

DOSSIER D'ÉTUDE

169

**J
A
N
V
I
E
R**

2014



Myriam Chatot – Mémoire de Master 2 – 2012/2013

Père au foyer : un métier comme les autres ?

**L'inversion du genre et les rapports de force
au sein du couple**

**Ecole des hautes études en sciences sociales
Département de sociologie – Mention « Genre, politique et sexualité »**

Table des matières

AVANT-PROPOS	6
INTRODUCTION	8
PARTIE 1 - L'HOMME EST-IL DOMINANT DANS LE COUPLE "TRADITIONNEL" ? ENJEUX THÉORIQUES DE L'INVERSION DES GENRES	13
1 - Les rapports de sexe dans une perspective féministe	14
1.1 - Actualité de la domination masculine.....	14
1.2 - La division sexuée du travail assigne les femmes à une position sociale subalterne	15
1.3 - Cette division sexuée du travail assigne les femmes au travail domestique.....	16
2 - Penser le pouvoir au sein de la famille.....	19
2.1 - Les formes du pouvoir dans le couple.....	20
2.2 - La théorie des ressources	21
2.3 - L'idéologie amoureuse du don et du désintérêt : invisibiliser les rapports de pouvoir au sein du couple.....	23
3 - Enquêter sur le masculin	24
3.1 - Le concept de masculinité hégémonique permet de penser la transgression sociale que constitue un père au foyer.....	25
3.2 - Les "habits neufs de la domination masculine" et la recomposition des formes de masculinité.....	25
3.3 - La figure du père : tiers séparateurs et nouveau père	27
3.4 - L'inversion du genre au masculin.....	29
PARTIE 2 - LA RÉPARTITION DOMESTIQUE COMME RÉVÉLATEUR DES RAPPORTS DE FORCE : ACTUALITÉ DES ANALYSES FÉMINISTES.....	32
1 - La persistance de l'inégale répartition des tâches ménagères.....	32
1.1 - Qu'est-ce qu'une tâche ? Enjeux symboliques	32
1.2 - L'organisation domestique dans le couple traditionnel : une répartition inégale d'un point de vue quantitatif.....	34
1.2.1. <i>L'impact des caractéristiques du ménage</i>	<i>35</i>
1.2.2. <i>L'impact de l'appartenance sociale et professionnelle des deux conjoints.....</i>	<i>37</i>
1.2.3. <i>Confier des tâches à une personne extérieure au couple.....</i>	<i>41</i>
1.3 - L'organisation domestique dans le couple traditionnel : une répartition inégale d'un point de vue qualitatif.....	42
1.4 - La répartition des tâches dans les couples où l'homme est bénéficiaire de l'APE : les limites de l'inversion.....	44
2 - Rendre compte de la répartition des tâches.....	48
2.1 - Les théories de la répartition des tâches ménagères	49
2.2 - Un travail domestique subi ?.....	50
2.3 - Excuser les manques des hommes	52
3 - Enquêter sur les tâches domestiques	55
3.1 - Accéder à la réalité de la répartition : le problème de l'invisibilité.....	55
3.2 - Accéder à la réalité de la répartition : l'influence des conditions d'enquête.....	56

PARTIE 3 - LA MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE.....	58
1 - La constitution de l'échantillon : la difficulté d'enquêter sur des individus "invisibles"	58
2 - La constitution de l'échantillon : la difficulté d'enquêter sur une notion "floue" dans les représentations.....	61
3 - Le choix de la méthode	63
4 - Le choix des tâches domestiques comme indicateur des rapports de force	64
5 - L'influence de la position de la chercheuse sur le recueil des données.....	67
PARTIE 4 - DEVENIR PÈRE AU FOYER : UN CHOIX ?	69
1 - Les parcours professionnels des pères rencontrés et de leur conjointe : désinvestissement des carrières masculines, hypogamie féminine.....	70
1.1 - La trajectoire professionnelle des pères au foyer se caractérise moins par une similarité des professions antérieures que par l'attitude de ces derniers vis-à-vis d'elles	70
1.2 - Des carrières féminines prestigieuses.....	71
2 - Le poids de l'hypogamie.....	73
2.1 - Les raisons avancées par les pères : les raisons liées au travail.....	73
2.2 - Les raisons avancées par les pères : les raisons liées au foyer.....	76
2.3 - Le rôle de la conjointe dans le fait de devenir père au foyer.....	78
3 - Les ambiguïtés du choix	81
4 - Devenir père au foyer : une bifurcation ?	86
PARTIE 5 - SE DÉFINIR COMME PÈRE AU FOYER : L'INVESTISSEMENT IDENTITAIRE.....	90
1 - Se penser comme père au foyer : une possibilité récente.....	90
2 - La "carrière" de père au foyer.....	93
2.1 - La disponibilité temporelle et la disponibilité mentale	93
2.2 - Se dire père au foyer	98
2.3 - Les pères exclus de l'échantillon.....	101
3 - Les stigmates qui pèsent sur les pères au foyer et les stratégies de présentation de soi	104
4 - Le regard des autres	108
PARTIE 6 - LA RÉPARTITION DES TÂCHES DOMESTIQUES DANS LE FOYERS OÙ L'HOMME EST AU FOYER : ENTRE PERSISTANCE DE L'ORGANISATION FAMILIALE ANTÉRIEURE ET RECOMPOSITIONS DES RESPONSABILITÉS	114
1 - La répartition est plus égalitaire que dans les couples où l'homme travaille, mais ne ressemble pas à celle des couples où la mère est au foyer	114
2 - L'évolution de la répartition.....	120
2.1 - Une évolution « naturelle ».....	120
2.2 - Une évolution dans le sens d'un transfert des tâches de la conjointe au père.....	122
3 - Le poids des trajectoires dans la répartition des tâches	124
3.1 - Le poids de la classe sociale	124
3.2 - Le poids de la scolarité et de la carrière professionnelle	125
3.3 - Le poids de la trajectoire biographique et « choix » de la situation de père au foyer	127
3.4 - Le poids de l'hypogamie féminine.....	128
4 - Déléguer	129
4.1 - Confier le ménage à une tierce personne.....	129
4.2 - Confier les enfants en bas-âge aux établissements de mode de garde	132
4.3 - Etre la main d'oeuvre	134

PARTIE 7 - JUSTIFIER LA RÉPARTITION : LE TRANSFERT DE LA CHARGE MENTALE ENTRE LES CONJOINTS.	137
1 – Justifier la répartition : les grands principes	137
1.1 - La disponibilité	138
1.2 - Une affaire de goûts	139
1.3 - Se spécialiser : la « rationalisation » de la répartition des tâches ménagères.....	142
1.4 - Les compétences	144
1.5 - Le cas des tâches parentales.....	146
2 – Justifier la répartition : les « accidents » ?.....	148
3 – Intérioriser la responsabilité ménagère	152
3.1 - Un transfert total chez les pères les plus investis.....	154
3.2 - Une majorité de transferts partiels : poids des contraintes et pouvoir de résistance des pères ?	157
3.3 - Se rendre disponible.....	162
3.4 - La résistance des conjointes	164
 PARTIE 8 - ETRE UN HOMME AVANT TOUT ? L’INVERSION DES GENRES EN QUESTION DANS LES COUPLES OÙ L’HOMME EST AU FOYER	 174
1 - Les habits traditionnels de la masculinité.....	174
2 - Le métier de père	180
3 - Se distinguer des femmes	186
 PARTIE 9 - L’ARGENT : L’ENJEU DE L’INVISIBILISATION	 191
1 - La mise en place de l’organisation financière	192
2 - Un accès aux ressources invisibilisé.....	196
3 - La gestion de la dépendance	200
4 - Rendre des comptes	202
 CONCLUSION	 210
 BIBLIOGRAPHIE	 215
 ANNEXES	 231
1 – Tableau récapitulatif des enquêtés	232
2 – Analyse d’articles de presse portant sur les pères au foyer	240
3 – Guide d’entretien (père)	244

Ces dossiers d’études ne reflètent pas la position de la Cnaf et n’engagent que leurs auteur(e)s
--

Remerciements

Je n'aurais pas pu mener ce travail à bien sans l'aide d'un certain nombre de personnes, que je tiens à remercier ici :

Marc Bessin pour son aide, son soutien et son travail d'accompagnement pendant ces deux dernières années.

Laurence Bachmann, Caroline Henchoz, Anne-Sophie Vozari et Marie-Caroline Dausse pour leurs conseils et leurs remarques.

Hélène Trellu pour m'avoir fait parvenir sa thèse.

Toutes les personnes qui m'ont aidée à rencontrer des pères au foyer, les personnes de mon entourage, le personnel de lieux d'accueil parents-enfants et de halte-garderie, des président-e-s d'associations de parents d'élèves, des membres de la liste Efigies... et plus particulièrement Caroline Blaise.

Les personnes qui m'ont consacré du temps et qui ont accepté de répondre à mes questions avec patience, qui m'ont confiée un peu de leur histoire.

Christine Garcia, pour sa gentillesse, son dévouement et sa disponibilité dans l'accueil et l'accompagnement des étudiants.

Mes parents et mes amis les plus proches pour leur soutien.

Avant-propos

Dans la collection des dossiers d'études, nous avons un rituel, le premier numéro de l'année est consacré à la valorisation du mémoire de master d'un ou d'une étudiante récompensé(e) par le premier prix Cnaf du meilleur mémoire de master recherche¹. En effet, depuis 2002, la Cnaf (Caisse nationale des Allocations familiales) encourage les jeunes chercheurs en attribuant chaque année deux prix récompensant des mémoires de master 2 Recherche dans le domaine des politiques familiales et sociales.

En ce début d'année 2014, la tradition est respectée et la lauréate du premier prix 2013 nous plonge dans la vie quotidienne de familles où les rôles traditionnels entre les hommes et les femmes sont inversés. Myriam Chatot s'empare de la question des pères au foyer et analyse une possible redéfinition des rapports de force au sein des familles où l'homme est « au foyer ». Dès le premier chapitre, ce travail mobilise une lecture exhaustive et maîtrisée des travaux et recherches théoriques et empiriques portant sur les relations de pouvoir au sein de l'univers domestique.

Au cours de son enquête auprès des pères, Myriam Chatot mobilise des problématiques qui intéressent tout particulièrement la branche Famille : le partage des tâches domestiques et parentales, la redéfinition de la place et de l'investissement des hommes dans la vie familiale, l'évolution du contenu de la paternité (et de la maternité) et les modes de conciliation famille/emploi. La situation de ces pères permet ainsi de questionner aussi la remise en cause de la division sexuée du travail traditionnelle.

La méthodologie, pertinente et bien exposée, repose sur une enquête qualitative auprès de 23 pères « au foyer » n'ayant pas exercé d'activité professionnelle depuis 6 mois et vivant en couple avec une femme active, enquête menée avec rigueur auprès d'un public difficile à « saisir ». A travers les entretiens conduits, elle retrace également la trajectoire biographique de ces pères et de leurs conjointes et analyse le regard que leur entourage porte sur cette situation.

A la lecture, on découvre qu'être père au foyer n'est pas, le plus souvent, un projet longuement mûri mais plutôt le fruit de circonstances liées à leur carrière professionnelle ou à celle de leur conjointe qui les ont amenés à endosser ce rôle. Ces pères constituent une population assez hétérogène mais certaines caractéristiques se dégagent : ils avaient fréquemment auparavant une carrière peu satisfaisante, étaient peu investis dans leur métier ou étaient au chômage. Ce statut s'inscrit alors comme un entre-deux emplois, et est souvent l'occasion d'une reconversion. En ce qui concerne la répartition des tâches domestiques, elle est le plus souvent égalitaire mais très fréquemment, les pères choisissent celles des tâches ménagères et parentales qu'ils prennent en charge. Sur un autre plan, un passage du dernier chapitre résume la manière dont l'auteure analyse la question de la gestion de l'argent au sein de certains de ces couples atypiques : « *Ainsi, les pères dont les conjointes ont de hauts revenus peuvent profiter de leur situation de parent au foyer pour avoir un large accès légitime aux ressources gagnées par leurs conjointes, privant ces dernières d'une partie du pouvoir que ces revenus auraient pu procurer aux conjointes dans les rapports de force conjugaux* ».

¹ Pour la présentation de ces prix voir le site de la Cnaf rubrique [etudes-et-statistiques/jeunes-chercheurs](http://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/jeunes-chercheurs)
<http://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/jeunes-chercheurs>
ou la page facebook
<http://www.facebook.com/Jeuneschercheurs.CNAF>

Les résultats sont stimulants, rigoureux et clairement présentés. De nombreux extraits d'entretiens illustrent le propos et rendent la lecture de ce mémoire agréable. Le mémoire d'une très bonne qualité scientifique constitue un apport réel aux recherches sur le sujet.

Catherine Vérité
Cnaf - DSER
catherine.verite@cnaf.fr

Introduction

La plupart des titres des articles journalistiques portant sur les pères au foyer se présente sous la forme de variations autour de la formule « profession : père au foyer »². Ce rattachement de la paternité au foyer à une profession est symptomatique de la difficulté à penser une identité masculine hors travail (ne serait-ce que par une absence subie de travail, comme celle de chômeur), tant le rôle de « pourvoyeur de ressources de la famille » qu'aurait le père reste ancré dans les représentations³. Pourtant, la figure du « nouveau père »⁴ qui est aujourd'hui la forme plébiscitée de la paternité aurait du faire du « père au foyer » une identité socialement acceptable.

De nombreux journaux ou sites d'information ont consacré à un moment ou l'autre un article à ces « nouveaux pères », les présentant comme « déjà là » dans la société, voire comme étant l'unique modalité de la paternité dans les plus jeunes générations de parents. Si on tape ces mots clés dans un moteur de recherche, de nombreux articles vantent ces hommes qui, contrairement à la génération de leurs parents, ne se cantonnent pas à un rôle d'autorité au sein de la famille⁵ : ils s'investiraient "complètement" dans leur rôle de parent, ils se rendraient disponibles et présents pour leurs enfants, et ce dès la grossesse, ils "n'hésiteraient pas" à changer des couches... Bref, le père contemporain aurait une relation affective forte avec ses enfants et il prendrait en charge les tâches parentales à égalité avec sa conjointe, y compris celles traditionnellement du ressort de cette dernière (et les plus pénibles)⁶. Cependant, l'existence réelle de ces pères est rarement questionnée dans ces articles, ou seulement par l'évocation du succès du « congé de paternité » ou du témoignage d'un ou deux hommes correspondant à ce modèle. Notamment, aucune étude statistique n'est mobilisée pour attester de l'existence de ces pères ou de leurs pratiques concrètes, le propos est centré sur les intentions et le discours de ces hommes. De plus, ces articles insistent parfois sur le risque d'une indifférenciation des rôles parentaux et soulignent leur complémentarité. Par exemple, sont parfois repris les propos de psychiatres affirmant que la confusion des rôles sexués des parents serait mauvaise pour l'enfant. Ils enjoignent alors les pères à « rester dans leur nouveau rôle », à savoir être autoritaire sans autoritarisme, préparer l'enfant à la collectivité et à prendre des risques...

Quant aux « pères au foyer », bien que les individus qui se définissent comme tels soient rares, cette identité fait désormais partie du répertoire du masculin⁷ en Occident et en France, comme en témoignent les articles de presse sur le sujet. Ils sont présentés dans les médias tantôt comme des pionniers d'un changement structurel, tantôt comme des exceptions suivant une mode⁸. Les articles qui sont consacrés au sujet présentent la trajectoire professionnelle et familiale du couple⁹, la réaction de leur entourage vis-à-vis de cette situation et ce à quoi ces pères consacrent leur journée. Cependant, bien que ces pères soient présentés comme des exceptions au regard des rôles de genre traditionnels, la question de la répartition des tâches ménagères et parentales est, finalement, peu détaillée.

² Voir annexe 2.

³ Le terme représentation, ou représentation sociale, est ici défini comme « une forme de connaissance spécifique, le savoir de sens commun, dont les contenus manifestent l'opération de processus génératifs et fonctionnels socialement marqués. » (Jodelet Denise, « Représentations sociales : phénomènes, concepts et théorie », in Moscovici Serge, *Psychologie sociale*, Presses Universitaires de France (PUF), 1984)

⁴ Défini par le Petit Robert comme un « père qui s'occupe beaucoup de ses enfants et prend part aux soins du ménage »

⁵ L'écart entre le modèle « traditionnel » de la paternité et le « nouveau » est en effet presque systématiquement souligné dans les articles sur le sujet qui ont été consultés.

⁶ Comme se lever la nuit lorsque l'enfant pleure ou s'occuper des soins corporels de l'enfant (l'habiller, le laver, le changer)

⁷ Cette expression est empruntée au titre d'un numéro de *Nouvelles questions féministes* (*Nouvelles questions féministes*, Vol. 21, n°3, 2002). Elle permet d'articuler d'une part l'omniprésence de la domination du masculin sur le féminin, tout en prenant en compte le fait que « le masculin » ne représente pas une essence, qui serait commune à toutes les personnes socialement désignées comme des hommes. L'expression « répertoire du masculin » désigne donc l'ensemble des figures ou des rôles (non-exclusifs) auxquelles les hommes peuvent s'identifier : ouvrier, cadre, syndicaliste, mari, divorcé, père, gay...

⁸ Voir annexe 2

⁹ Hétérosexuel dans tous les articles que nous avons consultés.

L'accent est plus volontiers mis sur leurs activités non-liées à la paternité et au foyer (tenue d'un blog, théâtre...), ou sur leur relation avec leurs enfants. Il s'agit donc de répondre aux questions « comment un homme arrive à cette situation et peut-il s'y plaire ? » et « qu'en pensent les autres », plus que de chercher à documenter l'organisation domestique¹⁰ dans ces foyers, comme dans le cas des « nouveaux pères » dont les pratiques ne sont pas interrogées dans les articles. Peut-être les journalistes partagent-ils le désintérêt pour les tâches ménagères et parentales de l'entourage des pères au foyer¹¹, jugées triviales. Par ailleurs, le discours des pères et des journalistes est centré sur la question de la sphère professionnelle. Ainsi, ces pères sont le plus souvent présentés en fonction de leur carrière professionnelle antérieure. De plus, la paternité au foyer est décrite comme exclusive d'une activité rémunérée¹², alors même que dans certains témoignages ces hommes parlent de télétravail par exemple. Cependant, le fait d'être père au foyer est constamment affiché comme un métier à part entière, sur le mode de la revendication du travail accompli pour les pères et sur le ton de la plaisanterie pour les journalistes. En ce qui concerne les réactions de l'entourage, elles semblent osciller entre valorisation et rappel à l'ordre du genre.

Le fait que les pratiques effectives des « nouveaux pères » ou des « pères au foyer » ne soient pas présentées dans ces articles peut être le signe que les tâches ménagères et parentales restent pensées comme étant du ressort de la femme, par défaut. Ainsi, un homme qui « participe » voire qui donne occasionnellement un "coup de main" en fait déjà plus que ce qu'on attend de lui, et cela suffit à ce que cette identité soit considérée comme légitime. Cette paternité, « nouvelle » ou « au foyer », est peu présentée en termes de relation au sein du couple. Dans le cas de la première, tout au plus certains articles dans des médias adressés aux jeunes parents incitent les mères à « laisser une place » à leur conjoint. Dans le second, la conjointe est brièvement évoquée, par l'annonce de la volonté du couple de préserver la carrière professionnelle féminine, ou la culpabilité de la femme de ne pas être une « bonne mère ». Pourtant, une telle organisation familiale, où la femme est assignée à l'apport de ressources du foyer et l'homme à la gestion du foyer et des enfants, interroge la façon dont les relations au sein du couple en sont affectées.

Une recherche sur les « pères au foyer » s'inscrit dans la continuité d'un courant récent dans les recherches sur le genre et la famille. Il s'intéresse aux modalités de la conciliation vie privée et vie professionnelle du côté des pères¹³, et à l'impact des transformations de la famille et des nouvelles formes qu'elle peut prendre sur la paternité (pères séparés de leur conjointe, familles recomposées, familles homoparentales, ...)¹⁴. A ce titre, il est surprenant que si peu de recherches aient été menées jusqu'à présent sur le sujet dans le monde universitaire francophone : une seule recherche a été menée sur le sujet en Belgique¹⁵, en France les investigations se sont limitées aux pères bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'Éducation (APE)¹⁶.

¹⁰ C'est-à-dire la façon dont les conjoints se répartissent entre eux les tâches liées à la gestion du foyer et à ses membres, ou celles qu'ils délèguent éventuellement à d'autres personnes.

¹¹ « Benjamin souffre parfois du désintérêt des autres, lors des dîners entre amis notamment. « Quand viennent sur le tapis les sujets liés au boulot, on ne me demande pas comment s'est passée la lessive de 15 heures ! » », Rollin Gaëlle, « Profession : père au foyer », publié en juin 2011, consulté sur le site <http://madame.lefigaro.fr/societe/profession-pere-foyer-180611-163167> en avril 2012

¹² Par des formulations comme « ils quittent leur attaché-case pour donner le biberon ». La paternité au foyer est pensée comme une situation distincte de l'activité professionnelle antérieure.

¹³ Boyer Danielle (dir.), *La paternité aujourd'hui*, Informations sociales, n°176, 2013

¹⁴ Marquet Jacques, *L'évolution contemporaine de la parentalité*, Academia Press (coll. « Problèmes actuels concernant la cohésion sociale »), Gent (Belgique), 2005

¹⁵ Merla Laura, *Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères « au foyer »*, Université catholique de Louvain, Louvain, 2006

¹⁶ Au moment où les enquêtes ont été réalisées, l'Allocation Parentale d'Éducation (APE) était une allocation délivrée par la Caisse d'Allocation Familiale (Caf) ouverte aux parents ayant de deux enfants minimum (dont un a moins de trois ans) qui souhaitent réduire ou interrompre leur activité professionnelle, sous condition d'avoir travaillé 2 ans dans les 5 ans ayant précédé la demande d'allocation. Elle peut être souscrite jusqu'à trois ans. Les hommes bénéficiaires à taux plein, c'est-à-dire qui ont interrompu totalement leur activité, peuvent être considérés comme des pères au foyer. Cependant, les deux types de bénéficiaires (à taux plein et à taux partiel) sont souvent étudiés ensemble dans les publications. Boyer Danielle, Renouard Sonia, *Les hommes bénéficiaires de l'APE – quels arbitrages au sein des couples ?*, Cnaf, *Dossier d'étude*, n°57, juin 2004 Trellu Hélène, *Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ?*, thèse de doctorat, université de Bretagne occidentale, Brest, 2010

Enquêter sur les pères au foyer permet donc de documenter une des formes que peut prendre la famille contemporaine, mais aussi d'analyser les rapports de force dans le couple dans une perspective féministe. En effet, si la figure de la « femme au foyer » représente pour les féministes matérialistes l'archétype de la femme victime de la domination masculine au sein de la cellule familiale¹⁷, son pendant masculin ne subit pas forcément la même imposition du travail domestique. Ainsi, l'objet « père au foyer » permet de penser la recomposition des rôles de sexe sous la pression de la norme égalitaire qui a gagné les représentations dans les années 1970. En effet, par l'étude d'un groupe d'hommes qui ne dispose pas d'une des principales composantes de la domination masculine (le travail rémunéré), il devient possible de mettre en lumière les différents facteurs qui contribuent à donner du pouvoir à l'un des conjoints dans le couple. Il s'agit donc non pas de considérer la domination comme s'exerçant de façon unilatérale par l'un des conjoints sur l'autre, mais de montrer comment les ressources dont dispose chaque conjoint lui permettent d'infléchir la répartition des tâches domestiques¹⁸ au sein du couple. Cette répartition ne sera donc pas pensée comme un donné, légèrement infléchi par des situations particulières. Au contraire, elle sera présentée comme le résultat de tensions, de luttes entre les conjoints, affectée lorsque le pouvoir dont dispose un des conjoints dans le couple change. Ainsi, bien que l'hypothèse initiale soit que le fait pour un homme de ne pas avoir d'emploi va de pair avec une situation de dominé dans le couple, ce présupposé sera nuancé au cours de l'analyse. En effet, le fait d'être au foyer peut être source de pouvoir pour l'homme, ne serait-ce que parce que le « sacrifice » de la carrière professionnelle masculine pourrait amener la conjointe à compenser ce « don » en prenant en charge davantage de tâches domestiques, ou en permettant à l'homme un large accès à ses ressources financières. Il convient alors d'interroger les modalités de l'entrée dans cette situation atypique, le regard que les conjoints et leur entourage y porte et la répartition des tâches ménagères et parentales, comme les enquêtes précédentes l'ont fait. De plus, la grille de lecture féministe permet également de penser ces familles en termes de rapports de pouvoir, et d'interroger dans quelle mesure on peut parler « d'inversion des genres »¹⁹ dans le cas de ces couples. Le caractère « hors du commun » des pères au foyer peut alors être nuancé, en mesurant l'écart entre discours et pratique de ces pères et en étudiant dans quelles mesures leurs comportements les rapprochent des autres hommes. Cet objet a également un intérêt politique, par l'identification de facteurs de changement des rôles de genre traditionnels. Il permet donc de montrer l'actualité des analyses féministes concernant la domination masculine, mais aussi de donner des éléments sur les moyens de parvenir à l'égalité des sexes au sein de la sphère domestique.

L'asymétrie qui s'observe encore dans la répartition des tâches²⁰ nous amène à faire l'hypothèse que l'homme reste dominant dans le couple hétérosexuel²¹, malgré la légitimité qu'a acquise l'idée de répartition égalitaire des tâches. Cependant, le père au foyer se dégage d'une des sources principales de sa domination (le travail rémunéré), socialement favorisée et codée comme une caractéristique de l'homme, ce qui pourrait l'amener à être dominé dans le couple. Ainsi, la question centrale qui guidera notre analyse est la suivante : comment les rapports de force exercés au sein du couple se recomposent-ils lorsque le père est au foyer ?

¹⁷ Delphy Christine, *L'ennemi principal – économie politique du patriarcat*, Syllepse (coll. « Nouvelles questions féministes »), 1997

¹⁸ C'est-à-dire l'ensemble des tâches participant au fonctionnement du foyer et celles en rapport avec les enfants.

¹⁹ Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement*, Presses universitaires de Rennes (Pur) (coll. « des sociétés »), 2008

²⁰ De Singly François, *L'injustice ménagère*, Hachette (coll. « Pluriels »), 2009 (2007)

²¹ Dans la mesure où on tente ici d'étudier l'influence de la variable genre dans l'organisation domestique, les unions entre personnes de même sexe ne sont pas incluses dans cette analyse, bien qu'il serait intéressant d'étudier des couples homosexuels (si possible ayant des enfants) dont un des conjoints est inactif, afin d'observer si la répartition des tâches ménagères et parentales fait plus l'objet de négociations qu'au sein des couples hétérosexuels (dans la mesure où les couples homosexuels seraient moins dépendants des rôles traditionnels de genre) et de disposer d'un « échantillon témoin » pour tester l'importance de la variable « genre » dans les ressorts de la domination. A ce titre, le terme « couple » lorsqu'il apparaîtra dans l'analyse désignera les couples hétérosexuels, cohabitants, unis par une relation affective institutionnalisée ou non par un mariage.

Cette enquête se base sur les analyses féministes sur le travail domestique. Elles postulent l'assignation de ce dernier aux femmes, non seulement en raison du volume des tâches qu'elles prennent en charge²², mais aussi de la « charge mentale »²³ qui pèsent sur elles et de la disponibilité que cela requiert de leur part²⁴. Seront également mobilisées les recherches portant sur la répartition des tâches dans le couple, tant quantitatives que qualitatives²⁵. La répartition des tâches domestiques au sein du couple sont donc considérées comme résultant tacitement de rapports de force²⁶, dans lesquels sont mobilisées les ressources matérielles et symboliques des conjoints, conformément à la théorie des ressources²⁷. Or, l'homme a le plus souvent l'avantage dans ces rapports de force, grâce à des ressources économiques et statutaires (liées à sa profession) plus élevées, mais aussi simplement grâce à son identité masculine, qui constitue une ressource symbolique en soi. De plus, l'idéologie amoureuse du don et du désintéret²⁸ qui régit les couples contemporains contribue à masquer le poids de ces ressources dans la répartition des tâches.

Cette recherche a pris la forme de 23 entretiens semi-directifs avec des pères n'ayant pas une activité professionnelle salariée²⁹ pouvant entrer dans notre définition de père au foyer : homme vivant en couple avec une femme active occupée sur le plan professionnel et un ou des enfant(s), et n'ayant pas exercé d'activité professionnelle salariée rémunérée pendant au moins six mois. Sept des conjointes de ces pères ont également été interrogées. L'intention initiale était d'interroger uniquement des pères n'exerçant aucune activité professionnelle et/ou rémunérée, salariée ou non. Cependant, au fil des entretiens il est apparu que des pères exerçant une activité rémunérée intermittente, comme graphiste ou investisseur dans l'immobilier, se considéraient également comme des pères au foyer. Ce résultat d'enquête est d'ailleurs le signe de la difficulté pour un homme de n'exercer aucune activité rémunérée pendant plusieurs années. Ces entretiens se sont déroulés entre avril 2012 et février 2013. Ils ont duré entre trente minutes et trois heures, la durée moyenne était d'une heure pour les hommes et une demi-heure pour les conjointes interrogées séparément. Le guide d'entretien était centré sur la répartition des tâches ménagères et parentales, mais certaines questions portaient sur les modalités de l'entrée dans la situation de père au foyer, la prise de décision au sein du couple et les réactions de l'entourage vis-à-vis de cette situation³⁰.

Le terme « père au foyer » semble mal défini dans les représentations. Certains le comprennent comme le synonyme de « père célibataire », ou de père séparé de sa conjointe. De même, dans les travaux sociologiques sur le sujet, ce terme a une définition très extensive : William Beer³¹ parle de « househusbands » pour décrire des hommes partageant les tâches domestiques à égalité avec leur conjointe.

²² Delphy Christine, *L'ennemi principal – économie politique du patriarcat*, Syllepse (coll. « Nouvelles questions féministes »), 1997

²³ Haicault Monique, « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du Travail*, n°3, 1984, p. 268-275

²⁴ Chabaud-Rychter Danielle, Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Sonthonnax Françoise, « Espace et temps du travail domestique », *Librairie des Méridiens*, 1985

²⁵ Le détail de ces enquêtes sera donné ultérieurement

²⁶ Le terme « rapports de force » dans le couple étant défini comme une relation de confrontation au sein du couple afin de parvenir à un consensus ou du moins un statu quo, le conflit permanent étant coûteux émotionnellement. Chaque conjoint agirait donc sur l'autre et sur lui-même, de façon active (en avançant des arguments dans le cadre d'une négociation par exemple) ou passive (par exemple, la situation de dépendance dans laquelle peut se trouver l'un des conjoints peut l'amener à anticiper les conflits potentiels et à se conformer aux attentes de son conjoint avant même que le conflit n'éclate), afin de parvenir à ce consensus. Nous reviendrons sur ce terme ultérieurement.

²⁷ Blood Robert O., Wolfe Donald M., *Husbands and Wives. The dynamics of married living*, the free press, Illinois, 1960

²⁸ Henchoz Caroline, *Le couple, l'amour et l'argent – la construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2009

²⁹ A l'exception d'un père travaillant comme prestataire de services et qui exerçait son métier de façon intermittente, rémunéré pendant ses périodes d'activité et celles de disponibilité. De plus, deux pères ont trouvé un emploi salarié peu de temps avant l'entretien, après une période d'inactivité.

³⁰ Le détail des caractéristiques biographiques est disponible en annexe 1.

³¹ Beer William R., *Househusbands : Men and Housework in American Families*, Greenwood Press, New-York, 1983

Enfin, le choix de la définition peut s'appuyer sur deux critères : soit une définition « objective », soit une définition « subjective ». Une définition « objective » de ce terme est basée sur l'absence d'activité rémunérée (au risque d'exclure des hommes exerçant une activité professionnelle intermittente ou qui font des « allers-retours » entre activité et inactivité, comme dans le cas des femmes au foyer³²). A l'inverse, une définition « subjective » se fonde sur l'auto-définition. Or, dans les représentations le terme « père au foyer » (quand il est compris comme l'équivalent masculin de « femme au foyer ») est associé à l'idée de choix. Un homme sans emploi qui s'occupe de son ou ses enfant-s parce qu'il est sans emploi mais qui désire retourner dans l'emploi dès que possible ne serait pas père au foyer, mais chômeur. Quelle que soit la définition retenue, les pères au foyer forment une population hétérogène, dont les membres entretiennent des rapports différents au monde du travail.

Cette enquête a été menée en suivant une définition « objective » des pères au foyer, afin d'observer l'impact des conditions d'entrée dans la paternité au foyer sur la répartition des tâches domestiques. Il s'agissait donc de rendre compte de l'impact de différents critères sur cette répartition : le poids du retrait du monde du travail (qui procure des ressources matérielles et symboliques à l'individu), le fait d'être un homme, et leur articulation. La répartition des tâches domestiques est-elle négociée ou subie, et si elle est subie, par qui l'est-elle ? Quels rapports ces hommes entretiennent à la masculinité et à la paternité ? Les hommes rencontrés sont-ils avant tout des pères ou des hommes ? Sont-ils parent au foyer ou parent à la maison ?

Dans un premier temps, nous nous intéresserons à la littérature sociologique et celle des études de genre qui ont été menées sur les différents aspects de l'objet « père au foyer » : la pensée féministe des rapports de sexe et la question de la domination masculine. Plus spécifiquement, nous nous intéresserons à l'analyse des rapports de pouvoir dans le couple, la répartition des tâches dans le couple, et les travaux qui ont été menés sur la masculinité et la paternité. Nous développerons ensuite le choix de la définition de cet objet et la méthode utilisée pour enquêter. Dans un troisième temps sera abordée la question du « choix » de la situation de père au foyer, puis de la définition de soi en ces termes. Nous étudierons ensuite la répartition des tâches dans les couples de notre échantillon, puis nous discuterons l'inversion des genres en leur sein. Enfin, nous aborderons la question de l'argent au sein de ces couples.

³² Dieu Anne-Marie, Delhaye Christine, Cornet Annie, « Comprendre les femmes au foyer, des intermittentes du travail ? – comment s'organise un rapport en pointillé au travail, face aux difficultés de cumuler responsabilités familiales et professionnelles ? », *Revue internationale de psychosociologie*, Vol. XVII, n°43, 2011, p. 261-281

Partie 1

L'HOMME EST-IL DOMINANT DANS LE COUPLE « TRADITIONNEL » ? ENJEUX THÉORIQUES DE L'INVERSION DES GENRES

La famille est pensée dans les représentations communes comme un lieu apaisé, où les relations de concurrence et les rapports de pouvoir qui ont lieu dans d'autres sphères sociales comme la sphère professionnelle n'ont pas cours. Au contraire, elle serait régie par l'affection et par des valeurs de dons, d'altruisme et de solidarité. Pourtant, l'un des apports du féminisme (notamment des féministes dites de la « seconde vague ») a été de montrer qu'au contraire, la domination que les hommes exercent sur les femmes³³ se reproduit également au sein du foyer des couples hétérosexuels³⁴, notamment par le biais de l'assignation des femmes au travail domestique. En effet, les différentes enquêtes quantitatives et qualitatives³⁵ menées en France ces quarante dernières années montrent la persistance d'une répartition inégalitaire des tâches au sein du foyer, et ce malgré la légitimité acquise par la valeur d'égalité au sein du couple.

Pour expliquer cette répartition inégale des tâches domestiques³⁶ au sein du couple, Blood et Wolfe³⁷ ont avancé que « la distribution du pouvoir conjugal dépend des contributions fournies par chaque conjoint. »³⁸. A ce titre, la persistance des inégalités dans cette répartition pourrait être liée au fait que l'homme dispose systématiquement de ressources supérieures à celle de sa conjointe. La ressource « être un homme » dans un couple hétérosexuel ne serait pas source de pouvoir en soi. Or, selon cette théorie, dans le cas des couples où le père est au foyer³⁹, on constaterait un renversement de la répartition des tâches en défaveur de l'homme, dans la mesure où l'homme ne dispose plus d'une de ses principales ressources (un travail salarié). Or, d'après l'enquête dont nous exposerons les résultats par la suite, ce n'est pas le cas.

En quoi le fait d'être un homme dans un couple hétérosexuel permet de se décharger⁴⁰ en partie des tâches domestiques ? Nous exposerons dans un premier temps une pensée féministe des rapports de sexes et les rôles traditionnels de sexe. Nous montrerons ensuite en quoi la famille est le lieu de rapports de pouvoir. Enfin, nous nous intéresserons aux caractéristiques associées au masculin.

³³ Dans ce travail, nous considérerons que l'ensemble des individus sont cisgenres et entrent dans une bicatégorisation des sexes, et ne tenons pas compte de l'existence de personnes intersexuées ou transexuelles, par souci de simplification.

³⁴ Dans cette analyse, nous ne nous intéresserons qu'au couple hétérosexuel. Par souci de simplification, le terme « couple » sera donc employé comme synonyme de « couple hétérosexuel ».

³⁵ Nous donnerons le détail de ces enquêtes ultérieurement.

³⁶ Le terme « tâches domestiques » sera utilisé dans cette analyse comme synonyme de « tâches ménagères et parentales ». Nous reviendrons sur les enjeux symboliques liés à la définition de ces tâches ultérieurement.

³⁷ Blood Robert O., Wolfe Donald M., *Husbands and Wives. The dynamics of married living*, the free press, Illinois, 1960

³⁸ Ibid.

³⁹ Le « père au foyer » est ici défini un « homme vivant en couple avec une femme active occupée sur le plan professionnel et un ou des enfant(s), et n'ayant pas exercé d'activité professionnelle rémunérée pendant au moins six mois »

⁴⁰ Nous faisons l'hypothèse que les tâches domestiques sont une « corvée » dont chaque conjoint aimerait être dispensé, bien que nous nuancerons cette idée au cours de notre développement.

1 – Les rapports de sexe dans une perspective féministe

Le postulat, sur lequel repose cette analyse, est que les relations sociales entre les sexes sont traversées par des rapports de pouvoir. Le rapport entre les deux sexes est hiérarchisé, les hommes profitant généralement d'une distribution des ressources (économiques, politiques) et de valorisations symboliques en leur faveur⁴¹. Dans les sociétés industrielles contemporaines, les théoriciennes féministes « matérialistes » comme Christine Delphy⁴², Colette Guillaumin⁴³ et Nicole-Claude Mathieu⁴⁴ mettent en évidence l'exploitation du travail et du corps des femmes au sein du patriarcat⁴⁵. Cette exploitation des femmes est étroitement liée au fonctionnement économique de la cellule familiale, par lequel l'homme jouit du travail non-rémunéré de son épouse. L'oppression des femmes passe également par l'assignation de chaque sexe à des rôles différents, non seulement dans la sphère familiale par l'imposition aux femmes du travail domestique, mais aussi dans la sphère publique par l'existence de métiers assignés socialement à un sexe. Cependant, les progrès en termes de mixité et d'égalité entre les sexes contribuent à un affaiblissement du poids normatif de ces rôles, et à l'apparition d'individus dans une position « d'inversion du genre »⁴⁶. Les « pères au foyer » seraient donc à ce titre une remise en cause du patriarcat par l'adoption d'un rôle traditionnellement féminin.

1.1 – Actualité de la domination masculine

Pour les féministes, la domination masculine⁴⁷ se manifeste par une oppression des femmes par les hommes. Cette dernière est exercée par le biais de violences physiques et symboliques que subissent les femmes, le fait que les hommes légifèrent la vie de ces dernières, exploitent leur travail professionnel et leur extorquent du sur-travail (le travail domestique)⁴⁸. Les analyses féministes sur le sujet sont nombreuses et interrogent de nombreux domaines : la sphère publique, la sphère professionnelle, la famille, la sexualité...

Les travaux menés par les études de genre (en sociologie, en anthropologie, en histoire...) ont ainsi démontré l'omniprésence de la domination masculine, par exemple par les difficultés qu'ont les femmes à intégrer des positions élevées dans la hiérarchie, qu'elle soit professionnelle⁴⁹, politique⁵⁰ ou militante⁵¹.

⁴¹ Bereni Laure, Chauvin Sébastien, Jaunait Alexandre, Revillard Anne, *Introduction aux gender studies – manuel des études sur le genre*, De Boeck (coll. « Ouvertures politiques »), 2008

⁴² Delphy Christine, *L'ennemi principal – économie politique du patriarcat*, Syllepse (coll. « Nouvelles questions féministes »), 1997

⁴³ Guillaumin Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Côté-femmes, 1992

⁴⁴ Mathieu Claude-Nicole, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Côté-Femmes, 1991

⁴⁵ Le patriarcat est défini comme un « système de subordination des femmes qui consacre la domination du père sur les membres de la famille » (Bereni Laure, Chauvin Sébastien, Jaunait Alexandre, Revillard Anne, *Introduction aux gender studies – manuel des études sur le genre*, De Boeck (coll. « Ouvertures politiques »), 2008, p.21)

⁴⁶ C'est-à-dire le fait pour un individu d'un sexe donné d'investir un rôle ou un métier traditionnellement prescrit pour l'autre sexe

⁴⁷ « Le terme de "domination masculine" a été utilisé par Pierre Bourdieu pour désigner les structures matérielles et symboliques de l'infériorisation des femmes par rapport aux hommes » (Bereni Laure, Chauvin Sébastien, Jaunait Alexandre, Revillard Anne, *Introduction aux gender studies – manuel des études sur le genre*, De Boeck (coll. « Ouvertures politiques »), 2008, p.6)

⁴⁸ Kergoat Danièle, « Le rapport social de sexe. De la reproduction des rapports sociaux de sexe à leur subversion », in Bidet-Mordrel Annie, *Les rapports sociaux de sexe*, Puf (coll. « Actuel Marx Confrontation »), 2010, p. 62

⁴⁹ Comme le montre le phénomène du « plafond de verre », c'est-à-dire le fait que « dans une profession donnée, les femmes sont de moins en moins présentes au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie, et elles sont très rares aux postes de plus haut niveau » (Bereni Laure, Chauvin Sébastien, Jaunait Alexandre, Revillard Anne, *Introduction aux gender studies – manuel des études sur le genre*, De Boeck (coll. « Ouvertures politiques »), 2008, p.139)

⁵⁰ Les femmes sont sous-représentées dans les parlements et au sein des gouvernements (Ibid., p.168-170)

⁵¹ Silvera Rachel, « Le défi de l'égalité hommes/femmes dans le syndicalisme », *Mouvements*, Vol. 43, 2006

Les études de genre actuelles montrent la pertinence des analyses féministes en termes de "domination masculine". Loin d'être parvenue à l'égalité des sexes, notre société contemporaine est encore traversée par des rapports de pouvoir qui donnent l'avantage aux hommes sur les femmes. Nous nous intéresserons plus particulièrement aux penseuses qui ont travaillé la question des « rapports sociaux de sexe » et « la division sexuée du travail »⁵².

1.2 - La division sexuée du travail assigne les femmes à une position sociale subalterne

Selon Monique Haicault, « les rapports sociaux de sexe sont à la base des relations dynamiques qui distribuent les sexes, en tant que catégories sociales, dans les différentes instances ou sphères d'une totalité sociale considérée. Ils sont partout. Ils fonctionnent selon trois principes de spécification : l'identification, la différenciation et la hiérarchisation. Les rapports sociaux de sexes – *entre sexes et intrasexes* – toujours imbriqués dans d'autres rapports sociaux sont organiquement composés d'une dimension matérielle qui correspond aux places, aux fonctions, aux moyens matériels et techniques, aux accès aux ressources concrètes. Ils sont aussi composés d'une dimension symbolique faite de croyances organisées en *doxa*, qui fonctionnent à légitimer les positions matérielles asymétriques de sexe. Les rapports sociaux effectuent sans cesse un travail de production symbolique qui vise à justifier la distribution sexuée des places, des fonctions et des représentations, ainsi que leurs trois principes de distribution. Par son inscription dans les pratiques sociales, la production symbolique contribue activement à la recomposition dynamique de ces rapports sociaux. »⁵³. Cette longue citation illustre le fait que les rapports sociaux de sexe affectent les individus dans l'ensemble des sphères de la société, et tant sur le plan matériel que symbolique. De plus, elle souligne que ces rapports de sexe s'articulent avec d'autres rapports sociaux, comme les rapports sociaux de classe ou de race.

Pour Danièle Kergoat, la division sexuée du travail⁵⁴ est l'enjeu des rapports sociaux de sexe. Pour Lévi-Strauss⁵⁵, cette division est une invention sociale qui sépare les sexes pour les obliger à coopérer, afin qu'ils vivent ensemble et procréent. Margaret Mead a contribué à faire valoir que la division sexuée du travail n'était pas liée à des dispositions « naturelles » et « innées » des femmes et des hommes, puisque ce marquage des tâches comme féminines ou masculines varie d'une société à l'autre⁵⁶. Cette division est donc socialement construite et elle repose sur deux principes organisateurs : le principe de séparation (il y a des travaux d'hommes et des travaux de femmes) et le principe hiérarchique (un travail d'homme « vaut » plus qu'un travail de femme)⁵⁷. Or, les tâches les plus valorisées socialement et les plus prestigieuses sont dévolues aux hommes, comme les fonctions à « forte valeur sociale ajoutée », c'est-à-dire les fonctions politiques, religieuses et militaires⁵⁸. Or, comme le souligne Paola Tabet⁵⁹, les femmes sont tenues à l'écart des outils les plus performants et des armes, ce qui permet de dominer physiquement les femmes (qui sont désarmées) et de les tenir à l'écart des activités politiques et culturelles. En effet, le temps qu'elles consacrent à leurs activités de production matérielles considérées comme peu prestigieuses (temps d'autant plus long qu'elles n'ont pas accès aux outils de pointe) les empêche de participer à d'autres activités.

⁵² Le terme « division sexuée du travail » sera préférée à celle de « division sexuelle du travail » dans la mesure où le terme sexuel-le renvoie aux sexualités, or ici nous nous intéressons au sexe en tant que bicatégorisation du monde.

⁵³ Haicault Monique, *L'expérience sociale au quotidien. Corps, espace, temps*, Presses de L'Université d'Ottawa, 2000, p.48

⁵⁴ C'est-à-dire que dans toutes les sociétés connues, il existe des tâches réservées aux hommes et d'autres réservées aux femmes.

⁵⁵ Lévi-Strauss Claude, *Les structures élémentaires de la parenté*, Mouton de Gruyter, 2002 (1947)

⁵⁶ Mead Margaret, *L'un et l'autre sexe*, Denoël-Gonthier, 1966

⁵⁷ Kergoat Danièle, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », in Hirata Helena, Laborie Françoise, Le Doaré Hélène, Senotier Danièle (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, PUF (coll. « Politique d'aujourd'hui »), 2000

⁵⁸ Kergoat Danièle, « Le rapport social de sexe. De la reproduction des rapports sociaux de sexe à leur subversion », in Bidet-Mordrel Annie, *Les rapports sociaux de sexe*, PUF (coll. « Actuel Marx Confrontation »), 2010

⁵⁹ Tabet Paola, *La Construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, L'Harmattan (coll. « Bibliothèque du féminisme »), Paris, 1998

Plus généralement, Maurice Godelier⁶⁰ souligne que la division sexuelle du travail s'inscrit dans un ensemble de procédés imaginaires et symboliques qui contribuent à magnifier les hommes au détriment des femmes. Cette division permet donc légitimer la domination des premiers sur les secondes. Les hommes construiraient un système social qui les place comme dominants du fait de la capacité des femmes à enfanter, qu'ils veulent contrôler⁶¹.

Ainsi, « la division sexuelle du travail obéit [...] à une logique de partage entre des tâches considérées comme acceptables et d'autres considérées comme dégradantes pour les hommes. »⁶². Christian Schiess⁶³ rapporte par exemple les propos d'un de ses enquêtés qui travaille dans l'hôtellerie-restauration : cet enquêté explique que les hommes font beaucoup moins les chambres que les femmes parce que contrairement au service qui demande du « sang froid » et un esprit logique, les chambres « tout le monde peut le faire ». Cette tâche est considérée comme dégradante pour lui. Cependant, l'enquêté « formule son explication en termes de compétences et de dispositions psychiques [...] par lesquels il peut considérer avoir fait un choix personnel qui ne doit par conséquent rien à l'inégalité entre les hommes et les femmes »⁶⁴. Pourtant, ce sont bien des compétences et des dispositions considérées comme « naturelles » à un sexe qui sont mobilisées. En effet, le « sang froid » et l'esprit logique sont des compétences généralement prêtées aux hommes, à l'inverse des femmes qui seraient irrationnelles et émotives. Plus largement, la division sexuée du travail se manifeste par la définition d'emplois « féminins ». Ces derniers sont restreints à certains secteurs (notamment le secteur des services et des soins à la personne), à des horaires discontinus, en temps partiel et sous-qualifiés⁶⁵. Ces emplois permettent également de maintenir les femmes dans une situation de pauvreté relative par rapport aux hommes, puisqu'elles sont sous-payées. De plus, cette assignation des femmes à certains emplois se base sur les qualités définies comme « féminines » comme le « sens pratique » ou la « capacité d'entrer en relation avec les autres ». En effet, « la qualification masculine, individuelle et collective, est construite socialement ; les qualités féminines renvoient à l'individu ou au genre féminin (ou plutôt au genre tel qu'il s'incarne dans chaque individu) »⁶⁶.

La division sexuée du travail cantonne donc les femmes à des tâches symboliquement moins prestigieuses, tant dans la sphère privée que publique, division justifiée en partie par des « qualités naturelles » différentes selon les sexes.

1.3 - Cette division sexuée du travail assigne les femmes au travail domestique

Cette division s'appuie en grande partie sur la distinction entre un travail productif⁶⁷ masculin et un travail reproductif⁶⁸ féminin. Pour les féministes matérialistes, cette division sexuée du travail est un nœud essentiel de l'oppression féminine. Il s'agit en effet pour elles de démontrer l'origine sociale de l'oppression des femmes et de réfuter toute explication de la subordination des femmes par des arguments biologiques ou essentialistes.

⁶⁰ Godelier Maurice, *La production des grands hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée*, Fayard (coll. « l'espace du politique »), 1982 - Godelier Maurice, *Métamorphoses de la parenté*, Fayard, 2004

⁶¹ Héritier Françoise, *Masculin/féminin : la pensée de la différence*, Odile Jacob, 1996

⁶² Schiess Christian, *La construction sociale du masculin – on ne naît pas dominant, on le devient*, mémoire de DEA, Genève, 2005, p.26

⁶³ Ibid.

⁶⁴ Ibid., p.27

⁶⁵ Barrère-Maurisson Marie-Agnès et al. (coll.), *Le sexe du travail – structures familiales et système productif*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 1984

⁶⁶ Kergoat Danièle, « Le rapport social de sexe. De la reproduction des rapports sociaux de sexe à leur subversion », in Bidet-Mordrel Annie, *Les rapports sociaux de sexe*, PUF (coll. « Actuel Marx Confrontation »), 2010, p.66

⁶⁷ C'est-à-dire le travail effectué dans le cadre de la sphère professionnelle, les biens et les services produits dans le but d'être échangés

⁶⁸ C'est-à-dire le travail effectué au sein de la cellule familiale, visant à produire des biens et des services destinés à l'auto-consommation, afin de reconstituer la force de travail du travail mais aussi à assurer la production d'êtres humains (les enfants)

Elles affirment que dans le système patriarcal qui caractérise les sociétés industrielles contemporaines, les femmes subissent une oppression basée sur l'appropriation par les hommes du travail domestique gratuit qu'elles effectuent au sein du foyer. Ce courant, ainsi que les mouvements féministes traditionnels (formés par des femmes au foyer et/ou des collaboratrices dans l'entreprise familiale) qui militent pour la valorisation économique et sociale des biens et des services produits par la femme dans le cadre du foyer, contribuent à faire valoir les tâches domestiques comme un travail, le travail domestique⁶⁹.

Plus spécifiquement, Christine Delphy expose les mécanismes de l'extorsion de travail dans le cadre domestique. Elle montre dans un premier temps que la gratuité du travail domestique n'est pas liée à la nature des tâches qui le composent, puis elle expose les préjudices de cette gratuité pour les femmes. Tout d'abord, Christine Delphy, dans l'article « travail ménager ou travail domestique ? »⁷⁰, étudie le marquage des activités comme étant productives ou non, selon qu'elles sont inscrites comme créatrices de valeur pour le Produit National Brut ou non. Or, les activités domestiques considérées comme non-productives et donc comme gratuites ont des caractéristiques bien particulières. En effet, ce marquage symbolique n'est induit ni par la nature des services puisqu'il en existe des équivalents rémunérés sur le marché, ni par l'individu qui les réalise puisque les femmes qui les effectuent seraient payées si elles les faisaient dans un autre ménage. Ce qui est marqué par le sens commun comme du « travail domestique » gratuit l'est en raison de la nature particulière du contrat qui lie la travailleuse, l'épouse, à son chef, son mari.

Il est donc erroné d'aborder le travail ménager sous l'angle des tâches, puisque l'étiquetage comme « travail domestique » gratuit ou comme production ayant une valeur marchande est variable. Christine Delphy⁷¹ le démontre en analysant la prise en compte dans la comptabilité nationale de l'autoconsommation des ménages. Elle prend comme exemple un cochon qui serait produit et consommé par un ménage agricole. En France, la comptabilité nationale considère ce cochon comme un gain équivalent à celui du prix d'un cochon sur le marché du détail pour le produit national brut, dans la mesure où le ménage aurait pu vendre le cochon s'il ne l'avait pas mangé et qu'il aurait dû l'acheter s'il ne l'avait pas produit. Or, le cochon vendu au détail a été tué et débité en morceaux, ce qui signifie que la comptabilité nationale prend en compte dans l'autoconsommation agricole une partie du travail qui transforme le cochon en produit consommable. Cependant, elle ne considère pas comme un gain le travail qui consiste à cuisiner ces morceaux de cochon. La production autoconsommée réalisée par les femmes qui a lieu dans tous les ménages, urbains et agricoles, est donc exclue de l'autoconsommation comptabilisée comme un gain pour le produit national. Or, cette distinction faite entre ces deux types de travail est absurde et témoigne de l'invisibilité du travail domestique, qui n'est pas considéré comme productif : la division entre travail productif et tâches domestiques « non-productives » est une construction idéologique, confortée et légitimée par la science économique⁷² et dont découle l'exploitation des femmes.

Ensuite, Christine Delphy⁷³ oppose point par point salariat et travail domestique pour montrer en quoi ce dernier constitue une oppression des femmes par les hommes. En effet, la femme fournit des biens et des services domestiques à son mari en échange d'un entretien, c'est-à-dire une rétribution en nature. Cet échange est injuste, dans la mesure où il suppose une disponibilité infinie de la femme, contrairement au travail salarié qui est limité à une période de temps. L'absence de contrat implique par conséquent que les femmes ne disposent ni de congés ni de salaire⁷⁴.

⁶⁹ Bereni Laure, Chauvin Sébastien, Jaunait Alexandre, Revillard Anne, *Introduction aux gender studies – manuel des études sur le genre*, De Boeck (coll. « Ouvertures politiques »), 2008, p.168-170

⁷⁰ Delphy Christine, « travail ménager ou travail domestique ? », *L'ennemi principal – économie politique du patriarcat*, Syllepse (coll. « Nouvelles questions féministes »), 1997, p.57-72

⁷¹ Ibid.

⁷² Schiess Christian, *La construction sociale du masculin – on ne naît pas dominant, on le devient*, mémoire de DEA, Genève, 2005

⁷³ Delphy Christine, *L'ennemi principal – économie politique du patriarcat*, Syllepse (coll. « Nouvelles questions féministes »), 1997

⁷⁴ Guillaumin Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Côté-femmes, 1992

De plus, l'entretien n'est pas garanti. Tout d'abord, l'entretien de la femme dépend des ressources et de la bonne volonté de son mari, indépendamment de la qualité des services qu'elle fournit. Ensuite, le divorce entraîne la cessation de l'entretien, alors même que la femme continue à effectuer le travail lié aux enfants. Enfin, les femmes ne peuvent échanger leur travail, puisqu'elles ne peuvent pas changer de conjoint aussi facilement qu'un salarié peut changer de travail.

Elle considère de plus que même dans le cas où la femme a une activité professionnelle salariée, elle reste exploitée par son conjoint. En effet, le salaire féminin, inférieur au salaire masculin, contient déjà en lui-même la nécessité pour une femme de s'associer à un homme. L'excédant de salaire du mari lui permet d'acheter en partie l'entretien de sa femme et est la base matérielle de sa domination.

L'approche de Christine Delphy a été un apport décisif dans la conceptualisation de la domination dans le ménage, mais elle présente trois limites. Tout d'abord, elle rend difficilement compte de l'existence d'une minorité de tâches qui font partie du travail domestique et qui sont généralement prises en charge par les hommes ; comme le jardinage, le bricolage ou l'entretien des véhicules. Plus largement, il est difficile d'articuler cette pensée avec une répartition des tâches plus égalitaire que le modèle traditionnel. Ensuite, elle s'intéresse prioritairement aux femmes dites « au foyer » c'est-à-dire qui n'exercent pas d'activité professionnelle⁷⁵. Or, une grande partie des femmes françaises contemporaines travaillent⁷⁶. Enfin, elle ne lie la domination de l'homme sur la femme qu'au statut d'épouse de cette dernière, et pas celui de mère.

Or, comme le montre Colette Guillaumin⁷⁷, le fait d'être mère renforce l'oppression des femmes. D'une part, les enfants ancrent la femme dans l'espace domestique. D'autre part, ils représentent un travail supplémentaire qui est assigné à la femme. En effet, les femmes subissent une appropriation de leur personne par les hommes (le sexage), qui passe par une appropriation de leur temps, de leur corps, des produits de leur corps. De plus, les femmes subissent la charge des membres invalides du groupe familial (enfants, vieillards, infirmes) et des membres valides de sexe masculin. Par conséquent, au sein de la cellule familiale, le temps des femmes ne leur appartient plus : elles ont l'obligation de le consacrer aux soins des autres membres de la famille. Elles ne peuvent plus disposer non plus de leur corps dans la mesure où après l'entrée en conjugalité, elles ont l'interdiction d'avoir des rapports sexuels avec une autre personne que leur mari. De plus, elles doivent rendre ce corps disponible pour leur conjoint, du fait du « devoir conjugal »⁷⁸. Enfin, elles sont dépossédées des produits de leur corps, c'est-à-dire de leurs enfants, dans la mesure où ces derniers prennent le nom du père. Les femmes sont appropriées par les hommes par le biais du contrat de mariage, appropriation renforcée par les difficultés des femmes à accéder au marché du travail⁷⁹, par un arsenal juridique et de droit coutumier en faveur des hommes, mais aussi par la violence physique et la contrainte sexuelle.

⁷⁵ Christine Delphy affirme que la situation des « femmes au foyer » et celle des femmes actives sont similaires dans la mesure où elles subissent la même exploitation, voire que les femmes actives subissent une oppression supérieure dans la mesure où elles sont contraintes de prendre en charge le travail domestique en plus du travail professionnel qu'elles effectuent. Cependant, le fait pour une femme d'avoir une activité professionnelle lui permet de réduire sa dépendance économique vis-à-vis de son conjoint, ce qui contribue à modifier légèrement les rapports de pouvoir au sein du couple.

⁷⁶ 84 % des femmes ayant entre 25 et 49 ans étaient actives professionnellement (dans l'emploi ou au chômage) en 2011. (Source : Insee, enquête Emploi 2011)

⁷⁷ Guillaumin Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Côté-femmes, 1992

⁷⁸ Cette appropriation du corps des femmes du point de vue de leur sexualité est illustrée par le fait que l'absence de relations sexuelles peut être la cause de l'annulation d'un mariage. De même, le fait pour une femme de commettre un adultère peut être cause de divorce (Ibid.)

⁷⁹ Notamment lorsque les femmes devaient obtenir l'autorisation de leur conjoint pour pouvoir travailler.

Ainsi, Danielle Chabaud-Rychter, Dominique Fougeyrollas-Schwebel et Françoise Sonthonnax⁸⁰ considèrent que le travail domestique place les femmes dans une « relation de service ». Cette dernière suppose une disponibilité infinie et permanente de la femme au service de la famille. De plus, les compétences que cette relation mobilise sont niées. En effet, l'intervention des hommes dans la famille élargie dépend des compétences socialement reconnues (par exemple, liées à leur activité professionnelle), ce qui signifie en creux que les pratiques des femmes ne nécessitent pas de qualifications particulières. Au contraire, la réalisation de ces activités nécessiterait des dispositions naturelles, notamment en ce qui concerne les tâches parentales et plus largement les pratiques de soins : les femmes seraient plus aptes à les prendre en charge du fait de leur « instinct maternel », de leur sensibilité, de leur altruisme et de leur empathie « naturels »⁸¹.

Les féministes ont donc permis la mise en évidence de la division sexuée du travail et de faire valoir qu'elle est un construit social. Montrer que d'une part cette répartition ne découle pas d'un ordre naturel et que d'autre part elle manifeste une domination masculine sur les femmes a entraîné la remise en cause de cette division traditionnelle dans les représentations légitimes des individus. Cela a également permis une réflexion sur les pouvoirs et les rapports sociaux qui traversent le couple. Cette reconnaissance du travail domestique comme un travail rendu invisible et extorqué aux femmes a été renforcée dans les années 1980 par l'évaluation monétaire du travail domestique, grâce à l'application aux activités ménagères des règles d'évaluation du travail marchand, qui a montré que le travail domestique est autant « productif » de valeur que l'est le travail marchand⁸².

En dépit des luttes féministes et des progrès réalisés en termes d'égalité homme / femme, la France contemporaine constitue toujours une société patriarcale. Cette persistance de la domination masculine sur les femmes se manifeste tant dans le milieu professionnel (avec une ségrégation relative des professions, des places dans la hiérarchie professionnelle et des tâches en fonction du sexe) que dans la sphère privée. En effet, le travail domestique reste pensé comme une attribution féminine, puisque les femmes restent chargées d'un grand nombre de tâches, tant sur le plan pratique que dans leur supervision (ce point sera détaillé dans la deuxième partie de ce mémoire). Cette injustice est le signe d'un plus grand pouvoir de l'homme dans le couple.

2 - Penser le pouvoir au sein de la famille

La famille est généralement pensée comme un lieu de protection, d'amour et de communauté d'intérêt. En témoignent le discours des défenseurs des intérêts familiaux, mais aussi la fiscalité (par le biais du « foyer fiscal ») et les statistiques (qui recueillent généralement les données qui concernent un « ménage »). L'analyse des féministes matérialistes remet cette vision en cause en présentant la famille comme un lieu de travail, d'exploitation et de rapports de pouvoir⁸³. Or, les évolutions qui ont eu lieu au cours de la seconde moitié du XX^e siècle⁸⁴ ont contribué à modifier les représentations légitimes et la législation, afin d'amoindrir l'oppression des femmes dans toutes les sphères de la société. Cependant, ces mutations n'ont pas fait disparaître les rapports de pouvoir au sein du couple. Comment rendre compte de ces rapports au sein des couples aujourd'hui ?

⁸⁰ Chabaud-Rychter Danielle, Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Sonthonnax Françoise, « Espace et temps du travail domestique », *Librairie des Méridiens*, 1985

⁸¹ Guillaumin Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Côté-femmes, 1992

⁸² Fouquet Annie, « Le travail domestique : du travail invisible au 'gisement' d'emplois », in J. Laufer, C. Marry, M. Maruani (dir.) *Masculin Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, puf, 2001, p.99-129.

⁸³ Bereni Laure, Chauvin Sébastien, Jaunait Alexandre, Revillard Anne, *Introduction aux gender studies – manuel des études sur le genre*, De Boeck (coll. « Ouvertures politiques »), 2008

⁸⁴ Évolutions qui se sont produites sur le plan matériel avec l'entrée massive des femmes dans la sphère du travail salarié et symbolique avec la diffusion d'une pensée féministe faisant la promotion de l'égalité hommes-femmes et la remise en cause de la division sexuée du travail

2.1 - Les formes du pouvoir dans le couple

Plusieurs théoriciens se sont attachés à inventorier les formes et les types de pouvoir qui peuvent être rencontrés au sein de la famille.

Jean Kellerhals, Pierre-Yves Troutot et Emmanuel Lazega⁸⁵ dans leur ouvrage soulignent le caractère pluridimensionnel du pouvoir⁸⁶ : ils distinguent le pouvoir d'allocation des ressources (matérielles, de temps ou d'effort), le pouvoir de détermination (c'est-à-dire la fixation du montant des ressources, par exemple le temps professionnel de chaque conjoint, que les hommes semblent détenir quasiment intégralement), le pouvoir d'orchestration et le pouvoir d'exécution (le premier concernerait les décisions ponctuelles importantes, impliquant la vie de toute la cellule familiale mais qui ne demanderaient pas nécessairement d'investissement en temps ou en effort, et le second serait la mise en œuvre de ces décisions).

Aafke Komter⁸⁷ propose pour sa part une typologie différente, qui s'inspire de celle de Lukes⁸⁸ et qui porte moins sur les domaines d'application du pouvoir que sur ses modalités d'exercice. Il distingue le pouvoir manifeste qui est exercé « de manière directe [...] observable dans les négociations, les conflits », le pouvoir latent qui permet d'éviter les négociations⁸⁹ et le pouvoir invisible, qui fait que les inégalités ne sont pas remises en question, mais au contraire, justifiées par des rôles et des compétences⁹⁰. Dans les deux derniers cas (pouvoirs latent et invisible), l'ordre des choses (et dans le cas qui nous intéresse, l'organisation du couple) ne fait pas l'objet de négociations.

Au moment où elles écrivaient, les féministes matérialistes considéraient que les hommes détenaient le pouvoir d'assigner les femmes au travail domestique. Ce pouvoir est considéré comme unidirectionnel (l'homme l'exerce sur la femme) et découlant avant tout de la position avantageuse que représente le fait d'être un homme plutôt qu'une femme (avantages renforcés par un dispositif législatif, de hiérarchie des professions...). Cependant, la légitimité qu'a acquise dans les représentations une répartition égalitaire de ce travail a contribué à remettre en cause le caractère automatique de cette assignation. De plus, les femmes aussi disposent de pouvoir dans le couple, différent selon les individus. En effet, les différentes formes que prend le pouvoir et surtout ses différents champs d'applications rendent possible une réflexion fine afin d'établir quel conjoint détient quel pouvoir. La répartition des tâches peut donc être analysée comme le résultat des rapports de pouvoir au sein du couple.

⁸⁵ Kellerhals Jean, Troutot Pierre-Yves et Lazega Emmanuel, *Microsociologie de la famille*, Puf (coll. « Que sais-je ? »), 1984

⁸⁶ Le pouvoir est « l'aptitude, potentielle ou actuelle, d'un acteur à orienter le comportement d'autrui dans une direction désirée, avec ou sans son consentement » (Ibid., p.63).

⁸⁷ Komter Aafke, « Hidden Power in marriage », *Gender and Society*, 3(2), 1989, p. 187-216

⁸⁸ Lukes Steven, *Power : A radical view*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, New York, 2005 (1974)

⁸⁹ Puisque la personne sur laquelle il s'exerce anticipe les besoins ou les désirs de l'individu le plus puissant et renonce à ses envies ou à ses projets s'il anticipe une réaction négative, les négociations sont évitées.

⁹⁰ Ces compétences et ces rôles semblent effectivement au cœur de la répartition des tâches domestiques, comme nous le montrerons ultérieurement.

2.2 - La théorie des ressources

La théorie la plus connue pour rendre compte de la répartition des tâches au sein du couple est la théorie des ressources de Blood et Wolfe, selon laquelle « la distribution du pouvoir conjugal dépend des contributions fournies par chaque conjoint. Le partenaire qui dispose du plus de ressources socialement valorisées, comme le revenu ou le statut social, aura plus de pouvoir dans la prise de décisions conjugales. »⁹¹. Ce pouvoir est d'autant plus grand que le conjoint « se sent une dette à son égard pour ce qu'il a déjà reçu et dépendant pour ce qu'il recevra à l'avenir »⁹². Ainsi, les hommes seraient généralement dominants au sein du couple parce qu'ils ont un salaire plus élevé et un emploi plus valorisé que ceux de leur compagne.

Cette théorie a été critiquée sur de nombreux points. Ainsi, Constantina Safilios-Rothschild souligne que les ressources comparées doivent être pondérées en fonction des alternatives (relationnelles ou non) au mariage⁹³. Boyd Rollins et Stephen Bahr quant à eux remettent en cause le caractère objectif des ressources telles qu'elles sont présentées par Blood et Wolfe, celles-ci n'étant révélées que lorsqu'il y a conflit entre les conjoints⁹⁴ : n'est une ressource que ce qui est perçu comme tel par les conjoints.

En effet, la définition des ressources pertinentes représente une des faiblesses de cette théorie. De nombreux sociologues ont pu faire valoir que d'autres ressources pourraient être mobilisées dans le cadre de l'attribution du pouvoir au sein du couple. Pour Constantina Safilios-Rothschild⁹⁵, cette théorie ne prend pas en compte les ressources « relationnelles » que peuvent faire valoir les conjoints, comme l'amour, le compagnonnage ou la sexualité. Ronald Cromwell et David Olson⁹⁶ soulignent pour leur part que des ressources normatives (c'est-à-dire les droits que les conventions sociales donnent à la personne), charismatiques, d'expertise ou de gratification et de coercition (c'est-à-dire la possibilité pour un des membres du couple de contrôler les sanctions) pourraient être incluses dans l'analyse. Notamment, les définitions sociales des rôles féminin et masculin pourraient constituer une ressource normative décisive dont bénéficient les hommes pour ne pas prendre en charge une partie du travail domestique.

Cette théorie peut également être remise en cause dans la mesure où elle semble surestimer le rôle des ressources en termes de salaire (et dans une moindre mesure de statut professionnel) : l'accès de la femme à la salarisation ne suffit pas à inverser les rôles. Bernard Zarca souligne que plus le revenu de la femme est élevé par rapport à celui de son conjoint, plus l'homme prend en charge des tâches féminines⁹⁷ ou négociables⁹⁸, mais que c'est le niveau de formation de chacun des conjoints qui a l'impact le plus fort sur la répartition des tâches⁹⁹. En effet, si l'entrée des femmes sur le marché du travail leur a permis d'obtenir des relations de couple plus égalitaires, même les femmes gagnant plus que leur conjoint ne « prennent pas le pouvoir » au sein du couple (par exemple, en faisant valoir un « droit de veto »).

⁹¹ Blood Robert O., Wolfe Donald M., *Husbands and Wives. The dynamics of married living*, the free press, Illinois, 1960

⁹² Ibid.

⁹³ Safilios-Rothschild Constantina, « a macro and micro-examination of family and love : an exchange model », *Journal of marriage and the family*, n°37, mai 1976, p.355-552

⁹⁴ Rollins Boyd C., Bahr Stephen J., « A theory of power relationship in marriage », *Journal of marriage and the family*, vol. 38, 1976, p. 619-627

⁹⁵ Safilios-Rothschild Constantina, « The study of family power structure : a review 1960-1969 », *Journal of Marriage and the family*, n°32, 1970 - Safilios-Rothschild Constantina, « a macro and micro-examination of family and love : an exchange model », *Journal of marriage and the family*, n°37, mai 1976, p.355-552

⁹⁶ Cromwell Ronald E., Olson David H., *Power in families*, Sage Publications, New York, 1975

⁹⁷ Laver le linge, repasser, coudre, faire les sanitaires (Zarca Bernard, « La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple », *Economie et statistiques*, n°228, Janvier 1990, p. 29-40)

⁹⁸ Définies par Bernard Zarca comme : faire la cuisine, les vitres, passer l'aspirateur ou le balai, la vaisselle à la main, les courses, remplir ou vider le lave-vaisselle, mettre le couvert (Ibid.)

⁹⁹ Ibid.

Au contraire, ces dernières élaborent des stratégies qui leur permettent de préserver leur couple (par exemple, en consultant leur mari avant de prendre une décision) plutôt que de favoriser leur propre pouvoir de décision¹⁰⁰ et accomplissent plus de travail domestique¹⁰¹. Ainsi, si Blood et Wolfe postulent que les ressources des membres du couple sont équivalentes dans leur « apport en pouvoir », les hommes semblent disposer en plus de pouvoirs latents et invisibles¹⁰² qui contribuent à perpétuer leur suprématie au sein du couple.

De plus, les membres du couple peuvent ne pas percevoir certaines ressources jugées pertinentes par le sociologue comme entrant en compte dans le rapport de force conjugal. Josette Coenen-Huther¹⁰³, dans son analyse des rapports de pouvoir au sein d'une soixantaine de couples suisses, montre ainsi que la théorie des ressources ne suffit pas à rendre compte du pouvoir de chaque conjoint. Selon elle, il faut également inclure dans l'analyse les valeurs du couple, des interactions au sein de ce dernier et des handicaps dont peut souffrir un des conjoints. Par exemple, dans le cas des couples qu'elle définit comme « traditionnels »¹⁰⁴, l'homme est dominant dans le couple non seulement du fait de son revenu, de l'écart d'âge en sa faveur, de son réseau familial, mais aussi du fait que dans le cas d'unions tardives, la femme peut être enceinte ou être divorcée, ce qui accroît la domination de son conjoint sur elle. De même, le fait d'accorder une grande valeur à la relation amoureuse peut conduire les femmes des couples « compagnonnage »¹⁰⁵ à donner la priorité à la carrière de leur mari et à faire plus de concessions.

En conclusion, la théorie des ressources de Blood et Wolfe a eu l'avantage d'aborder un domaine peu étudié (les raisons de la persistance de la distribution inégalitaire des tâches) mais constitue une analyse unidimensionnelle et mécaniste, qui semble de plus ne pas comporter une réflexion sur la nature même du pouvoir dans le couple et l'éventuelle diversité de ses formes¹⁰⁶. Elle sous-estime notamment l'importance des ressources normatives dans la répartition du travail domestique mais aussi le poids des habitudes (un changement dans les ressources n'entraîne pas mécaniquement un changement dans la répartition). Notamment, cette théorie sous-estime les mécanismes par lesquels l'inégale répartition des tâches domestiques se reproduit, par l'inculcation d'exigences différenciées selon le sexe, que ce soit en termes de niveau de propre et de rangé, d'injonctions normatives à être une bonne maîtresse de maison ou de la prise en charge des tâches domestiques comme don à l'autre. Cependant, les critiques qui lui ont été apportées, si elles ont contribué à faire valoir une pluralité de sources de la domination dans le couple, montrent également l'impossibilité pour le sociologue de dresser une typologie exhaustive des sources potentielles de pouvoir dans le couple.

¹⁰⁰ Tichenor Veronica J., *Earning more and getting less*, Rutgers University Press, New Brunswick, 2005 - Tichenor Veronica J., « Argent, pouvoir et genre. Les dynamiques conjugales dans les couples où la femme gagne plus que son conjoint », in *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux – perspective internationale*, Belleau Hélène, Henchoz Caroline (dir.), l'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2008

¹⁰¹ Takala Pentti, *Gender roles, time use and daily rhythm among families with children*, International association of time use research conference, Lisbonne, 2002

¹⁰² Komter Aafke, « Hidden Power in marriage », *Gender and Society*, 3(2), 1989, p. 187-216

¹⁰³ Coenen-Huther Josette, « Dominance et égalité dans les couples - Un réexamen de la théorie des ressources à la lumière de sous-cultures familiales », *Cahiers du Genre*, Vol. 1, n°30, 2001, p. 179-204.

¹⁰⁴ Ces couples se caractérisent par une acceptation de l'ordre établi, le primat accordé au groupe, et qui valorisent le sens des responsabilités et le respect des engagements pris. Les conjoints sont considérés comme par essence de natures différentes selon leur sexe, et disposent d'un certain pouvoir dans ce qui est considéré comme « leur domaine », bien que le père bénéficie d'un pouvoir d'orchestration important en ce qui concerne les décisions familiales.

¹⁰⁵ Ces couples valorisent l'harmonie dans la famille, dont ils parlent en termes d'entraide, de partage, de don de soi, de compréhension, de pardon... Dans ces couples, la représentation des rôles demeure traditionnelle (mobilisation familiale autour de la carrière de l'homme, les femmes revendiquent un rôle de « reine du foyer » et se rendent disponibles pour leurs enfants et leur conjoint).

¹⁰⁶ Kellerhals Jean, Troutot Pierre-Yves et Lazega Emmanuel, *Microsociologie de la famille*, Puf (coll. « Que sais-je ? »), 1984

2.3 - L'idéologie amoureuse du don et du désintéret : invisibiliser les rapports de pouvoir au sein du couple

La théorie des ressources gagne donc à être enrichie d'une réflexion sur les « ressources symboliques » dont bénéficient les conjoints. Notamment, une des ressources symboliques qui contribuent à la perpétuation des inégalités dans le couple est « l'idéologie amoureuse du don et du désintéret ».

Dans son travail sur l'argent dans le couple, Caroline Henchoz¹⁰⁷ montre l'importance de « l'idéologie amoureuse du don et du désintéret » dans les rapports que les membres du couple entretiennent avec l'argent. En effet, l'amour désigne un « sentiment subjectif associé à un partenaire », mais aussi une « idéologie romantique », c'est-à-dire « un système plus ou moins cohérent de représentations, de valeurs et de schèmes de pensées [, qui] est mobilisé pour décrire, expliquer et interpréter la situation du couple et des conjoints »¹⁰⁸. Les pratiques rattachées à cette idéologie permettent aux conjoints d'affirmer et de confirmer leur lien conjugal. Dans cette idéologie, les actions et les pensées d'un conjoint sont orientées vers le bien de l'autre. « Le sacrifice de ses intérêts individuels au profit du conjoint est ainsi considéré comme une façon tangible de montrer son engagement et sa confiance dans la relation »¹⁰⁹, sous forme de dons que chaque conjoint fait à l'autre. Caroline Henchoz a désigné cette caractéristique de l'idéologie romantique par le terme d' « idéologie amoureuse du don et du désintéret »¹¹⁰.

Dans cette perspective, il ne s'agit pas de parvenir à l'équité au sein du couple, car cette équité impliquerait des calculs (des dons respectifs, des intérêts de chacun) incompatibles avec cette idéologie. De plus, les dons mutuels devraient permettre d'y parvenir. Ainsi, comme le montre Jean-Claude Kaufmann à propos du travail ménager concernant le linge¹¹¹, les femmes prennent en charge les tâches concernant le linge afin de faire un « don » à leur conjoint, sans autre attente que celle d'un contre-don. De plus, le temps ménager n'est pas calculé par les conjoints, l'ampleur du don que la femme fait à l'homme est donc invisible. Le calcul de la « dette » que le conjoint a à son égard n'intervient qu'en l'absence de contre-dons perçus comme tels par la femme. Cependant, le fait de commencer à « calculer » dans le couple est perçu comme dangereux par l'individu, dans la mesure où cette comptabilité est perçue comme contraire à l'idéologie amoureuse du don et du désintéret : elle signifierait donc la fin de l'amour dans le couple. Les femmes sont donc amenées à refuser de constater l'inégalité de la répartition des tâches domestiques car ce constat comporte des coûts émotionnels importants, pour elles-mêmes (par un sentiment d'insatisfaction) mais aussi pour le couple (faire valoir l'inégalité au mari entraînerait des disputes, voire une séparation).

Cette responsabilité assignée aux femmes de donner plus qu'elles ne reçoivent pour faire fonctionner la relation de couple est par exemple étudiée par Irène Jonas¹¹² dans son étude d'ouvrages de développement personnel et de « coaching amoureux » destinés plus particulièrement aux femmes. En affirmant que les femmes trouveront leur véritable épanouissement personnel dans le couple (et non dans leur autonomie) et en les incitant à canaliser leurs actions dans un sens favorable à « l'entreprise couple », ces manuels leur inculquent qu'il est de leur responsabilité de maintenir l'entente et la communication quitte à céder en cas de conflit et à se conformer aux attentes de leur conjoint, au nom de l'amour.

¹⁰⁷ Henchoz Caroline, *Le couple, l'amour et l'argent – la construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2009

¹⁰⁸ Ibid., p.47

¹⁰⁹ Ibid., p.49

¹¹⁰ Ibid., p.49

¹¹¹ Kaufmann Jean-Claude, *La trame conjugale – analyse d'un couple par son linge*, Nathan (coll. « Pocket »), 1997 (1992)

¹¹² Jonas Irène, « "Psy", "coach" et travail d'amour dans "l'entreprise couple" : les femmes en première ligne », in Tahon Marie-Blanche (dir.), *Famille et rapports de sexe. Actes du 4^{ème} Congrès international des recherches féministes dans la francophonie plurielle*, Tome 2, Editions du remue-ménage, Montréal, 2007, p.141-157 - Jonas Irène, « le nouveau travail féminin dans "l'entreprise-couple" », *Cahiers du genre*, Vol. 41, n°2, 2006, p.181-196

L'idéologie amoureuse contribuerait donc à rendre invisible le travail ménager que supportent les femmes. En effet, si les tâches domestiques sont aujourd'hui généralement considérées comme un travail à part entière, le caractère illégitime du « calcul » de la charge de travail qu'il représente empêche les femmes de faire valoir le caractère inégal de sa répartition (sans compter les dimensions affective et normative qui concernent les tâches parentales).

Eva Illouz¹¹³ s'intéresse à la souffrance amoureuse dans le monde contemporain, en montrant comment se sont constitués les marchés matrimoniaux, la rationalisation des rencontres amoureuses et les coûts et les bénéfices que les hommes et les femmes peuvent tirer du mariage. Dans son introduction, elle évoque des théoriciennes féministes qui se sont intéressées aux liens entre amour et domination. Ainsi, « Ti-Grace Atkinson affirme que l'amour romantique est le "pivot psychologique de la persécution des femmes"¹¹⁴. De même, les féministes soutiennent qu'une lutte pour le pouvoir se déchaîne toujours au cœur de l'amour et de la sexualité, et que les hommes ont eu et continuent d'avoir la main haute dans cette lutte en raison de la convergence entre pouvoir économique et pouvoir sexuel »¹¹⁵. L'amour serait donc un moyen de rendre invisible les rapports de pouvoir au sein du couple, par le biais de l'idéologie amoureuse du don et du désintéret, qui pousse les femmes à donner dans le cadre du couple plus qu'elles ne reçoivent (sous forme de contre-don). Cette idéologie incite également les conjoints à nier la façon dont les ressources matérielles ou symboliques dont chacun d'eux dispose affecte leurs relations. Ces ressources jouent dans la répartition du travail domestique au sein du couple. Or, elles découlent en partie des représentations du féminin (que nous avons évoquées plus haut en ce qui concerne les qualités « naturelles » des femmes) et du masculin.

3 - Enquêter sur le masculin

Dans un premier temps, les études de genre ne se sont pas intéressées au masculin. En effet, elles se sont construites sur le constat que les sciences sociales comme la sociologie¹¹⁶, l'anthropologie¹¹⁷ et l'histoire¹¹⁸ étaient androcentrées¹¹⁹, c'est-à-dire que les chercheurs n'envisageaient le monde qu'ils décrivaient uniquement ou en majeure partie du point de vue des hommes. Cependant, cette vision du monde était présentée comme universelle, décrivant le point de vue d'un être humain abstrait. Il s'agissait donc de rendre la parole aux femmes, de montrer leurs spécificités.

Enquêter sur le masculin représente donc une rupture par cette orientation initiale des études de genre. Il s'agit de prendre en compte les hommes comme une catégorie d'analyse, différent de celui du « masculin neutre universel ». En effet, si les hommes sont omniprésents dans les sciences sociales comme catégories d'analyse, ils l'ont peu été comme objets. « Cela peut s'expliquer aisément : tout rapport de domination étant fondé sur une asymétrie des groupes, les dominants bénéficient précisément de l'avantage de ne pas être remis en cause en tant que groupe, ce qui a entre autres effets d'occulter leur fonction dans le rapport hiérarchique. »¹²⁰. Il est donc à présent nécessaire d'explorer les « répertoires » du masculin, les prescriptions sociales en matière de comportements légitimes faites aux hommes en fonction des lieux géographiques¹²¹, de la période¹²² ou selon l'appartenance sociale¹²³.

¹¹³ Illouz Eva, *Pourquoi l'amour fait mal – l'expérience amoureuse dans la modernité*, Seuil (coll. « la couleur des idées »), 2012

¹¹⁴ Atkinson Ti-Grace, « Le féminisme radical et l'amour », in *Odyssée d'une amazone*, trad. de l'anglais par M. Carlisky, Des femmes, 1975, p.60

¹¹⁵ Illouz Eva, *Pourquoi l'amour fait mal – l'expérience amoureuse dans la modernité*, Seuil (coll. « la couleur des idées »), 2012, p.15

¹¹⁶ Mosconi Nicole, *Femmes et savoir : la société, l'école et la division scolaire des savoirs*, L'Harmattan, 1994

¹¹⁷ Léveillé Danielle, *L'androcentrisme en anthropologie : un exemple, les femmes inuit*, Groupe de recherche multidisciplinaire féministe, Vol. 27, Université Laval, 1989

¹¹⁸ Scott Joan W., *De l'utilité du genre*, Fayard (coll. « Histoire de la pensée »), 2012

¹¹⁹ Gilman Charlotte Perkins, « our androcentric culture, or the man-made world », *Echo Library*, New York, 2009

¹²⁰ Schiess Christian, *La construction sociale du masculin – on ne naît pas dominant, on le devient*, mémoire de DEA, Genève, 2005

¹²¹ Broqua Christophe, Doquet Anne (dir.), *Masculin pluriel, Cahiers d'études africaines*, Vol. 209-210, 2013

¹²² Corbin Alain, Courtine Jean-Jacques, Vigarello Georges, *Histoire de la virilité*, Seuil (coll. « l'univers historique »), 3 tomes, 2011

¹²³ Welzer-Lang Daniel, « Virilité et virilisme dans les quartiers populaires », *VEI Enjeux*, n° 128, mars 2002

3.1 - Le concept de masculinité hégémonique permet de penser la transgression sociale que constitue un père au foyer

Comme ce champ émerge seulement dans les études de genre en France, l'étude des masculinités est encore parcellaire. Elle a été très marquée par le concept de « masculinité hégémonique » forgé par Raewyn Connell¹²⁴. Elle le définit comme le modèle dominant de la masculinité. « Le concept de "masculinité hégémonique" vise à mettre en lumière les multiples formes de masculinités qui coexistent en un temps et en un lieu donnés, ainsi que les relations entre elles. »¹²⁵. Par exemple, dans le contexte socio-historique actuel, en Occident la masculinité hégémonique prend la forme d'un homme blanc, de classe moyenne, hétérosexuel et actif occupé sur le plan professionnel¹²⁶. Les hommes qui n'entreraient pas dans ce modèle appartiendraient à des formes de masculinités non-hégémoniques, subordonnées (par exemple, les hommes homosexuels) ou marginalisées (du fait de leur appartenance de race ou de classe).

Les hommes qui se conforment au modèle de la masculinité hégémonique en tirent un double bénéfice, puisque cela leur permet de dominer les femmes, mais aussi les hommes appartenant à d'autres modèles de masculinités. Cependant, des hommes qui n'occupent pas ces positions de masculinité hégémonique peuvent être complices de la position hégémonique afin d'en tirer des bénéfices en termes de pouvoir.

Ce concept permet de penser le caractère illégitime de la paternité au foyer. Les pères au foyer entreraient dans une position de masculinité marginalisée, dans la mesure où ils renoncent à un des attributs liés à la masculinité hégémonique : leur activité professionnelle. Cependant, la masculinité hégémonique a connu des transformations au cours de la seconde moitié du vingtième siècle, passant d'une masculinité virile basée sur la force physique à une masculinité « neutre ».

3.2 - Les « habits neufs de la domination masculine » et la recomposition des formes de masculinité

Traditionnellement, l'identité masculine se constitue dans les instances de socialisation exclusivement masculines et en lien avec la force physique, les « maisons-des-hommes »¹²⁷ comme le domaine sportif¹²⁸, militaire¹²⁹ (notamment la caserne) ou plus largement le domaine professionnel¹³⁰. Cette socialisation était particulièrement prégnante dans les milieux populaires, où les professions font appel à la force physique : la vente de la seule force de travail constituait un moyen de prouver sa virilité. En effet, là où la féminité est pensée comme un acquis inné, naturel ; la masculinité doit se prouver¹³¹, au risque dans le cas contraire d'être assimilée au féminin. La masculinité se confond en partie avec la virilité. Cette dernière désigne la force, le courage, la capacité à se battre, à prendre des risques et à accepter de souffrir. Dans les milieux populaires, les jeunes hommes traversent une phase d'homosociabilité à l'adolescence, où ils sont initiés par leurs pairs à la virilité. Ils s'y conforment dans la mesure où les hommes qui font la preuve de leur virilité sont rétribués en argent, en honneur, en attributs de pouvoir mais aussi en accès aux femmes¹³². Ils ont donc un intérêt à faire montre de leur virilité.

¹²⁴ Connell Raewyn, *Masculinities*, Polity Press, 2^{ème} édition, Cambridge, 2005

¹²⁵ Connell Raewyn, « fantasmes de meurtre et vie pratique », *Travail, genre et sociétés*, Vol. 29, n°1, 2013, p.177

¹²⁶ Willot Sara, Griffin Christine, « Men, masculinity and the challenge of long-term unemployment », in Mac An Ghail Mairtin (éd.), *Understanding Masculinities : social relations and cultural arenas*, Open University Press, Michigan, 1996

¹²⁷ Godelier Maurice, *La production des grands hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée*, Fayard (coll. « l'espace du politique »), 1982

¹²⁸ Baillellet Frédéric, Liotard Philippe, *Sport et virilisme*, Quasimodo & fils, 1999

¹²⁹ Devreux Anne-Marie, « des appelés, des armes et des femmes : l'apprentissage de la domination masculine à l'armée », *Nouvelles questions féministes*, Vol. 18, n°3-4, 1997, p.49-78

¹³⁰ Dejours Christophe, *Souffrance en France - La banalisation de l'injustice sociale*, Seuil, 1998

¹³¹ Badinter Elisabeth, *XY, de l'identité masculine*, Odile Jacob, 1992

¹³² Welzer-Lang Daniel, « Virilité et virilisme dans les quartiers populaires en France », *VEI Enjeux*, n°128, mars 2002

Cette construction identitaire va également de pair avec un rejet de ce qui est féminin, c'est-à-dire ceux qui sont pénétrés lors du rapport sexuel (les « pédés », les « lopettes »...) et ceux qui sont trop faibles, trop peureux, trop sensibles... « Devenir un homme, c'est donc apprendre à rejeter et à dévaloriser ce qui relève du féminin, parfois par la violence »¹³³. La construction de la masculinité virile procède donc d'une logique de distinction (du féminin) et d'une logique d'imitation (être aussi viril que les hommes considérés comme tels par l'affirmation de sa force, de son courage...).

Cependant, dans « les habits neufs de la domination masculine », François de Singly¹³⁴ souligne les transformations qu'a connues le masculin au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Ainsi, « la dévaluation de la virilité, de ses démonstrations de force physique, était possible dans la mesure où les groupes sociaux les plus concernés par les luttes autour de la question des sexes étaient les classes moyennes et supérieures, groupes où ce capital physique et symbolique occupait une place secondaire dans la structure des richesses masculines. Tout se passe comme si la renégociation des rapports entre les sexes s'était opérée sur le dos des milieux populaires. La valeur physique des ouvriers – leur seule richesse – tout comme les valeurs ménagères des mères au foyer du peuple ont servi de repoussoirs conjoints aux hommes et aux femmes des milieux des cadres progressistes. »¹³⁵. La virilité, c'est-à-dire l'association du masculin à la force, n'est donc plus une forme légitime du répertoire masculin en dehors des milieux populaires. Parallèlement, d'autres attributs du masculin, notamment le savoir ou la maîtrise des objets techniques, ne sont plus codés exclusivement comme masculins.

Ainsi, pour De Singly, « la domination masculine s'est accentuée sous couvert de neutralité »¹³⁶. Cependant, là où le « masculin-masculin » n'est plus légitime en dehors des milieux populaires, le « masculin-neutre » est approprié par les hommes et par les femmes. De plus, le « féminin-féminin » demeure par la persistance d'une valorisation sociale des femmes qui « jouent le jeu » de la performance de genre¹³⁷ par une parure féminine (robes, lingerie fine)... Dans le « féminin-féminin », seule la figure de la femme au foyer, de la ménagère, est devenue illégitime. Ce changement dans les formes légitimes du masculin est une forme dérivée de la lutte des classes : « les hommes les mieux dotés en capital scolaire se sont désolidarisés d'avec les plus pauvres » car « la stigmatisation des formes d'expression de la virilité, des "machos", a affecté et affecte en priorité les hommes qui ne possèdent que ce mode de valorisation de soi »¹³⁸. A l'inverse, les hommes et les femmes les mieux situés dans la hiérarchie sociale ont le sentiment de ne plus avoir besoin d'affirmer leur virilité ou leur féminité, à part dans les jeux de séduction.

Dans les classes moyennes et supérieures, la masculinité prendrait la forme du « manager »¹³⁹, un être autonome, qui entreprend sa carrière mais aussi sa propre vie. Il conquiert de nouveaux territoires de profit, grâce à sa capacité à établir un contact personnel avec d'autres acteurs, même ceux qui sont éloignés socialement ou géographiquement de lui-même¹⁴⁰. Il s'agit pour lui de devenir un « leader authentique »¹⁴¹, expert de la théorie managériale. La « conquête » associée à l'identité masculine aurait donc délaissé le terrain « physique »¹⁴² pour investir le terrain de l'économie.

¹³³ Schiess Christian, *La construction sociale du masculin – on ne naît pas dominant, on le devient*, mémoire de DEA, Genève, 2005

¹³⁴ De Singly François, « Les habits neufs de la domination masculine », *Esprit*, n° 11, novembre 1993, p.54-64

¹³⁵ Ibid.

¹³⁶ Ibid.

¹³⁷ Butler Judith, *Trouble dans le genre*, La découverte (coll. « Poche »), 2006

¹³⁸ De Singly François, « Les habits neufs de la domination masculine », *Esprit*, n° 11, novembre 1993, p.54-64

¹³⁹ Collinson David L., Hearn Jeff, *Men as managers, managers as men. Critical perspectives on men, masculinities and managements*, Sage Publications, Londres, 1996 - Molinier Pascale, « déconstruire la crise de la masculinité », *Mouvements*, Vol. 31, 2004, p.24-29

¹⁴⁰ Schiess Christian, *La construction sociale du masculin – on ne naît pas dominant, on le devient*, mémoire de DEA, Genève, 2005

¹⁴¹ Lorenzi-Cioldi, *Les représentations des groupes dominants et dominés*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2002

¹⁴² Comme le combat au corps à corps ou les champs de bataille

Les instances de socialisation masculine sont en perte de vitesse, du fait de cette perte de légitimité du « masculin-masculin », et également parce que le service militaire n'est plus obligatoire. Cependant, l'identité masculine continue à être inculquée aux garçons, par le biais d'une socialisation différenciée¹⁴³. Par exemple, les parents ont des attitudes différentes envers leur enfant selon son sexe, en choisissant des jouets, des vêtements distincts, ou en encourageant ou en condamnant des comportements spécifiques selon le sexe de l'enfant. De même, les enseignants se comportent différemment avec les garçons et les filles, interagissant davantage avec les premiers ou leur prêtant des compétences différenciées (reprenant à leur compte les stéréotypes selon lesquels les filles sont plus mauvaises en mathématique que les garçons par exemple).

La masculinité hégémonique en France s'est donc recomposée : si le fait d'être actif (voire conquérant) notamment dans la sphère publique reste une de ses caractéristiques, elle est moins clivante en termes de rôles de sexe qu'autrefois puisque les femmes peuvent adopter des caractéristiques du « masculin neutre ». L'essor de cette masculinité s'est fait par le biais d'une alliance entre les sexes des membres des classes moyennes et supérieures (dans la mesure où les femmes aussi peuvent s'appropriier les valeurs du « masculin neutre ») au détriment d'une alliance entre les classes. Les milieux populaires restent soumis à des valeurs anciennes et illégitimes : virilité basée sur la force physique pour les hommes, idéal de la mère au foyer pour les femmes.

3.3 - La figure du père : tiers séparateur et nouveau père

Cette mutation se manifeste dans le rôle qu'on prête au père. En effet, ce dernier a traditionnellement pour mission d'incarner l'autorité et d'être apporteur de ressources pour sa famille, et de la protéger, il n'est pas censé participer aux activités de soin de l'enfant. Ce rôle est encore patent dans les revues qui s'adressent aux professionnel(le)s de la petite enfance, c'est-à-dire des prescripteurs de normes parentales, qui restent relativement conservatrices dans les rôles parentaux qu'elles présentent¹⁴⁴ : le père est censé garantir la protection et la sécurité de ses enfants, les inciter à aller vers l'extérieur du foyer et à se socialiser, les séparer de la mère et incarner l'autorité. A l'inverse, la mère reste décrite comme le parent chargé d'apporter affection, sécurité affective et soin aux enfants. Ainsi, en dépit de l'essor de la figure du « nouveau père », le père reste relativement absent des articles traitant du maternage¹⁴⁵. Cette distorsion entre les représentations et les professionnel(le)s de la petite enfance s'illustre également à la maternité, après la naissance de l'enfant : comme le souligne un enquêté de Gérome Truc¹⁴⁶, « on demande aux pères de s'impliquer plus [...] mais la plupart du temps on ne les laisse pas faire »¹⁴⁷.

¹⁴³ Court Martine, *Corps de filles, corps de garçons : une construction sociale*, La Dispute (coll. « Corps santé société »), 2010 - Dafflon Nouvelle Anne (dir.), *Filles-garçons : socialisation différenciée ?*, Presses universitaires de Grenoble (coll. « Vies sociales »), Grenoble, 2006 - Duru-Bellat Marie, Jarlégan Annette, « Garçons et filles à l'école primaire et dans le secondaire », in Blöss Thierry (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, PUF (coll. « sociologie d'aujourd'hui »), 2001, p.75-78 - Rouyer Véronique, Croity-Belz Sandrine, Prêteur Yves (dir.), *Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte – expliquer les différences, penser l'égalité*, Eres, 2010

¹⁴⁴ Delforge Sandie, « le genre de la fonction parentale – une analyse de la presse des professionnel(le)s de la petite enfance », in Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, *La petite enfance – entre familles et crèches, entre sexe et genre*, L'Harmattan (coll. « logiques sociales »), février 2013, p.109-128

¹⁴⁵ Premiers soins, figures d'attachement, lien mère-enfants

¹⁴⁶ Truc Jérôme, « la paternité en maternité – une étude par observation », *Etnologie française*, Vol. 36, n°2, 2006, p.341-349

¹⁴⁷ *Ibid.*, p.343

De plus, là encore, la figure du « nouveau père » semble une mutation de la fonction paternelle plus prégnante dans les milieux des classes moyennes et supérieures : « selon Zaouche-Gaudron (2006)¹⁴⁸, le modèle de père engagé (non seulement nourricier, mais aussi éducateur, disponible et sensible), qui remplit une fonction similaire à celle de la mère, serait celui des milieux favorisés et il pourrait mettre à mal la population des pères défavorisés pour lesquels "faire vivre sa famille" est une dimension constitutive de l'identité paternelle fortement marquée »¹⁴⁹. Ainsi, la division sexuée traditionnelle des rôles serait plus prégnante dans les milieux populaires : « les attributs associés à la paternité (autorité, domination), les formes de socialisation père-enfants (liées à la transmission des savoir-faire professionnels plutôt qu'à l'univers domestique) »¹⁵⁰ semblent peu compatibles avec la figure du « nouveau père » qui développe une relation affective avec ses enfants.

Enfin, on peut interroger l'existence de ce « nouveau père » dans les pratiques. Sara Brachet¹⁵¹ souligne que pour ses enquêtés français, être père signifie essentiellement des responsabilités, notamment en tant que pourvoyeur de ressources (bien que ce rôle soit en partie partagé avec la conjointe). Pour l'homme, « paternité et carrière se renforcent : un bon époux, un bon père, un bon patron est aussi un bon breadwinner »¹⁵². « Être impliqué » n'est pas synonyme de partage égalitaire (à 50-50) de la charge familiale, ni d'une prise en charge d'une part importante des autres tâches ménagères, qui restent souvent assurées par la femme. Cependant, le fait d'être père signifierait être présent et disponible, et les pères aspirent à ne plus être réduits à une fonction symbolique et à nouer des liens affectifs avec leurs enfants¹⁵³. De cet écart entre le modèle prescriptif et les pratiques réelles ressort ainsi une « paternité d'intention »¹⁵⁴ qui semble caractéristique de la figure du « nouveau père ».

Anne Quiénart¹⁵⁵ distingue ainsi trois « types » de pères selon leur rapport à la paternité: les nouveaux pères, les pères traditionnels, et les pères vivant des tensions identitaires. Les premiers sont impliqués dans le travail domestique (ménager et parental). Ils présentent une grande autonomie parentale (c'est-à-dire qu'ils peuvent accomplir les tâches ménagères et parentales seuls, sans supervision). Les deuxièmes ont une conception traditionnelle des rôles, selon laquelle le père doit être un apporteur de ressources et la mère la personne responsable du soin des enfants. Les derniers se sentent déchirés entre leur identité parentale et leur identité professionnelle. Cette typologie montre l'ambivalence de l'identité paternelle aujourd'hui : certains adhèrent à l'idéal du « nouveau père », d'autres se raccrochent à une ancienne représentation des rôles, et quelques-uns hésitent entre les deux. Elle souligne cependant que pour ces hommes, le sentiment d'être père se dessine en fonction de la relation qu'ils bâtissent avec leur enfant, et n'est pas un statut qui vient automatiquement, en même temps que la naissance d'un enfant. Cette remarque fait écho au caractère « social » de la paternité, par opposition à la maternité qui est perçue comme « naturelle » dans la mesure où la mère porte l'enfant à l'intérieur de son corps.

¹⁴⁸ Zaouche-Gaudron Chantal, « paternité(s) : pluralité et singularité », in Schneider Benoît (dir.), *Enfant en développement, famille et handicaps : interactions et transmissions*, Eres, Ramonville Sinte-Agne, 2006, p.87-97, 2006

¹⁴⁹ Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, « La parentalité et ses genres. Les sciences humaines et la place du père auprès du jeune enfant », in Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, *La petite enfance – entre familles et crèches, entre sexe et genre*, L'Harmattan (coll. « logiques sociales), février 2013, p.167-224

¹⁵⁰ Martial Agnès, « paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales », *Ethnologie française*, Vol. 42, n° 1, 2012

¹⁵¹ Brachet Sara, « Etre père en France et en Allemagne : entre représentations et pratiques », *Informations sociales*, Vol. 163, n°1, 2011, p.62-70

¹⁵² Marry Catherine, *Les femmes ingénieurs – une révolution respectueuse*, Belin (coll. « Perspectives sociologiques »), 2004, p.24

¹⁵³ Fagnani Jeanne, « rétrospective et prospective de la fonction paternelle – points de vue de chercheurs », *Recherches et prévisions*, n°75, mars 2004, p.79-84

¹⁵⁴ Boyer Danielle, Cérroux Benoît, « les limites des politiques publiques de soutien à la paternité », *Travail, genre et société*, n°24, p.47-62

¹⁵⁵ Quiénart Anne, « la paternité sous observation : des changements, des résistances, mais aussi des incertitudes », in Descarries Francine, Corbeil Christine (dir.), *Espace et temps de la maternité*, Editions du remue-ménage, Montréal, 2002, p.201-522

La figure du « nouveau père », présentée comme le rôle légitime du père dans les représentations (au moins dans les classes moyennes et supérieures), incite donc les hommes à cumuler un rôle traditionnel (le père protecteur et autoritaire) bien que sur un mode moins "rigide" qu'autrefois et un rôle plus "maternel" basé sur une proximité affective entre le père et ses enfants. Cependant, ce rôle affectif semble n'avoir gagné que les représentations, mais ne se traduit pas forcément dans les prescriptions et les pratiques des professionnels de la petite enfance, ni dans les pratiques des pères, qui font montre d'une « paternité d'intention »¹⁵⁶.

3.4 - L'inversion du genre au masculin

L'avancée en mixité dans le domaine professionnel et dans la sphère privée contribue à l'apparition d'hommes ou de femmes minoritaires (du fait de leur sexe) dans leurs professions ou dans le rôle qu'ils adoptent dans la division sexuée du travail. Ainsi, si l'inversion du genre dans le cadre professionnel, c'est-à-dire le fait pour un homme de s'orienter vers une profession « féminine » (ou l'inverse), peut être coûteuse pour l'individu (en termes identitaires et de stigmates), ces coûts semblent moindres pour les hommes que pour les femmes¹⁵⁷.

Tout d'abord, le fait qu'il y ait peu d'hommes dans un secteur d'activité rend ceux qui y sont présents précieux, alors que l'inverse¹⁵⁸ n'est pas forcément vrai, du fait des qualités « naturelles » prêtées aux hommes par exemple¹⁵⁹. Dans certains cas, « la situation minoritaire dans une profession très féminisée offre des bénéfices en matière d'évolution de carrière, de reconnaissance de la compétence et de choix de filières d'exercice aux hommes »¹⁶⁰. Ainsi, les « compétences masculines naturelles », comme l'autorité ou la force physique, peuvent constituer un avantage lorsqu'ils investissent des professions masculines. A l'inverse, peut-être parce que les « qualités féminines » comme l'empathie ne sont pas considérées comme des compétences, il est plus difficile pour une femme de faire de son sexe un atout dans les professions masculines. De même, ils mobiliseraient un discours de la professionnalité, là où les femmes seraient dans le maternalisme¹⁶¹.

De plus, les hommes ne s'orientent pas forcément vers les mêmes secteurs que les femmes au sein d'une profession, ce qui peut être fortement rentable pour eux. Par exemple, dans le cas des hommes infirmiers, Florence Douguet et Alain Vilbrod¹⁶² constatent que parmi les infirmiers, les hommes sont trois fois plus nombreux que les femmes à s'orienter vers le métier d'infirmier libéral, carrière plus rentable que celle d'infirmier en hôpital. Les hommes mettent en avant que le fait d'exercer en libéral est synonyme pour eux d'autonomie, de liberté et de responsabilité. Ce choix de carrière représente ainsi un double bénéfice pour eux : d'une part ils peuvent présenter leur profession comme étant conforme aux idéaux du masculin et d'autre part ils s'affranchissent du contrôle de l'hôpital (et des médecins), qui contribue à cantonner le métier d'infirmier à une profession subalterne.

¹⁵⁶ Boyer Danielle, Céroux Benoît, « Les limites des politiques publiques de soutien à la paternité », *Travail, genre et société*, n°24, p.47-62

¹⁵⁷ Couppié Thomas, Epiphane Dominique, « Hommes et femmes minoritaires dans leur profession : le bonheur à quel prix ? », in Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement*, Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2008

¹⁵⁸ C'est-à-dire les femmes qui sont dans des secteurs d'activité masculin

¹⁵⁹ Lemarchant Clothilde, « Unique en son genre... Orientations atypiques de lycéens et lycéennes au sein de filières techniques et professionnelles », in Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... Et réciproquement*, Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2008

¹⁶⁰ Philippe Claudine, « Le conseil conjugal et familial au masculin », in Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... Et réciproquement*, Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2008

¹⁶¹ Bessin Marc, « Les hommes dans le travail social : le déni du genre », in Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin...Et réciproquement*, Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2008

¹⁶² Douguet Florence, Vilbrod Alain, « Les infirmiers libéraux : singularité des trajectoires professionnelles », in Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... Et réciproquement*, Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2008

Plus largement, le fait d'être un homme peut permettre une ascension professionnelle plus rapide que les femmes dans la même profession, comme dans le cas des hommes qui enseignent en école maternelle et qui sont directeurs d'école (c'est-à-dire une position un peu plus prestigieuse)¹⁶³.

Si l'inversion du genre comporte des bénéfices pour les hommes sur le plan professionnel, il est probable que ce soit également le cas dans la sphère privée. En effet, le sentiment d'illégitimité des femmes hypogames¹⁶⁴ pourrait les pousser à « donner » plus (selon l'idéologie amoureuse du don et du désintéret) afin d'équilibrer la situation. Cependant, il est difficile de se prononcer sur ce point du fait du faible nombre d'enquêtes empiriques sur le sujet. De plus, une des constantes des attributs du masculin en dépit des transformations évoquées est le fait d'être actif occupé professionnellement. A un certain niveau, la figure du chômeur est masculine (la femme pouvant toujours renoncer à l'activité professionnelle au profit d'un repli sur le foyer) et elle est l'unique modalité de l'absence d'activité professionnelle d'un homme en âge et capable de travailler. En effet, le fait de ne pas travailler présente de nombreux coûts émotionnels pour un individu masculin¹⁶⁵ : un sentiment de dépossession, d'émasculatation, de honte et de culpabilité, de frustration, de solitude, le sentiment de ne pas être en phase avec les attentes sociales qui pèsent sur lui, la perte de l'estime personnelle, voire la peur de se séparer de sa conjointe s'ils en ont une¹⁶⁶, etc. Plus largement, le chômage représente par plusieurs aspects l'opposé du modèle hégémonique de masculinité : le chômeur (ou l'inactif) est cantonné à la sphère domestique alors que l'espace public est le domaine du masculin, cette situation va de pair dans les représentations avec une certaine passivité là où le masculin se caractérise par son caractère actif et elle empêche l'homme d'assurer la protection et l'apport de ressources économiques à sa famille (le rôle de « breadwinner ») et le place dans une situation de dépendance (vis-à-vis des allocations publiques ou du salaire de sa conjointe).

Ainsi, l'inversion du genre au sein de la sphère professionnelle peut comporter des bénéfices plus importants pour un homme que pour une femme. Cependant, il n'est pas sûr que l'inversion au masculin soit aussi rentable lorsqu'elle s'effectue dans la sphère privée. En effet, le père au foyer s'expose à un double stigmata, par son association à la figure du chômeur et à celle de l'homme entretenu. Cependant, comme dans le cas des couples hypogames, il est possible que la conjointe cherche à compenser ces coûts en « donnant » plus en termes de prise en charge du travail domestique ou d'accès aux ressources matérielles du ménage par exemple.

Le fait d'être un homme dans une société patriarcale est source de bénéfices, ne serait-ce que par la possibilité de dominer les femmes, même lorsque l'individu masculin ne se conforme pas au modèle de la masculinité hégémonique. Ainsi, le père au foyer semble suivre les évolutions du masculin, désormais « neutre » et à l'intersection de valeurs masculines et d'autres plus féminines en ce qui concerne le foyer, notamment par la valorisation du « nouveau père », dont le père au foyer constituerait le paroxysme.

¹⁶³ Jaboin Yveline, « La construction de l'identité professionnelle masculine dans un secteur en voie de mixité : le cas des hommes enseignant à l'école maternelle », in Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... Et réciproquement*, Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2008

¹⁶⁴ L'hypogamie est le fait pour un individu d'avoir pour conjoint une personne ayant une position sociale moins élevée que la sienne. Une union est dite « hypogamique » lorsque la conjointe est d'un rang social plus élevé que celui de son conjoint. La plupart des couples se caractérisent cependant par une hypergamie, c'est-à-dire que la conjointe a un rang social inférieur à celui de son conjoint (Kaufmann Jean-Claude, *La sociologie du couple*, PUF (coll. « Que sais-je ? »), Paris, 1999 (1993)).

¹⁶⁵ Coûts qui ne sont pas tous identiques à ceux endurés par un individu féminin

¹⁶⁶ Willot Sara, Griffin Christine, « Men, masculinity and the challenge of long-term unemployment », in Mac An Ghail Mairtin (éd.), *Understanding Masculinities : social relations and cultural arenas*, Open University Press, Michigan, 1996

Cependant, le fait d'adopter une situation traditionnellement féminine, qui plus est illégitime dans une société où le travail est central dans l'identité¹⁶⁷, pourrait contribuer à une stigmatisation de ces pères, à la fois en tant que chômeur ou chômeur de longue durée (supposés paresseux, entretenus par leur conjointe...) et non-virils. Les pères au foyer ne bénéficieraient donc pas des avantages des hommes qui s'investissent dans des professions traditionnellement féminines, leur rupture avec le monde du travail représentant un décalage trop important par rapport aux représentations liées au masculin pour que cette situation soit valorisée.

Les hommes bénéficient d'un « système » basé sur des discriminations dans la sphère professionnelle et sur le plan juridique, mais surtout sur des représentations fortement ancrées dans les esprits différenciant et prêtant des caractéristiques différentes au féminin et au masculin. Ce système leur permet de se décharger en grande partie du travail domestique. Tout d'abord, le travail domestique est pensé comme plus conforme aux « qualités naturelles » des femmes. Ensuite, les inégalités salariales entre hommes et femmes rendent rationnelles une division sexuée des tâches dans le sens d'un repli de ces dernières sur la sphère domestique (domaine féminin, par opposition à la sphère publique qui serait un domaine masculin). Enfin, le travail domestique est « invisible » car de l'ordre du quotidien et non-reconnu comme productif, mais aussi parce qu'une grande partie de ce travail est mental (la « charge mentale »¹⁶⁸) et que l'asservissement des femmes (basée sur une disponibilité infinie de leur part mais dont le travail n'est pas rémunéré comme une activité salariée) est niée au nom de l'idéologie amoureuse du don et du désintéressé. Les hommes disposent ainsi d'un plus grand pouvoir dans le couple, basé sur des ressources matérielles et symboliques, qui leur permettent de se décharger d'une grande partie du travail domestique. Ces ressources symboliques y jouent un rôle à la fois parce que le fait d'être un homme donne du pouvoir *en soi* mais aussi parce que les femmes apprennent à « voir » les tâches domestiques, intériorisent la responsabilité de les prendre en charge et incorporent les compétences nécessaires à leur réalisation. Ainsi, si une répartition des tâches domestiques égalitaires et une plus grande implication affective du père auprès de ses enfants sont aujourd'hui légitimes sur le plan des représentations, les pratiques sont plus lentes à changer, du fait de la capacité des hommes (mais aussi des femmes) à faire jouer le poids des ressources dont ils disposent dans la répartition.

¹⁶⁷ Baudelot Christian, Gollac Michel, « *Travailler pour être heureux ?* », Fayard, 2003 - Garner Hélène, Méda Dominique, Sénik Claudia, « La place du travail dans les identités », *Economie et statistique*, n°393-394, 2006, p. 21-40

¹⁶⁸ Haicault Monique, « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du Travail*, n°3, 1984, p. 268-275

Partie 2

LA RÉPARTITION DOMESTIQUE COMME RÉVÉLATEUR DES RAPPORTS DE FORCE : ACTUALITÉ DES ANALYSES FÉMINISTES

Comme on l'a évoqué en introduction, les médias vantent les « nouveaux pères » et leur participation aux tâches ménagères et parentales plus égalitaire que leurs aînés. Pourtant, si on en croit les enquêtes sur la répartition de ces tâches, les discours changent bien plus facilement que les pratiques. En effet, même si cette répartition au sein des couples avec enfants est plus égalitaire aujourd'hui qu'avant les années 1970, la part des hommes dans les tâches domestiques reste faible. Plusieurs facteurs concourent à cette permanence dans l'inégalité des tâches : l'invisibilité des tâches domestiques sur le plan symbolique, la permanence de la domination de l'homme sur la femme dans la plupart des couples (les femmes étant généralement hypergames) mais aussi la persistance de rôles socialement différenciés en fonction des sexes (qui assignent les tâches ménagères et parentales aux femmes). Comment expliquer que les femmes continuent à prendre en charge la majorité des tâches domestiques en dépit des idéaux égalitaires qui sont aujourd'hui plébiscités ?

Nous verrons tout d'abord que la répartition des tâches reste inégale dans l'ensemble des couples, y compris ceux où le conjoint est au foyer. Ensuite, nous présenterons les théories sociologiques qui visent à expliquer l'état de cette répartition. Enfin, nous évoquerons brièvement les difficultés liées au fait d'enquêter sur les tâches domestiques.

1 - La persistance de l'inégale répartition des tâches ménagères

Bien que les ressources dont disposent les femmes se soient considérablement accrues ces dernières décennies, notamment grâce à leur accès au travail professionnel et à la remise en cause des rôles traditionnels par les mouvements féministes, les femmes subissent encore une répartition inégalitaire des tâches domestiques. Cette inégalité joue à trois niveaux : les femmes font plus de travail domestique, ont des tâches plus pénibles et moins valorisées socialement.

1.1 - Qu'est-ce qu'une tâche ? Enjeux symboliques

Comme on l'a déjà évoqué, Christine Delphy¹⁶⁹ montre que du travail destiné à l'auto-consommation réalisé par les hommes est comptabilisé comme un gain pour le produit national brut, mais pas celui réalisé par les femmes. Ce qui est défini ou non comme une tâche représente donc un enjeu symbolique, car dénier à une activité le statut de travail domestique équivaut à nier une partie du travail effectué par les femmes. Plus largement, Annie Dussuet¹⁷⁰ souligne que ces tâches sont difficiles à identifier. En effet, ce ne sont ni leur périodicité, ni leur caractère « indispensables à la vie de tous les jours » qui permettent de les repérer, dans la mesure où elles ne sont pas forcément réalisées tous les jours, ou selon un calendrier précis. De même, ces tâches ne sont pas seulement « ménagères », et elles ne se limitent pas au foyer puisqu'on peut y inclure le bricolage et le jardinage, ou les tâches liées aux enfants (les accompagner quelque part, par exemple).

¹⁶⁹ Delphy Christine, *L'ennemi principal – économie politique du patriarcat*, Syllepse (coll. « Nouvelles questions féministes »), 1997

¹⁷⁰ Dussuet Annie, *Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire*, L'Harmattan (coll. « logiques sociales »), 1997

Annie Dussuet distingue trois types de tâches domestiques¹⁷¹ : les tâches « productives » de biens, d'objets matériels, par lequel s'opère une transformation complète de la matière brute au produit fini (comme les tâches « d'autoproduction alimentaires ou de textiles »), le « travail de consommation » (c'est-à-dire le fait de préparer les biens à la consommation comme la cuisine et les tâches d'entretien qui renouvellent la valeur d'usage d'un bien) et la « production de services » (auprès des enfants ou des personnes âgées par exemple). Cependant, les enquêtes quantitatives qui s'intéressent au travail domestique¹⁷² limitent leurs investigations à une partie des tâches ménagères ou des tâches ménagères et parentales, c'est-à-dire principalement au travail de consommation et à une partie de la production de services. De nombreuses activités de la vie de couple peuvent donc être incluses dans le travail domestique : les tâches administratives¹⁷³, les finances¹⁷⁴, la décoration¹⁷⁵, la prise en charge de la santé des membres de la famille¹⁷⁶ voire même l'organisation de la cérémonie de mariage¹⁷⁷. En effet, les contraintes de toute enquête sociologique empêchent de dresser une liste exhaustive du travail domestique. Cependant, l'exclusion d'une partie de ce travail dénie sa légitimité, et contribue peut-être à sous-estimer l'ampleur du travail domestique réalisé par les femmes.

Notamment, Monique Haicaut¹⁷⁸ souligne qu'on ne peut réduire le travail domestique au moment auquel ces tâches sont exécutées. En effet, cette exécution nécessite un travail de préparation, de supervision (la gestion, l'organisation et la planification) des tâches domestiques qui fait peser une « charge mentale » sur la femme. Par exemple, dans le cas du travail domestique de la santé¹⁷⁹, les femmes effectuent un travail important de prévention par le biais de l'alimentation et plus largement par le contrôle des conditions de vie des enfants (par exemple, en prescrivant une activité physique) afin de les maintenir en bonne santé. De plus, les événements, les aléas ou les accidents possibles dans la vie de famille introduisent une part d'imprévisibilité qui demande à l'organisation du travail domestique une part de souplesse et d'adaptabilité, souplesse qui repose le plus souvent sur les femmes¹⁸⁰.

Plus largement, une des caractéristiques du travail domestique est d'être invisibilisé, nié, aux yeux des individus, notamment en raison du cumul des tâches¹⁸¹ (par exemple, le fait de préparer le dîner tout en surveillant les enfants). D'une part, les femmes tentent de rendre invisible le travail domestique en l'effectuant en dehors des heures de présence des autres membres de la famille¹⁸². D'autre part, elles refusent de le considérer comme un travail, soit en minimisant la charge que cela représente, soit en affirmant qu'elles ne vivent pas ces tâches comme étant pénibles, qu'elles les font librement ou que cela leur fait plaisir¹⁸³. En effet, la prestation relationnelle est intimement liée à la tâche domestique, ce qui conduit les femmes à sous-estimer ce qu'elles font comme travail dans le foyer¹⁸⁴.

¹⁷¹ En soulignent que certaines tâches sont à l'intersection de ces catégories

¹⁷² Le questionnaire du laboratoire Matisse, groupe division familiale du travail de 1999 ; les enquêtes « Emploi du temps » de l'Insee et l'enquête « études des relations familiales et intergénérationnelles » (Erfi) de l'Insee et l'Ined

¹⁷³ Siblot Yasmine, « « Je suis la secrétaire de la famille ! » La prise en charge féminine des tâches administratives entre subordination et ressource », *Genèses* n°64, vol. 3, 2006, p. 46-66

¹⁷⁴ Belleau Hélène, Henchoz Caroline, *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux – perspective internationale*, l'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2008 - Henchoz Caroline, *Le couple, l'amour et l'argent – la construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2009

¹⁷⁵ Costechaire Céline, « Une lecture des styles de conjugalité au sein de l'habitat des couples lesbiens », *Politiques sociales et familiales*, n°101, mars 2011, p. 65-79

¹⁷⁶ Cresson Geneviève, *Le travail domestique de la santé*, L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1995

¹⁷⁷ Maillolchon Florence, « La femme du ménage – la préparation du mariage au principe du "partage inégal" du travail domestique », *Temporalités*, Vol. 9, 2009

¹⁷⁸ Haicaut Monique, « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du Travail*, n°3, 1984, p. 268-275 - Haicaut Monique, *L'expérience sociale au quotidien. Corps, espace, temps*, Presses de L'Université d'Ottawa, 2000

¹⁷⁹ Cresson Geneviève, *Le travail domestique de la santé*, L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1995

¹⁸⁰ Cresson Geneviève, « De l'idéal égalitaire aux pratiques inégalitaires, quelles "réorganisations" ? », in Knibiehler Yvonne, Neyrand Gérard, *Maternité et parentalité*, ENSP, 2004

¹⁸¹ Dussuet Annie, *Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire*, L'Harmattan (coll. « logiques sociales »), 1997

¹⁸² Ibid.

¹⁸³ Cresson Geneviève, *Le travail domestique de la santé*, L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1995

¹⁸⁴ Romito Patrizia, *La naissance du premier enfant. Etude psychosociale de l'expérience de la maternité et de la dépression post-partum*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1990

De plus, le plaisir qui peut être associé à une tâche rend délicate sa comptabilisation en tant que « travail domestique ». En effet, ce dernier est pensé comme « subi » par la femme dans le cadre de la pensée féministe. Or, une femme peut choisir d'augmenter sa charge de travail domestique (par exemple, en cousant des vêtements pour son foyer) parce que c'est une activité qu'elle considère comme un loisir. Certes, on pourrait objecter que ce goût pour certaines tâches domestiques découle d'une aliénation : on apprend aux femmes à aimer les tâches domestiques (ou certaines d'entre elles) afin qu'elles ne prennent pas conscience qu'elles leur sont imposées, et qu'elles aient le sentiment de les prendre en charge librement. Cependant, ces deux dimensions du travail domestique (relationnelle et plaisir) sont à prendre en compte pour comprendre la persistance de sa répartition inégale.

Le travail domestique est donc en partie invisibilisé, par plusieurs mécanismes. Tout d'abord, il est de l'ordre du quotidien, du banal : il échappe aux yeux de ceux qui le prennent en charge et de ceux qui en bénéficient. Plus encore, seule sa dimension concrète est appréhendée comme un travail, mais pas la « charge mentale » que sa prise en charge suppose. Ensuite, le statut de travail lui est nié sur le plan symbolique, parfois par les acteurs mêmes (notamment du fait de sa dimension affective). Enfin, de nombreux aspects de celui-ci ne sont pas comptés comme du travail domestique, comme les tâches qui ne sont pas des tâches ménagères (par exemple, les tâches de décoration). Cette invisibilité du travail domestique, mais aussi les bénéfices symboliques que les individus peuvent tirer de l'adopter d'un rôle sexué traditionnel renvoie à une des caractéristiques des rapports sociaux de sexe¹⁸⁵ : « ils contribuent à produire les moyens par lesquels on saisit le réel et on aménage les rapports de domination, de sorte que leur visibilité est fortement atténuée »¹⁸⁶.

1.2 - L'organisation domestique dans le couple traditionnel : une répartition inégale d'un point de vue quantitatif

Les enquêtes étudiant l'organisation domestique montrent que la répartition des tâches ménagères et parentales se fait encore aujourd'hui en défaveur des femmes. Cette inégalité se manifeste tant sur le plan du nombre de tâches qu'elles prennent en charge que par le temps qu'elles y consacrent, malgré de timides évolutions dans le sens d'une répartition plus égalitaire. Ainsi, les femmes prennent en charge près de 80 % des tâches domestiques, à l'exception du bricolage (plus de 75 % des hommes le prennent en charge seuls¹⁸⁷) et du jardinage¹⁸⁸, ou liées à l'entretien des véhicules. Certaines tâches sont réparties au sein du couple plus égalitairement que d'autres : dans 46 % des ménages, l'homme et la femme se répartissent égalitairement la vaisselle et dans 37 % d'entre eux le passage de l'aspirateur. A l'inverse, la part des ménages où la femme prendrait systématiquement où le plus souvent en charge le repassage est 80 % et la cuisine de 71 %. On remarque de plus que les ménages où les hommes se chargent le plus souvent ou exclusivement d'une tâche sont rares : le repassage, la préparation du repas, les courses alimentaires, le passage de l'aspirateur et la vaisselle sont prises en charge exclusivement ou le plus souvent par les hommes dans seulement 7 % des ménages en moyenne¹⁸⁹.

¹⁸⁵ Devreux Anne-Marie, « Les rapports sociaux de sexe : un cadre d'analyse pour les questions de santé ? », in Aïach P., Cèbe D. ; Cresson G., Philippe C. (dir.), *Femmes et hommes dans le champ de la santé, aspects sociologiques*, Editions ENSP, Rennes, 2001

¹⁸⁶ Cresson Geneviève, « De l'idéal égalitaire aux pratiques inégalitaires, quelles "réorganisations" ? », in Knibiehler Yvonne, Neyrand Gérard, *Maternité et parentalité*, ENSP, 2004

¹⁸⁷ Bauer Denise, « Entre maison, enfant(s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples », *Etudes et résultats*, n°570, avril 2007

¹⁸⁸ Dumontier Françoise, Guillemot Danièle, Méda Dominique, « L'évolution des temps sociaux au travers des enquêtes Emploi du temps », *Économie et Statistique*, n°252-353, 2002, p.3-13

¹⁸⁹ Régnier-Loilier Arnaud (coll.), *Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles*, Ined (coll. « Grandes enquêtes »), 2010

Pour les données quantitatives, on se basera principalement sur les grandes enquêtes ayant porté sur les tâches domestiques et parentales (le questionnaire du laboratoire Matisse¹⁹⁰, groupe division familiale du travail de 1999 ; les enquêtes « Emploi du temps » de l'Insee¹⁹¹ et l'enquête « études des relations familiales et intergénérationnelles » (Erfi) de l'Insee et l'Ined¹⁹²)¹⁹³. Ces enquêtes présentent néanmoins le défaut de se concentrer sur les tâches ménagères et parentales. Pour appréhender les tâches organisationnelles ou financières et pour compléter ces enquêtes quantitatives, on s'appuiera notamment sur des enquêtes qualitatives comme celles de Jean-Claude Kaufmann¹⁹⁴ et d'Annie Dussuet¹⁹⁵ sur les tâches domestiques et de Caroline Henchoz¹⁹⁶ sur l'argent dans le ménage.

Cette inégalité de la répartition des tâches est modulée selon les ménages selon de nombreux facteurs, comme l'arrivée d'un enfant dans le ménage, la taille et la composition de la fratrie, leur activité professionnelle (ou leur inactivité), leurs revenus respectifs, leurs niveaux de diplôme, la durée du trajet entre le domicile et le lieu de travail, etc.

1.2.1 - L'impact des caractéristiques du ménage

Les enfants d'un ménage ont une influence considérable sur le nombre de tâches domestiques à prendre en charge, mais aussi sur la répartition qui va s'opérer entre les conjoints. De plus, les caractéristiques des conjoints, notamment leur âge, peuvent influencer sur cette répartition. En effet, le volume des tâches domestiques n'est pas un « stock » immuable d'un ménage à l'autre : il varie selon la composition du ménage (le nombre, l'âge et les liens qui unissent les cohabitants) et la taille du logement. Selon les exigences du couple en termes de propre et de rangé, les individus peuvent décider de réaliser ou non certaines tâches (comme le repassage de certaines pièces de tissu par exemple) et d'y consacrer un temps plus ou moins important. Kaufmann¹⁹⁷ souligne par exemple qu'après une séparation ou lorsque les enfants quittent le « nid » familial, les femmes ont tendance à revoir leurs exigences en termes d'ordre à la baisse.

L'arrivée d'un enfant dans un couple va de pair avec une augmentation du travail domestique : les hommes et les femmes augmentent le temps qu'ils y consacrent (bien que ces dernières l'augmentent davantage que leurs conjoints)¹⁹⁸. Cette naissance contribue soit à une persistance de l'organisation précédente soit à une réorganisation de l'organisation domestique : les rôles deviennent plus spécialisés et souvent plus traditionnels. En effet, la femme prend plus souvent en charge des tâches comme la préparation des repas, les courses alimentaires ou le passage de l'aspirateur et les tâches parentales après la naissance de l'enfant.

¹⁹⁰ Modélisation appliquée des trajectoires institutionnelles et des stratégies socio-économiques

¹⁹¹ Institut national de la statistique et des études économiques

¹⁹² Institut national des études démographiques

¹⁹³ Quelques publications exploitant ces enquêtes : Algava Elisabeth, « Quel temps pour les activités parentales ? », *Etudes et résultats*, n° 162, mars 2002 - Barrère-Maurisson Marie-Agnès (dir.), *Partage des temps et des tâches dans les ménages*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, La documentation Française (coll. « cahier travail et emploi »), 2001 - Dumontier Françoise, Guillemot Danièle, Méda Dominique, « L'évolution des temps sociaux au travers des enquêtes Emploi du temps », *Économie et Statistique*, n°252-353, 2002, pages.3-13 - Régnier-Loilier Arnaud (coll.), *Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles*, Ined (coll. « Grandes enquêtes »), 2010

¹⁹⁴ Kaufmann Jean-Claude, *La trame conjugale – analyse d'un couple par son linge*, Nathan (coll. « Pocket »), 1997 (1992) - Kaufmann Jean-Claude, *Le cœur à l'ouvrage – théorie de l'action ménagère*, Nathan (coll. « Pocket »), 2011 (1997)

¹⁹⁵ Dussuet Annie, *Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire*, L'Harmattan (coll. « logiques sociales »), 1997

¹⁹⁶ Henchoz Caroline, *Le couple, l'amour et l'argent – la construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2009 - Henchoz Caroline, « La reproduction des inégalités dans la sphère conjugale », in *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux – perspective internationale*, Belleau Hélène, Henchoz Caroline (dir.), L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2008

¹⁹⁷ Kaufmann Jean-Claude, « *Le cœur à l'ouvrage – théorie de l'action ménagère* », Nathan (coll. « Pocket »), 2011 (1997)

¹⁹⁸ Degenne Alain, Lebeaux Marie-Odile, Marry Catherine, « les usages du temps : cumuls d'activités et rythmes de vie », *Economie et statistique*, n°352-353, 2002

De plus, elle les prend plus souvent en charge seule, tandis que l'homme accroît son investissement professionnel. L'accroissement de la participation de l'homme aux tâches domestiques dans une perspective égalitaire est plus rare¹⁹⁹. En effet, l'arrivée d'un enfant cause un accroissement de la masse des tâches ménagères et parentales, supérieur à celui auquel s'attendaient les futurs parents²⁰⁰ : le temps consacré par les mères aux tâches parentales est très élevé quand le dernier enfant est très jeune et il décroît lorsque l'enfant grandit²⁰¹. De plus, elle s'accompagne d'une plus grande mobilisation autour de ces tâches, car elle donne un sens aux actions qu'on réalise désormais non pour soi mais pour l'enfant, et l'envie d'assurer soi-même ces tâches²⁰². L'attitude des pères vis-à-vis de ce bouleversement semble variable. Guido De Ridder, Benoît Ceroux et Sylvie Bigot²⁰³ distinguent trois types de comportements de la part des pères lorsqu'ils reprennent leur activité professionnelle après un congé paternel : les pères « revendicateurs » qui affirment fortement leur place de père et qui semblent donc plus enclins à prendre en charge une partie des tâches parentales ; les « pères-relais » qui s'occupent du bébé en alternance avec la mère et les pères « peu impliqués » qui se contentent de jouer un rôle d'assistance auprès de la mère.

En ce qui concerne la prise en charge des enfants, le niveau d'implication du père est donc beaucoup plus variable que celui de la mère²⁰⁴. La composition et la taille de la fratrie jouent dans la répartition, selon trois modalités. Tout d'abord, le sexe des enfants a un impact. Par exemple, les parents ont tendance à s'investir plus auprès des enfants du même sexe²⁰⁵. De même, les hommes sont plus susceptibles de participer aux tâches parentales dans une fratrie de garçons que dans une fratrie de filles²⁰⁶. Ensuite, l'âge des enfants influe sur la nature des tâches parentales et le temps qu'il faut y consacrer. Enfin, le nombre d'enfants a un effet sur la quantité de tâches parentales à réaliser, mais qui peut aussi induire des dynamiques internes à la fratrie. Par exemple les filles aînées peuvent être sollicitées pour prendre soin des plus jeunes²⁰⁷.

L'âge des conjoints peut intervenir de plusieurs façons sur la répartition des tâches. Tout d'abord, l'appartenance générationnelle est susceptible d'influencer leurs représentations en termes de répartition légitime des tâches entre les conjoints. Ensuite, l'écart d'âge entre les conjoints peut jouer sur les rapports de pouvoir dans le couple et donc sur la répartition des tâches. Par exemple, un homme nettement plus âgé que sa conjointe sera souvent plus avancé dans sa carrière professionnelle et donc aura un salaire plus élevé qu'elle. Cette variable ne semble pas avoir été un objet d'investigation pour le moment. Cependant, pour les tâches parentales, la différence d'âge entre conjoints ne semble pas avoir d'effet significatif²⁰⁸.

¹⁹⁹ Régnier-Loilier Arnaud (coll.), *Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles*, Ined (coll. « Grandes enquêtes »), 2010 - Brugeilles Carole, Sebille Pascal, « Partage des activités parentales : les inégalités perdurent », *Politiques sociales et familiales*, n°103, mars 2011 - Brugeilles Carole, Sebille Pascal, « Le partage des tâches parentales : les pères, acteurs secondaires », *Informations sociales*, n°176, 2013, p.24-30

²⁰⁰ Romito Patrizia, *La naissance du premier enfant. Etude psychosociale de l'expérience de la maternité et de la dépression post-partum*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1990

²⁰¹ Algava Elisabeth, « Quel temps pour les activités parentales ? », *Etudes et résultats*, n°162, mars 2002

²⁰² Dussuet Annie, *Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire*, L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1997 - Kaufmann Jean-Claude, *La trame conjugale – analyse d'un couple par son linge*, Nathan (coll. « Pocket »), 1997 (1992) - Kaufmann Jean-Claude, *Le cœur à l'ouvrage – théorie de l'action ménagère*, Nathan (coll. « Pocket »), 2011 (1997)

²⁰³ De Ridder Guido, Ceroux Benoît, Bigot Sylvie, « Les projets d'implication paternelle à l'épreuve de la première année », *Recherches et prévisions*, n°76, juin 2004, pp. 39-51

²⁰⁴ Brustreel Anne, « Les facteurs de l'implication du père dans la garde des jeunes enfants », in Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, *La petite enfance – entre familles et crèches, entre sexe et genre*, L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), février 2013, p.129-147

²⁰⁵ Ibid.

²⁰⁶ Ibid. - Brugeilles Carole, Sebille Pascal, « le partage des tâches parentales : les pères, acteurs secondaires », *Informations sociales*, n°176, 2013, p.24-30

²⁰⁷ Brugeilles Carole, Sebille Pascal, « La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants – l'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations », *Politiques sociales et familiales* n°95, mars 2009 - Brugeilles Carole, Sebille Pascal, « Pères et mères face aux activités parentales : un partage inégalitaire », in Régnier-Loilier Arnaud (coll.), *Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles*, Ined (coll. « Grandes enquêtes »), 2010 - Brugeilles Carole, Sebille Pascal, « Partage des activités parentales : les inégalités perdurent », *Politiques sociales et familiales*, n°103, mars 2011 - Brugeilles Carole, Sebille Pascal, « Le partage des tâches parentales : les pères, acteurs secondaires », *Informations sociales*, n°176, 2013, p.24-30

²⁰⁸ Ibid.

Une enquête note pourtant que plus le père est jeune par rapport à la mère, plus l'enfant est susceptible de passer du temps seul avec lui²⁰⁹. En ce qui concerne l'effet de l'âge sur la prise en charge des tâches domestiques par les hommes, la réalisation des tâches domestiques négociables (notamment les courses) augmente lorsqu'on passe de la catégorie des hommes en couple de 30 à 60 ans à celle des hommes en couples de 60 à 75 ans. Cela semble lié à un effet « cycle de vie » : le fait d'être à la retraite augmente la disponibilité des hommes, ce qui leur permet de s'impliquer davantage dans les tâches domestiques négociables. On peut également constater un effet de génération, les 16 à 30 ans ont une vision plus égalitaire du travail domestique, ce qui fait qu'ils participent peut-être plus, et ce d'autant qu'ils sont plus diplômés²¹⁰.

Deux mouvements opposés sont donc à l'œuvre. D'une part, la présence d'enfants (et ce d'autant qu'il s'agit d'une fratrie mixte ou de filles, et d'enfants en bas-âge) infléchit la répartition des tâches domestiques en défaveur de la femme. En effet, l'arrivée d'un enfant dans un foyer provoque l'accroissement des tâches à réaliser (accroissement supporté par les femmes) et contribue à ce que les conjoints optent pour une répartition plus traditionnelle. D'autre part, la différence d'âge entre les conjoints a un très léger impact, dans la mesure où les hommes plus jeunes que leur conjointe sont plus susceptibles de prendre en charge des tâches parentales. Cependant, ces conclusions concernant l'âge nécessitent d'être étayées par une enquête spécifique.

1.2.2 - L'impact de l'appartenance sociale et professionnelle des deux conjoints

L'influence de l'activité professionnelle sur la répartition des tâches domestiques a été longuement étudiée, selon plusieurs modalités. Ainsi, l'appartenance à un couple biactif ou mono-actif, où la femme est à temps complet ou à temps partiel, mais aussi la place respective des conjoints dans la hiérarchie sociale des professions ont un impact important sur la répartition des tâches.

La notion de « disponibilité » (c'est-à-dire le temps pendant lequel les conjoints sont susceptibles d'être au foyer et disponibles pour réaliser les tâches ménagères en raison de leurs horaires professionnels) semble jouer un rôle important dans la répartition des tâches domestiques. Ainsi, si un des conjoints a une activité professionnelle et que l'autre est inactif ou chômeur, la répartition des tâches change par rapport à la moyenne : lorsque la femme est au foyer et que l'homme est actif occupé, la femme a trois fois plus de probabilité d'assumer la quasi-totalité des tâches ménagères²¹¹ et de prendre en charge plus de tâches parentales²¹² par rapport à un ménage où les deux conjoints sont actifs. Par contre, les tâches les plus valorisées comme l'éducation et le temps de loisirs avec les enfants ne sont pas affectées par le fait que la femme soit active occupée ou non. A l'inverse, lorsque l'homme est au foyer et que la femme est active, l'homme a dix fois plus de probabilité de s'occuper totalement de certaines tâches. Dans ces couples, on n'assiste cependant pas à un renversement des rôles traditionnels, puisque la femme prend toujours en charge plus de tâches parentales que son conjoint alors que sa participation aux autres tâches devient minoritaire. A l'inverse, le fait que la femme soit au foyer semble renforcer les rôles traditionnels²¹³.

²⁰⁹ Brustreel Anne, « Les facteurs de l'implication du père dans la garde des jeunes enfants », in Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, *La petite enfance – entre familles et crèches, entre sexe et genre*, L'Harmattan (coll. « Logiques sociales), février 2013, p.129-147

²¹⁰ Ledoux Clémence, Thullier Benoît, « Du travail domestique des hommes au travail domestique masculin », *Terrains et Travaux*, ENS Cachan, Vol. 1, n°10, 2006

²¹¹ Notamment la préparation des repas, la vaisselle, le repassage et le ménage (Bauer Denise, « Entre maison, enfant(s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples », *Etudes et résultats*, n°570, avril 2007)

²¹² Notamment les activités de soin et de transport

²¹³ Bauer Denise, « L'organisation des tâches domestiques et parentales dans le couple », in Régnier-Loilier Arnaud (coll.), *Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles*, Ined (coll. « Grandes enquêtes »), 2010 - Pailhé Ariane, Solaz Anne, « Le temps parental est-il transférable entre conjoints ? – le cas des couples confrontés au chômage », *Revue économique*, presses de sciences po, Vol. 55, n°3, 2004, p. 601-610

Plus largement, le chômage implique une hausse du temps domestique total (mais il n'implique pas une augmentation significative du temps parental). En ce qui concerne les tâches parentales, lorsqu'un des deux parents ne travaille pas, c'est lui qui assure la garde des jeunes enfants (moins de six ans) la majeure partie du temps²¹⁴.

La répartition dépend aussi de la durée consacrée à l'activité professionnelle : lorsque la femme travaille à temps plein, il est plus fréquent que l'homme assure un certain nombre de tâches, partiellement ou totalement, même si l'écart demeure important entre les deux conjoints²¹⁵. A l'inverse, dans les couples où seul l'homme travaille, ou bien où la femme travaille à temps partiel, « le temps domestique de l'homme est peu sensible aux caractéristiques de sa femme ou de son ménage »²¹⁶. En effet, c'est le volume d'activité de la mère qui détermine le temps de présence des pères auprès des enfants, plus que le volume d'activité du père²¹⁷. De même, les pères ayant bénéficié de la mesure de Réduction du Temps de Travail (RTT) en France ont accru leur participation aux tâches ménagères²¹⁸ et surtout aux tâches parentales. Plus généralement, les pères qui s'occupent le plus de leurs enfants sont souvent ceux qui travaillent moins de quarante-cinq heures par semaine²¹⁹. De plus, lorsque la mère travaille à des horaires atypiques, les pères sont plus nombreux que les autres à s'investir dans l'éducation de leurs enfants, signe que l'implication paternelle semble liée à la « disponibilité » de leur conjointe²²⁰. Cependant, d'une manière générale, les tâches parentales pèsent davantage sur la mère : « dans les couples avec enfants, pour un temps de travail presque équivalent, les femmes font plus du double d'heures parentales²²¹ que leur conjoint »²²².

Ainsi, plus le couple est proche du modèle traditionnel « femme au foyer, homme au travail », plus les tâches sont susceptibles d'être assignées à la femme. A l'inverse, lorsque les deux conjoints travaillent à plein temps, voire que seule la femme est active professionnellement, l'homme prend en charge plus de tâches ménagères et parentales, sans qu'on observe pour autant un renversement de la répartition traditionnelle.

La catégorie socioprofessionnelle (CSP) des conjoints influence également la répartition. Ainsi, les ouvriers et les indépendants participent moins aux tâches domestiques, surtout lorsque leur partenaire est dans une position professionnelle moins favorable ou qu'elle collabore à l'entreprise familiale. A l'inverse, les hommes cadres partagent davantage le travail domestique, surtout si leur conjointe est également cadre²²³. De même, les hommes travaillant dans le secteur public ou dans les professions intermédiaires participent plus que les autres aux tâches domestiques²²⁴ et les exploitants agricoles y participent moins²²⁵.

²¹⁴ Ananian Sévane, Robert-Bobée Isabelle, « modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 », Dress, *Etudes et résultats*, n°678, 2009

²¹⁵ Ibid. - Ponthieux Sophie, Schreiber Amandine, 2006, « Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale », in *Données sociales. La société française*, Insee, 2006, p.43-51

²¹⁶ Degenne Alain, Lebeaux Marie-Odile, Marry Catherine, « les usages du temps : cumuls d'activités et rythmes de vie », *Economie et statistique*, n°352-353, 2002, p.92

²¹⁷ Brustreel Anne, « Les facteurs de l'implication du père dans la garde des jeunes enfants », in Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, *La petite enfance – entre familles et crèches, entre sexe et genre*, L'Harmattan (coll. « logiques sociales), février 2013, p.129-147

²¹⁸ A savoir : aux courses, au rangement de la maison, au ménage et à la préparation des repas surtout, le linge restant encore une fois une prérogative féminine

²¹⁹ Boyer Danielle, Nicolas Muriel, « La disponibilité des pères : conduite par les contraintes de travail des mères ? », *Recherches et prévisions*, n°84, juin 2006 - Méda Dominique, Cette Gilbert, Dromel Nicolas, « Les pères, entre travail et famille – les enseignements de quelques enquêtes », *Recherches et prévisions*, n°76, juin 2004, pp. 7-22

²²⁰ Boyer Danielle, Nicolas Muriel, « La disponibilité des pères : conduite par les contraintes de travail des mères ? », *Recherches et prévisions*, n°84, juin 2006

²²¹ Ces « Heures parentales » regroupent le temps consacré par les parents aux tâches effectuées avec et pour l'enfant.

²²² Barrère-Maurisson Marie-Agnès, Rivier Sabine et Marchand Olivier, « Temps de travail, temps parental – la charge parentale : un travail à mi-temps », Dares et Services des droits des femmes, *Premières synthèses*, Vol. 20, n° 1, 2000, p.1

²²³ Régnier-Loilier Arnaud (coll.), *Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles*, Ined (coll. « Grandes enquêtes »), 2010

²²⁴ Bauer Denise, « Entre maison, enfant(s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples », *Etudes et résultats*, n°570, avril 2007

²²⁵ Zarca Bernard, « La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple », *Economie et statistiques*, n°228, Janvier 1990, p. 29-40

Plus largement, la possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur pour les hommes implique un investissement plus grand dans les tâches parentales²²⁶. La profession de la femme influence aussi cette répartition : dans les ménages composés de deux cadres ou deux individus exerçant une profession intermédiaire, l'homme participe plus aux tâches parentales que dans ceux formés par deux ouvriers ou deux employés. Dans le cas d'une hypergamie²²⁷, le partage est plus égalitaire²²⁸.

De même, le niveau de diplôme a une importance : « plus le niveau de diplôme de l'homme ou de la femme est élevé, plus l'homme prend en charge de tâches féminines ou négociables »²²⁹. En effet, l'instruction permettrait de prendre du recul sur sa propre conformité aux rôles traditionnels de sexe²³⁰. Ainsi, les hommes appartenant à la catégorie des classes moyennes sont ceux qui participent le plus aux tâches domestiques (féminisées ou négociables). Par exemple, ceux qui travaillent dans des professions plutôt féminisées (instituteurs, assistants sociaux, infirmiers) ou de la fonction publique en catégorie B sont ceux qui réalisent le plus de tâches féminines. De même, un enfant passe plus de temps avec son père si la mère a un niveau de diplôme supérieur à celui de son conjoint²³¹. Il y aurait cependant un « effet seuil » lié à la hiérarchie professionnelle : les ingénieurs, les cadres du secteur privé et les hommes en catégorie A de la fonction publique participent moins aux tâches domestiques. En effet, dans les classes supérieures, on observerait une persistance des rôles traditionnels de sexe²³². D'une façon générale, plus l'un des conjoints a un niveau de diplôme important ou appartient à une CSP élevée dans la hiérarchie, plus la répartition des tâches tend à être égalitaire entre les conjoints.

Plus largement, on peut aussi raisonner en termes d'appartenance sociale notamment, en ce qui concerne l'adhésion ou non à la norme de répartition égalitaire des tâches. En effet, dans les milieux populaires, « l'organisation de la vie domestique repose sur une répartition tacite des rôles de chacun, laquelle ne prête a priori ni au conflit ni à la discussion (Le Pape, 2006)²³³. Cette division complémentaire des rôles, où chacun affirme trouver son compte, est souvent justifiée au nom d'une utilité pragmatique, certaines tâches étant, selon les enquêté-e-s, plus facilement accomplies par les hommes et d'autres par les femmes. S'ils sont conscients que la tendance actuelle (notamment véhiculée par les magazines féminins, et plus généralement, par les médias) est au partage égalitaire et indifférencié des tâches ménagères dans le couple, ils ne cautionnent pas cette vision des rôles conjugaux. »²³⁴. De même, dans le cas des tâches administratives, elles sont plus souvent prises en charge par les femmes dans les milieux populaires, pour deux raisons. D'une part, les femmes s'occupent en général des « écritures domestiques », comme les comptes ou la liste de course²³⁵. D'autre part, certains parents (souvent les pères) tentent de transmettre à leurs enfants (et en particulier aux filles) des compétences administratives, en les emmenant avec eux lors de rendez-vous avec les services administratifs ou en leur montrant comment remplir certains formulaires²³⁶.

²²⁶ Pailhé Ariane, Solaz Anne, « Le temps parental est-il transférable entre conjoints ? – le cas des couples confrontés au chômage », *Revue économique*, presses de sciences po, Vol 55, n°3, 2004, p. 60 1-610 - Brugeilles Carole, Sebille Pascal, « Partage des activités parentales : les inégalités perdurent », *Politiques sociales et familiales*, n°103, mars 2011

²²⁷ Par exemple, lorsque la femme est cadre ou travaille dans les professions intermédiaires et que son conjoint est ouvrier ou employé

²²⁸ Algava Elisabeth, « Quel temps pour les activités parentales ? », *Etudes et résultats*, n°162, mars 2002

²²⁹ Zarca Bernard, « La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple », *Economie et statistiques*, n°228, Janvier 1990, p. 29-40

²³⁰ Ibid.

²³¹ Brustreel Anne, « Les facteurs de l'implication du père dans la garde des jeunes enfants », in Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, *La petite enfance – entre familles et crèches, entre sexe et genre*, L'Harmattan (coll. « logiques sociales), février 2013, p. 129-147

²³² Ledoux Clémence, Thullier Benoît, « Du travail domestique des hommes au travail domestique masculin », *Terrains et Travaux*, ENS Cachan, Vol. 1, n°10, 2006

²³³ Le Pape Marie-Clémence, « L'ambivalence d'une double appartenance familiale : hommes et femmes en milieux populaires », *Sociétés contemporaines*, n°62, 2006, p. 5-26

²³⁴ Le Pape Marie-Clémence, « Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives », Cnaf, *Informations sociales*, Vol. 154, n°4, 1009, p. 90

²³⁵ Lahire Bernard, « Écritures domestiques : la domestication du domestique », *Informations sur les sciences sociales*, vol. 34, n°4, 1995, p. 567-592

²³⁶ Siblot Yasmine, « « Je suis la secrétaire de la famille ! » La prise en charge féminine des tâches administratives entre subordination et ressource », *Genèses* n°64, vol. 3, 2006, p. 46-66

De plus, le modèle de partage des tâches se transmet partiellement aux enfants, et ce d'autant plus que les conjoints sont souvent homogames, ce qui favorise la reproduction des rôles : les hommes salariés participent moins aux tâches domestiques lorsqu'ils sont issus d'un milieu d'indépendants. Inversement, les hommes participent aux tâches féminines et négociables lorsque les deux conjoints sont salariés et sont issus d'une famille où le père était salarié²³⁷. Le fait d'appartenir aux classes populaires semble donc aller de pair avec une répartition plus traditionnelle que dans d'autres milieux sociaux, ce qui est cohérent avec les résultats observés à propos des professions, mais aussi des salaires.²³⁸

Quand il y a peu d'écart de revenus entre les conjoints, le partage des tâches domestiques est plus fréquent²³⁹. Plus largement, plus l'écart de revenu est grand entre les conjoints, plus celui qui a le salaire le plus élevé détient de pouvoir par rapport à l'autre. Ainsi, lorsque l'écart de salaire est en faveur de la femme, elle pourra « négocier » une répartition moins inégalitaire des tâches. Il existe cependant un « effet de cliquet », dans la mesure où les femmes qui gagnent plus que leur conjoint ne bénéficient pas d'une répartition des tâches en leur faveur²⁴⁰. A l'inverse, plus le salaire de l'homme est élevé, plus il aura tendance à privilégier son investissement professionnel au détriment de ses obligations familiales²⁴¹. Ainsi, « dans les familles où il y a plusieurs enfants, le rôle de "principal pourvoyeur de ressources" semble permettre à celui qui le détient de se dédouaner d'une partie des tâches quotidiennes »²⁴². Notons que d'une façon générale, ces enquêtes montrent que ce sont moins ces différents critères en tant que tels (niveau de revenu de l'homme ou de la femme, niveau de diplôme de l'homme ou de la femme...) pris indépendamment qui sont pertinents pour rendre compte de la répartition des tâches que l'écart relatif entre les conjoints.

La distinction faite ici entre catégorie socioprofessionnelles et revenu est artificielle dans la mesure où appartenir à une CSP comme cadre va généralement de pair avec un salaire élevé. Souvent, ces différents facteurs se combinent : les hommes qui ont réduit leur temps de travail à l'arrivée d'un enfant (donc susceptibles de réaliser plus de tâches domestiques, notamment parentales) étaient plus souvent cadres ou travaillant dans les professions libérales, à hauts revenus, étant diplômés du supérieur et appartenant à un couple bi-actif. Pourtant, tous les indicateurs ne convergent pas : un salaire élevé de l'homme contribue à diminuer sa participation aux tâches domestiques, tandis qu'un plus fort niveau d'instruction de l'homme l'augmente²⁴³. Finalement, le facteur le plus déterminant en termes de répartition semble moins les caractéristiques de l'homme ou de la femme en tant que telles que l'écart qu'il peut exister entre l'homme et la femme, que ce soit en matière de revenus ou d'appartenance à une CSP. Plus cet écart se fait dans le sens d'une hypergamie féminine, plus le partage des tâches entre conjoints a de chances d'être égalitaire (sans qu'il y ait pour autant renversement de la répartition traditionnelle). De plus, si le niveau de diplôme, le revenu et la CSP ont une influence importante sur le temps consacré aux tâches domestiques, ils en ont moins pour les activités parentales²⁴⁴.

²³⁷ Zarca Bernard, « La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple », *Economie et statistiques*, n°228, Janvier 1990, p. 29-40

²³⁸ Il est intéressant de noter que les enquêtes qui interrogent l'articulation entre le milieu social et la répartition des tâches domestiques se soient concentrées sur les milieux populaires.

²³⁹ Bauer Denise, « L'organisation des tâches domestiques et parentales dans le couple », in Régnier-Loilier Arnaud (coll.), *Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles*, Ined (coll. « Grandes enquêtes »), 2010

²⁴⁰ Tichenor Veronica J., « Argent, pouvoir et genre. Les dynamiques conjugales dans les couples où la femme gagne plus que son conjoint », in *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux – perspective internationale*, Belleau Hélène, Henchoz Caroline (dir.), l'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2008

²⁴¹ Bauer Denise, « Entre maison, enfant(s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples », *Etudes et résultats*, n°570, avril 2007 - Boyer Danielle, Nicolas Muriel, « La disponibilité des pères : conduite par les contraintes de travail des mères ? », *Recherches et prévisions*, n°84, juin 2006 - Ponthieux Sophie, Schreiber Am andine, 2006, « Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale », in *Données sociales. La société française*, Insee, 2006, p. 43-51

²⁴² Bruguilles Carole, Sebille Pascal, « La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants – l'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations », *Politiques sociales et familiales*, n°95, mars 2009

²⁴³ Ledoux Clémence, Thullier Benoît, « Du travail domestique des hommes au travail domestique masculin », *Terrains et Travaux*, ENS Cachan, Vol. 1, n°10, 2006

²⁴⁴ Pailhé Ariane, Solaz Anne, « Le temps parental est-il transférable entre conjoints ? – le cas des couples confrontés au chômage », *Revue économique*, Presses de Sciences Po, Vol 55, n°3, 2004, p. 60 1-610

La carrière professionnelle et l'appartenance sociale jouent donc un rôle important dans la répartition des tâches domestiques. Tout d'abord, plus les membres du couple appartiennent à un milieu social élevé (en termes de niveau de diplôme, de salaire ou dans la hiérarchie des professions), plus la répartition est égalitaire. Ensuite, lorsque la femme a une situation qui est supérieure à celle de l'homme, la répartition est également plus égalitaire.

1.2.3 - Confier des tâches à une personne extérieure au couple

Le fait de recourir à une personne extérieure, qu'elle soit un proche des conjoints ou un employé, pour prendre en charge une partie des tâches ménagères ou parentales, est rare. 5 % des ménages disent bénéficier d'une aide de leur entourage et 10 % des interrogés déclarent payer quelqu'un pour s'occuper de la maison²⁴⁵. D'une manière générale, quels que soient leurs revenus, les couples ont moins recours à une aide marchande pour les tâches parentales que pour les tâches domestiques²⁴⁶.

L'effet revenu joue évidemment un rôle important dans l'emploi d'un employé de service. Dans les milieux les plus défavorisés, les femmes sont plus souvent au foyer. Pour ces ménages, il reviendrait plus cher de déléguer le travail salarié que de le réaliser soi-même. A l'inverse, les ménages les plus fortunés sont plus susceptibles d'avoir un employé à domicile. Les classes moyennes quant à elles semblent peu recourir à la délégation du travail domestique²⁴⁷. Selon Jean-Claude Kaufmann²⁴⁸, plusieurs facteurs concourent à cette faible délégation du travail domestique. Tout d'abord, le fait d'être une "bonne maîtresse de maison" est une injonction forte qui pèse sur les femmes. Dans ces conditions, employer quelqu'un pour faire le ménage serait le signal d'une incapacité de la femme. Ensuite, recourir à un-e employé-e à domicile demande un haut niveau d'organisation. Par exemple, pour déléguer le repassage, il faut que la lessive soit faite. De plus, les pratiques de l'employé-e ne sont pas forcément les mêmes que celle du ménage employeur. En outre, cet employé-e représente une intrusion dans l'intimité du couple, et la femme peut se sentir « remplacée » par cette personne (notamment si le couple engage une nounou). Enfin, la dépense est mise en relation avec l'organisation actuelle plutôt qu'avec les avantages qu'elle permet d'obtenir. Caroline Henchoz²⁴⁹ souligne que le fait d'engager quelqu'un pour faire le ménage à domicile peut priver les femmes de leur accès « légitime »²⁵⁰ aux revenus du conjoint.

Le recours aux services à domicile ou le fait de confier la garde des enfants à des personnes extérieures au domicile semblent en effet liés à la femme (et à son revenu) plus qu'à l'homme. En effet, cette dernière reste considérée dans les représentations comme la « gardienne du foyer » : c'est parce que ces services peuvent être perçus comme un gain net de temps libre pour la femme (qui semble être employé à augmenter son investissement parental : le recours à une aide-ménagère augmente le temps parental de la mère²⁵¹) qu'ils sont plutôt employés par des femmes ayant des ressources financières ou symboliques. De fait, les entretiens menés dans le cadre d'une enquête sur « l'argent des ménages » montrent que le salaire de l'employé à domicile est « déduit » du salaire de la femme²⁵².

²⁴⁵ Bauer Denise, « L'organisation des tâches domestiques et parentales dans le couple », in Régnier-Loilier Arnaud (coll.), *Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles*, Ined (coll. « Grandes enquêtes »), 2010

²⁴⁶ Pailhé Ariane, Solaz Anne, « Le temps parental est-il transférable entre conjoints ? – le cas des couples confrontés au chômage », *Revue économique*, Presses de Sciences Po, Vol 55, n°3, 2004, p. 60 1-610

²⁴⁷ Ledoux Clémence, Thullier Benoît, « Du travail domestique des hommes au travail domestique masculin », *Terrains et Travaux*, ENS Cachan, Vol. 1, n°10, 2006 - Kaufmann Jean-Claude, *La sociologie du couple*, Puf (coll. « Que sais-je ? »), Paris, 1999 (1993)

²⁴⁸ Kaufmann Jean-Claude, *Le cœur à l'ouvrage – théorie de l'action ménagère*, Nathan (coll. « Pocket »), 2011 (1997)

²⁴⁹ Henchoz Caroline, *Le couple, l'amour et l'argent – la construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2009

²⁵⁰ Légitime dans le cadre de la division sexuelle traditionnelle du travail

²⁵¹ Pailhé Ariane, Solaz Anne, « Le temps parental est-il transférable entre conjoints ? – le cas des couples confrontés au chômage », *Revue économique*, Presses de Sciences Po, Vol 55, n°3, 2004, p. 60 1-610

²⁵² Roy Delphine « L'argent du « ménage », qui paie quod ? », *Travail, genre et sociétés* Vol. 1, n°15, 2006, p. 101-119

Puisque les tâches ménagères et parentales sont fortement ancrées dans l'identité féminine, il n'est pas surprenant que les tâches les plus faciles à « externaliser » soient les tâches masculines. En effet, celles qui sont le plus souvent confiées à un intervenant rémunéré sont les réparations (voiture, appareil électrique), la plomberie ou les petits travaux de bricolage²⁵³. Les hommes utilisent leur capital économique pour ne pas prendre en charge ces tâches, qui nécessitent l'acquisition de compétences spécifiques mais qui ne sont mobilisées que de manière ponctuelle. De plus, comme elles n'impliquent pas directement les membres de la famille, elles n'ont pas la même dimension affective que celles qui concernent l'entretien du foyer et de ses membres.

Les tâches sont donc peu déléguées à un membre extérieur au couple. Lorsqu'elles sont confiées à un employé-e, c'est le plus souvent soit pour « décharger » la conjointe d'une partie de sa double journée (gain de temps symboliquement financé par le salaire féminin) soit pour dispenser l'homme de prendre en charge les tâches qui sont de leur ressort.

Plusieurs facteurs sont susceptibles d'accentuer le caractère inégalitaire de la répartition. Tout d'abord, la division des tâches risque d'être d'autant plus inégalitaire que la femme est dominée par rapport à son conjoint (relation hypergame) et qu'elle est pensée comme « disponible » (parce qu'elle travaille à mi-temps ou est au foyer). De plus, plus la masse des tâches domestiques est grande (du fait de la présence d'enfants dans le ménage), plus la femme est susceptible d'en prendre en charge une part importante. Enfin, si les membres du couple appartiennent aux classes populaires, ils sont plus susceptibles d'opter pour une répartition des tâches traditionnelles. A l'inverse, un diplôme, une appartenance professionnelle et/ou un salaire élevé (de l'un ou l'autre des conjoints ou des deux) favorise une répartition plus égalitaire. Cependant, l'hypogamie féminine (en termes de salaire ou de CSP) ne suffit pas à inverser les rôles.

1.3 - L'organisation domestique dans le couple traditionnel : une répartition inégale d'un point de vue qualitatif

On a déjà souligné que les hommes et les femmes ne prennent pas en charge les mêmes tâches : aux hommes les « travaux de force » comme le bricolage ou le jardinage, aux femmes les tâches concernant le linge. Cette distinction peut être systématisée, afin de montrer la différence dans la nature des tâches traditionnellement prises en charge par chaque sexe.

Ainsi, les femmes prennent en charge les travaux perçus comme « légers », ceux qui nécessitent la maîtrise de savoir-faire traditionnel (cuisine, repassage, couture) et en lien avec propreté. De même, ces tâches sont de l'ordre de la répétition périodique et la répétition des mêmes gestes, de la routine. Or, ces tâches nécessitent une disponibilité permanente des femmes, en se mettant au service des autres membres de la famille mais aussi en supportant la « charge mentale »²⁵⁴ liée à l'exécution de ces tâches, ce qui les contraint à superposer les tâches. A l'inverse, les hommes prennent en charge les travaux lourds, supposant la maîtrise d'activité et d'instruments techniques plus modernes (comme les machines pour le bricolage et le jardinage), et tournées vers l'extérieur.

²⁵³ Lemel Yannick, « La rareté relative des aides à la production domestique » in Kaufmann Jean-Claude (dir.), *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, Puf (coll. « Le sens social »), 1996

²⁵⁴ Haicault Monique, « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du Travail*, n°3, 1984, p. 268-275

Ces tâches produisent généralement quelque chose de visible (un objet, par exemple), dont on peut tirer de la reconnaissance, à l'inverse du ménage qui ne se voit que lorsqu'il n'est pas fait. De plus, elles sont prises en charge de manière occasionnelle, circonscrites à des tâches précises²⁵⁵. Par exemple, en ce qui concerne les dépenses liées au ménage, Caroline Henchoz²⁵⁶ souligne que parmi les couples interrogés, les femmes ont le plus souvent la charge des dépenses quotidiennes, tandis que les hommes se chargent plutôt des factures ou de la gestion des comptes du ménage. Ainsi, il semble que « en matière de partage des tâches et des décisions concernant les usages de l'argent, on retrouve la même partition entre les conjoints que pour d'autres tâches domestiques : les femmes ont la responsabilité des tâches les plus banalisées et les plus répétitives, alors que les hommes semblent se réserver les tâches les plus prestigieuses et/ou les plus importantes (gestion de l'épargne, relations avec le conseiller clientèle de la banque) »²⁵⁷.

De plus, la différence de prestige entre les tâches peut amener les femmes à empiéter sur les rôles masculins (en remplissant une déclaration d'impôts) dans la mesure où elles peuvent en tirer un bénéfice symbolique²⁵⁸. De même, les hommes "choisissent" des tâches qui peuvent être source de prestige parmi celles qu'ils prennent en charge, comme la cuisine ou les loisirs avec les enfants. Par contre, ils n'ont aucun intérêt (en termes de reconnaissance) à prendre en charge le repassage, ce qui explique que cette tâche reste largement une prérogative féminine.

Ces différences symboliques jouent également dans le prestige qu'un individu peut tirer de la prise en charge des tâches domestiques. En effet, dans les couples qui adhèrent à une répartition traditionnelle des rôles, l'homme gagne son honneur de la sphère publique, et prendre en charge des tâches ménagères ne lui apporte rien. A l'inverse, l'honneur des femmes vient de leurs réalisations dans la sphère privée²⁵⁹. Cependant, les tâches domestiques étant moins prestigieuses que le travail salarié, une telle représentation des rôles sexués maintient les femmes dans une position subalterne.

En ce qui concerne la réalité du « nouveau père », ces enquêtes quantitatives montrent que l'implication des pères auprès de leurs enfants a peu augmenté en termes de temps passé avec eux, et cela même chez des pères qui se décrivent comme impliqués émotionnellement dans la paternité²⁶⁰. Ainsi, chez des pères qui n'ont pas connu de changement dans leur activité professionnelle après la naissance de leur(s) enfant(s), l'investissement émotionnel dans la paternité ne va pas de pair avec une forte présence physique auprès des enfants ou une participation importante au travail domestique. « Dans ces cas, l'exercice du rôle de père est plus ou moins assimilé à un loisir, principalement exercé le week-end ou pendant les vacances »²⁶¹. L'idée d'une complémentarité des rôles justifie ainsi un investissement des pères circonscrit à certaines tâches seulement, généralement les plus valorisées socialement²⁶². Ainsi, la figure médiatique du « nouveau père » a permis aux hommes d'investir leurs relations avec leurs enfants sur un mode autre que viril, basé non exclusivement sur l'autorité mais aussi sur la tendresse. Cependant, le fait qu'ils choisissent les territoires dans lesquels ils s'investissent montre la persistance de la domination masculine : les hommes tirent des bénéfices d'une paternité relationnelle, sans subir le poids des tâches les plus pénibles ou de la charge mentale²⁶³.

²⁵⁵ Pfefferkorn Roland, « Le partage inégal des "tâches ménagères" », *les cahiers de Framespa*, n°7, 2011

²⁵⁶ Ibid.

²⁵⁷ Lazuech Gilles, « *L'argent du quotidien* », Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2012, p. 42

²⁵⁸ Ibid.

²⁵⁹ Hochschild Arlie, *The second shift : working parents and the revolution at home*, Viking Penguin, New York, 1898

²⁶⁰ Brachet Sara, « Etre père en France et en Allemagne : entre représentations et pratiques », *Informations sociales*, n°163, 2011, p. 62-70

²⁶¹ Ibid., p.67

²⁶² Modak Marianne, Palazzo Clothilde, « Les pères se mettent en quatre ! Responsabilités quotidiennes et modèles de paternité », Publications universitaires romandes, Cahiers de l'EESP n°34, Lausanne, 2002

²⁶³ Bessin Marc, « Rétrospective et prospective de la fonction paternelle – points de vue de chercheurs », *Recherches et prévisions*, n°75, mars 2004, p.79-84

« Le rôle domestique masculin n'est pas donné une fois pour toutes, mais se redéfinit à des moments essentiels du cycle de vie, tels que la mise en couple, l'arrivée des enfants ou le passage à la retraite. D'autres facteurs peuvent contrebalancer "l'effet couple", comme "l'effet enfant", "l'effet occupation" ou "l'effet diplôme". »²⁶⁴. En effet, la participation des hommes au travail domestique continue à être pensée comme un rôle d'appoint, de complément au rôle féminin, notamment pour les tâches « négociables », voire pour les tâches féminines. La différence de prise en charge, par les hommes et les femmes des tâches domestiques, est à la fois quantitatifs et qualitatifs. En effet, les femmes consacrent deux fois plus de temps aux tâches domestiques que les hommes²⁶⁵. De plus, les hommes ne prennent pas en charge les mêmes tâches. Celles prises en charge par les femmes se caractérisent par leur pénibilité et leur répétitivité, tandis que les tâches masculines sont plus occasionnelles, moins contraignantes, impliquant moins de responsabilités et plus de satisfactions²⁶⁶. Enfin, lorsque les hommes prennent en charge des tâches qui ne sont pas traditionnellement de leur ressort, ils optent souvent pour des tâches plus prestigieuses (voire requalifiées par eux comme les plus prestigieuses²⁶⁷) et gratifiantes d'un point de vue symbolique, comme les activités de loisirs avec les enfants ou la préparation des repas.

1.4 - La répartition des tâches dans les couples où l'homme est bénéficiaire de l'APE : les limites de l'inversion

Les femmes au foyer prennent en charge les courses, l'entretien de la maison, l'éducation et les soins aux enfants et la conduite des enfants à l'école : la division sexuelle du travail traditionnelle semble très prégnante dans les couples où la femme est inactive²⁶⁸. Qu'en est-il pour les pères au foyer : le fait d'être au foyer a-t-il pour effet que les pères assument un rôle de « principal donneur de soins » jusqu'au bout²⁶⁹ ?

Danielle Boyer et Sonia Renouard²⁷⁰ font état d'une répartition très égalitaire des tâches qu'elles soient domestiques ou parentales dans le cas des pères bénéficiaires de l'APE, ce qui corrobore les observations d'Elisabeth Algava²⁷¹. Cependant, comme l'avait constaté Bernard Zarca²⁷², les rôles ne s'inversent pas lorsque l'homme est inactif et que la femme est active. Ainsi, cette situation augmente de 83,5 % la probabilité qu'une tâche masculine (le jardinage, le bricolage, le lavage de la voiture) soit prise en charge par l'homme et de 37,4 % celle qu'une tâche négociable (la cuisine, le ménage, la vaisselle, les courses) soit prise en charge par lui. Cependant, elle n'augmente que de 7,6 % la probabilité qu'une tâche féminine (c'est-à-dire les activités en lien avec le linge) soit prise en charge par l'homme. Les enquêtes sur les hommes bénéficiaires de l'APE semblent corroborer les résultats de ces deux enquêtes.

²⁶⁴ Ledoux Clémence, Thullier Benoît, « Du travail domestique des hommes au travail domestique masculin », *Terrains et Travaux*, ENS Cachan, Vol. 1, n°10, 2006

²⁶⁵ Algava Elisabeth, « Quel temps pour les activités parentales ? », *Etudes et résultats*, n°162, mars 2002

²⁶⁶ Brousse Cécile, « La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale », *France. Portrait social 1999-2000*, Insee, 1999, p. 135-151

²⁶⁷ Comme semble le suggérer la valeur différenciée accordée aux tâches administratives dans les classes populaires selon le genre de la personne qui les prend en charge, présentées comme prestigieuses quand l'homme les prend en charge et dévalorisées quand elles sont prises en charge par la femme (Siblot Yasmine, « « Je suis la secrétaire de la famille ! » La prise en charge féminine des tâches administratives entre subordination et ressource », *Genèses* n°64, vol. 3, 2006, p. 46-66)

²⁶⁸ Maison Dominique, *Femmes au foyer – expériences sociales*, Caf, *Dossier d'étude*, n°92, mai 2007

²⁶⁹ C'est-à-dire jusqu'à prendre en charge la quasi-totalité des tâches domestiques

²⁷⁰ Boyer Danielle, Renouard Sonia, *Les hommes bénéficiaires de l'APE – quels arbitrages au sein des couples ?* - Cnaf, *Dossier d'étude*, n°57, juin 2004

²⁷¹ Les couples où l'homme est inactif et où la femme est active auraient une répartition plus égalitaire des tâches que dans les autres couples (Algava Elisabeth, « Quel temps pour les activités parentales ? », *Etudes et résultats*, n°162, mars 2002)

²⁷² Zarca Bernard, « La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple », *Economie et statistiques*, n°228, Janvier 1990, p. 29-40

70 % des interrogés dans le cadre de l'enquête de Sonia Renouard et Danielle Boyer²⁷³ sur les pères bénéficiaires de l'APE déclarent effectuer à deux les tâches parentales. Les tâches en rapport avec les enfants comme jouer, les nourrir, changer leurs couches ou les habiller, ou les emmener dans les lieux d'accueil sont effectuées indifféremment par les deux membres du couple. De plus, quand elles ne sont pas partagées équitablement, les tâches parentales semblent le plus souvent effectuées par les pères²⁷⁴. A l'inverse, le fait de donner le bain aux enfants ou s'en occuper quand ils pleurent la nuit ne fait pas l'objet d'une assignation au père quand ces tâches ne sont pas partagées²⁷⁵. En effet, ces tâches peuvent être effectuées après la journée de travail de la mère : elle profiterait ainsi de sa présence au foyer pour assurer elle-même quelques tâches parentales. De plus, elles sont traditionnellement prises en charges par la mère : le partage de ces tâches serait lié à une persistance de la répartition traditionnelle des tâches. En effet, les hommes de l'enquête semblent moins s'investir dans les tâches parentales proches du « maternage » que dans les tâches parentales plus « organisationnelles », ce qui les rapproche des pères en activité. De même, Hélène Trellu²⁷⁶ souligne que si ces pères prennent en charge plus de tâches parentales que dans les couples où le père est en activité, elle observe une « paternité conditionnelle »²⁷⁷ : les pères sélectionnent les tâches auxquelles ils participent.

Cette sélection des tâches se manifeste également à propos des tâches ménagères. Si les hommes bénéficiaires de l'APE effectuent plus de tâches domestiques que la plupart des pères (puisque'ils se chargent essentiellement de préparer les repas, faire les courses, le ménage et la vaisselle), leurs conjointes se chargent des tâches les plus marquées comme « féminines » (le lavage du linge et le repassage). De même, si les hommes au foyer participent incontestablement aux tâches, ils n'ont pas l'impression de s'y investir davantage que leurs conjointes et ils cherchent une répartition équitable. En d'autres termes, ils n'acceptent pas forcément de prendre en charge plus de tâches domestiques sous prétexte qu'ils sont au foyer. Ce refus d'en faire plus pourrait être perçu comme le fait que ces pères se sentent dominés dans le couple parce qu'ils ne sont plus apporteurs de ressources. Ils refuseraient donc d'adopter dans leurs pratiques une position de dominé en étant le seul conjoint en charge des tâches domestiques. Cependant, cette asymétrie peut également être perçue comme une résistance des conjointes à « céder leur place » : en effet, les chercheuses soulignent que les conjointes des pères bénéficiaires de l'APE restent très engagées dans la vie familiale, du point de vue logistique, par exemple par la gestion des emplois du temps ou des menus²⁷⁸.

²⁷³ Boyer Danielle, Renouard Sonia, *Les hommes bénéficiaires de l'APE – quels arbitrages au sein des couples ?* - Cnaf, *Dossier d'étude*, n°57, juin 2004

²⁷⁴ Notamment les tâches comme nourrir les enfants, changer leurs couches ou les habiller, ou les emmener dans les lieux d'accueil, qui ne sont prises en charge par la mère exclusivement que dans un faible nombre des couples interrogés (Boyer Danielle, « Les pères bénéficiaires de l'APE : révélateurs de nouvelles pratiques paternelles ? », *Recherches et prévisions*, n°76, juin 2004, p. 53-62)

²⁷⁵ Dans les couples interrogés, lorsqu'elles sont prises en charge par un membre du couple exclusivement, il y a presque autant de couples où il s'agit de la mère que de couples où il s'agit du père.

²⁷⁶ Trellu Hélène, « Recompositions et résistances de la masculinité et de la féminité, de la paternité et de la maternité à l'épreuve du congé parental pris par les hommes en France », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol. 38, n°2, 2007, p. 123-141

²⁷⁷ Modak Marianne, Palazzo Clothilde, *Les pères se mettent en quatre ! Responsabilités quotidiennes et modèles de paternité*, Publications universitaires romandes, Cahiers de l'EESP 34, Lausanne, 2002

²⁷⁸ Trellu Hélène, « Recompositions et résistances de la masculinité et de la féminité, de la paternité et de la maternité à l'épreuve du congé parental pris par les hommes en France », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol. 38, n°2, 2007, p. 123-141 - Boyer Danielle, « Les pères bénéficiaires de l'APE : révélateurs de nouvelles pratiques paternelles ? », Cnaf, *Recherches et prévisions*, n°76, juin 2004, pp. 53-62

Ces pères sont également très investis dans les tâches les plus marquées comme étant masculines, c'est-à-dire les activités de bricolage, de jardinage et des travaux en lien direct avec le logement : c'est un constat partagé par toutes les chercheuses²⁷⁹ qui ont travaillé sur le sujet. De même, l'implication dans des activités extra-domestiques (comme le coaching d'une équipe sportive d'enfants) voire dans des activités (semi-)professionnelles (comme la réparation de voitures anciennes) peut également être un moyen pour ces pères de reconquérir une identité masculine. Cette reconquête procède d'une part par la prise en charge d'activités étiquetées comme masculines (en lien avec une pratique sportive ou de bricolage) et d'autre part par leur caractère professionnel (dans la mesure où la masculinité serait indissociable d'une activité professionnelle)²⁸⁰.

On peut ainsi établir un parallèle entre les hommes bénéficiaires de l'APE et les chômeurs. En effet, les hommes chômeurs avec enfants sont ceux qui passent le plus de temps à bricoler ou jardiner²⁸¹. En revanche, ils augmentent moins leur temps de prise en charge d'autres tâches ménagères, comme faire la cuisine, le ménage ou s'occuper de l'entretien des vêtements que les chômeurs en couple sans enfant ou ceux qui vivent seuls. Cette différence est en partie liée au fait que les hommes au chômage avec enfants vivent très fréquemment avec une chômeuse ou une femme au foyer. En effet, les chômeurs dont la conjointe a un emploi consacrent plus de temps au travail domestique que les autres, et passent moins de temps au bricolage, au jardinage et aux activités de sociabilité. Cependant, cette inflexion est à nuancer, dans la mesure où le chômage entraîne un allongement de la durée des activités habituelles, plus qu'une diversification des activités. Ainsi, « même si les chômeurs consacrent davantage de temps aux travaux ménagers et s'occupent davantage de leurs enfants que les actifs occupés, le chômage ne semble pas remettre en question le partage des rôles dans le couple. Chez les chômeurs en couple avec enfants, il paraît même accentuer une certaine spécialisation des tâches. Ces hommes effectuent moins de tâches ménagères que ceux qui n'ont pas d'enfants tandis qu'ils bricolent et jardinent plus longtemps que ceux-ci »²⁸². Cette brève analyse des activités des hommes chômeurs permet de mettre en lumière deux caractéristiques de la participation des pères au travail domestique. D'une part, ce n'est pas le manque de disponibilité temporelle par rapport à la conjointe qui est la principale cause de la désaffection de ces derniers, dans la mesure où les chômeurs investissent leur temps davantage dans des activités « masculines »²⁸³ que dans les tâches ménagères et parentales. D'autre part, ce à quoi l'individu choisit d'allouer le temps joue un rôle dans l'affectation du « temps libéré » des hommes sans emploi. Ainsi, les « pères au foyer » ou bénéficiaires de l'APE dont le retrait de l'activité professionnelle va théoriquement de pair avec un investissement dans le foyer prennent en charge plus de tâches domestiques que les hommes chômeurs. Cela peut être lié en partie à une spécialisation des rôles sexués différente dans ces deux organisations familiales. En effet, selon Muriel Letrait²⁸⁴, les hommes chômeurs sont souvent en couple avec des femmes qui ne travaillent pas : ces couples témoignent donc d'une division sexuée du travail traditionnelle. A l'inverse, le fait de devenir « père au foyer » ou pour un homme de bénéficier de l'APE va généralement de pair avec une mobilisation familiale autour de la carrière professionnelle de la conjointe. Cette configuration familiale va donc de pair avec une modification plus importante des rôles sexués au sein du foyer.

²⁷⁹ Doucet Andrea, « "It's almost like I have a job, but I don't get paid" : Fathers at home reconfiguring work, care, and masculinity », *Fathering*, Vol. 2, n°3, automne 2004, p. 277-303 - Merla Laura, « *Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères « au foyer »* », Université catholique de Louvain, 2006 - Trelu Hélène, « *Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ?* », thèse de doctorat, université de Bretagne occidentale, Brest, 2010 - Boyer Danielle, Renouard Sonia, « *Les hommes bénéficiaires de l'APE – quels arbitrages au sein des couples ?* », Cnaf, *Dossier d'étude*, n°57, juin 2004

²⁸⁰ Doucet Andrea, « "It's almost like I have a job, but I don't get paid" : Fathers at home reconfiguring work, care, and masculinity », *Fathering*, Vol. 2, n°3, automne 2004, p. 277-303 - Doucet Andrea, Merla Laura, « *Stay-at-home fathering – a strategy for balancing work and home in Canadian and Belgian families* », *Community, Work and Family*, Vol. 10, n°4, novembre 2007, p. 455-473 - Merla Laura, « *Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères « au foyer »* », Université catholique de Louvain, 2006

²⁸¹ Letrait Muriel, « l'utilisation par les chômeurs du temps libéré par l'absence d'emploi », *Economie et statistique*, n°352-353, 2002, p. 115

²⁸² Ibid.

²⁸³ Comme pour compenser la perte d'une des composantes de leur identité masculine, à savoir l'activité professionnelle, par une autre

²⁸⁴ Ibid.

Laura Merla²⁸⁵ constate un partage similaire des tâches parentales, qui prend la forme d'un monopole par les pères dans la journée : à part dans trois couples, le soin des enfants²⁸⁶ est du ressort principal des pères au foyer de son échantillon. La répartition des tâches parentales se fait soit dans le sens d'une alternance²⁸⁷ soit dans le sens d'un partage²⁸⁸. En ce qui concerne les tâches domestiques, elle fait un constat plus nuancé de la participation des pères aux tâches domestiques, dont elle dresse une typologie : il y aurait les « exécuteurs et superviseurs exclusifs » c'est-à-dire des pères qui « tiennent à ce que leur partenaire n'ait plus rien à faire le soir venu »²⁸⁹ (mais ils ne prendraient pas en charge le repassage) ; les « exécuteurs sous supervision » (qui exécutent tout ou une partie des tâches sous la direction de leur épouse) ; les « co-exécuteurs et co-responsables », où « certaines tâches demeurent du ressort exclusif ou principal de l'un des partenaires et d'autres qui sont indifféremment exécutées »²⁹⁰ et les « aidants ponctuels, sans responsabilité » qui « réparent les petits dégâts ménagers provoqués par les enfants (ils nettoient la table, ramassent les miettes tombées sur le sol) »²⁹¹ mais toutes les autres tâches domestiques sont du ressort exclusif de leur conjointe. Cependant, le faible échantillon sur lequel elle a travaillé et le fait que la mesure de la répartition des tâches domestiques est basée sur la déclaration des seuls pères empêchent une généralisation de cette typologie. Elle semble néanmoins montrer que dans la majorité des cas²⁹², les tâches domestiques font l'objet d'une répartition relativement égalitaire voire inégalitaire en défaveur du père²⁹³. L'existence des « exécuteurs sous supervision » ou des « aidants ponctuels » montre cependant que la prise en charge des tâches domestiques par les pères au foyer, si elle est quantitativement plus importante, peut ne pas aller de pair avec un transfert de la « charge mentale »²⁹⁴ entre les conjoints.

Par ailleurs, les pères qui s'arrêtent ne semblent pas très différents de ceux qui se disent prêts à s'arrêter pendant trois ans pour s'occuper de leurs enfants (20 %)²⁹⁵ : ils sont plus souvent ouvriers ou employés que cadres supérieurs, appartenant aux professions libérales ou intermédiaires, ils se déclarent moins impliqués sur le plan professionnel que les autres pères, leurs conjointes travaillent plus souvent à temps complet et ils s'impliquent plus dans les tâches ménagères et parentales (ils participent à la prise en charge de plus de tâches et y consacrent plus de temps). Accepter de souscrire à un congé parental pour un homme semble donc lié d'une part à une profession relativement peu prestigieuse et d'autre part à une mise en pratique de l'idéal égalitaire au sein du couple.

L'inactivité masculine contribue à accroître la participation de l'homme aux tâches domestiques. Cependant, cet effet n'est pas mécanique. Ainsi, les hommes chômeurs profitent du temps libéré pour prendre en charge davantage de tâches « masculines », tandis que les pères bénéficiaires de l'APE ou les pères au foyer accroissent leur prise en charge de toutes les tâches domestiques : masculines, mais aussi ménagères et parentales.

²⁸⁵ Merla Laura, « *Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères au foyer* », Université catholique de Louvain, 2006

²⁸⁶ « Les nourrir, les changer, leur donner le bain, les habiller, préparer leurs affaires, les conduire à l'école, assurer le suivi de leur travail scolaire » (Ibid., p. 125)

²⁸⁷ Le soir, la mère prend en charge la totalité des soins, ce qui est lié soit à une volonté de la part de la mère de laisser au père un temps de repos, soit une volonté de la part du père que la mère puisse avoir un moment exclusif avec les enfants

²⁸⁸ Lorsque les deux parents sont présents, ils prennent en charge les tâches parentales de façon indifférenciée

²⁸⁹ Ibid., p.111

²⁹⁰ Ibid., p.116

²⁹¹ Ibid., p.121

²⁹² 19 sur 21, puisque seuls deux pères entrent dans la dernière catégorie

²⁹³ C'est-à-dire que l'homme en fait plus que la femme en termes de tâches domestiques

²⁹⁴ Haicault Monique, « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du Travail*, n°3, 1984, p. 268-275

²⁹⁵ A la question « Combien de temps accepteriez-vous d'interrompre votre activité professionnelle afin de garder et d'éduquer votre enfant ? », posée à des parents quatre à six mois après la naissance de leur enfant, 20 % des pères se disent prêts à le faire pendant trois ans (Bauer Denise, « s'arrêter pendant trois ans pour s'occuper de son enfant : une idée qui progresse chez les pères », *Etudes et résultats*, Vol. 638, mai 2008)

Pourtant, comme le montrent la typologie de Laura Merla²⁹⁶ et le constat d'une « paternité conditionnelle »²⁹⁷, les hommes au foyer peuvent choisir leur niveau d'implication et se cantonner au rôle d'aide ponctuel de la conjointe. De même, ils prennent rarement en charge les tâches traditionnellement féminines, notamment liées au linge. On n'observe donc pas un renversement de la répartition des tâches même lorsque l'homme opte pour le rôle traditionnellement féminin de parent au foyer. Cette absence de renversement est liée autant à une résistance des pères qu'à une résistance des mères à « abandonner leur rôle » dans la gestion domestique²⁹⁸.

La prise en charge des tâches domestiques pèse davantage sur les femmes que sur les hommes, tant en termes de fréquence de la prise en charge que du temps qui est consacré à ces tâches. De plus, malgré quelques timides progrès dans les pratiques et le fait qu'une répartition égalitaire soit le modèle défendu par les classes moyennes et supérieures, les femmes restent assignées aux tâches les moins valorisantes et les plus pénibles. À l'inverse, les hommes peuvent choisir les tâches qu'ils prennent en charge. Ainsi, bien que le fait d'avoir des ressources matérielles ou symboliques (comme la carrière ou le diplôme) égales ou supérieures à celles de leur conjoint permette aux femmes de négocier une répartition plus égalitaire, on n'observe jamais un inversement des rôles traditionnels lorsque le couple est hypogame, et ce même lorsque l'homme opte pour le rôle de parent au foyer. Cette absence de renversement des rôles est liée d'une part à la résistance des hommes, qui mettent en place des stratégies pour ne pas prendre en charge certaines tâches (en reportant indéfiniment leur prise en charge ou en se prétendant inapte), et d'autre part à la résistance des femmes. En effet, les pressions normatives qui pèsent sur les femmes, en tant que « bonne mère » et de « bonne maîtresse de maison » rendent difficile leur désinvestissement total, sans compter la dimension affective des tâches parentales. Cependant, le fait que les tâches ménagères restent du ressort des femmes peut être lié au fait que leur prise en charge nécessite l'intériorisation d'une « charge mentale »²⁹⁹, difficilement transférable entre conjoints.

2 - Rendre compte de la répartition des tâches

Précédemment ont été détaillés les facteurs qui peuvent influencer la répartition du travail domestique entre les conjoints. Quelques pistes ont été avancées pour expliquer la persistance de l'attribution de ces tâches aux femmes. Nous allons à présent nous intéresser aux théories qui expliquent la production et la reproduction de cette inégalité dans la répartition. En effet, plusieurs enquêtes qualitatives montrent le poids de l'intériorisation d'un sentiment de responsabilité vis-à-vis des tâches domestiques, inculqué par le biais de la socialisation féminine et des injonctions normatives qui pèsent sur les femmes. De plus, bien que les femmes puissent être déçues que la répartition des tâches ne soit pas plus égalitaire au sein de leur couple, elles mettent en place des stratégies discursives pour justifier le faible investissement de leur conjoint.

²⁹⁶ Merla Laura, *Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères « au foyer »*, Université catholique de Louvain, 2006

²⁹⁷ Modak Marianne, Palazzo Clothilde, *Les pères se mettent en quatre ! Responsabilités quotidiennes et modèles de paternité*, Publications universitaires romandes, Cahiers de l'EESP 34, Lausanne, 2002

²⁹⁸ La gestion domestique est entendue comme la prise en charge des tâches domestiques et des membres du foyer.

²⁹⁹ Haicault Monique, « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du Travail*, n°3, 1984, p. 268-275

2.1 - Les théories de la répartition des tâches ménagères

De nombreuses raisons peuvent être avancées pour justifier l'inégale répartition des tâches domestiques : le fait que l'un des conjoints ait des compétences plus élevées que l'autre (compétences qui peuvent être liées à l'éducation ou à des activités professionnelles ou extra-professionnelles), ou des exigences plus élevées, mais aussi la volonté de respecter les goûts de chacun, ou d'éviter des conflits en remettant en cause la répartition des tâches³⁰⁰. Cependant, ces compétences, goûts ou exigences sont inculqués différemment aux enfants et aux adolescents selon leur sexe, ce qui contribue à la production de ces inégalités.

Ainsi, comme le soulignent Jean-Claude Kaufmann³⁰¹ et Annie Dussuet³⁰², c'est avant tout la socialisation genrée des enfants qui est à l'origine de l'inégalité de cette répartition. En effet, on inculque aux petites filles dès leur enfance le fait que la responsabilité de la bonne tenue du foyer et des enfants est de leur responsabilité, par le biais des jouets³⁰³, puis par le biais d'une transmission des gestes ménagers mère-fille³⁰⁴. Cependant, comme le souligne Annie Dussuet³⁰⁵, cette transmission ne passe pas principalement par une inculcation délibérée, mais par la vue : la petite fille apprend à faire le travail domestique en regardant sa mère. Pourtant, les femmes interrogées par elle considèrent que c'est au moment où elles ont dû faire le travail domestique qu'elles ont su le faire : le travail domestique n'est évident que pour les femmes et c'est la nécessité dans laquelle elles se trouvent de l'accomplir qui le rend évident. Les femmes apprennent de leur mère moins un savoir-faire qu'une norme de nécessité. Si le travail domestique nécessite bien des compétences, c'est en prenant effectivement en charge le travail domestique qu'elles s'acquièrent. De même, la question d'aimer ou non ces tâches ne se pose pas pour ces femmes, et est même dangereuse, car le fait de reconnaître ne pas aimer une tâche pourrait induire la tentation de cesser de la prendre en charge. Or, l'inculcation de la nécessité de réaliser le travail domestique va de pair avec un sentiment du devoir à accomplir qui concerne toutes les tâches, car chacune est vécue comme nécessaire et indispensable. A l'inverse, le fait de ne pas aimer une tâche est une excellente raison pour un homme de ne jamais la prendre en charge.

Ainsi, le fait de justifier la répartition des tâches domestiques par les écarts de goûts, de compétences ou d'exigences des conjoints ne tient que dans la mesure où ces écarts sont construits par la socialisation différenciée des filles et des garçons. Les femmes se voient inculquées le fait de voir le travail domestique qui doit être réalisé et l'exigence de réaliser effectivement ce travail ; contrairement aux hommes, qui ont des exigences moindres en termes de propre et de rangé. Ainsi, même lorsque les hommes ont des compétences domestiques (par exemple du fait d'une période de célibat où ils ont vécu seuls), ils « oublient » rapidement ces compétences³⁰⁶, soit parce que de toute façon leur conjointe prend en charge le travail domestique avant eux, soit parce qu'elles les en dissuadent dans la mesure où les hommes ne feraient pas assez bien par rapport à elles.

³⁰⁰ Letrait Muriel, Mougel Sarra, « J'en fais plus à la maison, pourquoi ? », in Giraud Christophe, Martin Olivier, De Singly François, *Nouveau manuel de sociologie*, Armand Colin (coll. « Hors collection »), 2010

³⁰¹ Kaufmann Jean-Claude, *La trame conjugale – analyse d'un couple par son linge*, Nathan (coll. « Pocket »), 1997 (1992) - Kaufmann Jean-Claude, *Le cœur à l'ouvrage – théorie de l'action ménagère*, Nathan (coll. « Pocket »), 2011 (1997)

³⁰² Dussuet Annie, *Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire*, L'Harmattan (coll. « logiques sociales »), 1997

³⁰³ Dans la mesure où les distributeurs de jouets et les adultes de l'entourage des enfants encouragent les filles à jouer à la poupée ou à des jeux imitant le travail domestique, tandis que les garçons sont plutôt poussés vers des jeux de construction par exemple. (Zegai Mona, « La fabrique des genres à travers le jouet », *Chantiers politiques*, printemps 2008)

³⁰⁴ Dussuet Annie, *Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire*, L'Harmattan (coll. « logiques sociales »), 1997 - Il est possible que les tâches « masculines » comme le bricolage fassent également l'objet d'une transmission père-fils.

³⁰⁵ Ibid.

³⁰⁶ Kaufmann Jean-Claude, *La trame conjugale – analyse d'un couple par son linge*, Nathan (coll. « Pocket »), 1997 (1992)

A minima, une forme de spécialisation de chaque conjoint dans certains types de tâches peut se dessiner, de façon rationnelle : le fait de réaliser régulièrement une tâche permet de la prendre en charge de façon plus rapide et plus efficace. En effet, le système du « chacun son tour » qui se met généralement en place dans les jeunes couples est contraignant dans la mesure où il faut sans cesse « tenir les comptes » de la participation de chacun. Cette contrainte amène progressivement la mise en place de "territoires personnels"³⁰⁷, spécialisations établies en fonction des goûts et compétences de chacun. Cette spécialisation est d'autant plus souhaitable pour les conjoints qu'elle permet de limiter les conflits, coûteux émotionnellement³⁰⁸. Or, encore une fois, l'analyse d'Annie Dussuet laisse à penser que les femmes ont toutes les chances de se spécialiser dans un plus grand nombre de domaines que leur conjoint.

Annie Dussuet³⁰⁹ montre bien le mécanisme qui conduit à l'inégale répartition du travail domestique : les femmes intériorisent le fait que le travail domestique doit être fait et qu'il est de leur responsabilité, et les compétences et le goût qu'elles ont à le faire découlent de cette nécessité. Quant aux tâches qu'elles n'aiment pas faire, elles les prennent en charge malgré tout, ou éventuellement, pour les plus aisées, elles le délèguent à un prestataire de services payant. Certaines bénéficient également d'un réseau d'entraide familial ou amical, mais ce réseau est le plus souvent exclusivement féminin. A l'inverse, les hommes ne sont pour ainsi dire jamais incités à acquérir les compétences et le goût du travail domestique, et sont dissuadés de le faire par les femmes du fait de leur incompétence (réelle ou liée à un manque de « bonne volonté » pour se conformer aux exigences de la conjointe). Ainsi, comme le souligne Caroline Henchoz³¹⁰, les conjoints se répartissent les tâches en fonction des cadres prédéfinis en fonction de leur genre et de leur statut d'individus mariés et parents, leurs actions et leurs intérêts leur paraissant naturels. De plus, comme on l'a déjà évoqué, la prescription de rôles différenciés pour les hommes et les femmes incite ces dernières à tirer des bénéfices symboliques en termes identitaires de la prise en charge des tâches domestiques.

Leur socialisation inculque donc aux filles, que les tâches domestiques sont de leur responsabilité. Ainsi, même si l'homme peut prendre en charge certaines tâches domestiques ou parentales, il aura toujours la possibilité de les choisir selon son goût ou sa compétence, ou de résister à une assignation éventuelle à des tâches qu'il ne veut pas prendre en charge. A l'inverse, la femme reste la personne qui prend le travail domestique en dernier ressort, ou à minima qui supervise sa prise en charge (et donc qui porte sa charge mentale) par une autre personne. Elle acquiert donc les compétences liées au travail domestique, voire apprend à prendre plaisir à le prendre en charge, parce qu'elle doit le prendre en charge. Cet apprentissage du goût pour les tâches domestiques (ou du moins certaines d'entre elles) contribue à masquer l'imposition de ces dernières aux femmes.

2.2 - Un travail domestique subi ?

Si le travail domestique est généralement présenté comme une « corvée », comme quelque chose que chaque individu essaierait de prendre en charge le moins possible, on peut néanmoins nuancer ce postulat par le plaisir ou les bénéfices que l'individu peut tirer de sa prise en charge.

³⁰⁷ Kaufmann Jean-Claude, *La sociologie du couple*, Puf (coll. « Que sais-je ? »), Paris, 1999 (1993)

³⁰⁸ Ce serait en effet dans les domaines de compétences "conjointes" que les conflits seraient les plus fréquents (Scanzoni John, « Social processes and power in families » in Burr Wesley R., Hill Reuben, F. Nye Ivan, Reiss Ira L., Eds., *Contemporary Theories About the Family, Volume I*. The Free Press, New York, 1979)

³⁰⁹ Dussuet Annie, *Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire*, L'Harmattan (coll. « logiques sociales »), 1997

³¹⁰ Henchoz Caroline, *Le couple, l'amour et l'argent – la construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2009

La plupart des articles s'intéressant aux tâches domestiques ne proposent pas de définition des tâches dont ils se servent comme indicateurs : le contenu donné aux différentes tâches est supposé suffisamment clair dans l'esprit du lecteur pour ne pas avoir à l'expliquer. Pourtant, ce présupposé conduit à ne pas prendre en compte dans l'analyse la question de la prise de décision, en se focalisant sur l'exécution de la tâche. Or, certaines décisions peuvent être considérées comme une forme de tâche domestique, dans la mesure où elles impliquent d'y consacrer du temps et de l'énergie. Par exemple, la décision d'acheter un appareil d'équipement demande *a priori* du temps pour chercher les modèles disponibles et comparer leurs avantages et inconvénients respectifs, réfléchir à l'emplacement futur de cet équipement, de l'énergie pour le transporter et éventuellement déplacer des objets ou des meubles, etc. Ainsi, comme François de Singly et Michel Glaude³¹¹ le soulignent, toutes les activités domestiques sont sources de pouvoir, d'orchestration et/ou d'exécution³¹². Le premier concernerait les décisions ponctuelles importantes, touchant la vie de toute la cellule familiale mais qui ne demanderaient pas nécessairement d'investissement en temps ou en effort. Le second serait la mise en œuvre de ces décisions. Les deux chercheurs émettent de plus les hypothèses suivantes : d'une part, le pouvoir d'orchestration est hiérarchiquement plus important que le pouvoir d'exécution et d'autre part le cumul des deux ne permet pas forcément de détenir un pouvoir plus grand dans le couple. En effet, la position de pouvoir la plus forte est celle où un conjoint détient un pouvoir d'orchestration suffisant pour ne pas juger utile de s'approprier également le pouvoir d'exécution. Cependant, comme le soulignent ces auteurs, toute tâche d'exécution comporte une part d'orchestration. Par exemple, si la femme "exécute" les courses, cela lui donne un pouvoir d'orchestration (certes, ténu, mais réel) dans le choix des menus futurs³¹³.

Par ailleurs, l'individu peut tirer de nombreux bénéfices de la prise en charge du travail domestique, en plus des pouvoirs d'orchestration et d'exécution. Ainsi, une femme peut tirer des bénéfices identitaires d'être une « fée du logis », de se sentir une bonne mère et une bonne épouse. Comme le souligne Jean-Claude Kaufmann³¹⁴, le fait d'avoir pris en charge une tâche peut leur apporter de la satisfaction voire de la fierté (d'avoir pris sur soi et réalisé une activité pénible, ou d'avoir un foyer bien tenu). De même, faire une tâche ménagère peut parfois être lié un désir de se « retirer du monde » en exécutant sans y penser des tâches exécutées sur un mode « automatique ». Enfin, l'art ménager peut apporter un plaisir esthétique, voire un plaisir sensuel (par exemple lié à l'odeur du linge propre ou fraîchement repassé). Plus largement, certaines tâches ne peuvent être réduites à un « travail domestique » dans la mesure où elles peuvent être perçues comme récréatives (comme la décoration, la couture ou même la cuisine)³¹⁵ ou dans le cas des tâches parentales, elles peuvent être socialement valorisées et gratifiantes affectivement.

Le travail domestique n'est donc pas seulement une servitude : il comporte des aspects qui peuvent être positifs pour l'individu, parce qu'il peut être source de pouvoir (par son orchestration ou son exécution) mais aussi de plaisir et de gratification.

³¹¹ Glaude Michel, De Singly François, « L'organisation domestique : pouvoir et négociation », *Economie et statistique*, n°187, 1986, pp. 3 –30

³¹² Safilios-Rothschild Constantina, « The study of family power structure : a review 1960-1969 », *Journal of Marriage and the family*, n°32, 1970 - Safilios-Rothschild Constantina, « a macro and micro-examination of family and love : an exchange model », *Journal of marriage and the family*, n°37, mai 1976, p. 355-552

³¹³ L'attention aux autres qui est inculquée aux femmes pourrait alors être un moyen de les dissuader d'utiliser le pouvoir d'exécution qui est le leur par la prise en charge du travail domestique à leur avantage, en privilégiant son intérêt et ses goûts lorsqu'elle prépare le repas pour la famille, range le foyer, etc.

³¹⁴ Kaufmann Jean-Claude, *Le cœur à l'ouvrage – théorie de l'action ménagère*, Nathan (coll. « Pocket »), juin 2011

³¹⁵ *Idid.*

2.3 - Excuser les manques des hommes

Si le travail domestique est réparti objectivement entre les conjoints, ces derniers nient souvent l'existence d'une telle assignation dans la répartition, dans la mesure où l'idéologie romantique disqualifie l'idée d'une assignation coercitive d'un conjoint à une tâche. Ainsi, de nombreux mécanismes contribuent à ce que les femmes ne perçoivent pas une répartition inégalitaire en leur défaveur comme injuste.

Tout d'abord, la prise en charge de certaines tâches par un conjoint n'est pas forcément vécue comme imposée à un des conjoints. Notamment, l'affaiblissement des rôles traditionnels et la légitimité³¹⁶ d'un modèle de répartition égalitaire des tâches dans le couple au sein du couple, et la montée de l'individualisme³¹⁷ contribuent à ce que les membres du couple se représentent la répartition des tâches comme librement consentie. A l'inverse, certains couples estiment que la répartition traditionnelle des tâches au sein du couple est liée à des compétences innées, différentes selon le sexe, notamment en ce qui concerne le travail parental. Ainsi, les femmes seraient plus aptes à assurer le travail affectif de soutien et de communication auprès des enfants, tandis que le travail paternel supposerait une prise en charge des problèmes techniques qu'un-e adolescent-e peut rencontrer³¹⁸.

Ensuite, la répartition ne fait pas forcément système : Kaufmann³¹⁹ montre dans ses analyses sur les tâches ménagères que si les femmes en viennent à endosser la majorité du ménage et de l'entretien du linge, c'est moins du fait d'une prescription par le conjoint ou de négociations avec lui que de "l'agacement" (l'idée que « quelque chose doit être fait ») qui survient plus tôt ou de façon plus intense chez elles que chez leurs partenaires du fait de leur socialisation et des injections sociales qui continuent à peser sur les femmes en ce qui concerne la « bonne tenue » du foyer. De même, Annie Dussuet³²⁰ explique que les femmes envisagent le travail domestique sur le mode du "devoir". Il n'y aurait pas de répartition, mais seulement des prises en charge ponctuelles qui s'accumulent et se "sédimentent". Cette forme du partage des tâches domestiques semble d'autant plus crédible que la plupart des tâches ont un caractère routinier, "un peu tous les jours", qui pourraient amener les individus à sous-estimer leur volume horaire total. De plus, la répartition peut être pensée sur le mode de l'alternance (par exemple : « si mon conjoint fait la cuisine, je fais la vaisselle ») et donc de l'échange, ce qui peut occulter le caractère déséquilibré de cette répartition, et ce d'autant si certaines tâches ne sont pas pensées dans cette logique d'échange (par exemple, les soins aux enfants pourraient ne pas être perçus comme de même nature que les « corvées » domestiques). De plus, si les conjoints raisonnent sur le mode de l'échange, ils ne le peuvent pas le définir dans les mêmes termes. Par exemple, si un des conjoints conçoit l'échange comme « si mon conjoint fait la cuisine, je fais la vaisselle » et l'autre le conçoit comme « si mon conjoint cuisine pour le déjeuner, je cuisine pour le dîner » mais qu'il n'inclut pas la vaisselle dans l'échange, il est probable que le premier conjoint doive plus souvent se charger de la vaisselle.

³¹⁶ Sauf auprès des générations plus âgées ou des couches populaires

³¹⁷ Giddens Anthony, *Modernity and self-identity. Self and society in the late moderne age*, Polity Press, 1991 - De Singly François, *Le Soi, le couple et la famille*, Nathan (coll. « Essais et recherches »), 2000 (1996)

³¹⁸ Le Pape Marie-Clémence, « Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives », Cnaf, *Informations sociales*, n° 154, 1009, p. 88-95

³¹⁹ Kaufmann Jean-Claude, *La trame conjugale – analyse d'un couple par son linge*, Nathan (coll. « Pocket »), 1997 (1992) - Kaufmann Jean-Claude, *Le cœur à l'ouvrage – théorie de l'action ménagère*, Nathan (coll. « Pocket »), 2011 (1997) - Kaufmann Jean-Claude, *Agacements – les petites guerres du couple*, Armand Colin (coll. « Le livre de poche »), 2008 (2007)

³²⁰ Dussuet Annie, *Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire*, L'Harmattan (coll. « logiques sociales »), 1997

La répartition des tâches serait donc perçue comme dépendante de la bonne volonté de chacun des conjoints, au jour le jour. Les femmes peuvent ainsi faire preuve "d'indulgence" face à la faible participation de leur conjoint, et considérer leur propre prise en charge comme un don qu'elles font à leur conjoint, pour les en décharger. Dans le cas des femmes au foyer³²¹, certaines femmes considèrent que le travail extérieur justifie partiellement la désertion masculine : ainsi, la participation éventuelle de leur conjoint au travail domestique est source de grande satisfaction. D'autres femmes considèrent que les tâches domestiques leur incombent naturellement et ne demandent aucune participation de leur mari. Plus largement, la participation des hommes est conditionnelle³²² : le mari aide dans les tâches qu'il aime et inversement, quand il n'aime pas, c'est pour lui une raison suffisante pour se dispenser d'une tâche. De même, les femmes avancent le fait que si leur conjoint ne participe pas, c'est parce qu'il fait autre chose (travail extérieur, tâches masculines) ou qu'elles ne leur en laissent pas l'occasion. En effet, le travail domestique étant une prérogative féminine, l'intrusion du conjoint dans sa prise en charge peut être vécue comme une dépossession en termes identitaires ou un reproche. Ainsi, les femmes déclarent que si leur conjoint ne participe que peu aux tâches ménagères, ils le feraient si elles le leur demandaient³²³. Cette déclaration montre qu'en dépit de la norme d'égalité théorique de la répartition, en pratique les femmes considèrent que c'est à elles de le faire, et valorisent fortement les rares participations de leur conjoint.

L'imposition d'une tâche à un conjoint peut donc être cherchée en partie dans la pénibilité perçue des tâches ou le sentiment d'injustice dans la répartition que peut ressentir un des conjoints (notamment la femme). Ces ressentis contribuent à rendre visible l'assignation à une tâche. Ainsi, repasser ou nettoyer les vitres est perçu comme une corvée par les hommes comme pour les femmes, tandis que la cuisine est perçue comme une activité agréable plus souvent par les hommes que par les femmes³²⁴. Or, les hommes font plus souvent la cuisine qu'ils ne repassent. On retrouve ici un des constats d'Annie Dussuet³²⁵ : le fait de ne pas aimer une tâche est une raison suffisante pour s'en désinvestir pour un homme, contrairement aux femmes qui prennent en charge le travail domestique par défaut.

D'une façon générale, 35 % des femmes estiment que le partage des tâches ménagères est injuste pour elles³²⁶. Or, le sentiment de justice repose sur une comparaison intra-sexe plus que sur une comparaison inter-sexe³²⁷ et sur l'idée que la distribution est « inégale, mais juste »³²⁸, ce qui peut contribuer à minimiser la perception de l'inégalité dans la répartition. En effet, les femmes comparent leur situation à d'autres répartitions inégalitaires et non à la répartition objective. De plus, lorsqu'elles jugent la répartition, elles prennent en compte des composantes affectives et cognitives, des compétences et/ou des exigences plus élevées, la disponibilité liée à l'activité professionnelle, le plaisir... Les femmes considèrent alors la répartition juste si elles estiment qu'elles peuvent se décharger d'une partie des tâches sur leur conjoint ou si elles ont le sentiment que leur conjoint les soutient³²⁹. A l'inverse, l'inégalité de la répartition peut être perçue comme insupportable lorsque le conjoint participe peu alors qu'il est « disponible » ou qu'il dispose de plus de temps libre qu'elles, qu'il ne contribue pas financièrement au ménage.

³²¹ Maison Dominique, *Femmes au foyer – expériences sociales*, Cnaf, Dossier d'étude, n°32, mai 2007

³²² Dussuet Annie, *Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire*, L'Harmattan (coll. « logiques sociales »), 1997

³²³ Ibid. - Roux Patricia, *couple et égalité – un ménage impossible*, Réalités Sociales (coll. « Perspectives en sciences sociales »), Lausanne, 1999

³²⁴ Zarca Bernard, « La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple », *Economie et statistiques*, n°228, Janvier 1990, p. 29-40

³²⁵ Dussuet Annie, *Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire*, L'Harmattan (coll. « logiques sociales »), 1997

³²⁶ De Singly François (coll.), *L'injustice ménagère*, Hachette (coll. « Pluriels »), 2009 (2007)

³²⁷ Par exemple, quand on interroge les femmes sur leur sentiment par rapport à la répartition des tâches, elles parlent d'autres femmes qui subissent un rapport plus inégalitaire qu'elles, plutôt que de comparer la part de travail domestique effectuée par chaque membre au sein du couple, ce qui contribue à ne pas remettre en cause l'inégalité dans la répartition (Ibid.)

³²⁸ Ibid.

³²⁹ De Singly François (coll.), *L'injustice ménagère*, Hachette (coll. « Pluriels »), 2009 (2007)

De même, lorsque l'inégalité sort de l'intimité conjugale et qu'elle devient visible aux yeux des autres (par exemple quand il y a des invités et que la femme est contrainte de tout faire) et surtout quand cette inégalité ne fait pas l'objet de compensation (d'un contre-don), elle est d'autant moins acceptée³³⁰.

Enfin, la prise en charge de tâches domestiques peut être inscrite dans une stratégie visant à acquérir un pouvoir. En faisant l'hypothèse que ce soit la femme qui choisisse de s'effacer devant les désirs et les bénéfices de l'homme, cela ne constitue pas forcément une domination pour autant, dans la mesure où la femme peut le faire pour en tirer des bénéfices : un accès aux ressources du conjoint légitimé par une division sexuelle du travail, des bénéfices symboliques³³¹ ou en termes de « points » marqués au sein du couple et de reconnaissance de la part du conjoint du fait de l'idéologie amoureuse du don mutuel et de l'équilibre des échanges. En effet, la norme égalitaire valorise la réciprocité. Ainsi, la femme pourrait prendre en charge une part plus importante des tâches domestiques que l'homme afin d'obtenir de celui-ci qu'il cède sur d'autres points de l'organisation domestique, par exemple pour qu'il accepte un achat d'équipement au bénéfice de la femme³³², ou pour s'approprier un pouvoir d'exécution voire d'orchestration (du fait qu'elle serait devenue "spécialiste" d'une tâche, elle serait la mieux placée pour prendre les décisions qui la concernent)³³³. Dominique Maison³³⁴ montre ainsi que les femmes au foyer peuvent acquérir une ressource liée à leur « expertise », leur bonne connaissance du foyer, des enfants, de l'emploi du temps familial...

L'inégale répartition des tâches est en partie niée par les conjoints. D'une part, le travail domestique n'est pas forcément ressenti comme faisant l'objet d'une répartition établie entre les conjoints : ce sont les circonstances et la disponibilité de chaque conjoint qui dicteraient la prise en charge d'une tâche. Ainsi, ce travail serait réparti de façon inégale, mais juste. D'autre part, cette inégalité peut être revendiquée par les conjoints comme le signe d'une complémentarité entre les sexes, liée à des compétences naturelles différentes ou à des apports différents (l'homme apporte des ressources matérielles, la femme s'occupe de la gestion du foyer). Une prise en charge plus grande de ces tâches par les femmes serait alors source de bénéfices pour ces dernières, sur le plan identitaire ou parce qu'elle leur procurerait du plaisir ou du pouvoir dans le couple. Plus largement, les femmes sont amenées à revoir leurs exigences égalitaires à la baisse. En effet, il est difficile pour la femme d'obliger son conjoint à accroître sa participation aux tâches domestiques. Il est alors moins coûteux émotionnellement et affectivement de valoriser les rares participations de son conjoint que de regretter qu'il n'en fasse pas plus. De plus, puisque ce travail domestique est assigné aux femmes, elles peuvent voir dans une trop grande implication de leur conjoint dans ce travail un reproche ou une dépossession.

L'hypothèse de la répartition des tâches domestiques comme le résultat d'un rapport de force semble à première vue disqualifiée dans la mesure où les tâches sont prises par l'un ou l'autre des conjoints de manière volontaire. En effet, la prise en charge des tâches dépendrait des compétences, de la volonté d'un conjoint de faire plaisir à l'autre en le déchargeant de certaines tâches ou d'une volonté d'appropriation d'une source de pouvoir (par exemple, en termes d'accès aux ressources monétaires de l'autre conjoint pour celui qui a le salaire le moins élevé) ou de satisfactions.

³³⁰ Letrait Muriel, Mougel Sarra, « J'en fais plus à la maison, pourquoi ? », in Giraud Christophe, Martin Olivier, De Singly François, *Nouveau manuel de sociologie*, Armand Colin (coll. « Hors collection »), 2010

³³¹ En effet, une maison « bien tenue » est valorisée socialement et est attribuée à l'action de la femme, qui serait une « bonne maîtresse de maison » : la femme peut donc prendre en charge plus de tâches ménagères au sein du foyer afin de construire une image d'elle positive auprès de sa famille, de ses proches et de ses voisins.

³³² Henchoz Caroline, *Le couple, l'amour et l'argent – la construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2009

³³³ Glaude Michel, De Singly François, « L'organisation domestique : pouvoir et négociation », *Economie et statistique*, n°187, 1986, pp. 3–30

³³⁴ Maison Dominique, *Femmes au foyer – expériences sociales*, Cnaf, Dossier d'étude, n°32, mai 2007

De plus, le sentiment d'injustice ne suffit pas à révéler les rapports de pouvoir dans le couple : le pouvoir invisible ou latent d'un des conjoints (souvent l'homme), liés aux rôles sexués traditionnels ou aux ressources, permet une « assignation douce » des tâches à l'un des conjoints (souvent la femme). L'idéologie amoureuse du don et du désintéret et la socialisation genrée (en tant qu'elle modèle les compétences et les goûts) pourraient alors être perçues comme des facteurs permettant d'occulter la domination. Elles feraient alors percevoir la répartition domestique comme le résultat d'une négociation ou d'une spécialisation librement consentie entre les conjoints. Enfin, les relations affectives qui unissent les conjoints rendent d'autant plus coûteuse la remise en cause de la répartition, ce qui peut amener les femmes à subir une répartition qui ne les satisfait pas mais qu'elles n'osent pas contester pour éviter des disputes, voire une séparation. Au contraire, elles font un travail sur elles-mêmes afin de limiter leurs attentes afin de réduire les coûts émotionnels pour elles et pour leur couple.

Le travail domestique est invisible, et à bien des titres. Tout d'abord, les conjoints n'ont pas forcément conscience de l'ampleur de ce travail (soit parce qu'il est effectué par l'autre conjoint, soit parce qu'il n'est pas qualifié comme travail du fait de sa dimension affective). Ensuite, il est inégalement « visible » par les hommes et par les femmes. Les femmes intériorisent des exigences plus élevées en termes de propre et de rangé, et une « injonction à agir » plus forte face à ce travail que les hommes. Cette différence permet la reproduction de l'inégalité de la répartition des tâches, sans que la femme ne s'en sente totalement victime. Cette dernière se serait en effet mise en place "naturellement", du fait de la complémentarité entre les conjoints, de leurs goûts respectifs ou de l'habitude. De plus, l'idéologie amoureuse du don et désintéret incite la femme à restreindre ses velléités égalitaires plutôt que de mettre en péril le couple. Cette invisibilité pose également le problème de l'objectivation par le sociologue de la répartition des tâches.

3 - Enquêter sur les tâches domestiques

Comme tout objet sociologique, les tâches ménagères et parentales présentent des difficultés spécifiques en termes de recueil des données, tant du point de vue de leur mesure que du fait de l'influence des conditions d'enquête sur ce recueil.

3.1 - Accéder à la réalité de la répartition : le problème de l'invisibilité

Enquêter sur les tâches domestiques présente d'une double difficulté pour l'enquêteur-trice. Tout d'abord, les conjoint-e-s n'ont pas forcément conscience de la répartition « réelle » des tâches du fait de leur invisibilité, ce qui les empêcherait de déclarer précisément la répartition à l'enquêteur-trice. Ensuite, l'invisibilité des tâches domestiques rend difficile leur mesure.

Chaque conjoint a intérêt à présenter son couple comme harmonieux aux yeux de l'enquêteur-trice. En effet, une enquête par entretien est une interaction, qui plus est dissymétrique dans la mesure où l'enquêté-e est appelé-e à « donner » beaucoup à l'enquêteur-trice, en décrivant son vécu, enquêteur-trice qui peut être un-e inconnu-e. L'enquêté-e est donc amené-e à chercher à préserver la « face »³³⁵ de son couple en le présentant comme heureux et uni, et à minimiser les désaccords. Cette volonté n'est pas forcément consciente. En effet, les enquêtés-e-s de Caroline Henchoz³³⁶ semblaient oublier rapidement les éventuels conflits. Ce qui est dissonant par rapport à l'entente perpétuelle censée aller de pair avec un couple amoureux est ainsi évacué de la mémoire des membres du couple, ce qui rend ces données difficilement accessibles par l'enquêteur-trice.

³³⁵ Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne – la présentation de soi*, Editions de minuit, 1973

³³⁶ Henchoz Caroline, *Le couple, l'amour et l'argent – la construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2009

Dans le cas des tâches domestiques, il est donc possible que les enquêté-e-s déclarent la répartition telle qu'ils voudraient qu'elle soit (c'est-à-dire relativement égalitaire). En effet, comme on l'a déjà évoqué, le travail domestique est invisible, et les conjoint-e-s n'ont pas forcément conscience de la réalité de la répartition. De plus, son caractère banal fait que les enquêté-e-s ne se souviennent pas forcément de l'état de la répartition dans un passé lointain ou proche. Les enquêté-e-s pourraient donc être amené-e-s à présenter la répartition comme plus égalitaire qu'elle n'est.

Cette invisibilité pose des problèmes de mesure pour le chercheur-euse. Tout d'abord, le travail domestique peut s'étendre à pratiquement tous les aspects de la vie conjugale. L'enquêteur ou l'enquêtrice doit donc faire des choix dans les indicateurs qu'il ou elle prend pour étudier ce travail. De plus, le contenu d'une tâche n'est pas forcément le même pour le chercheur-euse et pour l'enquêté-e. Par exemple, on peut considérer que les « tâches administratives » ne concernent que les « papiers », ou compter dans ces tâches les déplacements à réaliser en personne pour mener certaines démarches auprès des institutions. Ensuite, l'enquêté-e ne mesure généralement pas le travail domestique, que ce soit en termes de volume de temps ou en fréquence de la prise en charge, sans compter que cette « mesure » suppose une approche séquentielle des tâches (alors qu'elles peuvent être menées en parallèle, comme le fait de préparer le dîner tout en surveillant les enfants) et objective. Or, comme on l'a déjà évoqué, le travail domestique a un versant qualitatif difficilement mesurable, que ce soit en termes de « charge mentale »³³⁷ ou de pénibilité.

La collecte de données concernant la répartition des tâches domestiques présente donc de plusieurs biais. Tout d'abord, il est difficile de rendre compte de la répartition "réelle" puisque les conjoints n'ont pas forcément conscience du détail de la répartition. Ensuite, le travail domestique a une part subjective (en termes de « charge mentale ») difficilement mesurable. Enfin, les conjoints ont intérêt à surestimer leur participation à ce travail, ou présenter la répartition comme égalitaire et harmonieuse.

3.2 - Accéder à la réalité de la répartition : l'influence des conditions d'enquête

Le sexe des conjoints et les conditions de passation du questionnaire d'enquête ou de l'entretien influencent la déclaration de la répartition.

Tout d'abord, les hommes et les femmes ne déclarent pas la même répartition : les hommes ont tendance à déclarer une répartition plus égalitaire que leur conjointe, ce qui peut être lié au fait que ces derniers n'ont pas forcément conscience de l'ampleur du travail domestique, ce qui les amèneraient à le sous-estimer³³⁸.

Ensuite, les enquêté-e-s ne déclarent pas la même chose selon qu'ils sont interrogés seuls ou en présence de leur conjoint-e. En effet, lorsque la conjointe est présente, les hommes déclarent plus souvent une prise en charge plus importante des tâches par leur conjointe, tandis que les femmes déclarent une répartition un peu plus égalitaire lorsque leur conjoint est présent. La présence du conjoint pendant l'entretien ou la passation du questionnaire conduit donc à une convergence des déclarations des hommes et des femmes, et probablement à des réponses plus proches de la réalité. Cependant, toutes les tâches ne sont pas affectées : par exemple, en ce qui concerne les activités de jeu avec les enfants ou le fait de les mettre au lit, les réponses diffèrent peu selon que le conjoint est présent ou non³³⁹.

³³⁷ Haicault Monique, « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du Travail*, n°3, 1984, p. 268-275

³³⁸ Brugeilles Carole, Sebille Pascal, « Le partage des tâches parentales : les pères, acteurs secondaires », *Informations sociales*, n° 176, 2013, p. 24-30

³³⁹ Guisse Nelly, Régnier-Loilier Arnaud, « Mise en scène de la vie quotidienne. Dit-on la même chose en présence de son conjoint ? », in Régnier-Loilier Arnaud (coll.), *Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles*, Ined (coll. « Grandes enquêtes »), 2010

Les déclarations des enquêtés concernant la participation au travail domestique sont donc à prendre avec précaution, car elles sont très variables selon le membre du couple interrogé, et si son conjoint est présent ou non.

Il est difficile pour l'enquêteur-trice de rendre compte de la répartition du travail domestique. En effet, comme démontré précédemment, ce travail se caractérise par son invisibilité. Cette dernière rend difficile le choix d'un indicateur qui prenne en compte l'ensemble des aspects du travail domestique. De plus, les conjoints n'ont pas forcément conscience du détail de la participation de chacun, leurs déclarations risquent donc d'être imprécises. Enfin, l'idéologie amoureuse rend les conflits ou les insatisfactions coûteuses émotionnellement. De même, la volonté d'un enquêté de défendre sa « face » ou celle de son couple pourrait l'inciter à surestimer sa participation ou présenter la répartition comme plus égalitaire qu'elle n'est.

Deux éléments importants peuvent être retenus concernant le travail domestique. Tout d'abord, comme on l'a longuement illustré au cours de cette partie, le travail domestique est invisible : son statut symbolique de travail lui est refusé et une grande part de ses aspects n'est pas prise en compte. Ainsi, il est difficile de comptabiliser l'ensemble de tâches qui le composent, parce qu'elles sont ponctuelles ou que certaines ne sont pas vécues comme un travail par les personnes qui les prennent en charge (du fait de leur dimension affective ou du plaisir qu'elles procurent). Elles sont invisibles aux yeux des hommes (qui n'ont pas intériorisé un regard qui leur permettrait de les "voir") et des femmes (qui ne les considèrent pas toujours comme un travail). De plus, elles sont difficiles à mesurer du fait de leur versant qualitatif (la « charge mentale ») et de leur cumul lors de leur prise en charge. Ensuite, la répartition des tâches domestiques reste inégale entre les conjoints dans le couple hétérosexuel. Les femmes restent la personne du couple qui prend en charge la majorité de ces tâches, même si les couples appartenant aux classes moyennes et supérieures et les couples hypogames présentent une répartition plus égalitaire que la répartition traditionnelle. Cependant, les hommes comme les femmes résistent à une répartition égalitaire. D'une part, les tâches prises en charge par les femmes ne sont pas suffisamment prestigieuses et valorisantes pour que les hommes puissent tirer un bénéfice d'un renversement des rôles. Les hommes seraient donc amenés à résister à une répartition plus égalitaire ; en choisissant les tâches les plus valorisantes ou les plus agréables parmi les tâches ménagères et parentales, en différant la prise en charge des tâches qui leur sont assignées ou en refusant de se conformer aux exigences de leurs conjointes afin qu'elles préfèrent faire ce travail elles-mêmes. De plus, la socialisation genrée des filles les poussent à intérioriser des exigences supérieures en termes de propre et de rangé, et surtout une « injonction à agir » lorsqu'elles voient une tâche à accomplir. Ainsi, la question du goût ou de la compétence ne se pose pas pour les femmes, dans la mesure où elles intériorisent le fait qu'elles doivent prendre en charge les tâches par défaut. C'est la raison pour laquelle les hommes peuvent se permettre de se désinvestir de certains aspects du travail domestique au nom d'un manque de goût pour une tâche ou d'une incompétence : parce que leurs conjointes les prennent en charge de toute façon. D'autre part, les femmes sont aussi amenées à résister en partie à la prise en charge de ce travail par leur conjoint. En effet, cette intériorisation par les femmes de leur responsabilité en matière de tâches domestiques peut contribuer à ce qu'elles perçoivent la participation de leur conjoint comme un reproche ou comme une dépossession identitaire. Ainsi, le fait d'endosser le travail domestique peut être source de bénéfices pour les femmes, en termes identitaires, de plaisir ou d'affectivité, ou même de pouvoir d'exécution ou d'orchestration.

L'analyse du travail domestique en termes de rapports de pouvoir est donc délicate. En effet, si ce travail est pensé par les féministes matérialistes comme la marque du pouvoir des hommes sur les femmes, prendre en charge de ce travail peut également être source de pouvoir, ou du moins n'est pas seulement subie par le membre du couple qui en assure la majorité. Dans l'analyse des données empiriques, il convient donc de faire une analyse fine non seulement de l'état de la répartition, mais aussi du sens que les acteurs lui donnent.

Dès le début de cette recherche, l'objet en était bien délimité : il s'agissait d'étudier les « pères au foyer », ici définis comme des « hommes vivant en couple avec une femme active occupée sur le plan professionnel et un ou des enfant(s), et n'ayant pas exercé d'activité professionnelle salariée rémunérée pendant au moins six mois ». Plus particulièrement, je souhaitais analyser les « rapports de force » au sein de ces couples, appréhendés par le biais de la répartition des tâches ménagères et parentales. La méthode de recherche envisagée était celle de l'entretien, et plus spécifiquement un entretien semi-directif réalisé séparément auprès de chaque conjoint puis un entretien collectif avec les deux conjoints, afin de confronter leurs discours, mais aussi d'observer comment se déroulait l'interaction conjugale. Cependant, ces définitions de l'objet et de la méthode ont été infléchies au cours du cheminement de l'enquête de terrain.

1 - La constitution de l'échantillon : la difficulté d'enquêter sur des individus « invisibles »

La première difficulté à laquelle j'ai été confrontée lorsque j'ai voulu étudier les pères au foyer a été l'absence d'institution à contacter pour avoir accès à ces pères.

Tout d'abord, la définition de ces pères n'est pas établie d'un point de vue institutionnel. En effet, les pères au foyer peuvent être étiquetés par des institutions comme les organismes de recensement³⁴⁰, la caisse d'allocations familiales (Caf) ou Pôle Emploi comme des chômeurs voire des chômeurs découragés³⁴¹, comme des inactifs³⁴², comme des bénéficiaires d'un congé parental. En effet, les questionnaires proposant rarement la situation de « père au foyer » parmi les situations professionnelles. Plusieurs pères en ont fait mention lors de leur entretien, et l'un d'entre eux développe ce point.

« Tristan : c'est la difficulté à se faire admettre comme père au foyer auprès des organismes sociaux. C'est-à-dire que moi j'ai mis un an, un an et demi, j'ai réussi, à me mettre sur la sécurité sociale de ma compagne, ça a été super difficile. Ils comprennent pas réellement ça, ils ont du, ils ont du mal, ou bien même au téléphone, ou dans des trucs soi-disant sociologiques, enquêtes d'opinion, père au foyer, ils ont pas de case. Donc ils n'ont pas de case dans père au foyer dans la société, même ceux qui font des études d'opinion, ça n'existe pas. C'est minoritaire, évidemment, mais c'est même pas concevable pour eux d'une certaine façon. Donc il faut mettre « sans emploi » ou euh, ou euh « sans activité » ou je sais pas quoi, alors que c'est une activité, comme mère au foyer. »

³⁴⁰ L'Insee a cependant inclus en 2006 la catégorie de « femme ou homme au foyer » parmi les types d'activités de son questionnaire de recensement, les distinguant des « chômeurs », des « étudiants », des « retraités » et des « autres inactifs ».

³⁴¹ Dans la mesure où on peut supposer que le fait de se définir comme « père au foyer » va de pair avec un arrêt au moins temporaire de la recherche d'emploi : cette situation suppose une présence au foyer de plusieurs mois, voire plusieurs années

³⁴² C'est-à-dire des personnes qui n'ont pas d'activité professionnelle et qui ne sont pas en recherche d'emploi.

De même, Hélène Trellu³⁴³ souligne que dans les dossiers administratifs, la case « femme au foyer » existe mais pas « homme au foyer ». Ainsi, contrairement à cette sociologue qui a pu bénéficier des ressources de la Caf pour contacter les pères bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'Education (APE) du Finistère, leurs coordonnées étant référencées par cet organisme, je n'ai pas pu accéder à une « liste » de pères au foyer.

De plus, les pères au foyer ne sont fédérés dans aucune organisation qui aurait pu être contactée. Je n'ai pu trouver aucune association de pères au foyer en France, et le seul site qui leur était consacré (un forum) semblait uniquement utilisé par des journalistes ou des chercheurs qui souhaitaient entrer en contact avec des pères au foyer, plus que par des pères au foyer qui échangeraient entre eux³⁴⁴. De même, il n'a pas été possible de bénéficier d'un effet « boule de neige »³⁴⁵, dans la mesure où les enquêté-e-s connaissaient rarement un autre père dans cette situation.

Le recrutement de l'échantillon a donc été long et diversifié, tant dans les supports utilisés pour entrer en contact avec les enquêtés potentiels que dans les organismes qui ont été approchés dans ce but.

Un peu plus de la moitié de l'échantillon a été mis en contact avec moi par le biais de mon réseau étendu d'interconnaissances. De plus, de nombreux organismes et institutions en rapport avec la petite enfance ont été contactés, par lettre ou par mail : des crèches, des haltes-garderies, des écoles, des organismes de Protection Maternelle et Infantile, des associations de parents d'élèves et des lieux d'accueil parents-enfants. Toutes ces institutions et associations étaient situées en région parisienne. Un message a également été passé sur la liste de diffusion Efigies³⁴⁶. Enfin, des annonces ont été passées sur plusieurs forums généralistes³⁴⁷ ou orientés vers la parentalité, la paternité ou s'adressant aux hommes.

Au regard du nombre d'organismes contactés, les résultats ont été plutôt mitigés. En effet, de nombreuses institutions n'ont pas pu ou pas voulu m'aider, pour des raisons pratiques ou éthiques. Il est aussi arrivé que la personne qui a pris en charge mon courrier se méprenne sur la démarche³⁴⁸, ou que je ne m'adresse pas au bon interlocuteur³⁴⁹. Ce qui a finalement été le plus payant, ce sont *a priori* le contact de haltes-garderies et de lieux d'accueil parents-enfants (ces derniers ont plus facilement acceptés de m'aider que des structures plus « officielles » et rattachées à l'Etat comme les crèches publiques ou les écoles), et les associations de parents d'élèves, dans la mesure où la forme du mail permettait un relais plus facile aux contacts du ou de la président-e de l'association qu'une lettre. Les messages postés sur des forums n'ont pas permis d'entrer en contact avec des enquêtés.

³⁴³ Trellu Hélène, « Recompositions et résistances de la masculinité et de la féminité, de la paternité et de la maternité à l'épreuve du congé parental pris par les hommes en France », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol. 38, n°2, 2007

³⁴⁴ Il a d'ailleurs été fermé entre-temps.

³⁴⁵ C'est-à-dire le fait qu'un enquêté mette l'enquêteur ou l'enquêtrice en contact avec d'autres enquêtés potentiels.

³⁴⁶ Efigies étant une Association de Jeunes Chercheuses et Chercheurs en Études Féministes, Genre et Sexualités.

³⁴⁷ Comme <http://forum.doctissimo.fr/>, <http://www.aufeminin.com/forum/> et <http://forum.psychologies.com/>

³⁴⁸ Par exemple, plusieurs organismes m'ont contactée pour me dire qu'ils ne pouvaient pas lui donner les coordonnées des familles, alors que la lettre de contact précisait bien qu'il s'agissait, s'ils acceptaient de m'aider, de faire parvenir une lettre aux familles éventuellement concernées. De même, un autre organisme a répondu par une lettre-type expliquant qu'il ne prenait pas de stagiaires.

³⁴⁹ Par exemple, un organisme de PMI gérant les assistant-e-s maternel-le-s parisiennes.

La Caf avait également été sollicitée dans le but d'inclure des pères bénéficiaires du complément de libre choix d'activité (CLCA) et du complément optionnel de libre choix d'activité (Colca)³⁵⁰ dans l'échantillon, mais le travail que cela représentait pour les agences locales (à savoir, envoyer des courriers aux bénéficiaires concernés, après un accord de la Cnil³⁵¹) constituait un effort et un coût trop importants pour un échantillon relativement réduit pour que cet organisme accepte de me mettre en contact avec leurs bénéficiaires.

Le caractère atypique de cette situation et l'absence d'institutions ou d'organismes qui serait en rapport avec la population des pères au foyer a donc rendu le recrutement d'un échantillon difficile. Cependant, la diversité des organismes contactés mais aussi l'aide de personnes de mon réseau étendu d'interconnaissances m'ont permis d'interroger des hommes très différents tant du point de vue de leur appartenance sociale, de leur âge ou de leur localisation géographique. En effet, parmi les pères contactés, on en trouve vivant en milieu urbain et en milieu rural, en région parisienne et dans d'autres régions, voire même vivant à l'étranger ou étant d'origine étrangère. De plus, la définition volontairement extensive de « père au foyer » a permis en partie de recruter des pères qui n'investissaient pas cette identité de « père au foyer » ou qui n'avaient pas « choisi » cette situation³⁵², ce qui était un des objectifs de diversification de l'échantillon. En effet, une définition « objective », basée sur le retrait de l'activité professionnelle pendant un temps plus ou moins long, a été préférée à une définition « subjective » basée sur l'auto-définition, afin de voir l'impact du « choix » de cette situation sur la répartition des tâches domestiques.

Cependant, bien que l'annonce était formulée dans ces termes « Je souhaiterais donc rencontrer des pères au chômage, inactifs, en congé parental (par exemple, bénéficiaires du CLCA ou du Colca à taux plein) ou qui se définissent comme père au foyer. », l'accent mis sur le terme « père au foyer »³⁵³ a sans doute conduit une surreprésentation de pères se reconnaissant comme tels (au détriment de pères se considérant comme chômeurs, qui ne se seraient pas sentis concernés). De plus, le fait de passer par une annonce invitant les personnes intéressées à me contacter (plutôt qu'une prise de contact directe de ma part avec ces personnes) a pu contribuer à une surreprésentation des pères ayant vécu leur paternité au foyer comme une expérience positive ou qui ne se reconnaissent pas comme chômeurs.

Recruter un échantillon d'enquêtés a été long et difficile, du fait d'absence d'institutions ou d'organismes qui regrouperaient les pères au foyer dans leur diversité. Cependant, le fait d'avoir abondamment parlé de mon enquête et de mes difficultés autour de moi et la prise de contact avec de nombreuses institutions en rapport avec la petite enfance ou le fait d'être parent (les associations de parents d'élèves) a finalement permis de contacter un échantillon suffisant d'enquêtés. Cet échantillon, à défaut d'être représentatif, a du moins l'avantage d'être diversifié. Par ailleurs, l'absence de « statut institutionnel » clair des pères au foyer va de pair avec une absence de définition univoque du terme « père au foyer » dans les représentations d'autrui.

³⁵⁰ Ces allocations permettent à un parent ayant au moins un enfant de moins de 3 ans, ayant interrompu totalement (ou partiellement dans le cas du CLCA à taux partiel) leur activité professionnelle pour s'occuper de son (ou de ses) enfant(s), sous certaines conditions d'activité professionnelle antérieure. Le CLCA a un montant moins élevé (572,81 euros à taux plein) et peut être versé pendant 6 mois si l'allocataire n'a qu'un enfant et jusqu'au mois précédent le 3^{ème} anniversaire de l'enfant le plus jeune si l'allocataire a plusieurs enfants (ou le mois précédent le 6^{ème} anniversaire des enfants les plus jeunes s'il s'agit de triplés ou plus). Le Colca est réservé à un parent qui a au moins 3 enfants, il est d'un montant plus élevé (819,14 euros) et il peut être versé pendant 12 mois. Dans le cas du CLCA, il faut avoir versé au moins 8 trimestres de cotisation vieillesse au titre d'une activité professionnelle dans les 2 ans qui précèdent la naissance, l'adoption ou l'accueil de l'enfant si l'allocataire n'a qu'un enfant, dans les 4 ans s'il s'agit d'un 2^{ème} enfant et dans les 5 ans pour les parents qui ont 3 enfants ou plus. Dans le cas du Colca, il faut avoir versé au moins 8 trimestres de cotisation vieillesse au titre d'une activité professionnelle dans les 5 ans qui précèdent la naissance, l'adoption ou l'accueil du 3^{ème} enfant ou plus. Ces allocations ne sont pas cumulables avec des indemnités liées à des congés payés, maternité, paternité et d'adoption ; des congés maladie ou d'accident du travail, ni avec l'allocation chômage.

³⁵¹ Commission Nationale de l'Information et des Libertés

³⁵² Nous reviendrons sur ces deux points ultérieurement.

³⁵³ Dans les lettres adressées aux institutions accompagnant l'annonce et auprès de mon réseau d'interconnaissances

2 - La constitution de l'échantillon : la difficulté d'enquêter sur une notion « floue » dans les représentations

Il est à noter que le terme « père au foyer » pose problème en soi, dans la mesure où sa définition ne semble pas arrêtée dans les représentations. En effet, à l'annonce de mon sujet, plusieurs personnes comprenaient que je travaillais sur les pères célibataires ou sur les pères séparés de leurs conjointes³⁵⁴. De même, dans certains travaux académiques, le terme « père au foyer » est pris comme synonyme de pères ayant réduit leur activité professionnelle³⁵⁵ ou des pères partageant les tâches domestiques à égalité avec leur conjointe³⁵⁶. Ainsi, un père m'a contactée parce qu'il se définissait « partiellement comme père au foyer par obligation morale »³⁵⁷ dans la mesure où comme lui et sa conjointe étaient actifs professionnellement (et finissaient tard) ils étaient autant « au foyer » l'un que l'autre.

De même, la question de la durée de l'arrêt de travail n'est pas tranchée : à partir de quand après avoir arrêté son activité devient-on père au foyer ? Le congé de paternité, d'une durée de 11 jours (ou de 18 en cas de naissances multiples), n'est probablement pas suffisamment long pour avoir un réel impact sur la définition de soi ou la redéfinition des rôles des conjoints dans le foyer. De plus, au regard des discours de nos enquêtés, ce n'est pas la durée pendant laquelle on est resté au foyer qui compte, mais la durée prévue de la paternité au foyer. La durée retenue dans cette recherche a été de 6 mois, dans la mesure où c'est la durée maximale du CLCA pour le parent d'un enfant unique, mais le choix de cette durée est en partie arbitraire.

Par ailleurs, la dimension subjective de cette situation, c'est-à-dire le fait de se définir comme « père au foyer », aurait pu être le critère déterminant pour constituer l'échantillon. Par exemple, un homme qui cherche un emploi est plus susceptible de se définir comme chômeur que comme père au foyer. Mais dans ce cas, il faudrait prendre en compte l'intensité de cette recherche d'emploi : le fait d'envisager de retourner sur le marché du travail et de consulter occasionnellement des offres d'emploi ne semble pas incompatible avec la situation de père au foyer. Plus largement, le rapport à l'emploi des pères au foyer est problématique. Je voulais travailler sur des hommes qui avaient choisi ou avaient été contraints d'une façon ou d'une autre de quitter leur emploi et qui avaient été amenés à s'occuper de leurs enfants pendant cette période de non-emploi. Une telle approche comporte deux limites. D'une part, que faire d'hommes retraités ou en formation ? J'ai finalement pris le parti d'exclure les premiers³⁵⁸ mais d'inclure les seconds. D'autre part, que faire d'hommes qui recherchent un travail ou qui exercent une activité rémunérée de façon ponctuelle ?

³⁵⁴ Un directeur d'école m'a ainsi appelé pour me dire qu'il ne pouvait pas me faire rencontrer des « pères célibataires », sachant que la lettre qu'il avait reçue définissait ce que j'entendais par « père au foyer »...

³⁵⁵ Laura Merla, Andrea Doucet et Hélène Trelu incluent en effet des hommes à temps partiel dans leurs échantillons de « pères au foyer ».- Doucet Andrea, « "It's almost like I have a job, but I don't get paid" : Fathers at home reconfiguring work, care, and masculinity », *Fathering*, Vol. 2, n°3, automne 2004, p. 277-303 - Merla La ura, *Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères « au foyer »*, Université catholique de Louvain, 2006 -Trelu Hélène, *Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ?*, thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

³⁵⁶ Beer William R., *Househusbands : Men and Housework in American Families*, Greenwood Press, New York, 1983

³⁵⁷ Extrait du mail : « Dans vos cas recherchés, vous me classerez dans la dernière catégorie de père qui se définissent comme père au foyer car il n'y a personne de toute façon au foyer avant 20 heures le soir. - Complicé, n'est-ce pas ? Mais cela étoffera votre recherche en l'élargissant. - (Pères au chômage, inactifs, en congé parental ou qui se définissent partiellement comme père au foyer par obligation morale) »

³⁵⁸ Un homme retraité père de deux jeunes enfants a été interrogé, mais son entretien n'a pas été retenu dans l'analyse, dans la mesure où il m'a semblé que sa situation était trop différente de celle du corpus principal, pour des raisons que j'évoquerais ultérieurement.

Pour les étudiants comme pour les hommes travaillant de façon ponctuelle ou voulant retravailler, ils ont été finalement inclus dans l'analyse, pour plusieurs raisons. La première, c'est que s'ils en étaient exclus, le corpus d'entretiens retenu pour l'analyse aurait été amputé d'une grande partie de ses effectifs. La deuxième, c'est que la plupart de ces pères se définissaient malgré tout comme des pères au foyer ou avaient traversé une période pendant laquelle ils avaient été de « vrais » pères au foyer, sans activité professionnelle rémunérée ou formation. La troisième, c'est que ces allers-retours entre activité et inactivité s'observent également chez les femmes au foyer³⁵⁹, mais aussi que cette persistance d'un lien à l'emploi chez la plupart des pères rencontrés peut être utile pour l'analyse.

Cependant, dans les représentations sociales, la situation de père au foyer est associée à un choix. A l'inverse, si elle n'est pas « choisie », on n'est pas « vraiment » père au foyer. Malgré tout, cette situation peut ensuite être investie sur le plan identitaire³⁶⁰ indépendamment du fait qu'elle ait été initialement « choisie » ou non. De même, on pourrait considérer que pour être défini comme père au foyer, il faut avoir la garde de l'enfant à titre principal (et donc ne pas avoir recours à un mode de garde collectif par exemple, ou avant que les enfants ne soient scolarisés). Cependant, dans la mesure où le terme de « mère au foyer » n'est pas défini principalement en fonction de ce critère³⁶¹, j'ai choisi de ne pas en tenir compte.

Enfin, on pourrait s'interroger sur les limites de l'échantillon. D'une part, on aurait pu inclure des pères expatriés qui ont suivi une femme diplomate ou migrante ou des étudiants en couple avec une femme active. De même, des « pères professionnels » auraient pu être interrogés à titre de comparaison, comme des hommes assistant maternel ou assistant familial³⁶². D'autre part, il aurait été intéressant de rencontrer des couples homosexuels masculins ayant la garde à plein temps d'un ou plusieurs enfants et dont l'un des conjoints est au foyer. De tels enquêtés auraient permis d'étudier les rapports de force dans des couples où ne se rejouent pas les rôles de genre traditionnels. Cependant, j'ai renoncé à inclure des pères dans les situations précitées car dans la mesure où il a été difficile de trouver des pères au foyer conformes à ma définition initiale, j'ai jugé qu'il aurait été contre-productif de disperser mes efforts de prospection. Enfin, dans tous les couples rencontrés les enfants cohabitants étaient les enfants du couple : je n'ai pas rencontré de familles « recomposées ». Or, il aurait été intéressant de comparer l'investissement domestique et surtout parental de pères au foyer vis-à-vis d'enfants issus d'une précédente union.

La définition du terme « père au foyer » que j'ai retenu est restrictive par rapport à l'ensemble des acceptions que ce terme recouvre dans les représentations, dans la mesure où j'ai choisi d'inclure des pères qui ne se définissent pas comme père au foyer (ou qui n'ont pas « choisi » de l'être) et même des pères exerçant une activité rémunérée de façon intermittente. La difficulté à trouver ces pères a également contribué à réduire l'échantillon à des pères en couples hétérosexuels.

³⁵⁹ Dieu Anne-Marie, Delhay Christine, Cornet Annie, « Comprendre les femmes au foyer, des intermittentes du travail ? – comment s'organise un rapport en pointillé au travail, face aux difficultés de cumuler responsabilités familiales et professionnelles ? », *Revue internationale de psychosociologie*, Vol. XVII, n° 43, 2011, p. 261-281

³⁶⁰ Cette notion du choix sera développée dans l'analyse proprement dite.

³⁶¹ On continue à considérer comme une mère au foyer une femme sans activité professionnelle, même après que ses enfants soient scolarisés.

³⁶² C'est-à-dire des hommes qui ont l'agrément pour être famille d'accueil

3 - Le choix de la méthode

Le choix de l'entretien compréhensif (par opposition à une enquête par observation) semblait s'imposer dans le cas d'une enquête sur la famille, et la faiblesse de l'échantillon contacté décourageait le recours à la méthode du questionnaire. Mon intention initiale était de faire passer trois entretiens à chaque couple (un au conjoint seul, un à la conjointe seule et un aux deux conjoints ensemble), mais finalement, dans la majorité des cas seuls les pères ont été interrogés. En effet, bien que le désir de rencontrer également la conjointe ait été systématiquement mentionné à la fin de l'entretien avec le père, peu d'entre elles ont répondu positivement à cette demande. Il est probable que les pères n'aient pas toujours pensé à transmettre à leur conjointe, par distraction ou éventuellement par désir de rester le « centre d'attention ». De plus, les conjointes étaient moins « disponibles » que les pères du fait de leur activité salariée. Un tel entretien était peut-être également appréhendé négativement par des femmes qui se perçoivent comme « de mauvaises mères » du fait de leur disponibilité envers leurs enfants moindre que celle de leur conjoint. Enfin, une partie importante de l'échantillon n'habitait pas en région parisienne, et plusieurs voyages ont été effectués en province afin de rencontrer ces pères, à un moment où leurs conjointes n'étaient pas disponibles. Or, un deuxième voyage était inenvisageable.

Plusieurs entretiens ont été réalisés par Skype ou par téléphone, dans la mesure où les pères (ou leurs conjointes) n'étaient pas assez proches géographiquement pour être rencontrés en face-à-face. Cette méthode a de nombreux inconvénients : outre des problèmes pratiques liés à l'enregistrement et à l'absence d'accès à la communication non-verbale, la relation de confiance entre enquêtrice et enquêté ne s'établit pas aussi bien que lors d'un entretien en face-à-face. Les entretiens réalisés par téléphone se sont révélés généralement plus courts et fournissent moins d'informations que les autres. De plus, dans trois cas, l'entretien en face-à-face a pris la forme d'un entretien collectif avec les deux conjoints, sans qu'un entretien individuel ait été négociable, avec un engagement plus ou moins grand de la conjointe dans l'entretien.

Le fait que je ne sois pas parvenue à négocier un entretien séparé avec les conjoints a cependant été extrêmement instructif en ce qui concerne un couple. En effet, dans le cas de Noé et Noémie, leur volonté de se présenter ensemble à l'entretien semblait manifester leur désir de « faire bloc » face à moi et de défendre une « face conjugale » mise à mal par le regard hostile de leur entourage vis-à-vis de leur mode de vie. Ainsi, l'entretien a pris la forme d'une entreprise de promotion de leur réussite de leur couple, entraînant la production d'un discours consensuel de la part des conjoints et contribuant sans doute à occulter les tensions éventuelles entre eux.

Les entretiens ont été anonymisés : les prénoms ont été changés. J'ai fait le choix de donner les mêmes initiales aux deux conjoints (par exemple : Noé et Noémie) afin de faciliter la lecture³⁶³.

D'autres méthodes auraient pu être déployées, notamment la méthode du carnet, ou des entretiens récurrents avec le père. En effet, comme le souligne Geneviève Cresson³⁶⁴, le travail domestique est de l'ordre de l'invisible, dans la mesure où les faits « banals » ne restent pas dans la mémoire. Cependant, le temps court que représente le travail de recherche de master n'a pas permis de mettre en place un tel dispositif. J'aurais également pu opter pour la méthode du récit de vie, ce qui aurait pu avoir comme avantage de mieux comprendre comment la situation de père au foyer s'inscrit dans la trajectoire biographique des enquêtés, comme rupture ou comme continuité. J'ai cependant préféré ne pas y recourir dans la mesure où je craignais qu'une telle méthode ne mette pas suffisamment en lumière la répartition des tâches domestiques.

³⁶³ Cette idée a été empruntée à Laurence Bachmann (Bachmann Laurence, *De l'argent à soi – les préoccupations sociales des femmes à travers leur rapport à l'argent*, Presses universitaires de Rennes (coll. « Le sens social »), 2009).

³⁶⁴ Cresson Geneviève, *Le travail domestique de la santé*, L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1995

La question initiale (« j'aimerais que vous me racontiez un peu votre vie ») a néanmoins permis d'inclure en partie la question de la trajectoire biographique dans l'entretien.

Si mon intention initiale était d'interroger les pères dans leur foyer, pour qu'ils se sentent plus à l'aise mais aussi parce que cela me permettait de voir en partie comment ils investissent l'espace domestique³⁶⁵, cela n'a pas toujours été possible, soit du fait de la distance géographique entre le domicile de l'enquêté et le mien, soit du fait de résistances de la part de l'enquêté. Finalement, sur les 23 pères interrogés, la majorité l'a été à leur domicile (12), quelques-uns dans des lieux publics (4) ou par téléphone ou Skype³⁶⁶ (5), un à mon domicile et l'un d'entre eux a enregistré ses réponses à partir de la grille d'entretien³⁶⁷. Quelques conjointes ont également été interrogées, 4 parce qu'elles étaient présentes lors de l'entretien de leur conjoint³⁶⁸ et 4 autres ont accepté un entretien (en face-à-face ou par téléphone/Skype). Par ailleurs, certains pères n'étaient plus dans la situation de père au foyer au moment de l'entretien. En effet, quelques pères étaient travailleurs indépendants ou étudiant mais avaient été pères au foyer « à plein temps » précédemment, et deux pères venaient de retrouver un emploi salarié quelques jours avant l'entretien.

La diversité géographique des pères rencontrés a constitué un avantage pour l'analyse, mais une limite en ce qui concerne le recueil du matériau d'enquête : à cause de leur éloignement géographique par rapport à moi mais aussi de leur activité professionnelle souvent prenante, de nombreuses conjointes n'ont pas pu être interrogées. Une grande partie d'entre elles n'a d'ailleurs pas pris contact avec moi, je suppose que c'est soit parce que leurs conjoints a oublié de leur en parler, soit parce qu'elles ne désiraient pas être interrogées. De plus, plusieurs entretiens n'ont pas pris la forme d'un face-à-face, mais celle d'une conversation téléphonique, ce qui a limité la collecte des données.

4 - Le choix des tâches domestiques comme indicateur des rapports de force

Au regard des travaux féministes évoqués précédemment, les tâches domestiques me semblaient l'indicateur le plus à même de rendre compte des relations de dominant/dominé qui se jouent au sein du couple, notamment parce qu'elles permettent de mettre en valeur le fait que le pouvoir n'est pas nécessairement détenu exclusivement par un des deux membres du couple. Cependant, ce critère n'était pas le seul possible.

Le terme « rapports de force » dans le couple est défini comme une relation de confrontation au sein du couple. Ce terme a été préféré à « rapports sociaux de sexe » ou à « rapports de domination » dans la mesure où ce qui entre en compte dans ces rapports de force ne dépend pas uniquement du sexe et parce que le pouvoir n'est pas détenu par un seul des conjoints (ce qui est sous-entendu dans le terme « domination »). La « force » de chaque conjoint n'est pas observable par le chercheur, dans la mesure où elle représente un potentiel, et que cette relation de confrontation prend rarement la forme d'un échange que le chercheur pourrait observer ou qui pourrait lui être raconté. On considérera ici les « rapports de force » comme la confrontation des ressources matérielles et symboliques des conjoints, qui sont une des modalités de ce potentiel. De plus, il est probable que chaque conjoint cherche, de façon consciente ou non, à parvenir à un consensus sur une situation particulière, dans la mesure où le conflit au sein du couple est coûteux en temps et en énergie, mais également émotionnellement.

³⁶⁵ Quelques pères m'ont montré les travaux qu'ils avaient réalisés dans leur logement par exemple.

³⁶⁶ Deux des pères n'étaient pas présents en France métropolitaine.

³⁶⁷ Pas de conversation directe en raison du décalage horaire

³⁶⁸ Plus précisément : une des conjointes est venue à l'entretien en même temps que son conjoint dans l'intention explicite de passer l'entretien avec lui (Noémie, évoquée précédemment), une deuxième est arrivée aux deux tiers de l'entretien avec son conjoint et y a participé à partir de ce moment, une troisième était présente pendant l'entretien et intervenait ponctuellement mais sans être totalement impliquée dans l'entretien et une quatrième est arrivée dans la même pièce que son conjoint pendant qu'il passait un entretien téléphonique avec l'enquêtrice. Les deux dernières ont ensuite été interrogées séparément.

Dans le cadre des rapports de force, chaque conjoint agirait donc sur l'autre et sur lui-même, de façon active (en avançant des arguments dans le cadre d'une négociation par exemple) ou passive (par exemple, la situation de dépendance dans laquelle peut se trouver l'un des conjoints peut l'amener à anticiper les conflits potentiels et à se conformer aux attentes de son conjoint avant même que le conflit n'éclate), afin de parvenir à ce consensus. Le conjoint pour qui le rapport de force est favorable, parce que ses ressources matérielles ou symboliques sont supérieures à celles de l'autre conjoint, bénéficie d'une situation plus favorable pour lui que si les ressources des conjoints étaient égales.

Ainsi, chaque conjoint chercherait à parvenir à la situation la plus favorable pour lui, en prenant en compte le fait qu'un conjoint peut tirer des gratifications symboliques d'une situation qui lui est apparemment défavorable. En effet, il peut en tirer des bénéfices en termes identitaires. Le fait d'offrir une situation plus favorable à son conjoint peut également être perçu par l'individu comme un bénéfice en soi. Dans le cas de la répartition des tâches ménagères, prenons l'exemple des femmes au foyer qui prennent en charge la majorité d'entre elles pour plusieurs raisons. Premièrement, elles peuvent s'estimer responsables de cette tâche (ressource symbolique en faveur de l'homme, dans la mesure où la tenue du foyer est pensée comme une responsabilité féminine). Deuxièmement, il est possible qu'elles se sentent dépendantes des ressources de leur conjoint (ressources matérielles en faveur de l'homme) et qu'elles considèrent les tâches ménagères comme un contre-don de l'accès à ces ressources. Troisièmement, les hommes ne se sentant pas disponibles pour réaliser ces tâches dans la mesure où ils ont une activité salariée (ressource symbolique en faveur de l'homme, dans la mesure où l'activité professionnelle est codée socialement comme plus prestigieuse que le travail domestique), ils désinvestiraient ce champ. Bien entendu, cette représentation schématique des rapports de force dans cet exemple ne tient pas compte des ressources dont peut également se prévaloir la femme au foyer, ou les bénéfices qu'elle peut tirer de la prise en charge des tâches ménagères, en termes de satisfaction ou de pouvoir de décision dans le foyer par exemple.

Il est également possible que les conjoints ne mobilisent pas la totalité de leurs ressources dans les rapports de forces. De plus, il est impossible pour le chercheur de répertorier la totalité des ressources. Enfin, ce qui est une ressource dans un couple ne l'est pas forcément dans un autre, ou n'a pas forcément le même poids. Par exemple, le fait d'être le parent qui garde les enfants à plein temps dans le cas des parents au foyer peut être une ressource importante dans les couples où la famille est perçue étant une priorité, mais ne pas être aussi rentable dans un couple où les conjoints estiment que l'individu doit trouver son équilibre par le biais d'activités extra-familiales. Vis-à-vis de ces trois limites concernant la possibilité du chercheur d'enquêter sur les rapports de force, d'une part ces limites sont sans doute le lot de toute enquête sociologique et d'autre part, la méthode de l'entretien permet de repérer dans une certaine mesure les ressources valorisées par les conjoints et celles qui le sont moins. Les rapports de force s'esquissent dans les discours, par exemple lorsque l'enquêté reconnaît que son-sa conjoint-e est mécontent-e d'une situation, mais que le statu quo demeure.

Le choix des tâches parentales et ménagères comme indicateur des rapports de force au sein du couple semblait aller de soi, dans la mesure où c'est l'un des indicateurs le plus facile à objectiver et donc à mesurer des relations au sein du couple. En effet, de nombreux autres aspects de la vie domestique auraient pu être pris comme indicateurs, dans la mesure où tout ce qui touche de près ou de loin à la vie d'un des deux conjoints peut avoir un impact sur le couple et peut donc à ce titre faire l'objet de discussions (ou de conflits). Ainsi, on aurait pu s'intéresser au processus de décision dans le couple, que cela concerne la localisation géographique du foyer, les choix éducatifs pour les enfants, la religion ou les achats importants. Plus spécifiquement, les « sacrifices » ou les concessions que l'un des conjoints fait pour l'autre ou pour la famille, le sentiment de dépendance (matériel ou affectif) d'un des conjoints vis-à-vis de l'autre et les priorités données dans le couple à un objectif qui privilégie potentiellement un des conjoints pourraient être des indicateurs des rapports de force.

Cependant, ces indicateurs semblent plus difficilement accessibles pour le chercheur. D'une part, ils s'inscrivent dans le temps long de l'histoire du couple (alors que les tâches ménagères et parentales ont une récurrence qui les rend plus accessibles dans la mémoire). D'autre part, reconnaître qu'il y a eu conflit voire « sacrifice » est contraire à l'idéologie amoureuse du don et du désintéret, et contraire à la défense de la « face » conjugale. En effet, la concorde entre les conjoints est perçue comme allant de soi. Des négociations seraient donc inutiles dans la mesure où les conjoints se connaîtraient suffisamment pour ne pas discuter de certaines choses, voire seraient le signe d'un dysfonctionnement dans le couple. La question des négociations a cependant été abordée dans la grille d'entretien³⁶⁹ mais les enquêtés donnaient à ces questions des réponses vagues et mettaient en avant le consensus au sein du couple, le fait que les décisions se prenaient « à deux ».

De plus, dans le cas des pères au foyer, le choix des tâches domestiques semblait particulièrement indiqué dans la mesure où ces tâches permettent d'observer comment s'affrontent deux logiques contradictoires : les rôles de genre traditionnels qui veulent que la majorité de ces tâches soient de la responsabilité de la femme (en dehors des tâches « masculines » comme le bricolage et le jardinage) et l'assimilation de la figure du « père au foyer » à celle de la « femme au foyer » (c'est-à-dire l'assignation de l'homme à un rôle traditionnellement féminin).

Une limite plus décisive concernant à la fois l'étude des rapports de force au sein du couple et le choix des tâches domestiques comme indicateurs de ces rapports peut être soulevée. En effet, le fait de penser en termes de rapports de force laisse à penser qu'il y a trois périodes distinctes : une période initiale³⁷⁰, puis un moment de flottement où les conjoints s'opposeraient pour prendre une décision ou parvenir à une situation consensuelle, puis une période de situation finale, à nouveau non-conflictuelle. D'une part, il est probable que les rapports de forces se mettent en place dès le début de la relation, ne serait-ce que parce qu'une relation affective va de pair avec certaines dépenses (sorties au restaurant, cinéma ou autres) et certains dons (cadeaux notamment) qui mettent en jeu les ressources matérielles des conjoints (*a minima*). De même, si on considère la rencontre amoureuse comme un marché³⁷¹, le fait même de se mettre en couple est le résultat de la confrontation de capitaux (symboliques comme la beauté ou le statut social et matériels) respectifs des conjoints, dont le différentiel donne du pouvoir à l'un des conjoints (le plus souvent l'homme³⁷²). D'autre part, la relation entre les conjoints se recompose en permanence (ou du moins régulièrement), dans la mesure où les rapports de force ne sont pas nécessairement des discussions conscientes et « visibles » et où tout événement qui affecte le couple peut avoir un impact sur ces relations. Plus spécifiquement, dans le cas des tâches ménagères, l'hypothèse selon laquelle chaque conjoint cherche à en faire le moins possible peut être nuancée. En effet, certaines tâches sont perçues comme un plaisir par certains individus. De plus, la prise en charge d'une tâche par un conjoint peut lui donner du pouvoir, à court terme (pouvoir de décision sur les modalités de son exécution) et à long terme. En effet, il arrive que le passé familial, et notamment le « sacrifice » qu'un conjoint a réalisé dans le passé, serve de ressource pour demander à l'autre conjoint de se « sacrifier » à son tour. Dans notre enquête, il faut donc prendre en compte le fait que la répartition des tâches domestiques est autant un résultat des rapports de force conjugaux qu'une ressource possible pour le conjoint (bénéfices symboliques en termes identitaires, etc.) dans ces rapports de force.

³⁶⁹ Par des questions sur le choix du logement ; les « gros achats » comme ceux concernant l'électroménager, de l'équipement multimédia, de la ou des voiture-s ; de la personne prenant en charge la planification des sorties familiales et des vacances

³⁷⁰ Le moment de la rencontre des futurs conjoints, de la mise en couple, de l'emménagement dans une même habitation, de l'union civile ou matrimoniale... Ou plus simplement une relation non-conflictuelle

³⁷¹ Illouz Eva, *Pourquoi l'amour fait mal – l'expérience amoureuse dans la modernité*, Seuil (coll. « la couleur des idées »), 2012

³⁷² Bozon Michel, Hérans François, *La formation du couple – textes essentiels pour la sociologie de la famille*, La Découverte (coll. « Grands repères »), 2006

L'analyse des rapports de force dans le couple est délicate, dans la mesure où cette idée de « lutte » au sein du couple va à l'encontre de la représentation indigène de ce dernier comme un endroit apaisé et régi par l'amour (lequel serait incompatible avec l'idée de lutte). Cependant, l'amour est aussi un moyen de disqualifier et d'occulter les luttes au sein du couple, ce qui bénéficie au conjoint qui est en position de force (généralement, l'homme). Cette analyse est rendue d'autant plus difficile qu'elle concerne un aspect « intangible » des relations conjugales. Cependant, la répartition des tâches domestiques permet de rendre ces rapports de force visibles au chercheur, et ce avec plus de netteté que d'autres indicateurs, et notamment dans le cas des pères au foyer. Notons également que le choix de cet indicateur n'exclut pas le recours ponctuel à d'autres indicateurs (pour le dire vite, les prises de décision dans le couple).

5 - L'influence de la position de la chercheuse sur le recueil des données

Le fait d'être une femme jeune interrogeant des hommes plus âgés a certainement eu des effets sur le recueil des données.

Tout d'abord, le fait d'être une jeune étudiante a pu présenter un avantage dans la mesure où ; en dépit de quelques attitudes paternalistes (comme celles qu'a pu connaître Laura Merla³⁷³) qui semblaient plus dues à mon jeune âge qu'à mon sexe ; le fait d'être jeune, célibataire et sans enfant m'a permis de jouer la carte d'une certaine inexpérience, facilitant l'explicitation des mécanismes qui régissaient les relations de couple des enquêtés (cela a cependant pu jouer ponctuellement en ma défaveur, dans la mesure où certains enquêtés se sentaient en devoir d'expliquer comment les enfants « fonctionnent »).

Laura Merla³⁷⁴ avance l'idée que dans son enquête sur les pères au foyer, le fait d'être une femme a pu être un avantage dans la mesure où les enquêtés auraient pu associer les femmes à la « parole intime » et donc qu'il serait plus facile pour eux de se confier à une femme, et parce que les enquêtés pourraient penser qu'une femme est plus ouverte à ce mode de vie qu'un homme. Cependant, cette différence de sexe pourrait au contraire avoir un impact négatif sur le recueil des données, dans la mesure où les enquêtés hommes ont pu ne pas me considérer comme un pair. Elle aurait pu du moins les inciter à formuler leur discours de façon à se présenter sous un jour plus favorable. Dans notre enquête, le fait que je sois une femme ne semble pas avoir joué dans mes rapports avec les pères, ou seulement dans le sens d'un moins grand sentiment de complicité entre nous du fait de la double différence de sexe et d'âge. Cependant, cela semble avoir eu un impact en ce qui concerne les conjointes des pères au foyer : elles ont pu adopter avec moi le ton de la confiance (deux cas), voire me prendre à témoin de la mauvaise volonté des hommes à prendre en charge les tâches ménagères (un cas). Ainsi, Valérie (la conjointe qui était présente lors de l'entretien et qui y participait de façon ponctuelle) était bien plus enthousiaste à l'idée d'être interrogée que son conjoint et a profité du fait qu'il préfère s'en désintéresser pour discuter avec moi et me faire des confidences sur la répartition réelle des tâches ménagères. Cependant, ces entretiens conjoints ont pu jouer en ma défaveur. Ainsi, dans le cas de Tristan et Tania, cette dernière s'est servie de l'entretien pour me prendre à partie et dénoncer les insuffisances de Tristan dans la prise en charge des tâches ménagères. L'entretien a ainsi brièvement pris la forme d'un règlement de comptes policé entre conjoints.

En ce qui concerne l'appartenance sociale, la majorité des enquêté-e-s appartenaient à la classe moyenne voire la classe supérieure, ce qui a pu limiter la distance sociale entre eux et moi.

³⁷³ Merla Laura, *Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères « au foyer »*, Université catholique de Louvain, Louvain, 2006

³⁷⁴ Ibid.

Par ailleurs, quelques pères ont pu utiliser l'entretien pour revendiquer la légitimité de leur mode de vie ou simplement le plaisir de raconter une expérience vécue positivement, mais qui est souvent stigmatisée. Les pères de cette enquête ne semblaient pas particulièrement pressés de me parler, ou désireux de savoir s'ils étaient « normaux », contrairement aux pères bénéficiaires de l'APE³⁷⁵. Cependant, plusieurs pères ont exprimés le désir de lire mon mémoire, signe qu'ils sont curieux de connaître la situation des autres pères au foyer. En effet, il est probable qu'ils soient d'autant plus curieux de connaître les résultats de cette enquête que contrairement aux femmes au foyer, ils connaissent rarement d'autres personnes dans leur situation et qu'ils n'ont aucun « modèle » auquel ils pourraient s'identifier.

Ma position sociale ne semble donc pas avoir eu d'effet négatif sur l'enquête. Si la différence de sexe (et souvent d'âge) entre les enquêtés et moi a peut-être contribué à un moins grand sentiment de complicité et donc à limiter la confiance des enquêtés, cette distance était en partie comblée par une appartenance en termes de milieu sociale relativement proche, mais surtout par le désir d'une grande partie de ces hommes de parler de cette expérience à une personne portant *a priori* un regard positif sur cette organisation familiale.

Si le but de l'enquête (étudier les rapports de force dans les couples où l'homme est au foyer et la femme active professionnellement par le biais de la répartition des tâches domestiques) n'a presque pas changé au cours de son déroulement, ses aspects méthodologiques ont connu quelques amendements par rapport à l'intention initiale. Tout d'abord, les pères bénéficiaires du CLCA et du Colca, qui devaient constituer la moitié de l'échantillon, n'ont pas pu y être inclus (bien que quelques-uns des pères rencontrés se sont avérés avoir bénéficié du CLCA). De plus, la difficulté à trouver des pères au foyer conformes à la définition m'a conduite à élargir mon échantillon à des pères retraités ou n'étant plus pères au foyer. En ce qui concerne la méthode d'enquête, de nombreux obstacles pratiques ont conduit à me faire renoncer à mener des entretiens en face-à-face avec les deux membres du couple (séparément puis conjointement). Pourtant, en dépit de ces difficultés et des problèmes théoriques posés par le projet d'étudier les rapports de force dans le couple par le biais des tâches domestiques, un matériau suffisant a été recueilli afin de mener ce projet à bien. Cependant, avant de s'intéresser à la répartition des tâches ménagères et parentales, les conditions d'entrée dans cette configuration familiale vont être développées.

³⁷⁵ Hélène Trellu, « *Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ?* », thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

Cette partie décrit le parcours professionnel des pères interrogés, et interroge la notion de choix dans la situation de père au foyer. En effet, le terme même de « père au foyer » implique une prise de décision délibérée de suspendre son activité professionnelle pour s'occuper de ses enfants, comme le souligne Tristan, un des enquêtés : « Quand on est père au foyer, si c'est pas un choix, on n'est pas père au foyer. On s'occupe des enfants et on cherche du travail parce qu'on veut travailler, c'est tout quoi. » (Tristan). Cette notion de choix semble d'autant plus importante que les enfants sont généralement considérés comme étant de la responsabilité de leur mère³⁷⁶ : être père au foyer impliquerait donc une rupture volontaire vis-à-vis des attentes sociales en ce qui concerne les rôles parentaux jugés normaux. A l'inverse, pour une femme, le fait de devenir mère au foyer impliquerait certes un choix, mais un choix socialement reconnu comme légitime, voire comme allant de soi³⁷⁷. De fait, si on s'intéresse à la prise en charge des enfants de moins de trois ans (c'est-à-dire avant la scolarisation) en France, parmi les enfants gardés par un de leurs parents en semaine³⁷⁸ (ce qui est le mode de garde de 63 % des enfants de cet âge), ce parent est la mère dans la majorité des cas³⁷⁹. De plus, étant donné l'importance de l'activité professionnelle dans l'identité et l'estime de soi d'un individu³⁸⁰, et plus particulièrement dans l'identité masculine³⁸¹, être père au foyer représente finalement une double transgression vis-à-vis des normes de genre. En effet, ce dernier prend en charge le(s) enfant(s) à titre principal alors que ce rôle est celui de la mère et il renonce à son rôle d'apporteur principal de ressources (économiques) dans le couple alors que c'est le rôle principal de l'homme dans les représentations sociales.

Ainsi, plusieurs enquêtés mettent en avant le fait qu'ils sont dans cette situation par choix, et certains s'amuse du caractère transgressif de cette dernière. Pourtant, dans la majorité des cas, cette situation semble plus le résultat d'un « accident » au sein de leur trajectoire professionnelle et personnelle que d'un projet en continuité avec leur trajectoire biographique antérieure. Par exemple, Ernest souligne : « je me retrouve, **moi qui étais pas destiné à être père au foyer**³⁸², à être père au foyer, à être rien ». Dans quelle mesure devenir père au foyer résulte d'un choix de la part des enquêtés ? Pour répondre à cette question, nous examinerons dans un premier temps les trajectoires professionnelles des enquêtés et de leurs conjointes, puis dans un deuxième temps nous ferons état des raisons invoquées par les pères, avant de nuancer la notion de « choix » au regard de ces raisons.

³⁷⁶ Comme le montre Sandie Delforge dans sa recherche sur les revues adressées aux professionnels de l'enfance, qui présentent la mère comme responsable de la satisfaction des besoins « primaires » de l'enfant, le père restant réduit à un rôle de séparateur du lien posé comme fusionnel entre la mère et l'enfant et un rôle d'aide dans les tâches éducatives. (Delforge Sandie, « Images et représentations du père et de la mère dans les revues adressées aux professionnels de l'enfance », *Informations Sociales*, 2006, n°132, p. 100-105)

³⁷⁷ Cependant, selon Dominique Maison, l'inactivité des femmes au foyer est perçue comme une « déviance sociale », qui s'oppose à l'injonction du travail féminin et de l'indépendance conjugale. On peut néanmoins souligner que plusieurs de nos enquêtés ont évoqué le fait que lorsque leur conjointe s'était arrêtée de travailler temporairement pour s'occuper de leurs enfants, leur entourage avait trouvé cela normal. (Maison Dominique, *Femmes au foyer – expériences sociales*, Cnaf, Dossier d'étude, n°32, mai 2007)

³⁷⁸ Du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures

³⁷⁹ Ananian Sévane, Robert-Bobée Isabelle, « modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 », Dress, *Etudes et résultats*, n°678, 2009

³⁸⁰ Garner Hélène, Méda Dominique, Sénik Claudia, « La place du travail dans les identités », *Economie et statistique*, n°393-394, 2006. Histoires de vie. pp. 21-40 - Baudelot Christian, Gollac Michel, *Travailler pour être heureux ?*, Fayard, 2003

³⁸¹ Schwartz Olivier, *le monde privé des ouvriers*, PUF (coll. « quadriges »), 2002 (1989) - Jamouille Pascale, *Des hommes sur le fil – la construction de l'identité masculine en milieux précaires*, La Découverte (coll. « alternatives sociales »), 2005

³⁸² Souligné par nous

1 - Les parcours professionnels des pères rencontrés et de leur conjointe : désinvestissement des carrières masculines, hypogamie féminine

Contrairement dans le cas des pères bénéficiaires de l'APE³⁸³ (et du CLCA³⁸⁴), les pères rencontrés n'appartiennent pas en majorité aux catégories « ouvriers » et « employés » dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), puisqu'un seul des pères rencontrés était ouvrier et un seul autre employé. Au contraire, ils se concentrent dans les catégories « profession intermédiaire » (six pères) et « cadre et profession intellectuelle supérieure » (huit pères). Le mode de sélection de l'échantillon ne permet cependant pas de savoir dans quelle mesure ce dernier est représentatif de la population globale des « pères au foyer », puisqu'aucune enquête statistique n'a été menée sur cette population.

Nous privilégierons ici une approche en termes de PCS au détriment d'une approche en termes de classes sociales dans la mesure où nous chercherons à détailler les trajectoires professionnelles plutôt que l'appartenance de classe des individus étudiés. En effet, les raisons pour lesquelles ces pères se sont trouvés dans cette situation sont davantage la conséquence d'événements liés à leur carrière professionnelle ou celle de leur conjointe, que celle d'un « ethos de classe »³⁸⁵ qui valoriserait un partage plus égalitaire des rôles et des tâches entre les membres du couple et la figure du « nouveau père ». En effet, seuls quatre pères ont exprimé un rejet du monde du travail en général et/ou une volonté de plus grande égalité au sein de leur couple. Par ailleurs, deux pères n'ont jamais travaillé³⁸⁶. Cependant, étant donné leur formation scolaire, ils auraient pu travailler dans un emploi de la catégorie « profession intermédiaire » dans un cas et « cadre et profession intellectuelle » dans l'autre³⁸⁷.

1.1 - La trajectoire professionnelle des pères au foyer se caractérise moins par une similarité des professions antérieures que par l'attitude de ces derniers vis-à-vis d'elles

La plupart des pères appartiennent à un groupe professionnel plutôt élevé sur la hiérarchie professionnelle et expriment le plus souvent une insatisfaction par rapport à leur emploi antérieur.

Contrairement aux pères bénéficiaires de l'APE qui exercent souvent des emplois en bas de la hiérarchie des professions comme ouvriers³⁸⁸ ou des emplois féminisés (comme caissier, vendeur ou dans le domaine de la santé) ou ayant des horaires atypiques³⁸⁹, les pères rencontrés exercent plutôt des fonctions de commercial (3 pères) ou de technicien (5). Les professions exercées avant d'être père au foyer interpellent plus par leur diversité que par leurs similitudes. Ainsi, parmi les pères qui exerçaient dans la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures » se trouvaient un médecin, un professeur à l'université, un directeur financier et un graphiste indépendant.

³⁸³ Boyer Danielle, Renouard Sonia, « Les hommes bénéficiaires de l'APE – quels arbitrages au sein des couples ? », Cnaf, *Dossier d'étude*, n°57, juin 2004 - Trellu Hélène, « Expériences de pères en congé parental d'éducation. Recompositions de la parentalité et du genre ? », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

³⁸⁴ Boyer Danielle, « Les pères bénéficiaires du complément de libre choix d'activité », *l'e-essentiel*, n°131, janvier 2013

³⁸⁵ L'expression « ethos de classe » étant définie comme « le système de valeurs implicites que les gens ont intériorisées depuis l'enfance et à partir duquel ils engendrent des réponses à des problèmes extrêmement différents » (Bourdieu Pierre, *Questions de sociologie*, Editions de Minuit, 1984)

³⁸⁶ Au sens d'exercer une profession, dans la mesure où l'un des deux a déclaré avoir exercé des « petits boulots » vraisemblablement non-qualifiés.

³⁸⁷ En effet, le premier est détenteur d'une licence de littérature ce qui aurait pu lui permettre d'exercer comme professeur de français avec une formation complémentaire et le second a manqué de peu d'obtenir un diplôme d'architecte (son échec n'était pas lié à une insuffisance en termes de compétences, mais à un décès qui l'a conduit à abandonner ses études). Nous les considérerons comme tels dans l'analyse.

³⁸⁸ Trellu Hélène, « Expériences de pères en congé parental d'éducation. Recompositions de la parentalité et du genre ? », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

³⁸⁹ Boyer Danielle, Renouard Sonia, « Les hommes bénéficiaires de l'APE – quels arbitrages au sein des couples ? », Cnaf, *Dossier d'étude*, n°57, juin 2004

De même, parmi les pères qui appartenait aux catégories « ouvrier », « artisan » et « professions intermédiaires » se côtoient un ébéniste, un dépanneur électronique, un technicien d'atelier et deux techniciens informatiques. De ce fait, l'éventail des rémunérations est assez large puisqu'il s'étend de 1 000 euros (net, par mois) à 6 500 euros³⁹⁰ selon une distribution relativement continue (5 pères gagnaient entre 1 000 euros et 2 000 euros, 5 gagnaient entre 2 000 et 3 000 euros et 5 gagnaient plus de 3 000 euros nets par mois).

Cette diversité se reflète dans les formations, puisqu'on rencontre aussi bien des pères titulaires d'un certificat d'aptitude professionnel (CAP) (2 pères) ou d'un baccalauréat professionnel (2) que des pères ayant un niveau maîtrise (4) voire un doctorat (3 pères, dont un médecin).

Un critère plus transversal est l'insatisfaction de ces pères vis-à-vis de leur carrière antérieure. Ainsi, quatre pères ont déclaré ne pas être à l'aise dans la forme même du salariat et deux ont eu le sentiment d'être « mis à la porte » d'une société où ils travaillaient. Plus généralement, plusieurs pères ont déclaré que leur ancien métier ne leur convenait plus. En effet, certains pères avaient le sentiment d'avoir « fait le tour », ou que ce métier ne leur correspondait pas. Par ailleurs, quelques-uns l'exerçaient dans une optique « alimentaire », sans réel attachement aux tâches qu'ils effectuaient. Enfin, une partie d'entre eux avaient le sentiment que cet emploi était trop exigeant en termes de temps ou d'énergie. De plus, plusieurs pères ont connu des carrières discontinues³⁹¹ puisque sept pères étaient au chômage lorsque leur premier (ou leurs premiers dans le cas de jumeaux) enfant est né et que cinq pères ont démissionné pour suivre leur conjointe (dont deux qui ont rejoint leur conjointe peu avant la naissance de leur premier enfant ensemble). Enfin, deux pères menaient une carrière de travailleur indépendant peu occupé³⁹². Il faut néanmoins souligner que si ces pères ont exprimé un rejet de leur ancien emploi, cela peut s'expliquer en partie par une volonté de préservation de l'estime de soi : il est plus facile d'accepter sa situation d'inactif mais aussi de justifier un éventuel projet de reconversion aux yeux de l'enquêtrice en mettant en avant le déplaisir lié à l'activité professionnelle antérieure.

Les pères rencontrés se caractérisent donc moins par des carrières professionnelles précaires ou en bas de l'échelle des salaires ou de la hiérarchie des professions (comme dans le cas des pères bénéficiaires de l'APE) que par une insatisfaction vis-à-vis d'elles, à l'inverse des carrières de leurs conjointes.

1.2 - Des carrières féminines prestigieuses

Comme dans le cas des pères bénéficiaires de l'APE³⁹³, les couples rencontrés se caractérisent par une hétérogamie, dans le sens d'une hypogamie féminine. Les conjointes ont des carrières plus prestigieuses et plus rémunératrices que celles des hommes.

³⁹⁰ N'ont été pris en compte ici que les revenus tirés d'une activité professionnelle salariée.

³⁹¹ L'expression « carrière discontinue » est utilisée pour qualifier la carrière professionnelle de personnes ayant exercés plusieurs métiers, qui ont connu une succession de contrats précaires comme les contrats à durée déterminée et l'intérim, qui ont connu des périodes de chômage ou ont démissionné pour suivre leur conjoint. Dans le cas des pères bénéficiaires de l'APE, 13 des 27 pères rencontrés par Hélène Trellu étaient dans cette configuration de carrière (Trellu Hélène, « *Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ?* », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010)

³⁹² Dans le cas de ces deux pères, on ne peut pas parler « d'entrée » dans la situation de père au foyer, c'est plutôt une situation qui s'est imposée à eux du fait d'un manque d'activité. Ainsi, Paul, qui vit en Martinique, déclare : « ça s'est retrouvé un peu de fait, par le fait que j'ai créé mon entreprise, que j'ai domiciliée à notre domicile, qui était un choix économique à notre lancement et après est entré dans les habitudes, et le développement de l'entreprise n'ayant pas été à la hauteur des ambitions, c'est vrai que sur la dernière année passée, j'ai été plus présent à la maison que sur les deux années précédentes ». De même, Tristan « l'héritier » est graphiste indépendant mais explique ne travailler que pour deux naissances.

³⁹³ Trellu Hélène, « *Expériences de pères en congé parental d'éducation. Recompositions de la parentalité et du genre ?* », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

En effet, au niveau agrégé, les femmes ont des niveaux de formation et des professions plus élevés que les hommes : aucune des conjointes n'a arrêté ses études au baccalauréat et 13 des conjointes ont un niveau maîtrise ou supérieur, 12 des conjointes exercent une profession appartenant à la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures » dont trois doctresses. De plus, les conjointes avaient presque systématiquement une rémunération salariale et un niveau d'études supérieur à celle de leur conjoint. Seules trois conjointes avaient un salaire inférieur à celui de leur conjoint quand il était dans l'activité et deux ont un niveau de diplôme inférieur.

Ainsi, de nombreuses conjointes exercent des métiers à responsabilité (une administratrice internationale de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), deux avocates dans des grandes compagnies) ou socialement prestigieux (trois femmes médecin, une maîtresse de conférence en université). Leurs carrières se caractérisent par leur haut niveau de rémunération³⁹⁴ mais aussi par leur plus grande stabilité et/ou leur plus grande attractivité sur le marché de l'emploi. Ainsi, plusieurs pères ont souligné qu'ils avaient quitté le marché du travail pour suivre leur conjointe dont l'emploi était plus stable que le leur ou parce qu'elles avaient saisies une opportunité professionnelle, ou parce que la stabilité et le niveau de rémunération de leur conjointe leur permettaient de faire vivre le ménage sur leur seul salaire.

Les pères au foyer (une partie d'entre eux, du moins) peuvent donc être rapprochés des couples à hypogamie féminine rencontrés par Armelle Testenoire³⁹⁵. En effet, elle souligne que ces situations d'hypogamie féminine « sont le produit des circonstances. Qu'elle soit due à un différentiel initial de qualification ou à l'état du marché du travail, la carrière féminine ne devient prioritaire qu'en cas de défection masculine »³⁹⁶. Ainsi, la situation de père au foyer peut s'expliquer dans plusieurs cas par une forme de « mobilisation familiale » autour de la carrière féminine³⁹⁷, notamment parce que cette situation permet une plus grande mobilité géographique de la conjointe (plusieurs pères ont suivi leur conjointe dans les Drom-com³⁹⁸ où elles avaient des opportunités professionnelles). De plus, dans l'exercice de leur métier, plusieurs des conjointes sont amenées à faire des déplacements professionnels de plusieurs jours à l'étranger. Le fait que le père soit au foyer permet aussi à la conjointe de ne pas restreindre ses horaires professionnels du fait de la « double journée »³⁹⁹. Ainsi, les femmes salariées qui exercent notamment comme cadres dans des grandes entreprises ou en libéral ne sont pas obligées de quitter leur poste de bonne heure pour récupérer leurs enfants à la sortie des écoles, responsabilité qui incombe le plus souvent aux mères. La conjointe pourrait donc imposer (délibérément ou non) à son conjoint de suspendre sa carrière professionnelle du fait que le rapport de force dans le couple est à son avantage (comme dans le cas de Léo, le « père au foyer malgré lui », dont la situation sera présentée plus longuement par la suite). Le père pourrait également anticiper les bénéfices en termes de ressources mais aussi éventuellement de statut que le couple tirerait de l'investissement professionnel de la conjointe. Cependant, cette mobilisation familiale n'est pensée que comme temporaire dans la majorité des cas, puisque la plupart des pères rencontrés envisagent de retravailler à moyen terme.

Une grande partie des conjointes des pères au foyer occupent donc des emplois de cadres exigeant d'elles une grande disponibilité (notamment parce qu'elles doivent faire des déplacements à l'étranger) et des carrières prestigieuses socialement (comme médecins), allant de pair avec des salaires élevés.

³⁹⁴ Si 5 des conjointes gagnent moins de 2 000 euros par mois, comme les pères, 8 des conjointes gagnent plus de 5 000 euros par mois

³⁹⁵ Testenoire Armelle, « Carrières féminines, résistances masculines : couples à hypogamie féminine », in Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), « *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement* », Presses universitaires de Rennes (coll. « des sociétés »), 2008

³⁹⁶ Ibid., p. 386

³⁹⁷ C'est un cas de figure également présent chez les pères bénéficiaires de l'APE (Trellu Hélène, « *Expériences de pères en congé parental d'éducation. Recompositions de la parentalité et du genre ?* », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, 2010)

³⁹⁸ Départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer (Drom-com), anciennement départements et territoires d'outre-mer (Dom-Tom)

³⁹⁹ Barrère-Maurisson Marie-Agnès, « *La division familiale du travail – la vie en double* », Puf (coll. « économie en liberté »), 1992

Les carrières professionnelles des pères au foyer et de leurs conjointes sont donc très différentes. Celles des pères sont généralement moins élevées dans la hiérarchie des professions et moins rémunératrices que celles de leur conjointe, parfois discontinues. A l'inverse, celles des conjointes se caractérisent par leur stabilité et leur caractère rémunérateur et socialement prestigieux. Cette différence est le premier critère mis en avant dans le discours des pères pour expliquer leur situation de père au foyer.

2 - Le poids de l'hypogamie

Chez les pères rencontrés, la situation de père au foyer n'était jamais un projet de longue date⁴⁰⁰. Ce sont souvent des circonstances liées à leur carrière professionnelle ou à celle de leur conjointe qui les ont amenés à endosser ce rôle.

2.1 - Les raisons avancées par les pères : les raisons liées au travail

De nombreux pères évoquent un rapport conflictuel à l'emploi.

Tout d'abord, plusieurs pères sont mal à l'aise vis-à-vis du travail salarié. Cela peut être pour des raisons idéologiques. Par exemple, Ian, qui se distingue par son militantisme « tout azimut »⁴⁰¹ puisqu'il se définit comme un syndicaliste, féministe, libertaire et décroissant, perçoit le travail salarié comme une forme d'exploitation. De même, Matthias, un écrivain, et William, qui est père au foyer depuis 17 ans, sont « un peu réfractaire au travail » (Matthias). Ces deux pères n'ont jamais exercé de "vrai" travail, mais seulement des "petits boulots" : William raconte avoir été pompiste, gardien de chèvres, il a fait les vendanges... D'autres pères déclarent que l'emploi salarié ne leur convient pas. Tristan, qui se définit comme un « héritier »⁴⁰², se déclare inapte au travail salarié : « c'est pas une inaptitude [au travail salarié] que je revendique comme quelque chose que je revendique, mais elle est là ! Je me sens très désarçonné dans un monde de travail parce que c'est un monde assez violent, où il faut prouver des choses, moi je n'ai pas envie de prouver des choses, donc euh... bon ! Ça ne m'intéresse pas, quoi ! »⁴⁰³. Dans quelques cas, les pères regrettent que leurs employeurs n'aient pas voulu s'adapter à leurs impératifs familiaux. Par exemple, Ernest, qui se définit comme un père au foyer bien que son retrait du travail salarié ait été remplacé par une activité d'investissement et de rénovation immobilier, explique que l'entreprise où il travaillait avait refusé qu'il travaille à temps partiel : « c'est à l'issue de la naissance de notre deuxième fils que... J'ai commencé à regarder pour un 4/5^{ème} de temps. C'était dans les années 80... 96, bah oui, 96. Sauf que 4/5^{ème}, pour un homme, à l'époque, même dans les grosses institutions, ça ne se faisait pas. ».

⁴⁰⁰ Sauf dans le cas de Raphaël, le « père au foyer jusqu'au bout », dont le discours concernant la paternité au foyer, le regard qu'autrui porte sur cette situation et les pratiques en termes de répartition des tâches ménagères et parentales diffèrent fortement de la majorité des pères rencontrés. Ugo, le futur assistant maternel, explique également que le fait de s'arrêter à la naissance de son premier enfant « [l]e dérangeait », mais il semble que ce soit moins dans l'optique d'un arrêt définitif que dans le cadre d'un congé parental.

⁴⁰¹ Ce terme peut sembler péjoratif, mais nous nous permettons de l'employer dans la mesure où il a déclaré en riant lors de l'entretien qu'il participait à toutes les manifestations (« tous les samedis, j'étais en manif, la lutte des MacDo, les luttes des femmes, les luttes des travailleurs et travailleuses du sexe... enfin, tout ! Vraiment tout ! Et ça je l'amenais au sein du [syndicat], j'essayais de faire une synthèse avec un principe libertaire qui est de dire « rien de ce qui est étranger au travailleur ou à la travailleuse ne doit être étranger au syndicat », voilà », Ian) et qu'il a évoqué différents engagements militants avant d'ajouter « on [lui et sa conjointe] essaye d'être un peu décroissant, etc., on aime aussi l'écologie, tout, je vous ai dit, tout ! La totale, la totale ! » (Ian). Ce terme n'est donc pas employé ici dans une volonté critique ou ironique, il nous a simplement semblé que c'était l'expression la plus simple susceptible de le caractériser.

⁴⁰² Son père qui a consacré sa vie à des investissements immobiliers et qui semble disposer d'un capital conséquent lui a fait des donations immobilières, ce qui a permis à Tristan de ne pas s'investir dans une carrière professionnelle rémunératrice grâce aux loyers perçus sur ces donations. Il se définit comme un « héritier ».

⁴⁰³ Les passages soulignés sont ceux sur lequel le locuteur a mis l'accent, les passages en gras sont ceux soulignés par nous.

Ensuite, plusieurs pères ont signalé leur lassitude vis-à-vis de leur emploi précédent, leur sentiment d'avoir « fait le tour » d'une carrière et leur envie de changement, comme évoqué plus haut. Par exemple, Ugo, un futur assistant maternel, déclare qu'il avait « une lassitude de mon emploi [d'informaticien] ». Léo, le « père au foyer malgré lui »⁴⁰⁴, avoue que « Bah la radio, je pense que j'ai fait le tour ». Quant à Hervé, qui était cadre dans une grande entreprise et qui a été amené à démissionner pour suivre sa conjointe mutée en Thaïlande, il explique que « je me suis interrogé sur mon avenir à ce moment-là. Je me suis dit "est-ce que je poursuis ma carrière dans la finance", sans être emballé, parce que moi je faisais ça plus pour les relations humaines que pour l'aspect technique vraiment, parce que j'étais pas passionné par la finance comptabilité, c'était plutôt le, manager des équipes qui m'intéressait. Donc je voulais pas poursuivre, j'ai décidé de pas poursuivre dans ce domaine, et de, d'entamer une reconversion. ». Dans le cas d'un des pères, c'est un changement dans ses conditions de travail suite à un déménagement qui l'a amené à s'arrêter : Antoine, qui était médecin à Paris, a suivi sa conjointe en province et a souffert du changement que ce déménagement a entraîné dans l'exercice de son métier (« Donc ça m'a moi un peu cassé dans ma carrière quand même, puisque du coup je me suis retrouvé... [...] parce que dans les faits encore une fois la différence entre la province et... et la banlieue parisienne elle est réelle, en termes scientifiques entre autre, et euh je me suis retrouvé dans un service d'urgences, j'ai pris, j'ai fait le tour de tous les services d'urgence du coin et celui qui était le mieux il avait 10, 15 ans de retard d'évolution sur ce que j'ai connu moi en, en banlieue parisienne »).

La situation de père au foyer s'inscrit alors comme un entre-deux emplois, et est souvent l'occasion d'une reconversion (à titre d'exemple, Hervé, l'ancien cadre, a suivi une formation pour devenir boulanger-pâtissier et compte ouvrir sa boulangerie au cours de l'année suivante ; Ugo qui était informaticien veut devenir assistant maternel⁴⁰⁵). Certains pères désirent également entamer une carrière de travailleur indépendant : Ernest avait le projet de se mettre à son compte⁴⁰⁶ avant d'investir dans l'immobilier, Jonathan a entamé une activité d'auto-entrepreneur en tant qu'ébéniste.

Enfin, plusieurs pères ont eu des carrières discontinues, et étaient au chômage lors de l'arrivée de leur premier enfant ou menaient une carrière de travailleur indépendant peu occupés comme évoqué plus haut : la situation de père au foyer s'est ainsi imposée à eux du fait de leur disponibilité.

Parallèlement à ces considérations, les pères mettent souvent en miroir leur rapport à l'emploi avec celui de leur conjointe : d'une façon générale, elles sont présentées comme aimant leur métier, ayant des emplois plus stables et disposant de plus d'opportunités professionnelles. De plus, les pères affirment souvent que leur conjointe gagnait plus qu'eux et/ou gagne suffisamment pour faire vivre la famille. Si on considère la situation de parent au foyer comme une situation de dominé, elle semble simplement être le prolongement de la situation de dominé antérieure : dominé sur le marché du travail (dans le cas des carrières discontinues notamment), mais surtout dans le couple (du point de vue de l'apport des ressources au ménage de chaque conjoint).

⁴⁰⁴ Sa conjointe lui a imposé cette paternité au foyer dans la mesure où elle a mis sa carrière professionnelle au second plan suite à la naissance de leurs trois enfants, elle lui a donc demandé de ne pas reprendre d'emploi et de s'occuper de leur plus jeune enfant suite à un déménagement. Le cas de Léo sera plus longuement abordé ultérieurement.

⁴⁰⁵ Ugo explique qu'il avait déjà ce désir de prendre un congé parental à la naissance de son premier enfant mais il semble y avoir renoncé par peur de ne pas être à la hauteur. Pour le deuxième enfant, sa conjointe et lui ont envisagé d'autres modes de garde, mais son désir de quitter son emploi et de s'occuper des enfants l'ont conduit à prendre finalement un congé parental. On peut noter que c'est le seul des pères rencontrés qui semble avoir un goût pour le soin des enfants en général, comme en témoigne son désir de devenir assistant maternel, et donc également le seul à voir dans cette expérience de paternité au foyer une occasion d'acquérir des compétences professionnelles qu'il pourra faire valoir sur le marché du travail (« comme je me plais bien à m'occuper des enfants et c'est ce qui me plaît le plus, je vais demander un agrément pour être assistant maternel. Donc être nounou. Et c'est pareil, c'est quelque chose auquel j'avais pensé déjà il y a longtemps, mais c'est ridicule de s'engager là-dedans tant qu'on n'a pas d'enfant. », Ugo). C'est pourtant un discours que Laura Merla semble avoir rencontré à plusieurs occasions (le fait qu'être père au foyer a pu permettre à ces hommes d'acquérir des compétences relationnelles, par exemple dans le cas d'un kinésithérapeute). (Merla Laura, « Masculinité et paternité à l'écart du monde du travail : le cas des pères au foyer en Belgique », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n°38, Vol. 2, 2007)

⁴⁰⁶ Plus exactement, Ernest a voulu monter sa propre entreprise mais il a abandonné ce projet. Par la suite, il a investi dans l'immobilier en achetant et en rénovant des biens immobiliers pour les louer ensuite, ce qui lui a permis de se constituer un revenu équivalent à celui d'un travail salarié. Trois autres couples jouissent d'un revenu complémentaire grâce à la location de biens immobiliers.

Ainsi, la situation de père au foyer n'est pas présentée dans le discours des pères comme un calcul coûts-avantages entre l'arrêt de la mère et celui du père. En effet, les conjointes n'ont pas le désir d'être mère au foyer selon leur conjoint (les deux seules conjointes à avoir exprimé ce désir étaient aussi celles qui ont participé à l'entretien avec le père⁴⁰⁷) et ils ne font pas état dans leurs discours de discussion entre les conjoints pour arbitrer lequel des deux conjoints devraient s'arrêter. Ce sont plutôt des questions de préférences personnelles et de circonstances qui ont mené ces pères à devenir pères au foyer. Cependant, les calculs financiers ne sont évidemment pas absents des raisons avancées, mais ils sont le plus souvent mis au second plan par rapport aux considérations précédentes. De fait, c'est moins l'écart de salaire que l'écart de carrière qui semble à l'origine de la situation de père au foyer. Ainsi, plusieurs pères sont entrés dans cette situation parce que la carrière de leur conjointe a été privilégiée et qu'ils l'ont suivie dans le pays où elle avait un emploi stable et bien rémunéré.

Gaétan : [avec ma conjointe] on a regardé par rapport aux postes, d'un point de vue professionnel déjà, là où il y avait le plus de stabilité... Il s'avère qu'il y en avait plus du côté de ma femme, sachant que le groupe dans lequel elle travaille, c'est un groupe assez puissant, c'est un groupe danois euh, qui euh, assure on va dire une pérennité on va dire au niveau du job, donc c'était beaucoup plus sérieux on va dire que la pub.

Dimitri : elle est administrateur international, elle travaille pour l'OCDE, dans [la] préservation économique et développement. C'est intéressant, encore pour elle, et c'est un travail bien payé.

Dans d'autres couples, le père a suivi sa conjointe dans la région (ou le pays) où elles ont trouvés du travail (Hervé, l'ancien cadre, a suivi sa conjointe à Bangkok). De même, la situation de père au foyer est un moyen de faciliter la carrière de la conjointe, lorsqu'elle exige des déplacements ou une grande disponibilité comme évoqué précédemment.

Le salaire moindre du père est alors la condition de possibilité de cet arrangement conjugal (Hervé, l'ancien cadre, déclare : « c'est vrai que j'aurais pas abandonné ce poste si ma femme avait eu un salaire moindre »), ou une raison parmi d'autres (Ian, le militant « tout azimut », affirme que « c'est tout naturellement que ce soit moi, donc c'est moi qui me suis arrêté, parce que c'était moi qui avait le plus petit salaire » et Raphaël, le « père au foyer jusqu'au bout » affirme d'un ton amusé que « d'un commun accord, celui qui a gardé son salaire, c'est celui qui avait le plus gros salaire et ma femme gagnait le double du mien, donc sans hésitation c'est moi qui ai cédé la place, mais avec plaisir. »⁴⁰⁸). Dans certains cas, ce moindre salaire est présenté comme un prétexte. Par exemple, Ugo, le futur assistant maternel, explique : « Le fait qu'elle gagnait plus que moi c'est un peu le prétexte pour que ça soit moi parce que en réalité, de toute façon, moi j'en avais envie, elle, elle en avait pas envie ».

D'une façon plus générale, les pères mettent souvent en avant les économies que cette situation permet de réaliser, que ce soit parce qu'elle évite d'avoir à payer un employé domestique pour les tâches ménagères, qu'elle permette d'optimiser les courses de façon à limiter les dépenses ou même parce qu'elle laisse le temps de réaliser certaines productions destinées à l'autoconsommation (du pain ou le potager dans le cas de Noé, un ouvrier licencié ; Jonathan qui est ébéniste a des poules qui lui permettent d'avoir des œufs frais).

⁴⁰⁷ On peut peut-être voir dans cette présence des conjointes le signe d'un plus grand « repli familial » de ces couples.

⁴⁰⁸ Pour ces deux pères, le salaire est la première raison avancée comme le montre le lien de cause à effet présenté dans ces phrases mais elle est très rapidement nuancée dans le discours et semble très secondaire par rapport à leur désir de ne pas travailler pour prendre soin de leur enfant. Notons que Raphaël, le « père au foyer jusqu'au bout », revient à plusieurs reprises dans l'entretien sur cette dimension financière, et sur les économies qu'il apporte au ménage, d'une part du fait que sa présence au foyer dispense le ménage de confier leur fils à des modes de garde autres et d'engager quelqu'un pour faire le ménage et d'autre part grâce aux économies d'impôt réalisées, comme nous y reviendrons dans la partie 7. On peut supposer que cette mise en avant de l'aspect financier est liée au fait qu'ils pensent que c'est la raison la plus acceptable socialement.

La situation de dominé doit donc être nuancée. Tout d'abord, le fait de devenir père au foyer peut servir à certains pères à renoncer à une situation qui était à leur désavantage au profit d'une situation qui peut leur faire « gagner des points » dans leur couple. En effet, ils peuvent valoriser ce renoncement à la carrière professionnelle comme un « don » qu'ils font à leur conjointe, et que le fait de s'occuper des enfants peut être valorisante dans les interactions conjugales d'un couple pour qui la famille est prioritaire. Cette situation leur apporte également des bénéfices personnels, parce que la paternité au foyer peut être l'occasion de mener à bien des activités ou des projets personnels. Ensuite, plusieurs pères mettent en avant que leur activité professionnelle ne serait pas un apport en ressources pour le ménage, puisqu'elle entraînerait des dépenses qui absorberaient leur salaire totalement ou en partie⁴⁰⁹.

La situation de père au foyer est donc souvent présentée en termes de rentabilité : rentabilité de la carrière professionnelle de la conjointe qui justifie une mobilisation familiale afin de la faciliter, faible rentabilité de la carrière du père et insatisfactions liées à cette dernière, mais aussi rentabilité du fait de rester au foyer en termes d'économies.

2.2 - Les raisons avancées par les pères : les raisons liées au foyer

Certains pères avancent également de façon secondaire que leur situation est liée à la volonté de garder les enfants soi-même, par conviction éducative ou par rejet des autres modes de garde.

Plusieurs pères expliquent que selon eux, un enfant doit être gardé par un de ses parents. Ainsi, Raphaël, le « père au foyer jusqu'au bout » explique que pour lui, « un enfant doit être gardé par un des deux parents, que ce soit l'homme ou la femme ». Noé, l'ouvrier licencié tient un discours similaire : « on voulait qu'il y en ait un des deux qui reste, pour le bien-être de l'enfant ». Valérie, la conjointe de Victor – le père de jumeaux – affirme que « Pour nous, les enfants, ça s'élève par la famille. Sinon on les fait pas ».

Une partie d'entre eux exprime aussi une méfiance envers d'autres modes de garde. Cette méfiance peut être liée à de mauvaises expériences avec des assistantes maternelles pour le premier enfant.

Killian, à propos de l'assistante maternelle qui avait gardé leur première fille quand les deux conjoints travaillaient : [elle] était hyper-bien, avec [notre fille] ça se passait hyper-bien, mais par contre... Humainement, il y avait des trucs qui sont... Voilà, qui n'ont pas été faits correctement. Plutôt entre elle et nous, quoi.

Ernest, qui a côtoyé les personnes qui gardaient ses enfants quand il n'était pas sur le chantier de rénovation de ses appartements: ce qu'il faut se dire dans les nounous, c'est que vous faites le tour du monde avec les nounous... Alors nous on a fait l'Afrique, on a fait le Tibet, l'Europe de l'Est, euh... Ya que les Amériques qu'on n'a pas fait, mais ya des barges ! C'est-à-dire qu'on avait une, une Vietnamiennne, [...] monter l'escalier, elle rasait le mur, parce que monter l'escalier ça lui faisait peur, donc elle était... Au bout de deux jours, euuuuh, elle me demandait si je croyais aux fantômes, euh... Donc celle-là, je lui ai jamais laissé le gamin, les gamins tous seuls....

Ugo : si la nourrice, euh, de mon grand, elle était très bien avec l'enfant, mais nous on était pas... Nous on n'était pas heureux.

⁴⁰⁹ On remarque ici une inversion des problématiques traditionnelles en termes de bi-activité au sein du couple. En effet, c'est souvent l'activité féminine qui est pensée comme un « coût » pour le ménage dans la mesure où cette activité empêcherait la femme de réaliser les tâches qui lui sont traditionnellement assignées, c'est-à-dire les tâches ménagères et parentales. Cette conception du travail féminin est illustrée par Delphine Roy dans son analyse du marquage social de l'argent au sein du ménage, lorsqu'elle montre que les dépenses concernant la garde des enfants ou l'emploi d'un employé à domicile sont déqualifiées du salaire féminin. (Roy Delphine, « L'argent du « ménage », qui paie quoi ? », *Travail, genre et sociétés*, n°15, Vol. 1, 2006, p. 101-119)

Dans le cas de Victor et de Valérie, les parents de jumeaux, la crèche leur a déplu : ils ont refusé de mettre leurs enfants à la crèche parce que la structure ne leur semblait pas offrir suffisamment de sécurité pour leurs enfants et parce que les éducateurs voulaient séparer leurs jumeaux.

Le fait de s'occuper de ses enfants peut ainsi être source de pouvoir pour le père dans le couple. En effet, le fait de prendre soin de ses enfants au détriment de sa carrière est perçu comme normal de la part d'une femme, mais peut paraître héroïque de la part d'un homme. De plus, dans les couples où l'enfant est central dans les valeurs (comme dans le cas de Victor et de Valérie, ou de Noé, l'ancien ouvrier, et de Noémie), il est possible que le parent qui garde les enfants soit davantage valorisé. Cependant, les enfants sont dans la plupart des cas une considération secondaire au regard d'autres raisons pratiques⁴¹⁰. Bien que certains pères expriment l'importance qu'ils accordent à un modèle familial où les enfants sont élevés par un des parents, dans la majorité des cas les pères s'investissent dans cette situation de père au foyer moins en raison d'un projet parental préalable que suite à des opportunités ou un concours de circonstances.

Ainsi, on peut rarement parler de décision de devenir père au foyer. En effet, dans la plupart des cas, ce sont les circonstances qui ont amenées ces pères à se trouver au foyer. Seuls trois pères ont déclaré avoir eu envie d'arrêter de travailler pour s'occuper de leurs enfants avant leur naissance. Leur choix se situe plutôt dans leur volonté de perpétuer cette situation ou non.

Les pères rencontrés sont assez proches des pères au foyer rencontrés par Laura Merla⁴¹¹ : ils partagent avec eux le rejet d'un emploi professionnel peu stable ou le fait d'avoir une profession intéressante mais qui les empêchaient de s'épanouir et de passer du temps avec leurs enfants ; et les conjointes ont un emploi stable et sont décrites comme très impliquées dans leur vie professionnelle. Cependant, contrairement à ces pères, ils mettent peu en avant leur socialisation familiale comme étant un facteur qui a joué dans le désir de devenir père au foyer. Ce désir n'est d'ailleurs jamais présenté comme un désir ancien (à part dans le cas de Raphaël, le « père au foyer jusqu'au bout » et d'Ugo, le futur assistant maternel). Ils semblent ainsi plus proches des pères bénéficiaires de l'APE rencontrés par Hélène Trelu⁴¹² : il s'agit pour eux de privilégier la carrière de leur conjointe et d'atteindre un meilleur équilibre familial. Cependant, ils mettent souvent en avant « l'alibi du hasard », même si la dimension rationnelle du choix est plus souvent mise en avant par les pères rencontrés par l'enquêtrice que par ceux rencontrés par Hélène Trelu. En effet, dans le cas des enquêtés de cette dernière, les pères qui mettent en avant le caractère réaliste de leur décision de souscrire l'APE sont ceux qui ont eu une carrière professionnelle satisfaisante. Dans le cas des pères rencontrés dans notre enquête, les pères qui évoquent la différence de salaire ou de carrière comme participant à la décision de devenir père au foyer sont autant ceux qui étaient au chômage lors de l'arrivée de l'enfant (ou ceux qui ont suivi leur conjointe) que ceux qui ont « choisis » de s'arrêter (comme Antoine, le médecin, ou les pères ayant souscrits à des congés parentaux comme Ian, le militant « tout azimut » ou Ugo, le futur assistant maternel). Ainsi, comme dans le cas des pères bénéficiaires de l'APE, il peut s'agir autant de privilégier la carrière féminine que d'opter pour cette configuration familiale par défaut.

⁴¹⁰ En effet, aucun père n'a mis en avant un refus absolu de confier le ou les enfant(s) à une autre personne, comme cela a pu être le cas de certains pères bénéficiaires de l'APE. De plus, plusieurs couples ont confié ou confient encore leurs enfants à des modes de garde collectifs (crèche ou halte-garderie, voire nounou dans le cas d'Ernest) alors que le père est au foyer. (Trelu Hélène, « *Expériences de pères en congé parental d'éducation. Recompositions de la parentalité et du genre ?* », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010)

⁴¹¹ Merla Laura, « *Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères « au foyer »* », Université catholique de Louvain, Louvain, 2006

⁴¹² Trelu Hélène, « *Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ?* », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

Plus rares sont les pères qui témoignent d'une volonté de privilégier la carrière de chacun à tour de rôle (dans le cas de Léo, le « père au foyer malgré lui ») ou d'entrer dans un mode de vie alternatif, dans une logique de critique de la logique de production marchande (Ian, le militant « tout azimut » ou Matthias, l'écrivain)⁴¹³. De même, peu de pères expliquent que leur situation est la conséquence de la conviction que « si on fait des enfants, il faut s'en occuper ». Seuls Victor le père des jumeaux et Raphaël le « père au foyer jusqu'au bout » en ont fait mention. Au regard de ces quatre enquêtes⁴¹⁴, on peut donc dégager quelques caractéristiques générales des pères au foyer en ce qui concerne les déterminants du « choix » : le désir d'une meilleure qualité de vie⁴¹⁵ et l'hyogamie féminine.

2.3 - Le rôle de la conjointe dans le fait de devenir père au foyer

La conjointe joue donc un rôle essentiel dans le fait de devenir père au foyer : c'est le fait qu'elle ait de meilleures perspectives de carrière et un meilleur salaire qui permet l'investissement dans la paternité au foyer.

A minima, c'est la position professionnelle stable de la conjointe qui permet au père de devenir père au foyer. C'est parce que la conjointe gagne plus que le père, ou qu'elle gagne assez pour deux (rappelons que 8 conjointes parmi les familles rencontrées gagnent plus de 5 000 euros par mois) que financièrement le couple peut s'investir dans une inversion des rôles.

Raphaël : Elle est dans la banque privée, elle s'occupe de la gestion de fortune. Voilà. C'est un bon poste... Ca a permis de s'arrêter, que l'un des deux s'arrête...

Benoît : On a décidé, on a décidé ensemble d'un commun accord de, que j'allais rester m'occuper de Michael [leur premier enfant], et du deuxième qui allait arriver

Hervé : j'ai fait ça en accord avec mon épouse bien sûr, je ne me suis pas lancé... Sans, sans la consulter.

La conjointe aurait donc potentiellement un pouvoir de veto (surtout quand cette situation d'inversion est consécutive à la prise d'un congé parental), comme le montre cette remarque d'Ugo, le futur assistant maternel : « pour prouver à ma femme qu'elle avait fait le bon choix de me laisser m'arrêter » (Ugo).

La dimension financière, même si elle ne semble pas le moteur de la décision dans la plupart des cas, est presque toujours évoquée par les pères. Une partie d'entre eux « ont fait leurs comptes » pour voir si le renoncement à un salaire était possible. D'autres expliquent qu'étant donné leur salaire ou leur situation de chômeur, le bénéfice du salaire masculin était nul.

⁴¹³ Là encore, ces pères semblent moins dans une situation de dominé qu'on pourrait le croire au premier abord. En effet, dans le cas de Léo (le « père au foyer malgré lui »), c'est parce qu'il a bénéficié d'une situation de dominant dans la première partie de sa vie familiale qu'il est à présent dans une situation de dominé, situation qu'il n'a de cesse que de quitter. Sa situation de dominé n'est donc que temporaire. Dans le cas des pères engagés dans un mode de vie alternatif et plus particulièrement d'Ian, le militant « tout azimut », cette situation ne peut non plus être désignée comme une situation de dominé dans la mesure où elle semble en accord avec l'engagement militant des deux conjoints et donc valorisante. Quant à Matthias, l'écrivain, on pourrait même avancer que sa situation témoigne de sa domination dans le couple, dans la mesure où il est parvenu à imposer à sa conjointe d'être la seule apporteuse de ressources du ménage afin qu'il puisse s'investir dans son projet d'écriture.

⁴¹⁴ Les deux enquêtes menées sur les pères bénéficiaires de l'APE par Sonia Renouard et Danielle Boyer d'une part et Hélène Trellu d'autre part, celle menée par Laura Merla sur les pères au foyer en Belgique et l'enquête sur les pères au foyer en France présentée ici.

⁴¹⁵ Même si cette idée de qualité de vie est rarement présentée comme une des raisons principales pour justifier le retrait du monde du travail, en dehors du cas d'Antoine (qui a arrêté son travail de médecin parce qu'il devenait trop épuisant pour lui) et d'Ian (dans la mesure où son engagement en faveur de la décroissance est lié en partie à sa volonté de devenir père au foyer). Cependant, la situation de père au foyer n'est pas liée qu'au retrait du monde du travail : c'est le choix de ne pas chercher d'emploi à court ou moyen terme qui contribue à cristalliser cette situation comme une paternité au foyer. A ce titre, le fait de mettre en avant le fait que cette situation permet une meilleure qualité de vie familiale, ce que font plusieurs pères, semble montrer que la détente liée à la disponibilité d'un des parents dans le foyer a pu contribuer à ce que la situation s'installe dans certains couples. Cet argument est également mis en avant par les pères bénéficiaires de l'APE (Trellu Hélène, « *Expériences de pères en congé parental d'éducation. Recompositions de la parentalité et du genre ?* », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010)

Antoine : on a fait un peu le compte, on a vu que financièrement il y avait des échéances qui s'arrêtaient.

*Raphaël : en cumulant, si on prenait une nounou, on prenait une femme de ménage, on prenait des gens pour garder de temps en temps... on arrivait à mon salaire, alors autant que je m'en occupe moi-même [...] je vois pas ce que ça change qu'on paye quelqu'un ou que ce soit moi qui le fasse...
Finalement la somme est la même.*

Benoît : finalement l'un dans l'autre, vu que, si on continue à travailler on aurait à payer et la nounou, voire une femme de ménage, euh... Enfin, voilà, quoi.

La conjointe n'est jamais décrite comme hostile au projet (sauf dans le cas de Samuel, le père qui se reconvertisse dans l'animation, qui a suivi sa conjointe médecin à la Réunion⁴¹⁶), et ce d'autant que d'après les pères, elles n'auraient pas aimé être elles-mêmes mères au foyer. A un certain « désamour » des pères vis-à-vis du monde salarié s'oppose donc un relatif épanouissement professionnel féminin, et ce d'autant qu'elles exercent souvent des professions prestigieuses.

Dans certains cas, la conjointe joue même un rôle moteur dans la paternité au foyer, en encourageant le conjoint à « se reposer » après une carrière professionnelle stressante ou en imposant au père de mettre sa carrière entre parenthèses après l'avoir fait elle-même (Léo, le « père au foyer malgré lui »). Dans tous les cas, le fait de devenir père au foyer est une décision conjugale, comme le marque un passage fréquent du « je » au « nous » ou au « on » quand les enquêtés arrivent à ce stade de la description de leur trajectoire biographique (comme dans le cas des pères bénéficiaires de l'APE⁴¹⁷). Cette situation n'est donc pas seulement la conséquence d'un retrait temporaire du marché du travail lié à un « accident » (un renvoi ou une démission dans le cas des suivis de conjointe) : elle est investie d'une décision pour savoir si la situation doit ou peut perdurer.

La situation de père au foyer est parfois présentée comme une ressource pour la carrière de la conjointe, permettant une mobilité géographique ponctuelle (par des déplacements professionnels de plusieurs jours à l'étranger) ou permanente (lors d'un déménagement dans une autre région ou à l'étranger), et plus largement un meilleur investissement professionnel (ne serait-ce qu'en la libérant de la contrainte de la « double journée »⁴¹⁸, mais aussi en lui « libérant l'esprit »).

Hervé : ma femme elle a encore des déplacements à l'étranger, elle s'occupe encore de l'Inde et la Chine, donc elle a, elle a de temps en temps des absences d'une semaine à dix jours, là pendant dix jours, par exemple, je peux être tout seul avec mes enfants. Ce qui explique que bon, la reconversion, elle était volontairement lente par rapport à une situation professionnelle particulière, quoi. Parce que je ne peux pas me lancer dans une activité prenante, euh, et laisser les enfants dix jours comme ça...

Cependant, aucun des pères rencontrés n'est « l'aidant » de la conjointe, comme c'est le cas de certaines mères au foyer⁴¹⁹ : les carrières masculine et féminine sont distinctes.

⁴¹⁶ « Ma compagne elle n'était pas très, ce qui est amusant, c'est qu'elle n'était pas forcément très convaincue au début, parce que, euh... Je ne suis pas spécialement... Comment dire, expansif avec les enfants, les enfants des autres, en gros, m'intéressent pas trop quoi. On va dire. [Rire] Pour le dire un peu crument. Donc elle se demandait si vraiment j'allais m'y retrouver, à m'occuper de mon fils toute la journée, parce que je ne suis pas vraiment... A jouer beaucoup avec les enfants quand on va chez des amis, etc. et en fait, en fait, voilà, ça s'est très bien passé. Elle était assez surprise d'ailleurs. » (Samuel)

⁴¹⁷ Trellu Hélène, « *Expériences de pères en congé parental d'éducation. Recompositions de la parentalité et du genre ?* », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

⁴¹⁸ Barrère-Maurisson Marie-Agnès, « *La division familiale du travail – la vie en double* », Puf (coll. « Economie en liberté », 1992

⁴¹⁹ Maison Dominique, « *Femmes au foyer – expériences sociales* », Cnaf, Dossier d'étude, n°92, mai 2007

Plusieurs pères reprochent à leur conjointe de ne pas « décrocher » de la charge mentale de leur travail lorsqu'elles rentrent à la maison.

Raphaël : pour moi, le temps familial, c'est du temps où tu es en forme. Si c'est un temps où tu es fatigué, ou agacé, ou encore stressé du travail et où ça tourne encore dans ta tête, c'est pas du temps de présence. C'est un... Un quart de temps et ça se passe mal en général. Ce serait un peu ça mon reproche et c'est difficile de pouvoir laisser sa veste au boulot et tu vois, quand tu sors du boulot, hop ! Tu sors, hop ! Tu es dans le métro, ça y est, t'es une personne neuve... Ce serait ça mon reproche, j'aimerais qu'elle fasse plus d'effort dans ce sens-là, tu vois, plus se libérer la tête... J'avoue que ça m'agace un peu, qu'il y ait des quarts de temps comme ça de présence...

Ce reproche semble manifester un « rappel à l'ordre » du genre, c'est-à-dire du fait qu'une femme devrait faire passer sa famille avant le travail, ou peut-être d'une façon de « faire payer » à la conjointe le fait qu'elle ait pu conserver son activité professionnelle. Cependant, cela peut également être lié au fait que la situation de père au foyer semble manifester une volonté de faire passer la famille avant le reste : dans cette perspective, le père regretterait que la conjointe ne parvienne pas à faire du temps familial un temps de présence « à 100 % ».

Ainsi, le fait de devenir père au foyer semble un choix familial plus qu'un choix personnel. En effet, s'il semble évident qu'un parent ne s'arrête pas de travailler dans le but de s'occuper de leurs enfants sans en discuter avec son conjoint, peu de pères présentent leur situation comme la concrétisation d'un projet préalable ou d'une situation en accord avec leur aspiration à un mode de vie alternatif par rapport aux standards sociaux. Au contraire, c'est l'intersection entre deux trajectoires professionnelles et parfois un projet personnel du père qui aboutissent à cette organisation familiale.

Le fait qu'un père soit au foyer ne permet donc pas d'affirmer qu'il est dans une situation de dominé dans le couple. En effet, si dans certains cas leur retrait du monde du travail salarié est lié à une position dominée sur le marché du travail ou dans le couple, ce retrait semble dans la plupart des cas le signe d'une position dominante dans le couple. En effet, ce choix de vie assigne la conjointe à l'apport des ressources. De plus, le père peut se prévaloir de nombreux gains en termes de ressources grâce à cette situation. D'une part, plusieurs pères ont fait valoir que s'ils travaillaient, cette activité ne représenterait pas un gain monétaire pour le ménage. De plus, la mobilisation conjugale autour de la carrière de la conjointe lui permet probablement d'améliorer sa situation professionnelle et donc d'accroître les ressources du ménage. D'autre part, cette situation peut engendrer de nombreux bénéfices symboliques pour le père : « héroïsme » d'avoir sacrifié sa carrière et dette symbolique de la conjointe du fait que le père la décharge en partie de la « charge mentale »⁴²⁰ liée à la gestion du foyer, relation privilégiée avec les enfants, opportunité de s'investir dans des projets personnels ou une reconversion professionnelle...

D'une manière générale, cette situation de père au foyer semble plus conditionnée par le fait qu'étant donné les caractéristiques professionnelles de leur partenaire, le fait de devenir père au foyer a été la meilleure solution (donc la plus avantageuse pour le père ?) à un moment de l'histoire de la famille. Cela explique que les pères au foyer mettent en avant des raisons en lien avec le monde professionnel, comme la carrière plus prestigieuse, rémunératrice ou stable de leur conjointe est souvent évoquée, argument auquel s'ajoute un rapport des pères souvent conflictuel au travail.

⁴²⁰ Haicault Monique, « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du Travail*, n°3, 1984, p. 268-275

Ils évoquent également un désir de meilleure conciliation vie professionnelle/vie personnelle à l'échelle du couple, dans la mesure où le retrait du père de la vie active salariée offre à la famille une meilleure qualité de vie et épargne à la conjointe une partie des contraintes liées à la responsabilité des enfants qui leur incombent généralement. De plus, la consigne de départ de l'entretien (« racontez-moi votre vie ») incite les enquêtés à présenter leur situation de père au foyer comme une conséquence de leur trajectoire plus que comme un accident de parcours. Enfin, la volonté de défendre sa propre face⁴²¹ contribue sans doute à ce que les pères soulignent dans leur discours le fait que leur situation est le fruit d'une décision délibérée de leur part plus qu'un état de fait subi. Ce besoin de « défendre la face », renforcé par le caractère illégitime socialement de leur situation, a sans doute contribué à ce que les pères aient pris l'habitude de mettre en avant la différence de carrière entre les conjoints et leurs projets de reconversion professionnelle quand on les interroge sur leur situation, pour se justifier. Cependant, en dépit de ces facteurs qui ont sans doute influencé les discours des pères, le fait d'être père au foyer est presque toujours un choix sous contraintes, présenté comme le résultat du hasard⁴²² et facilité par une situation professionnelle qui ne convient plus au père et par une priorité accordée à la carrière de la conjointe du fait de sa meilleure situation. Ainsi, l'idée que ces pères ont « choisi » de devenir père au foyer doit être nuancée au regard des contraintes qui ont pesé sur cette prise de décision (si prise de décision il y a eu).

3 - Les ambiguïtés du choix

Dans la plupart des entretiens, les pères soulignent que cette situation est un « choix ». Pourtant, l'analyse des trajectoires permet de nuancer cette affirmation.

Tout d'abord, on pourrait considérer que les pères qui ont « choisi » de devenir père au foyer sont ceux qui ont décidé de suspendre totalement leur activité professionnelle après la naissance de leur enfant (ou d'un de leurs enfants) pour s'en occuper et qui n'ont pas cherché à retravailler pendant un certain laps de temps, indépendamment des conditions d'activité professionnelle de leur conjointe (comme dans le cas des suivis de conjointes qui ont impliqués un déménagement et donc la démission des pères de leur ancienne activité salariée). Si on s'en tient à cette définition, seuls trois pères peuvent entrer dans cette catégorie : les deux pères qui ont pris un congé parental (Ian le militant « tout azimut », Ugo le futur assistant maternel) et Antoine, l'ancien médecin qui a démissionné. Ainsi, les pères qui étaient au chômage ou sans emploi ou qui ont dû démissionner pour suivre leur conjointe, et à plus forte raison ceux qui n'ont pas renoncé à une forme d'activité professionnelle⁴²³ pourraient être ventilés selon deux autres appréciations : entre opportunité saisie et situation subie. En effet, pour plusieurs pères, c'est le temps laissé par une activité professionnelle intermittente ou le fait d'être disponible du fait d'une interruption de l'activité professionnelle qui leurs ont permis d'entrer dans la situation de père au foyer, sans que cela ait été planifié. Pour certains pères, cette situation semble même subie (par exemple dans le cas de Léo, le « père au foyer malgré lui ») et ce n'est que l'absence de modes de garde alternatif ou d'opportunité d'emploi qui les maintient dans cette situation.

Pourtant, la plupart des pères rencontrés mettent l'accent sur le fait que leur situation est le fait d'un choix.

⁴²¹ Goffman Erving, « *Les rites d'interaction* », Editions de minuit (coll. « Le sens commun »), 1974

⁴²² C'est également le cas des pères bénéficiaires de l'APE rencontrés par Hélène Trellu. (Trellu Hélène, « *Expériences de pères en congé parental d'éducation. Recompositions de la parentalité et du genre ?* », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010)

⁴²³ Pour rappel, Tristan « l'héritier » qui continue à travailler comme graphiste, Paul qui a une auto-entreprise et Ernest qui est passé du travail salarié à l'investissement immobilier

*Tristan : pour moi c'était un vrai **choix**, le fait d'être père au foyer. [...] il y a eu ce vrai **choix** de me dire « tiens, j'ai un fils », enfin « j'ai un enfant », qu'importe que ce soit d'ailleurs une fille ou un garçon, euh... j'ai envie de vivre cette expérience vraiment, avec toute sa complexité. [...] Quand on est père au foyer, si ce n'est pas un choix, on n'est pas père au foyer. On s'occupe des enfants et on cherche du travail parce qu'on veut travailler, c'est tout quoi. Mais on s'occupe des enfants parce que l'on n'a pas de travail.⁴²⁴*

Victor : je me suis pas vraiment investi dans la recherche parce que... j'avais les enfants, quoi, je devais faire un choix et j'ai choisi de les garder [...] [les enfants] sont arrivés et j'ai préféré... J'ai pris le choix de les garder à la maison, quoi. Parce que on était un peu déçus des crèches et... On a visité, on n'était pas contents, ils voulaient les séparer... donc on a pris le choix pour l'instant, même si c'est un peu serré de les garder jusqu'à... jusqu'à ce qu'ils soient un petit peu plus autonomes, quoi.

Dimitri : C'est intéressant, encore pour elle, et c'est un travail bien payé. Donc on a fait ce choix... [...] On a fait le choix, c'était un choix, disons, comment dire, c'était la raison... raisonnable... Un choix raisonnable.

Antoine : mais en arrêtant de travailler on n'avait pas forcément décidé que j'allais rester père au foyer. Alors que là maintenant ça va faire trois ans et, et pour l'instant c'est un choix, qu'on reconduit un peu chaque année [...] quand je me suis arrêté c'était mon choix.

L'exemple de Léo, le « père au foyer malgré lui », est particulièrement intéressant à cet égard, par son insistance sur le fait que sa situation est un « choix ».

*Léo : Ma femme est professeur des écoles et elle a demandé sa mut', qu'elle a eu, mais c'est nous qui avons demandé à venir ici. **On nous a pas obligés**⁴²⁵... et donc ça fait depuis, bah là c'est tout chaud, c'est depuis le 10 septembre que je suis à la maison. Mais c'est un **choix**. Voilà. [...] bon, c'est un **choix**, hein ! Parce que la dernière, elle n'a pas trois ans encore, donc elle n'est pas en âge d'aller à l'école. Donc je reste à la maison déjà elle pour la garder, après je vais récupérer les deux autres.*

*Léo : [à propos du déménagement] Nous, le département, on avait pas d'attache, on avait pas de famille, on commençait à en avoir marre de la neige, on commençait à en avoir marre, c'est un **choix** perso, et moi j'ai dit « ok ! Pas de souci, je te suis ! ». Parce que moi je pouvais pas démissionner, enfin je pouvais pas trouver un boulot et elle c'était pas sûr qu'elle ait sa mut'... et euh... Et puis moi je voulais l'océan. Je voulais aller au bord de l'océan. C'est un **choix** personnel, hein ! Et puis elle me dit « anh, il pleut tout le temps, il fait pas beau, machin... » Je lui dis « écoute, débrouille-toi pour me rapprocher de l'océan. ». Donc elle a regardé, on a regardé, c'était soit la Vendée, soit ici, et elle a eu ici. C'est un **choix** perso, hein ! On a voulu changer.*

*Léo : Mais elle, elle est, c'était le **choix**. « Ok, je repasse à temps plein, mais j'ai vraiment envie de me consacrer à l'école, aux enfants », c'est pour ça que... voilà.*

⁴²⁴ Notons que contrairement aux pères rencontrés par Hélène Trellu, aucun père n'a mis en avant sa paternité au foyer comme un défi personnel, une volonté de se prouver qu'il était capable de s'occuper d'un enfant. Cependant, Tristan mais aussi d'autres pères ont évoqué leur volonté de vivre cette expérience de paternité « à 100 % » en s'occupant de leur enfant à titre principal dès son plus jeune âge. (Trellu Hélène, « Expériences de pères en congé parental d'éducation. Recompositions de la parentalité et du genre ? », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010)

⁴²⁵ Les passages en gras sont ceux soulignés par l'enquêtrice, ceux soulignés sont ceux sur lesquels l'enquêté a mis l'accent

Cependant, apparaît en filigrane le fait que c'est sa conjointe qui lui a pratiquement imposé cette situation : c'est donc certes un choix familial, mais pas celui de Léo.

*Léo : Elle, elle était à mi-temps, elle a eu des congés parentaux... parce qu'on a 3 enfants. [Marmonne] Voilà, mi-temps, moi j'ai toujours été à temps plein, donc là elle a dit « **bon moi j'ai envie de reprendre un temps plein, tu restes à la maison** ».*

Enquêtrice : Mais le fait de devenir père au foyer, pendant une période, c'est quelque chose que t'accueillais avec enthousiasme ou avec résignation ?...

Léo : Ah ! Ah ! Ah ! [Rit en détachant les syllabes] Euh... C'est plus par la force des choses, là ! Mais non, ça n'a jamais été...

Enquêtrice : Un projet...

*Léo : Ah non, je me suis dit, le projet, c'est on veut tourner, on était en accord tous les deux, on tourne cette page du département des Hautes Alpes où on a fait une dizaine d'années, c'est bon, stop, c'est bon voilà on a vu, maintenant c'est comment on s'organise ? Ok, je veux, « ok je te laisse reprendre un temps plein, parce que c'est ton souhait et que c'est quand même toi qui es prioritaire par rapport à moi » parce qu'elle a son boulot et **elle avait envie**, mais je te le dis, c'est que provisoire. Je ne ferai pas ça... jusqu'à la fin de ma vie. Rester, ok, le temps de la transition, que les gamins soient en âge vraiment d'aller à l'école, le temps que, ok je prends le relais, je le fais, mais c'est... Ce n'est pas une partie de plaisir... Enfin, c'est pas une partie de plaisir, ok je le fais, voilà, mais **je le fais parce qu'il faut faire** et on s'est dit « on change, on fait ci, on fait ça » mais voilà, quoi. Point barre.*

Léo a à cœur de me convaincre que le déménagement et le fait d'être au foyer n'ont pas été imposés de l'extérieur mais choisis. Pourtant, comme il l'avoue lui-même, le fait de rester parent au foyer est moins un souhait de sa part qu'une sorte d'ultimatum de sa conjointe, qui a mis sa carrière entre parenthèses (congés parentaux et temps partiel) suite à la naissance de leurs enfants, jusqu'à leur déménagement. Ce déménagement a été l'occasion de demander (ou d'imposer ?) à son conjoint une forme de réciprocité. Le fait que l'enquêté qui semble avoir le moins « choisi » cette situation (dans le cadre des négociations conjugales) parmi les pères rencontrés insiste autant sur le terme de « choix » indique que certains pères craignent d'être assimilés à une population stigmatisée : celle des chômeurs (notamment les chômeurs de longue durée), qui sont hors de l'emploi non parce qu'ils l'ont choisi mais parce que cela leur a été imposé. Insister sur ce terme semble ainsi un moyen pour certains pères peu à l'aise dans cette situation (ou qui souffrent du fait que leur entourage la perçoive comme illégitime, comme dans le cas de Noé, l'ouvrier licencié, comme nous l'évoquerons plus tard) de légitimer leur situation. De fait, plusieurs pères ont souligné au cours de l'entretien que s'ils n'étaient pas dans l'emploi, c'est moins parce qu'ils l'avaient subi (faute d'offres qui leur convenaient par exemple) que parce qu'ils n'avaient pas cherché.

*Hervé : Ce qui explique que bon, **la reconversion, elle était volontairement lente** par rapport à une situation professionnelle particulière, quoi. Parce que je ne peux pas me lancer dans une activité prenante, euh, et laisser les enfants dix jours comme ça... [...]*

Enquêtrice : Donc, d'après ce que vous me dites, il a pas été question à un moment que vous rentriez dans votre reconversion plus vite et d'engager une nounou ou une baby-sitter après l'école, ça c'est pas un truc...

*Hervé : non, j'ai, j'ai, j'ai préféré ne pas, ne pas accélérer cette chose-là. **J'en ai eu, des opportunités, hein !** Si vraiment j'avais une envie de travailler... Une terrible envie de travailler, j'aurais pu le faire depuis longtemps. On ne manque pas d'opportunité pour reprendre une boulangerie, ou travailler dans ce secteur-là. Mais bon. Là, 'a y est, c'est enclenché, puisque je vais*

commencer une activité normalement fin 2013, mais j'ai un an de préparation, on a le temps, ma femme a le temps de voir aussi si son, ce type de postes qu'elle peut prendre...

Antoine : dans mon métier, c'est pas la question de trouver du boulot, on claqué des doigts, on a du boulot le lendemain, donc c'était pas...

Ensuite, le fait de s'occuper des enfants et du foyer peut être une considération parmi d'autres plus personnelles. Ainsi, Antoine (l'ancien médecin) explique que s'il s'est arrêté de travailler, c'est avant tout parce que son travail devenait intenable pour lui.

*Antoine : la décision principale c'était que euh... c'est quand même que je pense que si je m'étais pas arrêté, le couple il aurait explosé. Parce que en bossant à fond chacun dans son coin, on se croise dans des conditions pas faciles, donc euh... moi mon métier fait que quand je suis disponible, c'est souvent quand je sors de garde et quand je sors de garde, bin, je suis crevé, et quand on est crevé on est un gros con, donc pour mettre du dialogue en place, c'est pas facile. Donc la décision principale, c'est ça. C'est vraiment une décision familiale. [...] Les enfants n'ont pas forcément été le, l'élément qui décide mais... ça se rajoute au reste. Après quand moi je me suis arrêté, les premiers mois... **C'est une des raisons qui a fait que ça a perduré, en fait.** La décision d'arrêter de travailler, c'était un sentiment d'urgence en disant il faut qu'on arrête et on voit, mais en arrêtant de travailler on n'avait pas forcément décidé que j'allais rester père au foyer. Alors que là maintenant ça va faire trois ans et, et pour l'instant c'est un choix, qu'on reconduit un peu chaque année... On réfléchit mais c'est un choix et donc là je cherche pas de boulot, c'est pas la question, on est dans le, dans une situation qui, où je suis père au foyer. Mais là les enfants, par contre, ont participé très nettement au fait que ça perdure derrière.*

De même, Benoît a arrêté sa formation pour devenir architecte suite au traumatisme qu'a constitué pour lui la mort de son père et c'est finalement les contraintes du travail de sa conjointe (qui est médecin) qui ont fait que la situation a perduré.

*Benoît : Et c'est après notre premier enfant, où j'étais en fin d'études d'architecture, mais c'était plutôt chaotique parce que mon père est mort juste avant la naissance de, de mon premier enfant. D'un cancer. Ça a été très dur, euh... ça a été très dur. Juste avant l'acquisition de mon diplôme aussi. Que finalement je n'ai jamais eu. Euh... et euh... et **au bout d'un moment s'est posé la question si je restais pour m'occuper des enfants ou euh... si, si je poursuivais, enfin si je terminais mes études pour devenir architecte.** Et finalement euh... parce que vu qu'on a déjà fait, enfin on faisait des stages, entre les stages longue durée et puis euh, d'autres en architecture et elle en médecine, où on terminait aussi à pas d'heures, **on touchait un peu du doigt ce qu'allait être notre vie si on continuait tous les deux les études**, vu qu'on est tous les deux, enfin elle pas vraiment en profession libérale mais dans le public, mais avec des horaires qui étaient pas aux 35 heures, elle finit tard, avec des horaires très fluctuant, où ça pouvait travailler le week-end, et moi aussi je pouvais travailler, on pouvait travailler le week-end, même si on est salariés, quand on a des dossiers rendre pour une date précise, on peut pas s'amuser à dire « non, non, il faut que je m'en aille à telle heure précise » ou etc. pour que la boîte puisse, puisse avoir des contrats, il y a des choses à finir et les impératifs c'était des impératifs de travail, hein. Donc bon, l'un dans l'autre, on s'est retrouvé à*

avoir un rythme après la naissance de notre premier enfant, où même si, même si je continuais à travailler mon diplôme, je travaillais aussi dans une boîte d'archi à côté, et euh notre enfant donc a fait ses premiers pas chez la nounou [...] vu que mon diplôme n'avancait pas, on a décidé, on a décidé ensemble d'un commun accord de, que j'allais rester m'occuper de [notre premier enfant], et du deuxième qui allait arriver, et que elle, elle poursuivait ses études de médecine.

Ainsi, l'entrée dans la situation d'inactivité (ou de chômage) est souvent la conséquence de circonstances liées à la carrière professionnelle, comme nous l'avons vu précédemment, et les circonstances familiales font que cette inactivité perdure. Dans le cas de ces pères, c'est la nécessité de s'occuper des enfants suite à leur naissance ou à un déménagement qui a transformé la disponibilité temporelle de ces pères en situation de père au foyer. Pour d'autres pères, le retrait du monde du travail est prolongé en partie pour faire des travaux dans le lieu d'habitation (3 pères), pour se reconverter (par exemple, Gaétan apprend le danois, compétence indispensable pour retrouver du travail au Danemark où il a emménagé pour suivre son épouse) ou pour mener des projets personnels (Matthias, l'écrivain, s'occupe d'un atelier de vélos).

De fait, le retrait du monde du travail est rarement pensé comme définitif. La majorité des pères envisagent de retourner sur le marché du travail, à moyen ou à long terme, et beaucoup ont mis en avant le fait qu'ils avaient entamé une formation ou un projet pour se reconverter professionnellement depuis qu'ils ont arrêté de travailler.

De fait, pour sept pères, le fait d'être père au foyer a pu être l'occasion de la mise en place d'une reconversion professionnelle et/ou de la mise en place d'une activité en tant qu'indépendant (comme Jonathan qui s'est lancé dans une activité d'ébéniste). Cette reconversion passe par le biais d'une formation (par exemple, on a déjà évoqué Killian, qui suit une formation pour devenir éducateur spécialisé) ou profite du temps libre que leur laisse la situation de père au foyer pour approfondir certaines compétences. Par exemple, Raphaël, le « père au foyer jusqu'au bout », veut devenir professeur de qi gong⁴²⁶ et profite de sa situation de père au foyer pour se perfectionner dans cette discipline. Tristan quant à lui continue à exercer comme graphiste indépendant et il suit des cours de gravure sur bois pour rencontrer des personnes appartenant au monde de l'art avant d'ouvrir sa galerie. Cette intrication entre inactivité et activités en lien avec l'emploi est observable également chez les mères au foyer. En effet, comme le soulignent les auteurs de l'article « comprendre les femmes au foyer, des intermittentes du travail ? »⁴²⁷, la carrière professionnelle des femmes au foyer n'est pas scindée en un « avant » et un « après ». Au contraire, ces femmes gardent un rapport à l'emploi (conscient ou non) dans la mesure où elles peuvent exercer une activité rémunérée ponctuelle (en donnant des cours particuliers ou en vendant des bijoux par exemple), s'impliquer dans les activités bénévoles ou politiques qui peuvent déboucher sur un emploi ou suivre des formations. Dans certains cas, les pères se contentent d'exprimer un désir de changer de métier (la situation de père au foyer n'étant qu'une période de transition entre deux emplois), sans que l'orientation à donner à la carrière professionnelle ne semble clairement définie (comme dans le cas de Léo le « père au foyer malgré lui » ou de Gaétan, qui apprend le danois pour s'adapter au marché de l'emploi du pays où il a emménagé).

⁴²⁶ Le qi gong, « c'est de la gymnastique, c'est pas du tai-chi, c'est comme du tai-chi, mais en plus médical. C'est la version japonaise, ça s'appelle qi qo, c'est un truc pour, j'allais dire, redresser les gens. Retrouver la posture droite » (Raphaël)

⁴²⁷ Dieu Anne-Marie, Delhaye Christine, Cornet Annie, « Comprendre les femmes au foyer, des intermittentes du travail ? – comment s'organise un rapport en pointillé au travail, face aux difficultés de cumuler responsabilités familiales et professionnelles ? », *Revue internationale de psychosociologie*, Vol. XVII, n°43, 2011, p. 261-281

Enfin, dans certains cas, le fait d'être père au foyer n'est perçu que comme une situation temporaire : le père est en quelque sorte empêché d'être en recherche d'emploi du fait de ses enfants en bas-âge (ou du fait d'un déracinement géographique), mais il aspire à retourner dans l'emploi dès qu'il en aura l'occasion (comme dans le cas de Dimitri, originaire de Moldavie, qui attend qu'une occasion se présente à lui)⁴²⁸. Ces projets de retourner sur le marché de l'emploi et à plus forte raison suite à une formation pour se reconvertir minimisent l'idée que ces pères sont dominés. En effet, ces projets sont sans doute source de bénéfices symboliques, dans la mesure où la paternité au foyer ne serait pas un temps improductif, mais une sorte d'investissement en capital humain⁴²⁹, qui entrainera de plus grandes ressources matérielles lorsque le père exercera une activité rémunérée. Cette situation pourrait même témoigner du pouvoir que l'homme a dans le couple, dans la mesure où il assigne sa conjointe à l'apport des ressources du ménage pendant qu'il mène à bien un projet destiné à accroître son bien-être par l'exercice d'une profession plus satisfaisante pour lui. L'évocation de ces projets peut également être un moyen pour le père de se distinguer aux yeux de l'enquêtrice de la figure de « l'homme entretenu », qui se complait dans cette inactivité professionnelle⁴³⁰.

Il existe ainsi un continuum parmi les pères au foyer qui n'envisagent pas de retravailler, ceux qui sont en cours de reconversion professionnelle et ceux qui n'ont que temporairement suspendu leur recherche d'emploi (sans compter les pères en congé parental). Seuls huit des pères rencontrés n'envisagent pas de retravailler (à moyen terme du moins). Ce sont des hommes dans un âge proche de la retraite, ou qui ont des activités ou des revenus liés à un patrimoine qui leur permettent de gagner leur vie sans avoir de travail salarié. Pour d'autres, la question ne leur semble pas à l'ordre du jour⁴³¹ (comme dans les cas d'Antoine l'ancien médecin ou Ian le militant « tout azimut »). Le « choix » d'être père au foyer semble donc le plus souvent une mise entre parenthèses de l'activité professionnelle, plutôt qu'un investissement identitaire fondé sur le renoncement à l'activité professionnelle.

4 - Devenir père au foyer : une bifurcation ?

La sociologie des bifurcations est un courant récent en sociologie, porté entre autre par Michel Grossetti et Claire Bidet⁴³², qui s'attache à rendre compte des événements imprévus qui peuvent affecter une trajectoire sociale. Elle s'inspire des travaux américains sur les carrières et la notion de tournant (*turning point*), formulée par Everett Hughes⁴³³. On retient ici la définition de « bifurcation » donnée par Michel Grossetti⁴³⁴ : la bifurcation est « un processus dans lequel une séquence d'action comportant une part d'imprévisibilité produit des irréversibilités qui concernent des séquences ultérieures »⁴³⁵.

⁴²⁸ Didier Demazière parle de chômeurs « indisponibles » pour les personnes rejetées hors de la catégorie « chômage » parce qu'ils ne sont pas actuellement en recherche d'emploi pour des raisons familiales ou de formation le plus souvent, mais qui désirent travailler (Demazière Didier, « *Le chômage – comment peut-on être chômeur ?* », Belin (coll. « Perspectives sociologiques »), 2003, p.78

⁴²⁹ Définit comme l'ensemble des aptitudes, talents, compétences, qualifications et expériences dont dispose un individu, qu'il est susceptible de mobiliser dans une activité rémunérée afin d'accroître sa productivité.

⁴³⁰ C'est même une volonté explicite de Léo, le père au foyer « malgré lui » : « Sachant que je sais qu'il y a ma femme qui travaille, qui ramène même un salaire, maintenant j'ai pas envie de me dire "je vais me la couler douce, j'entre dans ce jeu-là" » (Léo).

⁴³¹ Le discours de ces pères est relativement ambigu à cet égard : ils n'excluent pas la possibilité de retravailler, mais ils semblent n'envisager cette opportunité que dans le cas où la situation financière dans leur foyer serait vraiment critique ou quand leurs enfants seront majeurs. C'est une idée mal définie, sans horizon temporel de réalisation précis.

⁴³² Grossetti Michel, Bidart Claire (dir.), « *Trajectoires sociales et bifurcations* », Puf, *Cahiers internationaux de la sociologie*, Vol. 120, n°1, 2006 - Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel (dir.), « *Bifurcations – les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement* », La Découverte (coll. « recherches »), 2010

⁴³³ Everett Hughes, « Carrières, cycles et tournants de l'existence », *Le regard sociologique, essais sociologiques*, textes rassemblés et présentés par Chapoulie Jean-Michel, Editions de l'EHESS, 1996 (1950)

⁴³⁴ Grossetti Michel, « Imprévisibilités et irréversibilités : les composantes des bifurcations », in Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel (dir.), « *Bifurcations – les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement* », La Découverte (coll. « Recherches »), 2010, p.147-159

⁴³⁵ Ibid., p. 147

Cette notion découle du modèle « bifurcatif » des trajectoires biographiques, qui postule que chaque trajectoire se divise en tronçons calmes et en moments décisifs de remise en question⁴³⁶. L'entrée dans la paternité au foyer, qu'elle soit liée à une démission, un licenciement, un suivi de conjointe ou à une naissance (ou l'arrivée d'un enfant dans le foyer dans le cas de Noé et de Noémie), semble bien un moment d'inflexion dans la trajectoire de ces pères, entre le « tronçon calme » que constitue leur carrière professionnelle antérieure et le « tronçon calme » pendant lequel ils sont au foyer. Nous nous attacherons plus précisément à comparer les trajectoires des pères au foyer avec l'analyse des ruptures professionnelles de Sophie Denave et Catherine Negroni⁴³⁷.

Sophie Denave⁴³⁸ s'intéresse à des personnes ayant effectuées au cours de leur trajectoire biographique une « rupture professionnelle », c'est-à-dire ayant opéré un changement radical de métier et de domaine professionnel. Elle identifie cinq phases dans ces ruptures. Tout d'abord, les acteurs rencontrent des difficultés dans leur milieu professionnel. Ils ont le sentiment que leur situation professionnelle est en décalage avec leurs dispositions ou leurs aspirations. Dans d'autres cas, ces difficultés sont liées à une évolution du contexte professionnel, une perte progressive du goût pour son métier du fait d'un désenchantement ou un investissement dans d'autres sphères de l'existence. Cependant, pour que cette insatisfaction se transforme en volonté de reconversion, il faut l'impact d'un ou de plusieurs « événements déclencheurs », qui pousse(nt) les acteurs à organiser leurs départs dans la mesure de leurs ressources dont ils disposent et des contraintes qui les affectent. Puis, dans un quatrième temps, les acteurs se construisent un nouvel avenir professionnel en réactivant d'anciens désirs, en se construisant de nouvelles appétences ou répondent à d'autres logiques, comme une logique économique ou de sécurité de l'emploi. Enfin, en fonction de leur dotation en capitaux (économiques, culturels et sociaux), les acteurs ont accès à différents emplois.

Au regard de ce qui a déjà été dit sur les trajectoires biographiques des pères rencontrés dans le cadre de notre enquête, on peut se demander dans quelle mesure cette situation de père au foyer constitue une rupture professionnelle et plus précisément, si cette rupture est achevée (la situation de père au foyer est un nouvel emploi pour ces individus) ou si les pères sont dans une période de latence⁴³⁹, un moment de flottement qui précéderait l'achèvement de la rupture par l'accès à un nouvel emploi. Nous considérons ici que la situation de père au foyer constitue toujours une bifurcation dans la mesure où tous les pères étaient investis dans des études et/ou une carrière professionnelle avant de devenir père au foyer.

Bien que tous les pères n'aient pas exprimés une insatisfaction professionnelle comme dans le cas des personnes rencontrées par Sophie Denave⁴⁴⁰ (bien que ce soit le cas de la majorité d'entre eux), un ou plusieurs événements déclencheurs interviennent toujours pour produire la rupture professionnelle.

⁴³⁶ Grossetti Michel, « L'imprévisibilité dans les rapports sociaux », Grossetti Michel, Bidart Claire (dir.), *Trajectoires sociales et bifurcations*, Puf, *Cahiers internationaux de la sociologie*, n° 120, Vol. 1, 2006

⁴³⁷ Denave Sophie, « Les conditions individuelles et collectives des ruptures professionnelles », in Grossetti Michel, Bidart Claire (dir.), *Trajectoires sociales et bifurcations*, Puf, *Cahiers internationaux de la sociologie*, n° 120, Vol. 1, 2006 - Denave Sophie, « Les ruptures professionnelles : analyser les événements au croisement des dispositions individuelles et des contextes », in Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel (dir.), « *Bifurcations – les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement* », La Découverte (coll. « recherches »), 2010 - Negroni Catherine, « Ingrédients des bifurcations professionnelles : latence et événements déclencheurs », in Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel (dir.), « *Bifurcations – les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement* », La Découverte (coll. « recherches »), 2010

⁴³⁸ Denave Sophie, « Les ruptures professionnelles : analyser les événements au croisement des dispositions individuelles et des contextes », in Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel (dir.), « *Bifurcations – les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement* », La Découverte (coll. « Recherches »), 2010

⁴³⁹ Negroni Catherine, « Ingrédients des bifurcations professionnelles : latence et événements déclencheurs », in Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel (dir.), « *Bifurcations – les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement* », La Découverte (coll. « Recherches »), 2010

⁴⁴⁰ Denave Sophie, « Les ruptures professionnelles : analyser les événements au croisement des dispositions individuelles et des contextes », in Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel (dir.), « *Bifurcations – les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement* », La Découverte (coll. « Recherches »), 2010

Ces événements conduisent ces pères à se désinvestir de la sphère professionnelle (démission ou suspension de la recherche d'emploi), qu'il s'agisse d'une naissance (du premier enfant dans le cas de Tristan ou d'un cadet comme dans le cas d'Ugo), d'un déménagement ou de la mort d'un proche (dans le cas de Benoît, qui suivait des études d'architecte lors de la mort de son père). Le fait que tous les pères envisagent un retour dans l'emploi (quand ils n'ont pas déjà une activité de travailleur indépendant ou d'investisseur immobilier) à moyen ou long terme semblerait indiquer que ces pères sont dans une période de « latence ». C'est particulièrement le cas des pères « empêchés » de retourner dans l'emploi ou de construction d'un nouvel avenir professionnel, comme en témoignent les formations qu'ont suivies de nombreux pères. Cependant, dans le cas des pères qui sont dans cette situation depuis plusieurs années et qui n'ont pas le désir de retourner dans l'emploi à court ou à moyen terme (Raphaël, le « père au foyer jusqu'au bout », ou Antoine l'ancien médecin, pour ne citer qu'eux), il semble difficile de parler de période de « latence ». En effet, dans leurs cas, la situation de père au foyer n'est pas une situation « en attendant » mais bien une situation investie, parfois vécue comme équivalente à une activité professionnelle. Dans leurs cas, le fait d'être au foyer contribue à l'activation d'un ancien désir (Noé, l'ancien ouvrier qui a adopté une petite fille avec sa conjointe, avait déclaré auprès des services sociaux que si on leur permettait d'adopter un enfant, il s'arrêterait de travailler pour s'en occuper) ou à la construction de nouvelles appétences (c'est en constatant l'amélioration de la qualité de vie de son foyer suite à sa démission qu'Antoine, l'ancien médecin, décide de rester au foyer). Les capitaux dont ils disposent (un capital immobilier, des économies ou le salaire de leurs conjointes) leur permettent de rester dans cette situation ou d'opter pour une activité rémunératrice intermittente qui facilite la conciliation vie professionnelle et vie familiale.

La situation de père au foyer constitue donc bien une bifurcation dans la vie de ces pères dans la mesure où un événement déclencheur (la naissance d'un enfant, un licenciement ou un déménagement) est venu interrompre la trajectoire biographique antérieure et plus particulièrement la carrière professionnelle antérieure. Elle produit des irréversibilités dans la mesure où aucun des pères⁴⁴¹ n'envisage de reprendre sa carrière professionnelle à l'identique (dans le même secteur d'activité et selon les mêmes modalités⁴⁴²). Cependant, en ce qui concerne les ruptures professionnelles, on peut distinguer les pères qui sont dans une période de « latence » dans leur reconversion ; et les pères qui investissent cette situation comme une nouvelle carrière, bien qu'une autre reconversion, tournée vers une activité rémunératrice, puisse être envisagée à long terme.

Les pères au foyer ont-ils choisi de le devenir ? Dans la plupart des cas, on est tenté de répondre « non » dans la mesure où ce sont des « accidents » liés à la trajectoire professionnelle de l'un ou l'autre membre du couple qui ont conduit ces pères à se retirer du monde du travail. Certes, c'est parce que la conjointe a un meilleur emploi et un salaire plus élevé que sa carrière est privilégiée, et donc que celle du père est mis au second plan. Pourtant, on ne peut pas dire pour autant que cette situation est subie, dans la mesure où il y a eu prise de décision suite à cette inactivité professionnelle, afin de déterminer s'il était souhaitable (et/ou possible) que cette inactivité se perpétue à moyen ou long terme. Il s'agirait donc dans la plupart des cas moins d'un choix, au sens d'une décision de renoncer à une carrière professionnelle, que d'une bifurcation, qui conduit ces pères à suspendre temporairement leur activité professionnelle. Cependant, certains pères ont pu investir cette situation de père au foyer et ont renoncé à moyen (voire long) terme à exercer une activité rémunérée.

⁴⁴¹ A l'exception d'Antoine, c'est-à-dire le père le plus diplômé et dont la carrière était sans doute la plus prestigieuse socialement parmi les pères rencontrés.

⁴⁴² Dans la mesure où Jonathan, l'ébéniste, un des seuls pères qui s'est engagé dans le même secteur d'activité après son congé parental, est devenu travailleur indépendant alors qu'il était auparavant salarié.

De plus, la situation de père au foyer n'est pas exclusive de l'emploi. De nombreux pères gardent un lien avec l'activité professionnelle ou rémunérée. Ainsi, une grande partie des pères profitent de cette situation pour se reconverter professionnellement, ou du moins pour acquérir des compétences qu'ils pourront faire valoir dans l'activité qu'ils envisagent. Quelques-uns exercent également une activité rémunérée de façon intermittente, par des investissements immobiliers ou travaillent comme indépendants.

Cette situation est source de nombreux bénéfices pour les pères. Ils ont quitté une situation professionnelle insatisfaisante pour eux pour s'engager dans une situation qui accroît souvent leur bien-être actuel et futur. A court terme, ils bénéficient de l'amélioration de la « qualité de vie » de leur foyer. En effet, sur le plan matériel, ce retrait du monde du travail affecte peu le niveau de vie puisque le salaire de la conjointe est souvent suffisamment élevé pour supporter les dépenses des membres de la famille. Sur le plan personnel, ces pères profitent la plupart du temps de leur temps libre pour exercer une activité (le plus souvent rémunérée) qu'ils aiment, ou pour engager une reconversion dans ce sens. Dans quelques cas, cette organisation familiale permet même à ces pères de s'engager dans un mode de vie « alternatif » comme dans le cas d'Ian qui est décroissant, ou de Tristan et de Matthias qui sont des artistes. Plus largement, l'ensemble du foyer bénéficie de la réduction du stress des parents induit par les contraintes de conciliation vie privée/vie professionnelle⁴⁴³. De plus, cette situation a également permis aux pères dans plusieurs cas de procéder à des aménagements ou des rénovations du logement.

Cependant, comme on l'a évoqué à propos des questions de définition objective et subjective de la paternité au foyer, il ne suffit pas d'être sans emploi et avec des enfants pour se considérer comme père au foyer. Nous allons donc aborder la question de la définition de soi en tant que telle.

⁴⁴³ Même si cette réduction des contraintes liées à une activité professionnelle des deux conjoints n'a jamais été l'objectif du retrait des pères au foyer. Aucun père n'a déclaré être devenu père au foyer **parce que** la charge cumulée des activités professionnelles des deux conjoints était trop lourde. Cependant, cette situation de père au foyer a pu être l'occasion de la découverte d'un autre mode de vie familial, lié à une mono-activité, ou du moins un engagement professionnel important de la part de la conjointe et un engagement moindre ou intermittent du père. Ainsi, Jonathan s'est lancé dans une activité de travailleur indépendant aussi parce que cela lui permettait d'assurer en parallèle une partie de la gestion du foyer et des enfants en semaine.

Partie 5

SE DÉFINIR COMME PÈRE AU FOYER : L'INVESTISSEMENT IDENTITAIRE

La question de l'investissement par les hommes rencontrés de l'identité de « père au foyer » n'était pas une de nos préoccupations principales. Le choix d'une définition « objective » de la situation de père au foyer allait dans ce sens. Cependant, l'appropriation par les pères rencontrés de cette identité a des effets sur notre objet de recherche. D'une part, l'appropriation ou non de cette identité détermine en partie la part de tâches domestiques que le père doit prendre en charge. D'autre part, cette appropriation va de pair avec le goût que le père a à être dans cette situation. Ainsi, le fait de ne pas se définir comme père au foyer peut manifester une position de dominé (le père est « empêché » de retourner dans l'emploi) mais aussi être source de ressource symbolique (le père sacrifie sa carrière pour s'occuper des enfants, il peut donc se dispenser de prendre en plus en charge une majorité des tâches ménagères). A l'inverse, le fait de se définir comme tel peut être source de bénéfices symboliques pour l'individu, semblables à ceux dont peuvent se prévaloir les femmes au foyer : plaisir de se sentir un « bon » père et un « bon » époux, de se sentir responsable d'une maison bien tenue, pouvoir d'exécution en ce qui concerne le foyer... Certains pères s'approprient cette identité de père au foyer également parce qu'elle leur permet d'expérimenter un mode de vie alternatif : privilégier la qualité de vie sur l'accumulation des richesses, permettre une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle par le refus de l'activité salariée, voire mode de vie en accord avec des convictions idéologiques...

Quels sont les déterminants de la définition de soi en tant que père au foyer ? Nous verrons dans un premier temps que l'émergence de cette figure est récente. Nous discuterons ensuite la notion de « carrière » de père au foyer. Dans un troisième temps, nous nous intéresserons au rôle de la disponibilité dans l'investissement de cette identité. Enfin, nous aborderons la question de la stigmatisation des enquêtés.

1 - Se penser comme père au foyer : une possibilité récente

Le terme « père au foyer » est relativement récent, et sa définition est encore floue dans les représentations⁴⁴⁴. En effet, le fait pour un homme de ne pas être l'apporteur principal de ressources au sein du couple (hétérosexuel) n'a été rendu possible qu'après plusieurs mutations historiques.

Comme le souligne Levy⁴⁴⁵, avant la période contemporaine, le lieu de travail et le lieu de résidence ne sont pas radicalement dissociés. En effet, la majorité de la production était réalisée dans le cadre domestique, que ce soit une production agricole destinée essentiellement à l'autoconsommation ou un travail d'artisanat⁴⁴⁶. Les hommes et les femmes « participaient ensemble aux différentes tâches qui constituaient le quotidien de l'activité économique »⁴⁴⁷ bien que leurs activités étaient distinctes. Les pères (et les mères) étaient donc souvent présents physiquement dans le foyer.

⁴⁴⁴ Voir la sous-partie 3.2 sur le sens donné à l'expression « père au foyer »

⁴⁴⁵ Levy Marion, *Our mothers tempers*, University of California press, Berkley et Los Angeles, 1989

⁴⁴⁶ Stroobants Marcelle, « *Sociologie du travail* », Armand Colin (coll. « 128 »), 2010 (1993)

⁴⁴⁷ Schiess Christian, « *La construction sociale du masculin – on ne naît pas dominant, on le devient* », mémoire de DEA, Genève, 2005, p. 17

C'est la révolution industrielle qui dissocie ces deux espaces, lieu de production et lieu de reproduction, du fait de la dépossession du travailleur des moyens de production⁴⁴⁸. Ainsi, bien que la femme soit traditionnellement assignée à l'entretien du foyer depuis des siècles, ce n'est qu'à partir du XIX^e qu'on peut parler de « femme au foyer » (par opposition à une ouvrière)⁴⁴⁹. En effet, l'émergence du salariat féminin se heurte au nouveau modèle de la famille dans la bourgeoisie, qui sépare clairement les rôles féminins et masculins⁴⁵⁰. Ainsi, « le XIX^e siècle est le couronnement de la mère, de son assignation à la sphère domestique et de sa négation en tant qu'individu, femme et travailleuse »⁴⁵¹, avec l'émergence de la théorie des « deux sphères » qui cristallise la division des rôles sexués des hommes et des femmes : aux femmes est assignée la gestion du ménage, aux hommes est assignée la vie publique et le travail professionnel⁴⁵². Le maintien de l'épouse au foyer représente un double bénéfice pour l'homme : d'une part, c'est un signe ostentatoire de richesse (dans la mesure où il entretient une personne qui ne « fait rien ») et d'autre part, cela permet de garder un plus grand contrôle sur elle que si elle avait un travail en dehors du foyer. Cette vision de la famille s'accroît au cours du XX^e siècle avec l'émergence d'une conception « fonctionnaliste » de la famille: la complémentarité des sexes « sera justifiée comme relevant de l'ordre naturel des choses, permettant ainsi d'établir des systèmes normatifs différenciés pour le travail des hommes et des femmes, et surtout d'ancrer ces stéréotypes de façon durable dans les représentations collectives »⁴⁵³. Le cadre juridique et les pratiques concrètes organisent ainsi la famille de manière hiérarchisée et complémentaire, l'homme détenant le pouvoir et la femme et les enfants étant considérés comme des mineurs⁴⁵⁴.

Cependant, la possibilité qu'un homme investisse ce rôle est bien plus récente. Plusieurs transformations sociales ont rendu sinon légitime, au moins envisageable le fait qu'un homme occupe cette position traditionnellement féminine. En effet, avant le XVIII^e siècle en Occident, l'autorité paternelle est la clef de voûte de la famille. De tels rapports hiérarchiques laissent peu de place aux sentiments ou au dialogue entre les générations⁴⁵⁵. La responsabilité du père est de transmettre ses biens et l'honneur de la famille à ses descendants, et de leur inculquer la morale et le sens des valeurs⁴⁵⁶. Or, au XIX^e et au XX^e siècles, les relations au sein de la famille ont changé. D'une part, le père travaillant désormais à l'extérieur du foyer, la fonction de pilier du foyer passe du père à la mère⁴⁵⁷. D'autre part, un changement dans les représentations fait que la famille est désormais pensée comme un espace de relations interpersonnelles et d'affection mutuelle⁴⁵⁸. En effet, là où la paternité moderne va de pair avec la figure « du chef de famille qui pourvoit par ses revenus au besoin du foyer »⁴⁵⁹, la paternité contemporaine valorise « l'éducation sous l'angle vécu de la relation »⁴⁶⁰.

⁴⁴⁸ Baverez Nicolas, Reynaud Bénédicte et Salais Robert, « *L'invention du chômage* », Puf (coll. « Quadrige »), 1986

⁴⁴⁹ Notons qu'une telle représentation du passé est évidemment schématique et ne tient pas compte des différences importantes qu'il peut y avoir entre les milieux sociaux.

⁴⁵⁰ Schiess Christian, « *La construction sociale du masculin – on ne naît pas dominant, on le devient* », mémoire de DEA, Genève, 2005

⁴⁵¹ Bouve Catherine, « La berceuse, le philanthrope et l'inspectrice – écrire l'histoire des crèches collectives », in Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, « *La petite enfance – entre familles et crèches, entre sexe et genre* », L'Harmattan (coll. « Logiques sociales », février 2013

⁴⁵² Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, « La parentalité et ses genres. Les sciences humaines et la place du père auprès du jeune enfant », in Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, « *La petite enfance – entre familles et crèches, entre sexe et genre* », L'Harmattan (coll. « logiques sociales », février 2013, p. 167-224

⁴⁵³ Schiess Christian, « *La construction sociale du masculin – on ne naît pas dominant, on le devient* », mémoire de DEA, Genève, 2005

⁴⁵⁴ Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, « La parentalité et ses genres. Les sciences humaines et la place du père auprès du jeune enfant », in Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, « *La petite enfance – entre familles et crèches, entre sexe et genre* », L'Harmattan (coll. « logiques sociales », février 2013, p. 167-224

⁴⁵⁵ Blais Martin, Bédard Isabelle, « Pères et fils : masculinité, société et transmission », Eres, *Dialogue*, Vol. 189, n°3, 2010, p. 141-150

⁴⁵⁶ Dubeau Diane, Devault Annie et Forget Gilles (dir.), « *La paternité au XXI^e siècle* », Les Presses de l'Université Laval, Laval, 2009

⁴⁵⁷ Castelin-Meunier Christine, « *La paternité* », Puf (coll. « Que sais-je ? »), 1997 - Blais Martin, Bédard Isabelle, « Pères et fils : masculinité, société et transmission », Eres, *Dialogue*, Vol. 189, n°3, 2010, p. 141-150

⁴⁵⁸ De Singly François, « *Sociologie de la famille contemporaine* », Armand Colin (coll. « 128 »), 2009

⁴⁵⁹ Castelin Meunier Christine, « *La place des hommes et les métamorphoses de la famille* », Presses Universitaires de France (coll. « sociologie d'aujourd'hui »), 2002, p. 42

⁴⁶⁰ Ibid.

L'intérêt nouveau porté à l'enfant au XIX^{ème} siècle conduit à l'adoption de lois afin de le protéger, comme celle interdisant le travail des enfants en 1841 ou celle de 1889 sur la déchéance de la puissance paternelle, prolongée un peu moins d'un siècle plus tard par la loi de 1970 qui remplace la « l'autorité paternelle » par « l'autorité parentale »⁴⁶¹. Ces évolutions rendent pensable un père prenant soin de ses enfants au même titre que la mère. De plus, les enfants sont progressivement pensés comme étant au cœur de la famille, les parents devant faire passer le bien-être de leur progéniture avant le leur⁴⁶².

Ensuite, l'arrivée des femmes sur le marché du travail dans l'entre-deux-guerres et surtout après la seconde guerre mondiale a progressivement fait émerger un modèle de couple bi-actif : l'homme n'est plus assigné au rôle de seul apporteur de ressources au sein du foyer et le travail des femmes commence à être visible socialement, comme le démontre Sylvie Schweitzer⁴⁶³. Cette évolution permet d'envisager le fait que si un parent veut ou doit rester au foyer, cela ne soit pas forcément la mère.

Enfin, le mouvement féministe des années 1960 à nos jours a contribué à remettre en cause la rigidité des rôles traditionnels de sexe et à promouvoir une libre définition de soi et de ses attributions au sein du couple pour chacun des conjoints. Ainsi, le fait pour un homme d'endosser un rôle traditionnellement féminin (la fonction de parent au foyer) devient concevable, à défaut d'être légitime. Plus spécifiquement, l'émergence de la figure du « nouveau père », c'est-à-dire la légitimité qu'a acquise dans les représentations l'implication du père dans l'éducation des enfants et dans les soins à leur apporter, a contribué à ce qu'un père puisse devenir un « père à plein temps », faisant passer son implication familiale avant son implication professionnelle. Plus spécifiquement, cette figure du « nouveau père », qui émerge dans les médias dans les années 1980⁴⁶⁴, reflète l'idée que le rôle de père et celui de mère sont relativement interchangeables. Cette légitimité explique que l'Allocation parentale d'éducation (APE) qui permet aux parents qui réduisent ou arrêtent leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants de bénéficier d'une allocation⁴⁶⁵ soit ouverte aussi bien à la mère qu'au père dès sa création, en 1985⁴⁶⁶. Cependant, on ne commence à écrire des articles de presse ou à mener des travaux académiques sur les pères au foyer (ou sur les hommes bénéficiaires de l'APE) qu'à partir des années 2000. Signe de ce changement dans les mentalités, l'INSEE introduit la catégorie « homme ou femme au foyer » dans le recensement de 2006.

L'émergence de la figure du « père au foyer » est donc liée à la remise en cause des rôles sexués traditionnels et dans une moindre mesure à l'importance nouvelle des enfants en tant que supports affectifs et fondements de la famille au cours du XX^{ème} siècle. Notons cependant le caractère très schématique de cette histoire de la paternité que nous venons de dresser. En effet, l'implication concrète des pères dans l'éducation des enfants dans l'histoire est finalement mal connue, comme le souligne l'historienne Anne Verjus : « En France, ce n'est que depuis une dizaine d'années que l'attention [des historien-ne-s] s'est portée sur une paternité plus ancrée dans le quotidien, les affects et le soin des enfants. [...] L'histoire de la paternité pourrait offrir un tout autre visage si on se penchait un peu plus sur ces sources intimes de la vie des pères. »⁴⁶⁷.

⁴⁶¹ Verjus Anne, « La paternité au fil de l'histoire », *Informations sociales*, n°176, mars-avril 2013, p. 16-22

⁴⁶² Ariès Philippe, « L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime », Plon, 1960 - Zelizer Viviana, « Pricing the priceless child. The Changing Social Value of Children », Basic Books, 1985

⁴⁶³ Schweitzer Sylvie, « Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles », Odile Jacob, 2002

⁴⁶⁴ Jami Irène, Simo, Patrick, « De la paternité, de la maternité et du féminisme – entretien avec Michèle Ferrand », *Mouvements*, Vol. 31, n°1, 2004, p. 45-55

⁴⁶⁵ Cette allocation était réservée aux familles ayant trois enfants dont le plus jeune avait moins de trois ans, avant d'être étendu aux familles de deux enfants en 1994.

⁴⁶⁶ Il convient cependant de souligner que cette allocation était souscrite majoritairement par des femmes, (Gosset Stéphanie, « Les dynamiques identitaires des femmes ayant recours à l'Allocation Parentale d'Education », *Dossier d'étude*, n°58, 2004)

⁴⁶⁷ Verjus Anne, « La paternité au fil de l'histoire », *Informations sociales*, n°176, mars-avril 2013, p. 19-20

2 - La « carrière » de père au foyer

Tous les pères rencontrés ont en commun le fait de ne pas avoir eu d'activité salariée pendant plusieurs mois (voire plusieurs années) et de vivre avec des enfants de moins de 18 ans pendant cette période. Cependant, tous ne se définissent pas comme des « pères au foyer ».

L'analyse des trajectoires biographiques ne permet pas d'éclairer l'identification ou non à l'identité de « père au foyer ». En effet, l'un des pères rencontrés (Victor) qui semble répondre à cette appellation (après une période de chômage, il a suspendu sa recherche d'emploi pour s'occuper de ses enfants en bas-âge après avoir renoncé à des places en crèche) ne se reconnaît pas dans cette définition. De même, même si on écarte les pères qui ne se reconnaissent pas dans ce terme, ceux qui s'y identifient ne se limitent pas nécessairement aux pères qui ont choisi d'arrêter leur travail (comme Antoine, qui a démissionné de son poste de médecin ou Ian et Ugo qui ont souscrit à un congé parental) ou à ceux qui apprécient cette situation. Il semble par ailleurs difficile de parler de « carrière » de père au foyer (comme Becker parle de carrière pour les fumeurs de marijuana) dans la mesure où le fait de se reconnaître dans cette situation ne semble pas suivre des « étapes » qui apparaîtraient dans leurs discours, le seul changement de statut identifiable est celui du statut d'actif professionnellement à inactif ou à « en congé parental » (et encore, dans la mesure où certains pères comme Paul l'auto-entrepreneur, Samuel qui fait des missions dans l'animation ou Tristan qui est graphiste indépendant conservent une activité professionnelle intermittente).

On peut pourtant parler de « carrière » dans la mesure où endosser le rôle de parent au foyer ne va pas de soi pour un homme. Plusieurs pères évoquaient ainsi les difficultés initiales lors de l'entretien, comme le fait de se sentir débordé par les tâches à accomplir ou le décalage entre les tâches qu'ils pensaient à accomplir et celles auxquelles ils ne pensaient pas.

2.1 - La disponibilité temporelle et la disponibilité mentale

Rares sont les pères qui n'envisagent pas de retourner dans l'emploi « un jour ». Cependant, l'appropriation de l'identité de père au foyer semble conditionnée par un sentiment de « disponibilité » pour le foyer, au jour le jour, mais aussi à moyen terme. Cet « horizon temporel »⁴⁶⁸ de disponibilité ne semble pas « borné » au départ par une date précise.

Noé : quand c'est la famille, ça fait, c'est un peu dur... La tante là bon, elle était chiant... emmerdante, quoi. Tout le temps, à chaque fois qu'on va la voir... « Tu vas retravailler après ? ». Ah ça elle me fait chier avec ça, tout le temps à me poser la question !

Noémie : « mais qu'est-ce qu'il va faire, après ? » je lui dis « - mais après quoi ? - quand ta fille elle ira à l'école. ».

Noé : après le déluge !

Ian : j'ai fait quand même 15 ans d'agent des impôts, euh... et je m'étais dit « bah je vais faire 15 ans. ». Pourquoi 15 ans ? Parce que 15 ans dans la fonction publique, c'est le minimum pour pouvoir bénéficier d'une retraite de la fonction publique, et notamment du minimum fonction publique. [...] je me voyais bien vivre à 60 ans euh... Avec un minimum fonction publique [...] je m'étais dit « j'arrête de travailler... Ou je vais faire du syndicalisme dans les boîtes privées... ou je vais ça... ». J'avais envie d'amener la révolution partout, quoi.

⁴⁶⁸ C'est-à-dire la façon dont ces pères envisagent leur propre avenir, et notamment s'ils comptent retourner dans l'emploi ou rester au foyer

De même, Benoît et Raphaël n'excluent pas de retourner un jour dans l'emploi, mais ils ne présentent pas ce retour comme un « projet » mais presque comme une « occupation » lorsque leur présence au foyer ne leur semblera plus utile.

Enquêtrice : Et vous réfléchissez éventuellement à travailler quand le plus jeune sera un peu plus âgé, ou ce n'est pas une question qui se pose pour l'instant ?

Benoît : Pfff. C'est des projets.

Raphaël : moi j'ai rencontré quelques pères au foyer mais qui étaient là, temporairement, tu vois... qui ont fait ça pendant un an, mais il y a une dead line. Tu te dis « ça va se terminer dans 6 mois, dans 3 mois, ouf c'est bon, je retourne au boulot, je vais revoir mes copains... ». Là, c'est sans fin. Tu vois, moi tant que je ne le trouve pas autonome et qu'il soit capable de se gérer tout seul...

Dans d'autres cas, le fait d'être père au foyer est pensé comme une situation durable mais circonscrite dans le temps, ce qui n'empêche pas que la durée initialement prévue soit dépassée sans que le père ne se mette pour autant à la recherche d'un emploi. Antoine et Ugo affirment ainsi vouloir rester au foyer aussi longtemps que c'est possible (du point de vue financier) et que cela leur semble souhaitable.

Antoine : là je cherche pas de boulot, c'est pas la question, on est dans le, dans une situation qui, où je suis père au foyer. [...] la première année, comme c'était pas si clair que ça, puisqu'en gros je m'arrêtais mais on savait pas trop ce que ça allait donner, c'était un choix pour l'instant, on attendait de voir ce que ça allait donner, sans... puisque dans mon métier, c'est pas la question de trouver du boulot, on claque des doigts, on a du boulot le lendemain, donc c'était pas... c'est juste qu'on a décidé que je m'arrêtais et puis euh... Donc au début, c'était à chaque fois limite, ouais. Donc je pense que je disais que j'étais médecin et après euh plutôt en euh... ouais, je sais pas, en disponibilité ou en inaction, je sais pas comment on le disait. Et là maintenant à mon avis ça doit faire deux ans que j'écris « père au foyer », entre autres pour les enfants, pour l'école, des choses comme ça.

Ugo : comme je me plais bien à m'occuper des enfants et c'est ce qui me plaît le plus, je vais demander un agrément pour être assistant maternel. Donc être nounou. Et c'est pareil, c'est quelque chose auquel j'avais pensé déjà y a longtemps, mais c'est ridicule de s'engager là-dedans tant qu'on n'a pas d'enfant. [Retient son souffle quelques instants] Le dossier il est sur mon bureau depuis mois d'août. Il n'est toujours pas rempli, on est fin décembre... [...]

Enquêtrice : le fait d'être nounou, c'est quelque chose que vous voulez faire à partir du moment où le plus jeune sera à l'école ? Où vous n'avez pas de date butoir ?

Ugo : en fait, c'est un sujet de conflit à la maison. C'est-à-dire que moi je voudrais m'occuper que d'Aaron pour l'instant, tant qu'il n'est pas à la maternelle. Sauf que comme ça ne passe pas financièrement, ma femme voudrait que je garde un enfant en plus. Sauf que c'est vraiment un choix de travail, un choix de métier qui est purement humain et du coup ça m'embête de... je veux pas manquer de, pas assez m'occuper de mon fils parce que j'en ai un autre et je veux pas non plus l'inverse, quoi. Donc on... c'est peut-être pour ça que je traîne avec mon dossier...

Samuel : on a toujours un seul enfant en fait. Donc en fait ça a été plus, moi je m'en suis occupé on va dire en gros l'idée d'être père au foyer, de s'en

occuper à plein temps, c'était jusqu'à, jusqu'à ce qu'il soit scolarisé essentiellement. Enfin, bon après... La vie a fait qu'on a pas mal bougé, donc euh... En gros c'était jusqu'à, jusqu'à la maternelle, jusqu'à ce qu'il ait 4 ans, c'était à plein temps, c'était un choix complètement... Complètement assumé et partagé quoi. Après à partir du moment où l'enfant il va à l'école, c'est un peu moins... c'est un peu moins, on va dire, c'est un peu moins évident et utile, parce que c'était plus, moi c'était plus par rapport à... J'avais pas envie que petit, de le mettre dans une structure, crèche ou équivalent, petit quoi. Ça ne m'intéressait pas en fait.

Ces pères ne semblent pas considérer leur carrière professionnelle comme un fondement de leur identité, et n'envisagent pas de retourner dans l'emploi tant qu'ils estiment que leur présence au foyer est bénéfique à leur famille. Certes, certains pensent retravailler quand leur enfant sera à l'école ou leur semblera autonome (pour reprendre les mots de Raphaël) mais on a le sentiment que c'est plus parce que les représentations sociales veulent qu'un adulte valide de moins de 60 ans soit dans l'emploi que parce qu'ils ont un réel désir de retravailler. A l'exception d'Ian, s'occuper de leurs enfants est un projet à part entière qui justifie leur désinvestissement de la sphère professionnelle et qui définit leur horizon temporel. Ils se perçoivent comme pères au foyer jusqu'à nouvel ordre. L'idée qu'on n'est pas vraiment un père au foyer si on a une « dead line » évoquée par Raphaël semble particulièrement juste si on observe le cas des pères qui semblent « empêchés » de retourner dans l'emploi.

En effet, le fait de garder les enfants « en attendant » décourage un investissement important dans cette identité de père au foyer. De façon plus spécifique, les pères qui ne semblent pas considérer la garde des enfants (et/ou de s'occuper du ménage) comme leur activité principale, qui ne se pensent donc pas comme « disponibles » ne s'approprient pas cette identité, comme Gaétan qui prend des cours de danois et cherche un travail ou Paul qui a une activité d'auto-entrepreneur. Ce dernier déclare ne pas se considérer comme un père au foyer dans la mesure où sa disponibilité temporelle ne va pas de pair avec un investissement dans les activités liées au foyer.

Paul : Aujourd'hui, je ne me définirais pas comme un père au foyer, euh, je parle comme si je l'étais toujours⁴⁶⁹, mais je suis au foyer non pas dédié au suivi et à l'entretien de la maison mais quand même dans le cadre de mon activité professionnelle, et le fait d'avoir un peu de disponibilité me permet d'être là et de m'occuper aussi de la maison et des enfants, mais je ne suis pas un père au foyer sans activité professionnelle.

Cette absence d'investissement aurait pu aller de pair avec le recours à un employé à domicile pour s'occuper de certaines tâches ménagères ou aux services d'une crèche. Cependant, parmi les pères qui ont recours à de tels services, la majorité d'entre eux s'investit dans cette identité de père au foyer. Ainsi, Ernest, l'investisseur immobilier, et sa conjointe ont eu recours aux services d'une nounou et ont encore une « femme de ménage », et Jonathan l'ébéniste et sa conjointe ont eu une « femme de ménage » pendant toute la période où ces deux hommes étaient au foyer. L'emploi de ces personnes n'empêche pas ces pères de se définir comme « père au foyer » et « homme au foyer » (respectivement) au cours de l'entretien. De même, Tristan (« l'héritier ») et sa conjointe ont confié leurs enfants à des crèches alors que Tristan se considère comme un « père au foyer ».

⁴⁶⁹ Au moment où Paul a enregistré ses réponses pour l'enquêtrice, il venait d'être engagé dans un emploi salarié.

Le fait de se considérer comme père au foyer ne dépend pas du fait de ne pas avoir d'activité professionnelle ou de consacrer son temps à titre principal à la garde des enfants et de la gestion du foyer, puisque des pères qui ont une activité rémunérée intermittente ou ont un employé à domicile pour le ménage se considèrent comme tels, comme Tristan, l'héritier. Ainsi, le facteur qui semble réellement déterminer l'investissement identitaire, c'est le plaisir que les enquêtés prennent à être père au foyer. En effet, plus les pères semblent prendre plaisir à être au foyer, plus ils semblent se reconnaître comme père au foyer et investir cette identité.

Enquêtrice : donc en conclusion, quels sont les points positifs et négatifs que tu vois dans ta situation ?

Tristan : alors, points positifs, ça fait 3 ans et demi que... J'ai grandi avec mon enfant et maintenant j'en ai un autre et ça fait 8 mois que je grandis avec lui... Ça m'a apporté plein de choses, de découvertes, de rapport sur moi-même... Un enrichissement personnel énorme et une expérience énorme.

Enquêtrice : et d'une façon générale, tu verrais quels points positifs et négatifs à cette situation ?

Raphaël : [bref silence] Euh, moi personnellement je vois que des points positifs. Franchement, que des points positifs.

Antoine : les enfants n'ont pas forcément été le, l'élément qui décide mais... Ça se rajoute au reste. Après quand moi je me suis arrêté, les premiers mois... C'est une des raisons qui a fait que ça a perduré, en fait. [...] De se rendre compte de... Que déjà je crois que j'avais jamais pris un petit déj' avec mes enfants avant cette période-là, donc il y a des choses comme ça, et puis parce que c'est tout. Quand t'as quelqu'un à la maison, on s'est rendu compte que tout le monde était bien plus tranquille, bien plus zen, bien plus tout ce que tu veux. Donc tu reçois tes enfants quand ils rentrent le soir pour le goûter, que tu les entoures avant qu'ils aillent faire leur boulot, leurs machins, leurs trucs, tout le monde est dix fois plus tranquille. Donc on a vu l'effet que ça avait, moi j'étais bien content de profiter de mes enfants.

Ces paroles d'Antoine sont représentatives du discours de plusieurs pères, qui soulignent que leur situation leur permet de profiter de leur-s enfant-s et d'offrir à la famille une meilleure qualité de vie. Le fait d'apprécier cette situation semble également aller de pair avec la capacité du père à trouver des activités gratifiantes en dehors du foyer : Tristan fait de la peinture, Antoine et Raphaël font du sport, Matthias écrit et monte une association, Samuel participe également à des activités associatives... A l'inverse, les pères qui semblent peu à l'aise dans cette situation semblent souffrir d'un certain enfermement⁴⁷⁰.

Enquêtrice : Ouais et si je comprends bien, vous êtes pas hyper à l'aise dans le fait de passer vos journées à la maison, quoi.

*Léo : Non. Moi non, je le fais parce qu'il faut le faire, par rapport aux gamins, mais je sais que c'est, c'est provisoire quoi. [...] Moi je me donne jusqu'à Noël [avant de chercher un emploi]. Pour voir un peu comment ça se passe à la maison, euh... **voir si je tourne pas trop en rond**, si ça peut le faire... y voir... parce qu'on connaît pas du tout ici ! Donc le temps de s'adapter, voilà. Donc on s'est donnés jusqu'à Noël. [...] c'est que provisoire.*

Jonathan : j'ai commencé à exprimer le fait que d'être homme au foyer, c'était, c'était pas très, [ton légèrement amusé] c'était pas bien, c'était pas génial, [ton normal] c'était asservissant... euh, pas du tout enrichissant et... Et

⁴⁷⁰ Presque tous les pères ont ainsi souligné un sentiment d'isolement, comme nous y reviendrons ultérieurement.

chiant, quoi ! À part qu'on est ravi d'être avec son enfant mais que on est prisonnier du rythme que l'enfant nous impose [...] vraiment dans la phase où l'enfant est en bas-âge, et qu'il fait des siestes, les périodes de sieste, on est prisonnier, mais c'est une horreur ! La vache ! En plus on était dans un appartement, et puis c'était une location, donc euh... Et puis je n'avais pas de boulot, j'étais vraiment d'une passivité, d'une inactivité autre que s'occuper de la maison, qui était, qui était, qui était caricaturale. Donc c'est des phases de vie où on se retrouve à faire du repassage ou du ménage, ou... Même pas des courses, puisqu'on peut même pas sortir, à ranger... C'est, c'est... On s'emmerde, quoi, c'est pas marrant. Alors c'est juste les périodes de siestes, mais ces périodes de sieste nous bloquent l'après-midi ou le matin...

De même, certains souffrent du malaise lié au fait de ne pas être apporteurs de ressources dans le foyer (ce qui est contraire au rôle masculin traditionnel)⁴⁷¹.

Léo : Sachant que je sais qu'il y a ma femme qui travaille, qui ramène même un salaire, maintenant j'ai pas envie de me dire "je vais me la couler douce, j'entre dans ce jeu-là" mais euh...
Enquêtrice : pour vous, c'est que le rôle d'un père, par rapport au rôle de la mère, dans l'éducation des enfants, dans la vie de famille...
Olivier : Bah moi c'est un peu... dans mon esprit, le modèle, c'est... Un pourvoyeur d'argent, quoi, matériel ! Bah là, c'est complètement à l'envers.

Le déplaisir lié à certains aspects de la situation de père au foyer peut contribuer à faire que certains pères ne se reconnaissent pas comme des pères au foyer, identité qui leur semble déplaisante dans la mesure où elle est associée à un sentiment de passivité et à une dépendance vis-à-vis du salaire de la conjointe. De plus, ils ne tirent qu'un plaisir limité à s'occuper de leurs enfants et du foyer. Cette situation semble même vécue comme déplaisante par quelques pères, comme Olivier le père des jumeaux malades et d'une petite fille, ou Léo, le « père au foyer malgré lui ». Ces pères cherchent donc à retravailler dès qu'ils en auront l'opportunité (c'est-à-dire dès qu'ils pourront confier leurs enfants à un mode de garde ou qu'ils trouveront un emploi).

A l'inverse, l'investissement dans le rôle de père au foyer semble également aller de pair (ou semble permis par ?) avec le fait de considérer la situation de père au foyer comme un « vrai travail »⁴⁷², soit du fait de l'ampleur et de l'intensité des tâches qu'ils ont à réaliser au foyer (reprenant ainsi le discours des féministes matérialistes), soit du fait de « l'équivalent monétaire » de leur présence au foyer (leur présence au foyer permettrait d'économiser les frais de garde et/ou le salaire d'un employé à domicile). Jonathan, l'ébéniste, parle également de travail à propos des travaux de rénovation qu'il a réalisés dans leur maison. Plus largement, les pères qui se plaisent le plus dans cette situation sont ceux qui l'investissent le plus (sur le plan de la définition de soi et/ou de la prise en charge des tâches domestiques), que nous appellerons les « pères investis » ou les « pères les plus investis ». Ils tirent leur épanouissement du fait de se mettre au service de membres du foyer, de prendre soin des enfants mais aussi des activités annexes qu'ils mènent. Ces pères prennent en charge un nombre relativement plus important de tâches domestiques que les autres, et surtout considèrent que toutes les tâches ménagères sont de leur responsabilité.

⁴⁷¹ La capacité à participer aux ressources du ménage, grâce à des économies personnelles ou des revenus ponctuels (liés à des missions professionnelles ou des allocations), pourrait à l'inverse rendre cette situation moins coûteuse d'un point de vue identitaire pour les pères. Nous reviendrons sur ce malaise dans la sixième partie.

⁴⁷² Nous y reviendrons également dans la sixième partie.

Cependant, cet investissement mental de l'identité de père et le fait d'envisager sur le temps long ne signifie pas que la gestion du foyer et des enfants soit l'activité à laquelle ils consacrent leur temps de façon exclusive. En effet, on a déjà souligné que de nombreux pères ont des activités externes à cette gestion, comme des activités associatives, artistiques ou du sport. Là où les pères ayant la garde d'un ou plusieurs enfants en bas-âge à titre principal se déclarent débordés, ceux dont les enfants sont plus âgés et scolarisés soulignent qu'être père au foyer peut être un « mi-temps » et leur laisse du temps pour pratiquer ces activités.

Le plaisir à être dans cette situation, ou son absence, se manifeste dans leur discours, mais aussi dans l'« horizon temporel » qu'ils dessinent à propos de cette situation. Ainsi, les pères les plus investis désirent rester dans cette situation le plus longtemps possible, et diffèrent leur retour à l'emploi, même s'ils y pensent et mettent en place des préparatifs (en termes de formations ou d'activités qui leur seront utiles dans le monde professionnel) de leur retour. Quelques-uns ont opté pour une activité rémunérée intermittente qui leur permet de concilier activité professionnelle et gestion du foyer. À l'inverse, les pères qui sont au foyer « malgré eux » aspirent à retourner dès que possible dans l'emploi, même si l'horizon de ce retour est rarement arrêté, parce qu'ils n'ont pas encore accès à des modes de garde alternatifs pour leurs enfants ou qu'ils n'y sont pas prêts (formation en cours, absence d'opportunité professionnelle).

2.2 - Se dire père au foyer

Pourquoi un père en vient à se définir comme père au foyer ? Nous avons déjà évoqué le fait que plusieurs pères insistent sur le fait que c'est un « choix ». Ainsi, même les pères qui sont entrés dans cette situation suite à des circonstances apparemment indépendantes de leur volonté défendent le fait qu'elle a été choisie. La rencontre avec l'enquêtrice impliquant que le père soit déjà (ou ait été) au foyer, le fait d'être père au foyer est présentée par eux comme une situation déjà là, liée à l'arrêt du travail salarié et/ou la naissance de leur premier enfant. L'identification de soi à un père au foyer est donc quelque chose qui se dessine au fil de l'entretien, par des allusions faites par les enquêtés.

Ainsi, douze pères⁴⁷³ se définissent comme père au foyer, quatre pères⁴⁷⁴ parlent d'eux comme des hommes au foyer, et deux pères⁴⁷⁵ utilisent les deux termes.

Le recours au terme « père au foyer » est plus fréquent qu'à celui d'« homme au foyer ». Cela peut s'expliquer tout d'abord par « l'imposition de la problématique »⁴⁷⁶ de l'enquêtrice, dans la mesure où la prise de contact mais aussi les questions posées lors de l'entretien faisaient mention de l'expression « père au foyer ». De plus, ce terme n'apparaît le plus souvent qu'une à trois fois au cours de l'entretien. On peut supposer que la plupart des enquêtés ont repris ce terme faute de meilleure définition de leur situation.

De plus, dans deux cas, cette définition de soi n'est employée que pour mieux être nuancée. En effet, Dimitri et Tristan soulignent l'ambivalence de leur situation par rapport à ce qu'ils estiment être un « vrai » père au foyer.

⁴⁷³ Ernest, l'entrepreneur immobilier ; Killian, le père en formation pour devenir éducateur spécialisé ; Tristan « l'héritier » ; Benoît, le père qui étudiait l'architecture ; Olivier le père des jumeaux malades et d'une petite fille ; Dimitri le père moldave ; Gaétan le père parti au Danemark ; Samuel le père qui veut travailler dans l'animation, Ugo le futur assistant maternel et Antoine l'ancien médecin

⁴⁷⁴ Jonathan le père ébéniste ; Ian le militant « tout azimut » et Noé l'ancien ouvrier

⁴⁷⁵ Raphaël le « père au foyer jusqu'au bout » et Hervé le futur pâtissier

⁴⁷⁶ Bourdieu Pierre, « L'opinion publique n'existe pas », *Les temps modernes*, Vol. 318, janvier 1973, p. 1292-1309

Dimitri : [dans mon cas] on n'est pas dans le classique du père au foyer, disons. [...] Je ne suis pas un père au foyer à 100 % en quelque sorte, puisque pendant le week-end je cesse de faire ça, c'est, c'est ma femme qui fait beaucoup et pour le ménage, la propreté et les choses comme ça [...] Je suis père au foyer mais je ne fais pas tout.

Tristan : je suis père au foyer et en même temps, quand on est illustrateur, c'est un métier artistique, dans le dossier on disait, je disais, voilà, je m'occupais de Sullivan, mais en même temps, je pouvais pas lâcher le fait de faire de l'illustration, de dessiner... de faire ça. [...] là je suis père au foyer mais au bout de 3 ans et demi j'ai envie aussi de passer le... De pas le rester, quoi. Pas être que père au foyer, quoi. [...] c'est vrai que je suis souvent plongé dans autre chose que père au foyer, moi je ne suis pas, je suis père au foyer mais je ne suis pas père au foyer. Je... enfin... A cause de ce côté artistique, c'est, c'est difficile de...

En ce qui concerne les pères qui emploient plutôt le terme « homme au foyer », trois d'entre eux (Noé l'ancien ouvrier, Hervé le futur pâtissier et Jonathan l'ébéniste) sont particulièrement investis dans des travaux de rénovation ou d'aménagement du foyer. De plus, si on y ajoute Ian, le « militant tout azimut », dans le cas de ces pères, il semble que ce terme soit préféré dans la mesure où leur situation de personne au foyer soit davantage liée à un engagement global dans le foyer dont la garde des enfants ne serait qu'un aspect. De plus, Raphaël et Jonathan emploient souvent cette expression en la mettant en parallèle avec celle de « femme au foyer ».

La portée symbolique du choix d'un de ces termes plutôt que l'autre est particulièrement visible si on compare le vocabulaire de Tristan et de Tania. En effet, Tristan est l'un des deux pères à employer le plus fréquemment l'expression « père au foyer », pour en discuter les implications, en réfléchissant en termes de « choix » d'être « père au foyer », en soulignant son désir de vivre l'expérience de la paternité « jusqu'au bout »... Pour lui, le fait d'être au foyer est fortement lié à ses enfants, ce qui est paradoxal dans la mesure où ses enfants sont à la crèche. Cette situation semble pour lui prendre la forme d'un engagement affectif auprès de ses enfants, plus que celle d'une prise en charge effective du foyer et des enfants sous la forme d'une disponibilité temporelle consacrée à ces tâches (comme dans le cas des « nouveaux pères »). A l'inverse, Tania emploie à plusieurs reprises le terme « homme au foyer », pour se plaindre qu'étant donné que son conjoint est au foyer, cela devrait la décharger des tâches ménagères, et que ce n'est pas le cas. Tania semble donc considérer la situation de son conjoint comme celle d'une « femme au foyer » masculine, qui à ce titre devrait être assigné aux tâches domestiques, tandis que Tristan met l'accent sur la « paternité ».

Quelques pères soulignent également leur différence avec d'autres pères qui pourraient être considérés comme au foyer. Ainsi, Raphaël et Tristan évoquent des pères "techniquement" au foyer, parce qu'ils sont sans emploi ou ont une activité professionnelle artistique, mais qui ne sont pas de "vrais" pères au foyer.

Raphaël : Moi j'en connais deux, trois quand j'étais à Luxembourg. Et... Ils assumaient déjà pas les tâches ménagères, donc ils avaient tout le temps... Ils avaient des nounous en plus, tu vois, et ils se revendiquaient plutôt pseudo-artiste, au chômage... Voilà, « moi je suis peintre », « ah oui mais moi j'ai perdu mon travail », « j'étais malade »...

Raphaël : Je pense que les hommes sont prêts à essayer, à être hommes au foyer pour un temps donné, 3 mois, 6 mois, 9 mois, pour voir ce que c'est, tu vois... [...] Moi j'en ai rencontré plusieurs et ils te disent en aparté non, ils feraient ça 3 mois, une semaine pour voir ce que c'est... Et ils prendraient souvent des femmes de ménage... ils feraient pas totalement ce que fait la femme au foyer, pour eux c'est pas gérable. Et autant y en a qui pourraient,

mais la vision des autres serait trop difficile à supporter. C'est marrant quand tu reviens, t'as fait 6 mois, t'étais en congé parental, t'as gardé ton enfant, t'arrives au boulot, c'est super, t'es un peu un héros ! Mais si tu dis que t'as fait le ménage, que tu fais ça et que tu vas faire ça toute la journée pour les dix ans qui viennent...

Tristan : Quand on est père au foyer, si c'est pas un choix, on n'est pas père au foyer. On s'occupe des enfants et on cherche du travail parce qu'on veut travailler, c'est tout quoi. Mais on s'occupe des enfants parce qu'on n'a pas de travail.

Pour ces deux pères, le fait de pouvoir se définir comme père au foyer doit aller de pair avec un investissement mental dans le cas de Tristan ou pratique et mental dans le cas de Raphaël (c'est-à-dire en termes d'horizon temporel et de prise en charge effective des tâches domestiques), investissement dont eux-mêmes font preuve. La situation de père au foyer étant stigmatisée, ces discours indiquent une logique de distinction entre les « vrais » pères au foyer (Raphaël et Tristan) et les « faux ».

Ce constat amène deux remarques. Tout d'abord, ces deux pères, tous deux très investis mentalement dans l'identité de père au foyer, voient leur paternité au foyer de manière très différente. Tristan est dans un sens assez proche des pères « normaux ». Bien qu'il revendique un investissement affectif important auprès de ces enfants, presque maternel⁴⁷⁷, et revendique sa situation de père au foyer comme un choix et comme une fierté ; il prend peu en charge les tâches ménagères et parentales⁴⁷⁸. Il semble donc faire preuve d'une « paternité d'intention »⁴⁷⁹, éprouvant une forte affection pour ses enfants et aimant passer du temps avec eux, mais prenant peu en charge les tâches « maternantes »⁴⁸⁰. S'il estime qu'en tant que père au foyer, les tâches ménagères devraient être de sa responsabilité, il en laisse une part importante à sa conjointe, presque malgré lui⁴⁸¹. A l'inverse, Raphaël a investi l'identité de père au foyer comme un pendant masculin de la « femme au foyer ». Il estime que les tâches ménagères sont de sa responsabilité et dans ce couple, l'inversion des rôles est quasiment totale. La conjointe ne prend en charge quasiment aucune tâche ménagère et les tâches parentales sont partagées entre les conjoints (en défaveur du père). Ces deux pères investissent donc l'identité de père au foyer de façon similaire sur le plan affectif, mais de façon très différente dans la pratique. Cette différence entre eux est sans doute liée à la différence de leurs ressources et de leur socialisation. En effet, Tristan est issu d'une famille très aisée. Sa mère était au foyer mais bénéficiait de l'aide d'une femme de ménage. De plus, il a reçu des donations importantes de la part de ses parents : il bénéficie de ressources matérielles importantes en dépit de son absence d'activité professionnelle. Enfin, le couple qu'il forme avec Tania est l'une des rares unions hypergames de notre échantillon. Tristan possède donc les ressources pour que sa paternité au foyer n'aille pas de pair avec une assignation aux tâches ménagères et parentales : il est dominant dans le couple du point de vue de l'appartenance sociale et des ressources matérielles, et ces ressources lui permettent de recourir à la sphère marchande pour garder ses enfants et faire le ménage, comme a pu le faire sa mère quand il était enfant. A l'inverse, Raphaël est issu d'un milieu plus modeste. Sa mère était au foyer également mais la gestion du foyer et des enfants reposait entièrement sur elle. Les ressources matérielles de ce père sont inférieures à celle de sa conjointe, et sa profession antérieure bien moins rémunérée. Cette différence dans la prise en charge du foyer et des enfants s'explique donc à la fois par la reproduction du modèle maternel et par la différence de ressources entre les conjoints.

⁴⁷⁷ Lors de l'entretien, il a brièvement évoqué son plaisir de donner le biberon à l'enfant comme un substitut du sein maternel

⁴⁷⁸ Ses enfants sont à la crèche, il ne fait presque pas la cuisine ou les tâches ménagères ponctuelles comme le nettoyage des vitres ou de la salle de bain, au grand agacement de sa conjointe, et le couple envisage d'engager un employé à domicile pour le ménage.

⁴⁷⁹ Boyer Danielle, Cérroux Benoît, « Les limites des politiques publiques de soutien à la paternité », *Travail, genre et société*, n°24, p. 47-62

⁴⁸⁰ Par exemple, c'est sa conjointe qui s'occupe du repas des enfants.

⁴⁸¹ Il éprouve de la culpabilité et presque du regret à ne pas prendre en charge plus de tâches ménagères, ne serait-ce que pour faire plaisir à sa conjointe et qu'elle ne se sente pas obligée de lancer une machine ou de faire le ménage sur son temps au foyer. Cependant, ces émotions ne sont pas suffisamment fortes pour s'accompagner d'une « injonction à agir ».

Ensuite, certains pères ont un rapport ambivalent à la paternité au foyer. Tristan et Jonathan (l'ébéniste) notamment se considèrent comme « père au foyer mais pas père au foyer ». En effet, Tristan oscille entre une revendication de sa paternité au foyer et l'impossibilité pour lui d'endosser cette identité. Cette impossibilité est due à ses activités artistiques, qui constituent pour lui une identité professionnelle et une occupation qui l'empêche de se plonger dans les tâches domestiques. De même, Jonathan explique qu'il a « les contraintes de la femme au foyer qui travaille ». De fait, ce père se considère comme « homme au foyer » dans la mesure où la gestion domestique (notamment les trajets des enfants et la cuisine) pèse en partie sur lui depuis qu'il a pris un congé parental pour s'occuper de sa plus jeune fille, bien qu'il ait repris une activité professionnelle de travailleur indépendant. Certains pères oscillent donc entre une revendication de soi comme père au foyer et la contradiction entre cette identité et leur activité professionnelle.

Le fait d'employer fréquemment « homme au foyer » ou « père au foyer » est le signe d'un investissement de cette identité ; au détriment d'une identité professionnelle. En effet, si pour ces pères l'identité professionnelle était première, le fait d'être au foyer serait une simple « parenthèse » biographique⁴⁸². Ainsi, ce sont les pères qui sont cette situation depuis longtemps (plus de trois ans) et qui semblent y prendre le plus de plaisir qui mobilisent le plus ces termes. Cette identité est parfois défendue sur le mode de la distinction, par la différence faite entre les « vrais » pères au foyer investis affectivement et/ou sur le plan pratique dans le foyer et les « faux », les hommes sans travail ou qui "jouent" à être au foyer pendant quelques semaines ou quelques mois avant de retourner dans le monde du travail. Cependant, l'investissement de cette identité est ambigu : certains pères l'endossent parce qu'elle est conforme à leur investissement affectif dans le foyer, mais pas forcément à leurs pratiques (lorsqu'ils ont une activité professionnelle ou s'investissent peu dans la gestion du foyer et des enfants).

2.3 - Les pères exclus de l'échantillon

Comme on l'a déjà évoqué, le caractère marginal de la situation de père au foyer a contribué au recrutement d'un échantillon de pères aux situations très différentes. Cependant, ce caractère volontairement extensif de la définition de père au foyer a contribué à ce que trois des pères rencontrés soient écartés du corpus d'analyse, dans la mesure où ils différaient trop des autres enquêtés et que les problématiques de cette recherche ne s'appliquent pas à eux⁴⁸³, notamment en ce qui concerne leur rapport à l'emploi. En effet, parmi ces trois enquêtés, l'un d'eux avait un travail salarié⁴⁸⁴ et un autre était retraité. Le dernier père n'a pas été inclus dans l'échantillon dans la mesure où ses enfants étaient déjà grands (plus de 17 ans) et ne supportait donc que peu de tâches parentales. Cependant, ces entretiens ont permis d'éclairer le rapport des pères au foyer à la disponibilité et à l'investissement identitaire dans le rôle de père au foyer.

Le premier père, Cédric, a quitté son emploi précédent (fleuriste) parce qu'il lui prenait trop de temps et a attendu plusieurs mois avant de chercher un nouvel emploi. Pourtant, il n'a pas investi le domaine du foyer. En effet, en ce qui concerne les tâches parentales, ses enfants ne demandent pas un réel investissement de sa part dans la mesure où ils sont grands (le plus jeune des deux a 17 ans).

⁴⁸² Comme dans le cas de Paul, l'auto-entrepreneur, qui déclare ne pas se définir comme un « père au foyer », ou de Léo, le « père au foyer malgré lui », qui n'emploie jamais les termes « homme au foyer » ou « père au foyer ».

⁴⁸³ Cela s'est manifesté notamment par le fait que deux de ces entretiens étaient très courts (une demi-heure environ) et le troisième, s'il a duré une heure, était meublé par de nombreuses remarques sans rapport direct avec les thèmes de l'entretien.

⁴⁸⁴ Etant prestataire de services, il était salarié d'une entreprise mais il était amené à ne pas avoir de missions pendant des périodes plus ou moins longues (jusqu'à plusieurs mois). C'est pendant une de ces périodes de disponibilité que l'entretien a été mené.

Quant aux tâches ménagères, sa conjointe semble en avoir conservé la responsabilité, bien qu'elle en confie une partie à un employé à domicile. En effet, bien que sa présence au foyer ait incité Cédric à prendre en charge plus de tâches que quand il travaillait, du fait de sa disponibilité (« la demi-journée où je ne recherchais pas donc un emploi, où j'étais pas dans mes recherches pardon, donc soit je bricole, soit effectivement j'effectue des tâches ménagères, hein... bon ça, ça me rebute pas, hein, c'est les, les, les deux, dans un couple il faut que les deux donc euh... et prennent part à ça » ; « au niveau notamment des papiers, hein, donc c'est moi qui m'en occupe parce que j'ai plus le temps et le loisir de le faire » Cédric), il semble surtout en profiter pour faire des travaux de bricolage et du jardinage, ce qu'il n'avait pas le temps de faire quand il était dans l'emploi.

Cédric : je bricole beaucoup, parce que on a acheté cette maison en 2007, au moment où j'étais fleuriste, et j'avais absolument pas le temps de bricoler, donc je n'ai pas fait beaucoup de bricolage pendant cette période, et depuis un an donc, j'ai fait beaucoup de choses, car il y avait beau[coup], il y avait pas mal de choses à faire ici dans cette maison, et j'ai rattrapé un peu le temps perdu concernant donc le bricolage.

Cédric : je fais pas mal de petites choses qui a trait au jardin.

Le retrait de l'activité professionnelle de Cédric, cohérent avec l'asymétrie professionnelle entre les conjoints (Célia gagnait presque le double du salaire de Cédric avant qu'il ne s'arrête) n'a donc pas contribué à renverser l'attribution virtuelle de la prise en charge des tâches au sein du couple, comme ce qu'on a pu observer dans la majorité des couples rencontrés ; bien que le fait d'être au foyer a contribué à un plus grand partage des tâches ménagères et parentales entre les conjoints. Cela s'explique par le fait que ses enfants soient grands et que le retrait de l'activité ait été pensé non comme un temps à consacrer au foyer mais comme un temps « personnel ». La conjointe, Célia, rencontrée séparément, a affirmé lors de cet entretien avoir été moteur dans la « pause » que son conjoint a prise dans son activité professionnelle et avoir insisté pour qu'il prenne du temps pour lui, pour se reposer, après un investissement professionnel très intense pendant plusieurs années. Ainsi, bien que Cédric soit resté au foyer pendant un an, le fait qu'il n'ait pas été pensé comme « disponible » pour le foyer dans les représentations des conjoints a empêché une inversion des rôles dans ce couple.

De même, François (un homme fraîchement retraité en couple avec une femme ayant 17 ans de moins avec laquelle il a eu deux enfants de 6 et 7 ans au moment de l'entretien) a pris en charge un grand nombre de tâches ménagères et parentales après qu'il se soit mis en retraite. Cependant, on ne peut pas parler pour autant de renversement des rôles. D'ailleurs, la conjointe, Fanny (qui a elle aussi passé un entretien séparé avec l'enquêtrice), ne considère pas que la plus grande disponibilité de François doive aller de pair avec une prise en charge de la majorité des tâches ménagères et parentales par lui⁴⁸⁵. De plus, François profite lui aussi de sa disponibilité temporelle pour s'investir dans des travaux de bricolage dans la maison et dans l'entretien du jardin, ce qu'il n'avait pas pris le temps de faire quand il était encore salarié. Il est possible que les enfants nés de cette union aient été davantage désirés par sa compagne que par lui, du fait de leur écart d'âge et donc de la différence entre leurs trajectoires biographiques. En effet, ce sont les premiers enfants de Fanny, tandis que François a eu des enfants avec une conjointe précédente. Le fait de consentir à avoir des enfants avec Fanny a pu contribuer à lui donner du pouvoir dans le couple, soit parce que Fanny se sent redevable vis-à-vis de François d'avoir accepté, soit parce que François manifeste un manque d'intérêt pour cette paternité et pour le foyer par une prise en charge aussi réduite que possible des tâches domestiques.

⁴⁸⁵ On peut également souligner que le fait que François ait encore un revenu lié à sa pension de retraite et qu'il soit nettement plus âgé que sa conjointe peut contribuer à infléchir les rapports de force dans le couple en faveur de François.

Ainsi, dans le cas de ces deux couples, le père apparaît comme un « aidant » de la conjointe (au même titre que leur employé de maison) en ce qui concerne la gestion du foyer. En effet, le fait que ces deux pères ne soient pas pensés comme « disponibles » pour le foyer mais au contraire soient dans cette situation pour leur propre bénéfice empêche un renversement des rôles dans ce couple.

Cette question de la disponibilité joue également dans le cas d'Yves, mais de manière différente. En effet, cet enquêté est salarié d'une entreprise de prestations de services : il peut être amené à être mis en disponibilité pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois, ce qui lui laisse du temps au foyer. Cependant, cette disponibilité temporelle ne va pas de pair avec un investissement accru dans les tâches ménagères ou parentales dans la mesure où la majorité des tâches sont prises en charge par sa conjointe. Cette absence d'investissement s'explique par le fait qu'il ne semble pas disponible « mentalement ». En effet, il doit se tenir prêt à être envoyé sur une mission à tout moment :

Yves : je suis en fait à disponibilité pour des entretiens » ; « moi ce que je fais c'est que le matin je me connecte, euh parce qu'il faut se mettre sur un lien pour voir les propositions de la société. [...] Donc je regarde les propositions qui correspondraient à mon, mon profil. Bon quand y en a pas, y en a pas, et une fois par semaine, on m'envoie un fichier où on a dit si on a été sollicité, si on a répondu à une annonce... donc ça se fait le mercredi... Et puis de temps en temps on est convoqué pour une grande messe où tout le monde, tous ceux qui sont en inter-contrat viennent, et on rencontre les commerciaux et on vient se vendre, c'était le cas par exemple hier, on a fait une séance de... à 17 heures jusqu'à la fin, quoi. Jusqu'à 20 heures.

Il ne se considère d'ailleurs pas comme un père au foyer (contrairement à Cédric qui a contacté l'enquêtrice après avoir reçu un mail de contact demandant à rencontrer des « pères au foyer »), comme il l'explique à l'enquêtrice :

Enquêtrice : juste une dernière question, vous vous considérez comme père au foyer quand vous êtes en inter-contrat ou c'est un terme qui ne vous parle pas du tout ?
Yves : Pfff. Non parce que pour cela il faudrait que je les emmène le matin, que j'aille les chercher à midi et que j'aille les chercher à quatre heures. Et je peux pas me permettre. Si c'était dans ce cas, oui. Mais si par exemple ils m'appellent par exemple c'était programmé hier à 17 heures, je dis « non, j'ai mes enfants », ils vont me dire « attends, vous plaisantez », c'est tout de suite, illico.

Cette nécessité d'être disponible même entre deux contrats se manifeste également par la parure vestimentaire de l'enquêté : alors que la plupart des enquêtés étaient en tenue « décontractée » lors de l'entretien, Yves portait un costume et une cravate, ce qui semble montrer qu'il se tient en permanence prêt à être appelé pour un entretien professionnel. Ce sentiment de non-disponibilité d'Yves se manifeste dans le fait que les périodes d'inter-contrat ne vont pas de pair avec une plus grande prise en charge des tâches ménagères et parentales par lui :

Enquêtrice : est-ce que vous avez l'impression d'en faire plus quand vous êtes en inter-contrat que quand vous travaillez ?
Yves : [bref silence] Non. Simplement c'est qu'au lieu de tout faire en une heure, je l'étale sur la journée. Mais euh, je dirais même que c'est, on a plus de, on est plus feignant quand on est en inter-contrat, parce qu'on se dit « bon, je ferai ça tout à l'heure », on traîne, puis on passe l'après-midi, on se dit « il est temps », alors que en semaine bah vous vous dites « bah je fais ça », vous y allez et puis vous le faites. Alors que là vous vous dites « on a le

temps » et puis on traîne, on traîne. Mais euh... ce que je fais avant en une heure ça me gênerait pas de le faire en deux heures ! Non, mais euh... mais c'est plus facile parce que je dis « là, je suis à la maison », et je sais que le soir c'est plus facile, le soir j'ai pas besoin de me dépêcher, c'est pas une contrainte... On est plus tributaire du temps quand on travaille, mais là on a toute la journée.

Cette posture d'aidant de sa conjointe en ce qui concerne les tâches ménagères et parentale s'explique donc en partie par le fait qu'il ne puisse pas se projeter comme disponible pour le foyer d'un jour sur l'autre mais aussi par l'asymétrie en termes de salaire et d'âge⁴⁸⁶, ce qui comme dans le cas de François a pu contribuer à lui donner le pouvoir dans le couple de se décharger des tâches ménagères et parentales qui lui déplaisent (comme si sa contribution aux ressources financières du ménage le dispensait d'accroître sa participation aux tâches ménagères et parentales quand il était au foyer).

Pour s'investir dans l'identité de père au foyer (en termes de définition de soi mais aussi en termes d'investissement dans les tâches domestiques), le père doit donc se penser comme « disponible » pour le foyer, tant au jour le jour (c'est-à-dire qu'il considère que son temps libéré par une absence d'activité professionnelle doit être consacré prioritairement ou entre autres activités au foyer et non à son propre bénéfice) qu'à moyen terme (c'est-à-dire qu'il n'estime pas que sa disponibilité puisse être remise en cause dans les jours ou les semaines à venir par une opportunité professionnelle).

3 - Les stigmates qui pèsent sur les pères au foyer et les stratégies de présentation de soi

Comme l'a évoqué Schwartz dans *le monde privé des ouvriers*⁴⁸⁷, se définir comme père au foyer (et le défendre comme un choix) est un moyen de ne pas s'inscrire dans l'identité stigmatisée de chômeur, au profit d'une autre, plus valorisante. Cependant, l'absence de reconnaissance sociale (et de publicisation ?) de cette identité limite les bénéfices de cette requalification. Le fait de se présenter comme un père au foyer (ou comme un homme au foyer) peut donc aussi être perçu comme une volonté d'inverser le stigmate, en revendiquant une identité contraire aux normes de la masculinité. Ainsi, les pères rencontrés se saisissent de la situation d'entretien pour écarter le stigmate de chômeur de longue durée. Ils expliquent ainsi que s'ils sont inactifs, c'est parce qu'ils ne cherchent pas d'emploi, mais qu'ils sont en cours de reconversion ; ou qu'ils souhaitent mettre en place un projet professionnel dans un horizon plus ou moins lointain ; ou même qu'ils ont mis en place un projet d'investissement immobilier comme alternative au travail salarié. L'insistance sur le terme « choix », évoqué précédemment, participe également de cette volonté de disqualifier ce stigmate.

En effet, les pères rencontrés sont confrontés à une assimilation de leur situation à de nombreuses identités stigmatisées : chômeur⁴⁸⁸, homme entretenu voire exploitant sa conjointe⁴⁸⁹ ou gigolo⁴⁹⁰, homme non-viril comme le souligne longuement Raphaël :

⁴⁸⁶ Yves gagne environ 800 euros de plus par mois que sa conjointe et a sept ans de plus qu'elle.

⁴⁸⁷ Schwartz Olivier, « *Le monde privé des ouvriers – hommes et femmes du Nord* », Puf (coll. « Quadrige »), 2002

⁴⁸⁸ Jonathan : « [Les mères qui venaient chercher leurs enfants à la sortie de l'école] se disaient "qu'est-ce que c'est que ce type qui doit être au chômage, le pauvre type" » - Raphaël : « Il n'est pas homme au foyer, il est au chômage... »

⁴⁸⁹ Olivier : « Bah, ya le père de ma compagne qui aime pas du tout. J'ai dû le mettre dehors un jour [soupon de surprise de l'enquêtrice]. Ça fait 6 mois qu'on le voit plus... Ca n'allait vraiment pas. [...] Il ne comprend pas qu'un homme soit à la maison... Voilà, c'est ça la base, quoi. Ça allait vraiment très mal... Il s'est tellement mal comporté que j'ai été obligé de le mettre dehors ! On en est arrivé là... »

⁴⁹⁰ Raphaël : « [pour d'autres personnes] voilà, je profite de ma femme... Moi, j'ai tout entendu, gigolo... »

Raphaël : C'est un truc pas très viril d'être homme au foyer [...] j'ai déjà pris ça en plein visage, ce n'est pas viril [...] c'est que ce n'est pas viril et qu'un homme, voilà, soit au foyer, ça peut pas marcher ! Parce que voilà, t'es un mec, t'es un lion, tu vois !

Raphaël : [pour les autres hommes, un homme au foyer] c'est un prétendant de moins, finalement ça laisse plus de place à... un original, il est gay, il est différent, donc y a rien à craindre, il est pas dans ses rails...

Raphaël : il y aura toujours cette vision que c'est pas viril, que t'es un loser, que t'es un chômeur... c'est le pire du pire. Vaut mieux être chômeur que père au foyer

Ernest souligne qu'il était même assimilé à un pédophile⁴⁹¹ : « quand ils étaient en maternelle, j'étais un des rares pères à venir le midi, et alors ça posait un gros problème à l'école parce que j'étais obligé de monter dans les étages chercher les gamins. Donc le pédophile potentiel monte dans le... » (Ernest).

Cette multiplicité des identités stigmatisées auxquelles sont assimilés les pères au foyer va de pair avec une certaine « invisibilité » de ces pères, comme le soulignent les pères bénéficiaires de l'APE rencontrés par Hélène Trelu⁴⁹² : la moitié des pères qu'elle a rencontrés se sentent discrédités par la société, ils soulignent par exemple l'absence de « case » « homme au foyer » dans les formulaires officiels, alors que la case « femme au foyer » existe.

Ernest : je me retrouve, moi qui étais pas destiné à être père au foyer, à être père au foyer, à être rien... j'ai mis à 20 ans à être, à ne plus exister, j'ai même plus mon numéro de sécu puisque le dossier est au nom de ma femme, puisque je cotise pas.

La stigmatisation qui pèse sur les pères au foyer fait de l'entretien un moment pour revaloriser une identité critiquée. Ainsi, Noé et Noémie cumulent les handicaps : leur enfant a été adoptée, ils appartiennent à un milieu social plutôt défavorisé et leur choix que Noé soit père au foyer semble très critiqué et mal compris dans leur entourage. Ils ont tenu à passer l'entretien ensemble, ce qui semble montrer leur volonté de défendre la « face conjugale »⁴⁹³. Ils ont profité de l'entretien pour légitimer leur mode de vie. En effet, ils ont souligné à plusieurs reprises le fait qu'ils sentent le regard négatif qui pèse sur eux du fait de leur organisation familiale :

Noémie : regarde la façon dont les gens réagissent quand tu leur dis... parce que ça, on en a pas parlé, mais c'est vrai que nous, on le dit très bien, mais dans notre entourage, le fait que ce soit lui qui reste, il y a de l'incompréhension.

Noé : ils comprennent pas.

⁴⁹¹ C'est également le cas de certains pères bénéficiaires de l'APE (Boyer Danielle, « le congé parental peut-il promouvoir l'égalité entre hommes et femmes ? – Recours et pratiques des pères bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'Education », in Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, « La petite enfance – entre familles et crèches, entre sexe et genre », L'Harmattan (coll. « logiques sociales), février 2013, p. 149-165)

⁴⁹² Trelu Hélène, « Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ? », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

⁴⁹³ Cela semble confirmé par le mail initialement envoyé par la famille (ce sont eux qui ont pris l'initiative de contacter l'enquêtrice après qu'une connaissance leur ait remis une lettre d'appels à entretiens) soit rédigé en ces termes : « Depuis sept ans, c'est le papa, qui suite à un licenciement et à l'arrivée de notre fille en 2007, est devenu, par choix et non par contrainte, père au foyer. Et c'est la maman qui occupe un emploi. Petite remarque pour père "inactif" : être père au foyer, ou mère, c'est du boulot, mais non reconnu. » et par le fait que les conjoints aient acceptés de faire un déplacement d'une demi-heure pour rencontrer l'enquêtrice (le fait qu'ils n'aient pas saisi l'opportunité que l'entretien se déroule chez eux peut être interprété comme une honte possible vis-à-vis de la petitesse de leur domicile mais surtout par la volonté de ne pas se mettre en danger en faisant entrer dans leur « cocon » une étrangère, potentiellement hostile, thèse inspirée par leur mention à la fin de l'entretien de leur volonté de faire de leur domicile un sanctuaire qui les protège de l'hostilité extérieure). Ces éléments montrent leur volonté de valoriser leur mode de vie auprès d'une personne extérieure.

Enquêtée : à la limite, voilà, il reste parce qu'il est feignant, parce qu'il veut pas bosser... [...] c'est forcément lié à une image... Négatif. Et en fait, c'est vrai, ce n'est pas très bien compris de ce côté-là.

Noé : Ehec.

Noémie : oui, voilà, il a raté quelque chose dans sa vie alors que....

Noé : échec. Alors que je ne me sens pas en échec.

[...]

Noémie : Et à la limite, je me rappelle au début, quand il s'occupait de la petite, il y avait des membres de la famille qui disaient « oh bah tu verras quand elle aura un an », genre « il sera ptèt, elle sera difficile, elle écoutera pas... [...] tu verras quand elle aura 2 ans, tu verras quand elle en aura 3 », et puis après ils ont arrêté de le dire ! Parce que ça se passe très bien ! L'éducation est là, le cadrage est là, l'amour est là, tout se passe bien ! et c'était presque à dire, on a presque l'impression qu'ils attendent qu'une chose, c'est qu'il se plante ! C'était un peu malsain ! [...] après, on fait ses choix.

Noé : on a bien réussi, putain ça les a, ça les a fait chier d'une certaine manière !

Noémie : que tout se passe bien, comme ça, ça...

Noé : ça les emmerde. [...] ça les embête, qu'on réussisse.

Noé : mais les gens sont parfois agressifs et on se sent agressés parfois [...]

Noémie : donc on se fait sa bulle, on se protège. [...] On est libérés du fardeau de l'image qu'on doit donner à l'extérieur.

L'entretien est alors l'occasion de valoriser ce mode de vie : ils défendent leur réussite selon leurs propres critères, notamment en ce qui concerne leurs investissements immobiliers (destinés à réduire toujours davantage leur investissement professionnel au bénéfice du temps passé en famille), mais aussi la qualité de l'éducation qu'ils offrent à leur fille grâce à une forte présence, le temps qu'ils passent ensemble. Ils soulignent également les compétences qui leur permettent de gérer le manque de ressources financières, comme leur capacité à faire des économies grâce à des tâches d'autoproduction (comme la fabrication de leur propre pain et l'entretien de leur potager) et à leurs compétences « ménagères » (comme leur refus du gaspillage).

Noémie : Donc du coup, la maison qu'il a retapée...

Noé : Que j'avais achetée pas très chère, que j'avais retapée, je l'ai revendue, pour acheter l'autre.

Noémie : Voilà, ça nous a fait un peu d'argent, on en a acheté une...

Noé : une autre, que je loue.

Noémie : voilà, c'est comme ça que, le fait qu'il travaille pas, c'est qu'on vit avec le peu... parce que c'est pas un gros revenu, hein, et on reste taxable sur tout et n'importe quoi, donc on vit très chichement, avec très peu de moyens, mais c'est un choix de vie... [...] en fait il a travaillé 20 ans mais parallèlement, pendant 20 ans, on a construit ce projet-là aussi. Dans la perspective, après, quand il y aura un enfant, pour qu'on puisse être tranquille et être libre, effectivement, si on veut rester, ou si je veux prendre un temps partiel... voilà

Noémie : même si j'avais pas d'enfant, j'avais prévu de réduire mon temps de travail tant qu'on... en fait, notre objectif est de passer un maximum de temps ensemble parce que la vie est courte.

Face à un entourage qui ne comprend pas qu'un homme puisse choisir d'être au foyer, Noé et Noémie profitent de l'entretien pour montrer que leur vie est en accord avec leur objectif principal : passer le plus de temps possible en famille.

L'entretien est donc un moyen pour certains pères au foyer qui ont le sentiment d'être stigmatisés de défendre leur configuration familiale. De nombreux pères évoquent ainsi la qualité de vie que cette organisation permet.

Antoine : Quand t'as quelqu'un à la maison, on s'est rendu compte que tout le monde était bien plus tranquille, bien plus zen, bien plus tout ce que tu veux. Donc tu reçois tes enfants quand ils rentrent le soir pour le goûter, que tu les entoures avant qu'ils aillent faire leur boulot, leurs machins, leurs trucs, tout le monde est dix fois plus tranquille. [...] je pense que c'est un, un confort pour elle et un luxe quelque part. [...] Très clairement elle est très contente de la situation dans ce sens-là, c'est-à-dire que là maintenant elle rentre du boulot, elle est tranquille.

Ernest : le petit dernier y rentre, [...] dès qu'il ouvre la porte, il m'appelle, savoir si je suis là, c'est un point d'équilibre un peu, d'avoir un adulte... référent. [...] c'est une vie de famille, ouais, c'est des moments que j'aime bien... la complicité avec eux...

Benoît : Si c'était que financier, de toute façon, je, j'aurais travaillé. Mais là le côté qualité, enfin, en termes de qualité de vie quand même, on gagne, on respire, on se plaint pas. C'est quand même un gain non négligeable. Même pour les enfants.

Les pères cherchent donc à disqualifier le stigmate de chômeur ou d'homme entretenu et paresseux qui pèse sur eux en valorisant les bénéfices que leur apportent cette situation, non seulement à eux mais aussi à leur famille : le temps libéré leur permet d'approfondir certaines activités personnelles (« mis à part le temps consacré à la maison, j'ai quand même beaucoup de temps libre, donc je peux approfondir des sujets qui m'intéressent, moi c'est sûr la photo, traitement d'image et tout », Samuel) et professionnelles, mais surtout de passer du temps avec leurs enfants et d'avoir une excellente relation avec eux, et d'offrir une tranquillité d'esprit à leur conjointe.

Jonathan : c'était dans le projet, euh, on va dire, de notre vie. De pouvoir laisser mon épouse, qui a... qui nous fait vivre économiquement, bosser sereinement, et... et donc de, de m'occuper en étant libre de pouvoir m'occuper... de mon rythme. [...] C'est clair que je bénéficie all[é]grement, largement de ses revenus, ça c'est sûr, mais en contrepartie elle est, elle a la possibilité de faire le rythme de travail qu'elle a, elle est sereine dans son, dans boulot et aujourd'hui encore même moi travaillant ici j'ai une contrainte professionnelle qui lui permet d'être vraiment optimale dans son boulot, sans pression... si elle le voulait, elle pourrait vraiment ne pas se sentir en pression sur la maison.

Noémie : Moi ça me permet, c'est vrai que le fait que je sais qu'il est disponible, qu'il est avec elle, donc je suis pas angoissée, j'ai pas à me poser de questions comment elle va ou comment elle est malade, comment on fait, tout ça. [...], je sais qu'il est là pour assurer, ce qui fait que après je suis pleinement libre, investie dans mon travail, libérée de ce côté-là.

Hervé : j'ai permis à ma femme aussi d'être sereine au quotidien, elle se dit « ya mon mari qui s'occupe des enfants », pour une mère de famille c'est important, elle aurait pas pu s'épanouir professionnellement avec cette inquiétude permanente quoi.

Le fait d'être au foyer permet également à la femme d'avoir des activités qu'elle n'aurait pas si le père était dans l'emploi.

Antoine : elle s'est mise à la peinture depuis que je suis père au foyer, elle a trouvé du temps pour des hobbies.
Raphaël : en semaine, elle a le temps pour elle, tu vois. Elle sort avec ses copines, elle rentre à 3 heures du mat'.

Cette situation est donc présentée par ces pères comme bénéfique pour l'ensemble de la famille : les enfants passent plus de temps avec un de leurs parents, ces derniers ont le temps de s'épanouir dans des activités annexes, et la conjointe peut se décharger d'une part de sa charge mentale liée aux enfants et s'investir sereinement dans son activité professionnelle.

Cette disqualification du stigmaté peut passer par plusieurs stratégies discursives, analysées par Laura Merla⁴⁹⁴. Ainsi, certains pères cherchent à renverser le stigmaté qui pèse sur eux en se revendiquant comme père au foyer, comme dans le cas de Raphaël. D'autres pères s'identifient au terme « père au foyer » sur un mode distancié, en refusant de réduire son identité à cette seule appellation, et en critiquant le terme « foyer » qui renvoie à une réalité qui n'est pas la leur, c'est-à-dire aux tâches ménagères. Certains encore rejettent ce terme ou se reconnaissent dans une dénomination autre comme « à la maison pour m'occuper des enfants » ou en « année sabbatique », sans compter les pères qui mettent en avant la persistance de leur activité professionnelle, comme dans le cas de Paul :

Paul : Aujourd'hui, je ne me définirais pas comme un père au foyer, euh, je parle comme si je l'étais toujours, mais je suis au foyer non pas dédié au suivi et à l'entretien de la maison mais quand même dans le cadre de mon activité professionnelle, et le fait d'avoir un peu de disponibilité me permet d'être là et de m'occuper aussi de la maison et des enfants, mais je ne suis pas un père au foyer sans activité professionnelle.

La situation de père au foyer fait écho dans les représentations de leur entourage à de nombreuses identités stigmatisées : chômeur, paresseux, homme entretenu voire gigolo, homme non-viril, pédophile... Se revendiquer comme père au foyer est ainsi le moyen de mettre en avant une définition de soi plus valorisante, et ce d'autant que leur implication dans la gestion du foyer et des enfants améliore la qualité de vie de l'ensemble des membres de la famille. Cette identité permet également à certains pères ou certains couples d'adopter un mode de vie plus proche de leurs convictions idéologiques ou de leurs valeurs, comme Noé et Noémie qui considèrent le temps passé en famille comme ce qu'il y a de plus important dans l'existence, ou Ian, le « militant tout azimut », décroissant et libertaire.

4 - Le regard des autres

Le regard que l'entourage des couples rencontrés porte sur la situation de père au foyer est contrasté.

En ce qui concerne le monde professionnel, une grande partie des pères étaient déjà en rupture avec le monde professionnel (qu'ils aient démissionnés pour suivre leur conjointe notamment ou qu'ils étaient au chômage), ils n'ont donc pas pu décrire les réactions de leurs collègues ou de leurs supérieurs. Cependant, quelques-uns ont souscrit à un congé parental. On retrouve alors les mêmes réactions de la part de leur entourage professionnel que dans le cas des pères bénéficiaires de l'APE : « des employeurs surpris » et « des collègues envieux ».

⁴⁹⁴ Merla Laura, « Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères « au foyer » », Université catholique de Louvain, 2006

Jonathan évoque ainsi la surprise de son employeur quand il lui a annoncé qu'il voulait souscrire un tel congé : « on décide que je prenne un congé parental, donc j'annonce à mon employeur que je prends un congé parental, je me vois encore, c'était... quatre mois avant que je m'en aille, puisque c'est grosso modo trois mois le délai, et il me regarde et il me dit "mais c'est possible ça ?" » (Jonathan). Quant à Ugo, il évoque la réaction de ses collègues : « après c'est une question de génération... enfin... à mon boulot, l'année d'avant, il y avait un autre père qui avait pris un congé parental... alors, il y avait un peu d'incompréhension, certains qui trouvaient ça curieux, bon, c'est ceux qui étaient plus âgés... ceux qui avaient mon âge m'enviaient, les plus jeunes disaient "vivement que j'ai des enfants pour que je puisse faire pareil" » (Ugo).

Dans le cercle amical ou des familiers, d'une façon générale, les pères ont le sentiment que les femmes portent un regard plutôt positif sur leur situation, elles les valorisent et aimeraient bien que leur conjoint fasse de même. Les hommes quant à eux semblent avoir un regard plus circonspect, ou parfois envieux.

Noémie : même moi sur mon lieu de travail... mais moi sur mon lieu de travail, même encore maintenant... parce que c'est un outil où ça bouge beaucoup, des contrats aidés, des choses comme ça... les gens, quand je leur dis que mon... et les mecs ! Qui ont pas forcément la bonne réaction ! Les femmes à peu près... elle dit « oh, c'est sympa ! », à la limite elles sont contentes, elles disent « ça serait bien que le mien, il en fasse autant » et tout parce que j'arrive toujours avec ma gamelle [préparée par son conjoint] et tout, les vacances, je rentre, y a jamais de problème... [...] voilà, elle dit « oh là là, qu'est-ce que j'aimerais bien... », y a de l'envie, ya... t'as de la chance, voilà, ça se passe bien... mais c'est plutôt les mecs, quand je leur dis « mon homme est au foyer », je parle d'homme au foyer, et c'est là que je vois où, à la limite il y a presque plus de préjugés. [...] Effectivement, les gars, ou jeunes, qui ne comprennent pas qu'un homme reste au foyer pour s'occuper de sa femme et de sa gamine.

Jonathan : un dîner avec des copains, en région parisienne, j'annonce donc que je vais prendre un congé parental à temps plein, donc que je vais m'arrêter de travailler, que je vais m'occuper des enfants... et ils m'ont tous regardés comme ça, avec des grands airs, « mais... ah bon ? », tous surpris... alors on sentait dans leurs, dans leurs... leurs regards et réactions de l'étonnement, et puis souvent de la, un peu de... pas de la jalousie, mais... envieux. En tous cas pour le, pour les mecs. On avait, on sentait qu'ils avaient bien envie... qu'ils trouvaient ça sympa. D'ailleurs même souvent, des, je l'ai entendu dire de, vraiment de vive voix, des copains, qui avaient donc des postes importants, avec des revenus importants, euh, me dire que... mon, ma vie, ils la trouvent super et qu'ils aimeraient bien l'avoir [...] on annonce tranquillement autour de soi, globalement les réactions sont comme ça... moi je sais pas comment les gens pensent, mais, surpris, pour certains mecs donc envieux...

Jonathan : socialement, j'étais super valorisé, dans les dîners, quand j'étais dans cette situation-là, par les femmes, tout particulièrement, qui d'abord trouvaient ça génial qu'un homme fasse ça, j'étais donc souvent mis en avant, à exprimer mon ressenti... et... et euh... alors je sais pas trop comment les hommes voyaient la chose, en tous cas les femmes c'était, à partir du moment où elles ont su entre autre que je faisais ça, j'étais, j'étais la star ! Homme au foyer... voulu. Et, non, c'était assez flatteur.

Ugo : les amis, tout le monde a trouvé ça chouette. [...] le congé parental, moi toutes les femmes ont une vision positive du truc, euh... la moitié des hommes trouvent ça cool parce qu'ils se disent « c'est bien, je vais pas

bosses », donc un peu envieux et euh, et puis y a tous les hommes qui savent pas... enfin qui savent pas s'occuper d'enfants, j'exagère, mais qui ont pas le... qui sont pas maternels, quoi.

Cependant, le regard qu'on leur porte semble varier en fonction des générations.

Ugo : un homme qui s'arrête, euh, bon, tous les moins de 30 ans trouvent que c'est cool et que c'est courageux. Les plus de 50 trouvent que c'est bizarre et qu'il y a un problème. [...] après c'est une question de génération... enfin... à mon boulot, l'année d'avant, il y avait un autre père qui avait pris un congé parental... alors, il y avait un peu d'incompréhension, certains qui trouvaient ça curieux, bon, c'est ceux qui étaient plus âgés... ceux qui avaient mon âge m'enviaient, les plus jeunes disaient « vivement que j'ai des enfants pour que je puisse faire pareil ».

Noémie : sur l'ancienne génération, des gens qui ont plus de 50 ans, au niveau femmes comprennent pas, bon là je crois que c'est... culturel ou je sais pas, il y a quelque chose auquel elles sont pas habituées, alors qu'elles se sont battues pour leurs droits et tout ça, c'est ça qui est marrant quoi.

De plus, le discours de Noé et Noémie sur les réactions négatives de leur entourage indique que cette situation est moins légitime dans les milieux populaires.

A contrario, Raphaël tient un discours très différent à ce sujet. Au cours de l'entretien, il est revenu à de nombreuses reprises sur l'acceptation sociale du père au foyer. Selon lui, le fait que cette situation soit contraire à la masculinité la rend difficilement acceptable par les hommes, mais encore plus par les femmes.

Raphaël : C'est un truc pas très viril d'être homme au foyer. [...] Et les plus virulents contre les pères au foyer, c'est pas les hommes c'est plutôt les femmes. [...] moi j'ai beaucoup ressenti... parce qu'on est plutôt dans un milieu... j'allais dire, on côtoie pas mal de gens qui sont écrivains, ou peintres ou plein choses... ou des banquiers ! Alors chez les banquiers, c'est terrible. Ce n'est pas terrible d'être homme au foyer, tu vois. Moi déjà une femme m'a dit ça... « Homme au foyer, tu fais ce que tu veux ! » Moi, je ne suis pas ton mari donc ça ne doit pas te déranger... Il y a cette vision plus chez la femme encore que chez l'homme que ce n'est pas viril. Vas savoir pourquoi. T'as eu un autre son de cloche... mais moi, j'assume que effectivement, j'ai déjà pris ça en plein visage, ce n'est pas viril. [...] faudrait d'abord changer la vision des femmes avant de changer la vision des hommes. Je pense que les hommes sont prêts à essayer, à être hommes au foyer pour un temps donné, 3 mois, 6 mois, 9 mois, pour voir ce que c'est, tu vois... mais je ne sais pas si leur femme serait prête à lâcher ça. En disant « mon mec est au foyer », je ne sais pas si elles le supporteraient... Parce que la vision des autres euh, elles ne le supporteraient pas ! Enquêtrice : ouais, parce que plusieurs pères, ce qu'ils m'avaient dit, c'était que ils avaient l'impression que les femmes étaient plutôt admiratives, genre « je voudrais bien que mon mari fasse ça aussi pour me décharger un peu ! » et les hommes c'était un mélange d'envie et de répulsion genre « oh, c'est bizarre, j'aimerais bien en faire autant mais je suis pas prêt à lâcher mon boulot »...

Raphaël : Oh, c'est un masque ! c'est, je crois, si t'as vu 16 personnes avant, c'est que tout le monde s'est menti, et la vérité culturellement, et ce qui se dit une fois que t'as rencontré les gens, c'est que c'est pas viril et qu'un homme, voilà, soit au foyer, ça peut pas marcher ! Parce que voilà, t'es un

mec, t'es un lion, tu vois ! C'est comme en Afrique, tu dors, tu grognes et tu fais des enfants ! Et les femmes travaillent, font le ménage, s'occupent de faire la cuisine... mais même culturellement en Europe, c'est pareil, y a cette vision-là que c'est pas masculin. Moi je trouve que c'est une chance, en tous cas que j'ai rencontré ma femme et qu'elle ait accepté... j'allais dire, ce deal-là. Moi, c'est-à-dire, c'est un rêve ! là, je veux dire, c'est super pour moi. Et moi j'assume parfaitement. Des fois ça me fait marrer quand je rencontre un banquier, il me demande ce que je fais, je lui dis « je suis homme au foyer » tu peux être sûr dans les, si le mec est pas ouvert, dans les 30 secondes, il va aller voir quelqu'un d'autre !

Raphaël : Et autant y en a qui pourraient, mais la vision des autres serait trop difficile à supporter. C'est marrant quand tu reviens, t'as fait 6 mois, t'étais en congé parental, t'as gardé ton enfant, t'arrives au boulot, c'est super, t'es un peu un héros ! Mais si tu dis que t'as fait le ménage, que tu fais ça et que tu vas faire ça toute la journée pour les 10 ans qui viennent... bah t'es catalogué tout de suite, t'es un extra-terrestre !

Raphaël : les femmes l'acceptent, parce que l'homme doit être viril, fort, grand, beau... violent... je crois que c'est un discours des médias, que l'homme doit être doux... c'est pas du tout ce qui se passe ! Et les femmes ne veulent pas ça. Elles ne veulent pas des hommes méchants, mais elles veulent des hommes forts.

Raphaël : mais même ma femme à moi, elle a du mal à accepter, tu vois. Et avec un homme au foyer mais on sent bien que des fois ça suinte, que ce n'est pas normal. [...] les femmes, ça les choque. Ça... elles l'envient mais elles en veulent pas. Tu vois, elles veulent bien essayer mais elles ne voudraient pas ça pour longtemps. Moi, c'est ce que j'ai ressenti auprès des femmes qu'on côtoie...

Le discours de Raphaël souligne ainsi les coûts de l'inversion du genre en termes de relations sociales : le père au foyer encourt la stigmatisation d'homme non-viril et (donc) anormal, mais aussi le coût pour la conjointe, notamment en termes de culpabilité. De fait, Raphaël et Tristan évoquent le malaise de leur conjointe vis-à-vis de cette organisation familiale atypique, et le fait qu'elles auraient sans doute préféré un conjoint « normal », c'est-à-dire dans l'emploi.

Les retours sont souvent plus mitigés en ce qui concerne la famille, notamment en ce qui concerne les parents de la conjointe (sans doute en partie en raison du décalage en termes de génération déjà évoqué).

Matthias : nos parents respectifs nous mettaient un peu la pression par rapport à ça, c'est-à-dire qu'ils avaient peur qu'on s'en sorte pas avec un seul salaire, moi j'avais décidé de pas travailler et écrire, alors on leur retournait la question en disant, euh, « bah si c'était Maud qui travaillait pas, ça poserait pas de problème », ils ont admis [petit rire]. Maud, c'est ma femme. Donc euh... bah donc à partir du moment où ils ont admis ça, on a eu un peu moins de pression et on a pu partir sur des bonnes bases [petit rire].

Olivier : Bah, ya le père de ma compagne qui n'aime pas du tout. J'ai dû le mettre dehors un jour [soupir de surprise de l'enquêtrice]. Ça fait 6 mois qu'on le voit plus... ça n'allait vraiment pas. Sinon je n'ai eu aucune remarque. Simplement un oncle, dans la famille de mon côté, qui s'inquiète au niveau professionnel que j'arrête aussi longtemps, mais c'est tout.

Enquêtrice : mais du coup, le père de votre conjointe, il vous reprochait d'exploiter sa fille, c'est ça ?

Olivier : bah il comprend pas qu'un homme soit à la maison... voilà, c'est ça la base, quoi. Ça allait vraiment très mal... Il s'est tellement mal comporté que j'ai été obligé de le mettre dehors ! On en est arrivé là... Donc ça se résorbera, mais ça mettra du temps.

Raphaël : les parents de ma femme, non, ils ne l'ont jamais accepté. Ils ont toujours rêvé qu'elle épouse un riche banquier, un homme célèbre... bah elle a choisi un gars de la plèbe, un peu original...

Enquêtrice : et du coup, est-ce qu'ils te soupçonnent d'exploiter leur [fille], des trucs comme ça, j'avais lu ce genre de discours dans une enquête sur les pères au foyer de la part des beaux-parents...

Raphaël : oui.

Enquêtrice : très violents...

Raphaël : oui, oui.

Enquêtrice : genre, il glande, bon évidemment il est à la maison, il glande mais en plus il exploite ma [fille], il l'oblige à travailler...

Raphaël : il est pas homme au foyer, il est au chômage... voilà, je profite de ma femme... moi, j'ai tout entendu, gigolo, mais de la part de tout le monde, que ce soit des familles...

D'une façon générale, le regard que les autres portent sur la situation de père au foyer est relativement similaire à celles que répertorie Hélène Trelu à propos des pères bénéficiaires de l'APE⁴⁹⁵. La situation de ces pères, conforme à la figure du « nouveau père », est donc plutôt bien perçue par les femmes et les membres des plus jeunes générations. Cependant, leur non-conformité aux rôles traditionnels de sexe leur vaut de subir un regard plutôt négatif de la part de leur famille (notamment les pères de leur conjointe) et des personnes plus âgées de leur entourage.

L'inversion du genre présente donc des coûts pour les individus qui s'y risquent, en termes de stigmatisation : le fait de ne pas se conformer au rôle masculin traditionnels implique pour les pères au foyer d'être critiqués en étant dénoncés comme des êtres « non-virils » et assimilés à de nombreuses figures stigmatisées, celle de chômeur (le retrait du monde du travail serait subi, et potentiellement lié à une incapacité de l'homme à retrouver du travail) ou celle d'homme entretenu (soupçon souvent présent dans l'esprit des parents de la conjointe). Même si elle n'est pas systématiquement condamnée par leur entourage, leur situation suscite souvent la surprise ou l'incompréhension. Plus largement, cette situation présente des coûts en termes de socialisation (de nombreux pères soulignent qu'ils regrettent la perte de la sociabilité professionnelle et leur sentiment d'isolement). Elle est également coûteuse sur le plan économique : elle implique une dépendance économique des pères vis-à-vis de leur conjointe, mais aussi une perte en termes de cotisation de retraite, sans compter qu'un retrait prolongé du monde du travail rend difficile la réinsertion professionnelle. L'isolement qui va de pair avec la situation de père au foyer est d'ailleurs souvent mis en avant comme un des désavantages les plus importants de leur situation, d'autant qu'il est double : isolement lié à un certain repli sur le foyer et à l'absence de contact avec d'autres personnes dans la même situation. En effet, Laura Merla⁴⁹⁶ souligne que les pères au foyer sont souvent exclus des lieux ou des collectifs qui se constituent autour de l'enfance (les parents au parc ou à la sortie de l'école) dans la mesure où ces derniers sont essentiellement féminins. Jonathan, l'ébéniste, a ainsi évoqué la méfiance et la curiosité distante des mères qui venaient chercher leurs enfants à la sortie de l'école vis-à-vis de lui et qui se demandaient ce qu'un homme faisait là, le cataloguant comme chômeur.

⁴⁹⁵ Trelu Hélène, « *Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ?* », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

⁴⁹⁶ Merla Laura, « *Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères « au foyer »* », Université catholique de Louvain, Louvain, 2006

Cependant, ces coûts supportés par les pères peuvent leur faire « gagner des points » dans le rapport de forces conjugal : le « sacrifice » de sa carrière professionnelle (d'autant qu'il permet potentiellement de favoriser la carrière professionnelle de la conjointe) et les coûts en termes de socialisation et de stigmatisation permettent sans doute au père de justifier un certain désinvestissement des tâches ménagères (et ce d'autant que c'est le rôle traditionnel de l'homme ?) ou un large accès aux ressources de la conjointe. De plus, cette situation présente également des bénéfices, pour le père et pour sa famille : elle permet une meilleure qualité de vie à la famille et un plus grand investissement professionnel de la conjointe, et elle laisse également le temps aux conjointe-s de s'investir dans des activités ou des projets personnels (associatifs, loisirs ou une reconversion). La situation d'entretien est alors l'occasion de mettre en avant ces bénéfices, dont ils regrettent parfois qu'ils ne soient pas pris en compte par les personnes qui jugent leur situation négativement. Cet investissement dans des activités personnelles par les pères, parfois au détriment de leur investissement dans la gestion du foyer, pourrait être négocié dans le couple comme une contrepartie à la suspension de la carrière professionnelle.

Partie 6

LA RÉPARTITION DES TÂCHES DOMESTIQUES DANS LES FOYERS OÙ L'HOMME EST AU FOYER : ENTRE PERSISTANCE DE L'ORGANISATION FAMILIALE ANTÉRIEURE ET RECOMPOSITIONS DES RESPONSABILITÉS

La question de la répartition des tâches domestiques au sein des couples où l'homme est au foyer est un enjeu crucial dans ces couples, dans la mesure où ces tâches sont généralement la responsabilité de la femme, à l'exception de quelques tâches socialement marquées comme masculines, comme le bricolage, le jardinage et l'entretien des véhicules. Les couples des pères rencontrés ne font pas exception à la règle, bien que la plupart des pères insiste sur le fait qu'ils ont toujours « participé ». L'emploi du verbe « participer » n'est pas anodin, dans la mesure où dans la plupart des cas le père semblait se contenter d'apporter à l'entretien du foyer une aide ponctuelle, voire une aide sur demande de la conjointe.

Sans surprise, l'entrée dans la paternité au foyer n'a pas entraîné de recomposition radicale de la répartition de ces tâches dans la plupart des couples : les conjointes restent responsables de certaines tâches (qui diffèrent selon les couples) et sont impliquées dans la prise en charge des tâches aussi bien parentales que ménagères. Pourtant, il serait faux d'affirmer qu'au fond, l'entrée dans la paternité au foyer n'a pas contribué à une recomposition de la répartition des tâches.

Afin de mettre en valeur l'inflexion dans la répartition de ces tâches suite à l'entrée dans la paternité au foyer, nous nous attacherons dans un premier temps à comparer la répartition des tâches domestiques dans les couples enquêtés et les couples « traditionnels ». Nous analyserons ensuite la façon dont la répartition a évolué (d'après les déclarations des pères) et la façon dont ils la justifient. Dans un troisième temps, nous tenterons de distinguer la prise en charge effective des tâches et le fait de supporter la « charge mentale »⁴⁹⁷ liée à la gestion du foyer. Enfin, nous nous intéresserons au cas des couples qui délèguent une partie de ces tâches (par le recours à un mode de garde ou en confiant des tâches de ménage ou de repassage à une tierce personne, toujours une femme).

1 - La répartition est plus égalitaire que dans les couples où l'homme travaille, mais ne ressemble pas à celle des couples où la mère est au foyer

La répartition des tâches ménagères et parentales au sein des couples⁴⁹⁸ où le père est au foyer est singulière : la répartition est plus égalitaire que dans les couples où les deux conjoints sont actifs professionnellement, mais si on la compare à celle qui a lieu dans les couples où la femme est au foyer, elle ne constitue pas pour autant une inversion des rôles⁴⁹⁹.

⁴⁹⁷ Haicault Monique, « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du Travail*, n°3, 1984, p. 268-275

⁴⁹⁸ On ne considérera ici que la prise en charge des tâches domestiques par un des conjoints, les cas où elles sont prises en charge par une tierce personne seront étudiés ultérieurement.

⁴⁹⁹ Maison Dominique, « Femmes au foyer – expériences sociales », Cnaf, *Dossier d'étude*, n°92, mai 2007

Rappelons cependant qu'une enquête qualitative par entretiens comporte un double biais concernant l'appréhension de la répartition des tâches. D'une part, elle est basée sur la seule déclaration des pères, ce qui présente le risque que les enquêtés sur-déclarent leur prise en charge, soit pour « garder la face » face à l'enquêtrice⁵⁰⁰, soit parce qu'ils n'ont pas forcément conscience de l'étendue de la prise en charge des tâches par leur conjointe. D'autre part, les tâches domestiques étant « invisibles », les pères ne connaissent pas toujours le détail de la répartition effective des tâches, ce qui rend la déclaration de la répartition relativement floue. Par exemple, on peut supposer que même si une tâche est généralement prise en charge par un des conjoints, l'autre peut être amené à la prendre en charge de façon ponctuelle, pour décharger son conjoint, par disponibilité ou par envie. Dans ce cas, le père pourrait être amené à déclarer soit que l'un des conjoints prend « toujours » cette tâche en charge, ne tenant pas compte de cette participation ponctuelle de l'autre conjoint ; soit que cette tâche est partagée entre les conjoints bien que la prise en charge par l'un d'eux est beaucoup plus fréquente que l'autre.⁵⁰¹ Plus généralement, lorsque les pères déclarent partager une tâche avec leur conjointe, il est difficile d'appréhender la répartition effective de cette tâche entre les conjoints. Ainsi, les pères parleraient de prise en charge d'une tâche par les deux conjoints soit pour gommer de leur discours leur faible participation parce qu'ils ont le sentiment bien qu'étant donné leur situation, avouer le désinvestissement d'une tâche ne serait pas légitime ; soit au contraire pour préserver la « face conjugale » laissent entendre une participation de leur conjointe supérieure à ce qu'elle est⁵⁰². La répartition décrite par les pères semble cependant plutôt proche de la réalité, dans la mesure où les quelques conjointes interrogées (présentes lors de l'entretien ou interrogées séparément) ont fait des déclarations similaires.

D'une façon générale, les pères au foyer rencontrés prennent en charge en totalité ou en partie des tâches « négociables »⁵⁰³ (comme le ménage, faire les courses ou la cuisine) et les tâches « masculines » comme le bricolage et le jardinage. Ainsi, tous les pères ont déclaré participer à la prise en charge de la vaisselle, de la cuisine, des courses et du ménage. En ce qui concerne les tâches qu'ils prennent en charge majoritairement ou exclusivement, 15 d'entre eux font la cuisine, 13 font les courses et 7 se chargent du ménage. Il est plus difficile de déterminer quel membre du couple prend en charge la vaisselle dans la mesure où 10 des couples rencontrés ont un lave-vaisselle. Cependant, la tâche de le remplir et de le vider, mais aussi de laver la vaisselle qui ne passe pas au lave-vaisselle semble majoritairement prise en charge par les pères également. De même, 11 pères déclarent souvent prendre en charge le rangement.

Cependant, en ce qui concerne le ménage et le rangement, ces tâches semblent souvent réparties entre les conjoints, selon deux modalités. Premièrement, certains conjoints se répartissent les pièces ou les types de nettoyage entre eux. Par exemple, les femmes prennent souvent en charge le nettoyage des sanitaires, tandis que les pères sont plus souvent amenés à nettoyer la cuisine et les plans de travail dans la mesure où ils cuisinent souvent plus que leur conjointe.

Killian : les tâches sont hyper-bien réparties, c'est-à-dire que... concrètement, hein, c'est moi qui vais passer l'aspirateur et qui vais passer la serpillère, c'est plutôt Kat' qui va faire les machines et surtout ranger le linge, ce que moi je supporte pas, 'fin, je supporte pas, je le fais quand il faut que je le fasse, mais voilà c'est un truc que je trouve hyper-chiant, c'est plutôt moi qui vais nettoyer les chiottes, c'est plutôt elle qui va nettoyer la salle de

⁵⁰⁰ En effet, le parent au foyer étant perçu socialement comme n'ayant « rien de mieux à faire » que de prendre en charge les tâches liées au foyer et aux enfants, il serait sans doute inconfortable pour eux de ne prendre en charge les tâches ménagères que de façon ponctuelle.

⁵⁰¹ A ce titre, on considérera comme équivalent le fait que le père déclare qu'une tâche est prise en charge exclusivement par un des conjoints, et le fait qu'il déclare qu'elle est prise en charge majoritairement par l'un d'eux.

⁵⁰² Cette dernière hypothèse semble cependant peu probable.

⁵⁰³ Zarca Bernard, « La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple », *Economie et statistiques*, n°228, Janvier 1990, p. 29-40

bain, c'est plutôt moi qui vais nettoyer la cuisine parce que je cuisine plus et comme j'aime bien cuisiner.

Deuxièmement, il existe une sorte de dichotomie entre le ménage quotidien et le grand ménage (et les déblaiements quotidiens et le « grand rangement »), le premier étant pris en charge par le père et le second par la conjointe.

Antoine : volontiers elle va aller faire une tâche ménagère qui fait partie des tâches mensuelles ou des trucs qu'on fait... bien plus rarement, qui est pas du quotidien, volontiers elle le fait, elle initie le truc pour le faire. Donc c'est pas... je sais pas moi, les, les sanitaires, des choses comme ça, c'est... je pense que c'est encore elle qui fait quasiment tout le temps les sanitaires. Parce que c'est pas un truc quotidien.

Ian : En semaine, c'est plus moi qui vais déblayer... les petits déblaiements quotidiens, quoi. Voilà. Bah là c'est plus moi qui vais déblayer et le week-end ce sera plus elle.

Samuel : une fois que tout le monde est parti, donc euh, à l'école, travailler, que ma femme est partie travailler, c'est surtout les tâches ménagères... [Soupire] donc au quotidien, les choses simples, cuisine, etc., faire les lessives, faire le ménage, euh... ordinaire. [...] Il y a des pièces de la maison qu'elle va récurer parce qu'elle aime bien... En gros, moi je fais plutôt du superficiel tous les jours et elle le week-end elle va dire « allez, on fait une pièce à fond, qu'elle soit super propre », voilà. C'est un peu la répartition.

Cette opposition existe aussi parfois dans le cas de la cuisine, mais en sens inverse : les pères prennent généralement en charge la cuisine « de tous les jours », tandis que la conjointe fera la « grande cuisine », quand le couple reçoit. Cela constitue une inversion par rapport aux couples « traditionnels » : quand le père prend en charge la cuisine, c'est plus souvent pour la « grande cuisine ».

Ian : Alors la cuisine, c'est plutôt moi. Moi j'aime bien faire la cuisine et j'aime bien faire la cuisine de tous les jours, moi je fais pas des grands plats [...] On est un peu inversés, parce que par exemple... là, je trouve qu'on est inversés par rapport à un couple... lambda, parce que c'est assez marrant, parce que parfois... une fois on avait invité son ancien chef à l'INSA, et... et c'est elle qui a fait la bouffe, quoi. Mais c'était drôle de faire cet espèce d'inversement des choses... où là elle a fait un repas de, de... j'allais dire de gala [...], un peu plus sophistiqué...

A l'inverse, les tâches « féminines » sont relativement délaissées par les pères : 7 des conjointes sur 19 s'occupent exclusivement de la lessive, 5 d'entre elles sur 15 rangent le linge et 8 d'entre elles font le repassage (sans compter les 5 couples où le repassage est confié à un tiers). Le fait que la conjointe prenne en charge exclusivement le linge en charge va de pair avec un certain partage des tâches ménagères entre les conjoints. En effet, dans les 4 couples où la conjointe prend en charge exclusivement la lessive et le rangement du linge (et le repassage dans 3 de ces couples), les autres tâches comme le ménage (3 couples), la vaisselle (2 couples), la cuisine (1 couple) ou les courses (2 couples) sont prises en charge exclusivement par le père. Cette plus grande répartition des tâches entre les conjoints est cependant moins le signe d'une volonté de partage égalitaire que d'un désinvestissement du père des tâches ménagères.

Cette notion de partage est donc transversale, bien qu'elle recouvre des « niveaux » différents : elle désigne soit une répartition des tâches entre les conjoints, soit des « spécialisations » dans l'exécution d'une tâche (les conjoints se répartissent les pièces ou font la distinction entre le « petit » ménage de tous les jours et le « grand ménage »). C'est sans doute en cela que les couples rencontrés dans le cadre de cette enquête diffèrent des couples « traditionnels ». Dans ces derniers, la répartition se fait le plus souvent en fonction des tâches marquées comme « masculines » et celles marquées comme « féminines », l'homme intervenant ponctuellement pour aider sa conjointe. A l'inverse, dans un couple où l'homme est au foyer, la disponibilité de l'homme rend intenable un désinvestissement total de la sphère domestique. Les conjoints se répartissent alors les tâches.

Les tâches administratives sont le type de tâches qui « résiste » le plus à un transfert entre les conjoints lorsque le père devient père au foyer⁵⁰⁴ : dans près de la moitié des couples, c'est la conjointe qui les prend exclusivement en charge (à l'inverse, 4 couples seulement assignent ces tâches à l'homme). Cependant, on peut là encore noter une forme de division au sein de cette tâche : les conjointes semblent s'occuper surtout des « papiers », tandis que les pères se chargent des « démarches », du fait de leur plus grande disponibilité temporelle.

Benoît : Toutes les tâches administratives c'est elle. Là je reconnais que là je suis... administratives papier, mais après les tâches administratives c'est elle, les démarches administratives c'est moi. Donc quand il faut se déplacer à la mairie, enfin... toutes les démarches, c'est moi. Quand ça nécessite de se déplacer, de prendre rendez-vous, auprès de l'assureur, je sais pas quoi, c'est, évidemment c'est moi qui le prends.

En ce qui concerne les tâches parentales, les pères au foyer les prennent souvent en charge en grande partie, notamment les pères ayant des enfants en bas-âge sous leur garde. Certaines tâches cependant sont parfois assignées à la conjointe, comme le bain (dans 2 couples) ou l'achat des vêtements pour les enfants, qui restent un pré-carré féminin dans l'immense majorité des couples. Les deux « types » de tâches parentales (les tâches de « maternage », du domaine des soins, et les activités « ludiques, affectives et de sociabilité ») sont répartis entre les conjoints, alors que selon les enquêtes quantitatives sur l'ensemble des ménages, les tâches de maternage sont prises en charge par les femmes et les tâches plus ludiques réparties entre les hommes et les femmes⁵⁰⁵. Cette tendance est visible dans le cas des pères bénéficiaires de l'APE à taux plein dans la mesure où les tâches parentales y sont très partagées entre les conjoints, bien que les pères semblent moins s'investir dans les tâches « maternantes » que dans les tâches organisationnelles ou ludiques⁵⁰⁶.

D'une façon générale, les tâches semblent peu assignées à un conjoint mais au contraire réparties en fonction de leur disponibilité, voire sur le mode de l'alternance : si les pères prennent en charge les tâches parentales et ménagères quotidiennes comme la cuisine ou le rangement pendant la journée, elles sont souvent partagées voire parfois prises en charge exclusivement par les conjointes le soir et le week-end.

⁵⁰⁴ On peut s'étonner d'une telle « résistance » des tâches administratives, pas spécialement marquées comme féminines : même dans le cas du repassage, tâche considérée comme l'une des plus féminines et des plus pénibles par les pères, 5 pères le prennent en charge. On pourrait l'expliquer par le fait que ces tâches ne sont pas du domaine du visible comme le ménage (donc les pères n'en ont pas conscience, comme dans le cas des tâches ménagères mensuelles, mais peut-être aussi parce qu'ils ne peuvent pas en tirer de reconnaissance) ou de la nécessité quotidienne comme la cuisine. De plus, ces tâches ne semblent pas mises dans la même « case » mentale que les tâches ménagères, elles sont d'ailleurs rarement évoquées spontanément avec les autres tâches ménagères. Seuls les pères les plus investis dans l'identité de père au foyer (comme Antoine ou Benoît) les considèrent de leur responsabilité et avouent qu'ils ne s'en occupent pas sur le mode de la culpabilité. Dans le cas de Raphaël, le « père au foyer jusqu'au bout » (et peut-être d'autres pères), les tâches administratives liées aux domaines bancaires et financiers sont également désinvesties dans la mesure où ils considèrent que la gestion du patrimoine est du domaine personnel de la conjointe.

⁵⁰⁵ Brugeilles Carole, Sebille Pascal, « La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants – l'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations », *Politiques sociales et familiales* n°95, mars 2009

⁵⁰⁶ Boyer Danielle, Renouard Sonia, « Les hommes bénéficiaires de l'APE – quels arbitrages au sein des couples ? », Cnaf, *Dossier d'étude*, n°57, juin 2004

Dimitri : Mais je suis pas un père au foyer à 100 % en quelque sorte, puisque pendant le week-end je cesse de faire ça, c'est, c'est ma femme qui fait beaucoup et pour le ménage, le propreté et les choses comme ça, c'est le, c'est aussi assez partagé et c'est même peut-être plutôt elle.

Raphaël : On a un espèce de contrat avec ma femme, donc elle s'occupe de rien [en termes de tâches ménagères] dans la maison, par contre quand elle est là, c'est du temps pour Elias. Tu vois, tant qu'il est réveillé et dès qu'il se couche c'est du temps pour nous... mais tant qu'il est réveillé elle s'en occupe.

En effet, la cuisine est décrite comme étant partagée entre les conjoints dans 9 des couples (sur 20), et les courses et le ménage sont partagés dans 10 couples. Le temps hors activité professionnelle est donc marqué différemment selon le sexe du conjoint. Le temps du père, en journée de semaine, est marqué comme dédié au foyer, aux enfants ou à une activité annexe ; et celui de la mère à l'activité professionnelle. Par contre, le soir ou le week-end, le temps du père peut être marqué comme étant consacré au foyer ou comme du temps personnel, tandis que le temps de la mère est généralement marqué comme du temps familial. Sur le plan temporel, les soirées et les week-ends peuvent donc être revendiqués par le père comme des « vacances ». La paternité au foyer est alors investie comme un travail (au sens salarié du terme, avec des horaires limités) qui prend fin lorsque la conjointe est présente. Ce transfert de la disponibilité au foyer et aux enfants est justifié par le fait que les enfants ont besoin de passer du temps avec leur mère et que la conjointe désire parfois permettre au père de se reposer. Cependant, la conjointe peut résister à ce marquage de son temps de présence au foyer comme un temps de disponibilité et d'indisponibilité de son conjoint, notamment dans le cas du couple formé par Jonathan, l'ébéniste, et Julie.

Jonathan : le samedi est en général destiné aux courses enfants, vestimentaires, matérielles. Ça c'est vraiment mon épouse qui le fait, ça vraiment les vêtements, c'est quelque chose que je ne fais pas. Euh... ça, ça m'interpelle pas du tout... euh... donc c'est vraiment, le samedi c'est vraiment la logistique enfant. Moi j'essaye d'en profiter pour faire des choses pour la maison. Ce qui déplaît à mon épouse. Qui trouve que je devrais être un peu plus présent avec les enfants et m'en occuper... là on est un peu en désaccord, dans le sens où je trouve que j'ai déjà assez donné la semaine, que j'ai envie de m'occuper de moi ou de mon environnement... elle trouve que je devrais m'occuper un peu plus m'occuper, faire du tennis ou faire des jeux avec eux... alors là, on est un peu en désaccord. Il y a un déséquilibre là-dessus de perception. Ça, c'est le samedi.

Dans ce couple, Jonathan estime juste qu'il ait droit à un peu de temps « pour lui » (ou plus exactement pour des travaux dans la maison, c'est donc du temps tourné vers le foyer) le samedi, tandis que la conjointe estime que le temps de coprésence du week-end devrait aller de pair avec un temps familial. Cette organisation familiale fait écho à un constat de François De Singly⁵⁰⁷ à propos de l'emploi du temps des parents le dimanche : les femmes se rendent disponibles quand elles sont à la maison tandis que les hommes préfèrent séparer les lieux et les temps. Les hommes investissent ainsi des endroits qui leur sont propres et où ils ne sont pas interrompus, comme un bureau ou un garage.

Dans le cas des pères les plus investis, la paternité au foyer ou simplement le rôle de principal pourvoyeur de soins⁵⁰⁸ peut aller de pair avec une « disponibilité permanente » exigée d'eux, comme le souligne Raphaël :

⁵⁰⁷ De Singly François, « *Le Soi, le couple et la famille* », Nathan (coll. « Essais et recherches »), 2000 (1996)

⁵⁰⁸ Jonathan est travailleur indépendant au moment de l'entretien, mais il dit supporter les contraintes de « la femme au foyer qui travaille », parce qu'il a le sentiment que c'est sur lui que repose la « double journée » et non sur sa femme. En effet, il organise son activité professionnelle afin d'être disponible chez lui lorsque ses filles rentrent, deux fois par semaine pour le déjeuner et après l'école.

Raphaël : [ma conjointe] a conscience que travailler à la maison, c'est un boulot énorme. [Le fait d'être père au foyer] ça s'arrête jamais ! Elle rentre, elle met les pieds sous la table et elle peut déconnecter... même en vacances, ça s'arrête pas ! Tu vois c'est toujours pareil... pareil quand t'es malade ! Y a pas... tu peux pas t'arrêter ! Qui c'est qui va aller le chercher à l'école... tu continues ! On a juste des maladies d'enfants, des gastro, des rhumes... ça va ! Tu peux aller au boulot, même si il y a la grippe, tu peux quand même aller le récupérer...

Dans quelques couples, l'inversion des rôles va donc jusqu'à un transfert de la charge mentale et de la disponibilité permanente aux autres.

Cependant, aucun « modèle » qui s'appliquerait à l'ensemble des couples enquêtés ne se dégage : à l'exception notable du couple de Raphaël, aucun des couples rencontrés ne parle d'assignation des tâches ménagères à l'un des conjoints (et notamment du père) et aucune tâche n'est totalement désinvestie par l'ensemble des pères (même dans le cas du repassage ou de l'achat des vêtements pour les enfants, quelques-uns des pères rencontrés les prennent en charge). On n'observe pas non plus d'effet mécanique où la prise en charge d'une tâche entraînerait systématiquement celle d'autres tâches, ou inversement le désinvestissement d'une tâche qui irait de pair avec celui d'autres tâches. Cela dit, étant donnée la multitude des facteurs relevés dans les enquêtes statistiques pour expliquer la répartition des tâches entre les conjoints et la multiplicité des trajectoires biographiques des enquêtés, il n'est pas étonnant qu'on ne puisse pas établir de typologie du rapport de ces pères aux tâches domestiques.

Ces enquêtes statistiques ont par ailleurs relevé que même lorsque le père est au foyer (notamment en raison d'une situation de chômage), on n'assiste pas à un renversement des rôles traditionnels. En effet, la conjointe prend toujours en charge plus de tâches parentales que son conjoint, alors que sa participation aux autres tâches devient minoritaire⁵⁰⁹. De plus, ces enquêtes montrent que c'est le différentiel dans les ressources monétaires et symboliques qui semble le plus à même d'expliquer la répartition des tâches ménagères : si l'un des conjoints a un niveau de diplôme plus élevé que l'autre ou un salaire plus élevé, il est plus susceptible de se décharger des tâches ménagères au détriment de son conjoint. Or, les pères enquêtés ont souvent un niveau de diplôme et un ancien salaire inférieurs à ceux de leur conjointe : cet écart entre les conjoints au détriment du père est certainement à l'origine de la plus grande répartition des tâches entre les conjoints dans ces couples. Cependant, si l'on considère les couples où le père a un niveau de diplôme supérieur à celui de la conjointe, avait un salaire supérieur avant d'être au foyer ou même est plus âgé ; on remarque que ces derniers ne se différencient pas nettement des autres couples en ce qui concerne la répartition. Ainsi, les facteurs qui influencent la répartition des tâches dans les couples où l'homme est au foyer ne se réduisent pas à la prise en compte des différences de salaire ou de diplôme. Il faut pour cela prendre en compte les trajectoires, et donc l'ensemble des ressources matérielles et symboliques dont disposent les membres du couple, mais aussi la façon dont les tâches sont considérées par les conjoints. Par exemple, si les enquêtes statistiques mettent sur le même plan les tâches que les individus apprécient et celles qu'ils aiment moins, le fait de prendre en charge une tâche considérée comme une corvée ne dit pas la même chose des rapports de forces que d'assurer une tâche considérée comme de l'ordre du loisir. Pour comprendre la répartition des tâches, il faut tout d'abord prendre en compte la façon dont le fait de devenir père au foyer a infléchi cette répartition.

De plus, à partir de 17 h 30 en semaine, il arrête de travailler pour rejoindre ses filles, surveiller leurs devoirs et commencer à préparer le dîner.

⁵⁰⁹ Bauer Denise, « L'organisation des tâches domestiques et parentales dans le couple », in Régnier-Loilier Arnaud (coll.), « *Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles* », Ined (coll. « Grandes enquêtes »), 2010 - Pailhé Ariane, Solaz Anne, « Le temps parental est-il transférable entre conjoints ? – Le cas des couples confrontés au chômage », *Revue économique*, Presses de Sciences Po, Vol 55, n°3, 2004, p. 60 1-610

Les pères au foyer rencontrés semblent finalement assez proches des pères bénéficiaires de l'APE à taux plein du point de vue de la répartition des tâches domestiques. En effet, Danièle Boyer et Sonia Renouard⁵¹⁰ ont constaté une répartition très égalitaire des tâches au sein des couples où le père est bénéficiaire de l'APE, dans la mesure où les tâches parentales sont largement partagées et la plupart des tâches ménagères sont essentiellement prises en charge par l'homme (notamment les tâches liées au repas : les courses, la cuisine, la vaisselle). De même, dans ces couples, le ménage est partagé entre les conjoints et le linge reste de la responsabilité de la conjointe. Si dans les couples rencontrés dans le cadre de notre enquête, cette polarisation en fonction des tâches est moins nette, on peut cependant constater les mêmes tendances.

2 - L'évolution de la répartition

Dans tous les couples, les pères mentionnent un avant et un après qu'ils soient devenus pères au foyer dans la répartition des tâches. S'ils affirment qu'eux-mêmes participaient déjà avant d'être au foyer et qu'à présent, leur conjointe participe toujours beaucoup⁵¹¹ ; ils reconnaissent qu'une transition a eu lieu, dans le sens d'un transfert des tâches de leur conjointe à eux-mêmes. Cette transition est décrite comme « naturelle ».

2.1 - Une évolution « naturelle »

Comme le montrent Jean-Claude Kaufmann⁵¹² et Annie Dussuet⁵¹³, les tâches ménagères ont vocation à être « invisibles », un rouage de la vie domestique qui doit tourner sans à-coups. Ainsi, bien que la situation de père au foyer vienne bouleverser l'organisation domestique qui s'était installée dans le couple, la plupart des pères cherche à minimiser le « choc » de cette transition. Ils défendent la « face conjugale » en affirmant qu'elle s'est faite « naturellement ».

Enquêtrice : donc du coup, même le week-end, vous [Noémie] faites pas la cuisine si je comprends bien ? C'est tout le temps vous [Noé] qui faites ?

Noémie : ouais, ouais.

*Noé : tout le temps oui, enfin c'est comme ça, ça s'est décidé... avec le temps, elle a perdu le savoir-faire et j'ai, voilà, ça s'est fait comme ça, **naturellement**, on va dire. Je cuisine tout le temps.*

*Noémie : Ca s'est réparti un peu **naturellement**.*

Enquêtrice : est-ce que vous avez discuté un peu de la répartition des tâches ménagères avec votre conjointe, depuis que vous êtes devenu père au foyer ou avant, ou pas du tout ?

*Olivier : oh non, disons ça s'est mis en place **naturellement** ! On va pas jusqu'au point de se faire un planning, à se cocher des cases et tout !*

Enquêtrice : bien sûr ! Mais comme vous me disiez que pendant un an, vous avez été à la maison [tous les deux] pour vous occuper donc des jumeaux, je sais pas, ça a dû être un changement quand elle s'est remise à travailler, c'est pour ça. Je sais pas.

Olivier : Euh, ouais, bah petit à petit, c'est vrai... au début on participait moitié chacun, disons. Et petit à petit, c'est moi qui ai commencé à faire le

⁵¹⁰ Boyer Danielle, Renouard Sonia, « Les hommes bénéficiaires de l'APE – quels arbitrages au sein des couples ? », Cnaf, Dossier d'étude, n°57, juin 2004

⁵¹¹ Le fait d'affirmer qu'un des conjoints ne participe pas du tout, ou presque pas, aux tâches ménagères semble tabou. Cette non-participation serait le signe d'une paresse de la part du conjoint qui ne participe. *Ce tabou montre l'imprégnation des idéaux égalitaires en termes de partage des tâches dans les représentations sociales.

⁵¹² Kaufmann Jean-Claude, « La trame conjugale – analyse d'un couple par son linge », Nathan (coll. « Pocket »), 1997 (1992) - Kaufmann Jean-Claude, « Le cœur à l'ouvrage – théorie de l'action ménagère », Nathan (coll. « Pocket »), 2011 (1997)

⁵¹³ Dussuet Annie, « Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire », L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1997

plus... puis maintenant, je gère la plupart des choses. C'est vrai que faut prendre des habitudes.

*Paul : on n'a pas de domaine réservé ou de domaine où l'un intervient et pas l'autre donc voilà la répartition des tâches s'est faite de façon je dirais assez **naturelle**, il y a pas de choix qui sont fait, c'est venu assez **naturellement**.*

La transition de la prise en charge des tâches ménagères majoritairement par la conjointe à une prise en charge des tâches par le père est souvent présentée comme non-problématique. Les pères ont d'autant plus tendance à insister sur le caractère « pacifique » de la transition que les conflits sur la répartition des tâches (c'est-à-dire la trace de « calculs » de « qui fait quoi ») sont perçus comme le signe de dysfonctionnements au sein du couple⁵¹⁴, comme le montre la réaction vive d'Olivier à l'idée de « cocher des cases ». Ces conflits ne sont pas appréhendés comme un ajustement nécessaire de la mécanique conjugale. Cette défense dans le discours d'une transition « naturelle » va de pair avec un rejet dans le discours de certains pères de l'idée qu'une tâche soit assignée à un des conjoints. A l'inverse, les enquêtés décrivent facilement les tâches qui sont déléguées à un membre extérieur au couple. De plus, cette absence de discussion sur les tâches domestiques peut témoigner d'un manque de ressources des femmes, qui ne parviennent pas à ouvrir la discussion sur le sujet.

Les pères qui parlent le plus souvent des frictions qu'il y a pu avoir ou qui subsistent encore sont souvent ceux qui ont le plus intériorisé le rôle de père au foyer et qui semblent le plus à l'aise avec cette identité comme Antoine, l'ancien médecin ou Ian, le militant « tout azimuth », ou plus généralement ceux qui vivent cette expérience sur un mode positif comme Tristan l'héritier ou Killian, le futur éducateur spécialisé. On peut l'interpréter comme le fait que cette identification positive au rôle de père au foyer a permis de créer une meilleure relation avec l'enquêtrice. En effet, la vision positive qu'ils ont d'eux-mêmes limite leur besoin de présenter une vision idyllique de leur relation de couple d'une part, et d'autre part leur donne envie de parler de cette expérience, qui plus est à une personne *a priori* prête à voir cette situation sous un jour positif elle aussi. On peut aussi y voir le signe que le fait d'être à l'aise dans cette identité, mais aussi que la considérer comme un travail, rend les luttes concernant la répartition plus visibles et mieux acceptées par les conjoints, comme le montre cet extrait d'entretien de Raphaël, le père au foyer « jusqu'au bout » :

Raphaël : je pense que les autres hommes qui voient ça comme un travail, y a pas d'ambiguïté. Si on te dit « tiens, t'as oublié de faire ça », tu le fais, parce que c'est ton boulot, effectivement, t'as oublié de faire ça dans ton travail... ça me paraît normal, c'est pas une insulte ou une dévirilisation... ça me paraît normal, c'est comme quand t'es au boulot, on te dit « t'as pas fait ça », bah tu le fais. Faut le voir comme un boulot. Si tu le vois comme autre chose, évidemment, ça peut... il peut y avoir des frictions...

A l'inverse, le fait de subir en partie cette situation contribue à ce que les pères gommant les frictions de leurs discours, alors qu'on pourrait s'attendre à ce que ces couples soient plus conflictuels⁵¹⁵. En effet, il est possible que ces pères cherchent à défendre la « face conjugale » devant l'enquêtrice pour compenser une image de soi négative. De même, on peut envisager que le caractère imparfait de leur intériorisation du rôle de père au foyer n'ait pas permis de mettre les tâches ménagères « dans la lumière » et d'entamer des négociations à ce sujet (les conjointes dans ces couples conserveraient la responsabilité ménagères et les pères continueraient à les aider sur le principe du volontariat ponctuel). Les conjointes elles-mêmes n'ont peut-être pas cherché à entamer de telles négociations afin de ne pas mettre en lumière leur position dominante dans le couple, dans le but de préserver l'identité masculine de leur conjoint, qui voudrait qu'il soit le principal pourvoyeur de ressources.

⁵¹⁴ Dans l'idéologie amoureuse du don et du désintéret censée régir les interactions conjugales

⁵¹⁵ Dans la mesure où d'une part le fait de subir cette situation pourrait amener ces pères à la vivre comme une expérience négative et d'autre part les rôles pourraient être définis de façon différente dans l'esprit des deux conjoints, ce qui amènerait la conjointe à reprocher au père de ne pas en faire assez en matière de tâches ménagères alors qu'il penserait que ces tâches ne sont pas de sa responsabilité.

Cette transition est présentée comme non-problématique également dans la mesure où celle-ci s'inscrirait dans la continuité de leurs pratiques antérieures : de nombreux pères défendent le fait qu'ils ont toujours participé à la prise en charge des tâches, et ce d'autant que certaines d'entre elles leur ont été enseignées dans leur enfance ou qu'ils les prenaient déjà en charge quand ils étaient célibataires.

Antoine : j'ai toujours participé à beaucoup de choses. J'étais pas... Non. J'ai jamais été un homme qui participait pas, qui vient et qui met les pieds sous la table et qui dit « femme, est-ce que tout est prêt, on peut manger ». Ca a jamais été mon, mon caractère. Donc je participais à tout, non, à tout. A part le... voilà, à part le, le repassage, clairement c'était un truc que je faisais pas. Mais non, je participais à tout.

Enquêtrice : donc est-ce qu'il y a des tâches que tu as commencé à faire une fois que tu étais père au foyer que tu faisais pas du tout avant ?

Raphaël : [...] non ! parce que déjà dans mon quotidien je faisais déjà ça. Mais quand je bossais en télé [quand il était célibataire] [...] en général, je faisais ça moi-même, oui, le week-end... ça a pas changé mon quotidien, tu vois.

Jonathan : la cuisine, ça c'est culturel chez nous, tous les enfants... mon frère et ma sœur cuisinent très bien et ça, ça a été transmis très fortement par ma mère, depuis toujours. [...] où est-ce que j'ai appris ça, je réfléchis... j'ai habité pas mal d'années seul.

Samuel : ma mère elle m'a appris à faire la cuisine, donc j'ai toujours fait à manger en fait j'ai toujours fait à manger, donc ça c'était pas nouveau. Ma mère elle a éduqué ses enfants, garçon fille c'était pareil, donc il fallait qu'on... qu'on s'occupe de la maison, qu'on s'occupe du ménage, de temps en temps qu'on fasse le repas, donc en fait j'avais les bases.

La légitimité acquise par l'idée de répartition des tâches domestiques entre les membres du couple⁵¹⁶ rend impossible le fait pour un des enquêtés de déclarer qu'avant d'être au foyer, il ne participait pas aux tâches domestiques. Cependant, il est possible que la « participation » antérieure que les pères déclarent puisse se résumer à une aide ponctuelle, plus qu'une véritable répartition égalitaire. Ainsi, les pères défendent le fait qu'ils participaient avant, mais aussi le fait que leur conjointe continue à participer aux tâches ménagères même lorsque le père est pensé comme responsable de ces tâches. Il s'agit, dans un cas comme dans l'autre, de disqualifier l'idée que l'un-e des conjoint-e-s est « paresseux » et se désinvestit du foyer.

Deux facteurs concourent donc à ce que la répartition soit présentée comme non-problématique. Tout d'abord, présenter la transition entre l'organisation familiale antérieure et l'organisation actuelle comme « naturelle » permet au père de faire valoir sa participation antérieure. Ensuite, l'idéologie amoureuse du don et du désintéret incite le père à oublier les conflits qui ont pu avoir lieu sur le sujet, conflits qui seraient un signe de dysfonctionnement dans le couple.

2.2 - Une évolution dans le sens d'un transfert des tâches de la conjointe au père

Toujours est-il que l'entrée dans la situation de père au foyer contribue à une prise en charge accrue des tâches domestiques.

⁵¹⁶ Roux Patricia, « couple et égalité – un ménage impossible », Réalités Sociales (coll. « Perspectives en sciences sociales »), Lausanne, 1999 - De Singly François (coll.), « L'injustice ménagère », Hachette (coll. « Pluriels »), 2009 (2007)

Dans le cas des pères ayant des enfants en bas-âge n'étant pas confiés à une crèche, ils prennent en charge une grande partie des tâches parentales du fait d'un fort temps de présence seul avec l'enfant. De plus, la plus grande disponibilité du père va de pair avec la prise en charge de certaines tâches ménagères, parce qu'il a plus de temps pour prendre en charge les tâches d'entretien du foyer (ménage, linge) et parce que sa présence au foyer l'amène à prendre en charge des tâches de fonctionnement (repas).

Olivier : moi j'en [des tâches ménagères] fais beaucoup quand même ! Et puis après on fait ce qui reste à faire c'est plutôt le week-end, quand on a un peu de temps, qu'on peut souffler. Et puis j'en fais pas mal le soir, quand tout le monde dort, hein. Qui fait pas de bruit quoi. Avant je faisais pas tellement de tâches ménagères. Euh... je faisais plutôt tout ce qui est rangement, bricolage... mais tâches ménagères, ouais, j'en faisais un petit peu, ouais. Aspirateur, tout ça. Par moments, grand rangement, par moments, grand nettoyage, mais tous les petits détails, c'était pas moi qui m'en occupais. Tandis que là, c'est l'inverse quoi. Bah je fais tout, quoi, pratiquement. Oui ça a changé.

Olivier : au début on participait moitié chacun, disons. Et petit à petit, c'est moi qui ai commencé à faire le plus... puis maintenant, je gère la plupart des choses. C'est vrai que faut prendre des habitudes.

Olivier : Bah avant je faisais pas tellement de tâches ménagères. Euh... je faisais plutôt tout ce qui est rangement, bricolage... mais tâches ménagères, ouais, j'en faisais un petit peu, ouais. Aspirateur, tout ça. Par moments, grand rangement, par moments, grand nettoyage, mais tous les petits détails, c'était pas moi qui m'en occupais. Tandis que là, c'est l'inverse quoi. Bah je fais tout, quoi, pratiquement. Oui ça a changé. [...] j'en faisais avant. Ouais, je participais bien avant mais j'étais loin de me rendre compte de tout le travail qu'il y avait à faire dans une maison, hein ! Donc ça veut dire que j'en faisais pas tant que ça, quoi.

Killian : aujourd'hui, Kat' elle travaille 39 heures, dans une boutique. Enfin elle est payée 39 heures mais elle travaille plutôt 43, 44 heures. Euh... du mardi au samedi. Donc elle, elle a, la seule journée qu'elle a pleine avec les filles, c'est le dimanche. Moi, j'ai le samedi et le dimanche, et toutes les soirées, parce que Kat' elle est de retour ici vers 20 heures, et euh, les filles elles se couchent entre 8 heures et 8 heures et demi, quoi. Donc elle arrive, elles ont déjà mangées, lavées, prêtes à coucher. Donc effectivement c'est moi qui passe le plus de temps avec les filles, et c'est moi qui... qui gère un poil plus le quotidien aussi quoi.

Le fait d'être au foyer s'accompagne donc d'une plus grande prise en charge des tâches domestiques, ce qui peut traduire la perte de pouvoir du père dans les rapports de force conjugaux. Cependant, on peut faire l'hypothèse que leur situation devrait aller de pair avec une prise en charge quasi-exclusive des tâches domestiques, sur le modèle de la femme au foyer. Or, la répartition tend plutôt à être égalitaire ou légèrement inégalitaire en défaveur de l'homme, mais prend rarement la forme d'une assignation exclusive de l'homme aux tâches domestiques.

Le fait d'être père au foyer va donc de pair avec une plus grande prise en charge des tâches domestiques par rapport à la répartition antérieure. Cette transition est décrite comme s'étant déroulée naturellement. Or, ces pères perçoivent peut-être cette répartition comme non-problématique parce qu'ils n'ont pas conscience de l'ensemble des tâches que leurs conjointes assurent encore dans le foyer⁵¹⁷. Dans tous les cas, c'est bien parce que leur conjointe prend en charge les tâches qu'ils ne veulent ou ne peuvent pas faire que les pères ont le sentiment que cette transition n'a pas posé de problème. A l'inverse, les couples où les conjoint-e-s estiment que la situation de père au foyer devrait aller de pair avec la prise en charge par ce dernier de la quasi-totalité des tâches domestiques ont pu connaître des frictions (ou en connaissent encore) du fait du passage de la responsabilité de la gestion domestique de la conjointe au père.

3 - Le poids des trajectoires dans la répartition des tâches

La répartition des tâches domestiques dépend en grande partie de différents critères, comme du milieu socioprofessionnel d'appartenance, du diplôme et du salaire de chaque conjoint et de l'écart de ces caractéristiques entre les conjoints, comme on l'a vu la deuxième partie. Certes, les données recueillies dans les entretiens n'étaient pas assez précises pour dresser un portrait détaillé de cette répartition au sein de chaque couple. Cependant, il est possible de rendre compte de grandes tendances.

3.1 - Le poids de la classe sociale

Nous choisissons ici de détailler le cas de deux couples, jugés représentatifs l'un des classes supérieures et l'autre des milieux populaires.

Tristan, l'héritier, est issu d'une famille très aisée grâce aux investissements immobiliers de son père. Il a choisi de convertir ce capital économique en capital culturel (il a une licence), mais il s'en est surtout servi pour mener une vie de dilettante en conformité avec ses aspirations intellectuelles et artistiques⁵¹⁸. Il est également sensible aux problématiques féministes et aux conditions des travailleurs précaires⁵¹⁹, il semble cultivé. Ces dispositions l'amènent à partager les aspirations prêtées aux « nouveaux pères »⁵²⁰ et à trouver légitimes les aspirations de sa conjointe à se désinvestir des tâches ménagères. Pourtant, grâce à un capital économique mais aussi parce qu'il est plus âgé que sa conjointe, il est parvenu à imposer dans le couple un partage relativement équilibré des tâches ménagères et le placement de ses enfants en crèche. Cette supériorité dans le couple lui permet donc de se ménager une « marge de manœuvre » entre son discours (en concordance avec celui de la conjointe) qui valorise sa propre assignation à la gestion du foyer et les pratiques.

A l'opposé dans la hiérarchie sociale, Noé semble un membre représentatif des classes populaires : ancien ouvrier, il consacre désormais une partie de son temps à faire des travaux dans les maisons dont il est propriétaire avec sa conjointe⁵²¹. On peut y voir une manifestation de l'importance de la force physique dans l'identité masculine ouvrière. Pourtant, loin d'être le père absent et autoritaire qui est généralement la figure paternelle qu'on rencontre dans les milieux ouvriers, Noé semble plutôt un père affectueux.

⁵¹⁷ Par exemple, Valérie, mère de deux jumeaux, déclare en l'absence de son conjoint qu'elle trie le linge et s'occupe elle-même du lavage de certains vêtements « fragiles », sans que Victor ne le sache. Il est en effet persuadé de prendre en charge l'intégralité du linge.

⁵¹⁸ Il a travaillé dans une librairie avant de se lancer dans une carrière de graphiste, et il projette d'ouvrir une galerie

⁵¹⁹ Il évoque lors de l'entretien les conditions de travail des femmes de ménages

⁵²⁰ Il exprime sa volonté d'être un père présent, investi, il décrit même le plaisir qu'il a pu avoir à donner le biberon à ses enfants comme « substitut du sein maternel »

⁵²¹ Signe de son ascension sociale, grâce à ses économies.

Noé : le mercredi... bof, avec [notre fille], on est collés ensemble là... on fait beaucoup de câlins.

Cependant, sa paternité au foyer semble exclusivement tournée vers le soin de sa fille. En ce qui concerne les tâches ménagères, il a certes investi la cuisine, mais il ne considère pas de sa responsabilité exclusive les autres tâches, comme le ménage, et surtout le linge qui reste du ressort de sa conjointe. De fait, il consacre une partie de son investissement domestique à l'amélioration du bien-être familial grâce à l'autoproduction (donc en réduisant les dépenses) : améliorations de la maison et du mobilier, culture d'un potager, production de yaourts, fabrication du pain... A l'exception de la cuisine, la répartition des tâches semble donc assez traditionnelle dans ce couple, bien qu'elle soit placée sous le signe du partage (par exemple, la conjointe fait la vaisselle le week-end et le père la fait en semaine). Contrairement à d'autres couples, Noé et Noémie n'ont mis en avant ni leur désir d'un partage égalitaire ni celui de voir le père prendre en charge la totalité des tâches ménagères. En effet, cette situation a été adoptée pour le bien-être de l'enfant mais pas dans une perspective d'inverser les rôles. C'est sans doute lié au fait que les aspirations égalitaires sont loin de faire consensus dans les milieux ouvriers, contrairement aux classes moyennes et supérieures⁵²². Leur revendication d'une complémentarité entre les conjoints est en effet similaire à celle affirmée par les membres des milieux populaires.

Ainsi, les ressources liées à l'appartenance de classe jouent un rôle dans la répartition des tâches dans ces couples. Dans le cas de Tristan, si ses ressources culturelles l'incitent à juger légitime une certaine inversion des rôles dans la répartition des tâches ménagères, le poids des ressources économiques lui permet de se libérer d'une partie des charges du foyer, ne serait-ce que par le recours à des substituts marchands. De même, dans le cas de Noé, bien qu'il transgresse les normes de son milieu d'appartenance (c'est du moins ce qui transparait de son discours quand il évoque une certaine hostilité ambiante et notamment familiale) et que les rôles sexués traditionnels ne soient pas parfaitement reproduits dans ce couple, on peut voir la marque de l'appartenance au milieu populaire de Noé dans son investissement dans des travaux de force et dans la production de biens destinés à l'autoconsommation.

3.2 - Le poids de la scolarité et de la carrière professionnelle

On s'intéresse ici à l'influence du niveau de diplôme, de la CSP d'appartenance et du salaire. Nous ne prenons pas en compte pour l'instant l'impact de la trajectoire biographique et les conditions d'entrée dans la paternité au foyer. De plus, par souci de simplification⁵²³, on choisit ici de prendre en compte l'impact des variables évoquées plus haut sur le nombre de tâches que les pères et les mères déclarent prendre en charge exclusivement et celles partagées entre les conjoints.

Le diplôme ne semble pas avoir eu l'effet qu'on lui prête généralement en matière de plus grand partage des tâches dans ces couples. Les pères n'ayant que le bac prennent en moyenne plus de tâches exclusivement que les pères diplômés de l'enseignement supérieur, mais cette différence disparaît si on agrège les tâches partagées entre les conjoints et celles prises en charge exclusivement par le père. De même, les pères très diplômés (bac +4 ou plus) ne se distinguent pas significativement des autres. De plus, parmi les pères qui n'ont que le baccalauréat, on peut retrouver certains des pères les plus investis (Ian, le militant « tout azimut » et Raphaël, le « père au foyer jusqu'au bout ») : dans le cas de ces pères, on peut se demander si l'investissement familial ne vient pas compenser un désinvestissement professionnel.

⁵²² Schwartz Olivier, « *Le monde privé des ouvriers – hommes et femmes du Nord* », Puf (coll. « Quadrige »), 2002 (1989) - Beaud Stéphane, Pialoux Michel, « *Retour sur la condition ouvrière : enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard* », Fayard, 1999 - Le Pape Marie-Clémence, « l'ambivalence d'une double appartenance familiale : hommes et femmes en milieux populaires », *Sociétés Contemporaines*, n°62, 2006, p. 5-26 - Le Pape Marie-Clémence, « Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives », *Cnaf, Informations sociales*, n° 154, 1009, p. 88-95

⁵²³ La faiblesse de notre échantillon et le caractère imprécis de la répartition exacte des tâches entre les conjoints semble en effet rendre improductive une analyse trop détaillée.

En ce qui concerne les conjointes, celles qui sont détentrices d'un doctorat prennent en charge moins de tâches ménagères que celles qui n'ont qu'une licence ou un BTS. Pourtant, cet effet est limité dans la mesure où les conjointes diplômées d'une maîtrise prennent malgré tout en charge une part importante des tâches ménagères. On ne repère pas non plus d'effet des situations d'hypogamie ou d'hypergamie sur la répartition.

En ce qui concerne les CSP, on peut remarquer une légère différence entre les pères qui appartenaient à la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures » et ceux qui appartenaient à la catégorie « profession intermédiaire » : les seconds sont plus nombreux à participer à un plus grand nombre de tâches. Le prestige professionnel passé des anciens « cadres et professions intellectuelles supérieures » contribue probablement à leur donner un pouvoir symbolique dans le couple, ne serait-ce que par l'effet « sacrifice » de la carrière mais peut-être aussi du fait du poids de l'organisation domestique passée. C'est également le cas des conjointes. La situation de supériorité professionnelle est source de pouvoir pour elles : les couples où les femmes sont en situation d'hypogamie⁵²⁴ prennent en charge moins de tâches ménagères que celles qui sont en situation d'hypergamie ou qui appartiennent à la même catégorie socioprofessionnelle de leur conjoint.

On obtient des conclusions similaires lorsqu'on s'intéresse aux salaires des enquêté-e-s. Si le salaire antérieur du père ne semble pas avoir d'effet net⁵²⁵, plus le salaire de la conjointe est élevé, moins cette dernière prend de tâches en charge. Et là encore, la position respective des conjoints a un impact : les femmes hypogames prennent en charge moins de tâches ménagères que les femmes hypergames, lesquelles connaissent une répartition des tâches relativement égalitaires voire défavorables pour elles dans leurs couples.

L'âge quant à lui semble avoir un très léger effet, dans la mesure où les deux pères qui avaient plus de cinquante ans prennent en charge moins de tâches que la plupart des pères. Cependant, on ne distingue pas d'effet d'âge entre les pères qui ont entre 30 et 40 ans, et ceux qui ont entre 40 et 50 ans.

En dépit des différences observées par les enquêtes statistiques sur la répartition des tâches en fonction de divers critères évoqués plus haut, on ne distingue pas d'impact net de ces variables sur la répartition des tâches dans les couples observés. Cependant, l'échantillon est certainement trop faible pour permettre de mettre en lumière des grandes tendances. De plus, certaines variables peuvent avoir un effet ambigu : l'accroissement du niveau de diplôme va de pair avec une répartition plus égalitaire, mais un haut niveau de revenu (qui va généralement de pair avec un diplôme plus élevé) tend à rendre le partage des tâches plus inégalitaires. La non-concordance des effets des différentes variables montrerait le caractère non-déterminant de ces dernières dans la répartition des tâches. De plus, si ces enquêtes cherchent à discriminer les couples où la répartition des tâches est en défaveur de la femme et ceux où elle est plus égalitaire, notre enquête s'intéresse à une minorité statistique. Elle différencie les couples où la répartition des tâches est plutôt égalitaire et ceux où elle est en défaveur de l'homme, ce qui rend peut-être impossible la recherche de convergence entre nos résultats et ceux de ces enquêtes. Enfin, la situation de père au foyer, dont l'une des caractéristiques est justement le retrait du marché de l'emploi, rend caduque une partie de ces variables. Sans parler de « communauté de destins » qui conduiraient les pères au foyer à adopter des répartitions des tâches similaires les unes aux autres, d'autres facteurs prévaudraient dans la répartition des tâches dans ces couples : ressources symboliques qui ne sont pas forcément en lien avec la profession passée, poids de l'investissement dans la situation de père au foyer, adhésion aux idéaux de répartition égalitaire ou identification à la situation de femme au foyer qui prend en charge la totalité ou presque des tâches ménagères...

⁵²⁴ Par rapport à la situation professionnelle antérieure de leur conjoint.

⁵²⁵ Sans doute parce qu'il s'agit du salaire dont ils bénéficiaient auparavant, et non leur salaire actuel

3.3 - Le poids de la trajectoire biographique et « choix » de la situation de père au foyer

Dans quelle mesure le fait d'avoir « choisi » la situation de père au foyer influence ou non la répartition des tâches ? Dans le même souci de simplification, nous séparons les pères « volontaires » (c'est-à-dire ceux qui ont démissionné sans déménager pour suivre leur conjointe, ceux qui ont pris un congé parental et les pères qui étaient au chômage lors de la naissance de leur enfant et qui n'ont pas le désir de retourner dans l'emploi à court ou moyen terme⁵²⁶) et des « malgré nous » (c'est-à-dire les pères qui ont démissionné et qui ont suivi leur conjointe ou d'une façon plus générale qui subissent cette situation et qui semblent « empêchés » de retourner dans l'emploi⁵²⁷). Bien sûr, dans la mesure où cette situation est toujours un « choix sous contrainte », cette dichotomie est arbitraire. Cependant, ce critère de l'impact de l'entrée dans cette situation sur la répartition semble digne d'être examiné.

Sans surprise, les « malgré nous » se distinguent par le fait qu'ils prennent en charge moins de tâches exclusivement que les pères « volontaires ». Ainsi, bien que le père accroisse sa participation aux tâches ménagères du fait de son inactivité, il n'investit pas cette situation au point de se spécialiser dans la réalisation de certaines tâches ménagères. On retrouve ici l'effet de l'horizon temporel sur l'investissement : les pères qui pensent rester longtemps au foyer investissent cette sphère et provoquent une légère inversion des rôles dans le couple, tandis que les pères qui ne comptent pas rester dans cette situation se contentent de décharger partiellement leur conjointe de la masse du travail domestique.

Plus spécifiquement, la ventilation peut s'opérer entre les pères qui ont « choisi » cette situation et qui l'apprécient, les pères « occupés » (c'est-à-dire ceux qui mènent une activité parallèle à leur situation de père au foyer, que ce soit un projet de reconversion, une activité en indépendant ou des travaux d'aménagement dans leur foyer) et ceux qui « subissent » cette situation, qui sont « empêchés » de retourner sur le marché de l'emploi du fait de la charge de leurs enfants. Les hommes qui ont « choisi » cette situation prennent plus de tâches en charge (notamment les tâches liées au linge) que ceux qui l'ont « subi », qui eux-mêmes en font plus que les pères « occupés ». A l'inverse, les femmes dont le conjoint a « choisi » cette situation en font significativement moins que les femmes dont le conjoint l'a « subie », qui elles-mêmes en font moins que les femmes dont le conjoint est « occupé ».

Dans leur travail sur les pères bénéficiaires de l'APE, Danièle Boyer et Sonia Renouard⁵²⁸ soulignent le faible impact du statut d'activité antérieur ou les motivations antérieures sur la répartition des tâches : même les pères qui sont entrés dans cette situation parce qu'ils y voyaient un intérêt financier immédiat (sans être dans une démarche égalitaire) ou ceux qui déclarent ne pas avoir souhaité auparavant s'occuper de leurs enfants au foyer ont des répartitions des tâches domestiques similaires. Dans le cas des pères rencontrés, il semblerait également que ce sont moins les conditions d'entrée dans cette situation que le fait de l'apprécier et de vouloir la prolonger qui détermine le fait de prendre en charge plus de tâches ménagères. A l'inverse, le fait de monter un projet professionnel (activité de travailleur indépendant ou formation professionnelle) ou de s'investir dans des tâches autres que ménagères et parentales (comme l'aménagement ou la rénovation du foyer) permettent au père de se désengager de la prise en charge des tâches.

⁵²⁶ Nous y incluons : Antoine l'ancien médecin, Benoît l'ancien étudiant en architecture, Ernest l'investisseur immobilier, Hervé le futur pâtissier, Ian le militant « tout azimut », Jonathan l'ébéniste, Killian le futur éducateur spécialisé, Matthias l'écrivain, Noé l'ancien ouvrier, Raphaël le « père au foyer jusqu'au bout », Ugo le futur assistant maternel, Samuel le père qui se reconvertisse dans l'animation et Tristan l'héritier.

⁵²⁷ Nous y incluons : Victor le père de jumeaux, Dimitri le père moldave, Gaétan le père qui a déménagé au Danemark, Léo le « père au foyer malgré lui », Paul l'auto-entrepreneur qui vit en Martinique et Olivier, le père de deux jumeaux à la santé fragile et d'une petite fille.

⁵²⁸ Boyer Danielle, Renouard Sonia, « *Les hommes bénéficiaires de l'APE – quels arbitrages au sein des couples ?* », Cnaf, Dossier d'étude, n°57, juin 2004

3.4 - Le poids de l'hypogamie féminine

Les enquêtes statistiques montrent que lorsque la femme a une position sociale supérieure à celle de son conjoint, elle bénéficie d'une répartition des tâches plus égalitaire que dans les autres couples. Ainsi, dans le cas des couples où le père est au foyer, ce n'est pas la position de la conjointe en valeur absolue qui est déterminante, mais la position relative de la conjointe par rapport au père. En effet, il n'y a pas de différences notables du point de vue du nombre de tâches prises en charge par le père entre le groupe des conjointes appartenant aux cadres et aux professions intellectuelles supérieures, et celui des conjointes appartenant aux professions intermédiaire. De même, on ne constate pas de différence en ce qui concerne ce critère entre les couples où les conjointes gagnent 3 000 euros ou plus, et ceux où elles gagnent moins de 3 000 euros. Le diplôme de la conjointe semble cependant avoir un léger impact, dans la mesure où les couples où la conjointe est diplômée d'un bac +6 ou plus voient plus de tâches confiées aux pères que les autres couples. Par contre, lorsque les conjointes appartiennent à une CSP supérieure à celle de leur conjoint, ou ont un salaire supérieur à celui auquel le père pouvait prétendre quand il était dans l'emploi, elles prennent en charge moins de tâches ménagères.

Les cas d'hypergamie féminine du point de vue du diplôme, de la CSP ou du salaire sont marginaux parmi les pères rencontrés : trois pères sont plus diplômés que leur conjointe, trois d'entre eux appartiennent à une CSP supérieure, et cinq pères avaient un revenu supérieur⁵²⁹. On ne peut pas constater d'effet significatif de cette hypergamie en ce qui concerne le diplôme ou la CSP (sans doute parce que les couples concernés sont trop peu nombreux), mais on peut noter que les couples où le père avait un revenu plus important que sa conjointe ont tendance à adopter des répartitions qui sont moins en faveur de la conjointe que dans les autres couples.

De plus, si on s'intéresse à l'écart d'âge entre les conjoints, on peut constater que d'une part la plupart des conjoints ont à peu près le même âge, ce qui limite l'échantillon à étudier, et que d'autre part les rares couples où le père est nettement plus âgé ne se distinguent pas de façon significatives des autres du point de vue des tâches assurées par le père.

L'hypogamie féminine a bien un impact sur la répartition des tâches : les ressources symboliques et matérielles dont la conjointe peut se prévaloir grâce à son activité professionnelle lui permettent de se décharger d'une partie des tâches ménagères. Cependant, le fait que les couples où le père prend en charge la majorité des tâches ménagères n'appartiennent pas systématiquement au groupe des couples où la conjointe gagne plus de 6 000 euros par mois (c'est-à-dire les conjointes qui ont des ressources conséquentes) montre bien que cet effet n'est pas mécanique et contribue simplement à infléchir les rapports de force, pas à prendre le pouvoir.

Comme les enquêtes statistiques sur la répartition des tâches dans le couple l'avaient montré, plus les ressources matérielles et symboliques de la conjointe sont élevées et plus elle est dans une situation hypogamique par rapport à son conjoint, plus elle bénéficie d'une répartition égalitaire des tâches domestiques. Cette hypogamie suffit à elle seule à expliquer le fait que les pères au foyer prennent en charge plus de tâches domestiques que dans la plupart des couples. Cependant, le fait qu'on n'assiste pas à une inversion systématique des rôles montre bien le poids des ressources affectives (la volonté de la conjointe de préserver son conjoint sur le plan de l'amour-propre) et symboliques (les rôles sexués traditionnels) dans les rapports de force conjugaux. De plus, lorsqu'elles sont détenues par le père, ces ressources ne jouent pas en faveur de la conjointe dans la répartition.

⁵²⁹ Huit pères au total sont en couple avec une femme inférieure à eux du point de vue d'au moins un de ces critères.

Plus spécifiquement, appartenir à une catégorie socioprofessionnelle élevée dans la hiérarchie des professions peut constituer une ressource qui permet à l'individu (y compris l'homme) qui en dispose de se décharger en partie des tâches ménagères, et n'est pas forcément le gage d'une répartition plus égalitaire. Le diplôme influe moins, sans doute parce que ce dernier n'a d'impact sur la répartition que s'il est actualisé dans une profession prestigieuse. De même, disposer de plus de ressources matérielles (par le biais du salaire) que son conjoint-e est également source de pouvoir. Cependant, c'est le rapport que ces pères entretiennent avec cette situation qui semble le mieux rendre compte de la répartition. En effet, c'est leur « bonne volonté » et leur investissement dans le foyer qui déterminent une plus grande prise en charge des tâches de leur part. A l'inverse, le fait de la subir leur permet de « résister » à leur assignation aux tâches ménagères. De même, le fait d'être « occupé », c'est-à-dire de ne pas se penser comme étant disponible pour les prendre en charge, constitue une ressource pour ces hommes. Si ces résultats devraient être confirmés par une enquête statistique de plus grande ampleur, ils mettent néanmoins en valeur le poids de la ressource « être un homme » dans la répartition des tâches. Ainsi, là où les femmes intériorisent la prise en charge de ces tâches sur le mode de l'injonction, les hommes choisissent les tâches qu'ils prennent en charge et peuvent résister à leur assignation au foyer, même lorsqu'ils semblent dépourvus de ressources matérielles ou liées à leur profession. Ces ressources matérielles peuvent également être employées afin de déléguer une part des tâches domestiques à un intervenant rémunéré.

4 - Déléguer

Toutes les tâches domestiques ne sont pas prises en charge par les membres du couple. Plusieurs couples confient une partie des tâches ménagères à un employé à domicile, à un membre de la famille. Quant aux tâches parentales, les parents n'ont pas toujours la garde des enfants à titre principal : une partie des couples ont des enfants scolarisés, ou confiés à des crèches pendant la semaine ou à une halte-garderie un ou deux jours par semaine. De plus, les grands-parents prennent parfois les enfants en charge de façon régulière, mais cette garde est présentée comme un désir de leur part plus que comme une volonté des parents d'être déchargés ponctuellement de la garde de leurs enfants.

4.1 - Confier le ménage à une tierce personne

Les pères les plus investis (comme Benoît et Raphaël) voient leur présence au foyer comme antithétique avec la présence d'une femme de ménage⁵³⁰, en soulignant que s'ils avaient une activité professionnelle le couple devrait avoir recours aux services d'une employée à domicile. Cependant, trois des pères rencontrés recouraient à de tels services.

Ernest : j'ai⁵³¹ quand même une femme de ménage, qui vient 3 matinées par semaine.

Jonathan : on a une femme de ménage.

Paul : nous avons une femme de ménage.

⁵³⁰ On utilisera désormais le terme « femme de ménage » comme synonyme d'employé à domicile en dépit de son caractère sexiste dans la mesure où c'est le seul terme employé par les enquêtés.

⁵³¹ Il est intéressant de noter que Ernest dise qu'il a une femme de ménage (et non « nous avons une femme de ménage » en parlant de son couple), ce qui semble montrer que c'est lui qui a la responsabilité des tâches : la femme de ménage serait son assistante personnelle.

Cela manifeste un pouvoir important de l'homme dans ces couples : alors que le fait d'être au foyer devrait aller de pair avec une assignation du père aux tâches domestiques, certains pères parviennent à s'en décharger en partie grâce à la délégation à un tiers des tâches ménagères (aux frais de la conjointe⁵³²). Cela peut s'expliquer par le fait que ces pères ne sont pas pensés comme « disponibles » pour le foyer dans la mesure où ils ont une activité d'auto-entrepreneur. De plus, l'emploi d'une femme de ménage semble tomber sous le sens pour ces enquêtés (au même titre que l'achat d'un lave-vaisselle dans les couples qui en possédaient un). Enfin, ces trois pères sont parmi ceux qui ont le plus d'enfants (3 chacun) parmi les pères rencontrés, la charge de travail parental qui est associée à ces enfants justifie également le besoin de déléguer une partie des tâches ménagères.

Dans le cas de Paul, l'auto-entrepreneur qui vit en Martinique, l'emploi qu'une femme de ménage allait de soi dans la mesure où les deux conjoints se considèrent comme étant dans l'emploi. Il semble que ce soit la même logique qui soit à l'œuvre dans le cas d'Ernest : bien qu'il ne soit pas actif professionnellement, il rénove des appartements. Dans le cas de Jonathan, c'est parce qu'il se consacrait aux travaux de rénovation dans leur lieu d'habitation (puis à son activité d'ébéniste en libéral) que l'emploi d'une femme de ménage est considéré comme légitime. Ainsi, c'est parce que ces pères ne sont pas pensés comme disponibles pour les tâches ménagères que les conjointes acceptent de financer une femme de ménage. C'est particulièrement visible dans le cas du couple de Jonathan, dans la mesure où ils ont deux comptes bancaires séparés et que c'est le compte de la conjointe qui sert à régler le salaire de leur employée⁵³³.

La conjointe est souvent à l'initiative de l'embauche d'un salarié à domicile. En effet, ces couples délèguent surtout le repassage et le « grand ménage », c'est-à-dire les tâches traditionnellement prises en charge par les femmes, et plus particulièrement par les conjointes de pères au foyer, comme nous le verrons ultérieurement.

Enquêtrice : Et tout à l'heure, vous avez parlé de lancer une machine, étendre le linge, mais pour le repassage...

Ernest : Alors ça c'est la femme de ménage !

Ernest : [à propos du « grand ménage », c'est-à-dire des tâches ménagères ponctuelles comme le nettoyage de la salle de bain] nous, on a la femme de ménage pour tous les trucs comme ça.

Enquêtrice : Pour euh, le fait d'engager une femme de ménage, c'est un truc dont vous aviez discuté, qui s'est finalement réalisé, c'était plutôt une demande de votre part, de sa part...

Ernest : Oh, c'était plutôt de sa [désigne la conjointe] part, pour l'intendance. [...] C'est elle qui a dû en parler en premier mais... ça tombait sous le sens. Parce qu'on a eu, les deux premiers ont 13 mois d'écart, donc on a fait les poussettes doubles, donc c'est vrai que là je travaille, quand Clara est née moi je travaillais, et euh, bon bah la, la pause dans la journée c'était la clope à 10 heures le soir... donc c'est pas marrant !... [Rire bref] On se dit que si c'est ça la vie... c'est pas très très !... donc on a pris, c'est rapidement venu la femme de ménage, la nourrice, femme de ménage...

Jonathan : Par contre, je mets pas spécialement... On a une femme de ménage. Donc on fait pas le repassage, on fait pas le nettoyage de fond.

⁵³² L'emploi de la femme de ménage est présenté comme à la demande de la conjointe, et payé avec son salaire.

⁵³³ Delphine Roy, qui a fait une enquête sur la structure bancaire et des dépenses dans le couple, souligne ainsi que lorsque les conjoints sont tous les deux actifs professionnellement et qu'ils emploient une femme de ménage, c'est sur le salaire de la conjointe que le salaire de la femme de ménage est défalqué, concrètement (dans le cas de comptes séparés) ou symboliquement. En effet, ces services seraient vus comme octroyant à la femme un gain net de temps libre, et dont la nécessité n'est liée qu'à sa volonté de rester dans l'emploi : ils sont donc de sa responsabilité financière. (Roy Delphine « L'argent du « ménage », qui paie quoi ? », *Travail, genre et sociétés* Vol. 1, n°15, 2006, p. 101-119)

Enquêtrice : ok. Donc vous me disiez tout à l'heure que vous aviez une femme de ménage, à l'appartement déjà, à peu près dès que vous vous êtes installés à Lyon...

Jonathan : Assez rapidement, ouais.

Enquêtrice : c'est plutôt votre conjointe qui était moteur pour ?...

Jonathan : Oui.

Enquêtrice : Euh... ok. Et très concrètement, c'était payé avec son compte ?

Jonathan : Oui.

Enquêtrice : D'accord, ok. Et ça a continué comme ça j'imagine...

Jonathan : Oui.

Enquêtrice : Et c'est aussi pour ça qu'elle a voulu une femme de ménage ?

Jonathan : Oh, je pense, on en a toujours eu une... et c'est par rapport au repassage aussi je pense, avant tout.

C'est donc parce que certains pères résistent à la prise en charge de l'intégralité des tâches ménagères (et notamment le repassage) que les conjointes décident de déléguer la prise en charge de ces tâches à un tiers (ou plutôt une tiers). On voit cependant le poids de la routine dans cette embauche : c'est parce qu'il y en a « toujours eu une » que ces couples continuent à employer une femme de ménage, et l'entrée du père dans la paternité au foyer n'a pas suffi à remettre cette organisation en question. Cependant, ce tiers aidant peut également prendre la forme de la mère de la conjointe.

En effet, dans les familles d'Ugo, le futur assistant maternel, et de Victor, le père de jumeaux (des couples aux revenus plus modestes), la mère de la conjointe aide les conjoints dans leur prise en charge des tâches ménagères⁵³⁴, notamment en ce qui concerne les tâches liées au linge. William et sa conjointe confient également le repassage à un autre membre de la famille de la conjointe : sa tante.

Ugo : le repassage, ça je l'ai fait que le premier mois donc il y a un an, ensuite ma femme la plupart du temps le faisait et en fait on est souvent relayés par sa belle-mère qui nous demande toujours s'il y a pas un peu de linge à repasser. Au début j'osais pas, et maintenant je lui donne... le reste du repassage, c'est ma femme.

Victor : Ya sa grand-mère qui, j'ai dit tout à l'heure, qui de temps en temps qui donne un coup de main.

Valérie : Plier le linge, c'est quasiment tout le temps moi... De temps en temps ma mère, euh, elle nous aide un peu, mais c'est quasiment que moi...

Il est difficile d'évaluer les liens entre cette aide et les rapports de force dans le couple. En effet, laisser à la conjointe une masse de tâches ménagères telle qu'elle ressente le besoin de recourir à une aide de la part de sa mère (ponctuelle dans le cas de Victor⁵³⁵, plus régulière dans le cas d'Ugo) témoigne d'un certain pouvoir du père dans les rapports de force. Cependant, l'intrusion (ou l'ingérence ?) de la mère de la conjointe peut déplaire au père, et ce d'autant qu'on peut supposer que ce foyer est son « territoire ».

⁵³⁴ Il arrive également que les parents des conjoints et plus particulièrement les mères des conjoints aident ponctuellement ces derniers en gardant leurs petits-enfants, cependant cette aide a lieu dans plus de familles et est moins décrite comme une aide déchargeant significativement les conjoints, elle est plus décrite comme un désir de la part des parents des conjoints de passer du temps avec leurs petits-enfants, comme le souligne Ugo. - Ugo : « ma mère prend le petit une fois toutes les... toutes les trois semaines, à peu près... mais bon, après elle bosse, et quand elle les prend c'est en semaine, parce que ma belle-mère est retraitée et ma mère non. Euh... elle prend souvent, enfin souvent, une fois toutes les trois semaines à peu près le petit une journée. Mais c'est pas... elle a envie de voir son petit-fils. Mais ma belle-mère... enfin c'est une façon de présenter les choses, c'est « est-ce que tu veux que je prenne le petit ? » c'est-à-dire « est-ce que tu veux que je te libère du petit ? ». Alors que, enfin, j'ai fait le choix de rester avec mes enfants, donc on me libère pas du petit, c'est le contraire, enfin, je veux dire, même ma belle-mère je lui dis « si vous voulez l'enfant, pour le voir, ça me fait plaisir de vous le laisser, je m'occuperai, ça me rend service », mais chuis content de les avoir à la maison. »

⁵³⁵ Notons que ce couple a dans le projet que lorsque la mère de Valérie sera à la retraite, l'année suivante, de lui confier la garde des enfants et que Victor retourne dans l'emploi. A ce titre, la paternité au foyer de Victor semble ne servir que de substitut en attendant la disponibilité d'un autre membre de la famille. Cette aide de la mère de Valérie deviendrait alors permanente.

En effet, l'aide de la mère de la conjointe pourrait faire gagner du pouvoir à cette dernière dans les rapports de force, dans la mesure où le don de temps et d'énergie de la mère pourrait rejaillir sur la fille, rendant le père redevable auprès de la conjointe. De plus, cette aide pourrait être perçue comme quelque chose qui souligne l'insuffisance du père dans son rôle de père au foyer.

Ugo : en ce moment [ma femme] fait souvent le repassage, avant elle le faisait que rarement. Et bon, mais comme je voulais pas trop le faire, que c'est ma femme qui se le tapait, c'est difficile de refuser que ma belle-mère prenne le linge donc j'ai complètement cédé là-dessus...

La « résistance » de certains pères à prendre en charge les tâches les plus féminisées peut conduire la conjointe à les déléguer à une tierce, que ce soit sa mère ou une femme de ménage. Dans tous les cas, cela semble témoigner d'un pouvoir certain du père dans les rapports de force, dans la mesure où elle ne parvient pas à négocier un allègement de sa propre charge de tâches domestiques. Cependant, lorsque l'aidante est la mère de la conjointe, il est possible que cela se retourne contre le père. En effet, la mère de la conjointe pourrait souligner aux yeux de sa fille l'insuffisance du père dans son rôle de parent au foyer. Cependant, cette aide semble plutôt bien accueillie, par le père comme par la conjointe.

4.2 - Confier les enfants en bas-âge aux établissements de mode de garde

De même, alors qu'on pourrait s'attendre à ce que la garde des enfants soit la première mission du père au foyer, certains pères confient leurs enfants en bas-âge à des crèches. Là encore, ce recours est lié au fait que ces pères ne se pensent pas comme totalement disponibles pour le foyer : Gaétan, qui a déménagé au Danemark pour rejoindre sa conjointe, se consacre à sa reconversion et Tristan l'héritier consacre une partie de son temps à ses activités artistiques. Plus que dans le cas où les tâches ménagères sont confiées à une tierce personne, on peut analyser ce recours à la crèche comme la résultante de rapports de force au sein du couple. Dans le cas de Gaétan, le sacrifice de sa carrière professionnelle et de sa vie en France du fait de son déménagement au Danemark pour rejoindre sa conjointe lui a sans doute donné un pouvoir considérable dans son couple, incitant cette dernière à faire des concessions pour le soulager un peu des tâches domestiques, et ce d'autant que la reconversion du père implique de sa part un investissement important dans la mesure où il doit apprendre le danois. Cependant, selon Gaétan, le fait d'inscrire son enfant à la crèche est dans la norme au Danemark (au même titre que le fait d'inscrire son enfant à la maternelle en France).

Enquêtrice : Hum... pour le fait de le mettre à la crèche, c'était plutôt une demande de votre part ou c'était une décision conjointe, vous étiez d'accord tous les deux pour le fait de le mettre à la...

Gaétan : Conjoint. Conjointe mais en même temps tout à fait naturel parce que ça fait totalement partie du système, en fait, euh... ça fait partie du système.

De plus, avant de l'inscrire, Gaétan a passé une période seul avec lui, alors que sa conjointe aurait pu se rendre disponible pour le garder si le père avait été pensé dans le couple comme trop occupé pour garder l'enfant.

Gaétan : il y a un système aussi au Danemark qui peut être assez avantageux par rapport à la France et au projet maternité, c'est que d'office, [...] quelle que soit l'entreprise dans laquelle vous êtes, en fait vous bénéficiez de six mois de congé maternité en fait, ça c'est un acquis que ce soit le premier enfant, le deuxième, que vous ayez pris des jours, c'est d'office, ça fait partie effectivement du système social danois, donc là, euh, de là effectivement on était, on s'est occupés effectivement de [notre fils], et après vous pouvez en

fait euh bénéficié de six mois supplémentaires, donc en fait vous pouvez avoir un an de congé maternité, mais en fait ces six mois-là en fin de compte c'est plus votre entreprise qui vous la paye, c'est la commune en fait, qui vous la paye, mais qui vous la paye pas plein pot en fait, donc vous avez, vous êtes payé à hauteur de 80% je crois de votre salaire et donc voilà. Ya pas mal de femmes qui le font, ma femme l'a pas pris parce que moi n'ayant, ne travaillant pas, euh, c'était voilà, et que en même temps étant très disponible, je pouvais faire le relais ce qui fait que, ça permettait de pas avoir de baisse de salaire en fait pour le foyer, par rapport à ce qu'on avait initialement, et donc évidemment à ce moment j'ai pris moi intégralement en charge le, euh, [notre fils] en fait, toute la journée en fait.

L'impact des rapports de force sur le recours à la crèche est plus net dans le cas de Tristan : il a un meilleur niveau d'études que sa conjointe, il est nettement plus âgé qu'elle (d'environ une dizaine d'années) et est économiquement dominant (bien que son salaire lié à son activité de graphiste ne soit pas très élevé, il souligne lors de l'entretien que ses parents lui ont fait des donations considérables), ce qui explique un certain pouvoir dans le couple. On peut cependant souligner le paradoxe entre le discours de Tristan, qui investit considérablement le rôle de père au foyer, qu'il présente sur un mode très positif, rôle qu'il associe à la prise en charge de la totalité des tâches ménagères, mais paradoxalement pas à la prise en charge des enfants, et son affirmation de vouloir « vivre cette expérience [de paternité] vraiment, avec toute sa complexité, avec euh, tous les paradoxes que ça révèle en moi » ; et ses actes, dans la mesure où ses enfants ont été mis en crèche et où il désinvestit les tâches ménagères, bien qu'il l'avoue sur un ton coupable (sans pour autant que cette culpabilité entraîne une injonction à agir).

Notons cependant que ce désinvestissement des tâches parentales ne va pas de pair avec un retrait total des tâches ménagères, soit qu'étant donné la disponibilité temporelle de ces pères ce désinvestissement domestique ne soit pas négociable dans le couple, soit que le fait d'être déchargé des tâches parentales soit contrebalancé par un plus grand investissement dans les tâches ménagères.

Notons également que trois pères recourent aux services d'une halte-garderie (Dimitri, Ian et Matthias). On peut l'interpréter comme le signe du poids que représente le sacrifice de la carrière professionnelle dans les rapports de force, qui leur permet de négocier une décharge partielle de la charge de la garde de l'enfant. C'est d'autant plus vrai dans le cas de Dimitri, le père originaire de Moldavie, qui de ces trois pères est celui qui a le plus subi cette situation. Dans le cas de Matthias, l'écrivain, elle semble s'inscrire dans le cadre d'un désinvestissement relatif dans le foyer (dans la mesure où la prise en charge des tâches ménagères est largement partagée entre les conjoints). Dans le cas d'Ian, le militant « tout azimut », elle s'inscrit dans une volonté de ne pas faire de cette situation de parent au foyer une situation d'assignation aux tâches domestiques (« la halte-garderie libère l'homme au foyer ! [Rire] » ; « C'est pas de l'esclavage non plus » ; « je m'étais arrêté, je m'étais arrêté pour réfléchir aussi », Ian) mais aussi pour socialiser l'enfant.

Ian : on avait décidé que ce serait un mode de garde collectif, parce qu'on pensait que le collectif, c'est toujours mieux... alors, chez les nounous, y a aussi toujours plusieurs enfants en général, hein, et puis vu la difficulté d'obtenir des places en crèche... [...] [à propos de la halte-garderie] c'est aussi pour le socialiser un peu aussi, on connaît peu de gens avec des enfants.

Si le recours à une halte-garderie peut sembler légitime pour libérer ponctuellement le père de son « travail » sans que cela pèse sur la conjointe, inscrire ses enfants à la crèche est plus étonnant, et ce d'autant que ces pères ne sont pas ceux qui ont le plus d'enfants (Dimitri, Ian et Gaétan en ont un ; Tristan, Victor et Ugo en ont deux). Deux pères (Victor, le père des jumeaux, et Ugo, le futur assistant maternel) ont en effet présenté leur paternité au foyer comme un substitut à l'inscription en crèche de leur-s enfant-s. On peut y voir le signe du pouvoir de l'homme dans le couple, comme déjà évoqué, mais aussi la conséquence du fait que le retrait du travail salarié de la plupart des pères rencontrés n'est pas uniquement tourné vers la garde des enfants. En effet, contrairement à celles des mères au foyer qui considèrent que leur inactivité professionnelle a pour corollaire leur prise en charge de la garde des enfants, plusieurs des pères rencontrés sont en reconversion professionnelle ou exercent une activité rémunératrice non-salariée. C'est bien parce que ces pères ne sont pas que pères au foyer qu'ils peuvent légitimer le recours à une femme de ménage ou un mode de garde des enfants en bas-âge⁵³⁶. Dans le cas d'Ernest, le père qui investit dans l'immobilier, on peut également souligner qu'au début de sa paternité au foyer, ses enfants étaient en partie confiés à une « nounou ». Cela peut s'expliquer par le fait qu'il avait à l'époque un projet d'activité en libéral, mais aussi par le fait que cette assistante maternelle avait été engagée avant qu'il ne démissionne. On voit là encore le poids de la routine dans l'organisation domestique.

4.3 - Être la main d'œuvre

Cette délégation des tâches peut prendre une autre forme. En effet, certains pères semblent réaliser certaines tâches sous la direction de leur conjointe. La conjointe serait l'orchestratrice et le père l'exécutant⁵³⁷. Dans ces couples, tout se passe comme si le père n'avait pas intériorisé la charge mentale de la gestion du foyer, ce qui semble être le cas d'une grande partie des couples rencontrés par Hélène Trellu⁵³⁸.

Ugo : c'est moi qui gère le plus gros, mais comme, comme elle contrôle toujours tout derrière moi... je sais pas si on peut parler de responsabilité. Même si je suis autonome là-dessus, j'ai l'impression d'être un peu l'exécutif en fait là-dessus.

Cela peut se manifester par le fait que ce soit la conjointe qui fasse la liste des courses.

*Ugo : elle note des choses à acheter, mais ce n'est pas une vraie liste, c'est sur un tableau Veleda sur le frigo et moi je prends en photo avant de partir.
Valérie : La liste des courses, c'est moi souvent. Aussi. A 100 %.
Victor : C'est elle qui y pense.*

Cette posture d'aidant peut également survenir à propos de travaux réalisés dans le domicile, auquel le père a contribué en tant « qu'ouvrier ».

Ugo : je ne suis pas bricoleur, j'ai fait l'ouvrier pour mon père et mon beau-père. C'est-à-dire, j'ai tout fait... enfin, j'ai participé à tout, mais je sais rien faire. Donc j'ai bossé dur mais on ne peut pas considérer que j'ai fait quelque chose.

⁵³⁶ Les enfants en âge d'aller à l'école y étaient tous inscrits. Leurs pères ont tous affirmés que la question de ne pas les inscrire à l'école maternelle ne s'était pas posée. En effet, bien que cette dernière ne soit pas obligatoire, le fait d'y inscrire ses enfants semble automatique dans les mentalités. Cependant, deux des pères rencontrés (Benoît, l'ancien étudiant en architecture, et Olivier, le père de deux jumeaux à la santé fragile et d'une petite fille) ont profité de leur disponibilité pour réduire le temps de présence de leurs enfants à l'école, en les récupérant l'après-midi.

⁵³⁷ Glaude Michel, De Singly François, « L'organisation domestique : pouvoir et négociation », *Economie et statistique*, n°187, 1986, pp. 3-30

⁵³⁸ Trellu Hélène, « Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ? », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

Cette posture d'aidant peut parfois à l'inverse être endossée par la conjointe, quand le père est responsable d'une tâche.

Noé : la cuisine c'est mon coin, je l'autorise à faire que des crêpes à la limite

Noémie : moi je viens là pour donner un coup de main, quoi.

Noé : des fois je lui demande, « est-ce que tu peux pas faire..., parce que bon, je fais autre chose », elle commence et tout et moi je vais voir, ou elle me pose une question et moi je vais voir, et à un moment donné, euh, on fait moitié moitié « tu prépares ça, je fais ça » et puis à un moment donné... [Siffrote] hop ! Elle voit que ça roule tout seul [fait un signe pour dire qu'elle en profite pour partir] elle se sauve ! Et là ! « Bon ok, d'accord », moi je continue...

Noémie : ouais ! Moi je sers de main d'œuvre, au bricolage. Lui, c'est le chef de chantier, je supervise aussi...

Noé : chef de chantier, ingénieur...

[...]

Noémie : et puis je suis la main d'œuvre. Faut enlever les pierres, faut... faut tourner la...

Noé : la bétonnière.

Killian : elle aussi elle a eu ses périodes où elle a pas travaillé pendant que moi je travaillais, parce que tu te sens un peu obligé quand même. [...] Donc tu te sens un peu obligé, même si y a des fois où ça te rattrape et que tu dis « s'il te plaît, au secours, fais-en un peu quand même ».

La capacité de certains pères à être de simples « exécutants » montre que dans une position précaire du point de vue des rapports de forces entre les membres du couple, les pères peuvent résister non seulement en reportant la prise en charge de certaines tâches mais aussi en n'investissant que superficiellement la gestion du foyer, en obéissant à l'injonction à agir émise par leur conjointe mais en n'intériorisant pas la responsabilité ménagère ou simplement la charge mentale liée à l'exécution de certaines tâches. Cependant, aucun des pères rencontrés n'est « que » l'exécutant de la conjointe, réalisant les tâches ménagères ou organisant sa journée en fonction des directives de cette dernière. Au contraire, ils manifestent un certain degré d'autonomie : tous savent faire les tâches qu'ils prennent en charge. Les conjointes préfèrent prendre en charge elles-mêmes les tâches pour lesquelles ils sont incompetents.

Dans certains couples, les compétences concernant la cuisine ou le bricolage ne sont détenues que par l'un des conjoints. L'autre peut être amené à participer à leur prise en charge, mais ils ne sont pas autonomes : ils suivent les directives du conjoint compétent, en endossant un rôle « d'aidant ».

Les conjoints n'assument pas toujours la totalité des tâches domestiques : quelques couples font appel aux services d'une femme de ménage, d'une crèche ou d'une halte-garderie ou à la mère de la conjointe pour prendre en charge une partie des tâches ménagères et parentales. Les tâches ménagères qui sont déléguées sont les tâches « féminines » : le linge et le repassage, le « grand ménage ». Le recours à une femme de ménage ou à la mère de la conjointe semble donc initié par la conjointe, désireuse de se décharger d'une partie de la charge ménagère qui pèse sur elle. Cependant, cet emploi d'une femme de ménage est souvent la conséquence de l'organisation domestique antérieure, lorsque les deux conjoints étaient actifs, mais le fait que le père devienne père au foyer n'a pas entraîné une remise en cause du recours à ces services. Par ailleurs, des modes de garde peuvent être sollicités afin de « libérer » le père au foyer, afin qu'il puisse exercer une activité rémunératrice ou de loisirs.

De plus, la spécialisation au sein du couple peut conduire à la répartition de compétences ou des responsabilités concernant la prise en charge des tâches au sein du couple, le conjoint qui ne les détient pas devient alors ponctuellement l'aidant de celui qui dispose de ces compétences ou de ces responsabilités. Si cette position « d'aidant » est traditionnellement celle de l'homme dans le couple, la situation de père au foyer peut conduire à une redistribution des compétences.

L'entrée du conjoint dans la paternité au foyer contribue à une recomposition de la répartition des tâches domestiques au sein du couple. Les pères au foyer prennent en charge plus de tâches que la plupart des hommes, et plus qu'ils n'en prenaient avant d'être au foyer. En effet, ils assument plus de tâches parentales qu'avant ou ont la garde du plus jeune enfant à titre principal, la paternité au foyer étant souvent pensée comme destinée à s'occuper des enfants. De plus, leur disponibilité les amène à prendre en charge plus de tâches ménagères, et ce d'autant qu'une partie d'entre eux estime que le fait d'être au foyer va de pair avec la prise en charge des tâches ménagères, au même titre que les mères au foyer. Cependant, cette plus grande prise en charge des tâches ne signifie pas pour autant que la charge mentale de la gestion du foyer soit mécaniquement transférée de la conjointe au père.

Partie 7

JUSTIFIER LA RÉPARTITION : LE TRANSFERT DE LA CHARGE MENTALE ENTRE LES CONJOINTS

Lorsque la question des tâches domestiques et plus spécifiquement des tâches ménagères est abordée lors de l'entretien, les pères avancent spontanément des justifications pour rendre compte de la prise en charge d'une tâche par l'un ou l'autre conjoint. Ces justifications portent le plus souvent sur les goûts respectifs des conjoints, goûts qui entraînent une spécialisation au sein du couple. Elles mobilisent également l'argument d'une différence de « rythmes » dans la prise en charge entre les conjoints. Cette question des rythmes manifeste le fait que la charge mentale peut être plus ou moins transmise de la conjointe au père.

1 - Justifier la répartition : les grands principes

La justification de la répartition des tâches n'est pas pensée indépendamment de l'énonciation de la répartition. En effet, pour répondre à la question « est-ce que vous faites telle ou telle tâche, ou c'est plutôt votre conjointe ? », les pères lient la description de la répartition à des explications en termes de goût ou de compétence, notamment. En rendant visible l'organisation domestique, l'entretien enjoint ces pères à en rendre compte, à trouver des raisons à l'état de cette organisation. Ces justifications sont sans doute en partie arbitraires, dans la mesure où c'est la situation d'entretien qui enjoint les enquêtés à être dans un registre de logique, de rationalité ; alors que l'organisation domestique est de l'ordre de l'émotion (intérieurisation d'une injonction, plaisir ou déplaisir, agacement⁵³⁹). Cependant, elles ont tout de même un intérêt pour le chercheur, ne serait-ce que parce qu'elles permettent de rendre compte des explications que les pères (et les conjointes quand elles sont présentes) jugent légitimes. En effet, étant donné la prégnance des idéaux égalitaires, ils ne peuvent pas déclarer refuser de prendre en charge une tâche parce qu'elle est indigne d'eux, en tant qu'hommes. À l'inverse, déclarer ne pas faire telle chose dans le foyer parce qu'ils « n'aiment pas » est un discours qui peut être entendu par autrui. Or, comme nous le verrons ultérieurement, l'absence de goût d'une des conjointes pour expliquer sa non-prise en charge d'une tâche est très rarement mobilisée. Cet argument permet donc de mettre au jour une des logiques sous-jacentes de la répartition des tâches : les hommes peuvent se permettre de ne pas aimer une tâche, les femmes n'ont pas le choix.

Par ailleurs, ces justifications mobilisent finalement assez peu le registre rationnel. En effet, la disponibilité ou même la « spécialisation » sont peu évoquées, au profit des justifications en termes de goût qui sont mobilisées par presque tous les enquêtés. Cette prévalence des goûts et des dégoûts pour expliquer la répartition montre le poids des affects dans cette dernière. En effet, ce n'est pas le temps qu'ils passent au foyer qui détermine la prise en charge des tâches, mais la répartition antérieure et le bon vouloir des pères.

⁵³⁹ Dussuet Annie, « *Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire* », L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1997 - Kaufmann Jean-Claude, « *La trame conjugale – analyse d'un couple par son linge* », Nathan (coll. « Pocket »), 1997 (1992) - Kaufmann Jean-Claude, « *Le cœur à l'ouvrage – théorie de l'action ménagère* », Nathan (coll. « Pocket »), 2011 (1997) - Kaufmann Jean-Claude, « *Agacements – les petites guerres du couple* », Armand Colin (coll. « Le livre de poche »), 2008 (2007)

1.1 - La disponibilité

On pourrait s'attendre à ce que la disponibilité soit le premier argument avancé pour justifier la répartition des tâches ménagères⁵⁴⁰ entre les conjoints. Pourtant, le fait de devenir père au foyer ne semble pas bouleverser la répartition des tâches domestiques, attribuant mécaniquement leur prise en charge au père. Seulement trois pères parlent explicitement de disponibilité pour expliquer la répartition actuelle des tâches ménagères.

Killian : effectivement, quand t'es au foyer, y a un truc que... enfin, on s'est rendu compte que celui qui est au foyer le faisait plus, c'est tout ce qui est... nettoyage de surfaces, tu vois. Nettoyer par terre, passer le balai, l'aspirateur, la serpillère, des trucs comme ça. Et en fait, quand t'as, quand t'es là toute la journée, tu... tu es amené souvent à faire des trucs comme ça.

Ugo : Je fais vraiment plus de choses du fait que je suis à la maison

Samuel : comme elle a quand même un emploi... des horaires qui sont super-chargées et du coup c'est moi, c'est sur moi que repose la gestion du quotidien de la maison quoi !

Cet argument est cependant parfois évoqué dans le cas des tâches administratives (et quand il s'agit d'emmenager les enfants chez le médecin) : ils soulignent qu'ils prennent le plus souvent en charge les démarches administratives qui nécessitent de se déplacer, même quand leur conjointe prend en charge les tâches administratives « papier ».

Raphaël : Alors tout ce qui est tâches administratives où il faut aller dans des administrations, c'est moi. Parce qu'elle peut pas y aller... si Augustin tombe malade à l'école, bah c'est moi qui y vais, ça paraît évident, y a plein de trucs...

Killian : toutes les dernières fois où les filles sont allées chez le médecin, c'est plutôt moi qui les ai accompagnées, parce que j'étais plus disponible, que ça tombait sur des créneaux plus sympas. Là, les filles elles ont été malades chacune leur tour une fois depuis la rentrée, c'est plus simple pour moi de pas aller en cours, que Kat' de pas aller bosser, donc c'est moi qui me suis... rendu disponible et qui les ai accompagnées chez le médecin.

A l'inverse, la disponibilité de la conjointe est ponctuellement évoquée pour expliquer qu'elle prenne en charge une tâche : lorsqu'elle est disponible ou qu'elle a le temps, la conjointe peut être amenée à prendre en charge la cuisine, le ménage ou les trajets concernant les enfants (activités de loisirs, médecin). La conjointe est alors décrite comme « empêchée » de participer à la gestion domestique en temps normal du fait de son activité professionnelle, mais le week-end, elle en fait davantage, lorsqu'elle en a envie ou que le père est occupé.

⁵⁴⁰ Bien qu'on ait jusqu'à présent considéré que les tâches ménagères et parentales appartiennent à un même ensemble, on peut noter que les pères justifient plus souvent leur prise en charge ou leur non-prise en charge des tâches ménagères, mais celle des tâches parentales sont assez peu justifiées. En effet, on peut souligner que dans le cas des pères ayant des enfants en bas-âge sous leur garde, la prise en charge d'une grande partie des tâches parentales est obligatoire (on imagine difficilement un père déclarer qu'il ne donne pas à manger à son enfant de la journée et qu'il attend que sa conjointe rentre après son travail pour qu'elle le fasse). De plus, une partie des tâches parentales sont perçues comme une activité plaisante (comme jouer avec les enfants) et non comme une corvée. Enfin, la charge symbolique qui pèse sur la relation parent-enfant rend difficile le désinvestissement de ces tâches par l'un ou l'autre des parents. C'est pourquoi l'accent sera mis ici sur les tâches ménagères.

Comme le souligne Killian, le fait d'être présent au foyer entraîne mécaniquement une prise en charge plus grande des tâches ménagères : pour caricaturer, ils ne vont pas se priver de déjeuner sous prétexte qu'ils ne font pas la cuisine. Cependant, la plupart de ces tâches doivent être faites régulièrement, mais elles n'ont pas nécessairement un caractère urgent pour les besoins physiologiques des membres du foyer. Le ménage, la vaisselle, la gestion du linge... peuvent être reportés aux heures de présence au foyer de la conjointe. Certes, le fait d'être présent au foyer sans prendre en charge des tâches ménagères entraîne un sentiment de culpabilité, qui pousse les pères à prendre en charge majoritairement ou exclusivement quelques tâches. Ainsi, si les démarches administratives ou de santé par exemple sont généralement prises en charge par les pères parce qu'ils sont plus disponibles que leurs conjointes, d'autres tâches restent généralement totalement ou en partie du ressort des femmes.

Les pères rencontrés ont conscience qu'il n'est pas légitime socialement qu'ils ne prennent pas en charge certaines tâches. Plutôt que de présenter comme normale leur prise en charge des tâches du fait de leur disponibilité, la plupart d'entre eux gomme les manques de leur part en mettant l'accent sur les tâches qu'ils prennent en charge avec emphase ou cherchent à se dédouaner lorsque ce n'est pas le cas. Même dans le cas des tâches prises en charge au nom de leur disponibilité, on peut trouver une trace de cette volonté sous-jacente de se mettre en valeur : dans le cas des démarches administratives, les pères mettent en avant le fait qu'en y allant, ils déchargent leur conjointe.

1.2 - Une affaire de goûts

La plupart des pères (16 des enquêtés) invoquent les goûts et dégoûts respectifs des conjoints pour justifier la répartition des tâches ménagères. La cuisine est la tâche la plus appréciée par les pères (huit pères).

Ian : la cuisine, c'est plutôt moi. Moi j'aime bien faire la cuisine et j'aime bien faire la cuisine de tous les jours, moi je fais pas des grands plats, donc j'aime bien faire la cuisine de tous les jours [...]

Enquêtrice : Et ça c'est une tâche que vous faisiez avant...

Ian : Oui, c'est ça. Parce que ça m'a toujours plu. ouais, ouais ouais.

Jonathan : j'adore faire la cuisine. [...] J'avoue que j'ai grand plaisir à faire la cuisine.

Killian : j'adore faire la cuisine. Ça a été mon boulot donc pendant un an, quand j'ai été maître de maison.

Cela peut s'expliquer facilement dans la mesure où c'est sans doute la tâche ménagère la plus valorisante socialement. C'est également la seule « incompressible », dans le sens où les pères ne peuvent pas attendre le retour de leur conjointe pour déjeuner et faire manger leur-s enfant-s. Ce caractère plus valorisant et plus plaisant de la cuisine se manifeste également par les discours que les pères tiennent sur elle. En effet, certains conjoints évoquent longuement quels types de plats ils préparent et en quels circonstances, ou quels types de plats prépare spécifiquement la conjointe.

Ian : comme [l'enfant] grandit, là, ça devient vraiment intéressant de lui préparer des plats, avec des tas de... légumes, euh, et autres, des tas de saveurs, plein d'épices... voilà, ça devient vraiment intéressant.

Ernest : des fois je le fais, si je fais une soirée crêpes, si je sens que l'ambiance a besoin un peu de festivité...

Antoine : [le dimanche], on fait brunch. C'est souvent ma femme qui s'en occupe d'ailleurs. C'est-à-dire que j'ai fait la course la veille pour le brunch mais c'est souvent elle qui cuisine le brunch donc qui prépare, c'est-à-dire qu'on sort plein de trucs et qu'elle elle cuit les œufs on va dire. Elle fait cuire des œufs de diverses manières mais c'est souvent elle qui s'en occupe.

La cuisine est donc une compétence qui permet d'éduquer l'enfant au goût, ou de permettre une meilleure ambiance familiale. Plus largement, la plupart des pères déclarent cuisiner bio ou avec des aliments issus de l'agriculture locale. Leur plus grande disponibilité leur permet de faire le marché par exemple, ou de prendre le temps de cuisiner plutôt que de servir des plats préparés. La cuisine est ainsi un moyen de garantir la santé de toute la famille, en mangeant sain.

Noémie : même dans notre nourriture, c'est pareil. Pas de plats préparés, les pains, c'est à la farine bio, euh... Pas de plats préparés, pas de conserve...

Noé : Plats préparés, jamais ! et d'ailleurs...

Noémie : Pas de produits de beauté non plus [rire].

Noé : Non ! Et d'ailleurs ce n'est pas difficile ! Si je mange un peu du préparé...

Noémie : on est malade.

Noé : on est malade. On prend un boîte de conserve, des fois pour me faire plaisir, des raviolis... je mange ça le midi, tout l'après-midi j'ai des renvois, je suis pas bien ! C'est dingue hein ! Je peux plus ! Enfin je n'ai jamais vraiment pu mais là c'est pire que tout, quoi !

Jonathan : Préparer le dîner, oui... ça c'est... ça c'est... j'adore faire la cuisine et mon problème c'est que je ne sais pas faire, je ne sais pas cuisiner... euh... de manière basique, merdique, dans le sens...

Enquêtrice : Ouais, cuire un steak...

Jonathan : Si, ça peut être bon un steak ! Mais dans le sens, j'ai jamais fait des... genre... je suis incapable de manger des raviolis en conserve. Je trouve ça vraiment trop mauvais. Donc souvent je cuisine un minimum. J'ai du mal à faire autre chose. À part de manger des pizzas congelées, ça peut être bon aussi, j'ai toujours tendance à cuisiner, je ne cuisine pas trop mal.

La cuisine est une tâche qui fait parler les pères. En effet, elle peut être investie comme créative et plaisante, à l'inverse d'autres tâches qui sont de l'ordre de la nécessité. A titre d'exemple, la description du ménage se borne à la mention de l'outil utilisé (aspirateur, balai, serpillère) et celle des courses à l'endroit où elles sont réalisées ou la priorité donnée à des achats bio ou tournés vers la préservation de l'environnement. La cuisine, elle, apporte du bien-être au père et à l'ensemble de la famille, en termes de santé (des légumes bio cuisinés par le père plutôt que des plats préparés) et de plaisir gustatif.

En seconde place vient la vaisselle, appréciée par certains pères comme un moment de détente.

Ian : j'ai toujours aimé faire la vaisselle. [...] Ça aussi c'est un truc, donc on va dire qu'il y a un... là maintenant c'est moi qui la fais tout le temps. Mais ça me convient. Moi c'est, aucun problème avec la vaisselle, j'aime beaucoup, hein. C'est une tâche que j'aime beaucoup.

Tristan : j'aime bien balayer, parce que j'écoute de la musique, je rêve... enfin c'est quelque chose qui... la vaisselle, c'est pareil, c'est pas un truc qui me dérange du tout du tout.

Dimitri : Ah, j'aime faire la vaisselle. C'est un bon point, en plus [...] Elle haït faire la vaisselle et moi, je... j'ai aucune problème avec ça, je fais toujours la vaisselle.

Benoît : Il y a deux trucs que j'aime bien faire, finalement, c'est la vaisselle, même si avec [le lave-vaisselle]... Enfin, j'aime faire... je vais dire « ah, j'aime bien faire la vaisselle ! », mais c'est quelque chose qui me dérange pas faire, la vaisselle.

Comme on le voit dans ces trois derniers extraits, les pères confondent parfois dans leurs déclarations les tâches qu'ils aiment faire et les tâches qui ne les dérangent pas : c'est une des tâches de celles qui leur sont assignées qui leur semblent les moins pénibles, sans doute parce qu'elle est moins « physique » que le ménage par exemple et que c'est l'une des plus quotidiennes⁵⁴¹, ce qui sous-entend que les tâches ménagères sont pensées comme des corvées. Parmi les autres tâches plébiscitées, on trouve (assez étonnamment) la lessive (Ian), le fait de passer le balai (Ian, Tristan), le rangement (Tristan, Raphaël, Paul), les courses (Tristan, Samuel) et le bricolage (Raphaël, Matthias, Paul).

Certaines de ces tâches sont appréciées moins en tant que telles que parce qu'elles offrent au père un moment de détente, souvent grâce à une activité parallèle.

Raphaël : J'adore faire la vaisselle. Mais ça déjà avant d'être en couple, j'adorais faire la vaisselle, pour moi c'est un moment zen. [...] Moi quand je fais la vaisselle, j'ai les mains dans l'eau... une espèce de relâchement qui me permet de me recharger de façon efficace. Y en a, ils boivent, il y en a ils fument... moi je fais la vaisselle.

Antoine : [le repassage] je le fais volontiers devant un film l'après-midi par exemple, ou un truc comme ça. Comme j'aime bien aussi découper mes légumes et préparer mes trucs devant, devant un film. Début d'après-midi quand ma femme descend c'est souvent moment détente pour moi. Le, l'hiver je regarde volontiers une vidéo ou un truc... ce qui m'empêche pas de préparer deux-trois trucs du soir en même temps... c'est moins chiant de découper ses légumes en regardant un truc que tout seul devant sa table de cuisine...

Tristan : balayer ! moi, j'adore balayer ! non, que j'aime... qui me dérange pas, parce qu'évidemment, euh... faire ce que je commence à faire, ranger, etc., c'est quelque chose que je commence à faire, c'est pas un truc naturel mais... ce qui me dérange pas vraiment, c'est la plupart des tâches ménagères ne me dérangent pas. Hum. Et particulièrement le balayage, qui n'est pas bruyant parce que j'aime beaucoup écouter de la musique, ou des textes lus, ou des choses comme ça... très peu la, on écoute, enfin la radio, s'il y a une bonne émission, plutôt des podcasts, euh, des trucs comme ça, ça me permet de faire autre chose, de ranger, à partir du moment où je suis dans un état de rêverie, où je suis dans un état d'écoute de quelque chose, où j'ai vraiment l'impression de faire un truc, un double truc utile... et donc voilà, ça, ça me dérange pas...

Ces tâches sont plébiscitées par ces pères parce qu'elles procurent du plaisir en elle-même, ou parce qu'elles permettent d'y superposer une activité plaisante.

A l'inverse, les goûts de la conjointe ne sont jamais mis en avant pour justifier le désinvestissement d'une tâche à son profit. En effet, comme le souligne Annie Dussuet⁵⁴², les femmes sont censées prendre en charge la totalité des tâches ménagères. Dans ces conditions, la question de la préférence accordée à une tâche ne se pose pas, et plus encore, le fait de se la poser induirait de prendre du recul par rapport à ces tâches et de hiérarchiser, voire d'abandonner certaines tâches, ce qui est impossible pour elles dans la mesure où les tâches domestiques sont appréhendées sur le mode de la nécessité, du devoir à accomplir.

⁵⁴¹ En effet, plus la tâche fait partie du quotidien, plus elle est facile à prendre en charge par le père. A l'inverse, les tâches plus ponctuelles comme le ménage, et plus particulièrement le nettoyage plus « approfondi » d'une pièce semblent presque systématiquement pris en charge par la conjointe (ou un tiers), comme nous le verrons plus tard. »

⁵⁴² Dussuet Annie, « Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire », L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1997

Les conjointes prennent en charge le travail domestique par défaut, elles n'ont donc pas besoin de se réserver des tâches qui leur plaisent. Le goût que le père peut avoir pour une tâche le pousse à retirer cette dernière du champ de prise en charge de la conjointe, mais l'inverse ne se produit pas. Certains pères justifient également leur désinvestissement d'une tâche par leur manque de goût pour cette dernière, notamment en ce qui concerne les tâches administratives (Antoine, Benoît, Noé).

Antoine : Les trucs qui me font vraiment chier genre l'administratif, elle sait que ça me fait vraiment chier et elle sait que c'est l'un des rares trucs que je n'ai toujours pas vraiment pris la main.

Benoît : Toutes les tâches administratives c'est elle. [...] J'ai un blocage, quoi. Je trouve ça tellement con, j'ai un gros blocage. Je passerai dix minutes à essayer quelques fois de, de voir pourquoi ils ont tourné la phrase de cette façon et pas d'une autre et de se dire « mais pourquoi ces imbéciles, ils ont... enfin, pour la même phrase, ils se compliquent la vie pour pas grand-chose ». Enfin... je, je, je suis comme ça. [Rires]

Noé : au départ c'était moi qui faisais les impôts, les trucs comme ça. Et puis j'en ai eu marre, ça me prend la tête...

Noémie : donc c'est moi qui me suis retrouvée [à les prendre en charge]...

Ces justifications rappellent ici les mécanismes de la justification d'une division sexuée du travail au sein des professionnels de l'hôtellerie-restauration : les individus auraient des compétences et des dispositions psychiques différenciées qui aboutissent à une séparation entre les tâches prises en charge par les femmes et celles prises en charge par les hommes⁵⁴³. Les pères auraient une sorte d'incompétence radicale à la prise en charge de certaines tâches, ce qui pousserait les conjointes à les prendre en charge, par défaut.

Les justifications en termes de goûts ou de dégoûts sont donc centrées sur ceux des pères, celles concernant les dégoûts de la conjointe n'intervenant que ponctuellement, présentant le père comme déchargeant charitablement la conjointe d'une tâche pénible pour elle. Puisque la prise en charge des tâches ménagères par la conjointe va de soi, ce sont les tâches qu'elle délaisse qui sont à élucider. La tâche la plus appréciée est la cuisine, sans doute la tâche ménagère qui peut apporter le plus de valorisation sociale et dont l'exécution peut entraîner un plaisir immédiat. En seconde position viennent des tâches qui permettent une amélioration visible de l'environnement (passer le balai, le rangement, le bricolage) ou liées à une sensation de détente (en elle-même ou par le biais d'une activité de loisirs effectuée en parallèle). Ces différences de goût peuvent aboutir à la définition de « domaines de compétence » exclusifs au sein du couple.

1.3 - Se spécialiser : la « rationalisation » de la répartition des tâches ménagères

Ainsi, certains dégoûts de l'un ou l'autre conjoint viennent justifier moins le désinvestissement d'une tâche par un des conjoints qu'une forme de « spécialisation » entre les conjoints (qui est souvent présentée comme tel).

Killian : les tâches sont hyper-bien réparties, c'est-à-dire que... concrètement, hein, c'est moi qui vais passer l'aspirateur et qui vais passer la serpillère, c'est plutôt Kat' qui va faire les machines et surtout ranger le linge, ce que moi je supporte pas, 'fin, je supporte pas, je le fais quand il faut que je le fasse, mais voilà c'est un truc que je trouve hyper-chiant, c'est plutôt moi qui vais nettoyer les chiottes, c'est plutôt elle qui va nettoyer la salle de bain, c'est plutôt moi qui vais nettoyer la cuisine parce que je cuisine plus et comme j'aime bien cuisiner, ça me, ça me pèse pas trop.

⁵⁴³ Schiess Christian, « La construction sociale du masculin – on ne naît pas dominant, on le devient », mémoire de DEA, Genève, 2005

Noé : *c'est comme ça, ça s'est décidé... avec le temps, elle a perdu le savoir-faire et j'ai, voilà, ça s'est fait comme ça, naturellement, on va dire. Je cuisine tout le temps.*

[...]

Noémie : *je suis pas fada de la cuisine, je suis pas fada du ménage non plus, ça c'est clair et net.*

Gaétan : *[le samedi] Ma femme repasse, moi je passe l'aspirateur avec mon fils.*

Cette spécialisation est parfois présentée comme une conséquence de routines mises en place dans le couple : à force de prendre en charge une tâche ménagère, elle serait devenue la responsabilité de ce conjoint.

Ugo : *souvent moi qui la fais, parce que c'est à moi de la faire... je me rappelle plus trop avant... je crois que c'est la plupart du temps qui faisait moi déjà...*

Hervé : *Elle continue à gérer les impôts, ça par exemple c'est un truc... dans un couple, il y en a toujours un qui, qui fait ça... je pourrais m'y mettre, parce que c'est vrai que j'ai du temps, quoi. Il y a certaines choses que, qu'elle faisait et qu'elle a continué à faire, et j'ai pas pris le relais. Ça je vous avoue que... par exemple les impôts, c'est quelque chose qu'elle faisait avant et... elle s'en occupe aujourd'hui, quoi. [...] C'est elle qui fait les équilibrages [entre les comptes bancaires]. [bas] Ça me passionne pas... [plus fort] C'est toujours pareil, c'est des choses qu'elle a... on se connaît depuis... 85, ça fait... j'ai pas calculé mais ça fait... 3, 5, 27 ans, du coup. Bon, quand vous faites des choses pendant 15 ans, c'est pas un changement de situation qui va bouleverser... votre, votre, ça bouleverse votre vie, mais il y a certaines tâches que vous continuez à faire, naturellement. Donc voilà, on a pas... on n'a pas changé certaines choses. C'est elle qui a toujours fait ça... on dit souvent que c'est la femme qui tient les cordons de la bourse mais... pour moi, ça me sécurise, je sais qu'elle s'en occupe bien.*

Le poids de la routine est tout à fait fondamental dans la répartition des tâches. En effet, en l'absence de grande « remise à plat » de la répartition lors de l'entrée dans la paternité au foyer, la répartition des tâches dans les couples rencontrés constitue plus un ajustement par rapport à la répartition antérieure qu'une transformation. Or, comme les femmes étaient en général responsables du foyer dans la situation antérieure, la situation actuelle ne va pas de pair avec une assignation des tâches domestiques à l'homme en dépit du différentiel de disponibilité des conjoints.

Cette spécialisation est parfois présentée en termes d'équilibre ou de parité, avec l'idée que les tâches ménagères devraient être réparties de façon égale entre les conjoints.

Hervé : *le soir elle débarrasse souvent. Souvent le deal c'est : je prépare le repas et elle, elle va s'occuper de débarrasser la table. C'est souvent ça, c'est... « je m'en occupe », elle me dit, « je m'en occupe »... le soir, c'est... ou quand c'est les enfants qui le font pas, quoi. Mais elle va compléter ce, ce petit nettoyage fin de journée et lancer le lave-vaisselle. Même si je le remplis au fur et à mesure dans la journée.*

Paul : *Les tâches que je n'aime pas faire, c'est vrai que bon, je rechigne pas à faire le repassage mais c'est pas non plus passionnant et ultra-gratifiant, donc ça c'est des choses sur lesquelles on a cherché des solutions pour pouvoir se dégager parce que ça prend quand même pas mal de temps mais quand il faut le faire, on se répartit la charge entre les deux, sans que ce soit un poids*

pour l'un et faire en sorte que qu'il y ait des reproches, euh, donner lieu à des reproches.

Killian : moi je travaille moins que Kat', toujours. C'est-à-dire que j'ai 30 heures de cours par semaine là, j'ai cours de 9 à 17, donc c'est moi qui récupère les filles à l'école tous les soirs, on les emmène euh le matin on alterne, un coup sur deux, un coup c'est Kat' qui les emmène, un coup c'est moi qui les emmène, euh... juste, parce que c'est un principe qu'on a toujours voulu mettre en avant, c'est celui de... d'être dans la parité au maximum, possible quoi.

Enquêtrice : avant le lave-vaisselle, c'est plutôt Kat' qui faisait la vaisselle du coup ?

Killian : Ouais.

Enquêtrice : et maintenant c'est plutôt elle ou toi qui se charge de le remplir, le vider, le lancer...

Killian : C'est... ouais, ça se fait automatiquement, logiquement et... je peux pas te dire. Je ne pense pas que ce soit... en tous cas, personne s'est jamais plaint de faire plus que l'autre, donc c'est plutôt... équilibré.

Ian, le militant « tout azimut » estime également en raison de ses convictions féministes que « c'est pas parce que je suis à la maison que c'est moi qui dois tout me taper » (Ian). Cette notion d'équilibre est souvent mise en avant par des couples où le père ne s'investit pas dans l'identité de père au foyer en tant que telle. En effet, elle montre la persistance d'un idéal d'égalité dans la répartition des tâches, au détriment d'une représentation du couple où l'homme serait assigné aux tâches ménagères et la femme assignée à la sphère professionnelle.

La situation de père au foyer ne va pas forcément de pair avec une assignation de ce dernier aux tâches ménagères. Tout d'abord, des pères « occupés », qui n'ont pas l'intention de ne rester "que" père au foyer pendant une longue période, défendent la continuité de la répartition antérieure, basée sur un partage des tâches entre les conjoints. Ensuite, quelques-uns des couples de notre échantillon appartenant aux milieux populaires ou aux classes moyennes inférieures, comme Noé l'ancien ouvrier ou Killian, le futur éducateur spécialisé, défendent une complémentarité entre les conjoints du point de vue de leurs goûts et de leurs compétences, qui justifie le partage des tâches. Enfin, quelques pères défendent un idéal égalitaire même dans le cas où un des conjoints est au foyer, comme Ian, le militant « tout azimut ».

1.4 - Les compétences

Cependant, cette spécialisation est plus souvent mise sur le compte de compétences inégalement maîtrisées par les conjoints (soit du fait de leur socialisation soit du fait de leur profession), notamment en ce qui concerne la cuisine.

Noé : c'est comme ça, ça s'est décidé... avec le temps, elle a perdu le savoir-faire et j'ai, voilà, ça s'est fait comme ça, naturellement, on va dire. Je cuisine tout le temps. [...]

Noé : elle sait pas du tout ce qu'il faut prendre... voilà. Elle est pas bonne en cuisine, voilà, c'est comme ça !

Noémie : Ca me pose aucun problème ! [rire]

Noé : c'est pas grave ! Moi par contre je suis devenu... expert !

Jonathan : la cuisine, ça c'est culturel chez nous, tous les enfants... mon frère et ma sœur cuisinent très bien et ça, ça a été transmis très fortement par ma mère, depuis toujours.

Dimitri : j'ai pas les techniques pour faire la cuisine pleinement

Hervé : Depuis que je fais cette formation, j'ai tendance à la faire. [...] j'cuisine pas mal, bon de par mon attrait pour les métiers de bouche...

Cette notion de compétence est également évoquée dans le cas des tâches administratives.

Ian : Alors les tâches administratives, c'est moi. Pourquoi ? Parce que j'étais agent des impôts donc euh... [Rit aux éclats]

Noémie : et donc après effectivement il y a que l'administratif... quand il y avait des travaux, monter des demandes auprès des organismes, des choses comme ça. Ou des événements de la vie, c'est toujours vers moi que tu te tournes pour que je gère tout ça... bon c'est vrai que maintenant par ma formation... [...] par ma formation, mon métier, l'administratif, je connais donc ça me rebute pas... que lui effectivement rapidement il arrive à saturation et ça lui prend la tête.

Les pères évoquent donc les compétences de l'un ou l'autre conjoint, souvent acquises grâce à leur activité professionnelle, qu'ils peuvent réinvestir dans la sphère domestique. Cependant, c'est surtout en ce qui concerne le linge que les enquêtés évoquent également les compétences (et incompétences) respectives des conjoints.

Benoît : le lavage, euh, là c'est ma femme qui met ce qui est à laver dans la machine. Parce que ce qui est température ou autres, elle a des vêtements qui sont nettement plus... enfin, il faut faire attention à ses vêtements et que, on a gardé ce rythme-là, elle connaît ses vêtements, surtout que... c'est vrai que je... je suis un peu bourrin dans mon utilisation...

Paul : j'évite de m'occuper du linge pour avoir [rire] à plusieurs reprises mélangé des linges de couleur donc euh... donc euh... voilà, refait une garde-robe pas tout à fait volontaire, donc j'évite de m'occuper de ça.

Noé : je touche un peu moins au linge, surtout depuis que j'ai fait quelques erreurs qui font que ça... [rire de la conjointe]

Enquêtrice : Sinon, qu'est-ce qu'il pourrait y avoir comme tâche que vous faites exclusivement, le fait de lancer une machine, étendre le linge ?...

Hervé : alors ça j'essaye de le faire, même si des fois je fais des bêtises, donc euh je mélange les choses que je devrais pas mélanger, et je fais sécher, maintenant y a un sèche-linge donc euh...

Enquêtrice : Et ça, c'est presque toujours vous.

Hervé : Ah ça c'est 90 % moi, ouais. Peut-être un peu moins en ce moment, parce que là j'ai levé le pied avec les bêtises que j'ai faites y a pas longtemps, parce que j'ai mélangé des choses qu'il fallait pas...

Victor : Quand moi je plie après c'est pas tellement bien rangé donc elle préfère dire « laisse-moi faire » [...] je sais pas plier. Je sais plier mais je suis pas patient alors au bout d'un moment, je, je, ça m'énerve.

Valérie : Tu plies les cols au milieu.

C'est également le cas dans le couple de William, au foyer depuis 17 ans : sa conjointe a toujours pris en charge les lessives et bien qu'il soit au foyer depuis de nombreuses années, cette prérogative féminine n'a jamais été remise en cause. Ce sont donc les compétences des femmes et les incompétences des hommes qui sont mobilisées dans les discours.

Le manque de compétence de la conjointe ou la compétence du conjoint sont souvent invoquées pour justifier une appropriation de la prise en charge de la cuisine par un des conjoints, c'est-à-dire la tâche ménagère la plus valorisante socialement. La compétence domestique pour ces tâches des pères est donc liée à une activité rémunérée, donc doublement source de prestige : la cuisine et les tâches administratives ne sont pas à la portée du premier venu (et donc de la conjointe) puisqu'elles nécessitent d'être qualifié pour les réaliser, et parce qu'elles sont en lien avec l'activité professionnelle. A l'inverse, l'incompétence du conjoint est souvent mobilisée pour justifier un désinvestissement de la part de ce dernier en ce qui concerne le linge (que ce soit la lessive, le repassage ou le rangement du linge), c'est-à-dire la tâche la plus marquée socialement comme étant « féminine ». Or, une compétence liée au linge est plus difficilement mobilisable sur le marché du travail, du moins dans les professions qui ne sont pas féminisées (comme employé-e à domicile). Pourtant, aucune caractéristique découlant du fait d'être une femme ne les rend naturellement plus aptes à acquérir les compétences concernant le linge. Ce sont donc les erreurs qu'elles ont pu faire lorsqu'elles ont commencé à prendre en charge des tâches domestiques qui leur ont permis d'acquérir cette compétence. Cependant, loin de voir dans ces erreurs en matière de linge une marque de l'acquisition d'une compétence domestique, en supposant qu'ils ne reproduiront plus cette erreur, les pères s'en saisissent pour se décharger de cette tâche.

Comme on le voit, ce ne sont pas les tâches prises en charge par les conjointes qui font l'objet d'une justification, elles sont le plus souvent présentées comme un palliatif au manque masculin : c'est parce que le père ne peut (ou veut ?) pas prendre en charge une tâche qu'elles la prennent en charge. En effet, les femmes ont traditionnellement la charge du foyer : leurs goûts ne sont pris en compte que s'ils sont en accord avec les goûts masculins, leurs compétences sont prises pour acquises. Certes, le manque de compétence des hommes, notamment en ce qui concerne le linge, est prononcé sur le mode d'un aveu coupable, ce qui semble indiquer que chaque membre du foyer devrait être compétent dans chaque tâche liée à la gestion du foyer. Cependant, cette culpabilité ne suffit pas à ce que ces pères fassent en sorte de devenir compétents. Les cas de « spécialisation » des conjoints mais aussi ce différentiel de maîtrise des compétences domestiques montrent la persistance de l'idéal d'égalité et de partage des tâches dans le couple en dépit de l'affirmation de certains pères du fait que puisqu'ils sont au foyer, ils devraient « tout » faire.

Plus largement, la répartition est présentée comme largement tributaire du bon vouloir masculin, prenant en charge les tâches qui lui plaisent et se déchargeant de celles qui ne lui plaisent pas, maîtrisant les compétences valorisantes mais n'investissant pas celles qui le sont moins, déchargeant parfois obligeamment leur conjointe de certaines tâches, comme si c'était le « manque » féminin qui était à élucider plutôt que les tâches qu'elles prennent en charge, excusant leurs propres manques sous la forme d'un impératif qui les dépasse du fait d'un dégoût trop écrasant ou d'une incompétence irrémédiable.

1.5 - Le cas des tâches parentales

Les enquêtés ont plus rarement justifié la répartition des tâches parentales.

Plusieurs raisons peuvent l'expliquer. En effet, ce sont probablement des tâches réparties entre les conjoints, dans la mesure où les injonctions sociales qui pèsent sur les parents et plus particulièrement sur les mères disqualifient un désinvestissement total de l'entretien de l'enfant ou des enfants (mais aussi l'aveu que l'un ou l'autre conjoint n'aime pas prendre en charge telle ou telle tâche). De plus, l'assignation théorique des pères à l'entretien des enfants rend difficile pour le père de prétendre qu'il ne sait pas faire certaines choses. Une tâche est cependant délibérément désinvestie par deux pères : le bain, c'est-à-dire une des tâches les plus « maternantes » et les plus marquées comme féminines.

Ugo : je lui laisse donner les bains...

Enquêtrice : pour qu'elle ait un petit moment avec les enfants...

Ugo : ouais, en plus c'est un moment que moi j'apprécie pas particulièrement, enfin y a des parents qui adorent ça, qui trouvent que c'est le moment le plus agréable avec un enfant, moi je trouve pas et... du coup à la fois je m'en décharge, comme une mère en congé de maternité qui dit à son mari « tiens, il veut son papa ».

Ian : on est là tous les deux, mais c'est plutôt elle qui va faire, qui va lui donner le bain. Mais ça, je me mets aussi un peu volontairement en retrait, parce que comme c'est moi qui le garde, j'ai envie aussi de un peu rééquilibrer, pour que ce soit pas tout le temps son papa qui... qui s'occupe de tout...

D'une façon générale, si la prise en charge des enfants semble aller de soi dans le cas d'un père au foyer, la prise en charge des tâches ménagères est moins intrinsèquement liée à leur situation. La non-prise en charge d'une tâche ménagère par le père est donc négociable dans l'organisation conjugale, même si elle est à justifier. A l'inverse, ces tâches étant traditionnellement attribuées aux femmes, ils se sentent obligés de justifier le désinvestissement ponctuel de leur conjointe. Par ailleurs, l'assignation implicite de la conjointe aux tâches ménagères ne tenant plus dans cette configuration familiale, l'entrée dans la paternité au foyer a pu entraîner une reconfiguration de la répartition des tâches, qui ont été assignées à chaque conjoint au coup par coup, en fonction des goûts et dégoûts et des compétences de chacun.

Bien que les pères se sentent responsables de la prise en charge des tâches domestiques sur le modèle de la « femme au foyer », comme le montre le besoin qu'ils ont de justifier le fait qu'ils ne prennent pas en charge certaines tâches, la répartition des tâches prend la forme d'un partage plus ou moins équilibré entre les conjoints. Cette situation ne constitue donc pas une inversion des rôles en faveur de la conjointe : bien qu'elle dispose des ressources matérielles et symboliques liées à sa profession, le fait qu'elle était antérieurement responsable du foyer joue en sa défaveur. En effet, le poids des routines et de l'acquisition différenciée des compétences ménagères qui en découlent contribuent sinon à son assignation à certaines tâches ménagères, au moins à excuser le désinvestissement du père de ces tâches. La paternité au foyer est ainsi l'occasion pour le père de tenter de préserver son estime de soi en mettant en avant sa prise en charge de certaines tâches sur un mode valorisant, parce qu'elles mobilisent des compétences socialement prestigieuses (la cuisine) ou parce qu'elles permettent de décharger la conjointe (les démarches administratives), laissant à la conjointe les tâches qui ne les "passionnent pas" pour reprendre l'expression de Paul (comme si ces tâches passionnaient leurs conjointes) ou qu'ils se déclarent incapables de prendre en charge correctement, comme celles liées au linge. Le désinvestissement de la tâche du bain à donner à l'enfant est même présenté comme un « don » (« je lui laisse donner les bains », Ugo) que le père fait à la conjointe, généreusement.

Ce constat un peu sévère ne doit cependant pas faire oublier la spécificité de la situation d'entretien. En effet, les justifications concernant la répartition sont parfois présentées sur le mode de l'hypothèse. En l'absence de négociations explicites, contraires à l'idéologie amoureuse du don et du désintéret, cette répartition se fait en quelque sorte à l'insu des conjoints, mobilisant des compétences et des sentiments de responsabilité dont l'acquisition est socialement différenciée. Les questions de l'enquêtrice imposent donc au conjoint de se justifier, ce qui l'oblige à mobiliser des explications fondées sur son propre ressenti, à l'exclusion de la conjointe le plus souvent absente. C'est d'autant plus difficile pour ces pères que ces questions les obligent à admettre qu'ils ne sont pas les pères au foyer parfaits qu'ils aimeraient être, faisant tout dans le foyer comme une mère au foyer.

De plus, la situation de père au foyer, socialement illégitime puisque à l'opposé du modèle de l'homme comme principal apporteur de ressources et traditionnellement féminine, altère déjà l'image de soi de ces pères. Il est donc compréhensible qu'ils cherchent à valoriser leurs activités domestiques sur un mode quasi-héroïque par la valorisation de leurs compétences culinaires ou par les « dons » qu'ils font à leur conjointe en leur accordant à elles aussi des moments privilégiés avec leur-s enfant-s ou en les déchargeant de certaines tâches.

Pourtant, l'évocation « d'accidents » pour justifier la répartition des tâches semble aller dans le sens d'un plus grand pouvoir masculin dans le couple dans la capacité à négocier la prise en charge des tâches.

2 - Justifier la répartition : les « accidents » ?

Ainsi, cette répartition plus ou moins implicite entre les conjoints (implicite dans la mesure où la plupart des enquêtés rejettent l'idée de discussion concernant les tâches domestiques⁵⁴⁴) est souvent mise à mal par des « accidents » liés aux exigences de la conjointe en termes de prise en charge des tâches ménagères. Ainsi, plusieurs pères expliquent que leur conjointe les « court-circuite » dans leur prise en charge des tâches ménagères parce qu'elles ont le sentiment qu'elles n'ont pas été réalisées suffisamment tôt.

Ugo : enfin disons que c'est des choses que je faisais, que je pouvais faire, après il y a une question de rythme. C'est-à-dire que mon rythme à moi ne convient pas forcément à ma femme, du coup si ce n'est pas fait au moment où elle l'aurait voulu, elle va le faire, avant que moi je le fasse. Du coup la répartition est faussée, parce que des tâches que je devrais faire et que je ferai, parfois ce n'est pas moi qui les fais. Parce que l'instant ne convient pas. [...] Soit elle voudrait que je le fasse au moment où ça lui convient mais moi je veux gérer mon rythme... et puis parfois je zappe complètement, je pense à autre chose, du coup le linge reste mouillé, je l'étends ou je le mets à sécher que le soir... bon, ce genre de choses. Souvent elle me demande des choses mais il y a toujours une liste de tâches qui est grande comme ça... ça paraît jamais réparti... bon c'est peut-être une vision faussée, c'est sûrement une vision faussée de ma part, mais... du coup, du coup c'est des choses que je fais, à mon rythme, sauf quand elle me court-circuite.

Tristan : les sanitaires... Pas les sanitaires mais la baignoire, ou des trucs comme ça, ce sont des choses, je n'ai pas du tout... [Rire] le réflexe de le faire, c'est, elle le fera. Mais elle le fera en râlant [rire de l'enquêtrice]. Parce que c'est à moi de le faire. Hein. C'est comme les vitres, elle ne le fait pas mais elle râle parce que c'est à moi de le faire. Je suis d'accord, c'est à moi de le faire. Mais disons que je n'ai pas le même rythme qu'elle.

Olivier : quand il y a de la vaisselle qui s'entasse dans l'évier, moi j'aime bien tout faire, passer un grand coup et tout faire, et puis ma compagne aime tout faire dès que ça arrive dans l'évier. Donc du coup elle en fait peut-être plus que moi.

⁵⁴⁴ Certains enquêtés semblent même considérer que les discussions à ce sujet sont le signe d'une mauvaise entente dans le couple, comme le montrent ces paroles de Cédric : « Enquêtrice : J'imagine, enfin d'après ce que vous m'avez dit, j'imagine que vous avez pas spécialement discuté de la répartition des tâches ménagères avec votre femme, enfin ça s'est fait...Cédric : Jamais. Ça s'est fait naturellement donc ce soit au niveau argent ou tâches ménagères, ça n'a jamais été un ordre du jour, pour savoir qui fait quoi... En plus moi je n'aime pas ça, je trouve ça bête, hein. Ça doit se faire naturellement. Je pense que ça ne se fait pas naturellement, euh, partout, hein ! Mais bon là, ça se fait naturellement. ». On peut souligner que ce refus d'en discuter donne l'avantage aux pères : dans la mesure où les femmes prennent plus spontanément en charge les tâches ménagères, comme nous le montrerons, le fait de ne pas négocier les tâches ménagères entre les conjoints disqualifie une assignation explicite de l'homme à certaines tâches, qui l'obligerait à la prendre en charge.

*Enquêtrice : Ouais, pareil pour le linge, tu le mets dans la machine, tu la lances, tu le sors, tu l'étends, tu le ranges, tu le repasses...
Léo : Enfin, repasse, j'essaye... j'ai pas encore pris le rythme. Donc c'est plus ma femme des fois...*

Ces extraits d'entretiens montrent le poids de la socialisation féminine en matière de prise en charge des tâches ménagères. Même lorsqu'elle estime que ce n'est pas à elle de le faire, la conjointe ne peut pas s'empêcher de participer à la prise en charge des tâches ménagères, soit du fait de son agacement⁵⁴⁵ face à la non-prise en charge de ces tâches ou simplement du fait de la difficulté à changer les habitudes en matière de prise en charge des tâches, comme l'illustre cet échange entre Tristan, l'héritier et Tania⁵⁴⁶.

*Tania : oui, parce qu'il y a des trucs qu'il ne fait pas. Voilà. C'est forcément...
Tristan : des trucs que je ne fais pas. Et après, le truc euh...
Tania : ça fait six mois que les carreaux n'ont pas été faits... [...] moi ça ne m'amuse pas non plus de passer mes week-ends...
Tristan : pas seulement les week-ends, mais même que ton jour de 80 %, tu avais une extrême difficulté à ne pas vouloir faire les choses. C'est-à-dire que moi je fais presque...
Tania : ce n'est pas que je ne veux pas, c'est que ça devient **obligatoire**⁵⁴⁷ au bout d'un moment...
Tristan : ... 10 fois par semaine, je fais le linge, tu vois, 10 fois par semaine et toi le mercredi il faut que tu fasses au moins une machine, autrement... c'est une sorte du... il faut que tu le fasses ! C'est aussi toi, tu...
Tania : [ton amusé] une sorte de rituel peut-être ?
Tristan : non ! une sorte de... alors c'est quoi par rapport à ton rôle justement, que tu te mets dans la tête aussi, une sorte d'exigence que tu as, ou une sorte de... parce que on parlait de ce qu'il y avait... pas d'inconscient mais le poids de la société qui faisait que tu te sentais obligée de, de... [...] de participer au nettoyage de la maison !*

Ces résistances de la conjointe à une renonciation totale dans l'investissement des tâches ménagères sont présentées sous un jour positif par certains des enquêtés.

*Hervé : elle veut participer, je pense qu'elle veut pas se sentir déconnectée de... je la laisse faire. Mais gentiment, elle veut m'aider. Donc euh... des fois je... « Ok, d'accord ». Ça lui fait plaisir de participer aussi à certaines tâches.⁵⁴⁸
Antoine : les jours où elle bosse pas trop, volontiers elle va aller faire une tâche ménagère qui fait partie des tâches mensuelles ou des trucs qu'on fait... bien plus rarement, qui est pas du quotidien, volontiers elle le fait, elle initie le truc pour le faire. Donc c'est pas... je sais pas moi, les, les sanitaires, des choses comme ça, c'est... je pense que c'est encore elle qui fait quasiment tout le temps les sanitaires. Parce que ce n'est pas un truc quotidien et qu'en général elle se pose la question de le faire avant que moi*

⁵⁴⁵ Kaufmann Jean-Claude, « Agacements – les petites guerres du couple », Armand Colin (coll. « Le livre de poche »), 2008 (2007)

⁵⁴⁶ Dans le cas de cet entretien, la conjointe est rentrée pendant que l'enquêtrice faisait passer l'entretien à son conjoint et s'est jointe à la conversation.

⁵⁴⁷ Ce terme « obligatoire » dans la bouche de Tania montre bien la sensibilité différente des deux conjoints au propre et au rangé, signe d'une socialisation genrée différenciée.

⁵⁴⁸ On voit là encore le registre du « don », déjà signalé dans le cas des deux pères qui confient le bain de-s enfant-s à la conjointe, mais aussi un ton presque condescendant envers la conjointe.

je me la pose et c'est souvent encore souvent elle qui le fait je crois. C'est souvent elle qui le fait à chaque fois.

En effet, cette participation de la conjointe vient parfois pallier un manque de temps du père, surtout lorsqu'il a à garder un enfant en bas-âge, ou lorsque les enfants mangent à la maison le midi, ce qui « saucissonne » beaucoup la journée de ces pères.

Ian : C'est très partagé. Ça dépend, ouais. En revanche, de plus en plus, comme je fais plus de vaisselle... je me suis rendu compte, là comme le temps n'est pas extensible dans une journée, comme je fais plus la vaisselle, je me suis rendu compte que quand même, léger avantage au rangement du linge pour elle. Pour le moment, même si là j'ai du mal parce que ça se modifie en ce moment...

Ugo : Pour ce qui est ménage, au début j'essaye de faire ça pendant, pendant les siestes. D'une, il y a le risque du bruit et puis la fatigue... enfin, j'ai tenu un mois. Un mois, un mois et demi à faire les tâches ménagères pendant la sieste mais en fait ça faisait du travail non-stop de 7 heures du matin à 8 heures et demi du soir donc j'étais crevé au bout d'un mois... donc j'ai tendance souvent à faire le ménage le samedi matin. Je fais deux tiers du ménage et elle en fait un tiers. Sachant qu'en fait quand on bossait tous les deux on partageait déjà les tâches. Et je voulais tout prendre pour moi, histoire de... d'assurer socialement, de... jouer le rôle d'homme à la maison et en fait c'était ni agréable pour moi, ni... et puis j'avais l'impression d'avoir moins d'énergie pour m'occuper des enfants... du coup j'ai laissé tomber c'te idée. Donc ce n'est pas idéal, parce que ça nous bouffe un peu le samedi matin, mais... mais le rythme s'est calé comme ça. Ce n'est pas forcément par choix, mais c'est comme ça que ça s'est calé. Enquêtrice : du coup, vous faites le ménage ensemble le samedi matin ?

Ugo : ouais, on partage les pièces. Elle fait la cuisine, je fais salle de bain, toilettes, aspirateur... ça se partage comme ça.

Ernest : donc ils mangeaient, alors à l'époque, cha... chais plus s'il y avait ou pas la nounou... alors ils mangeaient, je les ramenais, et puis je repassais à 16 heures... alors c'est vrai que ça fait, rien que les sorties d'école, ça bouffe le temps, quoi, c'est un temps considérable... j'ai fait 10 ans à la sortie de la maternelle. J'étais un pilier. [rire bref] 10 ans de pilier à attendre sous la neige, la pluie... parce que c'est pas loin mais après on préfère... c'est tout dépend comment vous voulez vous rassurer, [rire] être tranquille... donc il y a les, il y avait les sorties d'école, les rentrées d'école, à nouveau le chien [rire de l'enquêtrice] et donc l'après-midi il me restait deux-trois heures pour faire mes affaires, et puis on ré-attaquait le rush du soir...

Dans le cas des tâches parentales, cette prise en charge des tâches par la conjointe peut être liée à une volonté de « compenser » le temps passé loin des enfants.

Jonathan : elle culpabilise un maximum, de ne pas être une bonne mère. Euh... ça, c'est du fait de son caractère, mais je pense que ça doit être un peu standard je pense de la part d'une mère, de ne pas être aussi présente comme il se devrait... Alors la question que je me pose, est-ce que c'est elle, elle par rapport à son caractère, qui culpabilise, ou est-ce qu'il y a une pression aussi de la femme qui est censée s'occuper de ses enfants... [...] En s'imposant, du genre, à faire des choses avec eux. Bon, à la rigueur, c'est logique, ça se comprend. Elle se dit, vraiment... Mais c'est des fois à des

horaires pas très cohérents... tard... c'est souvent, c'est souvent ça, tard. Elle va faire un puzzle.

Noémie : quand je rentre, généralement, vu qu'il a fait à manger, je, je rentre... c'est moi qui prends le relais. Lui, il arrête. Et c'est moi qui, qui récupère avec Louloutte, on mange, après je lui fais prendre son bain, je lui lis l'histoire. Hein ? Après toi tu vas lui faire un bisou et tout ça.... Moi je récupère un peu mon temps où je n'étais pas là dans la journée sur cette partie-là.

En effet, comme le souligne Hélène Trellu⁵⁴⁹ à propos des pères bénéficiaires de l'APE, les conjointes seraient partagées entre des aspirations plus démocratiques en partageant les tâches, et leur désir de se conformer à l'image de la « bonne mère » qui privilégie sa vie familiale par rapport à sa vie professionnelle. On le voit, le pouvoir dont dispose les pères et qui se manifeste par leur capacité à se désinvestir de certaines tâches n'est pas seulement liée à leurs propres ressources, mais aussi (et surtout ?) au poids symbolique de la socialisation genrée de leur conjointe et du poids des normes sociales qui pèsent sur les femmes, en tant que maîtresse de maison et en tant que mère.

A l'inverse des résistances de la conjointe à « lâcher » les tâches domestiques, généralement pour compenser ce qu'elles perçoivent comme une insuffisance de la prise en charge des tâches ménagères par leur conjoint, certains pères présentent leur prise en charge des tâches (ou leur désir de prise en charge) comme une sorte de « don » qu'il ferait à leur conjointe.

Killian : Parce que t'es là toute la journée et que tu te dis, par empathie ou compassion pour celui qui bosse, que le soir quand il range [rentre] t'as pas forcément envie de te jeter sur le balai-brosse. Ou sur le truc pour nettoyer les fenêtres, quoi.

Ugo : du coup je fais les courses le vendredi... Alors c'est quand même le vendredi... Ce n'est pas le jour idéal parce qu'il y a plein de gens en RTT, enfin il y a un peu plus de monde dans les magasins mais comme ça le frigo est plein pour le week-end... C'est pour faire plaisir à ma femme, parce que le week-end il a une valeur très relative pour moi le week-end.

Tristan : quand c'est des semaines où elle travaille et que les enfants sont pas malades et que je suis pas malade, je m'organise pour que ça soit fait quand elle arrive, qu'elle se dise « c'est nickel, j'ai pas à faire », quoi.

Tristan : elles sont dégueulasses les vitres, quoi. Mais... Mais surtout ça se voit quand il fait nuit, l'hiver, c'est terrible. Bon, il va falloir que je le fasse, pour lui faire plaisir. En parlant avec toi, je me dis « ça lui fera énormément plaisir si je le fais ».

Là encore, on voit le poids de l'idéologie amoureuse du don dans les couples contemporains. Là où on aurait pu s'attendre à ce que la prise en charge des tâches domestiques soit considérée spontanément comme de la responsabilité de l'homme, certains pères présentent dans leur discours la prise en charge de certaines tâches comme un don qu'il font à leur conjointe, pour la décharger.

Les pères au foyer rencontrés semblent à ce titre assez proches des autres hommes dans leur attitude face aux tâches domestiques⁵⁵⁰ : certains repoussent indéfiniment l'accomplissement des tâches qui leur incombent, jusqu'à ce que leur conjointe « craque » et les prenne en charge ; d'autres agissent sous supervision de leur conjointe⁵⁵¹.

⁵⁴⁹ Trellu Hélène, « *Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ?* », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

⁵⁵⁰ Coenen-Huther Josette, « *Femmes au travail, femmes au chômage* », L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 2004

⁵⁵¹ Ugo par exemple : « C'est moi qui gère le plus gros, mais comme, comme elle contrôle toujours tout derrière moi... Je ne sais pas si on peut parler de responsabilité. Même si je suis autonome là-dessus, j'ai l'impression d'être un peu l'exécutif en fait là-dessus. ».

En effet, les conjointes ont souvent un niveau d'exigences plus élevé, ce qui les amène à préférer prendre en charge une tâche elles-mêmes (comme dans le cas de Valérie qui plie le linge parce que Victor « plie les cols au milieu »). Cependant, cette exigence se manifeste surtout par un rapport au temps différent : les femmes ont une action préventive en termes de tâches ménagères, tandis que les hommes ont une action curative⁵⁵². Certains pères expriment ainsi leur incompréhension face à « l'urgence » que ressentent leurs conjointes face à certaines tâches. Les conjointes estiment en effet souvent que les tâches ne sont pas prises en charge assez souvent ou assez vite. Certaines reprochent à leur conjoint leur négligence (Ian rapporte ainsi une dispute parce qu'il avait oublié de nettoyer le rebord de l'évier et le carrelage de la cuisine), d'autres prennent en charge la tâche elle-même mais reprochent à leur conjoint de ne pas l'avoir fait. Ces exigences différentes, en termes de propre et de rangé et de rythme, contribuent à ce que la conjointe prenne en charge certaines tâches ménagères, même lorsque le couple estime que c'est au père de tout prendre en charge. En effet, le transfert de la responsabilité ménagère de la mère au père n'a rien d'automatique, comme nous allons le voir.

3 - Intérioriser la responsabilité ménagère

Les enquêtés produisent donc diverses explications concernant la répartition des tâches ménagères au sein du couple. Cependant, le fait de ne pas aimer réaliser une tâche ou de ne pas savoir la faire n'est pas un motif suffisant pour ne pas les prendre en charge dans le cas des pères les plus investis⁵⁵³, comme dans le cas de Raphaël, le « père au foyer jusqu'au bout », et d'Antoine, l'ancien médecin, qui soulignent qu'ils ont appris à faire le repassage en devenant père au foyer. En effet, ce qui semble réellement déterminer la prise en charge des tâches ménagères, c'est le fait de considérer ces tâches comme étant de sa propre responsabilité.

Annie Dussuet souligne dans son enquête⁵⁵⁴ que les femmes qu'elle a rencontrées envisagent le travail domestique sur le mode du devoir. En effet, s'il est évident que le travail domestique doit être fait, ce travail ne semble évident que pour les femmes. À l'inverse, les hommes ont conscience qu'un certain nombre de tâches doivent être accomplies dans un foyer, mais cette conscience ne va pas forcément de pair avec une prise en charge de ces tâches. L'accomplissement des tâches suppose qu'on les voie, c'est-à-dire qu'on transforme une réalité perçue en tâches à accomplir. Il s'agit de « les avoir dans la tête », comme le soulignent Antoine, et Dimitri dans un langage un peu maladroit⁵⁵⁵ :

*Antoine : Y a encore très clairement des choses dans la maison où j'y pense pas assez souvent, **c'est pas assez dans ma tête** qu'il y a ça et ça à faire. C'est plus ça qui existe encore. Et entre autres les sanitaires, ils ne sont pas sales, ils sont propres, je ne laisse pas des trucs dégueulasses. Mais c'est vrai que de temps en temps il faut quand même y balancer du produit et bah c'est des trucs auquel je ne pense pas... trop.*

*Dimitri : je paye pas d'attention, **j'ai pas ça dans ma tête**, je, j'ai... Ça passe... [Ma conjointe] par contre, elle était fameuse, elle raconte des choses... Par exemple à l'école primaire, quand elle avait quatre ou cinq ans elle avait l'habitude d'aller aider le personnel de... [...] Des choses du ménage, donc c'est dans sa tête donc...*

⁵⁵² Welzer-Land Daniel, Filiod Jean Paul, « Les hommes à la conquête de l'espace... domestique – du propre et du rangé », Vlb éditeur (coll. « Des hommes en changement »), Québec, 1993

⁵⁵³ Les pères « les plus investis » sont les pères qui se plaisent le plus dans cette situation de père au foyer. Ils se définissent comme hommes ou pères au foyer. Ces pères prennent en charge un nombre relativement plus important de tâches domestiques que les autres, et surtout considèrent que toutes les tâches ménagères sont de leur responsabilité. Notamment, ils prennent en charge le repassage.

⁵⁵⁴ Dussuet Annie, « Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire », L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1997

⁵⁵⁵ Dimitri est originaire d'Europe de l'Est et le français n'est pas sa langue maternelle, d'où son emploi de certaines expressions tirées de l'anglais.

Cette idée de ne pas avoir certaines tâches « dans la tête » est récurrente dans le discours des pères, comme nous l'avons vu à propos des tâches qui échoient « accidentellement » aux conjointes parce que les pères n'y pensent pas. L'apprentissage de la « préoccupation domestique »⁵⁵⁶ va également de pair avec l'intériorisation de la charge mentale⁵⁵⁷ de la gestion du foyer : il ne suffit pas de voir les tâches ménagères, il faut aussi prévoir leur réalisation.

Ainsi, ce qui détermine la prise en charge des tâches domestiques par le père au foyer plutôt que par la conjointe, c'est le transfert de la responsabilité domestique⁵⁵⁸ de la conjointe (qui en tant que femme est généralement assignée à la prise en charge des tâches domestiques⁵⁵⁹) au père, comme l'illustre cet extrait d'entretien d'Antoine.

Antoine : la plus grande différence c'est qu'avant c'était clairement ma femme qui avait la responsabilité de la maison, qui avait la responsabilité des enfants, qui avait la responsabilité de tout gérer. Moi je, j'ai toujours participé à beaucoup de choses. Je n'étais pas... Non. J'ai jamais été un homme qui participait pas, qui vient et qui met les pieds sous la table et qui dit « femme, est-ce que tout est prêt, on peut manger ». Ca a jamais été mon, mon caractère. Donc je participais à tout, non, à tout. A part le... voilà, à part le, le repassage, clairement c'était un truc que je faisais pas. Mais non, je participais à tout. Parce que j'avais déjà tout fait euh, à l'époque où elle avait dû s'arrêter. Mais encore une fois c'était elle qui avait la responsabilité, c'était elle qui s'assurait qu'on avait préparé à bouffer, que les enfants avaient fait le... s'assurait de tout. Moi, je, je participais de temps en temps, elle me sollicitait pour que je fasse ci ou que je fasse ça, donc souvent elle allait me donner un ordre pour faire un truc précis, euh, de temps en temps, ce qui était pas toujours bien vécu du coup, euh... C'est surtout ça, voilà. Ce n'est pas tant que je ne faisais pas telle chose ou telle chose, c'est surtout que j'en avais pas du tout la responsabilité. C'est elle qui gérait tout. Alors que là, c'est l'inverse.

L'assignation de la responsabilité de la prise en charge des tâches domestiques à l'un des conjoints se met progressivement en place dans la majorité des couples (c'est du moins le cas des couples rencontrés dans cette enquête). Sans cela, chacun des conjoints pourrait se lancer parallèlement ou successivement dans l'exécution d'une même tâche ou les conjoints devraient négocier quotidiennement la prise en charge de chaque tâche, ce qui est très coûteux en temps et en énergie. Par exemple, Ugo déclare que parfois, il sort des vêtements pour son plus jeune enfant, sa conjointe ne le voit pas et prend d'autres vêtements. Cette absence de coordination, dans la prise en charge de cette tâche par les conjoints, induit donc un (léger) surcroît de travail domestique.

Dans la plupart des couples, un double mouvement contribue à l'assignation des femmes aux tâches domestiques : les femmes les prennent en charge spontanément du fait de leur socialisation et les hommes s'en désinvestissent, dans la mesure où ce sont les femmes qui les prennent en charge par défaut et comblent les lacunes dans la participation du père. De plus, les femmes intériorisent des exigences plus élevées en termes de propre et de rangé⁵⁶⁰.

⁵⁵⁶ Ibid.

⁵⁵⁷ Haicault Monique, « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du Travail*, n°3, 1984, p. 268-275

⁵⁵⁸ La responsabilité domestique est définie comme le fait pour un des conjoints de considérer que la prise en charge d'une tâche doit être endossée par lui-même.

⁵⁵⁹ La plupart des pères rencontrés disent en effet que les tâches domestiques étaient majoritairement prises en charge par leur conjointe avant qu'ils ne deviennent père au foyer.

⁵⁶⁰ Même si la plupart des pères répugnent à présenter leur conjointe comme étant plus « maniaque » qu'eux, sans doute parce que ce terme est fortement connoté et renvoie à une personne qui serait obsédée par le ménage, or les conjointes ne semblent maniaques que comparativement à une exigence moindre du père. La différence de rythme déjà évoquée montre cependant la différence des exigences entre les conjoints. Tristan est l'un des seuls pères à parler de la prise en charge des tâches ménagères en termes d'exigences : « c'est

Ce différentiel dans les exigences pousse les conjointes à prendre en charge une tâche ménagère avant que le père ne le fasse. Même dans le cas où le père commencerait à les prendre en charge, ce différentiel aurait pour conséquence que la femme ne serait pas satisfaite de la prise en charge de la tâche par l'homme et lui adresserait des reproches ou repasserait derrière lui⁵⁶¹, ce qui pourrait inciter les hommes à désinvestir les tâches ménagères. Les femmes prennent ainsi en charge la responsabilité des tâches, quitte à recourir aux services de l'homme en tant qu'aidant. Cependant, cette responsabilité pourrait être divisée entre les conjoints sur la base d'une spécialisation⁵⁶². Cependant, elle a rarement lieu dans les couples en ce qui concerne les tâches ménagères dans la mesure où cela pose des problèmes de coordination (notamment dans le cas des tâches liées au repas, qui fonctionnent en « chaîne »⁵⁶³ : pour faire la cuisine, il faut avoir fait les courses et avoir des ustensiles propres ; pour manger, il faut que la table ait été mise et donc qu'il y ait de la vaisselle propre...), mais surtout parce que la socialisation des hommes ne leur permettent pas d'acquérir les compétences pour investir spontanément une partie des tâches ménagères.

Dans le cas des pères au foyer, de nombreux pères déclarent que l'une des principales différences entre leur situation actuelle et la situation précédente, c'est qu'auparavant leur conjointe avait la responsabilité du foyer, et que maintenant c'est eux. Cependant, ce transfert n'a pas toujours lieu, ou il n'est pas « total » (certains domaines restent du domaine de la conjointe).

3.1 - Un transfert total chez les pères les plus investis

Dans le cas des pères les plus investis, comme Raphaël le « père au foyer jusqu'au bout », ou Benoît, l'ancien étudiant en architecture, ce transfert de la responsabilité est total dans la mesure où ils prennent en charge la quasi-totalité des tâches ménagères⁵⁶⁴, mais surtout parce qu'ils revendiquent la gestion du foyer comme étant de leur ressort.

Jonathan : au début j'étais homme au foyer plein pot et là, c'était... Je, je, je considérerais ça normal que je gère tout et au contraire c'était presque ma mission.

Ugo : je voulais tout prendre pour moi, histoire de... D'assurer socialement, de... Jouer le rôle d'homme à la maison.

Tristan : nous, le fait d'être au foyer pour moi, c'est que je devais faire les tâches ménagères [...] Pour elle, je dois faire les tâches ménagères puisqu'on se l'est dit comme ça.

à elle de répondre, mais il est probable qu'il y ait quand même, vu l'exigence qu'elle a sur certains trucs... Il y a une importance qui me semble très très forte du foyer bien tenu. » (Tristan).

⁵⁶¹ Kaufmann Jean-Claude, « La trame conjugale – analyse d'un couple par son linge », Nathan (coll. « Pocket »), 1997 (1992) - Kaufmann Jean-Claude, « Le cœur à l'ouvrage – théorie de l'action ménagère », Nathan (coll. « Pocket »), 2011 (1997)

⁵⁶² Dans un sens, c'est ce qui se produit dans la répartition traditionnelle des tâches entre les conjoints avec la prise en charge des tâches ménagères et parentales par la femme et la prise en charge des tâches liées au bricolage et au jardinage par l'homme

⁵⁶³ Swinnen Hugo, « Pères au travail, hommes au foyer : à la recherche de leviers pour asexuer les tâches au sein du ménage et de la famille », Actes des conférences « Les hommes et l'égalité », publié par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2007, Bruxelles

⁵⁶⁴ Raphaël, le « père au foyer jusqu'au bout » fait tout sauf les tâches administratives « papier » qu'il considère comme une charge personnelle de la conjointe dans la mesure où elles sont liées à son travail et son patrimoine, Antoine l'ancien médecin fait tout sauf le « grand ménage » et les tâches administratives, Benoît l'ancien étudiant en architecture fait tout sauf la lessive et les tâches administratives. Nous estimons cependant que le transfert de la responsabilité ménagère est « total » dans la mesure où les discours de ces pères montrent leur engagement mental dans la gestion du foyer.

Un tel transfert implique que le père ait conscience de toutes les tâches à effectuer, autant celles qui se voient (comme la vaisselle) que celles qui se voient moins (comme le lavage des vitres) et qu'il ne repousse pas leur exécution. La tâche la plus déterminante pour discriminer les pères investis de ceux qui le sont moins, c'est le repassage : c'est sans doute la tâche la plus chronophage, la moins gratifiante, le plus souvent présentée comme une « corvée » et une des plus marquées comme « féminines », et la plupart des pères ne l'avaient jamais fait avant d'être au foyer. Dans le cas des pères les plus investis⁵⁶⁵, c'est le sentiment de responsabilité vis-à-vis de la gestion du foyer qui pousse les pères à dépasser leur incompétence et le déplaisir vis-à-vis de cette corvée pour la prendre en charge.

Antoine : Ca s'est fait progressivement quand même la reprise de toutes les tâches mais euh... J'ai très vite repris euh... Beaucoup de choses mais il y a une ou deux choses qui ont trainé un peu plus. Le repassage, par exemple. J'ai jamais repassé de ma vie et [rire bref], j'ai jamais mis de chemises et je me suis retrouvé à repasser les chemises de ma femme et de mes enfants... mais je l'ai fait, oui bien sûr que ça fait partie du boulot, très clairement, mais ça j'ai mis plus de temps à le faire.

Raphaël : j'ai pris le pli très vite. Je crois le plus difficile, ça a été le repassage.

Raphaël : Il y a un stress parce que c'est chaud, tu risques de... J'ai déjà cramé 2-3 choses, il y a quelques vêtements qui ont changés de couleur aussi... Mais bon. Mais c'est un stress drôle. Je brûle un truc, qu'est-ce qui va se passer ? Bon c'est... On va le mettre dans un cadre, la première chemise brûlée...⁵⁶⁶

Enquêtrice : il y aurait des tâches que t'aimerais pas du tout faire ?

*Raphaël : Repassage. [Rires] Forcément ! Euh... Y a pas... Non, mais ça fait partie du boulot, pour moi c'est un groupe, c'est un ensemble, et tu peux pas enlever, c'est pas un puzzle, tu vois, tu peux pas enlever une pièce, c'est pas une option que tu peux enlever ou ajouter... **Ca fait partie du boulot.***

La similitude est grande entre les discours de Raphaël et Antoine (jusque dans les formulations) à propos du repassage : c'est bien parce que « ça fait partie du boulot »⁵⁶⁷ qu'ils ont appris et qu'ils acceptent de prendre en charge cette tâche.

On peut trouver des signes du transfert de la responsabilité domestique de la femme à l'homme dans le cas d'autres tâches, par exemple dans l'expression d'un sentiment de culpabilité quand la femme prend en charge une tâche ménagère.

⁵⁶⁵ Raphaël le « père au foyer jusqu'au bout », Benoît l'ancien étudiant en architecture et Antoine l'ancien médecin. D'autres pères investis, comme Tristan l'héritier ou Ian le militant « tout azimut », déclarent que cette tâche n'est prise en charge par personne. Assez étonnamment, Paul, l'auto-entrepreneur qui vit en Martinique, déclare participer à cette tâche, mais on peut remarquer que d'une part cette tâche est confiée en temps normal à leur employée à domicile et que d'autre part il déclare y participer au même titre que les courses (« Le samedi matin est consacré aux devoirs, aux devoirs de la semaine, aux tâches ménagères, donc au rangement, ménage, puisque nous avons une femme de ménage qui nous a plantés et voilà, le repassage, les courses de la semaine, donc on se partage, on se partage ces tâches-là, donc moi toute la partie ménage, repassage, choses que je fais sans problème, c'est-à-dire que j'y prends du plaisir, j'aime que les choses soient propres et rangées », Paul).

⁵⁶⁶ On constate une opposition entre le discours de Raphaël qui explique qu'il a fait quelques erreurs concernant le linge dans le passé mais qu'à présent c'est une tâche qu'il maîtrise et dont il a la responsabilité, et le discours des pères qui disent avoir arrêté de s'occuper du lavage du linge après qu'ils aient accidentellement fait changer des vêtements de couleur.

⁵⁶⁷ Il est intéressant de constater que dans les cas d'Antoine, de Tristan et de Raphaël, c'est-à-dire dans le cas des pères qui considèrent que la responsabilité des pères au foyer est de prendre en charge la totalité des tâches ménagères, la situation de père au foyer est assimilée à un « travail ». Dans le cas d'Ian, c'est parce qu'il considère que la garde d'un enfant est un travail en soi qu'il refuse son assignation aux tâches ménagères.

*Benoît : Je le vis très mal quand c'est elle qui commence à le [repassage] faire. C'est un petit peu **ma chasse gardée**, maintenant. C'est un peu comme si la femme commence à bricoler⁵⁶⁸, c'est qu'il y a quelque chose qui... [Rires de l'enquêté et de l'enquêtrice] Non mais ça dépend, mais **c'est un petit peu chasse gardée**, si elle fait la cuisine etc., je le prends comme un reproche⁵⁶⁹. Donc euh, je n'apprécie pas du tout. Donc je préfère que « non ! Touche à rien, je le fais. J'ai compris le message, je le fais. » [Rire] Je préfère le faire.*

Plus largement, ces pères déclarent qu'ils ont désormais la responsabilité du foyer.

*Antoine : la plus grande différence c'est qu'avant c'était clairement ma femme qui avait la responsabilité de la maison, qui avait la responsabilité des enfants, qui avait la responsabilité de tout gérer.
Jonathan : c'est ce qui est aussi un des challenges de mon boulot, c'est de réussir à bosser, à faire que les choses avancent, tout en gérant la famille. Euh... donc en soi, c'est, c'est pas quelque chose qui est valorisable socialement, mais pour moi ça fait vraiment partie d'une chose, d'une méthode de travail.*

Cependant, ce sentiment de responsabilité vis-à-vis de la gestion du foyer et de la prise en charge des tâches ménagères ne signifie pas que la « charge mentale » soit entièrement assumée par le père. En effet, la conjointe garde parfois la gestion « administrative » et rappelle les rendez-vous ou les démarches à effectuer, le père déclarant souvent ne pas être organisé ou agir « au jour le jour ». De plus, les conjointes rappellent souvent au père des tâches à effectuer, notamment en ce qui concerne les tâches ménagères plus ponctuelles, que ce dernier ne « voit » pas.

Antoine : Y a encore très clairement des choses dans la maison où j'y pense pas assez souvent, c'est pas assez dans ma tête qu'il y a ça et ça à faire. C'est plus ça qui existe encore. Et entre autres les sanitaires, ils sont pas sales, ils sont propres, je les laisse pas des trucs dégueulasses. Mais c'est vrai que de temps en temps il faut quand même y balancer du produit et bah c'est des trucs auxquels je pense pas... trop. Donc c'est plus que j'ai pas, j'ai pas assez souvent l'idée... dernièrement je m'étais posé la question de refaire un listing des trucs qu'on doit faire tous les mois ou tous les machins pour y penser parce que... encore une fois, comme on peut toujours le faire le lendemain en plus donc le jour où on y pense, si on avait un autre truc en cours ou si on avait pas envie ce jour-là ou si... on le fait pas, et le jour d'après on y pense pas pendant une semaine et puis c'est pas grave puisqu'on peut le faire la semaine d'après... donc c'est plus ce genre-là, quoi. Si, après, de temps en temps, ma femme me dit encore « tu sais, si on faisait, ça ce serait bien ». Donc au début elle le disait différemment parce que c'était des choses du quotidien auquel je pensais pas encore, le temps que je m'habitue, mais maintenant il lui arrive encore de dire « tiens, il y a ça, ça, ça, si on pouvait le faire ce serait bien. ». Donc là je me mets au listing et j'essaye...

⁵⁶⁸ Par cette évocation du bricolage, on peut noter la persistance des rôles de genre traditionnel, ce qui est d'autant plus étonnant que ce couple semble avoir inversé les rôles dans la mesure où l'homme considère que le repassage, cette tâche féminine s'il en est, est sa « chasse gardée ».

⁵⁶⁹ La prise en charge de certaines tâches peut être pour les conjointes une forme de « reproche » ou de « signal d'alerte » qu'elles envoient à leur conjoint : en prenant en charge une tâche, elle leur signale que son exécution n'est pas satisfaisante à leurs yeux. Cependant, si c'est une stratégie qu'emploient certaines conjointes, on ne peut que constater son échec dans la mesure où la prise en charge d'une tâche par la conjointe semble généralement interprétée par les pères les moins investis comme un signal du fait qu'ils peuvent s'en désinvestir.

Les pères les plus investis intériorisent un sentiment de responsabilité vis-à-vis de la gestion du foyer et prennent en charge la quasi-totalité des tâches ménagères, y compris celles qu'ils ne savaient pas faire (comme le repassage) ou celles qu'ils aiment moins. Ce transfert va de pair avec le fait de considérer la paternité au foyer comme un « travail ». Cependant, ce transfert de la responsabilité ne va pas de pair avec une prise en charge de la totalité du travail domestique. En effet, les conjointes restent investies de tâches plus ponctuelles comme l'administratif ou les tâches ménagères ponctuelles.

3.2 - Une majorité de transferts partiels : poids des contraintes et pouvoir de résistance des pères ?

Cependant, dans la plupart des cas, le transfert de la responsabilité est seulement partiel, soit parce que les pères excluent certaines tâches du champ de leur responsabilité, soit parce que le manque de temps leur fait abandonner à leur conjointe (ou à un tiers) un pan de la gestion du foyer.

En effet, les pères rencontrés ont en commun d'être tacitement assignés à la garde des enfants lorsque la conjointe est absente. Cependant, le reste de leurs attributions (en termes de tâches ménagères) n'est pas établi aussi clairement. Chaque couple définit ainsi ce qui est du ressort du père, de la mère, ce qui est négociable ou ce qui est du ressort d'une autre personne (un employé à domicile ou la mère de la conjointe).

Certains couples répartissent les tâches ménagères entre eux en raison d'un sentiment de manque de temps (ou d'énergie) du père, qui peut être lié à la garde à plein temps d'un enfant en bas-âge (par opposition aux pères dont les enfants vont à la crèche ou à l'école).

Ugo : Pour ce qui est ménage, au début j'essaye de faire ça pendant, pendant les siestes. D'une, il y a le risque du bruit et puis la fatigue... enfin, j'ai tenu un mois. Un mois, un mois et demi à faire les tâches ménagères pendant la sieste mais en fait ça faisait du travail non-stop de 7 heures du matin à 8 heures et demi du soir donc j'étais crevé au bout d'un mois... donc j'ai tendance souvent à faire le ménage le samedi matin. Je fais deux tiers du ménage et elle en fait un tiers. Sachant qu'en fait quand on bossait tous les deux on partageait déjà les tâches. Et je voulais tout prendre pour moi, histoire de... d'assurer socialement, de... jouer le rôle d'homme à la maison et en fait c'était ni agréable pour moi, ni... et puis j'avais l'impression d'avoir moins d'énergie pour m'occuper des enfants... du coup j'ai laissé tomber c'te idée. Donc ce n'est pas idéal, parce que ça nous bouffe un peu le samedi matin, mais... mais le rythme s'est calé comme ça. Ce n'est pas forcément par choix, mais c'est comme ça que ça s'est calé.

Enquêtrice : Et à l'inverse, est-ce qu'il y aurait des tâches que vous aimez pas du tout faire ? Le repassage, apparemment...

Ugo : en fait, ce n'est même pas que je n'aime pas trop, c'est que ça prend un temps fou. Parce que là pour le coup, je suis trop maniaque et euh... et du coup moi tant que c'est pas... moi il faut que ça ait l'air de sortir du pressing. Alors que ma femme fait ça plus rapidement, s'il reste un demi-plice n'est pas grave. Donc ça ne me dérange pas de le faire mais ça prend tellement de temps que j'ai pas envie d'y passer mon week-end et que je peux pas y passer ma journée...

[...]

En ce moment [ma belle-mère] fait souvent le repassage, avant elle le faisait que rarement. Et bon, mais comme je voulais pas trop le faire, que c'est ma femme qui se le tapait, c'est difficile de refuser que ma belle-mère prenne le linge donc j'ai complètement cédé là-dessus...

Enquêtrice : du coup, si je comprends bien, les tâches ménagères, vous les faites plutôt tous les deux, quand c'est le soir et le week-end, votre conjointe et vous.

Olivier : ouais, moi j'en fais beaucoup quand même ! Et puis après on fait ce qui reste à faire c'est plutôt le week-end, quand on a un peu de temps, qu'on peut souffler. Et puis j'en fais pas mal le soir, quand tout le monde dort, hein. Qui ne fait pas de bruit quoi.

Olivier : c'est vrai que s'occuper d'un enfant... enfin moi j'ai bossé, même en usine... je faisais des sacrés boulots, avec des déplacements, des responsabilités, [ton amusé] mais je trouvais ça moins fatigant. Que de s'occuper des enfants à la maison. Mais je sais pas, c'est-peut-être l'effet jumeaux, deux garçons jumeaux... bon la petite fille ça va, elle est tranquille... mais alors je trouvais ça fatigant... comme pas possible. Faire en plus les tâches ménagères, c'est vrai que c'est jamais évident.

Olivier : en général, il faut qu'on soit tout le temps derrière [les enfants]. On peut rien faire. C'est pendant la sieste, ou le soir. Ou pendant que... pendant qu'il y en a un ou deux qui sont emmenés par l'autre pour faire les courses, par exemple. Même le week-end, on n'a pas trop le temps de faire le ménage, on prend des heures par ci, par là, quoi. Un peu plus mais... on peut pas dire « on fait toute une matinée ménage », c'est pas possible.

Ian : je me suis rendu compte, là comme le temps n'est pas extensible dans une journée, comme je fais plus la vaisselle, je me suis rendu compte que quand même, léger avantage au rangement du linge pour elle.

La récurrence de l'aveu d'un manque de temps, qui empêche les pères en charge d'un enfant en bas-âge de faire autant de tâches qu'ils voudraient, pourrait être interprété comme le fait que les hommes ne sont pas assez préparés dans leur socialisation à prendre en charge la gestion d'un foyer et des enfants. Cela les rendrait moins « performants » que les femmes au foyer. A mon sens, il serait plus pertinent de considérer que la garde d'un enfant en bas-âge est déjà un travail en soi, dont la charge est difficilement compatible avec une prise en charge totale de la gestion du foyer. De plus, en l'absence de tissu d'entraide familial, amical ou de voisinage et les injonctions sociales croissantes en termes d'attention et de disponibilité que les parents doivent accorder à l'enfant, la charge du travail parental envers un enfant en bas-âge s'est accru par rapport aux générations précédentes, ce qui contribuerait à rendre incompatible gestion du foyer et garde d'un enfant en bas-âge. C'est du moins au nom du travail parental comme un travail en soi qu'Ian, le militant « tout azimut », semble refuser une assignation aux tâches ménagères, comme nous le verrons plus loin.

De plus, le sentiment de responsabilité qu'expriment de nombreux pères vis-à-vis des tâches ménagères ne va pas forcément de pair avec une injonction à agir, comme l'illustrent particulièrement les propos de Tristan, l'héritier.

Tristan : C'est plutôt moi la vaisselle, plutôt moi le lavage de parquet, plutôt personne les vitres [rire], bon ça devrait être moi, personne n'est vitre, hum... et elle, c'est vrai que souvent, les sanitaires... pas les sanitaires mais la baignoire, ou des trucs comme ça, c'est des choses, j'ai pas du tout... [Rire] le réflexe de le faire, c'est, elle le fera. Mais elle le fera en râlant [rire de l'enquêtrice]. Parce que c'est à moi de le faire. Hein. C'est comme les vitres, elle ne le fait pas mais elle râle parce que c'est à moi de le faire. Je suis d'accord, c'est à moi de le faire.

Tristan : Pour que ça soit fait... toutes les poussières, les vitres... là, elles sont dégueulasses les vitres, quoi. Mais... mais surtout ça se voit quand il fait nuit, l'hiver, c'est terrible. Bon, il va falloir que je le fasse.

Tristan : Après, pour moi, c'est mon rôle de faire ça, et la confrontation, ou le problème, euh, c'est que, avec Tania, je ne, je ne... je ne dis pas « ce n'est pas mon rôle ». Tania trouve que ponctuellement, il y a des choses qui devraient être faites, que je ne fais pas. Mais elle non plus ne remet pas en cause le fait que ce soit mon rôle de le faire, parce que je suis père au foyer, c'est mon rôle, mais je ne le fais pas, donc elle râle !

Cette disjonction entre sentiment de responsabilité et non-intériorisation de l'injonction à agir est signe du pouvoir des pères dans le couple. En effet, l'affirmation du fait que « c'est à eux de le faire » leur permet de se conformer en apparence aux attentes de la conjointe et à l'image qu'on se fait du parent au foyer. Cependant, le fait de ne pas « le faire » effectivement montre bien la marge de manœuvre dont ils disposent. Cette non-intériorisation par certains pères de l'injonction à agir fait écho à la question de la différence de rythme, déjà évoquée : ils ont un degré de tolérance au désordre ou à la saleté plus élevé que leur conjointe, ils reportent plus les tâches.

Antoine : dernièrement je m'étais posé la question de refaire un listing des trucs qu'on doit faire tous les mois ou tous les machins pour y penser parce que... encore une fois, comme on peut toujours le faire le lendemain en plus donc le jour où on y pense, si on avait un autre truc en cours ou si on avait pas envie ce jour-là ou si... on le fait pas, et le jour d'après on y pense pas pendant une semaine et puis c'est pas grave puisqu'on peut le faire la semaine d'après...

Tristan : c'est plutôt par une sorte de... Comment s'appelle ce défaut terrible de ceux qui remettent toujours au lendemain, quoi.

Enquêtrice : [en hachant les syllabes] pro-cas-ti-na-tion.

Tristan : voilà. Le mot est trop long. Ya ce défaut pour ce type de tâches... Comme elles ne me plaisent pas, je les remets au lendemain, et le lendemain, ça dure longtemps, quoi.

Ugo : contre il y a des choses où je vois pas... je vois toujours pas maintenant pourquoi il faut se presser de le faire, ça pourrait être réparti...

Ian : par exemple, la prétention à régenter le truc, c'est que des fois je mettais la vaisselle le soir. Et « mais non, tu pourrais faire ça le matin... tu pourrais... comme ça on partage plus » mais des fois je m'organise comme je m'organise, j'ai pas un emploi du temps, j'ai pas un emploi du temps, c'est pas de l'esclavage non plus [rire de l'enquêtrice], j'ai pas envie d'avoir un emploi du temps salarié, d'avoir un truc salarié, comme un salarié, d'avoir un emploi du temps fixe...

Cette question des rythmes peut prendre plusieurs formes. Tout d'abord, les conjointes conservent parfois la gestion de "l'administratif" : ce sont elles qui rappellent au père les démarches à effectuer.

Benoît : Toutes les tâches administratives c'est elle. Là je reconnais que là je suis... administratives papier, mais après les tâches administratives c'est elle, les démarches administratives c'est moi. Donc quand il faut se déplacer à la mairie, enfin... toutes les démarches, c'est moi. Quand ça nécessite de se déplacer, de prendre rendez-vous, auprès de l'assureur, je sais pas quoi, c'est, évidemment c'est moi qui le prend.

Enquêtrice : Et c'est vous qui y pensez aussi ? Où il n'y a pas nécessairement un qui y pense plus que l'autre ? Enfin, se dire « oh, il faudrait prendre rendez-vous avec l'assureur, parce que... »

Benoît : Euh, non, c'est elle qui me le dit. C'est vrai que moi au niveau planning, c'est au jour le jour. [Rires]

Hervé : elle fait, elle range beaucoup les papiers [rire bref], parce que je suis pas très ordonné... Voyez, elle me donne des instructions ! J'ai un tableau, là, j'ai sept points pour la semaine...

Ensuite, les conjointes expriment souvent leur insatisfaction vis-à-vis du « rythme » de prise en charge par le père et les tâches qu'ils ne prennent pas en charge.

Ugo : elle voudrait que je le fasse au moment où ça lui convient mais moi je veux gérer mon rythme... et puis parfois je zappe complètement, je pense à autre chose, du coup le linge reste mouillé, je l'étends ou je le mets à sécher que le soir... bon, ce genre de choses. Souvent elle me demande des choses mais il y a toujours une liste de tâches qui est grande comme ça... ça paraît jamais réparti... bon c'est peut-être une vision faussée, c'est sûrement une vision faussée de ma part, mais... du coup, du coup c'est des choses que je fais, à mon rythme, sauf quand elle me court-circuite. [...] ça, c'est plus une question de rythme, c'est... il y a des choses comme ça, ou m'occuper de, de quelques tâches administratives, ça traîne, ça traîne, ça traîne, ou parfois c'est arrivé que la vaisselle reste... ou que j'en fasse un petit peu au lieu de tout faire, du coup même si une partie était faite, on a l'impression que la vaisselle traîne sur une semaine. Alors que c'est pas réel parce que... mais l'évier est jamais vide. Bon. Et là, c'est elle qui a raison. Je veux dire, ce n'est pas un décalage de rythme, c'est moi qui ne fais pas assez.

Killian : Kat' c'est un peu son système de fonctionnement. C'est-à-dire qu'elle commence du coup à ranger et que je culpabilise parce que je me dis « quand même, putain, ça fait une semaine que c'est comme ça, que je vois le truc s'entasser et que... J'ai eu... Plusieurs opportunités de le faire et je l'ai pas fait. ». Donc je commence à vouloir l'aider, elle me dit « bah non, c'est pas maintenant qu'il faut le faire et tout »...

Ian : il y avait quand même cette lutte avec une prétention pour elle de régenter presque ma journée, quoi. Parce que il m'est arrivé, par exemple faire la vaisselle, j'ai toujours aimé faire la vaisselle, euh, j'ai toujours aimé faire la lessive, m'occuper de la lessive, donc je continue, quoi. Mais par exemple, la prétention à régenter le truc, c'est que des fois je mettais la vaisselle le soir. Et « mais non, tu pourrais faire ça le matin... Tu pourrais... Comme ça on partage plus » mais des fois je m'organise comme je m'organise, j'ai pas un emploi du temps, j'ai pas un emploi du temps, c'est pas de l'esclavage non plus [rire de l'enquêtrice], j'ai pas envie d'avoir un emploi du temps salarié, d'avoir un truc salarié, comme un salarié, d'avoir un emploi du temps fixe...

Les conjointes adressent deux types de reproches ou de remarques aux pères concernant les tâches ménagères. D'une part, elles leur rappellent des tâches qu'ils ne « voient » pas (comme le nettoyage des vitres ou des pièces d'eau dans le cas de Tristan, l'héritier) ou dont ils repoussent l'exécution. D'autre part, elles aimeraient que les tâches soient prises en charge à un rythme plus soutenu. Ces reproches et remarques témoignent de l'impossibilité des conjointes à imposer la répartition qu'elles estiment légitime au père. Ce dernier peut choisir d'investir ce rôle ou non.

De plus, certains pères résistent à leur assignation aux tâches ménagères, soit au nom de leur investissement dans d'autres activités comme la reconversion professionnelle ou les travaux dans la maison (« j'y pense pas [à certaines tâches ménagères] et c'est vrai que je suis souvent plongé dans autre chose que père au foyer, moi je suis pas, je suis père au foyer mais je suis pas père au foyer. Je... enfin... à cause de ce côté artistique, c'est, c'est difficile », Tristan), soit en reportant la prise en charge d'une tâche (d'où les discours sur la différence de rythme⁵⁷⁰), soit parce qu'ils estiment que le fait d'être au foyer ne devrait pas aller de pair avec une prise en charge de la totalité des tâches domestiques. C'est Ian, le père le plus sensible aux théories féministes, qui illustre particulièrement ce refus de l'assignation aux tâches ménagères.

Ian : au niveau des tâches ménagères, euh, là... alors là il y a une vraie lutte, enfin je me suis rendu compte que, quand même, le... c'était, c'était assez intéressant, je trouvais comme expérience, parce qu'on s'est engueulés plusieurs fois sur ça, et notamment sur le ménage, etc. et avec une prétention de ma copine, comme elle travaille, hé bah c'est moi qui dois faire le plus de tâches ménagères, quoi. Donc elle m'a assigné, quand même, elle a essayé de m'assigner... Et là je me suis dit « ah bah je comprends, c'est inversé », c'est marrant, moi je trouvais ça marrant, de vivre ce qu'avaient pu vivre les femmes dans les années 70, en disant « bah attends, c'est pas parce que je suis à la maison que c'est moi qui dois tout me taper » et je trouvais ça intéressant de voir qu'il y avait quand même cette lutte avec une prétention pour elle de régenter presque ma journée, quoi.

Ian : il y a quand même ce reproche que je n'en fais pas assez, parfois. Et je trouve ça hyper-caricatural [rire]. Parce que évidemment moi je trouve que j'en fais déjà beaucoup, voyez ! [Rires des deux] Et que les journées sont pas non plus extensibles, et que j'ai pas envie de, de, et que c'est pas ça non plus être au foyer. Et puis, et puis je lui renvoie régulièrement cet argument-là, cet argument-là, c'est de dire que le temps passé au foyer c'est un vrai travail, enfin, voilà. C'est marrant de voir... encore une fois, je suis très étonné de voir que, chez des militants ou chez des gens conscients en tous cas de ces questions-là, les mêmes questions se reposent, quoi. Chassez le naturel, il revient au galop, il y a une lutte, on voit, on voit une lutte entre les deux, quoi ! Entre celui qui finalement va travailler, qui amène l'argent et celui qui reste au foyer mais qui travaille tout autant, dont le temps de travail n'est pas reconnu par la société...

On peut donc constater la récurrence de la « résistance » des pères à la prise en charge des tâches domestiques, qu'elle soit délibérée ou non, selon plusieurs mécanismes : en se réfugiant derrière une incompétence ou un dégoût apparemment insurmontables pour l'exécution de certaines tâches, en faisant « traîner » la prise en charge de certaines tâches⁵⁷¹ ou en refusant de se plier aux exigences de la conjointe⁵⁷² ou même en revendiquant leur non-assignation aux tâches domestiques.

⁵⁷⁰ Ce qui montre que la conjointe reste la personne qui prend en charge ces tâches en dernier

ressort

⁵⁷¹ Le fait de repousser la prise des tâches rappelle le « freinage » des ouvriers à l'usine, observé par Daniel Roy. Ces ouvriers ralentissent la cadence de la production délibérément, ils s'autolimitent, afin de conserver un salaire suffisant avec des cadences faciles à réaliser. En effet, si les ouvriers travaillent au maximum de leur capacité, leur salaire va augmenter suffisamment pour que la direction s'inquiète et impose pour le même salaire des quotas supérieurs. De même, les pères au foyer font « traîner » leur prise en charge des tâches afin que leurs conjointes n'augmentent pas leurs exigences en assignant aux pères plus de tâches. (Roy Daniel, « *Un sociologue à l'usine* », La Découverte (coll. « Classiques »), 2006)

⁵⁷² Par exemple, on a déjà cité l'extrait d'entretien où Valérie reproche à Victor de « plier les cols au milieu ». Plutôt que d'apprendre à plier de façon à satisfaire les exigences de Valérie, il préfère lui laisser cette charge.

Cette capacité de « résistance », dont ne semblent pas bénéficier les femmes, montre bien le pouvoir dont disposent ces pères dans le couple, essentiellement grâce à des ressources symboliques : c'est parce qu'ils sont des hommes que les tâches domestiques ne sont pas vraiment de leur responsabilité et donc qu'ils peuvent négocier leur investissement dans l'acceptation de la responsabilité domestique. Ils disposent ainsi d'une « marge de manœuvre », ils peuvent choisir les tâches qu'ils prennent effectivement en charge. Ces ressources symboliques se manifestent également *a contrario* par l'incapacité des conjointes à abandonner le champ de la gestion domestique. En effet, les conjointes « résistent » à un désinvestissement total, même dans les couples où les parents se sont mis d'accord sur un transfert total de la responsabilité ménagère⁵⁷³, et se sentent « obligées » de participer aux tâches domestiques.

3.3 - Se rendre disponible

La prise en charge des tâches domestiques dépend de leur capacité à se rendre disponible pour le domaine domestique. Ainsi, les pères "occupés" partagent leur disponibilité entre leur activité et le foyer. Une partie d'entre eux estime que cette activité justifie un partage des tâches entre eux et leur conjointe (Killian, qui suit des études pour devenir éducateur spécialisé, Gaétan qui apprend le danois, Noé qui rénove des maisons et consacre du temps à des productions destinées à l'auto-consommation). Tristan, l'héritier, considère cependant que parce qu'il est au foyer, il devrait prendre en charge toutes les tâches ménagères, mais explique que ce ne soit pas le cas en partie parce qu'il consacre du temps à ses activités artistiques. Les autres pères défendent deux logiques différentes. La moitié d'entre eux estiment que la prise en charge du ou des enfant-s est leur priorité et que celle des tâches ménagères est un « bonus », quelque chose qu'ils font s'ils peuvent. A l'inverse, l'autre moitié estime que parce qu'ils sont au foyer, ils doivent prendre en charge toutes les tâches ménagères.

Cependant, cette déclaration d'intention ne va pas de pair avec leurs pratiques, à part dans le cas de Raphaël. On observe ainsi des écarts entre ce que les pères estiment de leur responsabilité de faire, ce qu'ils prennent le temps de faire et ce qu'ils ont le temps de faire. Cette ambivalence est particulièrement visible dans les propos de Léo, le père au foyer « malgré lui » :

Léo : je le fais parce qu'il faut le faire
Léo : je le fais moi parce que j'ai que ça à faire
Léo : [à propos du repassage] j'essaye... j'ai pas encore pris le rythme

Léo exprime à la fois un sentiment de vide, de ne rien faire, de tourner en rond. Pourtant, ses journées ne sont pas vides puisqu'elles sont consacrées à la garde de sa plus jeune fille pendant la journée et celle de ses trois enfants le soir, et à la prise en charge des tâches ménagères. Le fait qu'il déclare ne pas avoir le temps de faire le repassage (ou pas totalement du moins) parce qu'il n'a pas « pris le rythme » semble pourtant indiquer qu'il n'a pas tant de temps disponible que ça.

Plus généralement, les pères au foyer semblent confrontés à un problème de temps. D'une part, une partie des pères ont le sentiment de ne pas avoir suffisamment de temps pour « tout faire », comme Ugo, le futur assistant maternel, Jonathan lorsqu'il était en congé parental ou Ian, le « militant tout azimut ». Ce manque de temps contribue souvent à ce que le ménage soit partagé entre les conjoints le week-end. Ces contraintes temporelles, lorsque le père a la garde d'un enfant en bas-âge, absorbent ainsi toute la journée du père, ou débordent sur la soirée.

⁵⁷³ Au moins sur le principe d'un transfert total, dans la mesure où comme nous l'avons évoqué le sentiment de responsabilité vis-à-vis de la prise en charge des tâches ne va pas mécaniquement de pair avec une injonction à agir.

Jonathan : la phase où l'enfant est en bas-âge, et qu'il fait des siestes, les périodes de sieste, on est prisonnier, mais c'est une horreur ! La vache ! En plus on était dans un appartement, et puis c'était une location, donc euh... Et puis je n'avais pas de boulot, j'étais vraiment d'une passivité, d'une inactivité autre que s'occuper de la maison, qui était, qui était, qui était caricaturale. Donc c'est des phases de vie où on se retrouve à faire du repassage ou du ménage, ou... Même pas des courses, puisqu'on peut même pas sortir, à ranger... C'est, c'est... On s'emmerde, quoi, c'est pas marrant. Alors c'est juste les périodes de siestes, mais ces périodes de sieste nous bloquent l'après-midi ou le matin...

Jonathan : pour quatre heures et demi, je vais chercher les enfants, et là, euh, il y avait une petite place, place des Célestins, où sur le chemin du retour toutes les mamans restaient là, pendant, mais je sais pas, pendant une heure, une heure et demi, à tchatcher entre elles, et moi je passais, je discutais un peu, mais je voulais pas rester, parce que je savais qu'il fallait lancer le dîner, lancer les bains, faire un peu les devoirs, euh, préparer l'appartement pour qu'il soit à peu près clean, et je comprenais pas comment elles faisaient, je me disais « c'est pas possible, comment elles font pour... ». On va dire de 5 à 6 heures et demi, partir de ce lieu ! Et donc un jour je leur dis « mais comment vous faites ? Moi je n'y arrive pas, moi faut que je rentre, faut que j'avance, parce qu'avec l'inertie, tout ça... sinon je me retrouve, je me retrouve débordé et c'est absurde d'être débordé alors qu'on ne travaille pas ! ». Débordé dans le timing. Et donc elles m'ont avoué qu'en fait, les courses sont faites le matin, ou en début d'après-midi, que en fait elles cuisinent l'après-midi, et que le soir en fait tout est prêt ! Et c'est presque le four est programmé pour se mettre en route quand elles arrivent ! Et là par contre ça c'est par contre quelque chose que j'ai jamais réussi à faire, de passer le cap à... En fait, à passer sa journée à préparer pour que les choses se fassent en temps et en heure sereinement. Ça, là, j'avoue que j'ai jamais su atteindre ce niveau d'exigence. [Soupir amusé] Ou de contrainte. Parce que globalement, je trouve que cette vie est contraignante.

Olivier : Après c'est la sieste des 2 grands, ça met bien une demi-heure, une heure pour réussir à les coucher là, avant qu'ils s'endorment. Ils dorment pendant 2 heures. Donc pendant ce temps, je m'occupe de la petite qui ne dort pas encore, enfin les siestes ne se chevauchent pas, hein. [Ton amusé] donc l'après-midi j'ai pas trop le temps de faire le ménage, tâches ménagères, c'est le soir. Ma compagne rentre à 6 heures et demi à peu près, du boulot. Après on s'occupe des enfants, on prépare le repas, et bon bon les tâches ménagères qui restent c'est pour... c'est pour après, quand tout le monde dort. C'est 10 heures, 11 heures, minuit... Des fois je fais des machines à laver à une heure du matin. Et puis voilà, quoi, et puis ça repart le lendemain. Et puis le week-end, bin on fait plein de ménage, parce que la semaine on n'a pas trop le temps.

Une partie des pères se sent responsables du foyer et essaye de prendre en charge le plus de tâches ménagères possibles, en plus de la garde de leur plus jeune enfant. Cependant, ces pères ont le sentiment d'être débordés et sont amenés à partager le ménage avec leur conjointe le week-end. En l'absence de comparaison avec des mères au foyer, il est impossible de savoir si ce sentiment est propre aux pères au foyer ou s'il est le lot des parents au foyer ayant la charge d'un enfant en bas-âge. Il est cependant possible que dans certains cas, des moindres compétences ménagères rendent l'exécution par eux des tâches plus lente (par exemple, Raphaël déclare qu'il a mis 45 minutes à repasser sa première chemise, mais qu'il y arrive aujourd'hui en 7 minutes) ou que leurs exigences soient telles que la prise en charge de ces tâches leur prennent plus de temps.

Par exemple, on a vu que Jonathan, l'ébéniste, ne « pouvait pas » faire la cuisine simplement, ce qui l'oblige à consacrer un certain temps à la préparation des repas. De même, Ugo, le futur assistant maternel, déclare avoir arrêté de faire le repassage parce qu'il voulait que tout soit parfait, là où sa conjointe ne se préoccupe pas qu'il reste un demi pli. Le niveau d'exigence qu'il s'imposait lui faisait consacrer un « temps fou » à cette tâche, ce qui l'a poussé à l'abandonner.

La disponibilité aux enfants est définie différemment selon le sexe des parents. En effet, si les pères se rendent disponibles pour eux en l'absence de la conjointe, la coprésence des deux parents implique une moindre disponibilité de sa part, quand ils sont relayés par la conjointe. En effet, les conjointes semblent se rendre disponibles pour leurs enfants dès qu'elles sont à la maison, pour décharger le père ou pour « compenser » leur absence pendant la journée. Cette exigence de disponibilité de la conjointe montre la persistance des normes sexuées qui pèsent sur les femmes, en termes d'attention aux autres et d'injonction à être une « bonne mère ».

La prise en charge des tâches ménagères par les pères dépend donc de nombreux facteurs : ce qu'ils veulent faire (leur sentiment de responsabilité vis-à-vis de la prise en charge de la gestion du foyer), ce qu'ils peuvent faire (le temps qui est disponible pour cette prise en charge et leurs compétences), ce qu'ils acceptent de faire (en fonction de leurs goûts et dégoûts), ce qu'ils prennent sur eux de faire (le fait de surmonter son déplaisir à prendre en charge une tâche comme le repassage, mais aussi d'accompagner le fait de « voir » qu'une tâche doit être faite d'une prise en charge effective de cette tâche), mais aussi de ce que leurs conjointes les « laissent » faire.

3.4 - La résistance des conjointes

Josette Coenen-Hunter⁵⁷⁴ a observé que les femmes dont le conjoint participe aux tâches domestiques ressentaient un sentiment de culpabilité, de ne pas être à la hauteur. Ainsi, comme l'a souligné Hélène Trellu dans son travail sur les pères bénéficiaires de l'APE⁵⁷⁵, le fait que les pères qui sont au foyer ne prennent pas en charge l'intégralité ou presque des tâches ménagères et parentales n'est pas lié uniquement à une quelconque résistance de leur part, mais aussi à la difficulté des conjointes à renoncer à leur rôle. En effet, en ce qui concerne les tâches parentales, de nombreuses mères éprouvent de la culpabilité à ne pas passer plus de temps avec leurs enfants, ce qui explique qu'elles prennent en charge une grande partie des tâches parentales le soir et le week-end.

Jonathan : elle culpabilise un maximum, de ne pas être une bonne mère. Euh... Ca, c'est du fait de son caractère, mais je pense que ça doit être un peu standard je pense de la part d'une mère, de ne pas être aussi présente comme il se devrait... Alors la question que je me pose, est-ce que c'est elle, elle par rapport à son caractère, qui culpabilise, ou est-ce qu'il y a une pression aussi de la femme qui est censée s'occuper de ses enfants... [...] en s'imposant, du genre, à faire des choses avec eux. Bon, à la rigueur, c'est logique, ça se comprend. Elle se dit, vraiment... Mais c'est des fois à des horaires pas très cohérents... tard... c'est souvent, c'est souvent ça, tard. Elle va faire un puzzle...

⁵⁷⁴ Coenen-Hunter Josette, « Femmes au travail, femmes au chômage », L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 2004

⁵⁷⁵ Trellu Hélène, « Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ? », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

De plus, les enfants ont envie de profiter de leur mère une fois qu'elle rentre, voire à "l'assaillir" (d'après Benoît).

Benoît : le soir en fait, ce qui arrive, c'est que dès qu'elle rentre, je peux plus m'occuper des enfants. Ce n'est pas que je ne veux pas, c'est que je ne peux plus. [Ton agacé] Là ça commence à aller un petit peu mieux, mais le deuxième et surtout le petit, là, collé, accroché à la maman, le petit et même le grand, y a pas si longtemps, elle lui brossait encore les dents, quoi ! [...] Je pouvais passer la journée avec eux et dès qu'elle était là, je pouvais plus les habiller, je pouvais plus leur mettre de veste, plus leur mettre les chaussures... Sinon c'était colère, c'était ingérable. Et même moi, ça me mettait en rogne, quoi. Il fallait que la maman fasse tout.

Le poids des normes qui pèsent sur les mères les empêchent donc de désinvestir totalement la gestion du foyer, ne serait-ce que parce que les tâches parentales ont une dimension affective qui rend difficile leur abandon total par un des parents.

Plus largement, en cas de coprésence, certaines conjointes semblent se sentir coupable de voir le père prendre en charge des tâches qui sont normalement imparties à la femme et cherchent donc à participer à la réalisation de ces tâches, comme l'illustre cet extrait d'entretien d'Hervé, l'ancien cadre, que nous avons évoqué plus haut :

Hervé : elle veut participer, je pense qu'elle veut pas se sentir déconnectée de... Je la laisse faire. Mais gentiment, elle veut m'aider. Donc euh... Des fois je... « Ok, d'accord ». Ça lui fait plaisir de participer aussi à certaines tâches.

De fait, comme dans le cas de pères rencontrés par Hélène Trellu⁵⁷⁶ et par Laura Merla⁵⁷⁷, quelques pères ont tendance à renoncer à toute activité domestique quand la conjointe rentre à la maison, comme dans le cas de Dimitri.

Dimitri : Mais je suis pas un père au foyer à 100 % en quelque sorte, puisque pendant le week-end je cesse de faire ça, c'est, c'est ma femme qui fait beaucoup. [...] Je vais le promener, aussi, moi, parfois avec sa mère mais... plutôt moi, [le samedi ou le dimanche]. Elle, dans ce temps, elle va faire le ménage dans la façon où elle le souhaite, plus appliqué, comme ça... [Interjection amusée] Euh... Donc tout ce temps, elle fait aussi des choses à la maison et moi je le promène...

De plus, quelques pères considèrent que le week-end est un moment de « vacances » pour eux.

Jonathan : le samedi c'est vraiment la logistique enfant. Moi j'essaye d'en profiter pour faire des choses pour la maison. Ce qui déplaît à mon épouse. Qui trouve que je devrais être un peu plus présent avec les enfants et m'en occuper... Là on est un peu en désaccord, dans le sens où je trouve que j'ai déjà assez donné la semaine, que j'ai envie de m'occuper de moi ou de mon environnement... Elle trouve que je devrais m'occuper un peu plus m'occuper, faire du tennis ou faire des jeux avec eux... Alors là, on est un peu en désaccord. Il y a un déséquilibre là-dessus de perception.

⁵⁷⁶ Ibid.

⁵⁷⁷ Merla Laura, « Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères « au foyer » », Université catholique de Louvain, 2006

Dans le cas de ces pères, la paternité au foyer semble être considérée comme un « travail » auquel ils renoncent (au moins en partie) lorsque leur conjointe est également présente.

Enfin, les conjointes éprouvent des difficultés à ne pas prendre en charge une tâche elles-mêmes quand elles estiment que cette tâche doit être faite et qu'elles sont disponibles pour le faire.

Antoine : Elle le [les tâches ménagères] fait très volontiers les jours où elle bosse pas. C'est-à-dire il lui arrive d'avoir des après-midi dans la semaine où elle travaille pas, ou bien le week-end ou des choses comme ça, et là très volontiers elle fait tout ou n'importe quoi dans la maison, du coup ça lui arrive de cuisiner, de faire du ménage, parce que les moments où elle est libre, finalement, ça lui plait aussi de s'impliquer dans un certains nombres de tâches.

Enquêtrice : Mais du coup, elle les prenait pas forcément en charge sans rien dire.

Killian : Si, Kat' c'est un peu son système de fonctionnement. C'est-à-dire qu'elle commence du coup à ranger et que je culpabilise parce que je me dis « quand même, putain, ça fait une semaine que c'est comme ça, que je vois le truc s'entasser et que... J'ai eu... Plusieurs opportunités de le faire et je ne l'ai pas fait. ». Donc je commence à vouloir l'aider, elle me dit « bah non, c'est pas maintenant qu'il faut le faire et tout »...

Hervé : des fois, elle veut participer, je pense qu'elle veut pas se sentir déconnectée de... je la laisse faire. Mais gentiment, elle veut m'aider. Donc euh... des fois je... « Ok, d'accord ». Ça lui fait plaisir de participer aussi à certaines tâches.

Tristan : c'est par rapport à [ma conjointe], c'est à elle de répondre, mais il est probable qu'il y ait quand même, vu l'exigence qu'elle a sur certains trucs... il y a une importance qui me semble très très forte du foyer bien tenu. Que ce soit elle, qu'elle se dise que ce soit à elle de le faire... là, ça serait un inconscient quelque part, c'est possible, ou comme j'aime bien, un poète qui dit qu'on a une multiplicité, de multiples voix en nous, il y a probablement une voix en elle qui le dit ! Mais je ne suis pas sûr que ce soit la voix la plus forte. Pour elle, je dois faire les tâches ménagères puisqu'on se l'est dit comme ça, et... quand elle entre en phase de ralage, en phase de crise, c'est que je ne les fais pas suffisamment bien. Et elle les fait en dernier ressort mais elle n'est pas contente de les faire en dernier ressort.

Tania : oui, parce qu'il y a des trucs [que Tristan] ne fait pas. Voilà. C'est forcément...

Tristan : des trucs que je ne fais pas. Et après, le truc euh...

Tania : ça fait six mois que les carreaux n'ont pas été faits...

Tristan : je disais aussi que les week-ends...

Tania : moi ça ne m'amuse pas non plus de passer mes week-ends...

Tristan : pas seulement les week-ends, mais même que ton jour de 80 %, tu avais une extrême difficulté à ne pas vouloir faire les choses. C'est-à-dire que moi je fais presque...

Tania : c'est pas que je ne veux pas, c'est que ça devient obligatoire au bout d'un moment...

Tristan : ... 10 fois par semaine, je fais le linge, tu vois, 10 fois par semaine et toi le mercredi il faut que tu fasses au moins une machine, autrement... c'est une sorte du... il faut que tu le fasses ! C'est aussi toi, tu...

Tania : [ton amusé] une sorte de rituel peut-être ?

Tristan : non ! Une sorte de... Alors c'est quoi par rapport à ton rôle justement, que tu te mets dans la tête aussi, une sorte d'exigence que tu as,

ou une sorte de... Parce que on parlait de ce qu'il y avait... Pas d'inconscient mais le poids de la société qui faisait que tu te sentais obligée de, de... [...] de participer au nettoyage de la maison !

Ces extraits d'entretien montrent l'intrication des raisons qui poussent les conjointes à prendre en charge une partie des tâches ménagères, même lorsqu'elles estiment que ce n'est pas leur rôle : désir d'aider le conjoint, goût, mais aussi sentiment d'obligation quand elles ont le sentiment que ce qui devrait être fait ne l'est pas.

Les pères se plaignent parfois de l'incapacité des conjointes à se désinvestir de la gestion du foyer, qu'ils vivent comme un envahissement ou une remise en cause de leurs compétences.

Ian : une prétention pour elle de régenter presque ma journée, quoi. Parce que il m'est arrivé, par exemple faire la vaisselle, j'ai toujours aimé faire la vaisselle, euh, j'ai toujours aimé faire la lessive, m'occuper de la lessive, donc je continue, quoi. Mais par exemple, la prétention à régenter le truc, c'est que des fois je mettais la vaisselle le soir. Et « mais non, tu pourrais faire ça le matin... tu pourrais... comme ça on partage plus » mais des fois je m'organise comme je m'organise.

Ugo : c'est moi qui gère le plus gros, mais comme, comme elle contrôle toujours tout derrière moi... je sais pas si on peut parler de responsabilité. Même si je suis autonome là-dessus, j'ai l'impression d'être un peu l'exécutif en fait là-dessus.

Benoît : [le repassage] Je le vis très mal quand c'est elle qui commence à le faire. C'est un petit peu ma chasse gardée, maintenant. [...] Non mais ça dépend, mais c'est un petit peu chasse gardée, si elle fait la cuisine etc., je le prends comme un reproche.

Certains des pères les plus investis ont le sentiment que la volonté de leur conjointe de s'approprier une part du pouvoir d'exécution ou d'orchestration concernant les tâches du ressort du père comme une dépossession de leur autonomie, de leur responsabilité ou de leur « chasse gardée ». Cette volonté d'appropriation montre les difficultés que peuvent éprouver les femmes à renoncer à la gestion du foyer, parce qu'elles aimeraient en contrôler le rythme ou le niveau d'exigence de l'exécution.

D'une façon générale, ce transfert incomplet de la responsabilité domestique est également lié à la double volonté des conjointes de préserver leur couple et de conserver une identité fondée en large part sur la prise en charge de la gestion du foyer et des enfants.

En effet, à l'instar des couples où la femme gagne plus que son conjoint⁵⁷⁸ où les conjointes adoptent des stratégies afin de préserver leur couple plutôt que d'accroître leur pouvoir au sein du couple, par exemple en consultant leur mari pour prendre des décisions, les conjointes de pères au foyer pourraient prendre soin de ne pas l'assigner à une position traditionnellement « féminine ». Elles essaieraient par exemple de faire oublier l'écart professionnel entre les conjoints en déchargeant leur conjoint d'une partie des tâches ménagères.

⁵⁷⁸ Tichenor Veronica Jaris, « Argent, pouvoir et genre. Les dynamiques conjugales dans les couples où la femme gagne plus que son conjoint », in Belleau Hélène, Henchoz Caroline, « L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux – perspective internationale », l'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2008

De plus, les conjointes pourraient être réticentes à se décharger totalement de la sphère domestique dans la mesure où ce serait se départir d'une part importante de leur identité en tant que femme, comme le montre la réticence des femmes à engager un employé à domicile pour les tâches ménagères ou à confier leurs enfants à un mode de garde⁵⁷⁹. En effet, confier le foyer ou les enfants au secteur marchand serait faillir à leur rôle de maîtresse de maison et de bonne mère. Ainsi, aucune des conjointes de pères bénéficiaires de l'APE rencontrées par Hélène Trellu⁵⁸⁰ ne se plaint de devoir s'occuper de ses enfants quand elle rentre du travail. Au contraire, elles valorisent les mérites de leur conjoint qui selon elles en font beaucoup plus que la plupart des pères. On voit ici un mécanisme souligné par plusieurs sociologues de la famille⁵⁸¹ à propos du sentiment d'injustice en ce qui concerne les tâches ménagères : les femmes ne comparent pas leur prise en charge à celle de leur conjoint, mais elles comparent la répartition dans leur couple à celle dans d'autres couples, ce qui conduit à minimiser le sentiment d'injustice que pourraient ressentir les femmes au regard de l'inégale répartition des tâches domestiques au sein du couple.

Garder un pied dans la gestion du foyer et des enfants serait donc un moyen pour ces mères de préserver les identités de sexe traditionnelles.

Ce que vient bouleverser la situation de père au foyer, c'est la répartition implicite de la responsabilité entre les conjoints, qui pèse généralement en totalité ou en grande partie sur la mère. Or, c'est parce que la femme prend généralement en charge cette responsabilité plus ou moins spontanément que la répartition des tâches semble si naturelle et non-assignée à un des conjoints. Dans le cas des familles où le père est devenu père au foyer, la répartition semble naturelle parce que la femme a intériorisé cette responsabilité, qui fait qu'elle « comble » ce que le père ne fait pas en dernier ressort. Cela s'illustre particulièrement en ce qui concerne le repassage : c'est parce que le père résiste à la prise en charge de ce dernier que la conjointe se sent obligée d'intervenir.

Hervé : moi je ne repasse pas, c'est ma femme qui fait ça le week-end.

Killian : Elle repasse juste ses fringues, parce que moi du coup depuis que je suis plus commercial, j'ai brûlé toutes mes chemises et mes costumes, donc moi je fais plus du tout de repassage, je suis en jean et en T-shirt 24 heures sur 24, donc je repasse pas du tout ça, et Kat' repasse juste le strict nécessaire, au fur et à mesure dont elle en a besoin.

Ugo : la grosse contrainte, c'est le, le repassage, ça je l'ai fait que le premier mois donc il y a un an, ensuite ma femme la plupart du temps le faisait.

Léo : repasse, j'essaye... Je n'ai pas encore pris le rythme. Donc c'est plus ma femme des fois... comme là, c'est les vacances, qui un peu... je mets de côté ce que je peux, les chaussettes, les petits T-shirts ça va mais quand c'est vraiment du repassage je lui laisse. Pour l'instant je ne m'y suis pas mis...

⁵⁷⁹ Kaufmann Jean-Claude, « Le cœur à l'ouvrage – théorie de l'action ménagère », Nathan (coll. « Pocket »), 2011 (1997) - Dussuet Annie, « Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire », L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1997

⁵⁸⁰ Trellu Hélène, « Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ? », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

⁵⁸¹ Letrait Muriel et Mougel Sarra, « J'en fais plus à la maison, pourquoi ? », in Giraud Christophe, Martin Olivier, De Singly François, « Nouveau manuel de sociologie », Armand Colin (coll. « Hors collection »), 2010, p. 166-175 - De Singly François, « Le sentiment d'injustice face aux inégalités domestiques », in De Singly François (coll.), « L'injustice ménagère », Hachette (coll. « Pluriels »), 2009 (2007)

Cette résistance du père impose peut-être à la conjointe de limiter ses exigences concernant cette tâche⁵⁸².

Enquêtrice : ok. Pour ce qui est du repassage, vous en faites, c'est plutôt elle, c'est plutôt vous ?

Olivier : non, on n'en fait pas. Avec le sèche-linge, ça ne ressort pas froissé.

Samuel : nous on ne fait pas trop de repassage, nous on n'a jamais trop fait de repassage. Euh... Je faisais un peu de repassage, j'ai dû en faire un peu quand il était bébé, pour quelques trucs, mais... [Soupire] finalement, non, et ma femme elle va faire, elle fait son repassage de temps en temps, donc elle a... elle repasse pas, on n'est pas des gens qui repassent, quoi, voilà, c'est comme ça, et quand on a besoin, on repasse nos propres vêtements. Donc de temps en temps elle fait des petites séances de repassage sur certains vêtements qui sont mis de côté et elle fait son repassage. Et voilà. Après je ne suis pas complètement contre le faire... En fait on juge tous les deux que ce n'est pas indispensable, donc on ne le fait pas.

La possibilité pour les pères de « résister » a donc comme contrepartie le fait que les conjointes se sentent parfois obligées de prendre en charge certaines tâches (comme le souligne la remarque « c'est pas que je veux pas, c'est que ça devient obligatoire au bout d'un moment » de Tania), presque malgré elles, et c'est bien parce qu'elles s'y sentent obligées que les hommes ont la possibilité de se désinvestir de certaines tâches. Certaines tâches sont parfois prises en charge par la conjointe à l'insu du père, tant elles jugent leur prise en charge mauvaise, tout en voulant préserver l'amour-propre de leur conjoint. Valérie avoue ainsi à l'enquêtrice pendant que Victor est dehors avec les jumeaux qu'elle fait un tri du linge en amont, afin de lancer les machines du linge délicat elle-même, sans que son conjoint le sache. Les conjointes font preuve d'indulgence vis-à-vis de l'incompétence de leurs conjoints : si elles leur reprochent parfois le fait qu'ils ne prennent pas en charge plus de tâches ou à un rythme plus soutenu, aucune conjointe ne semble s'être plainte du fait que le père n'ait pas appris à gérer le lavage du linge par exemple. Cependant, dans le cas des tâches les moins nécessaires au bon fonctionnement du foyer (le repassage), certaines conjointes s'en désinvestissent également, ou se résignent à les confier à un tiers.

L'intériorisation du rôle de père au foyer va de pair avec un transfert de la responsabilité domestique de la femme à l'homme. Certes, la plus grande disponibilité temporelle semble impliquer un sentiment de responsabilité vis-à-vis de la prise en charge des tâches :

Killian : quand j'étais au foyer, forcément elle en faisait moins. Parce que... Et elle aussi, elle a ressenti ça, parce que elle aussi elle a eu ses périodes où elle a pas travaillé pendant que moi je travaillais, parce que tu te sens un peu obligé quand même. Parce que t'es là toute la journée et que tu te dis, par empathie ou compassion pour celui qui bosse, que le soir quand il range [rentre] tu n'as pas forcément envie de te jeter sur le balai-brosse. Ou sur le truc pour nettoyer les fenêtres, quoi. Donc tu te sens un peu obligé, même si y a des fois où ça te rattrape et que tu te dis « s'il te plaît, au secours, fais-en un peu quand même » mais y a des obligations qui..., conscientes ou pas, qui se mettent en place.

⁵⁸² En l'absence du discours des conjointes sur ce sujet, on ne peut qu'émettre des hypothèses.

Cependant, il existe plusieurs degrés dans ce transfert. Certains pères peuvent prendre en charge les tâches auxquelles ils ne peuvent échapper, comme les tâches parentales, la cuisine, la vaisselle et les courses, c'est-à-dire les tâches indispensables au fonctionnement quotidien, mais pas les tâches moins « pressantes » comme le ménage ou le linge (qui se « voient » moins). D'autres pères prennent en charge la majorité des tâches ménagères, mais ne font pas le « grand nettoyage » ou les tâches administratives. Le transfert partiel de la responsabilité peut être source de tensions entre les conjoints. En effet, il peut exister un écart entre les attentes de la conjointe et la « bonne volonté » du père, écart problématique pour la conjointe, dans la mesure où c'est à elle de prendre en charge les tâches délaissées par le père en dernier ressort, d'où le besoin que ressentent certains couples d'engager un employé à domicile.

Ainsi, les pères au foyer rencontrés dans le cadre de cette enquête prennent en charge une part plus importante des tâches domestiques que la plupart des pères. Ce résultat concorde avec d'autres enquêtes menées sur les pères au foyer⁵⁸³. En dépit de l'inertie de l'organisation domestique (comme le montre le maintien de l'emploi de femmes de ménage même lorsque le père entre dans la situation de père au foyer) et des résistances de la conjointe à renoncer à la place qu'elle occupait précédemment dans l'univers domestique, tous les pères affirment ainsi en faire plus depuis qu'ils sont au foyer. Plusieurs soulignent que non seulement ce sont eux qui les exécutent, mais en plus ils en ont la responsabilité. Cependant, les pères résistent en partie à ce transfert de responsabilité : la conjointe restant responsable des tâches ménagères en dernier ressort, les pères peuvent se permettre de choisir les tâches qu'ils prennent en charge, et ce même quand les deux membres du couple estiment que c'est le conjoint au foyer qui devrait les assumer. De plus, la charge mentale semble morcelée : si les pères assument la plupart du temps la charge de la cuisine, celle du ménage et des enfants est partagée entre les conjoints.

Les pères bénéficient d'une capacité à « choisir » les tâches domestiques qu'ils prennent en charge, en fonction de leurs goûts et de leurs compétences, là où les femmes les prennent en charge par défaut. De plus, ils profitent d'une possibilité de « résister » à cette prise en charge, en ne se conformant pas aux attentes de leur conjointe en termes de propre et de rangé, ou en refusant de se conformer au rythme qu'elles veulent leur imposer.

Pourquoi les pères prennent en charge des tâches domestiques ? En effet, ils ont toutes les raisons de ne pas les faire : elles sont généralement considérées comme des corvées, ils ne les ont pas « dans la tête » et ils n'ont pas acquis les compétences pour les réaliser au cours de leur socialisation antérieure. De plus, la relative inertie de la répartition domestique devrait jouer en leur faveur dans la mesure où ce sont souvent les conjointes qui prenaient en charge la majorité des tâches ménagères lorsque le couple était biactif. Enfin, ils ont à leur disposition de nombreux moyens de s'en décharger : en résistant à leur prise en charge par les moyens déjà évoqués, en faisant valoir le fait qu'ils ne sont pas disponibles pour les prendre en charge, en déléguant une partie des tâches à une tierce personne ou à une institution en ce qui concerne les enfants ou même au nom de la reconnaissance du travail domestique comme un vrai travail (comme dans le cas d'Ian, le militant « tout azimut »).

Si les pères prennent en charge une part plus importante de tâches ménagères que lorsqu'ils étaient dans l'emploi, c'est qu'ils en tirent des bénéfices (ou échappent à des sanctions, au moins sur le plan symbolique). Ainsi, dans la mesure où les pères ont une marge de manœuvre suffisante pour choisir les tâches qu'ils prennent en charge, ils tirent un certain plaisir de celles qu'ils réalisent, d'autant que ce sont souvent les plus valorisantes socialement (la cuisine, le fait de s'occuper des enfants).

⁵⁸³ Merla Laura, « *Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères « au foyer »* », Université catholique de Louvain, 2006 - Boyer Danielle, Renouard Sonia, « *Les hommes bénéficiaires de l'APE – quels arbitrages au sein des couples ?* », Cnaf, *Dossier d'étude*, n°57, juin 2004 - Trelu Hélène, « *Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ?* », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

Ce plaisir peut aussi être lié au fait de décharger la conjointe (et donc de bénéficier de sa reconnaissance), d'améliorer le cadre de vie du foyer ou même au fait de la fierté d'avoir une maison bien tenue et d'en être responsable. Ainsi, certains pères tirent peut-être une satisfaction « d'être à la hauteur » de leur situation de parent au foyer. De plus, dans le cas de quelques pères, les compétences nécessaires à l'exécution de certaines tâches peuvent être valorisées sur le marché du travail, comme dans le cas des pères dont le travail a un lien avec le fait de cuisiner. Enfin, les pères n'ont sans doute pas tout à fait le choix : pour avoir un accès légitime aux ressources de la conjointe ou simplement pour éviter d'entrer en conflit avec elle, il serait malvenu de se désinvestir totalement des tâches domestiques. Sans compter que certains pères ressentent probablement un sentiment de dette vis-à-vis de leur conjointe, et un sentiment de responsabilité vis-à-vis de la prise en charge des tâches. Enfin, la gestion du foyer permet l'accès à un certain pouvoir d'orchestration du foyer, comme le souligne Ernest, le père qui investit dans l'immobilier :

Ernest : je leur dis « vous m'embêtez, moi je pars avec la chienne à la maison de campagne et puis vous allez voir au bout d'une semaine comment ça va être ».

Attardons nous un instant sur la répartition des tâches jugées légitimes par les conjoints. En effet, si l'égalité est aujourd'hui la norme jugée légitime dans le couple, ce terme peut recouvrir des situations très différentes, comme le souligne Hélène Trellu⁵⁸⁴. En effet, elle dresse une liste des quatre notions qui peuvent y être associées : le partage, l'égalité par complémentarité, la disponibilité et l'équité. On a déjà évoqué le caractère ambigu du terme « partage », qui ne dit rien du déséquilibre éventuel dans la partition des tâches au sein du couple, dans la mesure où l'un des conjoints peut ne participer que très ponctuellement ou seulement en tant qu'aidant ou qu'exécutant. De même, l'égalité peut être envisagée sous l'angle de la complémentarité (la division « naturelle » des tâches) ou de l'équilibre, comme dans les couples de Killian, le futur éducateur spécialisé et de Noé, l'ancien ouvrier. La norme de la disponibilité est plus trompeuse encore : malgré l'affirmation du fait qu'il n'y a pas de règle et que c'est le parent présent et disponible qui prend en charge la tâche, les exigences différentes en termes de propre et de rangé conduisent sans doute à ce que la femme prenne en charge systématiquement la même tâche. Enfin, la norme d'équité, qui semble la plus « égalitaire », veut que les tâches domestiques soient attribuées à chacun en fonction de ses obligations. Pourtant, cette norme peut aboutir à deux attitudes opposées dans le cas des pères au foyer.

En effet, on peut comparer le discours de Raphaël, le « père au foyer jusqu'au bout » et celui d'Ian, le militant « tout azimut ». Ce sont deux des pères les plus sensibles aux problématiques féministes parmi les pères rencontrés. Dans leurs discours, ils prônent la déconstruction des rôles masculin et féminin dans le couple, et soulignent le fait que le travail domestique est un travail de production au même titre que le travail salarié, mais qui n'est pas reconnu. Pour ce faire, Ian s'appuie uniquement sur le fait que le travail domestique, c'est du travail aussi ; tandis que Raphaël met l'accent sur l'équivalent monétaire du travail ménager et parental qu'il effectue. Dans tous les cas, le fait de considérer le travail domestique « comme un vrai travail » fait aboutir ces pères à deux normes d'équité opposées. Ainsi, Ian estime que le travail domestique ne devrait pas lui être intégralement assigné :

Ian : il y a une vraie lutte, enfin je me suis rendu compte que, quand même, le... C'était, c'était assez intéressant, je trouvais comme expérience, parce qu'on s'est engueulés plusieurs fois sur ça, et notamment sur le ménage, etc. et avec une prétention de ma copine, comme elle travaille, hé bah c'est moi qui dois faire le plus de tâches ménagères, quoi. Donc elle m'a assigné, quand même, elle a essayé de m'assigner... Et là je me suis dit « ah bah je

⁵⁸⁴ Trellu Hélène, « Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ? », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

comprends, c'est inversé », c'est marrant, moi je trouvais ça marrant, de vivre ce qu'avaient pu vivre les femmes dans les années 70, en disant « bah attends, c'est pas parce que je suis à la maison que c'est moi qui dois tout me taper » et je trouvais ça intéressant de voir qu'il y avait quand même cette lutte avec une prétention pour elle de régenter presque ma journée, quoi.

Cet extrait d'entretien à lui seul montre les difficultés à penser la situation de père au foyer d'un point de vue féministe. Faut-il dénoncer la situation de dépendance économique que le fait d'être parent au foyer impose à celui qui suspend ou arrête son activité professionnelle, se réjouir d'une valorisation de la situation de parent au foyer⁵⁸⁵ et du droit de choisir de travailler ou non ; ou dénoncer cette situation comme la forme ultime de l'exploitation de la femme par l'homme ? De même, faut-il se réjouir de la répartition des tâches plus égalitaire que dans la plupart des couples comme la reconnaissance du travail domestique ou comme une preuve supplémentaire de l'oppression des femmes qui subissent une forme de « double journée » même quand leur conjoint est au foyer ? Cyniquement, on pourrait considérer que dans le cas d'Ian, le discours féministe devient une ressource symbolique dont il peut se prévaloir pour « résister » aux tâches ménagères. C'est sans doute aller trop loin, au regard de son engagement visiblement sincère dans le féminisme, mais on ne peut que se désoler que les outils théoriques du féminisme pour promouvoir l'égalité hommes-femmes soient peut-être plus faciles à utiliser par les hommes que par les femmes au foyer.

Raphaël à l'inverse estime qu'il est de sa responsabilité de prendre en charge l'intégralité des tâches domestiques, du fait de la division sexuée des rôles dans son couple : la femme est assignée à l'apport de ressources matérielles et l'homme prend en charge le foyer.

En somme, on peut se demander quelle position défendre du point de vue féministe. En effet, il est légitime qu'un homme au foyer subisse une répartition inégalitaire (en sa défaveur) des tâches domestiques, dans la mesure où c'est la situation de la plupart des femmes au foyer. Pourtant, l'objection d'Ian « c'est pas parce que je suis à la maison que c'est moi qui dois tout me taper » est également légitime : on ne peut pas défendre une répartition plus égalitaire des tâches quand elle est en défaveur de la conjointe et une répartition plus inégalitaire en défaveur du conjoint quand il est au foyer.

Ainsi, les cas de « spécialisations » montre bien l'ambivalence qu'il y a à interpréter cette répartition des tâches en termes de rapport de force. Doivent-ils être interprétés comme l'assignation d'un des conjoints à des tâches domestiques ou comme le signe d'un progrès de l'égalité dans les couples par le partage de « domaines de compétence » au sein du couple ? En effet, on peut regretter que les pères au foyer conservent suffisamment de pouvoir dans la relation pour ne pas être relégués à une position subalterne dans le couple, impliquant la prise en charge de la totalité ou presque des tâches domestiques. Mais à l'inverse, on peut également se réjouir que le modèle égalitaire de répartition des tâches, qui va de pair avec la reconnaissance des tâches domestiques comme étant un travail à part entière, soit préservé même dans des couples mono-actifs.

De plus, la répartition des tâches jugées légitimes par les conjoint-e-s est ambivalente. En effet, certain-e-s jugent normal que ce soit le père qui prenne en charge la totalité des tâches ménagères, en miroir de la situation de femme au foyer, tandis que d'autres jugent que le rôle principal du père est de prendre en charge les enfants, la participation aux tâches ménagères n'étant qu'une charge secondaire.

⁵⁸⁵ Si on estime que l'investissement des pères dans cette situation traditionnellement féminine est le résultat d'une valorisation de cette situation dans les représentations

Tristan, l'héritier, souligne cette ambivalence, d'autant que la situation de père au foyer n'est pas forcément perçue comme allant de soi dans l'esprit de la conjointe : « **est-ce que c'est vraiment le rôle d'un papa d'être au foyer ?** Je ne sais pas. Elle n'est pas maniaque. Donc ce serait peut-être plus un côté... Un côté de reproche « puisque t'es père au foyer, ça il faut que tu le fasses quand même » ou « c'est moi qui le fais, c'est pas normal ». ».

Partie 8

ÊTRE UN HOMME AVANT TOUT ? L'INVERSION DES GENRES EN QUESTION DANS LES COUPLES OU L'HOMME EST AU FOYER

Les pères au foyer ne renoncent pas à leur identité masculine en adoptant un rôle traditionnellement féminin. A de nombreux égards, ces pères sont des hommes « comme les autres » : ils font du bricolage et des travaux dans leur foyer, ils pourvoient aux besoins de leur famille tout en choisissant ce qu'ils font en termes de tâches ménagères et parentales, ils gardent un lien avec le monde du travail. Cette persistance d'attitudes et de pratiques « masculines » montre les limites de l'inversion du genre.

1 - Les habits traditionnels de la masculinité

Les enquêtes sur les pères au foyer⁵⁸⁶ ont souligné l'implication de ces pères dans les activités de bricolage (c'est-à-dire qu'ils produisent des services à destination du foyer comme construire, rénover, faire des réparations électriques et de plomberie ou réparer des véhicules⁵⁸⁷), une tâche traditionnellement masculine. En effet, comme le souligne Laura Merla, participer aux travaux de rénovation et de bricolage est un moyen de désamorcer le soupçon qui peut peser sur eux de « se la couler douce ». De plus, ça leur permet d'avoir le sentiment de compenser la perte de salaire liée à l'inactivité professionnelle⁵⁸⁸, au point que certains de ces pères donnent à la réalisation de travaux la priorité (ce qui justifie pour eux un relatif désinvestissement des tâches domestiques). Le bricolage est donc un moyen de détourner l'injonction liée à la paternité au foyer de prendre en charge les tâches domestiques afin de faire une activité davantage valorisée et qui correspond mieux aux stéréotypes de sexe.

Parmi les pères rencontrés, on peut distinguer trois profils : les pères qui lient leur paternité au foyer à la réalisation de travaux dans l'habitat, les pères qui ne prennent que ponctuellement en charge le bricolage et les pères qui s'en désinvestissent.

Ernest et Noé ont ainsi profité du fait d'être au foyer pour rénover des habitations (non seulement la leur, mais aussi leur maison secondaire ou destinée à la location).

Noé : des fois je bricole aussi un petit peu, [inaudible] un peu et tout, s'il fait beau le jardin, là j'ai cassé... Dans le jardin, il y avait un petit hangar tout pourri, je l'ai retapé... [...] Je sais par exemple rendre super habitable un tout petit logement, optimiser les coins et tout ça, faire des trucs et des machins... [...] quand on avait racheté une petite maison, c'était une ruine, la deuxième fois, il fallu tout casser ! Et j'ai refait... copilote [sa conjointe], là, on a refait

⁵⁸⁶ Merla Laura, « Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères « au foyer » », Université catholique de Louvain, 2006 - Trelu Hélène, « Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ? », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010 - Doucet Andrea, « "It's almost like I have a job, but I don't get paid" : Fathers at home reconfiguring work, care, and masculinity », *Fathering*, Vol. 2, n°3, automne 2004, pp. 277-303

⁵⁸⁷ Doucet Andrea, « "It's almost like I have a job, but I don't get paid" : Fathers at home reconfiguring work, care, and masculinity », *Fathering*, Vol. 2, n°3, automne 2004, pp. 277-303

⁵⁸⁸ Trelu Hélène, « Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ? », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

tout de A à Z! Du sol au plafond, l'électricité, les dalles, les murs, l'isolation...

Ernest : je me suis lancé dans les... Dans l'immobilier. C'est-à-dire que je rachetais des appartements délabrés et je les rénouvais et je les mets en location. [...] Ici, l'entretien, c'est moi dans les appartements qu'on a, c'est moi aussi... Plombier, électricité, carrelage, peinture...

Jonathan, Benoît et Hervé ont également profité de leur disponibilité pour réaliser des travaux d'aménagement pour leur nouveau logement, seuls ou avec l'aide d'ouvriers.

Jonathan : j'ai restauré la maison, et c'est vrai que là j'ai passé l'année... je crois que j'ai jamais travaillé aussi... intensément et aussi dur que ces deux années- là, de restauration de la maison [...] au début il a fallu tout refaire, donc c'était vraiment hostile... plus j'avancés dans mon travail, plus vite on sortait de cette situation. Donc euh... c'était, j'étais super motivé, et en plus c'était souvent des travaux de maçonnerie ou de peinture, avec des contraintes techniques du genre où quand on commence à faire du plâtre... [...] maintenant, j'ai quand même un peu de la contrainte de logistique, de ce que la maison, du bricolage de maison, quand on a une maison c'est un peu récurrent comme contrainte... mon épouse, elle bricole pas du tout. [...] On a fait faire 100% de l'électricité, 80% de la plomberie, donc par des sociétés, hein. Electricité, plomberie, et puis un gros de maçonnerie, mais moi j'ai fait toute la finition, euh, la cuisine j'ai complètement tout refait, le plafond, y a des volumes sur une partie de la maison j'ai quand même tout créé... donc ça a été quand même conséquent, il y a plein de choses que j'ai fait, la cheminée je l'ai reconstruite, il y avait des fuites partout... euh... par exemple, ici, le poêle, il existait pas, donc c'est moi qui ai installé le conduit de cheminée, qui ai créé le conduit, qui ai raccordé sur l'ancien et puis euh... tout, plein de choses dans le jardin, la terrasse, la terrasse là devant, je l'ai repositionnée... donc ça a vraiment été des travaux, une intervention de ma part conséquente.

Hervé : moi, mes journées aujourd'hui sont consacrées énormément aux travaux. Donc c'est pas les travaux ménagers classiques [...] en ce moment, je suis en train de finir la terrasse. Voyez, je suis en train de faire une terrasse en bois tout autour... j'ai fait le portail y a pas longtemps... les aménagements intérieurs, j'ai fait tous les parquets à l'étage, les salles de bain, j'fait les parois de douche, je fais aussi des parquets dans les salles de bain... Bref, ça m'occupe pas 8 heures d'affilé mais, quand je suis plongé dedans, vous avez vu la bétonnière, bon, je, j'ai les abords à faire, après j'ai les clôtures à faire parce que là j'ai un problème de vis-à-vis avec le voisin... voilà ! C'est des travaux à ma portée, quoi ! [...] Et là, tout est à peindre. Parce que en fait c'est une peinture, ce qu'on appelle d'apprêt, c'est la première couche, quoi. Là, il va falloir tout peindre. Donc ça c'est à la fin, quand vous avez tout fini, parce que quand vous faites du plâtre, que vous poncez du parquet, vous faites de la poussière. [...] y avait ce terrain, il y en a très peu dans la commune, pour construire une maison neuve. Je me suis dit « tiens, d'une part ça va m'occuper », s'occuper un peu du chantier...

Benoît : J'ai appris à faire le bricolage. [...] c'est vrai que s'il y a des trucs à réparer ou autre... [...] il a fallu refaire la cuisine, mais bon... parce que d'un côté, il valait mieux la refaire, vu l'état dans lequel elle était avant... J'ai appris à faire le bricolage. Et puis elle est beaucoup plus fonctionnelle comme ça. [...] On est partis là-dessus, on avait les plans, on a tout acheté en kit, après on a monté ça, j'ai fait appel à quelqu'un pour m'aider, et donc euh... voilà, quoi. Ça a été sportif, mais on en avait besoin parce qu'on était en train de, on

pique-niquait dans le, dans le séjour. Mais après c'est vrai que c'est moi qui ai choisi, c'est vrai que en décoration, elle m'a fait un, elle m'a entièrement fait confiance. En matière de décoration, finition et autres.

La longueur des descriptions, le fait que le « je » soit omniprésent (surtout dans les récits d'Ernest, de Jonathan et d'Hervé), que plusieurs de ces pères m'aient fait visiter leur maison afin de me faire constater les travaux réalisés... Tous ces éléments montrent l'importance du bricolage dans la vie de ces pères, soit parce qu'ils en tirent leurs revenus par le biais d'investissements immobiliers et de rénovations des habitations achetées (dans le cas de Noé et d'Ernest), soit parce qu'ils ont réalisé des travaux de construction, d'aménagement ou de rénovation d'envergure après avoir emménagé dans un nouveau logement. Dans le cas des deux premiers pères, les travaux dans le bâtiment s'apparentent donc à une forme d'activité professionnelle libérale. Quant à Jonathan, Benoît et Hervé, le fait d'être au foyer semble avoir été intimement lié à la prise en charge des travaux dans la maison ou dans l'appartement. Plus particulièrement, Jonathan l'ébéniste et Hervé l'ancien cadre ont reporté leur reprise d'activité professionnelle parce qu'ils avaient le sentiment que ces travaux devaient être faits (« il a fallu tout refaire », « [le] bricolage de maison, quand on a une maison c'est un peu récurrent comme contrainte », Jonathan ; « tout est à peindre. [...] il va falloir tout peindre », Hervé) et qu'ils devaient être faits par eux. En effet, ces propos manifestent une sorte de parallèle entre les travaux ménagers qui sont intériorisés sur le mode de « l'injonction à agir » par les femmes et les travaux de bricolage qui sont intériorisés sur le mode de la nécessité d'agir par les hommes. Ce parallèle est d'autant plus pertinent que d'une part les femmes ne participent pas (ou très peu, sous la supervision de leur conjoint) à ce travail de bricolage, qui est une prérogative masculine, et que d'autre part l'incompétence n'a pas été une raison suffisante pour renoncer à le prendre en charge (« J'ai appris à faire le bricolage. », Benoît), contrairement au travail ménager⁵⁸⁹. Cependant, la capacité à dépasser son incompétence au nom d'un sentiment de responsabilité a des limites, puisque les pères n'hésitent pas à engager des professionnels pour les travaux qui ne sont pas « à leur portée ».

Matthias, Olivier et Raphaël consacrent également une partie de leur temps au bricolage, même si ce temps semble moins alloué à un projet précis concernant l'habitat (là où les pères évoqués précédemment se sont lancés dans la rénovation ou l'aménagement d'une ou plusieurs pièces) qu'à des réparations ou des améliorations ponctuelles.

Raphaël : c'est moi qui bricole. J'adore ça, donc c'est facile. Donc les étagères, la peinture... avec trucs dans le mur...

Matthias : s'il me reste du temps je bricole, je m'occupe de la voiture s'il y a besoin de s'occuper de la mécanique de la voiture, et puis voilà. Et bon à côté, là, je suis en train de monter un atelier de vélos, donc je bricole pas mal de vélos. [...] je répare pas mal de trucs dans la maison, enfin j'essaye d'entretenir ce qu'il y a à entretenir, je fais la mécanique de la voiture, euh, en grande partie. Euh... et puis après bricolage, j'ai construit une cabane en palettes pour les enfants dans le jardin et là, comme je vous dis, je suis sur des, pleins de bricolages de vélos parce que voilà. [...] je monte une association en fait, qui sera un atelier de vélos comme il en existe dans les grandes villes, ce sera un atelier pour que les gens viennent apprendre à réparer, on fournira des vélos aux gens qui en auront besoin, voilà.

*Olivier : ce qui est machine à laver, **nettoyage des voitures**, de l'appartement, **bricolage**, c'est tout moi qui fais. [...] gros rangement, installations, bricolage, des choses comme ça. [Bref silence] Plutôt ça, moi. [...] elle ne saurait pas faire. Voiture, ordinateur, installation, montage de meubles, tout ça... bah c'est simple, une fois je l'ai poussé à essayer, pour*

⁵⁸⁹ Dans le cas de Benoît, les tâches liées au linge sont toujours prises en charge par sa conjointe, bien qu'il soit au foyer depuis sept ans et qu'il prenne en charge un grand nombre de tâches ménagères et parentales.

voir ce que c'est, mais elle n'y arrive pas. Soit elle ne veut pas, soit elle n'y arrive pas. Donc forcément, c'est moi qui fais. Et puis ça me déplaît pas.

Pour ces deux pères, le bricolage et les tâches liées à l'entretien des véhicules sont présentés comme des tâches domestiques parmi d'autres, ce qui laisse penser qu'ils les prennent en charge aussi régulièrement que les tâches ménagères. Ils semblent donc infléchir leur situation de père au foyer responsable des tâches domestiques afin de donner la priorité à des tâches qui leur plaisent, au détriment des « corvées » ménagères.

Certains de ces pères s'investissent également dans le jardinage. Ainsi, Samuel, le père qui se reconvertit dans l'animation, Jonathan l'ébéniste et Matthias l'écrivain s'occupent du jardin, et Noé l'ancien ouvrier cultive un potager.

Samuel : quand j'habitais à la Réunion, je faisais pas mal de jardinage, parce que ça poussait vite, ça poussait vite, c'était bien gratifiant et puis on avait un jardin que j'aimais bien m'occuper, parce qu'il était déjà existant en fait, il était déjà joli dans la maison où on était, et donc je m'en occupais. Il fallait, euh... pas mal tailler, tailler la haie, tailler [inaudible], planter des nouveaux trucs... donc ouais, le jardinage, ça me dérange pas plus que ça. J'aimais bien mais bon, c'était pas ma passion, mais il fallait le faire, quoi. J'aime bien les plantes.

Bien qu'il s'agisse le plus souvent d'une responsabilité masculine, il arrive que la conjointe participe à cette activité de façon ponctuelle.

Comme on le voit, une bonne partie des pères s'est appropriée les tâches de bricolage et pour certains de jardinage ou liées aux véhicules de la famille. Cette appropriation découle des goûts, compétences ou à la disponibilité des pères. Plus encore, dans certains cas, la situation de père au foyer était pensée comme allant de pair avec la mise en place de chantiers (dans le cas de Noé, Jonathan, d'Ernest ou Hervé). Dans d'autres cas, le fait d'être au foyer leur a donné l'opportunité de se lancer dans des travaux qu'ils n'avaient pas eus le temps de faire plus tôt. C'est particulièrement saillant dans le cas de Cédric et François, qui bien qu'ils aient été exclus de l'échantillon, semblent particulièrement représentatifs de cet aspect de la paternité au foyer.

Cédric : je bricole beaucoup, parce que on a acheté cette maison en 2007, au moment où j'étais fleuriste, et j'avais absolument pas le temps de bricoler, donc je n'ai pas fait beaucoup de bricolage pendant cette période, et depuis un an donc, j'ai fait beaucoup de choses, car il y avait beau, il y avait pas mal de choses à faire ici dans cette maison, et j'ai rattrapé un peu le temps perdu concernant donc le bricolage. [...] [le jardinage] c'est que moi, alors c'est que moi parce 1/ j'ai toujours aimé ça, donc si je suis devenu aussi fleuriste c'est parce que bon j'ai deux passions, entre autres, mes grandes passions dans la vie c'est les voyages et tout ce qui touche au monde végétal, donc pour moi c'est pas une contrainte, c'est un plaisir, et donc on a un jardin et ça je m'en suis toujours occupé euh... depuis, depuis très longtemps.

François : j'ai pas mal de bricolage à l'extérieur en ce moment donc j vais à l'extérieur, donc j'ai le jardin à entretenir, sinon c'est à l'intérieur, donc c'est soit des activités ménagères, soit du bricolage parce que en fait ici c'était une, on a acheté une vieille maison, on a fait le, le, l'essentiel rapidement, on l'a fait faire, et après ya plein de choses encore à améliorer, à changer, à... plein de bricolage. Donc je passe d'une activité à j'ai du... pas mal de temps sur le bricolage, quoi.

Ainsi, le fait d'avoir plus du temps du fait de l'interruption de leur activité professionnelle a permis à ces deux pères de se consacrer à des tâches qu'ils considèrent de leur devoir en tant qu'homme. Ainsi, certains pères choisissent de donner la priorité aux tâches de bricolage et de jardinage, plutôt qu'à des tâches ménagères plus « féminines », dans la mesure où leur socialisation les porte plus à prendre en charge ces tâches ou parce que ça leur semble plus conforme à leur identité masculine. En effet, il semblerait que l'injonction concernant la prise en charge des tâches ménagères liée à la situation de père au foyer empêche ces pères de s'en décharger totalement, mais les tâches de bricolage et de jardinage leur permettent de le faire en partie, afin d'adopter des activités plus conformes à leur identité masculine.

Cependant, tous les pères n'accordent pas une telle importance au bricolage. Certains pères le prennent en charge quand une réparation est nécessaire, mais ils ne semblent pas y accorder une grande importance dans leur identité ou en termes de temps qui y est consacré.

Enquêtrice : Du point de vue du bricolage, par exemple, dans la maison, est-ce que vous faites des petites réparations ou ?...

Gaétan : Alors ça j'en ai fait un peu au début dans l'appart de ma femme, en fait, quand elle est arrivé, j'ai fait quelques petites bricoles, dès que, dès qu'il y a lampe, des choses qui fonctionnent pas, ça c'est plutôt moi qui m'en occupe. Alors je ne dis pas que je bricole, c'est après, quand il y a un problème de fuite, bon bah j'appelle le plombier, hein. Maintenant, après ce sont des petits déménagements, des petites réparations, ouais, des petites choses comme ça c'est plutôt moi qui m'en occupe, repeindre...

Par rapport aux pères évoqués plus haut qui se sont lancés dans « de grands travaux », les pères qui prennent en charge les tâches de bricolage et de jardinage de façon ponctuelle voire qui ne les prennent en charge qu'en soutien de quelqu'un d'autre mettent l'accent sur leur manque de compétence (et de goût) pour ces tâches.

Ainsi, certains pères avouent leur désinvestissement de ces tâches.

Antoine : Les samedis où elle travaille pas, souvent, ça arrive qu'on fasse, je sais pas, le jardin, le machin, enfin des trucs un peu plus particuliers, où là souvent c'est plus souvent elle qui est moteur pour ça, alors que moi si j'avais vu ou si je m'étais rendu compte que j'étais un grand bricoleur ou un grand jardineur il y a longtemps, jardinier il y a longtemps que je l'aurai fait.

Enquêtrice : Ah oui, niveau bricolage, je sais pas, vous louez si j'ai bien compris ?

Killian : Ouais, on loue ici.

Enquêtrice : à part changer des ampoules, j'imagine qu'il ya pas grand-chose mais...

Killian : Si parce qu'on a refait des pièces, ici, on a refait la chambre des filles, on a refait le salon. Et tout le couloir. Euh... Kat' a fait pendant une, pendant sa période de, donc c'était la fin de son... congé maternité, quoi, elle a refait le couloir et elle a commencé la chambre de [notre plus jeune fille] et après c'est moi qui ai fait. Euh... Au tout début où on est arrivés ici, donc c'était il y a quatre ans, ouais c'est ça, c'était au tout début où [notre plus jeune fille] était petite. On a fait ensemble. Même si comme j'avais plus de temps j'ai fait un peu plus. Mais sinon, non non, j'ai vraiment l'impression qu'on a fait ça ensemble.

Enquêtrice : Donc c'était quoi, peinture, évidemment, mais ?...

Killian : Refaire les murs, carrément. On a tout poncé, refait les enduits et refaire la peinture, refaire les murs. Donc un travail en commun !

Samuel : ma compagne est plus bricoleuse que moi, moi j'ai plus une main gauche mais j'en fais quand même, quand il y a besoin j'en fais. Mais ce ne sont pas des trucs très évolués. Quand c'est des trucs compliqués, on s'y met à deux, parce que comme ça... sinon moi ça va me prendre toute la journée de faire un truc simple. Et sinon après le reste du temps plus ouais, quand c'est juste du dépannage, je fais un peu. De temps en temps... c'est vrai que là, ma compagne elle voulait repeindre la cuisine et finalement elle a fait toute seule, à un moment où j'étais en week-end avec mon fils. Donc elle, elle est plus motivée par le bricolage, la peinture, euh... Et moi je vais faire plus des petites réparations rapides, qui tiennent... Le temps qu'elles tiennent, quoi.

Ugo : je ne suis pas bricoleur, j'ai fait l'ouvrier pour mon père et mon beau-père. C'est-à-dire, j'ai tout fait... enfin, j'ai participé à tout, mais je sais rien faire. Donc j'ai bossé dur mais on ne peut pas considérer que j'ai fait quelque chose.

Tristan : ah, c'est mon beau-père le bricolage ! Ce n'est pas elle. Euh, les trucs compliqués c'est mon beau-père. Autrement c'est moi.

Ainsi, une partie non négligeable des pères rencontrés (7⁵⁹⁰) ne se sentent pas obligés de « compenser » leur situation de père au foyer par un investissement accru dans les tâches « masculines ». On remarque qu'à l'exception de Léo, ces pères font partie de ceux qui trouvent le plus de plaisir à cette situation. Ce plaisir explique, non seulement qu'ils ne cherchent pas à justifier leur désinvestissement des tâches ménagères par une prise en charge plus grande du bricolage, mais aussi qu'ils ne ressentent pas le besoin d'investir des tâches masculines afin de préserver leur identité genrée.

Ainsi, une partie des pères rencontrés investit les tâches comme le bricolage ou le jardinage afin d'adopter une identité plus conforme à leur identité masculine mais aussi pour justifier un certain désinvestissement des tâches plus féminines. C'est un moyen pour certains pères d'aménager leur situation de père au foyer afin de la rendre plus confortable pour eux, soit parce qu'elles justifient en partie leur inactivité (Hervé), soit parce que ces tâches leur fournissent une activité qu'ils apprécient. Ainsi, Ernest, Noé, Jonathan et Benoît ont fait des formations ou ont choisi de gagner leur vie avec des activités en rapport avec le bricolage. En effet, Noé et Ernest ont choisi de se constituer un revenu avec des projets d'investissement et de rénovation immobiliers, Jonathan travaille comme ébéniste et Benoît a une formation d'architecte, Matthias monte une association de réparation de vélos.

Plus largement, permettre au foyer de réaliser des économies est un moyen pour ces pères de se « sentir homme » malgré leur absence d'activité salariée, pour minimiser leur sentiment de dépendance économique à leur conjointe, pour disqualifier l'idée selon laquelle être au foyer signifie être improductif, ou pour faire montre leur compétence à gérer le foyer en « bon père de famille ».

Olivier : comme je gère les comptes, je vois les économies, j'ai réussi à baisser les dépenses d'une vingtaine de pourcents, sur l'eau, l'électricité, la nourriture, tout ça. Donc ça... Sur l'année, c'est quand même pas mal d'argent. En rationalisant un petit peu.

Ugo : je fais mes courses au mieux. Donc j'essaye de ne pas dépenser plus, je compare les prix, si je sais que c'est en promo, je vais acheter plus, j'essaye de gérer en bon père de famille comme on dit... Et comme je fais au mieux, euh, j'en ai rien à faire de savoir si ça va ou si ça ne va pas, parce que de toute façon je fais de mon mieux. Donc elle, elle me dit, enfin elle

⁵⁹⁰ Antoine l'ancien médecin, Killian le futur éducateur spécialisé, Léo le « père au foyer malgré lui », Ugo le futur assistant maternel, Samuel le père qui se reconvertisse dans l'animation, Tristan « l'héritier », Ian le « militant tout azmüt »

me disait « t'as dépensé trop » et je disais « je fais mieux ». Enfin « je fais au mieux ». Elle me disait que c'était pas le cas, c'est elle qui avait raison, et de toute façon... J'ai pas besoin de savoir s'il nous reste de l'argent ou pas, ce que j'ai besoin de savoir c'est s'il y a moyen que je dépense moins éventuellement.

Noé en particulier valorise son travail d'autoproduction, qui permet d'éviter de nombreuses dépenses.

*Noé : Je fais le jardin, pas de gâchis, on minimise le gâchis au maximum, je fais le pain, je fais les yaourts... [...]
Noémie : puis tout ce qu'il fait à côté, c'est des choses qu'on ne dépense pas. [...]
Noé : Le boulanger, il fait la gueule ! On a calculé, ça fait un moins dépensé de... Entre 500 et 800 euros par an. [...] [Je fais] mes petits trucs que j'arrive à bricoler ou vendre sur Internet.*

Trois pères soulignent les économies qu'ils font réaliser à leur foyer comme étant le résultat de leurs compétences de gestionnaires ou en matière d'autoproduction, comme pour compenser le manque à gagner que constitue l'absence d'un deuxième salaire dans un couple.

Une grande partie des pères rencontrés ne renoncent pas à un rôle masculin. Ils profitent de leur disponibilité temporelle au foyer pour améliorer la vie de leur foyer et faire des économies, en consacrant une part importante de leur temps au bricolage ou à des travaux de construction ou d'aménagement dans leur logement, au jardinage voire à des tâches d'autoproduction alimentaires. Quelques pères font ainsi de leurs compétences en bricolage une activité rémunérée à part entière, dans la mesure où les logements qu'ils rénovent représentent pour eux une source de revenu. D'autres pères valorisent également leur mode de vie comme un emploi à part entière.

2 – Le métier de père

Certains pères revendiquent le fait qu'être père au foyer, « c'est un vrai travail » mais mal reconnu, tant du point de vue de la masse du travail que sur la qualité de ce travail.

Raphaël est le père qui a poussé le plus loin cette logique, dans la mesure où il expose un travail de comptabilisation des heures de travail qu'il fait en tant qu'homme au foyer et qu'il met son temps de travail en tant que père au foyer en équivalence avec les dépenses qu'il aurait fallu faire s'il avait gardé son emploi salarié.

*Raphaël : en cumulant, si on prenait une nounou, on prenait une femme de ménage, on prenait des gens pour garder de temps en temps... Finalement on arrivait à mon salaire, alors autant que je m'en occupe moi-même.
Raphaël : Si on avait une femme de ménage en plus... Elle ferait... On a fait nos calculs et ça marche bien comme ça. Et puis au niveau impôts aussi c'est super intéressant. S'il y en a un qui ne travaille pas, vu sa tranche... Elle est un peu dans une tranche marginale... Un abattement énorme. Avec une part et demi supplémentaire, fiscalement, c'est super-intéressant. Si je travaillais, ce serait pas int[éressant], je gagnerais 0. Je travaillerai pour être absent. [...] **Je rapporte, je dois dire, au moins 2 000 euros en restant à la maison, entre les impôts et le reste.***

De plus, le contenu des tâches ou le temps qui est consacré au travail domestique est décrit comme équivalent à celui d'un emploi salarié.

Raphaël : Il y a eu quelques frictions parce qu'il y a eu quelques rappels « c'est moi qui travaille », tu vois. J'ai fait « ok, alors on va calculer le nombre d'heures... », Ah ah ah ah, voilà bon, alors on fait pareil, quoi.

C'est le fait de considérer sa situation comme un travail qui autorise d'ailleurs une prise en charge de l'intégralité des tâches ménagères. En effet, tout se passe comme si le fait d'intérioriser la situation de père au foyer comme un travail amplifiait l'intériorisation des obligations ménagères.

Enquêtrice : tout comme c'est un apprentissage de devenir père au foyer puisque l'éducation des hommes ne les porte pas forcément à prendre en charge toutes ces tâches ménagères, quoi. Enfin plusieurs pères que j'ai rencontré m'ont dit que c'était un apprentissage, de devenir père au foyer à 100 %, de garder en tête tout ce qu'il faut faire, enfin passer le flambeau de la responsabilité féminine [murmure d'approbation de l'enquêté] du foyer à la responsabilité masculine.

Raphaël : oui, je suis d'accord. Tant que tu vois ça, moi ça me... Je pense que les autres hommes qui voient ça comme un travail, y a pas d'ambiguïté. Si on te dit « tiens, t'as oublié de faire ça », tu le fais, parce que c'est ton boulot, effectivement, t'as oublié de faire ça dans ton travail... Ca me paraît normal, ce n'est pas une insulte ou un avilissement ou une dévirilisation... Ca me paraît normal, c'est comme quand t'es au boulot, on te dit « t'as pas fait ça », bah tu le fais. Faut le voir comme un boulot. Si tu le vois comme autre chose, évidemment, ça peut... Il peut y avoir des frictions...

De même, Tristan et Antoine soulignent que lorsque le père n'a pas à plein temps la garde des enfants⁵⁹¹, la situation du père au foyer peut laisser du temps libre.

Tristan : c'est un métier, père et mère au foyer, mais en même temps euh... Ca peut être du mi-temps [rire].
Antoine : J'estime que père au foyer, moi, pour moi, c'est un mi-temps. Ca ne me prend pas beaucoup plus en fait.

L'investissement dans le rôle de père au foyer (en termes de prise en charge des tâches domestiques) semble aller de pair (ou permis par ?) avec le fait de considérer la situation de père au foyer comme un « vrai travail ». Ainsi, Jonathan, Raphaël, Noé et Antoine qualifient leur situation comme équivalente à un travail salarié. Dans le cas de Jonathan, le terme de « travail » désigne moins la situation de père au foyer en tant que tel que l'activité de rénovation qu'il a fait dans la maison qu'ils venaient d'acheter.

Jonathan : je crois que je n'ai jamais travaillé aussi... Intensément et aussi dur que ces deux année- là, de restauration de la maison [se racle la gorge], dans le sens où tout avancement de mon travail était... Un, un, une amélioration et un, hum, ouais, on s'avancait vers une situation finale de logement, au début il a fallu tout refaire, donc c'était vraiment hostile... Plus j'avancais dans mon travail, plus vite on sortait de cette situation.

⁵⁹¹ À l'inverse des pères gardant un ou des enfants en bas-âge pendant la journée, comme Ian le « militant tout azimut » ou Ugo le futur assistant maternel, qui se plaignent du manque de temps

Dans le cas d'Antoine, il parle de « travail » comme synonyme de ses activités en termes de tâches ménagères et parentales.

*Antoine : les moments où il y a des, des heures de... Des choses qui sont organisées, en province en tous cas, qui soient de type loisirs, associatifs ou sportifs ou tout ce qu'on veut, c'est sur les heures de pointe dans mon **boulot**.*

*Antoine : si on a vraiment envie de faire des courses ou de faire un machin, on le fait à des moments où c'est, où les autres ne le font pas... Ca fait partie des avantages de mon **boulot**, on va dire.*

*Antoine : J'ai jamais repassé de ma vie [...] mais je l'ai fait, oui bien sûr que ça fait partie du **boulot**.⁵⁹²*

*Antoine : tout le quotidien, je le gère tout seul, c'est mon **boulot**.*

*Antoine : J'estime que père au foyer, moi, pour moi, c'est un **mi-temps**.*

Raphaël est l'enquêté qui compare le plus son activité à un travail, non seulement en soulignant que la nature de son activité n'est pas fondamentalement différente du travail salarié.

*Raphaël : être à la maison, de faire le ménage, c'est un **travail à 100 %**.*

*Raphaël : elle a conscience que travailler à la maison, c'est un **boulot** énorme.*

*Raphaël : je ne vois pas ce que ça change qu'on paye quelqu'un ou que ce soit moi qui le fasse... Finalement la somme est la même. Je préfère avoir du temps vraiment libre pour mon fils, tu vois, et m'en occuper... Ca le... C'est un **boulot** comme un autre !*

*Raphaël : admettre que femme au foyer, c'est un **véritable travail**⁵⁹³ et avoir une estime pour les gens qui restent au foyer, homme ou femme, c'est... Déjà ça serait pas mal.*

*Raphaël : mon père disait ça [= « c'est moi qui ramène l'argent »] à ma mère⁵⁹⁴. Ça m'est arrivé de lui dire "mais, **elle travaille aussi** ! À la maison, elle s'occupe des enfants..."*

*Raphaël : je pense que les autres hommes qui voient ça **comme un travail**, y a pas d'ambiguïté. Si on te dit « tiens, t'as oublié de faire ça », tu le fais, parce que **c'est ton boulot**, effectivement, t'as oublié de faire ça dans **ton travail**... Ca me paraît normal, ce n'est pas une insulte ou un avilissement ou une dévirilisation... Ca me paraît normal, c'est comme quand t'es au boulot, on te dit « t'as pas fait ça », bah tu le fais. **Faut le voir comme un boulot**. Si tu le vois comme autre chose, évidemment, ça peut... Il peut y avoir des frictions...*

*Raphaël : y a eu quelques rappels "c'est moi qui travaille", tu vois. J'ai fait "ok, alors on va calculer le nombre d'heures...", ah ah ah ah, voilà bon, alors **on fait pareil**, quoi, finalement.⁵⁹⁵*

⁵⁹² Raphaël a tenu des propos semblables, également à propos du repassage : Enquêtrice : et à l'inverse, il y aurait des tâches que t'aimerais pas du tout faire ? - Raphaël : Repassage. [Rires] Forcément ! Euh... Y a pas... Non, mais ça fait partie du **boulot**, pour moi c'est un groupe, c'est un ensemble, et tu peux pas enlever, c'est pas un puzzle, tu vois, tu peux pas enlever une pièce, c'est pas une option que tu peux enlever ou ajouter... Ca fait partie du **boulot**.

⁵⁹³ Rappelons que Noé avait eu une remarque similaire lors de son mail de contact : « Petite remarque pour père "inactif" : être père au foyer, ou mère, c'est du boulot, mais non reconnu » (Noé).

⁵⁹⁴ Sa mère était femme au foyer.

⁵⁹⁵ Paradoxalement pourtant, à un autre moment de l'entretien, il décrit son emploi comme un « mi-temps » : « quand c'est bien géré, ça prend pas tant de temps que ça... J'arrive à avoir l'après-midi à peu près pour faire mes trucs... Personnels. Hors ménage, hop ! Tout ça c'est expédié le matin... » (Raphaël).

Il souligne également que sa situation a un équivalent monétaire qui est équivalent à un travail salarié.

Ainsi, certains des pères les plus investis dans l'identification de soi en tant que père au foyer présentent leur situation comme un travail (de par la nature des tâches mais aussi par leur valeur, en termes d'équivalent monétaire), comme si l'investissement par un homme d'une position traditionnellement féminine tant dans les représentations que dans les pratiques⁵⁹⁶ n'était possible que par la requalification de cette situation en travail professionnel, un composant essentiel de l'identité masculine. Cependant, les hommes rencontrés investissent ce « métier » sur le mode du choix, en ce qui concerne les tâches qu'ils prennent en charge.

En ce qui concerne l'attitude des pères par rapport à leurs enfants, la plupart des pères en parlent comme un support affectif, avec lesquels ils partagent des liens forts et réalisent des activités de loisirs. Quelques pères sont même devenus père au foyer parce que la paternité était pour eux une expérience identitaire forte, comme dans le cas de Tristan, l'héritier. Pour Benoît (l'ancien étudiant en architecture) et Ugo (le futur assistant maternel), le fait d'être au foyer leur permet de vivre leur paternité sur un mode « maternel », lié à une forte présence auprès de l'enfant mais aussi un emploi du temps hebdomadaire basé sur une série d'activités avec les enfants.

Benoît : pour le dernier, je vais une ALE, enfin une rencontre parents-enfants, gratuit, confidentiel au sein de, à la crèche où je vais où y a quelques créneaux horaires de disponible, là j'y vais le lundi après-midi, de trois heures et demi à cinq heures et demi, les grands restent à, restent au Clay, et le petit se retrouve dans un coin de jeu avec d'autres mamans, enfin d'autres papas mais pour l'instant yen a pas ! D'autres parents et des encadrants, c'est des socio, des socio, des sociologues et des psychologues, euh, bon, pour... c'est un lieu de rencontre et lui en profite, il joue, il rencontre d'autres enfants... [...] Mercredi matin, il y a le deuxième qui a son cours de gym, il y a les grands-parents qui viennent récupérer à la fin de son cours de gym le deuxième et le premier, enfin le dernier. Le premier reste avec moi parce qu'il a son entraînement de rugby et je fais aussi l'entraînement de rugby des moins de neuf, donc je reste le mercredi après-midi, l'entraînement de rugby est de trois heures et demi à cinq heures.

Ugo : ce matin, on était dans une association, la maison des poussins, où les parents peuvent emmener leur enfant pour qu'il soit en communauté. Du coup je côtoie d'autres parents et des nounous. Enfin, c'est des contacts sociaux malgré tout, même si... Ce n'est pas que pour moi et c'est pas être enfermé avec l'enfant non plus. Je fais ça le lundi, le mardi la même chose à la ludothèque, et le vendredi il fait de la gym, enfin de « l'éveil sportif » à... Donc c'est le même genre de cadre.

Pour certains pères, la semaine est balisée par des activités hebdomadaires auxquelles ils accompagnent leurs enfants.

Cependant, certains pères parlent de leurs enfants en tant que charge⁵⁹⁷ : ils ne les mentionnent que sous l'angle des tâches parentales. Par exemple, Ian n'a pas prononcé une seule fois le prénom de son fils, ne le désignant que comme « l'enfant ». Un père en souffre particulièrement.

⁵⁹⁶ Ici, la prise en charge des tâches ménagères

⁵⁹⁷ Ici, le terme « charge » n'est pas connoté négativement. Le fait qu'ils parlent de leur enfant comme une charge ne signifie pas qu'ils n'aient pas un investissement affectif auprès de leurs enfants, mais que ce n'est pas la première chose qu'ils mettent en avant.

Olivier : oh oui, c'est des tornades qu'on a à la maison ! On n'arrête pas ! Ils nous renversent tout, dès qu'il y a une bêtise à faire, c'est parti. Ils nous vident la cuisine, les paquets de farine par terre, les jus de fruit par terre, des trucs comme ça. On n'arrête pas.

Enquêtrice : vous diriez que vous vous sentez comment chez vous ? Plutôt comme dans un cocon, un endroit protégé, ou plutôt comme une prison dont vous voudriez vous échapper ?

Olivier : ouais... Bah plutôt la deuxième solution. Ça va un moment, mais après ça devient lourd au bout d'un moment quand même.

Enquêtrice : Ouais. Et est-ce qu'il y a des moments, dans la journée par exemple, où vous avez plus cette sensation ?

Olivier : [prend une inspiration] bah non, tout le temps, parce que c'est 24 heures sur 24 ! Là, par exemple, je peux pas sortir, y a la petite qui dort ! Et puis bon, quand il y en a 3... c'est pas la peine...

La plupart des pères décrivent leurs enfants avant tout comme des supports affectifs, avec lesquels ils partagent des activités ludiques. En cela, ils investissent une forme classique de paternité. Cependant, certains pères tirent leur épanouissement de l'accompagnement de leur-s enfant-s, en se rendant disponible pour leur enfant presque en permanence. Leur investissement parental fait de leur situation un métier à part entière, tourné vers le soin des enfants. A l'inverse, un père vit mal sa paternité au foyer : il se sent piégé dans cette situation, piégé dans sa maison, débordé par la gestion du foyer et le caractère turbulent de ses enfants.

Modak et Palazzo⁵⁹⁸ parlent de « paternité conditionnelle » pour décrire l'investissement des pères : même chez les plus impliqués dans la sphère domestique subsiste l'idée qu'il y a des tâches, des obligations que les pères n'ont pas à assurer impérativement et qu'ils peuvent choisir d'exécuter ou non. Les pères poseraient des conditions à leur implication, notamment en fonction de leur disponibilité. Or, dans le cas des pères au foyer, l'argument du manque de temps ne tient plus. Pourtant, la majorité des pères rencontrés semblent eux aussi dans une configuration de « paternité conditionnelle », dans la mesure où dans presque tous les couples, il y a des tâches que ces pères considèrent de leur ressort et d'autres qui seraient « négociables »⁵⁹⁹, dont ils se déchargent en partie ou totalement sur leur conjointe (soit parce qu'elles sont marquées comme étant du ressort de leur conjointe soit parce que leur conjointe est de « bonne volonté » et les en décharge quand elles sont « disponibles »). Ces tâches sont différentes selon les couples, mais il y a presque toujours une ou plusieurs tâches que le père peut ne pas faire, et ce même dans les couples où le père pense qu'en tant que père au foyer, il devrait prendre en charge l'intégralité des tâches. C'est donc que le fait d'être un homme permet aux pères de se décharger de certaines tâches, parce qu'elles restent en dernier ressort la responsabilité de la conjointe.

Cela peut s'expliquer par le fait que l'identité de « père au foyer » est investie très différemment de l'identité de « femme au foyer ». En effet, selon Annie Dussuet⁶⁰⁰, l'emploi d'une aide ménagère ou l'aide du mari sont peu souhaités par la femme au foyer dans la mesure où toute son identité se trouve contenue dans son travail domestique. Ainsi, si quelqu'un d'autre le prend en charge, ce partage serait vécu en termes de dépossession. Dominique Maison⁶⁰¹ présente un éventail plus varié de possibilités, dans la mesure où certaines femmes qu'elle a rencontrées considèrent qu'elles n'ont pas à endosser ce rôle de ménagère : la plupart demande à leur conjoint une plus grande participation dans les tâches domestiques, et certaines d'entre elles recourent aux services d'aides extérieures.

⁵⁹⁸ Modak Marianne, Palazzo Clothilde, « Les pères se mettent en quatre ! Responsabilités quotidiennes et modèles de paternité », Publications universitaires romandes, Cahiers de l'EESP 34, Lausanne, 2002

⁵⁹⁹ Zarca Bernard, « La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple », *Economie et statistiques*, n°228, janvier 1990, p. 29-40

⁶⁰⁰ Dussuet Annie, « Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire », L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1997

⁶⁰¹ Ibid.

Dans tous les cas, l'identité de femme au foyer semble indissociable de la prise en charge des tâches domestiques et leur temps est pensé comme assigné prioritairement au foyer⁶⁰². De plus, lorsque les femmes ne sont pas dans l'emploi, elles profitent de ce temps libéré pour « approfondir » l'entretien de la maison, pour réaliser des tâches d'entretien dont elles ne verraient pas la nécessité lorsqu'elles n'ont pas le temps de les réaliser (le « grand ménage »). En effet, Annie Dussuet⁶⁰³ montre qu'en dépit du fait que le travail domestique est intériorisé comme une nécessité incompressible et que les femmes refusent d'établir des priorités ou d'opérer des choix dans les tâches à faire, le poids de la contrainte domestique semble s'adapter au temps disponible de la femme : plus la femme a de temps à consacrer au travail domestique, plus elle s'impose des tâches à accomplir. En effet, c'est le poids de la contrainte domestique qui justifie le fait de rester au foyer. Mais symétriquement, lorsque la femme consacre du temps à autre chose qu'à effectuer du travail domestique, elle le vit sur le mode de la culpabilité. Or, comme on l'a vu, les pères au foyer n'ayant pas été socialisés pour prendre en charge les tâches domestiques, même ceux qui sont les plus investis estiment généralement que l'éventuel temps libre dont ils disposent peut être consacré à des activités personnelles (sans compter leur désinvestissement de certaines tâches).

Même du point de vue des institutions, le temps des femmes au foyer est considéré comme devant être assigné à la garde des enfants : un certain nombre de règlements de crèches ou de cantines renvoie les mères au foyer à la prise en charge de leurs enfants, on attend d'elles qu'elles ne surchargent pas les services destinés aux couples biactifs qui sont considérés comme les seuls jugés légitimes à y avoir recours⁶⁰⁴. Or, un homme au foyer n'est pas considéré comme devant consacrer son temps à la garde des enfants mais plutôt à retourner dans l'emploi. Parmi nos enquêtés, seuls trois pères ne se projettent pas dans un retour à l'activité professionnelle. En ce qui concerne les institutions, deux enquêtés rapportent des discours contradictoires : Dimitri explique que le fait qu'un des conjoints soit inactif a découragé l'accès à une place en crèche, tandis que Tristan affirme que la place en crèche a été obtenue sans problème.

Ces comparaisons entre les femmes étudiées par Dominique Maison et par Annie Dussuet et nos enquêtés permet de montrer le poids de la socialisation et des représentations sociales de sexe : si les pères au foyer ont en commun avec les femmes au foyer d'avoir une situation professionnelle inférieure à celle du conjoint resté dans l'emploi, leur prise en charge des tâches domestiques est très différente : les femmes semblent considérer ces tâches comme étant leur responsabilité principale, tandis que les pères au foyer ont une vision plus restrictive de leur devoir en termes de tâches domestiques.

Dominique Maison⁶⁰⁵ s'intéresse aux rapports de pouvoir au sein des couples où la femme est au foyer. Elle souligne que si on prend au sérieux la théorie des ressources de Blood et Wolfe, les femmes au foyer ne sont pas démunies de ressources : elles jouent un rôle dans l'obtention des ressources dont l'homme peut se prévaloir dans la mesure où la femme facilite la carrière professionnelle de l'homme et elles possèdent des atouts autres que les ressources économiques. De plus, l'autoritarisme masculin n'est pas légitime socialement⁶⁰⁶. Comme l'avaient relevé François De Singly et Michel Glaude⁶⁰⁷, le pouvoir d'orchestration tend à être de plus en plus partagé entre les membres du couple et c'est également ce qu'on constate dans le cas des pères au foyer : lorsqu'ils sont interrogés à ce sujet, ils ont à cœur de défendre l'idée que les « grandes décisions » ou celles dans le domaine de l'équipement sont prises après discussion entre les conjoints, sans que l'un ou l'autre ait un poids plus important.

⁶⁰² Maison Dominique, « *Femmes au foyer – expériences sociales* », Cnaf, Dossier d'étude, n°32, mai 2007

⁶⁰³ Ibid.

⁶⁰⁴ Ibid.

⁶⁰⁵ Ibid.

⁶⁰⁶ Ibid.

⁶⁰⁷ Glaude Michel, De Singly François, « L'organisation domestique : pouvoir et négociation », *Economie et statistique*, n°187, 1986, pp. 3–30

En ce qui concerne le pouvoir d'exécution, Dominique Maison établit que l'approvisionnement et le secteur ménager sont détenus par la conjointe, tandis que le secteur de l'entretien (c'est-à-dire le bricolage et ce qui est du domaine de l'automobile) peut être détenu par l'un ou l'autre membre du couple. Ainsi, certaines femmes au foyer cherchent à se démarquer de la femme d'intérieur et à rompre avec une vision très sexuée de leur rôle en prenant en charge le bricolage ou l'entretien des véhicules. Dans d'autres couples, le fait d'assigner l'homme au secteur de l'entretien est considéré comme une attente légitime dans la mesure où l'homme désinvestit les autres secteurs.

Dans le cas des pères au foyer, on peut distinguer deux cas. On a vu que les pères sont parfois de simples exécutants de certaines tâches, les femmes conservant l'orchestration des tâches ménagères (en faisant la liste des courses ou en rappelant les tâches à prendre en charge à leur conjoint). Cependant, bien que De Singly et Glaude considèrent le pouvoir d'orchestration comme hiérarchiquement supérieur à celui d'exécution, on peut considérer ici que le pouvoir d'orchestration que certaines conjointes de pères au foyer détiennent en ce qui concerne le secteur ménager et l'approvisionnement est moins un réel pouvoir qu'une charge mentale qu'elles doivent conserver parce que le père résiste à s'approprier cette charge (ou parce que le fait d'être au foyer est trop récent pour que la charge mentale liée à la gestion du foyer soit intériorisée). Cependant, dans la plupart des couples, le pouvoir d'exécution est détenu par le père ou partagé entre les conjoints. On n'observe aucun cas symétrique à celui des femmes au foyer qui s'investissent dans les tâches de bricolage dans la mesure où l'investissement des pères dans les tâches de type maternage est considéré comme allant de soi et la prise en charge des tâches liées au linge par un homme ne semble pas aussi « spectaculaire ». On voit là une trace de la « valence différentielle des sexes »⁶⁰⁸ : si certaines femmes au foyer ressentent le besoin de se démarquer de l'image traditionnelle de la femme d'intérieur, les pères au foyer ne cherchent pas à investir des tâches féminines dans un but de lutter contre un stigmata. L'investissement par ces pères de tâches féminines peut être vécu sur le mode de la contrainte, ou être revendiqué sur le mode de la normalité, en cherchant à disqualifier le stigmata. Ainsi, Raphaël et Killian par exemple soulignent que si leur situation peut sembler extraordinaire pour un homme, elle est parfaitement normale dans le cas d'une femme. Ces pères cherchent ainsi à minimiser leur transgression au nom d'une certaine indifférenciation des rôles des conjoints au sein du foyer. En ce qui concerne le secteur de l'entretien, il est généralement détenu par l'homme (dans une volonté de valoriser sa masculinité).

Les pères investissent la paternité au foyer sur un mode « masculin ». En effet, la plupart d'entre eux l'investissent sur un mode « conditionnel », en choisissant les tâches qu'ils prennent en charge et en privilégiant les activités ludiques avec leurs enfants. De plus, certains pères investissent la paternité au foyer comme un travail à part entière. Le fait d'être au foyer permet une économie au foyer équivalente à celle de leur salaire, représente une charge et un investissement affectif et temporel équivalents à ceux d'un travail salarié.

3 - Se distinguer des femmes

On aurait pu s'attendre à ce que la situation de père au foyer aille de pair avec une remise en cause des identités traditionnelles de sexe. C'est effectivement le cas de certains pères : pour Tristan et Ugo, il n'y aurait aucune prédisposition naturelle des femmes en ce qui concerne le soin des enfants (à part l'allaitement).

⁶⁰⁸ Héritier Françoise, « Masculin-féminin: la pensée de la différence », Odile Jacob, 1996 - Héritier Françoise, « Masculin-féminin: Dissoudre la hiérarchie », Odile Jacob, 2002

Enquêtrice : en quoi [le rôle de père] serait différent du rôle d'une mère, par exemple ?

Ugo : y a pas l'allaitement. Mais je dis ça, mais ce n'est même pas une boutade, pour moi c'est la seule...

Tristan : j'imagine très bien, vu mon côté maternel avec [mon fils aîné], j'étais très heureux de lui donner le biberon ! Le premier biberon, c'était une sorte de substitut du sein, parce que j'étais heureux de le nourrir, et c'était pas de la jalousie, mais je me disais « bah, si j'avais des seins, ça me... » [Rire], je l'aurais fait et ça serait un monde où ce serait un bon partage, où le père et la mère donneraient le sein à leur enfant et que ça serait intéressant quoi !

Ces pères vont dans le sens d'une certaine inversion des genres en ce qui concerne le soin des enfants.

Raphaël : j'ai un côté plus maternel.

Tristan : il y a même parfois des moments de crise, parce que je ne suis pas sûr que ce soit naturel, pour elle. Pour moi, ça l'a été totalement, parce que justement il était hors de question de faire des enfants pour euh, pour juste devoir... Aller bosser et puis m'énerver le soir, parce que moi justement le modèle du père ce serait plutôt un père plutôt absent, qui bosse, qui rentre tard et qui n'est que l'autorité et puis moi du coup, dû à mon parcours et, enfin politique, mais dans un sens tout à fait général, très très large, de sensibilité sur... Sur tout un tas de problèmes qui seraient justement l'autorité... Sur un idéal que j'aurais de... Enfin le père, ce n'est pas ça du tout pour moi. On peut euh, ou même le terme père/mère, je commencerais à m'interroger dessus. Parce que je suis pour plutôt euh, un père-mère et une mère-père [...] Moi, je veux avoir la part maternelle, je veux... J'ai tout de suite découvert quand Sullivan est né... Et d'ailleurs vu de l'extérieur j'étais presque plus maman, à le tenir, à avoir un lien de chair avec mon bébé, quand il était tout petit, euh... Qu'à... Je m'inquiétais, j'allais voir dans sa chambre s'il allait bien, s'il n'avait pas la maladie du nourrisson, s'il n'allait pas euh ! [Onomatopée qui mime la mort subite] en plein milieu de la nuit... Donc je dormais mal, j'avais des angoisses... Presque maternelles, euh, en plus de... Voilà, j'ai ces deux aspects en moi et je voulais pouvoir les développer.

Ugo : chez nous c'est inversé. C'est-à-dire que ma femme trouve que je les couve trop et que je suis trop protecteur...

Ugo⁶⁰⁹ souligne également le caractère « culturel » des rôles de genre.

Ugo : C'est intuitif de s'occuper d'un enfant... De toute façon, il ne peut pas en être autrement, qu'intuitif.

Enquêtrice : et justement, vous pensez que cette intuition elle vient différemment aux hommes et aux femmes ?

Ugo : non. C'est culturel.

⁶⁰⁹ Rappelons qu'il désire devenir « nounou ».

Cependant, on peut trouver des traces de représentations naturalisantes des rôles de sexe dans leurs discours. Ainsi, certains pères parlent « d'instinct maternel » ou du fait qu'ils sont moins « maternants » que leur conjointe.

Ugo : éventuellement le côté, le côté câlin... Enfin la façon de réconforter, l'espèce de prise en charge maternelle... C'est peut-être pas que culturel... Enfin, c'est un petit peu différent... Je suis forcément moins... Moins réconfortant physiquement qu'une femme, mais pour ce qu'il faut faire, euh... Et pour l'éducation, etc., c'est pareil.

Hervé : elle a le sixième sens, c'est vrai qu'une femme ressent tout, donc je pense que même si elle est moins présente, elle sent les choses. Donc euh... Quand elle est inquiète sur une petite chose, je n'ai pas besoin de lui en parler, elle sait qu'il faut qu'on en discute.

Selon Andrea Doucet⁶¹⁰, la plupart des pères au foyer qu'elle a rencontré parlent de leur volonté d'inculquer à leurs enfants des « qualités masculines », par la promotion d'activités physiques ou d'extérieur ou par l'incitation à l'autonomie et à la prise de risque. Si les pères rencontrés dans le cadre de cette enquête n'ont pas tenus de discours équivalents, on peut néanmoins souligner que certains pères au foyer gardent des visions très différenciées des dispositions liées au sexe du parent.

De même, certains pères évoquent la question des rôles attachés au sexe.

Raphaël : c'est un garçon et comme je suis un homme, j'ai une meilleure compréhension de ses besoins physiques. J'allais dire. Je comprends, il arrive, il sort de l'école, il a envie d'exploser. Parce que on les a collés dans une chaise, avant ils étaient à la maternelle, ils courraient dans tous les sens, maintenant on les coince, 6 heures par jour... ma femme a du mal à comprendre cette explosivité que... qu'on a un peu moins les filles, même si elles l'ont aussi... Mais les garçons, vraiment, quand ils rentrent, tu sens qu'ils ont envie de se bagarrer, tu vois. [...] l'autorité c'est les femmes, l'éducation c'est les femmes, la punition c'est les femmes... Pas à la maison, c'est le père en général. Et je trouve que pour un garçon en tous cas, trouver une autorité masculine, au moins à la maison, ça permet de se structurer et d'avoir une identité solide sur ton sexe. [...] pour un garçon, ce serait mieux que ce soit l'homme qui reste au foyer, je pense. Pour s'identifier, parce qu'ils ont besoin d'identification, de se reconnaître dans quelqu'un...

Jonathan : ça me fait penser à une chose, je suis curieux de voir ce que ça va donner comme adulte. Mes enfants. Puisqu'ils auront, ils ont une présence du père très fort, avec euh, clairement une, une liberté que l'homme, c'est machiste aussi comme vision, beaucoup moins cadrée ou beaucoup moins protectionniste... C'est clair que moi je les ai laissées faire des choses ou laissées dans des situations que, probablement, une mère n'aurait pas fait, de risque, et dans les jeux et dans la, le fait de les laisser seules à la maison...

Quelques pères valorisent ainsi le fait que leur attitude parentale est différente de celle d'une mère : un père inculquerait des qualités « masculines » à leurs enfants, par la promotion d'activités physiques ou d'extérieur et d'une plus grande prise de risques, comme dans le cas des pères rencontrés par Andrea Doucet⁶¹¹.

⁶¹⁰ Doucet Andrea, « "It's almost like I have a job, but I don't get paid" : Fathers at home reconfiguring work, care, and masculinity », *Fathering*, Vol. 2, n°3, automne 2004, pp. 277-303

⁶¹¹ Doucet Andrea, « "It's almost like I have a job, but I don't get paid" : Fathers at home reconfiguring work, care, and masculinity », *Fathering*, Vol. 2, n°3, automne 2004, p. 277-303

De plus, les pères peuvent pratiquer des activités très « masculines », comme le bricolage déjà évoqué, ou des sports comme le handball ou la musculation.

Antoine : je fais du foot, je fais du handball, je fais plein de sports.

Killian : toujours un peu de sport, là c'est fraîchement que j'en fais plus, mais toujours du sport. Du squash pendant longtemps, quatre ans, j'ai fais du hand et quand j'étais père au foyer, les deux fois, je me suis réinscrit en salle de muscu, ça c'était hyper... Ça correspond vachement, ça correspondait vachement à mon emploi du temps. Euh... C'est-à-dire que je déposais... Les filles, pour les sociabiliser, elles sont toutes les deux aussi passées en halte-garderie, un petit peu, par tranche de deux heures, moi ça permettait d'avoir aussi un peu de temps pour sortir de chez moi. Et c'est des moments où j'allais en salle.

Raphaël : je fais du qi gong. Parce que quand il aura 7-8 ans, je pense en faire ma profession. Mais un qi gong, tu sais, c'est de la gymnastique [...] On fait les arts martiaux ensemble [avec mon fils].

En effet, comme le souligne Laura Merla⁶¹², les pères au foyer modulent la transgression que représente la situation de père au foyer selon trois modes. Si le premier mode est celui de la « transgression assumée », qui passe par une critique des modes de vie dominants, les deux autres supposent la mise en avant de la conformité à d'autres normes de la masculinité. Ainsi, elle parle de « figure de la transgression circonscrite » par la mise en avant d'activités extra-domestiques comme la réparation de voitures anciennes ou le bénévolat⁶¹³ qui permettent l'acquisition de compétences (semi-)professionnelles ou la mise en place d'un projet de reconversion professionnelle. Ces activités ou ces projets de reconversion permettent à l'individu de mettre en avant sa conformité à d'autres normes de la masculinité (ces pères rejetteraient d'ailleurs l'appellation « père au foyer »). D'autres pères s'inscrivent dans une « figure de la transgression médiée par la gestion stratégique de la présentation de soi » en modulant leur présentation de soi en fonction de la réaction attendue de leur interlocuteur. Ils se présenteraient comme « père au foyer » quand ils anticipent une réaction positive et mettraient en avant leurs activités extra-domestiques ou le fait qu'ils sont à la retraite dans le cas contraire. Ainsi, si certains pères revendiquent une masculinité « alternative » au nom de l'égalité des genres ou parce qu'il y aurait en chaque personne une « polarité masculine » et une « polarité féminine », d'autres pères semblent plutôt s'inscrire dans une masculinité « conventionnelle ». Certains mettent par exemple dans leur discours la conformité de la paternité au foyer avec des valeurs masculines⁶¹⁴ ou avec la « nature » (en avançant le fait que chez certaines espèces, c'est le mâle qui s'occupe des petits et dans d'autres, le mâle et la femelle s'en occupent conjointement)⁶¹⁵. Notons cependant que certains pères rencontrés par Laura Merla se pensaient comme des individus féminins⁶¹⁶.

Notons cependant que d'une façon générale, cette problématique des rôles féminins et masculins a été peu abordée par les pères rencontrés.

⁶¹² Merla Laura, « Masculinité et paternité à l'écart du monde du travail : le cas des pères au foyer en Belgique », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol. 2, n°38, 2007

⁶¹³ Andrea Doucet souligne également l'implication des pères qu'elle a rencontrés dans des activités scolaires, en étant coach sportif pour les enfants ou en occupant des positions de pouvoir dans les conseils scolaires. Doucet Andrea, « "It's almost like I have a job, but I don't get paid" : Fathers at home reconfiguring work, care, and masculinity », *Fathering*, Vol. 2, n°3, automne 2004, pp. 277-303

⁶¹⁴ Le soin des enfants serait un ensemble d'actes techniques que le parent devrait apprendre indépendamment de son sexe

⁶¹⁵ Merla Laura, « Peut-on se penser au masculin quand on est père « au foyer » ? Le bricolage d'une identité de genre « hors normes », entre conformisme déclaré et marginalité assumée », in *Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte*, Eres, 2010

⁶¹⁶ Merla Laura, « *Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères « au foyer »* », Université catholique de Louvain, 2006

Certains pères remettent en cause les rôles traditionnels de sexe, notamment en ce qui concerne le soin des enfants et se décrivent comme « maternels » ou comme des « papas poules ». Cela semble cohérent avec le fait que ces pères occupent une position traditionnellement féminine. Cependant, ces pères ne rejettent pas pour autant une identité masculine. En termes de présentation de soi, la plupart des pères abordaient des vêtements et des coiffures traditionnellement masculins lors de l'entretien. De même, une grande partie d'entre eux pratique des activités sportives masculines (handball, tennis, musculation). De plus, en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants, certains pères mettent en avant l'éducation « masculine » qu'ils donnent à leurs enfants, moins protectrice et plus tournée vers la prise de risques qu'une éducation « féminine ».

La majorité des pères rencontrés sont donc des hommes « à la maison » plus que des pères « au foyer ». En effet, une grande partie d'entre eux ne renoncent pas à l'activité professionnelle, mais profitent de leur disponibilité temporelle pour concilier reconversion ou activité rémunérée et garde des enfants, mais aussi à la rénovation ou à l'aménagement de leur foyer. Ils conservent des activités traditionnellement masculines : bricolage et travaux dans la maison, entretien des véhicules, sport. Ils investissent également la paternité de façon similaire aux autres hommes, en faisant montre d'une « paternité conditionnelle ». Cependant, quelques pères sont des « pères au foyer » : la relation à leurs enfants est la principale composante de leur identité, qu'ils investissent comme un métier. Ainsi, même les « pères au foyer » montrent leur conformité aux standards de la masculinité défendant l'idée que cette situation est un travail à part entière.

Dans la famille, l'affectif et l'argent semblent inextricablement liés. Pourtant, il faut attendre les années 1970 pour que se mettent en place les premières recherches significatives sur la question des usages de l'argent dans le couple et la famille, d'après Gilles Lazuech⁶¹⁷. Ces recherches remettent en cause une vision de l'argent comme incompatible avec les valeurs de solidarité, de dons, d'altruisme et de solidarité⁶¹⁸. L'argent devient pour la sociologie un indicateur des dynamiques conjugales, qui permet d'observer la rencontre des intérêts personnels et collectifs au sein du ménage⁶¹⁹. En effet, à l'intérieur de la famille circulent des dons, des transactions marchandes et des transactions quasi-marchandes⁶²⁰, d'un conjoint à l'autre ou des parents vers les enfants voire entre d'autres individus affiliés par le sang ou par le mariage. On choisit ici de restreindre l'analyse aux échanges (dons ou transactions) entre les conjoint-e-s par l'analyse de la structure des comptes bancaires dans le compte et les moyens d'accès à l'argent des conjoint-e-s.

Selon Caroline Henchoz⁶²¹, l'argent a non seulement une valeur d'usage et d'échange, mais aussi une valeur de lien. Dans le couple, la circulation de l'argent permettrait de révéler la tension entre les désirs et les besoins personnels d'une part et l'idéal amoureux du don et du désintéret d'autre part. Dans le cas des couples où le père est au foyer, on aurait pu s'attendre à une large utilisation du compte commun, dans la mesure où la division sexuée du travail dans ces couples aurait pu aller de pair avec un partage total des ressources monétaires gagnées par la conjointe. En effet, le retrait du monde du travail de l'homme pourrait être pensé comme une mobilisation familiale autour de la carrière de la conjointe et donc que l'homme serait en partie responsable de son succès professionnel. De plus, les conjointes pourraient chercher à préserver l'amour-propre de leur conjoint, déjà privé d'une composante importante de son rôle masculin (apporteur de ressources), en facilitant son accès aux ressources du ménage. A l'inverse, on aurait pu s'attendre à ce que les conjointes, qui ont souvent des revenus importants, cherchent à mettre en place des stratégies pour marquer l'argent⁶²² et se protéger d'un accès trop large du père aux ressources qu'elles ont gagnées. *A minima*, cette question de l'argent aurait pu être pour elles une préoccupation⁶²³, comme dans le cas des femmes rencontrées par Laurence Bachmann⁶²⁴.

⁶¹⁷ Lazuech Gilles, « *L'argent du quotidien* », Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2012

⁶¹⁸ Belleau Hélène, Henchoz Caroline, « *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux – perspective internationale* », L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2008 - Zelizer Viviana, « *La signification sociale de l'argent* », Seuil (coll. « Liber »), 2005 - Bachmann Laurence, « *De l'argent à soi – les préoccupations sociales des femmes à travers leur rapport à l'argent* », Pur (coll. « Le sens social »), 2009

⁶¹⁹ Belleau Hélène, Henchoz Caroline, « *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux – perspective internationale* », L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2008 - Belleau Hélène, Martial Agnès, « *Aimer et compter ? – droits et pratiques des solidarités conjugales dans les nouvelles trajectoires familiales* », Presses de l'Université du Québec, 2011

⁶²⁰ Par exemple, le don d'argent de poche contre une participation aux tâches ménagères.

⁶²¹ Henchoz Caroline, « *Le couple, l'amour et l'argent – la construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse* », L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2009

⁶²² Le marquage de l'argent est le fait d'attribuer une somme d'argent à un usage précis. Dans le cadre de la famille, on peut donner l'exemple d'une somme d'argent qui serait donnée à un membre de la famille dans le but d'acheter un cadeau précis. Pour Viviana Zelizer, on peut en distinguer trois grands types. Tout d'abord, les mêmes instruments de paiement peuvent être rangés dans différentes catégories : salaire, prime, don, aumône... Ensuite, certains instruments de paiement peuvent affecter une somme d'argent à un type de dépenses ou à un type d'enseignes où la dépenser, comme les tickets restaurant par exemple. Enfin, certains objets peuvent devenir des instruments de paiement, comme les jetons de poker. (Zelizer Viviana, « *L'argent social* », *Genèses*, Vol. 65, n°4, 2006, p.126-137)

⁶²³ Notons cependant le biais introduit par le fait que les conjointes n'aient pas été interrogées systématiquement, puisqu'il est possible que les pères aient passé sous silence ce genre de revendications de leur conjointe. Cependant, les quelques conjointes interrogées n'ont pas mis en avant ce besoin de marquer l'argent.

⁶²⁴ Bachmann Laurence, « *De l'argent à soi – les préoccupations sociales des femmes à travers leur rapport à l'argent* », Pur (coll. « Le sens social »), 2009

La question de l'argent est présentée comme étonnamment non-problématique par les pères. Or, elle aurait pu être un des points de tension principaux entre les conjoints, entre une volonté de se protéger de la part des conjointes et une volonté du père de faire valoir le travail domestique qu'il apporte au ménage. Sans parler de tâches ménagères et parentales, rappelons que de nombreux pères ont mis en avant que cette organisation familiale améliorerait la qualité de vie du foyer. Ce domaine aurait pu éventuellement être présenté comme un sujet de souffrance pour les pères, du fait de l'éventuel malaise lié au fait d'être dépendant financièrement, de la difficulté d'aborder un sujet délicat dans le couple du fait de l'idéologie amoureuse du don et du désintéret ou de demander l'accès à davantage de ressources. Or, contrairement aux femmes rencontrées par Laurence Bachmann⁶²⁵, les hommes au foyer n'ont pas le désir d'en parler, ce n'est pas un sujet « chaud » pour eux, c'est au contraire largement un objet de désintéret. Certes, ce caractère « pacifique » des relations des pères rencontrés avec l'argent aurait pu s'expliquer si la majorité des couples avaient disposé d'un compte commun (ou éventuellement d'un compte commun et de deux comptes séparés avec approvisionnement régulier du compte commun) ou si les pères avaient systématiquement une procuration sur le compte de leur conjointe. Or, la majorité des couples (12 couples) fonctionnent avec des comptes séparés, et les procurations sont plutôt rares.

Comment expliquer ce double paradoxe (la faible mise en commun des ressources monétaires et l'absence de tensions apparentes autour de ces dernières)? Nous verrons tout d'abord que l'organisation financière⁶²⁶ semble faire preuve d'une relative inertie (comme dans le cas de l'embauche d'un employé à domicile ou de l'achat d'un lave-vaisselle). Cela explique en partie le fait qu'elle n'ait pas été remaniée lorsque le père est devenu père au foyer. De plus, l'accès aux ressources est largement invisibilisé, ce qui évite le recours à des négociations pour la transformer. Ensuite, nous nous intéresserons à la façon dont les pères gèrent leur dépendance financière, puis à la façon dont l'argent est « marqué » dans ces couples.

1 - La mise en place de l'organisation financière

Alors qu'on aurait pu s'attendre à ce que la question de l'accès aux ressources soit une source de conflit ou même de discussion entre les conjoints, comme cela pu être le cas des femmes au foyer au début du XX^{ème} siècle⁶²⁷, la plupart des pères affirment que l'organisation financière n'a pas changé avec le changement de situation du père. Même lorsque les comptes bancaires sont séparés, leur accès à l'argent est présenté comme non-problématique. En effet, comme dans le cas des couples rencontrés par Caroline Henchoz⁶²⁸, l'argent dans le couple est invisibilisé, du fait de l'idéologie amoureuse du don et du désintéret : l'argent et les logiques de calcul qu'il implique est un enjeu qui serait trop trivial pour le couple.

⁶²⁵ Ibid.

⁶²⁶ Nous parlons ici d'organisation financière pour désigner la structure des comptes bancaires dans les couples étudiés, c'est-à-dire si le couple a opté pour un compte commun, un compte commun et des comptes séparés, deux comptes séparés et les éventuels spécificités de ces comptes (compte joint, procuration d'un conjoint sur le compte de l'autre).

⁶²⁷ Zelizer Viviana, « *La signification sociale de l'argent* », Seuil (coll. « Liber »), 2005

⁶²⁸ Henchoz Caroline, « *Le couple, l'amour et l'argent – la construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse* », L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2009

Ainsi, la question de l'organisation bancaire a été peu réfléchie et l'approvisionnement des comptes respectifs des conjoint-e-s ne fait que rarement l'objet de mécanismes automatisés (comme les virements automatiques). Seuls quatre couples ont un compte commun uniquement⁶²⁹, quatre ont un compte commun et des comptes séparés, et douze ont des comptes séparés. Dans le cas d'une majorité de couples, le compte qui reçoit les ressources est donc différent du compte qui sert à régler les dépenses liées au foyer⁶³⁰. Pourtant, très peu de couples ont mis en place des transferts systématiques d'un compte à l'autre.

L'organisation bancaire des couples semble relativement rigide. En effet, elle ne change pas lorsque le père n'a plus de revenu et semble même peu affecté par la mise en couple initiale, puisque seulement huit couples ont opté pour un compte commun (auquel s'ajoutent ou non des comptes séparés).

Le choix de l'organisation bancaire peut être lié à des contraintes institutionnelles (« on a deux comptes séparés, parce qu'on n'est pas mariés, on est PACSés », Tristan) ou à la situation antérieure (par exemple, dans le cas de Gaétan, le père qui a déménagé au Danemark, la mise en couple est relativement récente et n'a encore pas été remaniée au moment de l'entretien). De fait, l'organisation financière change peu au cours de la relation : seuls deux couples parlent d'un changement dans cette organisation, et seulement dans le sens du passage d'un compte commun à des comptes séparés.

Raphaël : on a chacun un compte. Au Luxembourg on avait un compte joint, et à Paris euh... ça m'a paru plus simple qu'on ait un compte séparé.

Enquêtrice : vous m'aviez dit que vous aviez deux comptes séparés, est-ce que c'était une volonté de votre part à tous les deux de garder une indépendance financière ou c'est juste que vous avez jamais réfléchi à avoir un compte commun, comment ça s'est passé ?

Jonathan : Euh... [Bref silence] oh, ça s'est on va dire un peu ambigu dans le sens où... on a essayé au début de faire un compte commun et il fallait à chaque fois le remplir, respectivement, et on n'a pas vraiment réussi à trouver un terrain d'entente sur le, le partage des, du montant. Euh... Et puis on ne le remplissait pas comme il fallait, donc on a abandonné ça et puis euh... C'est un peu un sujet tabou, probablement, cette histoire de... Des charges économiques pour un couple, donc c'est un sujet qu'on a pas réellement abordé, et... Et... Ce serait marrant de poser la question à un couple... A un couple où Madame au foyer, Monsieur travaillant, en général on se pose même pas ce genre de question, y a un compte commun et puis, et puis les... Les... Les deux, les deux utilisent le même compte... Là, en l'occurrence, comme je gagnais quand même, j'avais un salaire à Paris, mais moindre, c'était difficile de trouver l'équilibre, on l'a pas trouvé en tous cas. Voilà. Donc au bout du compte, on s'est retrouvé avec des comptes séparés et on a maintenu comme ça.

L'ouverture d'un compte commun (ou joint) est donc rare. Lorsque ce compte ne remplace pas les comptes séparés⁶³¹, c'est parce qu'il est généralement affecté à une dépense particulière : les charges liées au logement.

⁶²⁹ Parmi ces trois couples, il y en a un (Benoît, l'ancien étudiant en architecture) qui a deux comptes, mais cela semble lié aux institutions bancaires plus qu'à une volonté, dans la mesure où un des comptes est affecté au crédit de leur appartement et l'autre est un compte joint (« on a deux comptes, parce qu'on a changé de banque par rapport aussi au crédit de la maison, donc on a **encore** deux comptes, mais on a un compte joint », Benoît : le terme « encore » semble indiquer que le couple attend que ce crédit soit remboursé pour fermer ce compte et conserver un unique compte joint, qui semble fonctionner comme un compte commun). Dans un autre couple, la conjointe a un compte professionnel indépendant qui abonde le compte commun (Antoine, l'ancien médecin).

⁶³⁰ Dans la mesure où le salaire de la conjointe est généralement versé sur son propre compte, tandis que le père est généralement chargé de faire les courses.

⁶³¹ C'est-à-dire que le couple possède deux comptes séparés et un compte commun

*Valérie : Le compte commun c'est que la maison.
Victor : Tout ce qui est pour la maison. EDF, loyer... Euh... Et euh... Les charges, tout ça, tout ça, c'est dans le même compte.
Benoît : on a deux comptes, parce qu'on a changé de banque par rapport aussi au crédit de la maison.*

Ce compte commun peut plus largement être affecté au foyer.

*Hervé : chacun a, avait ses comptes, et on a un compte commun, sur lequel on vire... Et c'est un pot commun.
Samuel : on a un compte joint qui sert à toutes les dépenses.*

Dans deux couples, l'ouverture d'un compte commun ne semble pas avoir été nécessaire, dans la mesure où c'est le compte du père qui est affecté à ces dépenses, devenant le « compte foyer ».

*Raphaël : on a chacun un compte. Au Luxembourg on avait un compte joint, et à Paris euh... Ca m'a paru plus simple qu'on ait un compte séparé. Ouais, parce que sur ce compte séparé, en fait, moi ça me permet de, de gérer l'argent du foyer, tu vois. Donc on le remplit, tous les deux / trois mois... On... Et on essaye de rester dans cette somme d'argent, parce qu'on gagne pas ce qu'on gagnait au Luxembourg, donc... [Rire bref] il faut faire plus d'économie, faut, on a... Un petit peu baissé notre train de vie, donc c'est moi qui gère, ça me permet en ayant un compte séparé de bien compter ce qui est du foyer, ce qui est en extérieur, ce qui est voyage, ce qui est vacances... On a un compte séparé, mais pas par obligation, par choix, parce que c'est plus simple. Parce que euh, sur son compte à elle, il y a les frais de la banque, tout ce qu'elle fait en extérieur, qu'elle se fait rembourser ensuite, mais il y a un roulement, après qui est difficile à contrôler s'il y a le compte du foyer dessus.
Tristan : je fais toutes les courses, je paye, je suis en retrait automatique sur l'électricité.*

Dans un couple à l'inverse, c'est le compte de la conjointe qui est affecté à ces dépenses.

Olivier : on met tout en commun, la Caf, et puis pour moi, le complément qui m'est versé par la Caf, c'est tout sur le compte de ma compagne, et on prend tout là-dessus.

Cette absence de modification de l'organisation bancaire peut donc être liée dans quelques couples au marquage d'un des comptes comme étant le compte « foyer », qu'il ait préexisté à l'entrée du père dans la situation de parent au foyer ou que l'un des comptes y ait été affecté après coup.

Dans la plupart des couples, la non-ouverture d'un compte commun semble davantage liée à une forme d'inertie qu'à une volonté délibérée des conjoints, comme le montre cette remarque de Killian, le futur éducateur spécialisé, à propos de l'affectation de son compte aux virements bancaires : « avant c'est moi qui avais les gros salaires, donc c'est toujours moi qui avais le loyer sur mon compte, et c'est resté, donc même si aujourd'hui ça m'ampute de pratiquement la moitié de ce que je gagne », Killian. L'entrée dans la paternité au foyer est souvent liée à des contingences (par opposition à un projet) et pensée comme transitoire, les couples qui fonctionnaient avec deux comptes séparés n'ont donc pas forcément éprouvé la nécessité de remanier l'organisation financière. Cependant, certains couples ont délibérément rejeté l'idée d'un unique compte commun.

Noé : on a un compte séparé. Ça par contre, c'est important...

Noémie : indépendant.

Noé : comme ça elle a sa liberté, et la mienne. Financièrement on arrivé à...
Bon bah des fois ça m'agace d'ailleurs...

Noémie : d'ailleurs on n'a jamais vu l'intérêt d'un compte commun.

Noé : c'est nul ça ! On ne sait jamais, s'il y avait un décès, le compte il est bloqué.

Noémie : ou il est vidé par un autre [rire].

Noé : Ou il est vidé par un autre.

Noémie : parce que ça on a vu le cas de figure.

Noé : On a vu deux trois fois ça ! Bah oui ! Bah oui ! Je t'aime et un jour je t'aime plus ! Du moment qu'on s'est servi et voilà... Non c'est pas bon, ça.

Noémie : et puis même ça s'est jamais présenté. On n'a jamais eu besoin.

Noé : et puis bon, avant d'être en couple, on est déjà des bons amis. Il faut rester amis. Voilà, c'est comme ça. Ce n'est pas... Je t'achète ou... Ce n'est pas comme ça que ça marche. Bon comme ça elle a son indépendance financière...

Enquêtrice : donc du coup, la question d'avoir un compte joint, je ne sais pas si c'est possible pour un couple PACSé, ça s'est pas posé du tout, ça vous semblait pas utile ?

Tristan : Non. Non. Chacun fait ce qu'il veut avec ses sous.

Dans deux couples, on retrouve cependant une logique de volonté de protection (plus qu'une logique de préservation de l'indépendance), de la part de la conjointe mais aussi du conjoint.

Enquêtrice : et ce fonctionnement financier, c'est quelque chose sur lequel vous étiez d'accord tous les deux, le fait que chacun puisse avoir son indépendance financière tout en mettant en commun une grande partie des revenus ?

Ugo : oui. Bah oui... Parce que je suis un panier percé et que, et que c'est une fourmi, donc euh... C'était comme ça de toute façon depuis qu'on vit ensemble... Et... Et fallait que ça reste comme ça, parce qu'elle a besoin d'avoir son argent à elle, même si c'est elle qui donne tout l'argent au compte commun... [...] Comme je suis dépensier et que je ne peux pas ne plus dépenser, euh, j'avais besoin que ce soit justement, la pro[téger]... Pas la protéger, mais j'avais besoin de protéger ma liberté de dépenser. Et pour ça, fallait que ce soit structuré. Et du coup ce n'était pas forcément sa volonté à elle, c'était vraiment le seul fonctionnement... Je ne me souviens même pas qu'on en ait discuté, je crois qu'on était vraiment en phase là-dessus. Parce que moi je voulais pouvoir dépenser de l'argent sans me demander ce qu'elle en penserait. Enfin, on se demande forcément ce que l'autre en pense, mais du moins je voulais avoir la liberté de dépenser, donc en fait moi je protégeais ma liberté de dépenser, et elle, elle était sûre de ne pas avoir l'impression que son argent s'évapore.

Killian : Ça fait un an que je me dis qu'il faut que je ferme mon compte pour qu'on fasse vraiment un compte commun, ne serait-ce que dans le but de mutualiser un peu et d'éviter de multiplier des frais, là, où c'est pas nécessaire. Ça a été compliqué pour Steph', parce que pour elle c'était vraiment un...

[...]

Enquêtrice : Et donc si Kat' « résiste » un peu, avec beaucoup de guillemets, au compte commun, c'est parce que ça lui casse les pieds ?...

Killian : Ouais ! C'est parce que... [Hésite] elle en parlerait mieux que moi, mais je crois que c'est parce que euh... Elle avait, elle a peur un petit peu de cette perte de liberté, par rapport à cette mise en commun. Elle se rend compte qu'aujourd'hui on utilise nos comptes comme si c'était des comptes communs, donc c'est un peu ridicule. Mais elle a... Et puis elle comme on dit, elle a un historique... Avec... Comment dire... Un... Je sais pas comment dire le truc. Elle s'est déjà fait avoir, sur ses comptes, avec voilà, des personnes, des tierces personnes, donc voilà, elle a du mal à franchir ce cap de, voilà. Pour faire très très large et pas très clair.

Enquêtrice : Si je comprends bien, elle a eu un passif et du coup ça l'a rendu frileuse ce qui est compréhensible...

Killian : Ouais c'est ça du coup... Je suis un panier percé, je pense que c'est pour ça je crois.

Dans ces couples, une organisation financière sous forme de comptes séparés manifeste donc un désir de préserver son indépendance financière, en se protégeant des dépenses du conjoint (pour les conjointes⁶³²) et en préservant sa liberté de dépenser (pour les pères).

L'organisation financière n'a donc pas été bouleversée par l'entrée du père dans la situation de parent au foyer : aucun couple ne déclare avoir changé cette organisation à cause de la nouvelle division sexuée du travail. On peut y voir un des signes de l'invisibilisation de la question de l'argent dans le couple⁶³³. En effet, dans les couples rencontrés, l'argent est « vague, collectivisé et mutuel »⁶³⁴. Cependant, l'organisation domestique a souvent subi quelques amendements (dans les couples qui n'avaient pas un compte commun) afin de s'adapter à la recomposition de l'apport des ressources.

2 - Un accès aux ressources invisibilisé

De nombreux pères rencontrés relativisent le fait que ce soit la conjointe la principale apporteuse de ressources au nom du partage de ces ressources et du fait que « tout ce qui est à elle est à moi ». Cela semble évident dans le cas des couples ayant un compte commun.

Antoine : On a toujours fonctionné avec un compte commun, on a toujours estimé que ce qu'on avait appartenait à l'autre, ya pas de dissociation dans le couple, on est euh... Tout ce qui est à elle est à moi, tout ce qui est à moi est à elle. Enfin il y a pas de, enfin sur ce sujet-là ça a jamais été jamais eu de problème. Ce qui fait d'ailleurs que depuis que j'ai arrêté de travailler, à mon avis ce n'est pas un souci de savoir qui gagne de l'argent et qui n'en gagne pas.

Cependant, un des couples ayant des comptes séparés affirment qu'ils fonctionnent comme deux comptes communs.

⁶³² Comme dans le cas des femmes rencontrées par Laurence Bachmann. (Bachmann Laurence, « De l'argent à soi – les préoccupations sociales des femmes à travers leur rapport à l'argent », Pur (coll. « Le sens social »), 2009)

⁶³³ Henchoz Caroline, « Le couple, l'amour et l'argent – la construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse », L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2009

⁶³⁴ Singh Supriya, Lindsay Jo, « Money in heterosexual relationships », *Australian and New Zealand Journal of Sociology*, vol. 32, 1996, p. 56

Killian : on a deux comptes, ça peut paraître con, mais ça ressemble à un truc où on a deux comptes communs, en fait. C'est-à-dire que sa carte ou la mienne... Y a pas de... Y a des, des semaines entières où elle a ma carte de crédit dans son portefeuille et moi j'ai la sienne. Ça revient exactement au même.

Enquêtrice : Du coup, vous ne faites pas de transferts de l'un à l'autre...

Killian : Nan, pas du tout. Ça fait un an que je me dis qu'il faut que je ferme mon compte pour qu'on fasse vraiment un compte commun, ne serait-ce que dans le but de mutualiser un peu et d'éviter de multiplier des frais, là, où c'est pas nécessaire.

Dans ces couples, le partage des ressources entre les conjoints semble aller de soi. En effet, les couples qui optent pour un compte commun uniquement partageraient l'idéal du couple indivisible et de la famille unie, à l'opposé de la mesquinerie et de l'égoïsme prêté aux couples qui optent pour une organisation financière où chaque conjoint conserve un compte bancaire. Cette organisation aurait pour but de garder une partie de ses ressources hors de portée de l'autre conjoint, ou pour corollaire des « comptes d'apothicaires »⁶³⁵. Assez paradoxalement, le refus de tels « comptes d'apothicaires » se retrouve dans le discours d'un père où le couple a opté pour des comptes séparés.

Ernest : non non, il y a pas « tu me dois cent », « je t'avance 50 »... Non, non, ça ne marche pas comme ça. De toute façon, je ne fais pas le poids, le rapport de force n'est pas à mon avantage et... Et puis, et puis ça ne marche pas comme ça... Il y a le pouvoir certes de l'argent, mais il y a le pouvoir de la présence ! C'est-à-dire que je suis le pilier de la famille, moi, si... Je leur dis « vous m'embêtez, moi je pars avec la chienne à la maison de campagne et puis vous allez voir au bout d'une semaine comment ça va être. ». Donc euh, y a pas... Non... Ya pas de... Bah, ça aide quand y en a [de l'argent] que quand y en a pas, je suppose que ceux qui en ont pas beaucoup ça doit être plus... On compte, quoi. Ici, c'est vrai que nous on compte, mais paaaas...

Cependant, l'importance des revenus d'Ernest grâce à ses investissements immobiliers lui garantit une certaine indépendance, même si comme il le souligne le rapport de force sur le plan matériel ne penche pas en sa faveur.

Plus largement, dans la majorité des couples, l'accès aux ressources de la conjointe est présenté comme n'étant pas problématique. Certains pères ont accès aux ressources de leur conjointe par le biais de leur carte bleue ou parce qu'elle leur laisse du liquide.

Enquêtrice : comment vous fonctionnez maintenant vu que a priori, vous avez plus de revenu, comment ça se passe ? Vous puisez dans son compte ?

Ian : Oui, voilà, c'est ça, comme j'ai la carte bleue...

Enquêtrice : Ya pas de transferts d'un compte à l'autre...

Ian : Non. Non, non.

Enquêtrice : Mais donc du coup, pour les courses courantes, vous utilisez vos économies, vous empruntez sa carte bancaire ?

Jonathan : Non, je prends sa carte bancaire.

Dimitri : je suis habitué au cash [...] elle me, me... Laisse de l'argent.

⁶³⁵ Roy Delphine, « "Tout ce qui est à moi est à toi ?". Mise en commun des revenus et transferts d'argent dans le couple », *Terrain*, n°45, 2005, p. 41-52

Cependant, cet accès aux ressources de la conjointe passe plus souvent (6 couples) par des transferts entre les comptes, du compte de la conjointe vers le compte du père ou vers un compte commun, le plus souvent « au coup par coup ». Quand les conjoints n'ont pas un seul compte commun, on peut observer différentes organisations financières, qui relèvent plus souvent du « bricolage » que d'un système structuré.

Raphaël : ce compte séparé, en fait, moi ça me permet de, de gérer l'argent du foyer, tu vois. Donc on le remplit, tous les 2-3 mois...

Hervé : elle fait des virements, c'est elle qui alimente.

Enquêtrice : Et du coup, c'est elle qui surveille qu'il y a toujours de l'argent sur le compte commun ou euh...

Hervé : de temps en temps, je l'alerte, on fait tous les deux...

Ian : quand il y aura plus de sous sur mon compte courant soit on change, soit on va faire changer le RIB, soit on abondera mon compte, soit son compte à elle abondera le mien et puis, pour continuer à payer la mutuelle.

Sinon tout le reste, je paye avec sa carte bleue, son compte quoi.

Dans trois couples, ces transferts prennent une forme plus systématique.

Tristan : deux comptes séparés et elle me fait un virement de 800 euros par mois.

Comme on le voit, dans la plupart des couples, les pères ont accès librement aux ressources de la conjointe, soit parce qu'ils ont un accès à son compte (par le biais d'une procuration sur le compte de la conjointe ou par l'accès à sa carte bancaire), soit par le biais de virements bancaires. Ces virements sont perçus comme légitimes dans la mesure où les pères sont généralement responsables des courses quotidiennes voire des dépenses liées au foyer (comme l'électricité ou le loyer). Les pères bénéficient de ce flou de l'organisation financière, dans la mesure où l'absence de suivi des transferts ne permet pas d'en évaluer le montant précis.

La plupart des pères déclarent l'absence de budgétisation⁶³⁶ dans leur couple, ou d'allocations attribuées au père. Contrairement aux femmes rencontrées par Laurence Bachmann⁶³⁷, les conjointes ayant de hauts revenus ne cherchent pas forcément à « protéger » leurs ressources dans la mesure où trois des conjointes gagnant plus de 6 000 euros par mois ont opté pour la mise en place d'un compte commun (avec ou sans compte séparé). Cependant, un couple a mis en place un système de suivi des dépenses respectives de chacun. Il s'agit du couple d'Ugo, le futur assistant maternel.

Ugo : on avait un compte commun et un compte chacun. Plus un livret commun et un livret chacun. Et euh... Bon bah avant on mettait des sommes fixes chacun, alors c'était pas égal égal puisqu'elle gagnait un peu plus que moi, l'idée c'était de se laisser de l'argent chacun, et de se laisser la même somme chacun. Plutôt que mettre la même... Enfin, garder la même somme pour soi plutôt que mettre la même somme sur le compte commun... Et euh... C'est toujours comme ça, si ce n'est que maintenant je, je gagne plus rien, elle me verse de l'argent de poche. Donc j'ai 50 euros par mois... Ce qui est peu mais en fait j'en ai pas besoin, c'est vraiment histoire de...

Enquêtrice : et ce fonctionnement financier, c'est quelque chose sur lequel vous étiez d'accord tous les deux, le fait que chacun puisse avoir son

⁶³⁶ La budgétisation est définie comme « La planification des revenus et des dépenses, à court ou long terme ». Collavechia Sandra, « "doing moneywork" : le travail domestique des femmes dans la gestion des finances familiales », in Belleau Hélène, Henchoz Caroline, « L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux – perspective internationale », L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2008

⁶³⁷ Bachmann Laurence, « De l'argent à soi – les préoccupations sociales des femmes à travers leur rapport à l'argent », Pur (coll. « Le sens social »), 2009

indépendance financière tout en mettant en commun une grande partie des revenus ?

Ugo : oui. Bah oui... Parce que je suis un panier percé et que, et que c'est une fourmi, donc euh... C'était comme ça de toute façon depuis qu'on vit ensemble... et... Et fallait que ça reste comme ça, parce qu'elle a besoin d'avoir son argent à elle, même si c'est elle qui donne tout l'argent au compte commun... C'est devenu un peu absurde euh... Maintenant, vu que c'est elle qui verse tout, mais elle veut continuer à... enfin... Ca la turlupine... [...] Si jamais y a trop [de dépenses], elle reverse de l'argent de son compte à elle vers le compte commun, mais c'est considéré comme un prêt. C'est une vue de l'esprit aussi. Mais c'est noté comme étant un prêt et on a un tableau Excel sur lequel c'est indiqué. Donc on sait que si tout d'un coup l'argent tombait du ciel sur le compte commun, on pourrait remettre l'argent sur son compte.

Comme on le voit, c'est à la demande de la conjointe que ce système a été mis en place⁶³⁸. Ce suivi des dépenses sur le compte commun est antérieur à l'entrée du père dans la paternité au foyer. Ce suivi est une stratégie de la conjointe, d'autant qu'elle avait un salaire supérieur à celui du conjoint, pour se protéger⁶³⁹. De même, dans le cas de Killian, c'est la conjointe qui semble « résister » à la mise en place d'un compte commun. Par ailleurs, on peut souligner la difficulté d'appliquer des normes d'équité concernant l'apport de ressources aux dépenses familiales dans le couple. En effet, Jonathan et Ugo parlent des difficultés à abonder le compte commun d'une manière que les conjoint-e-s trouvent satisfaisante étant donné leurs différences de salaire respectives. Ainsi, l'expression d'Ugo « c'était pas égal égal » montre bien la volonté des conjoint-e-s d'appliquer une norme d'égalité dans le couple, bien que la différence de salaire les ait conduit à opter pour une norme d'équité (approvisionnement en fonction des salaires de chacun).

La conjointe gère presque toujours les comptes, apparemment moins par souci de se protéger que par assignation par défaut ou parce que les pères ont des scrupules à s'intéresser à ce qu'ils considèrent comme étant la propriété de leur conjointe. Cependant, on peut difficilement parler de contrôle des ressources financières pour autant, dans la mesure où aucun père ne s'est plaint d'une « allocation » trop faible, même si certains d'entre eux se regrettent la dissymétrie de leur situation. Par exemple, Jonathan, l'ébéniste, se plaint de devoir aller chercher la carte de sa conjointe, presque en catimini, parce qu'elle ne semble pas se rendre compte de l'ampleur des dépenses qu'il réalise pour le foyer. On peut supposer que dans la mesure où les conjointes étaient généralement responsables des courses avant que le père ne devienne père au foyer, elles ont sans doute une idée assez juste des montants à allouer à ce poste budgétaire et abondent suffisamment le compte « foyer ». De plus, le système des transferts souvent ponctuels contribue probablement à ce que le père puisse demander à ce que son compte soit renfloué dès qu'il est vide (à l'opposé d'une allocation pour laquelle il aurait à rendre des comptes). Enfin, il est possible que certaines des conjointes fassent des transferts volontairement généreux pour abonder le compte de leur conjoint, afin de minimiser le sentiment de dépendance du père. Par exemple, Tania transfère la moitié de son salaire à Tristan, alors que ce dernier bénéficie non seulement d'un patrimoine financier conséquent lié aux donations de son père, mais aussi de revenus ponctuels liés à son activité de graphiste indépendant. Dans ce couple, le salaire de la conjointe est marqué comme étant un revenu familial, tandis que les ressources financières de Tristan sont marquées comme des ressources personnelles. Un seul des pères est parvenu à « prendre le pouvoir » financier de manière ouverte, dans la mesure où c'est lui qui contrôle les transferts bancaires (Olivier, le père de jumeaux à la santé fragile et d'une petite fille), sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

⁶³⁸ C'est le seul exemple de couple où la conjointe résiste de façon explicite à l'assignation de son salaire à la « cause familiale ».

⁶³⁹ C'est la conjointe qui semble la plus proche à ce titre des femmes rencontrées par Laurence Bachmann. (Bachmann Laurence, « De l'argent à soi – les préoccupations sociales des femmes à travers leur rapport à l'argent », Pur (coll. « Le sens social »), 2009)

Dans ces couples, le « travail financier »⁶⁴⁰ est largement réparti entre les conjoints, dans la mesure où si le père se charge le plus souvent des courses courantes, le paiement des factures ne semble affecté à aucun membre du couple en particulier et les « gros achats » (comme les achats d'électroménager ou d'une voiture) sont réalisés à deux. De même, la gestion des comptes est le plus souvent du ressort de la conjointe. Cette fragmentation du « travail financier » prive probablement la conjointe d'une partie du « pouvoir d'orchestration » dont elle peut disposer dans le couple quand elle est en charge de ces tâches, ce qui semble être le cas dans la plupart des couples⁶⁴¹. En effet, selon Sandra Collavechia⁶⁴², le travail financier peut permettre à certaines femmes de surveiller les dépenses familiales, rendant les hommes dépendants de leurs connaissances en matière de dépenses. Elle souligne cependant qu'en matière de finance, le pouvoir est souvent détenu par les hommes, que ce soit par la possibilité qu'ils ont de le dépenser sans avoir à rendre des comptes à leur conjointe ou en conservant un droit de veto sur les dépenses importantes même lorsque leur conjointe gagne plus qu'eux. De plus, le fait de confier ce travail aux femmes peut être un moyen pour les hommes de se décharger d'une tâche pesante dans les couples traversant des difficultés financières.

Bien que la plupart des couples fonctionnent avec des comptes séparés, cette organisation financière n'entrave pas l'accès des pères aux ressources matérielles du foyer. En effet, les conjointes ne restreignent pas l'accès de leurs ressources au père. Au contraire, des transferts ponctuels sont mis en place entre les comptes afin que le père ne soit jamais à court d'argent. Dans d'autres cas, chaque conjoint a accès librement aux moyens de paiement attachés à chaque compte. De plus, la charge de suivre les comptes bancaires (vérifier qu'ils sont approvisionnés, etc.) est le plus souvent assignée à la conjointe, apparemment moins par désir de contrôle de sa part que par défaut ou parce que le père ne veut pas s'immiscer dans ce qui est considéré comme le domaine privé de la conjointe. Cette invisibilisation de l'accès aux ressources financières semble ainsi liée à une volonté des pères de masquer leur dépendance économique vis-à-vis de leur conjointe.

3 - La gestion de la dépendance

L'apport des ressources au foyer étant traditionnellement une prérogative masculine, la dépendance économique des pères au salaire de leur conjointe est un problème pour eux d'une plus grande acuité encore que pour les mères au foyer. Cependant, de nombreux pères mettent en place diverses stratégies pour minimiser cette dépendance.

Il convient tout d'abord de souligner qu'une partie des pères rencontrés avait encore des revenus lors de l'entretien, sous une forme ou une autre. Ainsi, Noé l'ancien ouvrier, Ernest l'entrepreneur immobilier, Tristan « l'héritier » et William (le frère de Tristan) bénéficient de revenus par le biais des loyers qu'ils perçoivent ; Dimitri le père moldave et Samuel (le père qui se reconvertit dans l'animation) ont des missions ponctuelles rémunérées ; Paul l'auto-entrepreneur en Martinique, Tristan « l'héritier » et Jonathan le père ébéniste sont des auto-entrepreneurs ; Léo le « père au foyer malgré lui », Victor le père de jumeaux, Jonathan et Killian le futur éducateur spécialisé ont bénéficié du chômage (de plus, Killian suivait une formation rémunérée au moment de l'entretien) ; Ian le militant « tout azimut », Olivier le père de jumeaux et d'une petite fille et Ugo le futur assistant maternel ont bénéficié d'allocations de la CAF. De plus, plusieurs pères avaient des économies au moment d'entrer dans la situation de père au foyer ce qui leur permettaient de minimiser leur dépendance vis-à-vis du revenu de la conjointe (Gaétan le père parti au Danemark, Dimitri et Ian avaient des économies, Jonathan et Samuel ont perçu un héritage, Tristan et William ont bénéficié de donations de leurs parents), comme le montrent ces propos de Tristan et de Gaétan.

⁶⁴⁰ Le « travail financier » comprend un large éventail d'activités, comme le paiement des factures, la budgétisation et les achats. Ibid.

⁶⁴¹ Ibid.

⁶⁴² Ibid.

Tristan : on est des privilégiés, donc moi je n'ai pas l'impression de dépendre d'elle, même si elle fait un virement, et que voilà, je fais les courses, j'achète des choses pour les enfants... Je n'ai pas l'impression de dépendre d'elle non plus.

Gaétan : j'avais quand même un peu anticipé les choses, sachant que le temps de trouver du boulot par euh les années de travail et j'avais pu mettre effectivement de côté, donc euh, forcément, mon budget économique, je suis en train de l'utiliser en fait, de [inaudible], pour garder tout simplement mon indépendance financière.

Ces économies permettent à ces pères de ne pas demander d'argent à leur conjointe, ou de se payer eux-mêmes les dépenses qu'ils perçoivent comme personnelles.

Samuel : j'ai l'avantage d'avoir de l'argent, enfin d'avoir des économies parce que j'ai reçu un héritage, du coup j'ai des économies, euh... Me permettent de pouvoir acheter un truc qui coûte cher si j'en ai envie, quoi.

Ian : je suis en train de passer le permis de conduire et je considérais que, enfin c'était important pour moi que je me le paye. [...] le permis, je voulais absolument me le payer avec mes économies...

Une grande partie des pères a donc réussi à conserver des ressources économiques marquées comme « personnelles », que ce soit grâce à des allocations (CLCA, chômage), des « rentes » liées à leurs possessions immobilières, des activités rémunérées ponctuelles ou simplement une épargne. C'est sans doute aussi grâce à elles que les rapports des pères à l'argent sont présentés comme peu problématiques : les pères peuvent donc « compenser » une allocation éventuellement trop faible de la conjointe par leurs propres ressources. Notons également que parmi les pères qui dépendent entièrement de leur conjointe financièrement, seuls trois (Olivier le père des jumeaux à la santé fragile et une petite fille, Matthias l'écrivain, Raphaël le « père au foyer jusqu'au bout ») fonctionnent avec des comptes séparés et un de ces trois pères (Olivier) est parvenu à s'approprier la gestion économique du foyer. Les trois autres couples dans cette situation fonctionnent avec un compte commun, ou un compte commun et des comptes séparés.

Un père est cependant parvenu à se protéger d'un sentiment de dépendance en contrôlant les virements entre les comptes.

*Olivier : moi j'ai un peu d'argent de poche qui vient sur mon compte, disons. [...] Je dois me débrouiller... Avec **le montant que je me prends** chaque mois pour gérer mes affaires. [...] Je fais ce que je fais avec mon argent. Ouais. C'est de l'argent que je prends que pour moi, et elle ne sait pas ce que j'en fais.*

Olivier semble vindicatif vis-à-vis de cette question. En effet, la phrase « elle ne sait pas ce que j'en fais » semble marquer une volonté presque sournoise de garder un espace à l'abri des regards de sa conjointe, un espace de liberté. Rappelons qu'Olivier est un des pères qui semble le moins bien vivre sa situation de père au foyer : elle s'est imposée à lui du fait d'une situation de chômage et la santé fragile de ses aînés (des jumeaux) l'a « empêché » de rechercher un nouvel emploi, dans la mesure où ses enfants ne pouvaient pas être placés dans un mode de garde collectif pendant leurs premières années. Cette situation s'est ensuite prolongée avec la naissance d'une petite fille, qui semble l'avoir « coincé » au foyer pour plusieurs mois supplémentaires. Cette situation semble d'autant plus difficile pour lui qu'elle lui pèse à un double titre : d'une part, il décrit ses aînés comme étant très turbulents et d'autre part, il semble l'un des pères ayant le plus intériorisé le « rôle » masculin traditionnel.

En effet, c'est l'un des rares pères à avoir avoué lors de l'entretien que pour lui, être un homme c'est être un apporteur de ressources. Il est également le seul père à avoir spontanément placé les tâches de « bricolage » parmi les tâches ménagères dont il dit avoir la charge et auxquelles il semble consacrer une grande partie de son temps. Dans cette perspective, cette somme « d'argent de poche » dont il semble vouloir cacher l'affectation à sa conjointe pourrait être une façon pour lui de se libérer d'un quotidien pesant. En effet, la possibilité de dépenser de l'argent sans être surveillé est une prérogative masculine⁶⁴³.

La « perte de pouvoir » dans le couple du père liée à son absence d'activité salariée doit donc être minimisée. En effet, de nombreux pères disposent de ressources matérielles marquées comme personnelles », qu'ils peuvent choisir d'allouer ou non aux dépenses familiales et surtout dont ils peuvent se servir pour des dépenses personnelles (qui ne seraient potentiellement pas approuvées par leurs conjointes). Ainsi, si ces ressources ne leur confèrent pas nécessairement un plus grand pouvoir, le pouvoir symbolique dont ils disposent leur permet néanmoins de conserver ces ressources comme les leurs. Cependant, certains pères limitent leurs dépenses, dans la mesure où ils ont le sentiment que l'argent gagné par leur conjointe n'est pas vraiment le leur. En effet, dans ces couples comme dans les autres, l'argent fait l'objet d'un marquage social.

4 - Rendre des comptes

De nombreux travaux de sociologie économique ou de sociologie de l'argent ont montré que l'argent fait l'objet d'un marquage dans la famille. Par exemple, selon l'origine de l'argent, il est affecté à des dépenses différentes. Ainsi, Delphine Roy⁶⁴⁴ montre que lorsque les conjoints ne partagent pas un compte commun, le salaire de la femme est intégralement affecté aux dépenses familiales. Parmi les pères au foyer, lorsque le couple emploie quelqu'un pour faire le ménage, son salaire est prélevé sur le compte de la conjointe. De même, on a vu que dans certains couples, un compte est affecté aux dépenses du foyer⁶⁴⁵. Dans la majorité des couples de l'enquête, le salaire de la conjointe semble le plus souvent requalifié en « argent familial », tandis que l'argent du père peut être marqué comme personnel ou comme familial.

Hervé : on a toujours eu, on a toujours partagé le, ouais, ça a toujours été... Alors chacun a, avait ses comptes, et on a un compte commun, sur lequel on vire... Et c'est un pot commun, donc globalement on... On aurait bien du mal à séparer... Alors c'est vrai qu'aujourd'hui, c'est 100 % du revenu qui vient de mon épouse, ça c'est clair, mais on fait pas de distinguo.
Antoine : On a toujours fonctionné avec compte commun, on a toujours estimé que ce qu'on avait appartenait à l'autre, ya pas de dissociation dans le couple, on est euh... Tout ce qui est à elle est à moi, tout ce qui est à moi est à elle. Enfin il y a pas de, enfin sur ce sujet-là ça a jamais été jamais eu de problème. Ce qui fait d'ailleurs que depuis que j'ai arrêté de travailler, à mon avis ce n'est pas un souci de savoir qui gagne de l'argent et qui n'en gagne pas.

⁶⁴³ Collavechia Sandra, « "Doing moneywork" : le travail domestique des femmes dans la gestion des finances familiales », in Belleau Hélène, Henchoz Caroline, « *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux – perspective internationale* », L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2008

⁶⁴⁴ Delphine Roy « L'argent du « ménage », qui paie quid ? », *Travail, genre et sociétés*, Vol. 15, n°1, 2006, p. 101-119.

URL : www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2006-1-page-101.htm.

⁶⁴⁵ Notons que les conjointes en profession « libérale » ont également un compte professionnel, comme dans le cas de Xavier, dont la conjointe est pharmacienne. C'est également le cas de la conjointe de Raphaël : ce couple a choisi d'opter pour des comptes séparés afin que le compte du père soit affecté aux dépenses pour le foyer tandis que celui de la conjointe est un compte personnel et professionnel, dans la mesure où des frais professionnels transitent par ce compte (« on a un compte séparé, mais pas par obligation, par choix, parce que c'est plus simple. Parce que euh, sur son compte à elle, il y a les frais de la banque, tout ce qu'elle fait en extérieur, qu'elle se fait rembourser ensuite, mais il y a un roulement, après qui est difficile à contrôler s'il y a le compte du foyer dessus », Raphaël).

Enquêtrice : Mais par exemple si jamais vous voulez faire une dépense personnelle, par exemple un bouquin qui vous intéresse, vous passez par vos économies ou ?

*Ian : En revanche, voilà, les seuls trucs, les seuls... A part le permis de conduire, qui est bien spécifique, et ce, qui est mes vraies économies là, personnelles, et le rattachement à la mutuelle, où il y a encore de l'argent sur mon compte, mais **c'est l'argent qu'on a économisé tous les deux, quand on était ensemble.***

Cependant, ce marquage suscite parfois des résistances, notamment dans le cas de la conjointe d'Ugo le futur assistant maternel. En effet, comme on l'a déjà évoqué, il explique que sa femme note scrupuleusement les sommes qu'elle ajoute sur le compte dans le but d'être « remboursée » lorsque le compte commun sera davantage approvisionné. C'est le seul exemple de couple où la conjointe résiste de façon visible à l'assignation de son salaire à la « cause familiale ».

Cependant, même dans les couples où l'argent est considéré comme une ressource familiale et pas celle de la personne qui le gagne, les pères déclarent souvent tenter de limiter leurs dépenses « personnelles », preuve qu'il n'est pas si facile pour eux de « profiter de la situation » et qu'ils ne se sentent pas légitimes à accéder au salaire de leur conjointe.

Samuel : Si je n'avais pas du tout d'argent, je pense que ce serait assez difficile parce que autant, que ce soit ma compagne qui finance la vie de tous les jours mais voilà, par rapport à mes besoins on va dire personnels, personnels, ça me dérangerait plus... Et voilà, et après la deuxième chose qui est un peu dérangeante c'est pas... Même quand j'ai des revenus, qu'ils ne soient pas suffisamment importants pour avoir l'impression de participer réellement aux dépenses. Voilà. Là, si je vais travailler, là si je travaille euh... le... Là, j'ai travaillé un peu, j'ai travaillé pas mal septembre, en été jusqu'en septembre et voilà, moi j'ai touché un peu plus que le SMIC, autour de 1 000 et quelques euros, et elle, elle va toucher en ce moment, gagner plutôt 5 000 euros par mois, quoi. C'est un peu dérisoire, quoi. Mais bon, ça ne me gêne pas... Je pense que c'est plus par rapport aux activités personnelles, le truc qu'on se dit « bin ça », aller boire des coups avec des copains, peut-être que je pourrais me le payer tout seul, enfin voilà. Du coup, c'est quand même un peu gênant, quand même. Après ça ne me gêne pas de pas être indépendant financièrement mais voilà, je pense que c'est quand même un peu... Il y a toujours un petit côté... « Bon, est-ce que, est-ce que je fais cette dépense, est-ce qu'elle est justifiée ?... C'est une dépense un peu personnelle mais est-ce que je la mets sur le compte commun ou pas », quoi. C'est une question qui se pose quand même.

Benoît : c'est vrai que j'ai une approche encore petit enfant sur certains, sur certaines dépenses, c'est-à-dire que je lui demande... [Rires]

Enquêtrice : l'autorisation ?

Benoît : Sur certains trucs, ouais.

Enquêtrice : Euh... Oui... Je sais pas si la situation peut se présenter, mais si vous voulez faire une dépense importante, que ce soit pour vous-même ou pour la famille, est-ce que vous consultez votre conjointe d'abord ?

Jonathan : Moi, je ne fais pas de dépense conséquente. [Ton amusé] Dans le sens où je me retrouve dans une situation où je ne me retrouve pas à faire des dépenses conséquentes. Du genre... Voilà, je... [Hésite] qu'est-ce que ça pourrait être une dépense conséquente ? Par exemple ?

*Enquêtrice : [Soupire] Euh, je ne sais pas. Je sais pas quel est le montant, mais j'avais rencontré un père qui faisait du golf par exemple, je me disais que quand même ça doit être un investissement pour jouer régulièrement...
Jonathan : hé bien je pense que je ferai pas de golf. [Rires des deux]
Enquêtrice : Vous avez plutôt tendance à réduire vos dépenses personnelles ?
Jonathan : Oui, clairement, oui.
Raphaël : Ah, j'allais dire, ça se pose toujours, pour moi. Pour elle, non, ça paraît logique que je tape dans la caisse quand j'ai besoin. Et... Moi j'ai toujours ce sentiment qu'il faut que je lui demande. Alors je lutte contre moi-même mais y a toujours ce truc récurrent qui revient, « c'est pas moi qui gagne l'argent »... [...] Est-ce que tu te dis « c'est pas mon argent », inconsciemment, et tu dépenses pas. Je ne sais pas. Moi je n'ai pas vraiment de besoins... Je répare tout donc en général je récupère chez des amis, je recycle... euh... La dernière dépense que j'ai fait... Tu vois, quand j'ai eu 40 ans, elle m'a offert une guitare, en me disant « tu achètes la guitare que tu veux ». Déjà j'ai attendu 3 ans avant de l'acheter et j'ai pris un truc à 400 euros, tu vois, j'aurais pu prendre un truc énorme.*

Même dans le cas de Raphaël, qui est revenu à plusieurs reprises dans l'entretien sur les économies que sa présence au foyer permet de réaliser et qui représentent au total l'équivalent de son ancien salaire, il ne se sent pas pour autant autorisé à prélever une partie de ce salaire fictif sur les ressources du ménage pour des dépenses personnelles, et ce en dépit du fait que sa conjointe perçoive un tel prélèvement comme légitime. Le sentiment d'illégitimité que ressentent les pères vis-à-vis de l'usage des revenus de leur conjointe les dissuade probablement de négocier un plus grand accès aux ressources de la conjointe (la mise en place un compte commun), au profit de quelques stratégies d'accaparement discret des ressources de la conjointe. Plus largement, le marquage de l'argent dans ces couples est ambigu. En effet, si les conjointes marquent généralement leur salaire comme étant totalement ou en grande partie une ressource « familiale », les pères eux gardent à l'esprit le fait que cet argent provient du salaire de leur conjointe et qu'il est à ce titre virtuellement leur propriété. À l'inverse, les revenus des pères sont marqués comme étant en partie « personnels », bien qu'ils puissent s'en servir pour « participer » aux dépenses familiales.

Leur entourage peut également renvoyer les pères à leur illégitimité.

*Enquêtrice : euh, certains pères que j'ai rencontrés me disaient qu'ils avaient l'impression que leur conjointe avait plus son mot à dire sur les dépenses parce que c'était son argent. Est-ce que vous diriez la même chose ?
Olivier : ouais. Normalement, ça devrait pas mais effectivement, ouais. Enfin moi je ne me laisse pas faire ! Non, c'est ce qu'on entend... Y a son père, c'est ce qu'il dit, quoi.
Enquêtrice : c'est-à-dire ?
Olivier : c'est celui qui gagne l'argent qui doit dire et décider, mais ça ne va pas comme ça. Bah nous on fonctionne pas comme ça.*

De plus, la majorité des pères se déclarent comme peu dépensiers et insistent sur le fait que ce trait de caractère limite les situations de tension.

*Raphaël : je ne fais pas vraiment de dépenses pour moi-même. Je suis un peu comme Albert Einstein, dans ma garde-robe, j'ai que des T-shirts et que des pantalons tous identiques.
Tristan : moi je ne suis pas très dépensier et en plus quand j'étais tout seul... Je ne suis pas voyage... Je préfère mon monde intérieur.*

Ian : on a une vie simple, on n'est pas trop, comment dire, comment on appelle ça, des fous de consommation et d'objets, je ne le sais pas. Alors les seuls trucs qu'on pourrait consommer en trop, c'est les livres, euh, voilà. Sinon, et les CD, mais c'est pareil les CD, depuis qu'on a un enfant, à part les groupes qu'on connaît déjà et qu'on voit un petit peu mais ça a baissé en flèche, quand même. Voilà. Donc on n'a pas de dépenses vraiment... Très importantes, quoi.

De même, de nombreux pères revendiquent un désintéressé vis-à-vis de l'argent.

Antoine : Très clairement, depuis qu'on gagne suffisamment pour ne pas avoir besoin de se poser la question pour savoir si on va pouvoir faire toutes nos dépenses et tous nos frais fixes, euh, on se pose plus de question, on fait quasiment plus de compte et on se prend plus la tête parce que... Nous on estime que le service qu'on peut demander à l'argent, c'est de plus avoir à s'en occuper. Ce qui est le cas, on a pas plus d'ambition que ça. Euh... On n'est pas du tout dans une démarche de faire le plus d'argent possible.

Noé : c'est quoi la vie ? Il y en a qui travaillent pour vivre, et il y en a qui vivent pour le travail. Bon bah nous on a décidé de travailler pour pouvoir vivre, un petit peu, juste ce qu'il faut.

Ian : on a un mode de vie un peu particulier, donc euh... On va pas trop dans les grandes surfaces, et donc le, le... Et on avait la prétention de lui donner de la nourriture bio ou locale, en tous cas y a toujours les deux, donc des fois c'est local mais ce n'est pas bio ou c'est bio mais c'est pas local, donc je sais pas, en général... Et puis on a toujours eu une réflexion, notamment depuis qu'on est à Lyon parce que c'est plus facile, euh, que quand on était à Paris, à Lyon il y a énormément de, par exemple, de coopératives, de, de, voilà... Nationales comme bio cop, ou très locales, très locales, très lyonnaises, en lien avec des paysans locaux, enfin voilà. [...] C'est un peu à l'ancienne, finalement, on va de petit magasin en petit magasin, et même pour des choses très... Euh, on va dire, qu'on pourrait trouver qu'en grandes surfaces, nous on les trouve aussi à cette épicerie, ou à d'autres euh, ou chez... On va, on fréquente beaucoup tout ce qui est bazar pour les ampoules, y a une droguerie en bas, un petit magasin où pareil le mec à tout. Alors je ne vais pas aller courir à Casino parce que je ne supporte pas les grands magasins, de toute façon, je ne supporte pas les grandes surfaces... Et ça c'est un choix assumé, je veux dire, c'est quelque chose qu'on a... C'est évident que ça coûte plus cher, mais comme on a des besoins très... réduits, ça, ça passe, quoi.

Cette omniprésence d'un discours désintéressé vis-à-vis de l'argent s'explique sans doute en partie parce qu'un discours d'avidité n'est sans doute pas tenable face à autrui. Cependant, il peut également s'expliquer par la primauté des valeurs familiales dans ces couples (ou d'une collectivisation forcée des ressources par le père ?). Enfin, opter pour une organisation familiale où un des parents reste à la maison pour s'occuper des enfants semble marquer la préférence de la plupart des couples rencontrés pour le bien-être familial assuré par la présence des parents, par opposition à un bien-être qui viendrait de l'épanouissement professionnel et de ressources matérielles plus importantes. C'est particulièrement visible dans le cas de Noé, l'ancien ouvrier, dans la mesure où le couple cherche à minimiser les dépenses afin de passer le plus de temps possible en famille. Rappelons que Noé produit de nombreux biens et services destinés à l'autoconsommation, que le couple a investi dans l'immobilier afin de ne pas avoir à dépendre d'un travail salarié à terme et que Noémie a réduit son temps de travail à 80 % dès que les finances du couple lui ont permis.

A l'inverse, certaines conjointes semblent éprouver une difficulté à considérer leur argent comme étant « le leur » : quelques pères rapportent avec amusement que lorsqu'elles veulent faire une dépense personnelle un peu élevée (comme des chaussures ou des vêtements), elles leur demandent leur avis, comme si elles avaient besoin de leur permission. Il semblerait donc que certaines conjointes perçoivent leur salaire comme une ressource familiale avant d'être personnelle, signe de l'intériorisation de la figure de la « mère dévouée ».

Antoine : ma femme a plus de goûts de luxe que moi. [...] C'est que elle, une des choses qu'elle aime bien, quand même, c'est acheter des chaussures par exemple, donc elle fait volontiers des dépenses qui sont un peu luxueuses là-dessus et là très clairement elle attend mon aval pour le faire. Euh... Elle ne va quasiment jamais faire un achat de plusieurs centaines d'euros on va dire, même si c'est vrai, on peut s'arrêter à ça, plusieurs centaines d'euros qui soient plus ou moins luxe ou plus ou moins inutile sans m'en parler. Elle a besoin que je lui dise qu'elle peut ou qu'elle ne peut pas. Elle ne se sent pas non plus... Mais bon si elle était sûre à 100 %, que c'était un truc qui lui plaît trop, qu'elle flashe elle le ferait, mais c'est exceptionnel et même quand elle flashe en général elle m'appelle quand même « j'ai vu ça, je crois que je vais l'acheter » et si je lui dis « ça va pas », machin, ce qui m'arrive pas, elle le fait...

Ces propos d'Antoine soulignent ainsi la difficulté de l'articulation des désirs collectifs et individuels dans la famille, et plus particulièrement dans les familles où le père est au foyer : le choix de cette organisation familiale montre la volonté d'opter pour une solidarité familiale basée sur la complémentarité. Or, les ressources matérielles proviennent généralement principalement du salaire de la conjointe, ce qui provoque une tension dans les représentations des conjoint-e-s entre marquage du salaire de la conjointe comme une ressource familiale, ou comme une ressource personnelle.

De plus, quelques pères utilisent leurs économies comme une « arme » pour imposer leurs décisions d'achat.

Killian : C'est moi qui ai acheté le lave-vaisselle, sans rien demander à personne parce que... Je ne supporte pas de faire la vaisselle. [...] Moi j'ai grandi avec un lave-vaisselle. Chez mes parents. Et voilà, et elle, elle a grandi sans lave-vaisselle. Et pour elle, voilà, c'est limite... Un moment convivial où il y en a un qui lave et l'autre qui essuie et ça permet de papoter cinq minutes. Moi je vois plus de moment convivial autour d'un café, posé dans le canapé, après avoir mangé. Mais bon, voilà... Il y aura toujours un lave-vaisselle ici.

Les ressources « personnelles » des pères peuvent donc être un moyen pour eux d'imposer leurs propres décisions d'achat, tandis que les revenus des conjointes vont davantage faire l'objet de discussions quant à leur allocation.

Ainsi, contrairement à ce qu'a pu observer Laurence Bachmann auprès de femmes de classe moyenne suisse⁶⁴⁶, l'argent ne semble pas être un objet de conflit au sein de ces couples (du moins, les pères n'en ont pas parlé).

⁶⁴⁶ Bachmann Laurence, « De l'argent à soi. Les préoccupations sociales des femmes à travers leur rapport », Pur (coll. « Le sens social »), 2009

Soulignons que dans cette enquête, ce sont les femmes qui faisaient plutôt mention de ce genre de préoccupations, or les conjointes ont rarement été interrogées dans notre enquête et celles qui l'ont été n'en ont pas fait mention. Cependant, dans la mesure où les entretiens avec les conjointes étaient plus courts ou en présence du conjoint, le rapport de confiance entre les conjointes et l'enquêtrice n'a probablement pas pu s'établir suffisamment pour évoquer ce point sensible des rapports conjugaux. C'est peut-être également la manifestation d'une domination invisible de la part des pères qui en revendiquant un désintérêt pour l'argent parviennent à « collectiviser » les ressources presque contre la volonté de leur conjointe.

Jonathan : je suis plus ou moins obligé de réclamer sa carte bancaire si je dois payer des choses... Enfin pour la famille, ou la prendre... Ca c'est pas très, pas génial... Alors c'est vrai que je ne peux pas éternellement puiser sur mes revenus, puisque pour l'instant je n'en ai pas réellement...

De nombreux pères parviennent à obtenir un droit de « non-regard » de leur conjointe sur leurs dépenses et donc l'absence de négociations sur les montants alloués aux dépenses domestiques mais aussi personnelles. L'exemple le plus frappant de cela est sans doute Olivier, qui profite de sa gestion des comptes pour s'octroyer de « l'argent de poche » tous les mois et dénie la possibilité à sa conjointe de savoir « ce qu'il en fait », alors même que l'octroi de cette somme ne semble pas avoir fait l'objet de discussion avec sa conjointe.

*Olivier : moi ça me plaît pas trop. Hum. On ne va pas jusqu'à devoir justifier ce qu'on fait, mais des fois, presque. Ça ne me plaît vraiment pas.
[...]
Enquêtrice : Est-ce qu'elle vous reproche parfois d'avoir trop dépensé ? Ou vous ? Enfin je n'ai pas l'impression mais...
Olivier : ah bah si, si, si, ouais ! Parce que l'argent que j'ai, je le dépense comme j'ai envie, et puis elle me demande toujours ce que j'en fais et tout, elle se demande où ça passe... Ca, c'est pénible !*

A l'inverse, un couple a délibérément ménagé un « droit de regard » de la conjointe sur ses dépenses.

Ugo : alors pour le coup, moi elle regarde parce qu'elle a procuration sur mes comptes. Là, c'était pour me protéger moi, je lui ai laissé, je lui avais laissé procuration en fait sur tous mes comptes quand on a emménagé ensemble, de façon à ce que si j'abusais, elle puisse bloquer, retirer l'argent, etc., quoi. Et... J'ai perdu le fil... [Tapote sur la table, bref silence] et donc elle voit totalement, si je fais une dépense, elle me demande ce que c'est en plus ! Mais ce n'est pas... Elle me demande ce que c'est, je lui dis, et c'est tout. Enfin, je veux dire, il n'y a pas de jugement derrière. Mais comme elle suit les comptes, si elle voit que j'ai dépensé 50 euros, si ce n'est pas marqué dans l'intitulé, si elle ne se doute pas, elle me demande ce que c'est.

Le « droit de regard » de la conjointe contribue à lui donner du pouvoir dans le couple, car il manifeste le fait que les ressources familiales proviennent de son propre salaire et que donc à ce titre elle peut décider de son affectation. Or, le fait que plusieurs pères dénie ce « droit de regard » aux conjointes, soit parce qu'en pratique, ils gardent le contrôle de la gestion des finances ou profitent de l'absence d'une telle gestion, soit comme dans le cas plus extrême d'Olivier ils interdisent à leur conjointe d'accéder à une partie des dépenses, montre la persistance d'un pouvoir symbolique de ces pères dans le couple. En effet, en dépit du fait qu'ils ne sont plus les principaux apporteurs de ressources du couple, ces pères parviennent néanmoins à garder le contrôle en totalité ou en partie de l'affectation de ces ressources.

L'argent dans les couples rencontrés fait donc l'objet d'un marquage différent selon qu'il provient du salaire de la conjointe ou d'activités rémunérées ou d'investissements du père. Ce marquage différent contribue à un traitement différent. Ainsi, le salaire de la conjointe est marqué comme « familial », ce qui légitime que les pères y aient accès pour les dépenses liées au foyer, mais les deux conjoints semblent souvent éprouver des scrupules à l'affecter à des dépenses qu'ils considèrent comme personnelles. A l'inverse, l'argent provenant du père est marqué comme personnel, ce qui manifeste le pouvoir dont il dispose dans le couple (pouvoir de résister à son affectation comme ressource familiale) et cela lui donne du pouvoir. En effet, la possibilité de puiser dans ses ressources personnelles peut permettre au père de minimiser sa dépendance financière au salaire de la conjointe (en « se » payant des dépenses marquées comme personnelles ou en compensant une allocation trop faible pour les dépenses familiales) trop faible mais aussi d'imposer ses propres décisions d'achat (comme dans le cas du lave-vaisselle de Killian, le futur éducateur spécialisé).

La faible organisation financière dans les couples où l'homme est au foyer semble donc liée à un héritage de la situation financière antérieure, mais aussi de la volonté des conjoint-e-s de ne pas « mettre en lumière » cette organisation pour ménager l'égo de l'homme. En effet, négocier cette organisation contribuerait à souligner leur dépendance financière. Or, les conjointes cherchent à ménager le père, et les hommes ne se sentent pas forcément légitimes à accéder à ces ressources financières. De plus, ils n'ont pas les ressources symboliques pour entrer dans la négociation dans la mesure où comme le souligne Ernest, le rapport de forces n'est pas en leur faveur. En effet, la question de la mise en commun des ressources financières du ménage est évidemment essentielle dans les couples où le père est au foyer, dans la mesure où le père est placé dans une situation de dépendance économique. Pourtant, les conjointes ne semblent pas profiter de cet avantage pour infléchir le rapport de forces conjugal en leur faveur. Au contraire, comme dans le cas des femmes qui gagnent plus que leur conjoint⁶⁴⁷, elles semblent plutôt chercher à invisibiliser ce rapport de forces, conformément à l'idéologie amoureuse du don et du désintéret. Ainsi, même si ce constat est à nuancer du fait qu'on peut soupçonner les pères rencontrés de préserver la « face » de leur couple en passant sous silence d'éventuels conflits, ils ne font pas état de disputes où la conjointe ferait valoir sa position de principal apporteur de ressources pour infléchir le rapport de force en leur faveur.

L'absence de « mise en lumière » peut également se manifester par le déni d'un « droit de regard » de la conjointe sur l'affectation des finances, que cela se manifeste par un refus de budgétisation de la part des pères ou par un contrôle de la gestion bancaire (plus rare). Les pères semblent donc bénéficier à double titre de ce « flou financier ». D'une part, l'absence de suivi précis des dépenses et de l'approvisionnement du compte affecté aux dépenses familiales, voire la possibilité pour les pères d'accéder directement au revenu de sa conjointe par l'emprunt de sa carte bancaire ou par un compte joint ou commun, permet aux pères d'avoir un large accès au revenu de sa conjointe. D'autre part, la persistance du marquage des ressources du père comme étant « personnelles » leur permet de ne pas les affecter entièrement aux dépenses familiales.

De plus, de nombreux pères soulignent que leur aisance financière permet de minimiser les conflits au sujet de l'argent.

Ian : Pour l'instant, jusqu'à présent on a toujours économisé, donc voilà. On est plutôt des écureuils, finalement.

Antoine : On n'est pas dans le stress financier, on n'est pas à plaindre sur ce sujet-là donc ce n'est pas... C'est sans doute pour ça aussi que ça se passe bien, hein, mais... ça n'a pas toujours été le cas mais... Très clairement, depuis qu'on gagne suffisamment pour ne pas avoir besoin de se poser la question pour savoir si on va pouvoir faire toutes nos dépenses et tous nos

⁶⁴⁷ Tichenor Veronica J., « Argent, pouvoir et genre. Les dynamiques conjugales dans les couples où la femme gagne plus que son conjoint », in « L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux – perspective internationale », Belleau Hélène, Henchoz Caroline (dir.), L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2008

frais fixes, euh, on se pose plus de question, on fait quasiment plus de compte.

Hervé : j'ai cet atout, c'est que ma femme gagne bien sa vie et on a gardé quand même un certain confort de vie.

Tristan : moi, je n'ai pas de problème, j'ai... Voilà ! J'avais mes... J'ai suffisamment d'argent... Alors c'est vrai qu'on parle rarement d'argent en France, mais sur mon compte j'ai 20 000 euros. [Bref silence. Exclamation de surprise de l'enquêtrice, qui mime le choc, rire de l'enquêtrice] Donc ça veut dire que... Non ! Mais je ne dépense pas non plus ! Donc j'ai eu une donation et puis voilà ! Ca baisse, ça baisse, ça baisse... Mais c'est le matelas, je ne me fais pas, pour l'instant, tant que je ne suis pas... Moi je vis au présent donc tant que je ne suis pas à 0... Voilà ! Donc je n'ai pas de problème parce que, parce que je suis un privilégié, parce que je sais que je suis un privilégié... Il y a une anormalité là-dedans ! Mais voilà, je suis né dans un milieu très bourgeois... Mais voilà, ça ne veut pas dire que je ne me suis pas éduqué comme si c'était normal, mais du coup je n'ai pas à m'en faire là-dessus pour l'instant...

Ainsi, les pères dont les conjointes ont de hauts revenus peuvent profiter de leur situation de parent au foyer pour avoir un large accès légitime aux ressources gagnées par leurs conjointes, privant ces dernières d'une partie du pouvoir que ces revenus auraient pu procurer aux conjointes dans les rapports de force conjugaux.

Conclusion

Les couples rencontrés témoignent d'une inversion initiale des rôles : la majorité des couples sont hypogames. Les pères ont donc moins à perdre que leur conjointe à se retirer temporairement de la sphère professionnelle, et dans de nombreux cas, ils ont même beaucoup à y gagner. En effet, de nombreux pères étaient sans emploi au moment où ils sont devenus pères au foyer, parce qu'ils étaient au chômage lors de la naissance de leurs enfants ou parce qu'ils ont démissionné pour suivre leur conjointe engagée professionnellement ailleurs. La paternité au foyer leur permet donc d'abandonner une identité stigmatisée (chômeur) au profit d'une identité plus valorisante, tournée vers le soin de leurs enfants. Cette situation présente donc des bénéfices pour eux. En effet, les pères peuvent profiter de leur disponibilité liée à l'absence d'activité professionnelle pour se reconvertir professionnellement, monter leur propre affaire, et plus largement pour mener des activités personnelles qui leurs plaisent, tournées vers le foyer (travaux, soins des enfants) ou non. De plus, cette situation leur procure un accès légitime aux ressources matérielles de leurs conjointes, souvent supérieures aux leurs du fait du plus grand salaire de ces dernières. Ces bénéfices touchent également l'ensemble du foyer. De nombreux pères soulignent ainsi la qualité de vie permise par la présence d'un des conjoints au foyer, la relation privilégiée qu'ils ont avec leurs enfants et le plus grand bien-être de leur conjointe, qui d'une part n'a pas à s'inquiéter de la prise en charge des enfants et d'autre part peut s'investir dans sa profession.

Cette situation représente cependant des coûts pour le père. En effet, en termes identitaires, ces pères sont souvent renvoyés à leur situation « non-virile ». De plus, un trop long retrait de l'activité professionnelle peut affecter la future carrière de ceux qui veulent retravailler. Enfin, le fait que le ménage soit mono-actif limite les ressources monétaires du ménage. Cependant, la majorité des pères ne se sentent pas affectés par ces coûts. En effet, une partie d'entre eux tire son épanouissement de la prise en charge des enfants et du foyer. D'autres s'investissent dans des projets professionnels ou des activités rémunérées qui leur permettent de ne pas retourner dans l'emploi salarié ou de valoriser cette expérience de parent au foyer. De plus, la plupart des couples disposent de ressources monétaires suffisantes, grâce au salaire de la conjointe ou à des héritages ou des donations, pour vivre avec un seul salaire. Les couples aux revenus plus modestes s'investissent dans un mode de vie alternatif, basé sur une production destinée à l'autoconsommation et une limitation des besoins.

Le principal coût de la paternité au foyer est donc lié à la solitude de ces pères. En effet, si certains soulignent qu'ils ont un caractère plutôt solitaire, la majorité d'entre eux ressent un sentiment d'isolement. En effet, ils n'ont plus accès à la sociabilité liée à l'environnement professionnel, et ils sont rarement inclus dans les collectifs féminins qui se forment autour des enfants, comme les parents qui vont dans les parcs ou qui attendent à la sortie des écoles. De plus, ils connaissent rarement d'autres pères dans cette situation avec qui ils pourraient discuter de ce mode de vie. Cependant, ils ne vivent pas pour autant en reclus : ils conservent souvent des liens d'amitié avec leurs anciens amis, ceux de leurs conjointes ou leur famille et leur belle-famille (bien que les rapports avec cette dernière soient parfois tendus).

Si l'inversion des genres a un coût, il semble donc plus peser à l'extérieur du foyer (le regard des autres) qu'à l'intérieur de celui-ci. En effet, les conjointes les soutiennent, dans leur choix mais aussi financièrement. Au contraire, cette inversion ne représente pas une coupure avec l'identité masculine, puisque la plupart des pères en profitent pour se reconvertir professionnellement, dans des professions masculines (ébéniste, rénovation de maisons et d'appartements, professeur de qi-gong) ou féminines (assistant maternel).

De plus, les activités qu'ils pratiquent au foyer (travaux, bricolage, entretien des véhicules, jardinage) et leur apport monétaire (quand ils ont des économies) leur permettent de conserver un rôle masculin au sein du couple. Les principaux coûts de cette situation sont les mêmes que ceux dont souffrent les femmes au foyer : sentiment de solitude et non-reconnaissance de cette situation comme un travail.

Cette ambivalence de l'inversion des rôles se manifeste dans la répartition des tâches domestiques. La majorité des pères bénéficient d'une « paternité conditionnelle »⁶⁴⁸ : ils choisissent les tâches qu'ils prennent en charge. En effet, ils bénéficient des injonctions normatives différenciées qui pèsent sur les hommes et les femmes. Les pères peuvent ne pas prendre en charge les tâches qu'ils n'aiment pas, ne pas acquérir les compétences nécessaires pour les prendre en charge (notamment dans le cas des tâches liées au linge) ou différer la prise en charge des tâches qui sont de leur ressort. A l'inverse, les conjointes ont intériorisé une injonction à agir lorsqu'elles voient une tâche qui doit être faite. Elles prennent en charge ces tâches par défaut, parce qu'elles ne sont pas satisfaites de la façon dont les pères la prennent en charge, mais aussi pour décharger leur conjoint, dans une logique de « don ». Les pères ne manquent pas de faire valoir dans leurs discours ces « dons » qu'ils font à leur conjointe, en prenant en charge une partie des tâches, alors que cette prise en charge va théoriquement de pair avec leur situation de parent au foyer. A l'inverse, les conjointes aident « gentiment » (comme le souligne Hervé, l'ancien cadre), spontanément, parce qu'elles ont intériorisé que c'est leur rôle dans le foyer.

Les pères bénéficient ainsi de la culpabilité des conjointes, de ne pas être une « bonne mère » et une « bonne maîtresse de maison ». Cette culpabilité joue particulièrement en ce qui concerne les enfants. De nombreuses conjointes cherchent à « compenser » le temps qu'elles ne passent pas au foyer en se rendant disponibles pour leurs enfants le soir et le week-end, déchargeant en partie le père. Le temps des mères le week-end est pensé comme du temps familial, alors que certains pères estiment qu'ils ont déjà « fait leur part » en se rendant disponible pour le foyer pendant les journées de semaine. A l'inverse, plusieurs pères expriment de la culpabilité à ne pas prendre en charge autant de tâches ménagères qu'ils le jugent légitimes étant donné leur situation de parent au foyer. Cet écart entre leurs discours (« ma conjointe ne devrait rien faire comme tâches ménagères à la maison ») et leurs pratiques (« elle en fait quand même ») manifeste le pouvoir dont ils disposent en tant qu'homme dans le couple.

La culpabilité des mères, mais aussi leur intériorisation de la « charge mentale »⁶⁴⁹ lorsque le couple était encore bi-actif, contribue à ce que les conjointes ne se désengagent pas de la gestion du foyer, ne serait-ce que par le rappel au père de certaines tâches ménagères ponctuelles ou des impératifs administratifs, ou par la prise en charge des tâches liées au linge.

Les pères bénéficient ainsi de l'inertie de l'organisation domestique. Notamment, lorsque le couple profitait des services d'une personne extérieure (rémunérée ou membre de la famille de la conjointe) concernant le ménage et notamment le repassage, l'entrée dans la paternité au foyer ne remet pas en cause cette organisation. Plus largement, le fait de garder un lien avec l'emploi (activité rémunérée, formation) permet aux couples qui défendent un partage des tâches de conserver une répartition de ces tâches entre les conjoints, répartition qui n'est qu'infléchiée par la plus grande disponibilité du père.

⁶⁴⁸ Modak Marianne, Palazzo Clothilde, « Les pères se mettent en quatre ! Responsabilités quotidiennes et modèles de paternité », Publications universitaires romandes, Cahiers de l'EESP 34, Lausanne, 2002

⁶⁴⁹ Haicault Monique, « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du Travail*, n°3, 1984, p. 268-275

La majorité des pères rencontrés sont donc des « hommes à la maison » que des « pères au foyer ». Cependant, certains pères de notre échantillon se revendiquent comme des pères au foyer, et investissent le domaine domestique en conséquence. Ces pères tirent leur épanouissement de la prise en charge du foyer, sur un mode "enchanté" lié à une relation affective intense avec leurs enfants ou sur un mode "pragmatique" lié à l'association de leur situation à un travail à part entière. En effet, Antoine, l'ex-médecin, Raphaël, le « père au foyer jusqu'au bout » ou Ian, le « militant tout azimut » assimilent dans leur discours la paternité au foyer à un travail équivalent au travail salarié, par le temps qu'ils y consacrent ou l'équivalent monétaire des tâches qu'ils réalisent. Ils reprennent ainsi l'affirmation féministe selon laquelle le travail domestique est un "vrai" travail, mais qui n'est pas reconnu. Il est cependant intéressant que le moyen que ces pères aient trouvé pour affirmer la légitimité de leur situation soit de l'associer au travail salarié, c'est-à-dire une composante essentielle de l'identité masculine. Cependant, cette affirmation a des implications différentes selon les couples. En effet, dans le cas de Raphaël, c'est parce que c'est un "vrai" travail qu'il trouve légitime de prendre en charge l'intégralité des tâches ménagères, comme une femme au foyer, et d'en décharger totalement sa conjointe. Le fait de le voir comme un "boulot" lui a permis de surmonter son déplaisir ou son incompétence vis-à-vis de certaines tâches (comme le repassage). A l'inverse, Ian reprend le discours féministe pour justifier un partage des tâches entre lui et sa conjointe : « ce n'est pas parce que je suis à la maison que je dois tout me taper » (Ian). Plus largement, la prise en charge des tâches ménagères est différente selon que le père ait la garde d'un enfant en bas-âge ou non.

Il convient donc de distinguer les « pères au foyer », les « hommes au foyer » et les « pères à la maison ». Les « pères au foyer », comme Ugo, le futur assistant maternel, ont la garde d'un enfant en bas-âge et veulent prendre en charge les tâches ménagères, mais ne trouvent pas le temps de le faire (du moins, pas pendant la journée, ce qui les oblige parfois à en prendre en charge le soir, comme Olivier, le père des jumeaux à la santé fragile et d'une petite fille). A l'inverse, les « pères à la maison », comme Dimitri, le père moldave ou Noé, l'ancien ouvrier, s'ils profitent de leur disponibilité pour prendre en charge la garde d'un enfant en bas-âge ou pour passer plus de temps avec leurs enfants, ne se sentent pas pour autant le devoir de prendre en charge la totalité des tâches ménagères. Enfin, les « hommes au foyer » sont les pères dont les enfants sont plus âgés et qui endossent la gestion du foyer, comme Raphaël, le père au foyer « jusqu'au bout » ou Antoine, l'ancien médecin.

L'inversion des genres n'est jamais totale dans les couples où le père est au foyer. Si certains de ces pères adoptent un rôle traditionnellement féminin en prenant en charge le travail domestique, cela ne signifie pas pour autant que les mères adoptent un rôle masculin, puisque les conjointes restent impliquées dans la prise en charge des tâches ménagères et des enfants (plus que ne le font les hommes en couple avec une femme au foyer). De plus, la plupart des pères rattachent cette situation aux attributs du masculin, en gardant un lien avec le monde du travail, en consacrant une part importante de leur temps au foyer à des tâches masculines (travaux, bricolage, entretien des véhicules) ou même en faisant valoir cette présence au foyer comme un travail à part entière. Ils refusent le stigmata d'homme improductif en faisant valoir les économies qu'ils font réaliser à la famille par leur présence au foyer, ou leur participation aux dépenses du foyer grâce à leurs épargnes ou leurs activités rémunérées.

Les pères rencontrés se distinguent dans leur rapport au temps. En effet, pour que la disponibilité temporelle des pères les pousse à investir l'identité de père au foyer et à prendre en charge la gestion temporelle, il faut qu'ils envisagent de rester dans cette situation pendant une longue période. Le plaisir, l'horizon temporel de ces pères et la prise en charge des tâches domestiques font donc système : lorsque les pères apprécient le fait d'être au foyer, ils envisagent de le rester le plus longtemps possible et estiment qu'il est de leur devoir de prendre en charge les tâches domestiques.

A l'inverse, les pères qui n'apprécient pas cette situation (qui sont « empêchés » de retourner sur le marché de l'emploi), ou du moins qui ne tirent pas leur épanouissement d'une vie à l'écart du monde professionnel, n'investissent pas autant la gestion domestique. Cependant, dans les deux situations, la disponibilité des pères pour leurs enfants n'est exigée d'eux qu'en l'absence de la conjointe. A l'inverse, quand elle est présente, il est attendu d'elle une grande disponibilité aux enfants (comme en témoignent les critiques des pères concernant l'incapacité de la conjointe à faire abstraction de ses préoccupations professionnelles quand elle est au foyer).

Le rapport au temps des conjointes bénéficie donc au père. Tout d'abord, les conjointes éprouvent des difficultés à rester au foyer sans prendre en charge de tâches domestiques (comme dans le cas de Tania, qui ne parvient pas à passer de sa journée de congé du vendredi sans participer aux tâches ménagères). Ensuite, les conjointes envisagent la gestion du foyer sur un temps plus long que les pères. Par exemple, là où les pères prennent en charge les tâches ménagères « au coup par coup », selon un rythme journalier ou hebdomadaire, les conjointes pensent aux tâches mensuelles ou au nettoyage ponctuel d'une pièce « à fond ». De même, elles gèrent souvent le « planning » familial, en rappelant aux pères les démarches administratives à mener.

Le fait d'être un homme dans un couple est donc source de pouvoir en ce qui concerne la répartition des tâches ménagères et parentales. En effet, si l'activité professionnelle et les ressources matérielles et symboliques qu'elles procurent donnent du pouvoir à l'homme actif occupé dans le couple, le retrait du monde du travail ne laisse pas l'homme démuné. L'inculcation aux femmes du don de soi, mais aussi d'exigences domestiques plus élevées, enjoint les conjointes à prendre en charge elle-même une partie du travail domestique (ou de le confier à une autre femme) même lorsque l'homme est disponible, et à le « décharger ». A l'inverse, les hommes disposent du pouvoir que leur temps disponible ne soit pas marqué comme étant disponible pour la gestion du foyer.

Observer les pères au foyer avec un regard féministe permet non seulement de rendre compte des raisons que les enquêté-e-s donnent à l'entrée du père dans une situation atypique pour son sexe ou à la forme de la répartition des tâches domestiques, mais aussi de montrer ce qui se cache derrière ces raisons et notamment de mettre en lumière quelques-uns des mécanismes qui contribuent au maintien de l'inégale répartition des tâches domestiques au sein du couple.

Cependant, le cas d'Ian, le « militant tout azimut », montre bien les difficultés à analyser la situation de ces hommes du point de vue du féminisme. En effet, on peut se réjouir que des hommes optent pour une situation traditionnellement féminine et la revendiquent, et que le travail domestique soit reconnu comme un "vrai" travail, travail qui n'est assigné automatiquement ni à la femme, ni au parent au foyer. Cependant, on peut regretter que si ce travail est souvent réparti de façon égalitaire (ou légèrement inégalitaire en défaveur de l'homme dans les couples) dans les couples rencontrés, ce sont les hommes qui ont le pouvoir de négocier les termes de la répartition. En effet, ils choisissent les tâches qu'ils prennent en charge alors que leur conjointe les prend en charge par défaut, ils se réservent les tâches qu'ils aiment et imposent à leur conjointe celles qu'ils n'aiment pas, ils résistent aux exigences de cette dernière... De plus, la plupart d'entre eux organisent leur temps de façon à pratiquer des activités qui leur plaisent alors que le temps non-professionnel des conjointes est largement assigné à une disponibilité aux enfants et au foyer.

L'enquête présentée ici n'est qu'une enquête exploratoire. Il serait intéressant d'en tester les résultats sur un échantillon plus large, afin de comparer de façon plus systématique les pères qui subissent cette situation et ceux qui l'adoptent avec plaisir. Rappelons que l'échantillon a largement été recruté à partir du terme « père au foyer », alors qu'un des objectifs de cette enquête était la comparaison entre des hommes qui s'identifient à ce terme et ceux qui ne s'y reconnaissent pas.

De plus, la grille d'entretien n'était pas assez précise en ce qui concerne la répartition des tâches. Elle prenait peu en compte le poids des modèles familiaux et les représentations de ces pères (et de leurs conjointes) en termes de rôles féminin et de masculin, et de répartition des tâches idéale, légitime ou juste. De même, la question de la répartition des tâches parentales dans les premiers mois de chaque enfant, et plus largement la façon dont ces pères se représentent leurs relations avec leurs enfants, étaient peu abordées. Or, ces points auraient permis d'analyser la répartition du travail domestique en termes de continuité ou de rupture par rapport à leurs représentations ou leur trajectoire biographique, et donc de donner des éléments d'analyse afin de rendre compte de ce qui constitue ou non une ressource dans chaque couple. Enfin, le fait d'interroger systématiquement les deux conjoints aurait permis l'accès à des données plus précises et plus nuancées que celles de cette enquête, notamment en ce qui concerne la charge mentale supportée par chaque conjoint concernant la gestion du foyer.

Bibliographie

- Algava Elisabeth, « *Quel temps pour les activités parentales ?* », Etudes et résultats, n° 162, mars 2002
- Atkinson Ti-Grace, « *Le féminisme radical et l'amour* », Odyssée d'une amazone, trad. de l'anglais par M. Carlisky, Des femmes, 1975, p. 60
- Ananian Sévane, Robert-Bobée Isabelle, « *Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007* », Dress, Etudes et résultats, n° 678, 2009
- Ariès Philippe, « *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime* », Plon, 1960
- Ahrne Göran and Roman Christine, « *Hemmet Barnen och Makten: Förhandlingar om Arbete och Pengar i Familjen (Home, Children and Power : Negotiations about Work and Money in the Family)* », Fritzes, Stockholm, 1997, p. 139
- Amossé Thomas, de Peretti Gaël, « *Hommes et femmes en ménage statistique : une valse à trois temps* », Travail, genre et sociétés, Vol. 26, n° 2, 2011, p. 23-46
- Askham Janet, « *Identity and Stability in Marriage* », Cambridge University Press, Cambridge, 1984
- Bachmann Laurence, « *De l'argent à soi – les préoccupations sociales des femmes à travers leur rapport à l'argent* », Presses universitaires de Rennes (Pur) (coll. « Le sens social »), 2009
- Badinter Elisabeth, « *XY, de l'identité masculine* », Odile Jacob, 1992
- Baillette Frédéric, Liotard Philippe, « *Sport et virilisme* », Quasimodo & fils, 1999
- Barrère-Maurisson Marie-Agnès et al. (coll.), « *Le sexe du travail – structures familiales et système productif* », Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 1984
- Barrère-Maurisson Marie-Agnès, « *La division familiale du travail – la vie en double* », Presses Universitaires de France (Puf) (coll. « Economie en liberté »), 1992
- Barrère-Maurisson Marie-Agnès (dir.), « *Partage des temps et des tâches dans les ménages* », Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, La Documentation Française (coll. « Cahier travail et emploi »), 2001
- Barrère-Maurisson Marie-Agnès, Rivier Sabine et Marchand Olivier, « *Temps de travail, temps parental – la charge parentale : un travail à mi-temps* », Dares et Services des droits des femmes, Premières synthèses, Vol. 20, n° 1, 2000
- Barrère-Maurisson Marie-Agnès, Rivier Sabine, « *Le partage des temps pour les hommes et les femmes : ou comment conjuguer travail rémunéré, non rémunéré et non-travail* », Premières synthèses, Vol. 11, n° 1, 2001
- Barrère-Maurisson Marie-Agnès et Rivier Sabine, « *Temps parental, parentalité et parentalisme : à propos des nouvelles pratiques, institutions et régulations en matière de famille* », Cahier de la MSE, CNRS/Université Paris 1, n° 42, 2002
- Beaud Stéphane, Pialoux Michel, « *Retour sur la condition ouvrière : enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard* », Fayard, 1999

- Baudelot Christian, Gollac Michel, « *Travailler pour être heureux ?* », Fayard, 2003
- Bauer Denise, « *Entre maison, enfant(s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples* », Etudes et résultats, n° 570, avril 2007
- Bauer Denise, « *S'arrêter pendant trois ans pour s'occuper de son enfant : une idée qui progresse chez les pères* », Etudes et résultats, n° 638, mai 2008
- Bauer Denise, « *L'organisation des tâches domestiques et parentales dans le couple* », in Régnier-Loilier Arnaud (coll.), Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles, Ined (coll. « Grandes enquêtes »), 2010
- Baverez Nicolas, Reynaud Bénédicte et Salais Robert, « *L'invention du chômage* », Puf (coll. « Quadrige »), 1986
- Becker Gary S., « *A Treatise on the Family* », Harvard University Press, Cambridge, 1981
- Beer William R., « *Househusbands : Men and Housework in American Families* », Greenwood Press, New-York, 1983
- Belleau Hélène, Henchoz Caroline, « *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux – perspective internationale* », L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2008
- Belleau Hélène, Martial Agnès, « *Aimer et compter ? – Droits et pratiques des solidarités conjugales dans les nouvelles trajectoires familiales* », Presses de l'Université du Québec, 2011
- Benjamin Orly and Sullivan Oriel, « *Relational resources, gender consciousness and possibilities of change in marital relationships* », The Sociological Review, vol. 47, n° 4, 1999, p. 794-820
- Benoît Amélie, « *Tous pareils, les pères ? Le rapport à la paternité peut-il expliquer le rapport au temps des pères ?* », Lien social et politiques, n° 54, 2005, p. 25-37
- Bereni Laure, Chauvin Sébastien, Jaunait Alexandre, Revillard Anne, « *Introduction aux gender studies – manuel des études sur le genre* », De Boeck (coll. « Ouvertures politiques »), 2008
- Bessin Marc, « *Rétrospective et prospective de la fonction paternelle – points de vue de chercheurs* », Cnaf, Recherches et prévisions, n° 75, mars 2004, p. 79-84
- Bessin Marc, Levilain Hervé « *Pères sur le tard, logiques temporelles et négociations conjugales* », Cnaf, Recherches et prévisions, n° 76, juin 2004, pp. 23-39
- Bessin Marc, « *Les hommes dans le travail social : le déni du genre* », in Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), « *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement* », Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2008
- Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel (dir.), « *Bifurcations – les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement* », La Découverte (coll. « Recherches »), 2010
- Blais Martin, Bédard Isabelle, « *Pères et fils : masculinité, société et transmission* », Eres, Dialogue, Vol. 189, n° 3, 2010, p. 141-150

Blood Robert O., Wolfe Donald M., *“Husbands and Wives. The dynamics of married living”*, The free press, Illinois, 1960

Blöss T., Odéna S., « *Idéologies et pratiques sexuées des rôles parentaux – quand les institutions de garde des jeunes enfants en confortent le partage inégal* », Cnaf, Recherches et prévisions, n° 80, juin 2003

Bourdieu Pierre, « *L’opinion publique n’existe pas* », Les temps modernes, Vol. 318, janvier 1973, p. 1292-1309

Bourdieu Pierre, « *Questions de sociologie* », Editions de Minuit, 1984

Bouve Catherine, « *La berceuse, le philanthrope et l’inspectrice – écrire l’histoire des crèches collectives* », in Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, « *La petite enfance – entre familles et crèches, entre sexe et genre* », L’Harmattan (coll. « Logiques sociales), février 2013

Boyer Danielle, Céroux Benoît, « *Les limites des politiques publiques de soutien à la paternité* », Travail, genre et société, n° 24, 2010, p. 47-62

Boyer Danielle, Nicolas Muriel, « *La disponibilité des pères : conduite par les contraintes de travail des mères ?* », Cnaf, Recherches et prévisions, n° 84, juin 2006

Boyer Danielle, Nicolas Muriel, Robert Marie-José, « *Les pères bénéficiaires du complément de libre choix d’activité* », Cnaf, L’e-ssentiel, n° 131, janvier 2013

Boyer Danielle, Renouard Sonia, « *Les pères bénéficiaires de l’allocation parentale d’éducation* », Cnaf, L’e-ssentiel, n° 17, 2003, p. 1-4

Boyer Danielle, Renouard Sonia, « *Les hommes bénéficiaires de l’APE – quels arbitrages au sein des couples ?* », Cnaf, Dossier d’étude, n° 57, juin 2004

Boyer Danielle, « *Les pères bénéficiaires de l’APE : révélateurs de nouvelles pratiques paternelles ?* », Cnaf, Recherches et prévisions, n° 76, juin 2004, p. 53-62

Boyer Danielle, « *Le congé parental peut-il promouvoir l’égalité entre hommes et femmes ? – Recours et pratiques des pères bénéficiaires de l’Allocation Parentale d’Education* », in Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, « *La petite enfance – entre familles et crèches, entre sexe et genre* », L’Harmattan (coll. « Logiques sociales), février 2013, p. 149-165

Boyer Danielle (dir.), « *La paternité aujourd’hui* », Cnaf, Informations sociales, n° 176, 2013

Bozon Michel, Héran François, « *La formation du couple – textes essentiels pour la sociologie de la famille* », La Découverte (coll. « Grands repères »), 2006

Brachet Sara, « *Etre père en France et en Allemagne : entre représentations et pratiques* », Cnaf, Informations Sociales, n° 163, 2011, p. 62-70

Broqua Christophe, Doquet Anne (dir.), « *Masculin pluriel* », Cahiers d’études africaines, Vol. 209-210, 2013

Brown Elisabeth, « *La contribution des pères et des mères à l’éducation des enfants* », Revue française des affaires sociales, Vol. 1, n° 1, 2007

Brugailles Carole, Sebille Pascal, « *La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants – l'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations* », Cnaf, Politiques sociales et familiales, n° 95, mars 2009

Brugailles Carole, Sebille Pascal, « *Pères et mères face aux activités parentales : un partage inégalitaire* », in Régnier-Loilier Arnaud (coll.), « *Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles* », Ined (coll. « Grandes enquêtes »), 2010

Brugailles Carole, Sebille Pascal, « *Partage des activités parentales : les inégalités perdurent* », Cnaf, Politiques sociales et familiales, n° 103, mars 2011

Brugailles Carole, Sebille Pascal, « *Le partage des tâches parentales : les pères, acteurs secondaires* », Cnaf, Informations Sociales, n° 176, 2013, p. 24-30

Brustreel Anne, « *Les facteurs de l'implication du père dans la garde des jeunes enfants* », in Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, « *La petite enfance – entre familles et crèches, entre sexe et genre* », L'Harmattan (coll. « Logiques sociales), février 2013, p. 129-147

Brousse Cécile, « *La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale* », France. Portrait social 1999-2000, Insee, 1999, p. 135-151

Butler Judith, « *Trouble dans le genre* », La Découverte (coll. « Poche »), 2006

Castelin-Meunier Christine, « *La paternité* », Puf (coll. « Que sais-je ? »), 1997

Castelin Meunier Christine, « *La place des hommes et les métamorphoses de la famille* », Puf (coll. « Sociologie d'aujourd'hui »), 2002

Castelin Meunier Christine, « *Les métamorphoses du masculin* », Puf, Vendôme, 2005

Clair Isabelle, « *Dire à deux dans le mariage* », in « *L'injustice ménagère* », dir. De Singly François, Hachette (coll. « Pluriels »), 2009 (2007)

Chabaud-Rychter Danielle, Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Sonthonnax Françoise, « *Espace et temps du travail domestique* », Librairie des Méridiens, 1985

Chadeau Ann, Fouquet Annie, « *Peut-on mesurer le travail domestique ?* », Economie et Statistique, n° 136, 1981, p. 29-42

Chadeau Ann, Fouquet Annie, « *Le travail domestique, essai de quantification* », Insee, 1981

Coenen-Huther Josette, « *Dominance et égalité dans les couples - Un réexamen de la théorie des ressources à la lumière de sous-cultures familiales* », Cahiers du Genre, Vol. 1, n° 30, 2001, p. 179-204

Coenen-Huther Josette, « *Femmes au travail, femmes au chômage* », L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 2004

Collavechia Sandra, « "doing moneywork" : le travail domestique des femmes dans la gestion des finances familiales », in « *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux – perspective internationale* », Belleau Hélène, Henchoz Caroline (dir.), L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2008

- Collinson David L., Hearn Jeff, « *Men as managers, managers as men. Critical perspectives on men, masculinities and managements* », Sage Publications, Londres, 1996
- Connell Raewyn, « *Masculinities* », Polity Press, 2^{ème} édition, Cambridge, 2005
- Connell Raewyn, « *Fantasmés de meurtre et vie pratique* », Travail, genre et sociétés, Vol. 29, n° 1, 2013, p. 175-180
- Costechareire Céline, « *Une lecture des styles de conjugalité au sein de l'habitat des couples lesbiens* », Cnaf, Politiques sociales et familiales, n° 101, mars 2011, p. 65-79
- Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, « *La petite enfance – entre familles et crèches, entre sexe et genre* », L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), février 2013
- Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, « *La parentalité et ses genres. Les sciences humaines et la place du père auprès du jeune enfant* », in Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, « *La petite enfance – entre familles et crèches, entre sexe et genre* », L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), février 2013, p. 167-224
- Couppié Thomas, Epiphane Dominique, « *Hommes et femmes minoritaires dans leur profession : le bonheur à quel prix ?* », in Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), « *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement* », Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2008
- Court Martine, « *Corps de filles, corps de garçons : une construction sociale* », La Dispute (coll. « Corps santé société »), 2010
- Corbin Alain, Courtine Jean-Jacques, Vigarello Georges, « *Histoire de la virilité* », Seuil (coll. « L'univers historique »), 3 tomes, 2011
- Cresson Geneviève, « *Le travail domestique de la santé* », L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1995
- Cresson Geneviève, « *De l'idéal égalitaire aux pratiques inégalitaires, quelles "réorganisations" ?* », in Knibiehler Yvonne, Neyrand Gérard, Maternité et parentalité, ENSP, 2004
- Cromwell Ronald E., Olson David H., « *Power in families* », Sage Publications, New-York, 1975
- Dafflon Nouvelle Anne (dir.), « *Filles-garçons : socialisation différenciée ?* », Presses universitaires de Grenoble (coll. « Vies sociales »), Grenoble, 2006
- Daly Kerry, « *Time, Gender and the Negotiation of Family Schedules* », Symbolic Interaction, Vol. 25, n° 3, 2002, p. 323-342
- Déchaux Jean-Hughes, « *Sociologie de la famille* », La Découverte (coll. « Repères »), Paris, 2007
- Déchaux Jean-Hughes, « *Travail parental et parenté : parlons-nous de la même chose ?* », Cnaf, Informations sociales, n° 154, 2009, p. 14-20
- Degenne Alain, Lebeaux Marie-Odile, Marry Catherine, « *Les usages du temps : cumuls d'activités et rythmes de vie* », Economie et statistique, n° 352-353, 2002
- Dejours Christophe, « *Souffrance en France - La banalisation de l'injustice sociale* », Seuil, 1998

Delforge Sandie, « *Images et représentations du père et de la mère – dans les revues adressées aux professionnel(le)s de l'enfance* », Cnaf, Informations sociales, n° 132, 2006, p. 100-105

Delforge Sandie, « *Le genre de la fonction parentale – une analyse de la presse des professionnel(le)s de la petite enfance* », in Coulon Nathalie, Cresson Geneviève, « *La petite enfance – entre familles et crèches, entre sexe et genre* », L'Harmattan (coll. « Logiques sociales), février 2013, p. 109-128

Delphy Christine, « *L'ennemi principal – économie politique du patriarcat* », Syllepse (coll. « Nouvelles questions féministes »), 1997

Delphy Christine, « *Travail ménager ou travail domestique ?* », « *L'ennemi principal – économie politique du patriarcat* », Syllepse (coll. « Nouvelles questions féministes »), 1997, p. 57-72

Demazière Didier, « *Le chômage – comment peut-on être chômeur ?* », Belin (coll. « Perspectives sociologiques »), 2003

Denave Sophie, « *Les conditions individuelles et collectives des ruptures professionnelles* », in Grossetti Michel, Bidart Claire (dir.), « *Trajectoires sociales et bifurcations* », Puf, Cahiers internationaux de la sociologie, Vol. 120, n° 1, 2006

Denave Sophie, « *Les ruptures professionnelles : analyser les événements au croisement des dispositions individuelles et des contextes* », in Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel (dir.), « *Bifurcations – les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement* », La Découverte (coll. « Recherches »), 2010

Devreux Anne-Marie, « *Des appelés, des armes et des femmes : l'apprentissage de la domination masculine à l'armée* », Nouvelles questions féministes, Vol. 18, n° 3-4, 1997, p. 49-78

Devreux Anne-Marie, « *Les rapports sociaux de sexe : un cadre d'analyse pour les questions de santé ?* », in Aïach P., Cèbe D. ; Cresson G., Philippe C. (dir.), « *Femmes et hommes dans le champ de la santé, aspects sociologiques* », Editions ENSP, Rennes, 2001

Dieu Anne-Marie, Delhay Christine, Cornet Annie, « *Comprendre les femmes au foyer, des intermittentes du travail ? – comment s'organise un rapport en pointillé au travail, face aux difficultés de cumuler responsabilités familiales et professionnelles ?* », Revue internationale de psychosociologie, Vol. XVII, n° 43, 2011, p. 261-281

Doucet Andrea, « *"It's almost like I have a job, but I don't get paid" : Fathers at home reconfiguring work, care, and masculinity* », *Fathering*, Vol. 2, n° 3, automne 2004, p. 277-303

Doucet Andrea, Merla Laura, « *Stay-at-home fathering – a strategy for balancing work and home in Canadian and Belgian families* », *Community, Work and Family*, Vol. 10, n° 4, novembre 2007, p. 455-473

Douguet Florence, Vilbrod Alain, « *Les infirmiers libéraux : singularité des trajectoires professionnelles* », in Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), « *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement* », Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2008

Dubeau Diane, Devault Annie et Forget Gilles (dir.), « *La paternité au XXIe siècle* », Les Presses de l'Université Laval, Laval, 2009

- Dumontier Françoise, Guillemot Danièle, Méda Dominique, « *L'évolution des temps sociaux au travers des enquêtes Emploi du temps* », Économie et Statistique, n° 252-353, 2002, p. 3-13
- Durkheim Emile, « *La famille conjugale* », in Textes, présentés par Victor Karady, t. II, Editions de Minuit (coll. « Le sens commun »), 1975 (1892)
- Duru-Bellat Marie, Jarlégan Annette, « *Garçons et filles à l'école primaire et dans le secondaire* », in Blöss Thierry (dir.), « *La dialectique des rapports hommes-femmes* », Puf (coll. « Sociologie d'aujourd'hui »), 2001, p. 75-78
- Dussuet Annie, « *Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire* », L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 1997
- Everett Hughes, « *Carrières, cycles et tournants de l'existence* », Le regard sociologique, essais sociologiques, textes rassemblés et présentés par Chapoulie Jean-Michel, Editions de l'EHESS, 1996 (1950)
- Eversston Lars, Nyman Charlott, « *Difficultés liées à la négociation dans la recherche sur la famille : un regard sur l'organisation financière des couples suédois* », Enfants, familles, générations, n° 2, printemps 2005
- Fagnani Jeanne, « *Rétrospective et prospective de la fonction paternelle – points de vue de chercheurs* », Cnaf, Recherches et Prévisions, n° 75, mars 2004, p. 79-84
- Ferrand Michèle, « *Féminin, Masculin* », La Découverte (coll. « Repères »), 2004
- Finch Janet, Mason Jennifer, « *Negotiating family responsibilities* », Tavistock/Routledge, Londres, 1993
- Fisher Hélène, « *Histoire naturelle de l'amour* », Hachette Littérature (coll. « Pluriel »), 2008 (1992)
- Fisher Jessica, « *Stay at home fathers : the new gender benders* », Indiana, août 2010
- Fouquet Annie, « *Le travail domestique : du travail invisible au 'gisement' d'emplois* », in J. Laufer, C. Marry, M. Maruani (dir.) « *Masculin Féminin : questions pour les sciences de l'homme* », Puf, 2001, p. 99-129
- Garcia Sandrine, « *Mères sous influence - De la cause des femmes à la cause des enfants* », La Découverte (coll. « Textes à l'appui »), 2011
- Garner Hélène, Méda Dominique, Sénik Claudia, « *La place du travail dans les identités* », Economie et statistique, Vol. 393-394, 2006, p. 21-40
- Glaude Michel, De Singly François, « *L'organisation domestique : pouvoir et négociation* », Economie et statistique, Vol. 187, 1986, pp. 3 –30
- Giddens Anthony, « *Modernity and self-identity. Self and society in the late moderne age* », Polity Press, 1991
- Gilman Charlotte Perkins, « *Our androcentric culture, or the man-made world* », Echo Library, New-York, 2009
- Guillaumin Colette, « *Sexe, race et pratique du pouvoir* », Côté-femmes, 1992

- Gojard Séverine, « *Le métier de mère* », La Découverte (coll. « Corps, santé, société »), 2010
- Goffman Erving, « *La mise en scène de la vie quotidienne – la présentation de soi* », Editions de minuit, 1973
- Goffman Erving, « *Les rites d'interaction* », Editions de minuit (coll. « Le sens commun »), 1974
- Godelier Maurice, « *La production des grands hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée* », Fayard (coll. « L'espace du politique »), 1982
- Godelier Maurice, « *Métamorphoses de la parenté* », Fayard, 2004
- Gosset Stéphanie, « *Les dynamiques identitaires des femmes ayant recours à l'Allocation Parentale d'Education* », Cnaf, Dossier d'étude, n° 58, 2004
- Gottman John M., Notarius Clifford I., « *Decade Review : observing marital interaction* », Journal of marriage and the family, vol. 62, p. 927-947, 2000
- Grossetti Michel, Bidart Claire (dir.), « *Trajectoires sociales et bifurcations* », Puf, Cahiers internationaux de la sociologie, n° 120, Vol. 1, 2006
- Grossetti Michel, « *Imprévisibilités et irréversibilités : les composantes des bifurcations* », in Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel (dir.), « *Bifurcations – les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement* », La Découverte (coll. « Recherches »), 2010, p. 147-159
- Grossetti Michel, « *L'imprévisibilité dans les rapports sociaux* », Grossetti Michel, Bidart Claire (dir.), Trajectoires sociales et bifurcations, Puf, Cahiers internationaux de la sociologie, n° 120, Vol. 1, 2006
- Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), « *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement* », Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2008
- Guisse Nelly, Régnier-Loilier Arnaud, « *Mise en scène de la vie quotidienne. Dit-on la même chose en présence de son conjoint ?* », In Régnier-Loilier Arnaud (coll.), « *Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles* », Ined (coll. « Grandes enquêtes »), 2010
- Hahn Alois, « *L'entente comme stratégie* », Langage et travail, n° 2, 1991, p. 19-26
- Haicault Monique, « *La gestion ordinaire de la vie en deux* », Sociologie du Travail, n° 3, 1984, p. 268-275
- Haicault Monique, « *L'expérience sociale au quotidien. Corps, espace, temps* », Presses de L'Université d'Ottawa, 2000
- Henchoz Caroline, « *Le rôle de l'indépendance financière dans la construction du lien conjugal contemporain : l'analyse du processus d'individualisation des finances dans trois générations de couples* », Enfances, Familles, Générations, n° 9, automne 2008
- Henchoz Caroline, « *La reproduction des inégalités dans la sphère conjugale* », in « *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux – perspective internationale* », Belleau Hélène, Henchoz Caroline (dir.), L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2008

- Henchoz Caroline, « *Le couple, l'amour et l'argent – la construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse* », L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2009
- Héritier Françoise, « *Masculin-féminin : la pensée de la différence* », Odile Jacob, 1996
- Héritier Françoise, « *Masculin-féminin : Dissoudre la hiérarchie* », Odile Jacob, 2002
- Hirata Helena, Laborie Françoise, Le Doaré Hélène, Senotier Danièle (dir.), « *Dictionnaire critique du féminisme* », Puf (coll. « Politique d'aujourd'hui »), 2000
- Hirata Helena, « *Division sexuelle et internationale du travail* », Futur antérieur, Vol. 16, n° 2, 1993
- Hirata Helena, Kergoat Danièle, « *La division sexuelle du travail revisitée* », in « *Les nouvelles frontières de l'inégalité : hommes et femmes sur le marché du travail* », Maruani Margaret, Hirata Helena, Kergoat Danièle (dir.), La Découverte, 1998, p. 93-104
- Hochschild Arlie, « *The second shift : working parents and the revolution at home* », Viking Penguin, New-York, 1998
- Illouz Eva, « *Pourquoi l'amour fait mal – l'expérience amoureuse dans la modernité* », Seuil (coll. « La couleur des idées »), 2012
- Jaboin Yveline, « *La construction de l'identité professionnelle masculine dans un secteur en voie de mixité : le cas des hommes enseignant à l'école maternelle* », in Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), « *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement* », Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2008
- Jami Irène, Simo, Patrick, « *De la paternité, de la maternité et du féminisme – entretien avec Michèle Ferrand* », Mouvements, Vol. 31, n° 1, 2004, p. 45-55
- Jamouille Pascale, « *Des hommes sur le fil – la construction de l'identité masculine en milieux précaires* », La Découverte (coll. « Alternatives sociales »), 2005
- Jodelet Denise, « *Représentations sociales : phénomènes, concepts et théorie* », in Moscovici Serge, Psychologie sociale, Puf, 1984
- Johansson Roine, « *Organisationer emellan. Om förhandlingar, makt och handlingsutrymme*, (Entre les organisations. Sur la négociation, le pouvoir et la marge de manœuvre) », Lund, Studentlitteratur, 1997
- Jonas Irène, « *Le nouveau travail féminin dans "l'entreprise-couple"* », Cahiers du genre, Vol. 41, n° 2, 2006, p. 181-196
- Jonas Irène, « *"Psy", "coach" et travail d'amour dans "l'entreprise couple" : les femmes en première ligne* », in Tahon Marie-Blanche (dir.), « *Famille et rapports de sexe. Actes du 4^{ème} Congrès international des recherches féministes dans la francophonie plurielle* », Tome 2, Editions du Remue-ménage, Montréal, 2007, p. 141-157
- Kaufmann Jean-Claude, « *La trame conjugale – analyse d'un couple par son linge* », Nathan (coll. « Pocket »), 1997 (1992)
- Kaufmann Jean-Claude, « *La sociologie du couple* », Puf (coll. « Que sais-je ? »), Paris, 1999 (1993)

- Kaufmann Jean-Claude, « *Casseroles, amour et crises : ce que cuisiner veut dire* », Armand Colin (coll. « Individu et société »), 2005
- Kaufmann Jean-Claude, « *Le cœur à l'ouvrage – théorie de l'action ménagère* », Nathan (coll. « Pocket »), 2011 (1997)
- Kaufmann Jean-Claude, « *Agacements – les petites guerres du couple* », Armand Colin (coll. « Le livre de poche »), 2008 (2007)
- Kellerhals Jean, Troutot Pierre-Yves et Lazega Emmanuel, « *Microsociologie de la famille* », Puf (coll. « Que sais-je ? »), 1984
- Kelley Harold H., Thibaut John W., « *The social psychology of groups* », Wiley, New-York, 1959
- Kergoat Danièle, « *Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe* », in Hirata Helena, Laborie Françoise, Le Doaré Hélène, Senotier Danièle (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Puf (coll. « Politique d'aujourd'hui »), 2000
- Kergoat Danièle, « *Rapports sociaux et division du travail entre les sexes* », in Femmes, genre et sociétés, Maruani Margaret (dir.), La Découverte (coll. « L'état des savoirs »), 2005
- Kergoat Danièle, « *Le rapport social de sexe. De la reproduction des rapports sociaux de sexe à leur subversion* », in Bidet-Mordrel Annie, *Les rapports sociaux de sexe*, Puf (coll. « Actuel Marx Confrontation »), 2010
- Komter Aafke, « *Hidden Power in marriage* », *Gender and Society*, 3(2), 1989, p. 187-216
- Lazuech Gilles, « *L'argent du quotidien* », Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2012
- Lahire Bernard, « *Écritures domestiques : la domestication du domestique* », *Informations sur les sciences sociales*, vol. 34, n° 4, 1995, p. 567-592
- Laufer Jacqueline, « *Domination* », in Femmes, genre et sociétés, Maruani Margaret (dir.), La Découverte (coll. « L'état des savoirs »), 2005
- Le Pape Marie-Clémence, « *L'ambivalence d'une double appartenance familiale : hommes et femmes en milieux populaires* », *Sociétés contemporaines*, n° 62, 2006, p. 5-26
- Le Pape Marie-Clémence, « *Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives* », *Cnaf, Informations sociales*, n° 154, 1009, p.88-95
- Ledoux Clémence, Thullier Benoît, « *Du travail domestique des hommes au travail domestique masculin* », *Terrains et Travaux*, ENS Cachan, Vol. 1, n° 10, 2006
- Lemarchant Clothilde, « *Unique en son genre... Orientations atypiques de lycéens et lycéennes au sein de filières techniques et professionnelles* », in Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), « *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement* », Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2008
- Le mel Yannick, « *La rareté relative des aides à la production domestique* » in Kaufmann Jean-Claude (dir.), « *Faire ou faire-faire ? Famille et services* », Pur (coll. « Le sens social »), 1996

- Lennon Mary Clare, Rosenfield Sarah, « *Relative Fairness and the Division of Housework : the importance of options* », *American Journal of Sociology*, vol. 100, n° 2, 1994, p. 506-531
- Letrait Muriel, Mougel Sarra, « *J'en fais plus à la maison, pourquoi ?* », in Giraud Christophe, Martin Olivier, De Singly François, *Nouveau manuel de sociologie*, Armand Colin (coll. « Hors collection »), 2010
- Letrait Muriel, « *L'utilisation par les chômeurs du temps libéré par l'absence d'emploi* », *Economie et statistique*, n° 352-353, 2002, p. 101-125
- Léveillé Danielle, « *L'androcentrisme en anthropologie : un exemple, les femmes inuit* », *Groupe de recherche multidisciplinaire féministe*, Vol. 27, Université Laval, 1989
- Lévi-Strauss Claude, « *Les structures élémentaires de la parenté* », Mouton de Gruyter, 2002 (1947)
- Levy Marion, « *Our mothers tempers* », University of California press, Berkley et Los Angeles, 1989
- Lorenzi-Cioldi, « *Les représentations des groupes dominants et dominés* », Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2002
- Lorton Damien, « *Le père est une mère comme les autres* », La Découverte (coll. « Les empêcheurs de tourner en rond »), 2010
- Lukes Steven, « *Power : A radical view* », Basingstoke, Palgrave Macmillan, New-York, 2005 (1974)
- Maillochon Florence, « *La femme du ménage – la préparation du mariage au principe du "partage inégal" du travail domestique* », *Temporalités*, Vol. 9, 2009
- Maison Dominique, « *Femmes au foyer – expériences sociales* », Cnaf, Dossier d'étude, n° 92, mai 2007
- Marks Lauren, Palkovitz Rob, « *American fatherhood types: The good, the bad, and the uninterested* », *Fathering*, Vol. 2, n° 2, printemps 2004, p. 113-129
- Marquet Jacques, « *L'évolution contemporaine de la parentalité* », Academia Press (coll. « Problèmes actuels concernant la cohésion sociale »), Gent (Belgique), 2005
- Marry Catherine, « *Les femmes ingénieurs – une révolution respectueuse* », Belin (coll. « Perspectives sociologiques »), 2004, p. 24
- Marshall Katherine, « *Les pères au foyer* », *Statistique Canada*, n° 75, 1998, P. 9-15
- Martial Agnès, « *Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales* », *Ethnologie française*, Vol. 42, n° 1, 2012
- Mathieu Claude-Nicole, « *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe* », *Côté-Femmes*, 1991
- Méda Dominique, Cette Gilbert, Dromel Nicolas, « *Les pères, entre travail et famille – les enseignements de quelques enquêtes* », Cnaf, *Recherches et Prévisions*, n° 76, juin 2004, pp. 7-22
- Méda Dominique, « *Les femmes peuvent-elles changer la place du travail dans la vie ?* », *Droit Social*, n° 5, 2000, p. 463-470

Mead Margaret, « *L'un et l'autre sexe* », Denoël-Gonthier, 1966

Merla Laura, « *Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères « au foyer* », Université catholique de Louvain, Louvain, 2006

Merla Laura, « *Père au foyer : une expérience "hors norme"* », Cnaf, Recherches et Prévisions, n° 90, pp. 17-27, décembre 2007

Merla Laura, « *Masculinité et paternité à l'écart du monde du travail : le cas des pères au foyer en Belgique* », Recherches sociologiques et anthropologiques, Vol. 2, n° 38, 2007

Merla Laura, « *Peut-on se penser au masculin quand on est père « au foyer* ? Le bricolage d'une identité de genre « hors normes », entre conformisme déclaré et marginalité assumée », in Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte, Eres, 2010

Modak Marianne, Palazzo Clothilde, « *Les pères se mettent en quatre ! Responsabilités quotidiennes et modèles de paternité* », Publications universitaires romandes, Cahiers de l'EESP 34, Lausanne, 2002

Molinier Pascale, « *Déconstruire la crise de la masculinité* », Mouvements, Vol. 31, 2004, p. 24-29

Mosconi Nicole, « *Femmes et savoir : la société, l'école et la division scolaire des savoirs* », L'Harmattan, 1994

Motte-Baumvol Benjamin, Belton-Chevalier Leslie, Shearmur Richard G., « *Différences de genre et formes de dépendances des conjoints biactifs dans l'accompagnement des enfants* », Géographie Economie Société, Lavoisier, Vol.13, n° 2, 2011 p. 189-206

Naville Pierre, « *Essai sur la qualification du travail* », Librairie Marcel Rivière et Cie, 1956

Négroni Catherine, « *Ingrédients des bifurcations professionnelles : latence et événements déclencheurs* », in Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel (dir.), « *Bifurcations – les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement* », La Découverte (coll. « Recherches »), 2010

Nicolas Muriel, « *Interrompre son activité professionnelle : deux compléments de libre choix d'activité de la prestation d'accueil du jeune enfant* », Cnaf, L'essentiel, n° 79, Novembre 2008

Osmond Marie W., « *Reciprocity: A Dynamic Model and a Method to Study Family Power* », Journal of Marriage and Family, Vol. 40, n° 1, Février 1978, p. 49-61

Pailhé Ariane, Solaz Anne, « *Le temps parental est-il transférable entre conjoints ? – le cas des couples confrontés au chômage* », Revue économique, Presses de Sciences Po, Vol. 55, n° 3, 2004, p. 601-610

Perraudin Corinne, Mucci Muriel, « *Activité des mères de jeunes enfants et organisation de la garde : des choix complexes et souvent contraints* », Revue française des affaires sociales, Vol. 1, n° 1, 2008, p. 205-228

Pfefferkorn Roland, « *Le partage inégal des "tâches ménagères"* », Les Cahiers de Framespa, n° 7, 2011

Philippe Claudine, « *Le conseil conjugal et familial au masculin* », in Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), « *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement* », Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2008

- Ponthieux Sophie, Schreiber Amandine, 2006, « *Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale* », in Données sociales. La société française, Insee, 2006, p. 43-51
- Puech Isabelle, « *Le non-partage du travail domestique* », in Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs, Maruani Margaret (dir.), La Découverte, 2005
- Quiénart Anne, « *La paternité sous observation : des changements, des résistances, mais aussi des incertitudes* », in Descarries Francine, Corbeil Christine (dir.), Espace et temps de la maternité, Editions du Remue-Ménage, Montréal, 2002, p. 201-522
- Rault Wilfried, Letrait Muriel, « *Diversité des formes d'union et "ordre sexué"* », in Régnier-Loilier Arnaud (coll.), « *Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles* », Ined (coll. « Grandes enquêtes »), 2010
- Rasera Frédéric, Renahy Nicolas, « *Virilités : au-delà du populaire* », Travail, genre et sociétés, Vol. 29, n° 1, 2013, p. 169-173
- Régnier-Loilier Arnaud (coll.), « *Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles* », Ined (coll. « Grandes enquêtes »), 2010
- Régnier-Loilier Arnaud, Hiron Céline, « *Evolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant* », Politiques Sociales et Familiales, n° 99, Cnaf, mars 2010
- De Ridder Guido, Ceroux Benoît, Bigot Sylvie, « *Les projets d'implication paternelle à l'épreuve de la première année* », Cnaf, Recherches et Prévisions, n° 76, juin 2004, pp. 39-51
- Rollins Boyd C., Bahr Stephen J., « *A theory of power relationship in marriage* », Journal of marriage and the family, vol. 38, 1976, p. 619-627
- Romito Patrizia, « *La naissance du premier enfant. Etude psychosociale de l'expérience de la maternité et de la dépression post-partum* », Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1990
- Rouyer Véronique, Croity-Belz Sandrine, Prêteur Yves (dir.), « *Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte – expliquer les différences, penser l'égalité* », Eres, 2010
- Roux Patricia, « *Couple et égalité – un ménage impossible* », Réalités Sociales (coll. « Perspectives en sciences sociales »), Lausanne, 1999
- Roy Daniel, « *Un sociologue à l'usine* », La Découverte (coll. « Classiques »), 2006
- Roy Delphine, « *L'argent du « ménage », qui paie quoi ?* », Travail, genre et sociétés, Vol. 15, n° 1, 2006, p. 101-119
- Roy Delphine, « *"Tout ce qui est à moi est à toi ?". Mise en commun des revenus et transferts d'argent dans le couple* », Terrain, n° 45, 2005, p. 41-52
- Safilios-Rothschild Constantina, « *The study of family power structure : a review 1960-1969* », Journal of Marriage and the family, n° 32, 1970
- Safilios-Rothschild Constantina, « *A macro and micro-examination of family and love : an exchange model* », Journal of marriage and the family, n° 37, mai 1976, p. 355-552

- Scanzoni John, « *Social processes and power in families* » in Burr Wesley R., Hill Reuben, F. Nye Ivan, Reiss Ira L., eds., *Contemporary Theories About the Family, Volume I*. The Free Press, New-York, 1979
- Scott Joan W., « *De l'utilité du genre* », Fayard (coll. « Histoire de la pensée »), 2012
- Schwartz Olivier, « *Le monde privé des ouvriers – hommes et femmes du Nord* », Puf (coll. « Quadrige »), 2002 (1989)
- Schweitzer Sylvie, « *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles* », Odile Jacob, 2002
- Schiess Christian, « *La construction sociale du masculin – on ne naît pas dominant, on le devient* », mémoire de DEA, Genève, 2005
- Siblot Yasmine, « « *Je suis la secrétaire de la famille !* » *La prise en charge féminine des tâches administratives entre subordination et ressource* », *Genèses* n° 64, vol. 3, 2006, p. 46-66
- Silvera Rachel, « *Le défi de l'égalité hommes/femmes dans le syndicalisme* », *Mouvements*, Vol. 43, 2006
- Singh Supriya, Lindsay Jo, « *Money in heterosexual relationships* », *Australian and New Zealand Journal of Sociology*, vol. 32, 1996, p. 56
- De Singly François, « *Les habits neufs de la domination masculine* », *Esprit*, n° 11, novembre 1993, p. 54-64
- De Singly François, « *Le Soi, le couple et la famille* », Nathan (coll. « Essais et recherches »), 2000 (1996)
- De Singly François, « *Charges et charmes de la vie privée* », in Laufer Jacqueline, Marry Catherine, Maruani Margaret (dir.), « *Masculin, féminin : questions pour les sciences de l'homme* », Puf, 2002, p. 149-167
- De Singly François, « *Les uns avec les autres* », Nathan, 2003
- De Singly François, « *L'injustice ménagère* », Hachette (coll. « Pluriels »), 2009 (2007)
- De Singly François, « *Le sentiment d'injustice face aux inégalités domestiques* », in De Singly François (coll.), *L'injustice ménagère*, Hachette (coll. « Pluriels »), 2009 (2007)
- De Singly François, « *Sociologie de la famille contemporaine* », Armand colin (coll. « 128 »), 2009
- De Singly François, « *Le masculin pluriel* », *Travail, genre et sociétés*, Vol. 29, n° 1, 2013, p. 161-168
- Smith Calvin D., « *Men don't do this sort of thing, a case study of the social isolation of househusband* », in *Men and masculinities*, Vol. 1, n° 2, octobre 1998, p. 138-172
- Strauss Anselm, « *Negotiations* », Jossey-Bass Publishers, London, 1978
- Stroobants Marcelle, « *Sociologie du travail* », Armand Colin (coll. « 128 »), 2010 (1993)

Swinnen Hugo, « *Pères au travail, hommes au foyer : à la recherche de leviers pour asexuer les tâches au sein du ménage et de la famille* », Actes des conférences « Les hommes et l'égalité », publié par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2007, Bruxelles

Tabet Paola, « *La Construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps* », L'Harmattan (coll. « Bibliothèque du féminisme »), Paris, 1998

Tahon Marie-Blanche, « *Sociologie des rapports de sexe* », Presses universitaires de Rennes (coll. « Le sens social »), 2004

Takala Pentti, « *Gender roles, time use and daily rhythm among families with children* », International association of time use research conference, Lisbonne, 2002

Testenoire Armelle, « *Carrières féminines, résistances masculines : couples à hypogamie féminine* », in Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), « *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement* », Presses universitaires de Rennes (coll. « des sociétés »), 2008

Thorne Barrie, « *Feminist rethinking of the family : an overview* », in Thorne Barrie, Yalom Marilyn, *Rethinking the family, some feminist questions*, Longman, New-York, 1982, p. 1-24

Tichenor Veronica J., « *Earning more and getting less* », Rutgers University Press, New Brunswick, 2005

Tichenor Veronica J., « *Argent, pouvoir et genre. Les dynamiques conjugales dans les couples où la femme gagne plus que son conjoint* », in « *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux – perspective internationale* », Belleau Hélène, Henchoz Caroline (dir.), L'Harmattan (coll. « Questions sociologiques »), 2008

Trellu Hélène, « *Recompositions et résistances de la masculinité et de la féminité, de la paternité et de la maternité à l'épreuve du congé parental pris par les hommes en France* », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol. 38, n° 2, 2007, p. 123-141

Trellu Hélène, « *Négociations dans le couple autour de l'articulation vie familiale/vie professionnelle : le cas des pères bénéficiant de l'Allocation Parentale d'Éducation* », in Tahon Marie-Blanche (dir.), « *Famille et rapports de sexe. Actes du 4^{ème} Congrès international des recherches féministes dans la francophonie plurielle* », Tome 2, Editions du Remue-Ménage, Montréal, 2007, p. 158-171

Trellu Hélène, « *Quand la femme fait carrière et l'homme est au foyer...* », in Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain, « *L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement* », Presses universitaires de Rennes (coll. « Des sociétés »), 2008

Trellu Hélène, « *Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ?* », Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010

Truc Gêrôme, « *La paternité en maternité – une étude par observation* », *Ethnologie française*, Vol. 36, n° 2, 2006, p. 341-349

Verjus Anne, « *La paternité au fil de l'histoire* », Cnaf, *Informations Sociales*, n° 176, mars-avril 2013, p. 16-22

Verjus Anne, Vogel Marie, « *Le travail parental : un travail comme un autre ?* », Cnaf, *Informations Sociales*, n° 154, 2009, p. 4-6

Vigarelo Georges, « *La virilité et ses "crises"* », Travail, genre et sociétés, Vol. 29, n° 1, 2013, p. 153-160

Weber Florence, « *Le travail à côté – étude d'ethnographie ouvrière* », Emess et Inra, 1989

Welzer-Land Daniel, Filiod Jean Paul, « *Les hommes à la conquête de l'espace... domestique – du propre et du rangé* », Vlb éditeur (coll. « Des hommes en changement »), Québec, 1993

Welzer-Lang Daniel, « *Virilité et virilisme dans les quartiers populaires en France* », VEI Enjeux, n° 128, mars 2002

Willet Sara, Griffin Christine, « *Men, masculinity and the challenge of long-term unemployment* », in Mac An Ghail Mairtin (éd.), « *Understanding Masculinities : social relations and cultural arenas* », Open University Press, Michigan, 1996

Zaouche-Gaudron Chantal, « *Paternité(s) : pluralité et singularité* », in Schneider Benoît (dir.), « *Enfant en développement, famille et handicaps : interactions et transmissions* », Eres, Ramonville Sinte-Agne, 2006, p. 87-97, 2006

Zarca Bernard, « *La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple* », Economie et statistiques, n° 228, Janvier 1990, p. 29-40

Zegaï Mona, « *La fabrique des genres à travers le jouet* », Chantiers politiques, printemps 2008

Zegaï Mona, « *Trente ans de catalogues de jouets : mouvances et permanences des catégories de genre* », Actes du colloque Enfance et cultures : regards des sciences humaines et sociales, Sylvie Octobre et Régine Sirota (dir), Paris, 2010

Zelizer Viviana, « *Pricing the priceless child* ». The Changing Social Value of Children, Basic Books, 1985

Zelizer Viviana, « *L'argent social* », Genèses, Vol. 65, n° 4, 2006, p. 126-137

Zelizer Viviana, « *La signification sociale de l'argent* », Seuil (coll. « Liber »), 2005

Annexes

Annexe 1 – Tableau récapitulatif des enquêtés

♂ : Yves	♂ : architecture, Diplôme de ski, Cnam pour être ingénieur	♂ : chef de profession (informaticien,	♂ : 3 200 brut ♀ : 2 400-2 500	♂ : 51 ♀ : 44	Inter-contrat Raison de l'arrêt	Compte commun et deux comptes séparés	2 - 1 garçon + 1 fille (7 ans) (âge en années)	3 mois
♂ : Victor ♀ : Valérie	♂ : informaticien ♀ : BTS de gestion formation de réseau ♀ : maîtrise de birman, chinois, vietnamien	♂ : prestataire ♀ : technicien informaticien ♀ : responsable d'un service commercial dans une société d'automobile	♂ : 2000 ♀ : 1600 - 1700	♂ : 40 ♀ : 32	Chômage + fin d'une formation	compte commun (pour la maison) et deux comptes séparés	2 – 1 fille 1 garçon (18 mois)	1 an
♂ : Benoît ♀ : Antoine ♀ : Béatrice ♀ : Amélie	♂ : médecine (bac +5) pas obtenu ♀ : pharmacie (médecin des hôpitaux)	♂ : médecin travaillant ♀ : médecin des hôpitaux	♂ : 3 500 – 4 000 ♀ : 8 000 - 9 000	♂ : 46 ♀ : 45	Raisons de travail familiales	Deux comptes dont un compte professionnel (d'Amélie)	2 - 3 garçons (7, 2, 4, 5) 15 mois)	9 ans
♂ : Cédric ♀ : Céilia	♂ : BTS (bac +2) tourisme ♀ : bac +5 (Moldavie)	♂ : emploi dans le tourisme ♀ : gérant consultant magasin de fleurs ♀ : administrateur international des ventes ♀ : agent comptable	♂ : 7 000 (en Moldavie) ♀ : 6 000	♂ : 52 ♀ : 43	Arrêt de travail suite à un accident présent pour suivre sa femme	Deux comptes séparés	2 - 1 fille (18) + 1 garçon (17) 29 ans	3 ans et demi
♂ : Ernest ♀ : Elisa	♂ : bac + 4 en économie	♂ : informaticien ♀ : médecin	♂ : 1 800-1 900 (avec loyer) ♀ : ≈ 8 300	♂ : 52 ♀ : 54	Voulait réduire son activité professionnelle après la naissance de	Un compte joint (celui du père), deux comptes séparés, un compte professionnel (mère)	3 – 1 fille (17), deux fils (13, 8)	8 ans

♂ : Ian ♀ : Inès	♂ : bac (deux 1 ^{ère} année d'histoire)	♂ : agent des impôts (cadre)	♂ : 1 500 (20 000 à 25 000)	♂ : 36 ♀ : 36	Compte parental enfant	Deux comptes séparés (Ian a une	1 – un garçon (1)	1 an
♂ : François ♀ : Fanny	♂ : BTS électronique ♀ : cryptographie physique	♂ : technicien après avoir été responsable à la logistique de Lyomarketing	♂ : 6 000 ♀ : 25 000 (28 000-30 000 à l'année)	♂ : 63 ♀ : 46	Retraite	Deux comptes séparés, d'un compte commun	2 – une fille et un garçon (6, 7) + 2 fils d'un premier mariage (38)	2 ans
♂ : Gaëtan ♀ : Julie ♀ : Gabrielle	♂ : bac pro (4 ans) après la 3 ^{ème} en Belgique) ♀ : droit (bac +5 ?) et interprétariat (école)	♂ : commercial chargé de la vente d'espaces publicitaires ♀ : avocate en entreprise ♀ : avocate	♂ : 4 900 – 5 000 (Paris), 7 000 (actuellement)	♂ : 49 ♀ : 43	Arrêt de travail suite à un déménagement pour suivre sa femme	Deux comptes séparés	3 – un garçon (19 mois) + un à venir	3 ans (père depuis mars 2011)
♂ : Killian ♀ : Katherine	♂ : BTS tourisme, formation attaché commercial tourisme	♂ : commercial, maître de assurances dans une maison	♂ : 1 280 (actuellement) ♀ : 1 700	♂ : 35 ♀ : 36		Deux comptes séparés	2 – 2 filles (10,5 ; 5,5)	1 an et 1 an et demi
♂ : Hervé ♀ : Hélène	♂ : gestion (4 ans) ♀ : prépa + école de commerce (bac + 4)	♂ : directeur financier à caractère opérationnel dans une banque spécialisé superviser les remplaçant cadres ♀ : gérante dirigeants de deux zones géographiques féminines	♂ : ≈ 6 600 (brut) ♀ : plus que son mari	♂ : 48 ♀ : 46	Arrêt de travail suite à un déménagement pour suivre sa femme		2 – une fille (14) et un garçon (11)	3 ans

♂ : Léo ♀ : Olivia ♀ : Océane	♂ : CAP BFP de vendeuse, BAP de brevet d'animation professionnelle (assistant animateur technicien)	♂ : technicien en développement en laboratoire public professeur des écoles	♂ : 5 100 ♀ : 2 600	♂ : 39 ♀ : 37	Stabilité conjointe	Deux comptes séparés	3 – 2 filles (7, 2), un garçon (9) mois	3 ans et demi
♂ : Matthias ♀ : Maud	♂ : prépa lettres (abandonnée), licence de lettres ♀ : maîtrise de lettres modernes, certification de cinéma	♀ : hygiéniste sécurité en hygiène et nettoyage auprès des entreprises	♂ : 300 (CAF) ♀ : 2 000	♂ : 32 ♀ : 32	N'a jamais travaillé	Deux comptes séparés	2 – un garçon (6) et une fille (2)	7 ans
♂ : Paul ♀ : Noé ♀ : Pauline ♀ : Noémie	♂ : école de commerce (bacc +4) ♀ : CAP de mécanicien d'entretien (bacc +4) ♀ : BTS assistante de Direction	♂ : fonctions commerciales et marketing en grande entreprise ♀ : monteuses réguleuses en presse → technicien, atelier affecté à une ligne de production ♀ : représentante dans la production ♀ : conseillère à Pôle emploi et cosmétique	♂ : 5 000 (actuellement) ≈ 2 200, 500 (loyer) ♀ : 1 200	♂ : 39 ♀ : 40 ♀ : 39	chômage Chômage	Un compte commun et deux comptes séparés	3 – 2 filles (8, 4), un garçon (7)	3 ans 7 ans (père depuis 5 ans)
♂ : Raphaël ♀ : Rose	♂ : bac pro	♂ : dépanneur électroménager, dépanneur à la télévision ♀ : gestion de fortunes dans la banque	♂ : 2 500 ♀ : 5 000	♂ : 43 ♀ : 38	Démission	Deux comptes séparés	1 – 1 garçon (6)	6 ans

♂ : Ugo ♀ : Williams	♂ : études de comptabilité et de vente (BTS pas obtenu), formation de technicien informatique ♀ : master	♂ : technicien informatique ♀ : vendeuse de produits dépense berger de chèvres...) ♀ : professeur	♀ : 2 000 ♀ : 2 500	♂ : 33 ♀ : 32	Chômage parental	Compte commun et deux comptes séparés	2 – 2 garçons (15); 2011 1 fille (12)	17 ans et demi
♂ : Samuel	♂ : maîtrise de mathématiques appliquées, un an de sociologie	des études de sciences de la direction d'une école d'ingénieurs, webmaster (à domicile), animation ♀ : médecin généraliste	♂ : 1000 ♀ : 2000		chômage	un compte joint, deux comptes séparés	1 – 1 garçon (10)	10 ans
♀ : Sarah								
♂ : Tristan ♀ : Tania	♂ : maîtrise (non- validée) en droit- sciences politiques ♀ : école d'infirmiers	♂ : libraire, graphiste indépendant ♀ : infirmière	♂ : 500 (+/-) + 300 (loyer, +/-) ♀ : 1 500-1 700 (+ 1 200 loyer)	♂ : 48 ♀ : 37	Métier indépendant	Deux comptes séparés	2 – 2 garçons (3,5 ; 8 mois)	3 ans et demi

Annexe 2 : analyse d'articles de presse portant sur les pères au foyer

Les articles sur lesquels porte cette analyse ont été publiés entre 2007 et 2012, ils ont été consultés en juin 2012. Pour des raisons de facilité d'accès aux sources, seuls des articles disponibles sur Internet font partie du corpus.

Ces textes ne sont pas des articles de fond ou de réflexion sur le sujet, mais majoritairement des témoignages, parfois accompagnés des réflexions de sociologues ou de psychologues sur le sujet. De plus, ils ont une forme extrêmement stéréotypée. Tout d'abord, le titre contient presque toujours l'expression « père au foyer », souvent sous la forme « profession : père au foyer »⁶⁵⁰. C'est peut-être une référence à un film sorti en 1984, réalisé par Stan Dragoti, mais c'est également une manière de souligner l'injonction sociale qui pèse sur l'homme à avoir une profession. Puis ces articles commencent soit en rappelant que ce phénomène est encore marginal, soit en soulignant que ces « papa à plein temps » ont abandonné leur carrière au bénéfice de leurs enfants et de la carrière de leur conjointe. Le journaliste introduit ensuite le père au lecteur en mentionnant son nom, et le nombre et l'âge de leurs enfants, ou le nombre d'années qu'ils ont passé au foyer ; avant de s'effacer et de laisser la place au discours du père qui porte souvent sur plusieurs points précis de sa situation (leur situation professionnelle avant l'entrée dans la paternité au foyer, la situation professionnelle de leur épouse -le soutien de la carrière de cette dernière est souvent un élément décisif dans le discours de ces pères pour rester au foyer-, puis leur quotidien, puis le regard des autres et les réactions de leur entourage).

On remarquera que bien que le terme « père au foyer » soit omniprésent dans ces articles, il ne fait jamais l'objet d'une définition : il est parfois confondu avec le « congé parental »⁶⁵¹ ou il est qualifié par les tâches que ces pères sont supposés assumer (« préparer les repas, s'occuper des lessives, habiller les enfants, les emmener à l'école »⁶⁵² ; « changer les couches, moucher des nez, panser des genoux, lire des histoires, bercer, donner le biberon, et lorsque le temps [le permet], faire l'épicerie et le ménage à la maison »⁶⁵³). De fait, l'échantillon que les journalistes constituent pour illustrer leurs articles se base sur une auto-définition : ces pères sont « pères au foyer » parce qu'ils se définissent comme tels.

Le travail est une référence omniprésente dans ces articles. Les discours tant des pères que ceux des journalistes oscillent entre une coupure nette entre la sphère professionnelle (que les pères auraient quitté) et la sphère du foyer et la requalification du temps au foyer comme un « métier sans fiche de paye »⁶⁵⁴. Les pères sont présentés en fonction de leur carrière professionnelle antérieure, tout en affichant la paternité au foyer comme un travail à part entière, tant par les pères que par les journalistes. En effet, l'expression « papa à plein temps » est mobilisée à de nombreuses reprises sous la plume des journalistes⁶⁵⁵, tout comme des métaphores de la paternité au foyer comme une profession (« préparer les repas, s'occuper des lessives, habiller les enfants, les emmener à l'école, voilà des missions du père au foyer, un "métier" devenu tendance »⁶⁵⁶ ; « Offre d'emploi : papa à temps plein !

⁶⁵⁰ Vermot-Desroches Paule, « Profession : père au foyer », juin 2011 - Mayrand Katia, « Profession : père au foyer ! », octobre 2009, Montréal - Rollin Gaëlle, « Profession : père au foyer », juin 2011

⁶⁵¹ Rollin Gaëlle, « Profession : père au foyer », juin 2011 - Vermot-Desroches Paule, « Profession : père au foyer », juin 2011

⁶⁵² Choppin de Janvry Maya, « J'ai choisi d'être père au foyer », juin 2011

⁶⁵³ Vermot-Desroches Paule, « Profession : père au foyer », juin 2011

⁶⁵⁴ Rollin Gaëlle, « Profession : père au foyer », juin 2011

⁶⁵⁵ Barbé Ségolène, « Pères au foyer et contents de l'être », mai 2012 - Vermot-Desroches Paule, « Profession : père au foyer », juin 2011 - Mayrand Katia, « Profession : père au foyer ! », octobre 2009, Montréal

⁶⁵⁶ Choppin de Janvry Maya, « J'ai choisi d'être père au foyer », juin 2011

Description des tâches : changer les couches, [...] »⁶⁵⁷ ; « un métier sans fiche de paye », « un job sans répit »⁶⁵⁸) ou au contraire mettant en scène le passage du travail au foyer toujours par métaphore (« ces pionniers qui laissent l'attaché-case [...] pour s'occuper des lessives et des rendez-vous à l'école »⁶⁵⁹ ; « troquer attaché-case contre caddies et couches culottes »⁶⁶⁰). On notera que dans ces deux derniers exemples, la métonymie pour le travail est l'attaché-case, c'est-à-dire un travail de bureau, *a priori* de cadre, plutôt valorisé socialement (pour mettre en exergue le "sacrifice" de ces pères qui renoncent à une position sociale enviée ?), ce qui est d'autant plus surprenant que certains de ces pères présentés dans ces articles sont jardinier ou ont été licencié. Les pères soulignent quant à eux que « c'est un vrai métier »⁶⁶¹, un « boulot à plein temps » et un « job »⁶⁶². Certains évoquent le fait que ce n'est pas parce qu'ils sont au foyer qu'ils ne travaillent pas (certains ont contribué à rénover leur logement⁶⁶³), ou qu'ils travaillent chez eux (« je bosse en free-lance », « [je fais] un peu de compta dans la boîte de ma femme »⁶⁶⁴).

Les pères sont définis par le biais de leur profession antérieure mais aussi par le nombre de leurs enfants. A l'inverse, la conjointe n'est désignée par son prénom que dans deux cas⁶⁶⁵, et elle est désignée généralement sous les termes « ma/sa conjointe » ou « ma femme », comme si l'inversion des rôles destituait la femme de son rôle de mère et la réduisait à être le partenaire de l'homme. On peut voir cette inversion dans le discours (le fait que les hommes soient présentés par rapport à leurs enfants et les femmes par rapport à leur conjoint et à leur profession) comme un progrès (dans ces articles, l'identité féminine n'est pas réduite à son rôle de mère ou à la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, au pire elle est réduite à son rôle de « mère porteuse ») ou comme une « stagnation » par rapport aux discours traditionnels dans la mesure où la femme est « effacée » derrière son conjoint, comme si son identité ne méritait pas d'être valorisée en propre. Le temps depuis lequel le père est au foyer est peu évoqué (cette information n'est évoquée que dans deux articles⁶⁶⁶), comme pour ne pas rapprocher cette situation au chômage (qui est souvent évoquée en termes de durée) et peut-être aussi pour valoriser que cette situation étant exceptionnelle, elle n'a pas besoin de s'inscrire dans la durée pour être remarquable.

En ce qui concerne le « choix » d'être au foyer, les journalistes interrogent les pères pour savoir les raisons qui les ont poussés à être au foyer. Les pères font surtout mention des opportunités qu'ils ont saisies (congé parental, allocations), le terme de choix (ou de décision) est plus souvent évoqué par les journalistes que par les pères.

La transgression des rôles de genre que ces pères mettent en œuvre est parfois minimisée dans leur discours (« un vrai homme, c'est un homme qui prend soin de sa famille et c'est ce que je fais en ce moment »⁶⁶⁷ ; « je me sens toujours aussi viril ! »⁶⁶⁸) ou au contraire mis en exergue (« c'est souvent considéré comme un job de femmes »⁶⁶⁹ ; « mon quotidien ressemble pas mal à celui des femmes qui font le choix de rester à la maison »⁶⁷⁰) comme pour souligner le caractère "héroïque" de leur choix.

⁶⁵⁷ Vermot-Desroches Paule, « Profession : père au foyer », juin 2011

⁶⁵⁸ Rollin Gaele, « Profession : père au foyer », juin 2011

⁶⁵⁹ Ibid.

⁶⁶⁰ La rédaction aumasculin, « Papa à la maison, une vraie révolution ? », mars 2010

⁶⁶¹ Barbé Ségolène, « Pères au foyer et contents de l'être », mai 2012

⁶⁶² Vermot-Desroches Paule, « Profession : père au foyer », juin 2011

⁶⁶³ Barbé Ségolène, « Pères au foyer et contents de l'être », mai 2012

⁶⁶⁴ La rédaction aumasculin, « Papa à la maison, une vraie révolution ? », mars 2010

⁶⁶⁵ Flepp Caroline, « Denis, père au foyer assumé et épanoui », janvier 2011 - la rédaction aumasculin, « Papa à la maison, une vraie révolution ? », mars 2010

⁶⁶⁶ Rollin Gaele, « Profession : père au foyer », juin 2011 - Choppin de Janvry Maya, « J'ai choisi d'être père au foyer », juin 2011

⁶⁶⁷ Vermot-Desroches Paule, « Profession : père au foyer », juin 2011

⁶⁶⁸ Rollin Gaele, « Profession : père au foyer », juin 2011

⁶⁶⁹ Vermot-Desroches Paule, « Profession : père au foyer », juin 2011

⁶⁷⁰ Mayrand Katia, « Profession : père au foyer ! », octobre 2009, Montréal

Cependant, certains pères soulignent que c'est une situation qu'ils ont plus subie que choisie (au moins au début) et que la vie professionnelle leur manque, qu'ils ont rencontré des difficultés notamment au début et qu'ils se sont sentis stigmatisés par leur entourage. Pourtant, en ce qui concerne les difficultés qu'ils ont pu rencontrer, elles occupent une part très réduite de leur discours, comme s'ils craignaient de conforter les opinions de leurs détracteurs en n'avouant pas être des pères parfaits. En effet, la plupart des articles mentionnent le regard négatif que porte l'entourage des pères sur leur situation.

Le rappel des normes dominantes est omniprésent dans les articles de notre corpus : par le rappel de l'assignation des hommes à la fonction de principal apporteur de revenus dans le couple (en mettant en scène cette situation de père au foyer comme un travail et par l'évocation des normes dominantes, par les journalistes ou dans le discours des pères lorsqu'ils parlent des réactions de leur entourage) et par l'évocation du fait que c'est « un rôle encore plus souvent associé aux femmes »⁶⁷¹. Certes, la transgression des rôles de genre est parfois minimisée par le journaliste qui écrit que les normes sont plus mouvantes aujourd'hui⁶⁷² ou par une requalification par le père des rôles de genre⁶⁷³, mais souvent le journaliste choisit de n'émettre aucun jugement de valeur sur cette situation, à part en l'abordant sur le mode distancié de l'humour. Les pères valorisent également leur situation en soulignant le service qu'ils rendent à leur conjointe⁶⁷⁴, mais surtout la relation qu'ils tissent avec leurs enfants. Cette situation semble donc valorisée au nom du fait qu'elle est cohérente avec les normes actuelles qui régissent la famille (l'importance de la relation amoureuse dans le mariage⁶⁷⁵, qui semble se manifester ici par le fait de décharger la conjointe d'une partie de ses prérogatives en ce qui concerne les tâches ménagères et parentales, et l'importance centrale des enfants⁶⁷⁶ et de la relation affective qu'on établit avec eux). Cependant, bien que plusieurs pères soulignent l'homologie entre leur situation et celle des femmes au foyer, l'inversion est minimisée par ces pères tout d'abord en évoquant le fait qu'être un père au foyer ne signifie pas devenir une femme (« je me sens toujours aussi viril »⁶⁷⁷), ensuite en soulignant le caractère subi de cette situation (soit qu'elle résulte d'un calcul coûts-avantages en lien avec les salaires des deux conjoints et des coûts des modes de garde, soit qu'elle fasse suite à un licenciement ou un changement dans la situation professionnelle de la conjointe) et enfin par l'évocation des difficultés qu'ils rencontrent, soulignant le fait qu'ils n'ont pas été socialisés pour les tâches de soins (notamment l'habillage) et ménagères (comme la préparation du repas et la bonne tenue d'une maison).

⁶⁷¹ Ibid.

⁶⁷² Barbé Ségolène, « Pères au foyer et contents de l'être », mai 2012

⁶⁷³ Vermot-Desroches Paule, « Profession : père au foyer », juin 2011

⁶⁷⁴ Mayrand Katia, « Profession : père au foyer ! », octobre 2009, Montréal

⁶⁷⁵ De Singly François, *Sociologie de la famille contemporaine*, Armand Colin (coll. « 128 »), 2009

⁶⁷⁶ Ibid.

⁶⁷⁷ Rollin Gaele, « Profession : père au foyer », juin 2011

Corpus des articles consultés :

Barbé Ségolène, « *Pères au foyer et contents de l'être* », mai 2012

<http://www.marieclaire.fr/pere-au-foyer,20161,506939.asp>

Choppin de Janvry Maya, « *J'ai choisi d'être père au foyer* », juin 2011

<http://www.plurielles.fr/parents/enfants-bebes/les-nouveaux-papas-j-ai-choisi-d-etre-un-pere-au-foyer-interview-6528057-402.html>

Flepp Caroline, « *Denis, père au foyer assumé et épanoui* », janvier 2011

<http://www.egalite-infos.fr/2011/01/28/denis-pere-au-foyer-assume-et-epanouit/>

Mayrand Katia, « *Profession : père au foyer !* », octobre 2009, Montréal

<http://www.servicevie.com/relations-familiales/profession-pere-au-foyer/a/2071>

La rédaction au masculin, « *Papa à la maison, une vraie révolution ?* », mars 2010

<http://www.aufeminin.com/comprendre-les-hommes/homme-au-foyer-pere-au-foyer-d12455.html>

Rollin Gaele, « *Profession : père au foyer* », juin 2011

<http://madame.lefigaro.fr/societe/profession-pere-foyer-180611-163167>

Vermot-Desroches Paule, « *Profession : père au foyer* », juin 2011

<http://www.lapresse.ca/le-nouvelliste/201106/21/01-4411368-profession-pere-au-foyer.php>

Annexe 3 : guide d'entretien (père)

Parcours de vie

- Tout d'abord, j'aimerais que vous me racontiez un peu votre vie.

Informations biographiques :

- o Age et âge de la conjointe
- o Etudes et études de la conjointe
- o Métier et métier de la conjointe. Vous plaisait-il ?
- o Si pas mariés : pourquoi ?
- o Enfants (nombre, âge, sexe)
- o Niveau de revenu et celui de la conjointe
- o Allocations au moment de la naissance des enfants ou après ?
- o Compte commun, deux comptes séparés ou les trois
- o Profession des parents du père au foyer et de sa conjointe
- o Depuis combien de temps père au foyer
- o Nounou ? Femme/homme de ménage ?

Si besoin, relances :

- Vous pouvez me décrire comment vous êtes devenu père au foyer ?
- C'est un projet que vous aviez ou qui s'est imposé à vous ?
- Qu'est-ce qui a été le plus déterminant pour vous ? Et les autres raisons ?
- Est-ce que vous vous sentiez coupable de ne pas passer plus de temps avec vos enfants quand vous travailliez ?
- Quel rôle a joué votre conjointe dans le fait de devenir père au foyer ?
- Avez-vous réfléchi avec votre conjointe à d'autres modes de garde ?
- Si enfant en crèche, à l'école, chez une nounou : pourquoi (ex : sociabilité) ? Qui a été moteur dans ce choix ? Qui le paye ?
- Vous définiriez-vous comme un père au foyer ? Ou comme un nouveau père ?
- Quelles sont les activités que vous pratiquez en dehors du foyer ? (Association, sport, ...)

Tâches ménagères

- Pourriez-vous me raconter une journée typique de semaine, notamment en ce qui concerne les tâches ménagères et parentales ?
 - o Faire les courses, les planifier (liste des courses)
 - o Préparer le repas → Faire les menus ?
 - o Mettre le couvert
 - o Faire la vaisselle
 - o Laver le linge
 - o Laver le sol
 - o Etendre le linge, repasser, plier, ranger
 - o Ranger
 - o Enregistrer les dépenses courantes, tenir les comptes
 - o Définir et gérer le budget
 - o Gérer les comptes bancaires (factures, frais fixes, vérifier qu'ils sont approvisionnés)
 - o S'occuper de la déclaration de revenu
 - o Tâches administratives
 - o Bricoler (petites réparations, améliorations)
 - o Jardiner
 - o Emmener les enfants (à l'école, à la crèche, chez des amis, à leurs loisirs)
 - o Jouer avec eux ou participer à leurs activités de loisir

- o Nourrir les enfants et préparer leur repas, préparer le biberon
 - o Les habiller → Choisir les vêtements
 - o Donner le bain
 - o S'occuper d'eux quand ils pleurent la nuit
 - o Les mettre au lit (ou vérifier qu'ils vont se coucher)
 - o Les aider dans leurs devoirs
 - o Faire du sport avec les enfants
 - o Organiser des sorties avec les enfants
 - o Prendre rendez-vous chez le médecin pour les enfants
 - o Préparer le sac des enfants
- Pourriez-vous me raconter une journée typique de week-end, notamment en ce qui concerne les tâches ménagères et parentales ?
 - Qu'est-ce qui a changé chez vous depuis que vous êtes père au foyer ?
 - Pensez-vous vous occuper de plus de tâches qu'avant d'être père au foyer ou la répartition n'a pas changé ?
 - Comment s'est opérée la transition ?
 - Par rapport à votre conjointe, avez-vous l'impression de faire plus, autant ou moins de tâches ménagères ?
 - Est-ce qu'il y a des tâches dont vous vous occupez maintenant dont vous ne vous occupiez pas avant d'être père au foyer ?
 - Est-ce que vous essayez de prendre en charge un maximum de tâches ménagères ou pensez-vous que le travail parental est déjà un travail en soi et que les tâches ménagères doivent être partagées ? Qu'en pense votre conjointe ? Rencontrez-vous des résistances ou des problèmes à la mise en œuvre de cette conviction ?
 - Y a-t-il des tâches que vous êtes le seul à faire ? Ou en immense majorité ?
 - Y a-t-il des tâches que votre conjointe est la seule à faire ? Où que vous faites très rarement ?
 - Le week-end, votre conjointe prend-elle en charge certaines tâches ménagères ?
 - Y a-t-il des tâches que vous faites à deux ?
 - Y a-t-il des tâches que vous aimez faire ?
 - Y a-t-il des tâches que vous n'aimez pas faire ?
 - Qui les prend en charge ? Pourquoi ?
 - Y a-t-il des tâches que vous aimeriez faire ?
 - Est-ce que vous vous faites une sorte de « planning » mental des tâches à faire dans la journée ou dans la semaine, ou est-ce que vous les faites au coup par coup, en fonction de ce qui vous vient à l'esprit ?
 - Est-ce que c'est vous qui pensez à réaliser ces tâches ou à les planifier, ou est-ce que votre conjointe vous rappelle régulièrement de les faire ? Ou juste pour certaines tâches ? Voudrait-elle que vous en fassiez plus ? Voudriez-vous qu'elle en fasse plus ?
 - Quand votre conjointe trouve qu'il faudrait passer un coup de balai ou ranger le linge par exemple, est-ce qu'elle a tendance à vous le dire ou à le faire elle-même directement ?
 - Quand votre conjointe réalise une tâche ménagère, le prenez-vous comme un reproche ?
 - Avez-vous discuté de cette répartition avec votre conjointe depuis que vous êtes devenu père au foyer ? Ou avant ?
 - Parmi les pères que j'ai rencontré, certains m'ont dit que comme ils étaient à la maison, ils estimaient que c'était à eux de faire toutes les tâches ménagères, et d'autres m'ont dit que pour eux, s'occuper d'un enfant était déjà un travail à plein temps et qu'ils partageaient les tâches ménagères avec votre conjointe. Et vous, comment vous vous situez par rapport à ça ?
 - Y a-t-il des tâches que vous déléguez ? (Personne de ménage) Que fait-elle ? Qui a été moteur dans le fait de l'engager ? Qui la paye ? Sa présence vous dérange-t-elle ?
 - Lave-vaisselle ? Qui en a fait la demande ? Qui l'a payé ?
 - Est-ce qu'il y a eu des moments où l'organisation était très différente (femme de ménage, nounou, lave-vaisselle ou pas) ?

- Comment avez-vous appris à faire le ménage, la cuisine, la vaisselle ? Sur le tas ou quelqu'un vous l'a appris (conjointe, parents, livres ou Internet, ...) ?

Représentations en termes de propre et de rangé

- Est-ce que vous pensez que votre conjointe est plus « maniaque » que vous ?
- Est-ce que vous avez l'impression de voir plus qu'elle les tâches ménagères qu'il faudrait faire ?
- Est-ce qu'il y a des choses qui vous agacent dans la manière de votre conjointe de réaliser une tâche ménagère ? Ou de ne pas la réaliser ? Et inversement ?
- Le désordre vous dérange-t-il beaucoup ? Et la poussière ?
- Est-ce que vous avez horreur de voir un évier plein ?

Argent

- Au niveau financier, comment fonctionnez-vous ? (Compte commun, deux comptes séparés, un compte commun) comment les alimentez-vous ? Qui vérifie qu'ils le sont (alimentés) ?
- Vos comptes sont-ils affectés à des dépenses particulières ?
- Qui règle les facteurs ? Comment vous organisez-vous ? (Rangées dans un tiroir, par Internet, ...)
- Financièrement, vous diriez que vous êtes très organisés ou pas du tout ? Cela a-t-il toujours été comme ça ? A la demande de qui ?
- Si peu d'organisation financière : Avez-vous déjà pensé à adopter un système plus structuré ? Aimerez-vous que l'organisation financière soit différente ?
- Cela vous dérange de ne plus avoir de revenu ? Qu'est-ce que ça a changé chez vous ? Plus particulièrement dans l'organisation financière ? Est-ce que votre femme vous verse de l'argent ? Est-ce que vous puisez dans votre épargne ? Comment le vivez-vous ?
- Qui fait quelles courses ? Il y a-t-il des courses que vous faites ensemble ? Est-ce que ça a changé par rapport à avant ? Qui règle les courses ? Demandez-vous de l'argent à votre conjointe, puisez-vous dans vos réserves ou avez-vous un compte commun ?
- Qui fait la liste de courses ? Est-ce que votre conjointe a des exigences particulières (ex : bio, marque, prix, type de produits ex fruits) que vous ne partagez pas ? Avez-vous des exigences ? Sur quels produits ? Si oui, qu'achetez-vous ? Vous fait-elle parfois des reproches sur vos achats ?
- Si c'est vous qui la faites, est-ce qu'elle rajoute des choses ?
- En ce qui concerne les achats pour vos enfants, qui les fait ? Vous concertez-vous ? Etes-vous d'accord ?
 - o jeux/jouets
 - o jeux vidéos
 - o livres
 - o vêtements et accessoires
 - o affaires de rentrée
 - o activités de loisirs
- Qu'est-ce que vous achetez pour vous-même ? Et pour votre conjointe (ex : cadeaux) ? Et pour vos enfants ?
- Types de dépenses
 - o Vêtements
 - o Activités sportives et de loisirs
 - o Scolarité
 - o Frais médicaux et paramédicaux
 - o Mutuelle
 - o Cantine
 - o Frais de transport
 - o Internat
 - o Nourrice, mode de garde
- Y a-t-il un type de dépenses que l'un de vous fait plus que l'autre ?

- Quand vous devez faire un achat dont le montant sort de l'ordinaire, est-ce que vous consultez votre conjointe ? Et elle ?
- Est-ce qu'elle vous reproche parfois d'avoir trop dépensé ?
- Certains pères que j'ai rencontrés me disaient qu'ils avaient l'impression que leur conjointe avait plus leur mot à dire sur les dépenses puisque c'est leur argent. Est-ce que vous diriez la même chose ?
- Est-ce que vous essayez de dépenser moins depuis que vous êtes au foyer ?
- Quelle forme prend votre épargne ? Qui la gère ?
- Racontez-moi votre dernier achat.
- En ce qui concerne l'ameublement de la maison, qui a été moteur ? Les biens d'équipement (lave-linge, frigo) ? Pour la décoration ? L'aménagement ?

Tâches parentales

- Quelles sont les choses que vous faites avec vos enfants ? Et votre conjointe ?
- Ont-ils des activités de loisirs ? Quel rôle avez-vous joué dans le fait qu'ils les pratiquent ? Est-ce que vous les y accompagnez ?
- Organisez-vous des sorties avec vos enfants ? (Cinéma, culturelles, promenades...)
- Avez-vous une religion ? Et votre conjointe ? Si oui, qu'est-ce que vous voulez en transmettre à votre enfant ?
- Enfant dans le privé ou dans le public ?
- Qui va aux réunions parents-profs ?
- Qui emmène les enfants chez le pédiatre ?
- Comment avez-vous appris à vous occuper des enfants (si bas-âge) (ex : changer des couches, préparer un biberon) ? Sur le tas ou quelqu'un vous l'a appris (parents, conjointe, à la maternité, par des livres ou sur Internet) ?
- Qu'est-ce que vous pensez apporter à l'éducation de vos enfants, en tant qu'homme ou en tant que personne ?
- Est-ce que vous pensez que votre conjointe se sent coupable de ne pas passer plus de temps avec les enfants ? Est-ce que vous avez l'impression qu'elle essaye de « compenser » le temps qu'elle passe au travail en prenant en charge voire en s'obligeant à faire des tâches ménagères ou avec les enfants ?
- Y a-t-il d'autres personnes qui s'occupent de vos enfants et des tâches ménagères en dehors de vous et de votre conjointe ? Exemple : grands-parents ?
- Est-ce que vos parents ou ceux de votre conjointe vous aident financièrement ?
- Avant que vous ne deveniez père au foyer, à quels modes de garde des enfants vous avez eu recours ?

Conflits

- Est-ce qu'il y a des choses qui vous agacent chez votre conjointe ? Des habitudes, des loisirs, des dépenses, des fréquentations ?
- Est-ce qu'il y a des dépenses que fait votre femme que vous désapprouvez ? Ou désapprouviez ?
- Sur quoi êtes-vous en désaccord avec votre conjointe ? Plus particulièrement en ce qui concerne l'organisation de votre foyer ?

Sociabilité

- Vos relations amicales ont-elles changé depuis que vous êtes père au foyer ? Et vos relations familiales (avec votre conjointe et vos enfants, avec vos parents) ? Et les relations que vous avez avec les gens en général ?
- Que pensent vos amis et vos parents de votre situation de père au foyer ?
- Comment les gens que vous rencontrez ou que vous côtoyez réagissent à cette situation ?
- Dans les couples que j'ai rencontrés, les pères me disaient souvent qu'ils observaient une inversion dans les conversations, c'est-à-dire qu'ils parlaient des enfants avec les femmes et leur conjointe parlait boulot avec les hommes. Vous avez cette impression aussi ?
- Par rapport à vos parents, quelles sont les différences entre la vie familiale quand vous étiez enfant et celle que vous avez aujourd'hui ? Diriez-vous que la relation entre vos parents a plutôt été un modèle que vous avez voulu suivre ou un repoussoir ?
- Quels modèles et valeurs vous ont transmis vos parents ?
- Quel rôle cela a joué dans la répartition actuelle des tâches dans votre couple ?
- Quel rôle cela a joué dans le fait de devenir père au foyer ?
- Est-ce que le fait que vous êtes au foyer vous a isolé ou est-ce que vous êtes parvenu à créer de nouveaux contacts (ex : parents d'élèves, sport ou association) ?
- Quel regard pensez-vous que les autres portent sur votre situation ? Plutôt positif ou plutôt négatif ?
- Comment vous vous sentez chez vous ? Comme dans un cocon ou comme dans une prison ? Y a-t-il des moments où c'est plus une ou l'autre de ces sensations ?
- Y a-t-il des moments où vous ennuyez ?

Représentations des rôles

- Pour vous, qu'est-ce que le rôle d'un père ?
- En quoi est-il différent du rôle de la mère ?
- Etes-vous un père tendre ou autoritaire ?
- Y a-t-il des tâches ou des choses qui doivent être faites par l'homme dans la famille ?
- Est-ce que vous pensez qu'il est plus naturel qu'une femme s'occupe des enfants ?

- Est-ce que vous avez un animal domestique ? Qui l'a voulu ? Qui s'en occupe ?
- Si non : vous en voudriez un ?
- Comptez-vous retravailler ? Quand ? Qu'en pense votre conjointe ?
- Votre ancien métier vous manque-t-il ? Et le fait de travailler ?
- En conclusion, quels sont les points positifs et négatifs que vous voyez dans cette situation ? Globalement, diriez-vous que c'est une expérience positive ou négative, aimez-vous être père au foyer ?